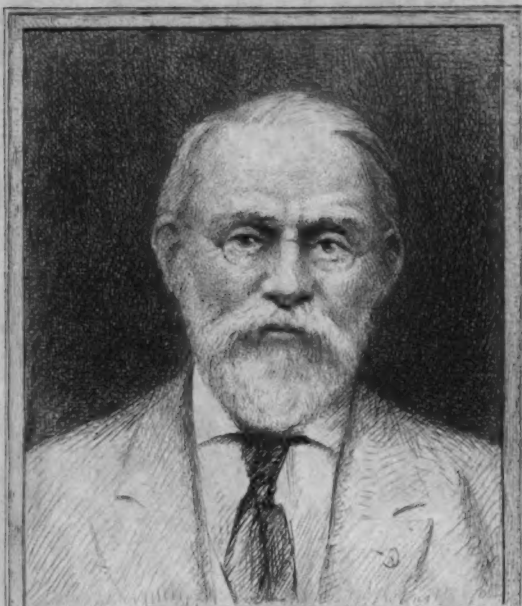


B 476280



SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

1898

IC
611
.074
A3

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE L'ORNE

Fondée en 1882

Reconnue comme Établissement d'utilité publique par Décret du 2 Décembre 1914

Siège de la Société : MAISON D'OZÉ, Place de Lamagdelaine, ALENÇON

TOME XLIII — ~~1^{er}~~ Bulletin

Publication Trimestrielle



ALENÇON
IMPRIMERIE ALENÇONNAISE, 11, Rue des Marcheries

JANVIER 1924

Dunning
Highhoff
12-8-26
13603

LISTE DES MEMBRES
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ORNE

Membres du Bureau
depuis l'origine de la Société

Présidents

MM. Léon DE LA SICOTIÈRE, <i>fondateur</i>	1882-1889
Gustave LE VAVASSEUR.....	1889-1895
le Comte Gérard DE CONTADES.....	1895-1899
Henri TOURNOUER.....	1899

Vice-Présidents

MM. le Comte DE VIGNERAL.....	1882-1885
le Comte G. DE CONTADES.....	1882-1889
Eugène LECOINTRE.....	1882-1890
le Comte DE CHARENCEY.....	1885-1886
le Comte DE VIGNERAL.....	1886-1893
le Marquis DE LA JONQUIÈRE.....	1888-1891
le Chanoine BLIN.....	1889-1895
le Comte DE CHARENCEY.....	1890-1896
Eugène LECOINTRE.....	1891-1897
le Vicomte DE BROC.....	1893-1899
Jules APPERT.....	1895-1901
Henri TOURNOUER.....	1896-1899
le Chanoine DUMAINE.....	1897-1916
le Vicomte H. DU MOTÉY.....	1899
Henri BEAUDOUIN.....	1899-1901
le Baron JULES DES ROTOURS.....	1899-1899
Wilfrid CHALLEMEL.....	1901-1916
Eugène LECOINTRE.....	1901-1902
Albert CHOLLET.....	1903-1919
Louis DUVAL.....	1917-1917
Paul HAREL.....	1917
Paul ROMET.....	1917
le Chanoine GUESDON.....	1920

Secrétaires généraux

MM. Gustave LE VAVASSEUR.....	1882-1889
le Comte G. DE CONTADES.....	1889-1894
Gustave LE VAVASSEUR.....	1895-1896
Henri BEAUDOUIN.....	1896-1899
le Baron Jules DES ROTOURS.....	1899

Secrétaires

MM. Louis DUVAL.....	1882-1885
Henri BEAUDOUIN.....	1885-1896
le Vicomte H. DU MOTÉY.....	1896-1899
l'abbé HOMMEY.....	1899-1900
l'abbé LETACQ.....	1900-1910
l'abbé DESVAUX.....	1910-1916
l'abbé GERMAIN-BEAUPRÉ.....	1917

Secrétaires-Adjoints

MM. GUILLEMIN.....	1882-1883
Reynold DESCOUTURES.....	1883-1885
l'abbé HOMMEY.....	1885-1899
LE NEUF DE NEUFVILLE.....	1899-1900
l'abbé RICHER.....	1900-1902
Reynold DESCOUTURES.....	1903-1905
l'abbé DESVAUX.....	1905-1910
Mlle ROBOT.....	1910-1914
MM. H. TOMERET.....	1917-1918
Henri BESNARD.....	1919

Trésoriers

MM. Henri BEAUDOUIN.....	1882-1885
Reynold DESCOUTURES.....	1885-1888
Eugène DE BROISE.....	1888-1898
GILBERT.....	1898-1912
Emile BROUARD.....	1912

Trésoriers-Adjoints

MM. Léon HOMMEY.....	1883-1884
Ch. CHARPENTIER.....	1884-1885
GILBERT.....	1897-1898
PICHON.....	1911-1921
Jean COLLIÈRE.....	1921

Bibliothécaires

MM. LE NEUF DE NEUFVILLE.....	1888-1900
Emile RENAUT.....	1900-1903
l'abbé RICHER.....	1903-1909
Jean LÉBOUCHER.....	1909-1923
JOUSSELIN DE SAINT-HILAIRE.....	1923-

Bibliothécaires adjoints

MM. le Vicomte H. DU MOTÉY.....	1893-1899
l'abbé LETACQ.....	1899-1910
Alfred VALLÉE.....	1910-1917
JOUSSELIN DE SAINT-HILAIRE.....	1917-1923
Charles BEAUGÉ.....	1923-

Archiviste

M. René JOUANNE.....	19 0
----------------------	------

Membres du Bureau ⁽¹⁾

Président : M. Henri **TOURNOUER** (1926)

MM.

Vice-Présidents..... { le **Vicomte DU MOTÉY** (1927)
 Paul **HAREL** (1926)
 Paul **ROMET** (1926)
 le Chanoine **GUESDON** (1926)

Secrétaire général : M. Le Baron Jules **DES ROTOURS** (1927)

Secrétaire : M. l'Abbé **GERMAIN-BEAUPRÉ** (1926)

Secrétaire-adjoint : M. Henri **BESNARD** (1927).

Trésorier : M. Emile **BROUARD** (1927)

Trésorier-adjoint : M. Jean **COLLIÈRE** (1927).

Bibliothécaire : M. **JOUSSELIN DE SAINT-HILAIRE** (1925).

Bibliothécaire-adjoint : M. Charles **BEAUGÉ** (1926).

Archiviste : M. René **JOUANNE** (1926)

Comité de Publication

M^{me} la baronne **DE S^{te}-PREUVE** (1926)

MM. Paul **ROMET** (1926)

J. **LEBOUCHER** (1926)

René **GOBILLOT** (1925)

L'abbé **TABOURIER** (1925)

Pierre de **CÉNIVAL** (1925).

(1) La date qui suit chaque nom indique l'année d'expiration du mandat des Membres du Bureau et du Comité de publication.

Commission du Musée

- MM. Paul ROMET, président (1925)
 Félix BESNARD (1925)
 Ch. GATECLOU-MAREST (1925)
 Henri BESNARD (1926)
 Auguste FONTAINE (1926)
 Albert MEZEN (1927)
 L. BARILLET (1927)
-

Commission des Conférences

- MM. Paul ROMET, président (1926)
 LE JEMTEL (M^m) (1926)
 Jean COLLIÈRE, trésorier (1926)
 Jean LEBOUCHER (1926)
 Henri BESNARD (1926)
 René JOUANNE (1926)
 Raymond GUILLEMAIN D'ECHON (1926)
-

Membres Titulaires ⁽¹⁾

MM.



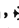
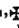





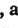
- ABADIE (Pierre), conseiller général de l'Orne, au Theil. — (1923).
 ABOVILLE (le commandant baron Louis d'), *, 10, Cloître Notre-Dame, Orléans, et château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Colonard (Orne). — 1909.
 ADIGARD DES GAUTIERS (M^{me}), 33, rue du Cours, Alençon. — 1924.
 ADIGARD DES GAUTRIES (Jean), licencié ès lettres, lecteur de langue française à l'Université du Christiania, Villa Nordkap Nordstrandsløgda (Norvège). — 1918.
 ADIGARD (M^{me} Pierre), 52, rue de Messel, à Flers, et à La Ferrière-aux-Étangs (Orne). — 1913.
 AILLIÈRES (Louis (aïeul d'), conseiller général de la Sarthe, château d'Aillières, par Mamers (Sarthe). — 1924.
 ANDLAU (le Comte d'), château de Voré, par Regmalard, et 21, rue Clément-Marot, Paris (VIII^e). — 1900.
 ANGÉLY-SÉRILLAC (M^{me} la Comtesse d'), château de Sérillac, par Beaumont-le-Vicomte (Sarthe). — 1907.
 ANTERROCHES (le vicomte Henri d'), château des Yveteaux (Orne), et 174, rue de la Pompe, Paris (XVI^e). — 1902.

(1) La date qui figure à la suite de chaque nom est celle de l'année d'admission des Membres dans la Société.

MM.

- APPERT** (Charles), contrôleur des Contributions directes, à Domfront. — 1923.
- ARROU** (M^{me} Joseph), 9, rue Bayard, Paris (viii^e), et château de la Gatine, par Villiers-sous-Mortagne (Orne). — 1902.
- AUDIFFRET-PASQUIER** (le duc d'), ✱, député de l'Orne, membre du Conseil général de l'Orne, château de Sassy, par Mortrée (Orne), et à Paris, 27, rue Vernet (viii^e). — 1906.
- AVELINE** (César-Prosper), ✱, avoué à Alençon, rue du Jeudi, 33. — 1884.
- BAGNEUX** (M^{me} la vicomtesse DE), château du Repas, par Putanges (Orne) et 9, rue Monsieur, Paris (vi^e). — 1921.
- BANVILLE** (le vicomte Henri DE) ✱, membre du Conseil général de l'Orne, château du Rosel, par Montsecret (Orne) et à Paris, 2, rue de Comailles (vii^e). — 1921.
- BANVILLE** (M^{me} la vicomtesse Robert DE), château du Rosel, par Montsecret (Orne) et 217, boulevard Saint-Honoré, Paris (vii^e). — 1921.
- BARATTE** (le chanoine Auguste), curé de Saint-Léonard d'Alençon. — 1918.
- BARBAY** (Louis), ✱, contrôleur des postes et télégraphes, 8, rue du Collège, à Argentan. — 1918.
- BARBÉ** (l'abbé Alfred), Le Fay, par La Ferté-Macé (Orne). — 1914.
- BARBEDIENNE** (l'abbé), curé-doyen de Belième. — 1920.
- BARILLET** (Louis), artiste-peintre, 62, rue de l'Union, à Clamart (Seine). — 1903.
- BARON** (Auguste), ancien instituteur, à La Ferrière-au-Doyen, — 1904.
- BARTH** (René), ingénieur à la compagnie des chemins de fer de l'Est; château de Pouvray, par Igé (Orne) et 6, rue Constant-Coquelin, Paris (vii^e). — 1909.
- BAUDIN** (M^{lle} Geneviève), artiste-peintre 18, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris (v^e). — 1919.
- BAUDOIN** (l'abbé), curé de Vaunoise, par Le Gué-de-la-Chaine (Orne). — 1912.
- BAZEILLE**, instituteur, à Bures, par Sainte-Scolasse-sur-Sarthe (Orne). — 1921.
- BRAU** (Ferdinand), ✱, ancien officier de cavalerie, château de Tubœuf, par Chandai (Orne), et à Paris, 10, avenue Georges V (viii^e). — 1900.
- BEAUGHESNE** (le marquis ADELSTAN DE), vice-président de la *Société Historique et Archéologique du Maine*, château de la Roche-Talbot, par Sablé (Sarthe), château de Lassay (Mayenne), et à Paris, 8, avenue Marceau (viii^e). — 1883.

MM.

- BEAUDOUIN (le docteur Frédéric), ✱, 35, rue du Château, à Alençon. — 1905.
- BEAUFILS (l'abbé), curé de Lignerolles (Orne). — 1917.
- BEAUFRET (DU), ✱, I. , C. , , , Med. d'hon. Ingénieur des Arts et Manufactures, directeur-adjoint de la Compagnie des Chemins de Fer de Bône-Guelma et prolongements, 12, rue de Hollande, à Tunis (Tunisie). — 1910.
- BEAUGÉ (l'abbé), curé de Saint-Laurent-de-Séez, Séez (Orne). — 1901.
- BEAUGÉ (Charles), ✱, I. , O. , C. , C. , Ingénieur en Chef des Chemins de fer de l'Etat Egyptien en retraite, ingénieur-expert, Les Couisières par Le Mesle-sur-Sarthe (Orne). — 1922.
- BEAUGÉ (M^{me} Charles), Les Coursières, par Le Mesle-sur-Sarthe (Orne). — 1923.
- BEAUGÉ (M^{lle} Alice), Les Coursières, par Le Mesle-sur-Sarthe (Orne). — 1923.
- BEAUREGARD (René SAVARY DE), château d'Aché, par Alençon. — 1884.
- BEAUREGARD (Roger SAVARY DE), château d'Aché, par Alençon et 15, avenue Bosquet, Paris (VII^e). — 1903.
- BECCI (le comte), château de Saint-Germain-de-Marolles, par Courtonne-la-Meurdrac (Calvados) et 86, rue de Varenne, Paris (VII^e). — 1910.
- BELLESSERT (M^{lle} Marguerite), 27, boulevard Lenoir-Dufresne, Alençon — 1923.
- BENARD (M^{lle}), Grande-Rue, Mortagne (Orne). — 1904.
- BERTHOUT (l'abbé), curé de Beaufai, par Aube (Orne). — 1919.
- BERTRAND (René), maire de la Ferrière-aux-Etangs (Orne). — 1921.
- BESNARD (Félix), architecte départemental de l'Orne, diplômé par le gouvernement, 50, rue de Bretagne — Alençon — 1907.
- BESNARD (M^{me} Félix), 50, rue de Bretagne — Alençon — 1922.
- BESNARD (Henri), 13, rue du Collège, à Alençon. — 1916.
- BESNARD (Joseph), A. , 3, boulevard de Belleville, Paris (XI^e). — 1912.
- BESNIER (Georges), I. , archiviste-paléographe, archiviste du Pas-de-Calais, ancien archiviste de la Meuse, de l'Eure et du Calvados, correspondant du ministère de l'Instruction publique, 1, rue de la Caisse d'Epargne à Arras (Pas-de-Calais). — 1902.
- BIDARD (le chanoine), supérieur de l'Ecole Saint-François de Sales, 34, rue La Billardière, Alençon. — 1919.
- BIGEARD (Raoul), 52, boulevard Lenoir-Dufresne, Alençon — 1922.
- BIGNON (l'abbé), missionnaire diocésain, Passais-la-Conception (Orne). — 1922.
- BIGNON (l'abbé), curé de Berd'huis (Orne). — 1900.




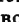

MM.

- BLAIZOT (P.)**, juge au Tribunal Civil, 117, rue du Val-de-Saire, à Cherbourg. — 1900.
- BOBOT-DESCOUTURES (Gérard)**, rue de la Barre, La Ferté-Macé (Orne). — 1922.
- BOCAGE (le chanoine)**, curé-archiprêtre d'Alençon, 17, rue du Bercail. — 1919.
- BOISLANDRY-DUBERN (le Comte Eugène)**, membre du Service économique de la Banque de France, 25, rue Saint-Dominique, Paris (VII^e). — 1921.
- BOISSEY (le chanoine)**, curé de Beauchêne (Orne). — 1889.
- BONNEVAL (le vicomte Bernard DE)**, château de Vimer, par Vimoutiers (Orne) et 27, avenue Mozart, Paris (XVI^e). — 1905.
- BONY (M^{me})**, 31, rue de la Barre, Alençon. — 1924.
- BOUDON (l'abbé Paul)**, missionnaire diocésain, 39, rue St-Martin-à Séez. — 1921.
- BOUILLE (comte) andant comte DE ✱ O.**, cl^{te}âteau de Coulonçes, par Le Mesle-sur-Sarthe (Orne). — 1924.
- BOULARD (Félix)**, Villa de l'Ermitage, à Bourg-le-Roi (Sarthe). — 1912.
- BOURDON (Maurice)**, château de Brocottes, par Beuvron-en-Auge (Calvados) et 52, rue de Bretagne, Alençon. — 1920.
- BOURDON (M^{me} Maurice)**, mêmes adresses. — 1920.
- BOURNISIEN (Jean)**, C. ✱, La Grandmaison, Bellême (Orne). — 1900.
- BOUTEILLIER (le Docteur)**, vice-président du conseil général de l'Orne, à La Ferté-Fresnel (Orne). — 1912.
- BOUTON (André)**, ancien notaire, 10 bis, rue des Ursulines, Le Mans.
- BOUVET, (l'abbé)**, curé-doyen de La Ferté-Fresnel (Orne). — 1913.
- BOYER (M^{lle} Rachel)**, ✱, de la Comédie Française, 27, boulevard d'Inkermann, Neuilly-sur-Seine. — 1922.
- Bozo (Georges)**, 32, rue du Cours, Alençon. — 1921.
- BRARD, (F.)**, avocat, à Alençon, 15, rue d'Avesgo. — 1893.
- BRÉBISSE (M^{lle} DE)**, château des Forges, par Longny. — 1919.
- BRICON (le chanoine P.)**, Vicaire général honoraire, Supérieur de l'Etablissement supérieur d'Enseignement libre de Séez. — 1900.
- BRIDREY (Emile)**, docteur en droit, professeur à la Faculté de Droit, 4, rue des Carmélites, Caen.
- BROC (M^{me} la marquise DE)**, château des Feugerets, par Bellême (Orne), et à Paris, 15, rue Las-Cases (VII^e). — 1882.
- BROGLIE (le prince Georges DE)**, château de Cui, par Argentan, et à Paris, 6, place du Président-Mithouard (VII^e). — 1906.
- BROSSARD (le comte DE)**, château des Ils-Bardels, par Pont-d'Ouilly (Calvados) et 15, rue Saint-Didier, Paris (XVI^e). — 1918.

MM.

- BROSSARD (M^{me} la comtesse DE), mêmes adresses. — 1923.
- BROUARD (Emile), comptable, 12, rue de la Sénatorerie, à Alençon. — 1912.
- BRUNET, Secrétaire général de l'Office départemental des Pupilles de la Nation, 18, rue de l'Adoration, Alençon. — 1921.
- BUFFET (M^{me} Paul), 32, rue de Bretagne, Alençon. — 1921.
- BUNEL (l'abbé), curé de Ticheville (Orne). — 1921.
- BUNOUST (le chanoine) curé-doyen de Flers (Orne). — 1918.
- CAIX DE CHAULIEU (M^{me} la baronne Gérard DE), château du Hameau-Fieury, par Bazoches-en-Houlme (Orne), et à Paris, 1, rue Beaujon (viii^e). — 1903.
- CALENDINI (l'abbé Paul), directeur des Annales Fléchoises, curé-doyen de Ballon (Sarthe). — 1908.
- CÉNIVAL (Pierre HELLOUIN DE), archiviste-paléographe, ancien membre de l'Ecole Française de Rome, conservateur de la Bibliothèque et des Archives du protectorat français du Maroc, à Rabat, école arabo-cerbère (Maroc), château de Lamarre, par Ecouché. — 1908.
- CAUZÉ DE MAZELLE (Comte RENÉ DE), château de Livet, par Aube (Orne) et 12, rue Cassette, à Paris (v^e). — 1924.
- CÉNIVAL (Adrien HELLOUIN DE), château de Lamarre, par Ecouché (Orne) et à Paris, 10, rue Laborde (viii^e). — 1919.
- CHABERT (M^{me} A.), 49, rue des Belles-Feuilles, Paris (xvi^e). — 1922.
- CHABERT (M^{me} C.), 46, rue Pierre-Charron, Paris (viii^e). — 1923.
- CHALLEMEL (M^{me} Wilfrid), rue Hautevie, à La Ferté-Macé (Orne). — 1916.
- CHAMPION (Edouard), — British Museum — 5, quai Malaquais. Paris (vi^e). — 1922.
- CHAPIREAU (M^{me}), 18, rue Marguerite-de-Navarre, Alençon, — 1923.
- CHAPPÉE (Julien), au Cognier, route de Rouillon, Le Mans — 1918.
- CHARPENTIER (Paul), château des Requêtees, Valframbert, par Alençon. — 1921.
- CHARTIER (Henry), ✱, avocat, à Mortagne. — 1885.
- CHAULNES (le vicomte DE FAGES DE), à Igé (Orne). — 1924.
- CHAUVEAU (M^{me}), 4, rue Jullien, Alençon. — 1923.
- CHENNEVIÈRES-POINTEL (le marquis DE), conservateur-adjoint au Musée du Louvre, professeur à l'Ecole du Louvre, à Paris, 29, boulevard Raspail (vii^e). — 1882.
- CHESNEL (Louis), avocat, 55, rue de Bretagne, à Alençon. — 1912.
- CHESNES (M^{me} Henri DES), château du Mesnil, par Nonant-le-Pin. — 1893.
- CHEVALIER (M^{me}), château de Villiers, Saint-Denis-sur-Sarthon, (Orne) et à Paris, 42, Avenue Mozart (xvi^e). — 1917.







MM.

- CHEVREUIL (Maurice), clerc de notaire, rue Sadi-Carnot, Vimou-
tiers (Orne). — 1922.
- CHOISNARD (Maurice), , à la Roussetière, Verrières (Orne). — 1910.
- CHOISNE (G.), à Neuville-sur-Touques, par le Sap (Orne). — 1910.
- COCHIN (Henri), industriel, boulevard Jules-Janin, à Evreux. — 1908.
- COLLIÈRE (Jean), , directeur de la Société Normande de banque
et dépôts 69, rue de Bretagne, Alençon. — 1920.
- COLLIÈRE (M^{me} Jean), 69, rue de Bretagne, Alençon. — 1921.
- COMMEAUCHE (l'abbé Paul), licencié ès lettres, professeur à l'École
des Roches, Verneuil (Eure). — 1903.
- CONTADES (le marquis DE), château de Saint-Maurice-du-Désert,
par La Ferté-Macé, et château de Montgeoffroy, par Mazé
(Maine-et-Loire). — 1900.
- COORNAERT, professeur agrégé au Lycée d'Alençon, rue du Jeudi. —
1923.
- COQUERET (André), château du Bois-de-la-Pierre, par Crulai (Orne)
et à Caen, 29, rue Jean-Romain. — 1922.
- CORBIÈRE (Henri), O. , maire de Nonant, vice-président de la
Société départementale d'agriculture de l'Orne, château de
Nonant-le-Pin (Orne). — 1901.
- CORCELLE (M^{me} DE), château de Beaufossé, Essai (Orne) et
118, faubourg Saint-Honoré, Paris (viii^e). — 1922.
- CORDIER (Louis), à Domfront. — 1923.
- CORDOUE (Guy DE), château du Mesnil, par Nonant-le-Pin (Orne).
— 1913.
- CORNEVILLE (M^{me}), 16, rue des Marcheries, Alençon. — 1922.
- COTREUIL (Paul), à Mortagne, et château de Bellavilliers (Orne).
— 1913.
- COUESPEL DE BOISGENCY (M^{me} DE), château de La Ferrière-
Bochard, par Saint-Denis-sur-Sarthon. — 1920.
- COURONNE (l'abbé), curé-doyen de Nocé (Orne). — 1921.
- COURTILLOLES (M^{me} DE), château de Courtilloles, par Alençon.
— 1920.
- COURTIVRON (le vicomte Paul DE) , château des Lettiers, par
Gacé (Orne) et 11, rue de Lubeck, Paris (xv^e). — 1919.
- COUSIN (A.), à Domfront, Grande-Rue. — 1903.
- CRESTE (Georges), docteur en droit, trésorier de la *Société Perche-
ronne d'Histoire et d'Archéologie*, à Paris, 35, rue de Belle-
chasse (vii^e), et à Mortagne. — 1902.
- CURIAL (M^{me} la comtesse), château de Chauvigny, à St-Germain-du-
Corbéis, par Alençon et 20, rue La Boétie, Paris (viii^e). — 1913.
- CURIAL (le vicomte), , château de Chauvigny, à St-Germain-
du-Corbéis, par Alençon. — 1913.
- DANLOUX (M^{me}), château des Tourelles, par Radon (Orne), et
19, rue Albert-Joly, à Versailles. — 1916.

MM.

- DAREL (le chanoine), professeur à l'École Saint-François de Sales
34, rue La Billardière, à Alençon. — 1900.
- DARPENTIGNY (René), greffier de la Justice de Paix, à Putanges,
à Pont-Ecrepin (Orne). — 1911.
- DAUGER (le vicomte Guy), secrétaire de la *Commission diocésaine
d'Architecture et d'Archéologie*, château du Jardin, par Putanges
(Orne). — 1903.
- DAVID (le chanoine), curé-doyen de Briouze (Orne). — 1900.
- DAVID (M^{me} Paul), Crévecœur-en-Auge (Calvados). — 1923.
- DAVID (Henri), agent voyer subdivisionnaire à Vimoutiers. —
1924.
- DAVY (l'abbé Georges), professeur à l'École Saint-François de
Sales d'Alençon. — 1920.
- DELAHAYE (PAUL), avoué, 47, rue du Jeudi, Alençon. — 1924.
- DELAHAYE (M^{me} PAUL), même adresse. — 1924.
- DENTU (le docteur) *, conseiller général de l'Orne, Vimoutiers
(Orne). — 1922
- DESCHAMPS (Albert), 37, rue Saint-Blaise, Alençon. — 1922.
- DESCHAMPS (M^{me} Albert), même adresse. — 1924.
- DESCHAMPS (Henri), (3), adjoint au maire d'Alençon, conseiller
d'arrondissement, 22, rue du Cours, Alençon. — 1920.
- DESCHAMPS (René), 201, route de Dieppe, Deville-les-Rouen
(Seine-Inférieure). — 1920.
- DESCOUTURES (M^{me} Reynold), à Alençon, 29 bis, rue de l'Ecus-
son. — 1913
- DESHAYES (Louis), notaire honoraire, 5, place des Vieilles-Halles,
à Argentan (Orne). — 1908.
- DESHAYES (Bernard), manoir de Bray, par Glos-sur-Lisieux
(Calvados). — 1920.
- DESLOGES (Amand), au Petit-Château, à Rugles (Eure). — 1913.
- DOIN (Paul), château de Luctières, par Longny (Orne) et 8, cité
Vaneau, Paris (vii^e). — 1911.
- DUBOURG, agent voyer à Moulins-la-Marche (Orne). — 1922.
- DU BUISSON (Emile), au Mans. — 1904.
- DUÈME (G.), trésorier payeur général à Besanson. — 1920.
- DUHAZÉ (l'abbé), pro-secrétaire de l'Evêché, Sées. — 1920,
- DULONG DE ROSNAY (Joseph), château de Frazé (Eure-et-Loir)
et 9, rue Laru, Paris. — 1921.
- DULOUT, hôtel de la Poste, Domfront. — 1923.
- DUPONT (l'abbé Joseph), chanoine honoraire, 34, rue La Billar-
dière, à Alençon. — 1886.
- DUPONT (l'abbé Alexandre), curé de Montsecret (Orne). — 1899.
- DUPRAY DE LA MAHÉRIE (Lucien), membre du Conseil général
de l'Orne, vice-président de la *Société Percheronne d'Histoire*

MM.

- et d'Archéologie*, à la Courtinière, par Le Pin-la-Garenne (Orne) — 1899.
- DURAND (Auguste), maire de Magny-le-Désert, par la Ferté-Macé (Orne). — 1896.
- DURAND (Georges), agent général du *Soleil*, 16, avenue du Président-Wilson, Alençon. — 1924.
- DUTHEIL (M^{lle}) artiste-peintre, 18, rue des Fossés-Saint-Jacques, Paris (v^e). — 1919.
- DUVAL (l'abbé Eugène), curé de Courteille-Alençon. — 1907.
- DUVAL (l'abbé Adrien), curé de Crouttes, par Vimoutiers (Orne). — 1912.
- ELTRICH (Docteur), à Alençon, 59, rue de Bretagne, 1923.
- EON (Francis), ,  A., vice-président du Conseil de Préfecture de l'Orne, 11 bis, rue du Général-Fromentin, Alençon. — 1921.
- EON (M^{me} Francis), 11 bis, rue du Général-Fromentin, Alençon. — 1921.
- ERNULT (Charles), , , notaire, maire de Bayeux, 12, rue Général-de-Dais, Bayeux (Calvados). — 1912.
- ESNAULT (Arthur), , conseiller général, maire d'Alençon, 19, rue Saint-Blaise. — 1920.
- FALANDRE (le comte Jacques DE), château de Glatigny, par Damigny (Orne). — 1912.
- FAUVEL (l'abbé), vicaire à Notre-Dame d'Alençon, 17, rue du Bercaill, Alençon. — 1919.
- FELDTRAUER, ingénieur des Ponts et Chaussées, 7, rue de l'Ecusson, Alençon. — 1922.
- FÉREY (François), ingénieur, 9, route du Quesnoy, Marly-les-Valenciennes (Nord). — 1923.
- FÉRON (Jacques), place Saint-Jean, Flers (Orne). — 1921.
- FLEURY (Gabriel), I. , lauréat de l'Institut, correspondant du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 28, place de la République, à Mamers (Sarthe). — 1891.
- FOCART (Guillaume), château du Tertre, par Ambrières (Mayenne). — 1923.
- FOCART (M^{me}), château du Tertre, par Ambrières (Mayenne). — 1923.
- FOCET (R.), avoué, président du Syndicat d'initiative, 13, rue du Jeudi, Alençon. — 1920.
- FONTAINE (Auguste), industriel, 28, rue du Cours, à Alençon. — 1911.
- FONTAINE (l'abbé), aumônier de l'Asile départemental, 11, rue Jullien, Alençon. — 1920.
- FONTAINE (DE), 40, rue de Bretagne, Alençon. — 1921.
- FOUCAULT (Albert), avocat à la Cour d'Appel, château du Tertre, par Bellême (Orne), et à Paris, 21, rue de Madrid (viii^e). — 1905.

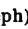


MM.

- FOULD (M^{me} Achille), château de Vervaine, Condé-sur-Sarthe, par Alençon et 96, avenue d'Iéna, Paris. — 1921.
- FOULON (Eugène), architecte, à Laigle (Orne). — 1892.
- FRANCE DE TERSANT (André DE), à Paris, 4, rue Saint-Philippe-du-Roule (viii^e), et à Sannois (Seine-et-Oise). — 1898.
- FRÉMONT (Robert), avocat à Domfront. — 1917.
- FRESSONNET (Henri), chef de service aux usines de la Fonte, rédacteur au *Nouvelliste de l'Orne*, à Saint-Sulpice-sur-Rille, par Laigle (Orne). — 1921.
- FRILEUSE (DE), 11, rue des Promenades, Alençon. — 1922.
- FROMONT DE BOUAILLE (Mlle DE), 5, boulevard Lenoir-Dufrene, Alençon. — 1920.
- FROT (Ernest), entrepreneur de travaux publics, 4, rue Demées, Alençon. — 1921.
- FROTTÉ (le marquis DE), château de Couterne (Orne), et à Paris, 52, avenue de Tokio (xvi^e). — 1901.
- GALLOT, avocat, maire de Domfront (Orne). 1923.
- GARIN (Paul), château d'Avoise, Radon, par Alençon et à Paris, 15, rue Greuze (xvi^e). — 1903.
- GASTÉ (Maurice DE), château de la Genevraye, par Le Merlerault (Orne) et 24, boulevard de La Tour-Maubourg, Paris (viii^e). — 1900.
- GATECLOU-MAREST (Charles), 15, rue de Mamers, à Alençon. — 1910.
- GAUTIER (l'abbé), vicaire à Laigle. — 1920.
- GAVIN, pharmacien, à Vimoutiers. — 1923.
- GERMAIN-BEAUPRÉ (l'abbé P.,) curé-doyen de Trun (Orne). — 1912.
- GERMINY (le comte Maxime DE), archiviste paléographe, château de Saint-Maurice-du-Désert (Orne) et 57, avenue Montaigne, Paris (viii^e). — 1921.
- GIBORY (le docteur), ✱, ♄, à Villers-en-Ouche (Orne). — 1913.
- GICQUEL DES TOUCHES (M^{me} la comtesse), château de la Pouprière, Semallé, par Alençon, et 8, rue du Boccador, Paris (viii^e). — 1922.
- GICQUEL DES TOUCHES (le comte), ✱, à la Pouprière, Semallé, par Alençon, et 8, rue du Boccador, Paris (viii^e). — 1920.
- GILBERT (M^{me} Suzanne), Le Mesle-sur-Sarthe (Orne). — 1923.
- GILLET (Charles), membre du Conseil général de l'Orne, à Perrou, par Juvigny-sous-Andaine, (Orne).
- GIRARDIN (Justin), château de Chenay, par Alençon, et 65, avenue Henri-Martin, Paris (xvi^e). — 1920.
- GOBILLON (M^{me}), La Perrière (Orne). — 1923.
- GOBILLOT (René), 3, rue Le Verrier, Paris (vi^e). — 1904.

MM.

- GOBLET (l'abbé F.), curé de Saint-Jean-de-la-Forêt, par Nocé. — 1900.
- GODDE (M^{me}), 27, rue de Lancrel, Alençon. — 1923.
- GODET (l'abbé), curé du Pas-Saint-Lhomer, par Moutiers-auparce (Orne). — 1882.
- GODOT (Jules), à Bocquencé, par La Ferté-Fresnel (Orne). — 1912.
- GOUGEON (l'abbé Daniel), chanoine honoraire, curé des Tourailles, par la Carneille (Orne). — 1903.
- GRENTE (S. G. Monseigneur), C. ✠, évêque du Mans. — 1903.
- GRIMAL (M^{me}), concierge, Maison d'Ozé, Alençon.
- GRIMBERT, membre du Conseil d'arrondissement, notaire à La Ferté-Fresnel (Orne). — 1910.
- GUERCHAIS (l'abbé Léon), pro-curé d'Echauffour (Orne). — 1903.
- GUÉRIN (l'abbé R.), chanoine prébendé, aumônier du Monastère de Sainte-Claire, à Alençon, 5, rue de la Demi-Lune. — 1886.
- GUÉRIN-SÉGUIER (Albert), ✠, ✠, ancien président de l'Association Normande de l'Université Catholique de Lille, Le Clos de Bretose, à Aubigny, par Falaise; 28, rue des Sablonz, Paris (xvi^e). — 1920.
- GUESDON (l'abbé), chanoine titulaire, supérieur des Sœurs gardes-malades de Sainte-Marie de Gacé, à Sées. — 1891.
- GUESNERIE (Henri), 107, rue Cazault, Alençon. — 1921.
- GUILLAUME (Joseph), archiviste-paléographe, ancien archiviste aux Archives Nationales, professeur aux Facultés libres des lettres et de droit de Lille, 54, avenue de Breteuil, Paris (vii^e). — 1908.
- GUILLEMAIN D'ÉCHON (M^{me}), 44, rue du Cours, Alençon. — 1923.
- GUILLEMAIN D'ÉCHON (Raymond) ✠, ✠, directeur de la Banque Régionale de l'Ouest, 44, rue du Cour, Alençon. — 1920.
- GUILLET (le chanoine A.), à La Chapelle-Montligeon. — 1904.
- GUILLEMARD (l'abbé), doyen honoraire, 1, rue Croix-de-Son, Mortagne. — 1917.
- GUILLOCHIM (Victor) ✠, A., maire d'Argentan, membre du Conseil général de l'Orne, avoué près le Tribunal civil, 5, rue de l'Orne, à Argentan. — 1901.
- GUILLOUARD (Louis), ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, professeur de droit civil à l'Université, membre correspondant de l'Institut, à Caen, 9, rue des Cordeliers. — 1882.
- GUYOT (le chanoine), secrétaire général de l'évêché de Sées. — 1919.
- HAMARD (Eugène), membre du Conseil général de l'Orne, maire de Rânes (Orne). — 1921.
- HAREL (Paul), à Echauffour (Orne). — 1883.
- HAREL (M^{me} Paul), à Echauffour (Orne). — 1904.
- HAYOT (l'abbé), curé de Condé-sur-Sarthe, par Alençon. — 1919.
- HÉBERT (l'abbé Jean), au Séminaire de Saint-Sulice, à Issy (Seine). — 1924.

MM.

- HÉBERT (Me^{lle}), 24, rue du Jeudi, Alençon. — 1922.
- HERBRON (Maurice), savonnerie d'Alençon, 74-76, rue des Tisons, Alençon. — 1921.
- HEURTAUMONT (le vicomte DE), membre du Conseil général de l'Orne, château de la Gohyère, par Saint-Mard-de-Réno (Orne). — 1907.
- HOMMEY (le docteur Joseph)*, A. , membre du Conseil général de l'Orne, médecin de l'hôpital de Sées. — 1897.
- HUBERT (Gabriel), pharmacien de 1^{re} classe, 59, Grande-Rue, à Mayenne. — 1908.
- HUBERT (J.), interne en pharmacie à l'hôpital Tenon, à Paris, rue d'Alençon, à Domfront (Orne). — 1921.
- HUBERT DES VILETTES (Guy), à Lonlay-l'Abbaye. — 1924.
- HÛE (François), *, , 19, rue Théophile-Gautier, Paris-xv^{ie}. — 1921.
- HUET-DESAUNAY (Henri), *, I. , avocat à la Cour d'appel de Paris, 28, rue Stephenson, à Paris (xviii^e), et 12, boulevard Carnot, à Argentan. — 1921.
- HULOT (Paul), architecte, diplômé par le Gouvernement, 27, rue Singer, Paris (xv^{ie}) et au Buissonnet, Mortagne (Orne). — 1905.
- HUREL, Le Hameau, à Ecorches, par Trun. — 1923.
- IMPRIMERIE ALENÇONNAISE, 11, rue des Marcheries, Alençon. — 1912.
- JAMET, instituteur à Saint-Pierre-d'Entremont, par Montsecret (Orne). — 1921.
- JAMET (l'abbé A.), curé de Sainte-Honorine-la-Chardonne, par Athis. — 1899.
- JOIN-LAMBERT (Octave), archiviste-paléographe, château de Monceaux, par Couterne (Orne) et 1, avenue Alphonse-XIII, Paris.
- JOLY (docteur), villa « Le Lotus », à Bagnoles de l'Orne (Orne) et à Paris, 39, boulevard Raspail. — 1922.
- JOUANNE (René), archiviste de l'Orne, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, Conservateur des antiquités et objets d'art du département, 10, rue Jullien, Alençon. — 1914.
- JOUBERT (Ferdinand-Paul), négociant, 19, rue du Puits-aux-Verrier, Alençon. — 1921.
- JOUSSELIN DE SAINT-HILAIRE (Henri), 10, rue de Bretagne, Alençon. — 1917.
- JOUSSELIN DE SAINT-HILAIRE (M^{me}), 10, rue de Bretagne, Alençon. — 1921.
- JOUVIN (Henri), notaire à Villiers-le-Bel (Seine-et-Oise). — 1902.
- KERCHNER (Edouard), 7, rue Clauzel, Paris (ix^e), et château de Beauvais, à Hélop, par Alençon (Orne). — 1909.
- LA BRETÈCHE (M^{me} DE), à Argentan, 17, rue des Vieilles-Halles. — 1883.








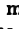

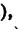
MM.

- LA BROUSSE (Léon DE), magistrat à Neufchâtel (Seine-Inférieure).
— 1915.
- LABUTTE (Paul), 15, rue Porte-Rabel, à Laigle. — 1921.
- LACROIX (Fernand), ingénieur des Arts et Manufactures, 47, rue du Ranelagh, à Paris (xvi^e). — 1904.
- LAFFILLEY (M^m E), à Crulai. — 1918.
- LAGARENNE (M^{me} la Générale DE), château des Tourelles, par Radon (Orne). — 1916.
- LANDE (l'abbé), aumônier de l'Hospice d'Alençon, 22, rue de Fresnay. — 1896.
- LANGLOIS (Emile), imprimeur, 6, rue du Collège, Argentan (Orne). — 1910.
- LAPORTE (T.), ancien sous-préfet, à Alençon, rue de Bretagne, 20, et château de La Touche, à Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne). — 1883.
- LA SERRE (l'abbé BARBIER DE), préfet des études à l'École Sainte-Croix de Neuilly-sur-Seine, 30, avenue du Roule, et château du Houssay, par Moulins-la-Marche (Orne). — 1904.
- LA SERRE (Etienne BARBIER DE) ✱, 11, cité Vaneau, Paris (vii^e), et château du Houssay, par Moulins-la-Marche (Orne). — 1919.
- LASSEUR (Georges), agent-voyer, 13, place du Cours, Alençon. — 1918.
- LAURENT-BARRAULT, ✱, 120, rue de Lyon, Paris (xii^e). — 1913.
- LAUTOUR (l'abbé), aumônier de l'hospice de Sées. — 1918.
- LAUSANNE (lieutenant DE), 18, rue Candie, Alençon. — 1921.
- LAVERRIERE (M^{me} DE), 61 ter, rue de Bretagne, Alençon. — 1923.
- LAVERNE (Jacques), avoué près le Tribunal de la Seine, 66, Faubourg Saint-Honoré, Paris (viii^e). — 1922.
- LEBOUCHER (Jean), ♂, ancien pharmacien, vice-président de la Société d'Horticulture de l'Orne, 118, rue du Mans, à Alençon. — 1901.
- LEBOULANGER (le chanoine), aumônier des Dames Bénédictines, 51, rue de l'Orne, Argentan. — 1920.
- LEBOURDAIS (Frantz), notaire, au Pin-la-Garenne (Orne). — 1908.
- LEBOURDAIS (M^{me} Frantz), au Pin-la-Garenne (Orne). — 1911.
- LECHEVREL (Joseph), licencié ès lettres, maire de Saint-Paul professeur au collège Sainte-Marie, 24, rue de l'Oratoire Caen (Calvados). — 1904.
- LE CHEVREL (M^{lle} Madeleine), 129, rue du Ranelagh, Paris (xvi^e) — 1918.
- LECLERC (M^{me}), 1, rue de l'Orne, Argentan. — 1922.
- LECOINTRE (Georges), château de l'Isle, par Alençon. — 1890.


MM.

- LECORNEY (P. Édouard), 14, rue Boissonade, Paris (xiv^e). — 1889.
- LEFÈVRE (Robert), avocat, 4, rue du Collège, Alençon. — 1921.
- LE FOYER, 1, rue Manissier, Caen. — 1923.
- LEFRANÇOIS (Guillaume), avocat, agent de la Société Normande de Banque et Dépôts, à Vimoutiers, Le Sap (Orne). — 1921.
- LÉGER (Louis), 44, avenue de la Bourdonnais, Paris (vii^e). — 1899.
- LEGROS (l'abbé), curé d'Arçonnay (Sarthe), par Champfleür. — 1909.
- LE GUAY (le baron Robert), château de Montgoubert, par Le Mesle-sur-Sarthe (Orne) et 11, rue de Courcelles, Paris (viii^e). — 1921.
- LE JEMTEL (le docteur), 8, rue des Marcheries, à Alençon. — 1910.
- LE JEMTEL (M^{me}), 8, rue des Marcheries, Alençon. — 1922.
- LEMAITRE (l'abbé Paul), chanoine titulaire, 17, rue d'Argenté, à Sées. — 1886.
- LEMATRE (Arsène), maître de verrerie à Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois. — 1919.
- LE MAROIS (le Comte) Château de Lonray, par Alençon. — 1904.
- LE MAROIS (M^{me} la comtesse), château de Lonray, par Alençon, et à Paris, 51, rue de l'Université (vii^e). — 1893.
- LEMARQUANT (Henri), O. N. S. M. O. I. O. S. M. O. de la Mutualité, directeur honoraire au Ministère de l'Intérieur, à Paris, 11, rue des Feuillantines (v^e), et à Ecouché (Orne). — 1883.
- LEMÉE (Mgr), protonotaire apostolique directeur général de l'Œuvre expiatoire, à La Chapelle-Montligeon (Orne). — 1909.
- LE MONNIER (Romain-J.), publiciste, à Flers. — 1903.
- LENOIR, I. O. S. M. O. professeur honoraire du Lycée, 11, rue du Général-Fromentin, Alençon. — 1924.
- LERMIER (Georges), avocat à la Cour d'Appel 5, rue Edmond-Valentin, Paris (vii^e), et château de Saint-Gervais, par Vingt-Hanaps (Orne) — 1920.
- LE ROUILLÉ (Jules), 41, rue du Château, Alençon. — 1907.
- LE ROY (Henry), notaire à Laigle — 1908.
- LE ROY (Paul), château du Hamel-Saint-Etienne, à La Carneille (Orne). — 1904.
- LE ROY (le docteur), 136 bis, avenue de Neuilly, Neuilly-sur-Seine (Seine) et à la Carneille. — 1921.
- LE ROY-WHITE (M^{me}), 1, Quai Voltaire, Paris (vii^e). — 1923.
- LE SASSIER-BOISAUNÉ (Etienne), au Buat, par Rabodanges (Orne). — 1921.
- LESELLIER (l'abbé Joseph), procureur de l'Œuvre expiatoire, St-Louis-des-Français, 197, viâ Babuino, à Rome. — 1914.

MM.

- LESSART** (Henry), maire de Saint-Siméon (Orne), à Alençon, 9, rue de Fresnay. — 1892.
- LEVASSORT** (le docteur), , A. , maire de Mortagne, vice-président de la *Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie*, rue de la Sous-Préfecture, à Mortagne (Orne). — 1907.
- LE VAVASSEUR** (M^{me} Gustave), château de la Lande-de-Lougé, par les Yveteaux (Orne). — 1896.
- LEVEILLÉ** (M^{me}), 3, rue de Bretagne, à Alençon. — 1914.
- LE VENEUR DE TILLIÈRES** (le comte), 20, rue des Promenades, Alençon. — 1922
- LÈVÈQUE** (l'abbé), , villa Saint-Antoine, à Perrou (Orne). 1920.
- LÉVESQUE** (le docteur), conseiller général, de l'Orne Domfront. — 1923.
- LÉVIS-MIREPOIX** (le comte DE), château de Chêreperrine (Orne), par Mamers (Sarthe), et à Paris, 121, rue de Lille (vii^e). — 1889.
- LOISEAU** (l'abbé), curé de La Fresnaie-au-Sauvage, par Putanges (Orne). — 1921.
- LONGIN** (le colonel) , 95, rue Cazault, Alençon.
- LONGUEMARE** (Paul DE) , membre du Conseil général du Calvados, directeur de l'*Association Normande*, château de Vendes, par Noyers-Bocage (Calvados), et à Caen, 23, place de la République. — 1920.
- LORILLEUX** (Pierre), 53, rue de Verneuil, Paris (vii^e). — 1919.
- LOUWARD** (S. G. Mgr), évêque de Langres (Haute-Marne). — 1904.
- LOUVEL** (Marcel), , O. I. , ancien chef d'Institution, maire de Regmalard (Orne). — 1894.
- LOYSEL DE LA BILLARDIÈRE**, juge, à Pontoise (Seine-et-Oise), et avenue Daniel-Lesueur, 9, Paris (vii^e), et château de la Monnerie, à Saint-Germain-du-Corbéis, par Alençon. — 1908.
- LOYSEL DE LA BILLARDIÈRE** (M^{me}), mêmes adresses. — 1920.
- LUCAS**, directeur de l'Usine d'Ozé, 55 bis, rue de Mamers, Alençon. — 1920.
- LUDRE-FROLOIS** (le marquis de) , député, membre du Conseil général de l'Orne, maire de Longny, château de Longny, et à Paris, 4, square du Bois-de-Boulogne (xvi^e). — 1906.
- MACAIRE** (Paul), avoué à la Cour d'appel, 2, place Saint-Martin, à Caen. — 1920.
- MALEZIEUX** (DE), maire de Mantilly (Orne). — 1924.
- MALLET**, vice-président de la Commission de la Bibliothèque municipale, à Domfront (Orne). — 1922.
- MALLEVOUE** (Fernand DE), , I. , 5, boulevard Central, Le Chesnay (Seine-et-Oise) et manoir de Saint-Germain-d'Aulnay, par le Sap (Orne). — 1896.

MM.

- MARAI** (Henri), ancien banquier, ancien président du Tribunal de Commerce, à Laigle (Orne). — 1907.
- MARCÈRE** (Edouard DES HAYES DE), 7, rue Sédillot, Paris vi^e. — 1918.
- MARCHAND** (le capitaine), 1^g^e B. T. S., Aïm-Maatouf Maroc. — 1919
- MARÉCHAL** (Emile), 19, rue Jullien, Alençon. — 1921.
- MARESCOT** (M^{me} la marquise DE), château de Noës, par Le Meslesur-Sarthe. — 1920.
- MARGARITIS** (Raoul), agent de change, près la Bourse de Paris, à Versailles, 14, avenue de Villeneuve-l'Étang, et château de la Gâtine, par Villiers-sous-Mortagne. — 1899.
- MARSAT**, directeur du *Publicateur de l'Orne*, à Domfront (Orne). — 1921.
- MARTIN** (Emilien), notaire, 213, boulevard de la Plage, Arcachon (Gironde). — 1912.
- MARTIN DU GARD** (Roger), archiviste-paléographe, 9, rue du Cherche-Midi, Paris (vi^e). — 1905.
- MAUGER**, directeur du pensionnat à Rânes (Orne). — 1921.
- MAUVIEL** (l'abbé), curé de Courcerault, par Colonard (Orne). — 1923.
- MAZURE**, maire de Beaufai (Orne). — 1921.
- MÉLIN** (J.), château du Tertre, la Ferrière-au-Doyen et 3, cité d'Hauteville, Paris (x^e). — 1921.
- MERCIER** (le Chanoine), archiprêtre de Notre-Dame de Mortagne, Mortagne (Orne). — 1921.
- MERCIER** (l'abbé), professeur à l'École de l'Immaculée-Conception, à Flers (Orne). — 1921.
- MESNIL DU BUISSON** (le comte Robert DE), château de Champaubert, par Exmes (Orne), et à Paris, 25, rue Saint-Dominique (vii^e). — 1913.
- MÉZEN** (Albert), architecte, diplômé par le Gouvernement, à Alençon, 29, boulevard Lenoir-Dufresne. — 1900.
- MICHEL** (Emile), docteur en droit, président du Tribunal civil, 24, rue de Bretagne, Alençon. — 1912.
- MIQUET** (le docteur) , Le Castel, à Sainte-Gauburge (Orne). — 1923.
- MOIDREY** (le vicomte René DE), château de Sévigny, par Argentan. — 1921.
- MOIDREY** (le lieutenant DE), 1^{er} chasseurs, Alençon. — 1921.
- MONNIER** (l'abbé), maître de chapelle à l'église Notre-Dame, 17, rue du Bercaïl, Alençon. — 1920.
- MONS** (Camille DE), château de Rappilly, par Pont-d'Ouille (Calvados). — 1923.






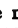



MM.

- MONTEBAULT, Chef de bureau principal au Contentieux des Chemins de fer de P. L. M., 36, rue des Sablons, Paris (xvi^e). — 1922.
- MORAND (Hubert), rédacteur au *Journal des Débats*, 17, rue des Prêtres-Saint-Germain-l'Auxerrois, Paris (I^{er}). — 1923.
- MOTEY (le vicomte RENAULT DU), C. ✠, G. O. ✠, avocat, docteur en droit, lauréat de l'Institut, lauréat de l'Académie de Rouen, membre de la Société Académique d'Agen, à Alençon, 43, rue Cazault. — 1884.
- MOUCHEL (J.-O.), ✠, manoir de Boisthorel, par Aube (Orne). — 1911.
- MOUCHEL (M^{lle}), manoir de Boisthorel, par Aube (Orne). — 1921.
- MOULINET (Louis), docteur en droit, avocat, 17, rue Traversière, à Argentan (Orne). — 1902.
- MOULINET (Jean), notaire, à Argentan. — 1944.
- MUZELLEC (René), sous-inspecteur de l'Assistance publique du Nord, 95, rue d'Esquermes, Lille (Nord). — 1922.
- NANTEUIL (M^{me} la baronne Amaury DE LA BARRE DE), château de la Chevalerie, Hautclair, Arçonnay, par Alençon. — 1897.
- NANTEUIL (Baron Xavier DE), château de la Chevalerie, Hautclair, Arçonnay, par Alençon. — 1921.
- NANTEUIL (le vicomte Emmanuel DE LA BARRE DE), château de Moire, par Fresnay (Sarthe), et rue de l'Asile, 1, à Alençon, — 1899.
- NOBIS (Charles), au Val-Saint-Bômer (Orne), avoué près la Cour d'appel de Caen, 27, place Saint-Sauveur. Caen. — 1904.
- NUGUES (l'abbé), curé de Geneslay, par la Chapelle-Moche (Orne). — 1920.
- ONFRAY (le docteur René), 6, avenue de la Motte-Piquet, Paris (vii^e). — 1910.
- ORGLANDES (le comte FOULQUES D'), château de Lonné, par Igé (Orne), et 142 bis, rue de Grenelle, Paris (vii^e). — 1920.
- ORGLANDES (le vicomte Henri D'), mêmes adresses. — 1920.
- PAIXHANS (Louis), château de la Bijude, par Bretteville-sur-Laize (Calvados), et 52, rue de Ponthieu, Paris (viii^e). — 1907.
- PAQUET, secrétaire-adjoint de la mairie de Sées. — 1923.
- PARMENTIER (A.), ✠ ancien sous-préfet, 52, rue Saint-Blaise. Alençon — 1920.
- PASQUET (abbé), curé de Ménil-Erreux (Orne). — 1923.
- PASQUIER (Maurice), rue de Vimoutiers, à Trun. — 1923.
- PATRIE (Léon), chef de gare, à Château-Gontier (Mayenne). — 1908.
- PELCHAT (H.), inspecteur de l'enseignement primaire, à Domfront (Orne). — 1921.
- PELLETIER (Victor), maire de Condé-sur-Huisne. — 1900.
- PELLIER-CHALLEMEL (Georges), ingénieur E. P. P., 15, rue des Buttes, Mayenne. — 1922.







MM.

- PELTEREAU** (M^{lle}), château de Blanchelande, par Mortrée (Orne) — 1918.
PESNEL (le docteur), Bagnoles-de-l'Orne (Orne). — 1921.
PÉTRON (l'abbé), à Fresnes, par Montsecret (Orne). — 1923.
PEYERIMHOFF DE FONTENEILLE (H. de), château de Médavy par Almenèches (Orne) et 16, rue Séguier, Paris (vi^e). — 1922.
PICARD, libraire-éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris (vi^e). — 1909.
PICHON (Louis), rue Haute, à Trôo (Loir-et-Cher). — 1908.
PICOT (M^{me} Emile), château du Mesnil, par Laigle (Orne), et à Paris, avenue de Wagram, 135 (xvii^e). — 1909.
PIERREY (M^{me} M.), château de La Guyardière, en La Haute-Chapelle (Orne), à Surineau, par Ste-Pezenne (Deux-Sèvres), et 30, rue Copernic, Paris (xvi^e). — 1903.
PIERREY (Jacques), 46, rue des Belles-Feuilles, Paris (xvi^e). — 1913.
POLLET, ✱, château de la Pommeraye, par Pont-d'Ouille (Calvados). — 1921.
PONTHAULT (André), 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, Mayenne. — 1923.
PONTHAULT (Pierre), place de Hercé, Mayenne (Mayenne). — 1923.
PORCHER (Jacques), 1, rue du Regard, Paris (vii^e) et Le Clos-André, à Gacé (Orne) — 1901.
PORCHER (Jean), archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque Nationale, 1, rue du Regard, Paris (vii^e). — 1913.
PORÉE (le chanoine), correspondant de l'Institut, curé de Bournainville, par Thiberville (Eure). — 1912.
POTTIER (l'abbé), curé de Bocquencé, par La Ferté-Fresnel. — 1923.
POUIET (M^{lle} Paule), 2 bis, rue de Bre'agre, Alençon. — 1920.
POUPET (capitaine Benoît), ✱, docteur en Droit, 18, rue Alexandre-Delemare, à Mons-en-Bareuil, par Lille (Nord). — 1912.
PRIMOIS (Georges), industriel, au Pont-Cœuvre, par Saint-Evroul-Notre-Dame-du-Bois (Orne). — 1911.
PRODHOMME (le docteur), maire de Putanges. — 1903.
PRUNELÉ (le comte Henri de), à Sées (Orne), et 35, rue du Sud, à Versailles (Seine-et-Oise). — 1914.
RABINEL (l'abbé), missionnaire diocésain, 14, rue du Cours, Alençon. — 1921.
RÉMON-BEAUVAIS (M^{me}), rue d'Alençon, Domfront. — 1923.
RENAULT (Paul), notaire, 45, place du Cours, Alençon. — 1923.
REVERT (Eugène), agrégé de l'Université, chargé de Cours à l'Université de Helsingfors (Finlande), à Alençon, 54, rue du Cours. — 1919.
RHEINART (M^{me}), à la Hamardière, près Domfront (Orne). — 1922.



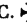
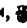
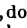
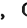

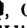
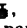
MM.

- RIBOUX** (l'abbé A.), curé de Bonsmoulins (Orne). — 1904.
- RIGOULAY** (Alphonse) , A. , chef de division à la Préfecture de l'Orne, 26, rue du Château, Alençon. — 1921.
- RIPAULT** (l'abbé), professeur à l'École de l'Immaculée-Conception, à Flers-de-l'Orne). — 1919.
- RIVIÈRE** (Albert), , ancien magistrat, château de la Gatine, par Villiers-sous-Mortagne (Orne), et à Paris, 52, rue d'Amsterdam (IX^e). — 1900.
- ROBERT** (l'abbé), curé du Sap (Orne). — 1912.
- ROCHFORT** (M^{me} la comtesse DE), château de Bois-Roussel, par Essai (Orne), et 39, rue Sain.-Dominique, Paris. — 1920.
- RÆDERER** (le comte), , membre du Conseil général de l'Orne, château de Bois-Roussel, par Essai, et 5, rue Freycinet, Paris (XVI^e). — 1903.
- ROGER**, ancien notaire, rue Cazault, Alençon. — 1923.
- ROMANET** (le vicomte Olivier DE), , archiviste-paléographe, fondateur des *Documents sur la Province du Perche*, président de la *Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie*, château des Guillels, par Courçevost. — 1882.
- ROMANET** (le vicomte Pierre DE) , château des Feugerets, par La Chapelle-Souëf. — 1920.
- ROMET** (M^{lle} Etiennette), rue du Mail. Le Mans (Sarthe). — 1920.
- ROMET** (Pierre), 79, rue Jouffroy, Paris XVII^e. — 1918.
- ROMET** (M^{me} Paul), 54, rue du Mans, à Alençon. — 1907.
- ROMET** (Paul), membre du Conseil général de l'Orne, vice-président du Tribunal de Commerce, vice-président de la *Société d'Horticulture de l'Orne*, à Alençon, 54, rue du Mans, et château de Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne). — 1887.
- ROMET** (M^{me} Charles), 34, rue du Jeudi, à Alençon. — 1903.
- ROMET** (Charles), négociant, à Alençon, 34, rue du Jeudi. — 1893.
- ROMET** (M^{me} André), rue de l'Ecusson, Alençon. — 1920.
- ROMET** (M^{me} René), 32, rue du Jeudi, Alençon. — 1920.
- RONCIN** (l'abbé), curé de Soligni-la-Trappe (Orne). — 1912.
- ROTOURS** (le baron Jules ANGOT DES), A. , vice-président de la *Société d'Economie sociale*, membre de la *Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, maire des Rotours, château des Rotours, par Putanges (Orne), et à Paris, 35, rue Washington (VIII^e). — 1886.
- ROTOURS** (le baron André ANGOT DES), , , château des Rotours, par Putanges (Orne), et à Paris, 10, place du Président-Mithouard (VII^e). — 1906.
- ROULLEAUX-DUGAGE** (le baron Henry), député, membre du Conseil général de l'Orne, château de Livonnière, à Rouellé, par Domfront, et à Paris, 15, rue Le Sueur (XVI^e). — 1897.

MM.

- ROUSSEAU (Xavier), commis des postes et des télégraphes, 16, place Saint-Germain, à Argentan. — 1919.
- ROUSSEAU (Pierre), docteur en droit, directeur honoraire des Contributions directes et du cadastre, 9, place à l'Avoine, Alençon. — 1922.
- RUFFRAY (M^{me}), 4, rue Jullien, Alençon. — 1923.
- SABINE, maire de Flers (Orne). — 1921.
- SAINTE-PREUVE (M^{me} la baronne DE), 3, rue de Bretagne, à Alençon. — 1890.
- SALLANTIN (M^{me}), 22, rue des Promenades, Alençon. — 1922.
- SALZE (Edmond), 3, avenue de l'Eglise, Le Chesnay-Versailles (Seine-et-Oise). — 1885.
- SAUVAGE (René), I. , archiviste du Calvados, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, 15, rue des Carrières-Saint-Julien, Caen. — 1918.
- SAVARY (l'abbé Alphonse), , , directeur du Grand Séminaire, Sées (Orne). — 1912.
- SCHALCK DE LA FAVERIE (M^{me}), 17, avenue de la Motte-Fouquet, Paris (VII^e). — 1918.
- SÉDILLE (l'abbé), chapelain de l'Immaculée-Conception, Sées. — 1909.
- SEMALLÉ (le comte Robert DE), , château de Frebourg, par Mamers (Sarthe), et 16 bis, avenue Bosquet, Paris (VII^e). — 1905.
- SEMALLÉ (M^{lle} DE), château de Semallé (Orne). — 1919.
- SERCEY (M^{me} la comtesse Laurent DE), château de Vaugeois, par Neuilly-le-Vendin (Mayenne).
- SEVRAY (le chanoine), à Sées (Orne). — 1882.
- SORNIN (l'abbé), curé de Saint-Ivroult-Notre-Dame-du-Bois. — 1919.
- SOUANCÉ (le comte DE), château de Montdoucet, par Souancé (Eure-et-Loir). — 1887.
- SURVILLE (Auguste), A. , bibliothécaire de la ville de Flers, à la Chapelle-Biche, par Flers (Orne). — 1886.
- TABOURIER (l'abbé L.), curé de St-Léger-sur-Sarthe, par Le Mesle-sur-Sarthe (Orne). — 1902.
- TAFFOREAU (M^{lle}), rue des Promenades, 14, Alençon.
- TAUNAY (Victor-Auguste), président de l'Association de la Presse judiciaire de Paris, ancien rédacteur à la *Gazette de France*, à Paris, 93, rue du Bac, et château du Plessis-Piquet (Seine). — 1912.
- TESSIER (l'abbé), , curé de Saint-Pierre de Montsort, 25, rue du Mans, Alençon. — 1919.
- THENON (l'abbé), curé de Roullée, par La Fresnaye-sur-Chédouet (Sarthe). — 1912.
- THIBAULT (le lieutenant), 5, rue Camille-Violand, Alençon. — 1922.
- THIERRY (G.), instituteur à Gacé (Orne). — 1921.
- THOMAS-LACOURIÈRE, caissier de la Banque de France, 1, rue du Docteur-Becquembois, Alençon. — 1922.
- THOUREAU (Paul), château des Chaises, par Bellême (Orne), et à Paris, 47, avenue Henri-Martin (xvi^e). — 1906.

MM.

- THUVAULT (l'abbé), directeur de l'Archiconfrérie de Saint-Christophe, Saint-Christophe-le-Jajolet, par Vrigny (Orne). — 1921.
- TIERCELIN (M^{me} Charles, née d'INFREVILLE), à Argentan. 29, rue la Poterie. — 1910.
- TOMERET (Jean), 6, rue Lentonnet, Paris (ix^e). — 1919.
- TORCY (M^{me} la marquise DE), château de Bois-Claireau, par Ballon (Sarthe). — 1920.
- TOUCHARD (l'abbé), aumônier de la Providence, 15, rue du Pont-Neuf, Alençon. — 1922.
- TOURNOÛER (Henri), A. , O. , archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade honoraire, membre du Conseil général de l'Orne, vice-président de la *Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Colonard (Orne), et à Paris, 5, boulevard Raspail (vii^e) — 1888.
- TOURNOÛER (M^{me} Henri), château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par par Colonard (Orne), et à Paris, 5, boulevard Raspail (vii^e). — 1888.
- TRAMBLAY (M^{me}), 29, rue du Cours, Alençon. — 1920.
- TRÉBUCIEN (M^{me}), à Magny-le-Freule, par Mézidon (Calvados) et 185, rue de la Pompe, Paris (xvi^e). — 1913.
- TRIGER (Robert), A. , C. , , docteur en droit, ancien conseiller d'arrondissement, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, président de la *Société Historique et Archéologique du Maine*, aux Talvasières, près Le Mans, et au Mans, 5, rue l'Ancien-Evêché. — 1882.
- TRIPIED (l'abbé F.), curé de La Lande-Patry, près Flers (Orne). — 1900.
- TRUFFAULT (l'abbé), curé de Fresnes (Orne). — 1920.
- TURGEON (Charles), , O. , C. , membre correspondant de l'Institut, professeur d'Histoire des doctrines économiques et doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Rennes, 25, boulevard Sévigné, à Rennes. — 1883.
- UBALD D'ALENÇON (le R. P.), 46, rue de la République, Bry-sur-Marne, (Seine). — 1903.
- VADÉ (Paul-Emile), conseiller municipal, 11, rue Cazault, Alençon — 1920.
- VANNIER (l'abbé), 11, rue Grande-Sarthe, Alençon. — 1924.
- VAUCELLES (le comte Jules DE) , membre du Conseil général de l'Orne, château de Lignou, par Briouze (Orne), et à Paris, 18, rue de Marignan (viii^e). — 1892.
- VAUGEOIS (l'abbé), vicaire à Saint-Jean de Laigle. — 1909.
- VAUDRON (l'abbé), vicaire à Condé-sur-Huisne (Orne). — 1921.
- VENDEL (Henri), bibliothécaire de la ville de Châlons-sur-Marne et à Almenèches (Orne). 1909.
- VÉREL (M^{me} Charles), à Nonant-le-Pin (Orne). — 1888.
- VERGER (Marcel), inspecteur à la Caennaise, 98, boulevard des Alliés, Caen. — 1923.
- VEZARD (René), avocat, arbitre expert près le Tribunal de

MM.

Commerce de la Seine, 179, boulevard Péreire, Paris (xviii^e).
— 1921.

VIGAN (Victor DE), capitaine honoraire, à Bellême (Orne). — 1900.

VIGNERAL (le comte DE), château de Ri, par Habloville (Orne). —
1908.

VIMARD (Achille), château des Tourailles, par la Carneille (Orne)
12, place Rougemare, Rouen (Seine-Inférieure). — 1904.

VINCENT, château de La Ferté-Frénel (Orne) et 68, boulevard
de Courcelle, Paris (xvii^e). — 1921.

VOISIN (Etienne), château de la Gâtine, par Villiers-sous-Mortagne
et à Paris, 67, rue d'Amsterdam (viii^e). — 1900.

WICKERSHEIMER (Em.), procureur de la République, près le Tribunal
de première instance de Lisieux. — 1911.

ZAPPA (M^{me} E.), boulevard des Alliés Caen. — 1922.

ZAPPA (E.), boulevard des Alliés, Caen. — 1922.



BIBLIOTHÈQUE DE FLERS. — 1911.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE DOMFRONT. — 1922.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE NOGENT-LE-ROTROU (Eure-et-
Loir). — 1911.

Sociétés Savantes et Établissements Publics

Auxquels la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*
adresse ses Publications et ses Correspondances.

- Abbeville. — Société d'Emulation d'Abbeville.
- Aix. — Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres d'Aix.
- Aix. — Bibliothèque de l'Université d'Aix. — Facultés des Lettres et de Droit.
- Alençon. — Archives départementales de l'Orne.
- Alençon. — Bibliothèque publique de la ville.
- Angers. — Revue de l'Anjou ; M. le Directeur, 40, rue du Cornet.
- Angers. — Société Nationale d'Agriculture, Sciences et Arts (ancienne Académie d'Angers).
- Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la Charente.
- Argentan. — Bibliothèque publique ; M. PORCHER, 105, rue de Paris.
- Arles. — Société des Amis du Vieil Arles. — Poste.
- Auxerre. — Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 43, rue Joubert.
- Avranches. — Société d'Archéologie littéraire, Sciences et Arts, des arrondissements d'Avranches et Mortain.
- Bayeux. — Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux.
- Blois. — Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher. — M. Le ueur, président, rue du Palais, à Blois.
- Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
- Caen. — Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
- Caen. — Société des Beaux-Arts.
- Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
- Caen. — Comité des Assises de Caumont, 28, rue de Geôle. — Poste.
- Caen. — Bibliothèque municipale. — M. Huard, conservateur.
- Chartres. — Société Archéologique d'Eure-et-Loir.
- Châteaudun (Eure-et-Loir). — Société Dunoise (Archéologie, Histoire, Sciences et Arts).
- Chinon. — La Société des Amis du Vieux-Chinon (Indre-et-Loire).
- Cholet. — Société des Sciences et Beaux-Arts.
- Evreux. — Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'Eure, 12, rue de la Banque.
- Flers. — Le Pays Bas-Normand.
- Granville. — Société d'Etudes historiques et économiques • Le Pays de Granville. •

- Grenoble. — Bulletin de l'académie Delphinale.
- Guéret. — Société des Sciences Naturelles et Archéologiques de la Creuse.
- La Flèche. — Les Annales Fléchoises. — (Poste).
- Laval. — Commission Historique et Archéologique de la Mayenne.
- Le Havre. — Les Amis du Vieux Havre.
- Le Havre. — Société havraise d'études diverses.
- Le Mans. — Société Historique et Archéologique du Maine.
- Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe; M. GENTIL, 86, rue de Flore.
- Ligugé (Vienne). — M. le Directeur de la Revue Mabillon abbaye Saint-Martin, Ligugé (Vienne). — 1921.
- Lille. — Commission historique du département du Nord, place de l'Université. — M. de Saint-Léger, président).
- Limoges. — Bulletin de la Société Archéologique et Historique du Limousin.
- Lisieux. — Société Historique.
- Lyon. — Société Gerson d'histoire et d'archéologie du diocèse de Lyon.
- Marseille. — Société Archéologique de Provence, 63, boulevard Longchamp. — M. Magnan, président.
- Montpellier. — Société d'Archéologie.
- Mortagne. — Société percheronne d'Histoire et d'Archéologie. — M. l'abbé Moulin, aumônier de l'hospice.
- Moulleron-en-Pareds (Vendée). — Revue du Bas-Poitou. — M. René Vallette, Logis de Beauregard.
- Moulins. — Société d'Emulation du Bourbonnais (Lettres, Sciences et Arts).
- Nantes. — Société Archéologique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure.
- Orléans. — Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, M. le Président, 37, boulevard Alexandre-Martin.
- Paris. — Ministère de l'Instruction publique (Direction de l'Enseignement supérieur, 5^e Bureau). — (6 exemplaires).
- Paris. — L'Âme Normande; M. Jacques HÉBERTOT, Directeur, 5, Quai Voltaire (VII^e).
- Paris. — Bibliothèque Nationale, 58, rue de Richelieu (II^e).
- Paris. — Bibliothèque de la Sorbonne, rue Saint-Jacques (V^e).
- Paris. — Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 19, rue Spontini (XVI^e).
- Paris. — Bibliothèque de l'Institut catholique, 74, rue de Vaugirard, — M. l'abbé Langlois (VI^e).
- Paris. — Le Polybiblion, 5, rue Saint-Simon. — M. Chapuis (VII^e).
- Paris. — Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, rue Richelieu.

- Paris. — Bibliothèque de l'École des Chartes, 19, rue de la Sorbonne (v^e).
- Paris. — Les Guides Bleus, librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris (vii^e).
- Paris. — Revue des Questions Historiques, 5, rue Saint-Simon. — Poste (vii^e).
- Paris. — Association amicale de l'Orne, 14, rue Fontaine, Paris (ix^e).
- Paris. — La Pomme; M. LATOUCHE, secrétaire général, 65, rue Caulaincourt, Paris (xviii^e).
- Paris. — Société Française d'Archéologie; M. LEFÈVRE-PONTALIS, 13, rue Phalsbourg (xvii^e).
- Paris. — Bulletin héraldique de France; M. DELAPORTE, 5, rue Mornay (iv^e).
- Paris. — Société de Saint-Jean pour l'encouragement de l'Art Chrétien, 13, rue de l'Abbaye (vi^e).
- Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
- Quimper. — Diocèse de Quimper et de Léon (Finistère). — Bulletin diocésain d'Histoire et d'Archéologie. — (Poste).
- Rennes. — Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
- Rochechouart. — Société les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart (Haute-Vienne).
- Rouen. — Société de l'Histoire de Normandie.
- Rouen. — Bibliothèque de la Ville de Rouen.
- Rouen. — Société Normande de Géographie.
- Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure
- Rouen. — Revue Normande, place Haute-Vieille-Tour.
- Rouen. — Société Normande de gravure, hôtel des Sociétés Savantes.
- Saint-Dié. — Société Philomatique Vosgienne.
- Saint-Lô. — Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle de la Manche, 23, rue des Images.
- Saint-Malo. — Société Historique et Archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo.
- Saumur. — Société des Lettres, Sciences et Arts du Saumurois.
- Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.
- Tours. — Société Archéologique de Touraine.
- Trévières. — Société historique de Trévières (Calvados), M. le chanoine Guérin, doyen.
- Valence. — Société d'Histoire Ecclésiastique et d'Archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers.
- Valognes. — Société Archéologique, Artistique, Littéraire et Scientifique de l'arrondissement de Valognes.
- Vannes. — Société Polymathique du Morbihan.
- Vendôme. — Société Archéologique, Littéraire et Scientifique du Vendômois.

Sociétés Étrangères

- Albany. — Université de l'Etat de New-York.
- Barcelona. — *Analecta Montserratensia*. Bibliotheca de Montserrat.
- Bergen (Norvège) — Bibliothèque de la ville (M. Smith, bibliothécaire).
- Bruxelles. — *Analecta Bollandiana*, 14, rue des Ursulines.
- Cambridge (Etats-Unis). — Harvard University of Cambridge
(Correspondant : M. PICARD, libraire, 82, rue Bonaparte, Paris (VI^e)).
- Christiana. — Bibliothèque de l'Université. M. W. Munthe, bibliothécaire.
- Copenhague. — Bibliothèque royale (M. Lange, bibliothécaire en chef).
- Costa-Rica (Amérique Centrale). — Museo Nacional; M. A. ALFARO. Director, San-José.
- Davenport. — Académie of Sciences.
- Genève (Suisse). — Bibliothèque publique et universitaire.
- Helsingfors (Finlande). — Bibliothèque de l'Université. — 1923.
- Ligugé (Abbaye de). — Abbaye de St-Martin (Vienne).
- Londres. — Anglo-French society, scala house, Charlotte Street, w. 1.
- Mexico. — Museo Nacional.
- Monaco. — Annales du Palais de Monaco.
- Montevideo (Uruguay). — Museo de Historia Natural.
- Neuchâtel (Suisse). — Société Neuchâteloise de Géographie.
- Rio-de-Janeiro (Brésil). — Museo Nacional.
- Stockholm (Suède). — Académie Royale des Belles-Lettres, de l'Histoire et des Antiquités.
- Turin. — Societa piemontese di archeologia et Belle Arti, via Napione, n° 2 (Correspondant : M. le docteur Gino Borghezio.)
- Washington. — Smithsonian Institution.

PROCES-VERBAUX

Séance du 26 Juillet 1923

Présidence de M. **TOURNOÛER**, Président.

La Société historique et archéologique de l'Orne a tenu séance le jeudi 26 juillet, à 14 h. 1/2, en la Maison d'Ozé.

Etaient présents : **M^{mes}** la comtesse d'ANGÉLY, DE COURTILLOLES, LOYSEL DE LA BILLARDIÈRE, RUFFRAY ; **M^{les}** DE SEMALLÉ et ONFRAY ; **MM.** le docteur BEAUDOUIN, BEAUGÉ, Roger DE BEAUREGARD, Henri BESNARD, le chanoine BOCAGE, Paul CHARPENTIER, COLLIÈRE, l'abbé GERMAIN-BEAUPRÉ, JOUSSELIN DE SAINT-HILAIRE, LEBOURDAIS, le comte LE VENEUR, LOYSEL DE LA BILLARDIÈRE, le docteur ONFRAY, DE PEYERIMHOFF, Paul ROMET, le baron Jules DES ROTOURS, l'abbé SEDILLE, l'abbé TABOURIER, le lieutenant THIBAUT, TOURNOÛER et VADÉ.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. **M. LE PRÉSIDENT** présente les excuses de **MM.** le chanoine BARATTE, René DE BEAUREGARD, M. et **M^{me}** Félix BESNARD, M. et **M^{me}** EON, l'abbé GUERCHAIS, JOUANNE, l'abbé LETACQ, l'abbé LÉVÊQUE, le chanoine MÉRCIER, la baronne DE SAINTE-PREUVE, la marquise DE TORCY et le R. P. UBALD.

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre du P. Petron de Sainte-Marie de Tinchebray qui prend la place du R. P. Bernier et remercie pour son admission, puis il annonce les présentations de :

M. Gavin, pharmacien à Vimoutiers, par **MM.** Hubert et Tournoüer.

M. Ch. Appert, contrôleur des contributions directes à Domfront, par **MM.** le docteur Onfray et Hubert.

M. le lieutenant Thibault du 1^{er} chasseurs, par MM. le capitaine de Fontaine et M^{me} Buffet.

M. Maurice Pasquier, de Trun, par MM. le chanoine Mercier et l'abbé Germæin-Beaupré.

M. Roger, de Domfront, à peine inscrit dans notre Société envoie sa démission. Nous avons à déplorer la mort de M. Galpin député de la Sarthe, membre de la Société depuis sa fondation. Nos respectueuses condoléances à M^{me} Galpin ainsi qu'à M^{lle} Madeleine Le Chevrel qui vient de perdre sa mère.

M. Gabriel HUBERT demande si quelqu'un s'est occupé de préparer la bibliographie de Louis Duval. Le secrétaire de la Société achève en ce moment un travail qui, sans avoir la prétention d'être complet, donnera au moins la liste des principaux ouvrages et brochures de l'ancien archiviste de l'Orne.

M. HUBERT signale à l'attention des membres de la Société de curieux fonts baptismaux du XIX^e siècle qui se trouvent à l'église de Saint-Brice, près Domfront.

Le R. P. UBALD demande si quelqu'un pourrait fournir des renseignements sur un certain Claude-Christophe Thibault, prêtre du diocèse de Paris, curé de Saint-Germain-des-Grois au diocèse de Séez et qui fit profession dans le Tiers-Ordre de Saint-François le 11 décembre 1682.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'une intéressante lettre de notre confrère M. Adigard des Gautries qui sollicite l'envoi de nos publications à la bibliothèque royale de Copenhague, pour développer là-bas l'influence française. On pourrait d'ailleurs faire des échanges.

La place de bibliothécaire-adjoint étant vacante depuis la retraite de M. Leboucher. M. LE PRÉSIDENT demande à M. Beaugé s'il voudrait mettre sa grande compétence et quelque peu de ses loisirs au service de la Société. L'accep-

tation de notre aimable confrère est accueillie avec une reconnaissante et unanime satisfaction.

A propos de l'envoi du compte rendu de notre excursion dans le Bessin, M. LE PRÉSIDENT a reçu des remerciements flatteurs de MM. Prentout, Roger de la Rivière, docteur Lestienne, René Dubourg vice-président de l'Association normande, de la Rivière, de Druval, Martin, du Havre et Anquetil, président de la Société de Bayeux.

M. LE PRÉSIDENT esquisse le programme de nos prochaines conférences : M. Sciana ancien professeur au lycée d'Alençon parlera de Robert de Flers moraliste ; M. Mauger donnera la conférence promise sur le mobilier à travers les âges. Nous aurons également le plaisir d'entendre MM. le duc d'Audiffret-Pasquier, Eon, Delangle, Gobillot et M^{me} Joly de Caen.

M. LE PRÉSIDENT signale l'apparition de : *Promenade à travers le vieil Alençon*, par René Jouanne, avec les bois originaux de Albert-Henri Besnard, in-12, 159 p. ; — du : *Prieuré de Saint-Arnout-sur-Touques (Calvados)*, par V. Hunger, Paris, Pailhé, 1923, in-8^o illustré ; — du : *De officiis ecclesiasticis de Jean d'Avranches, archevêque de Rouen, 1067-1079*, par l'abbé Delamarre, Paris, Picard in-8^o, 12 fr.

M. LE PRÉSIDENT nous dit que M. Jouanne a publié dans *L'Illustré de la Province* qui s'imprime à Lyon (juin 1923) un article sur « Alençon, ville d'histoire et d'art », à propos d'une réédition de *Gaspard*, dont l'auteur, René Benjamin, n'est pas tendre pour notre ville. Cette réfutation s'imposait et M. Jouanne l'a faite très heureusement, avec gravure à l'appui.

La *Revue Normande* de mai-juin 1923, a donné la conférence faite à Paris le 11 mars par M. Alfred Poizat sur Paul Harel, avec portrait. — Dans ce même numéro : « Le curé de la Baroche-sous-Lucé massacré à Vimoutiers (1792), » par P. Uzureau — et « la Route », poésie par Francis Eon.

Un petit volume de 126 p. in-12, vient de paraître à la Grande-Trappe. C'est *La Vie Cistercienne au monastère de la Grande-Trappe*, Soligny-la-Trappe (Orne), 1923, livre suggestif qui initie le profane à la formation à la vie monastique, à l'engagement que l'on y contracte, à ses exercices quotidiens et à son apostolat.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. l'abbé Letacq qui veut bien offrir pour notre musée une petite tête d'ornement en bronze de l'époque gallo-romaine, trouvée à Autheuil (Orne).

M. LE PRÉSIDENT nous dit que la Société normande d'ethnographie et d'art populaire vient de tenir à Honfleur le 1^{er} congrès des sociétés régionalistes de Normandie dont le principal objet serait :

1^o La fédération des sociétés régionalistes de Normandie et la création d'un bulletin intermédiaire des Chercheurs. »

2^o L'échange de documents photographiques pour la projection.

3^o L'établissement d'une carte géographique des curiosités artistiques, archéologiques et naturelles.

4^o La lutte contre le vandalisme.

Dans le même ordre d'idées, ajoute M. LE PRÉSIDENT, la Société pour la « sauvegarde de l'art français » dont le siège social est 12, avenue du Maine, à Paris, organise en ce moment une campagne de presse à laquelle nous souhaitons plein succès.

A ce propos M. Paul ROMET signale l'enlèvement injustifié de l'église d'Ocagnes, d'un tableau de valeur, classé depuis, et représentant le mariage mystique de Sainte-Catherine qui se trouve maintenant au bas de la grande nef de l'église Saint-Germain d'Argentan.

M. LE PRÉSIDENT lit une lettre de M. de Longuemare rappelant que le prochain congrès de l'Association normande

aura lieu dans l'Orne en 1924 et lui demandant son avis sur le choix de la ville où il convient de le tenir.

C'est notre poète J. GERMAIN-LACOUR qui, le 13 mai dernier, eut les honneurs du « Dimanche poétique » organisée par la *Revue normande*.

Le *Gaulois* du 16 juin annonce la publication d'un volume de vers de M^{lle} Madeleine Le Chevreil. Nul doute que ses lecteurs ne redisent à la fin du livre.

*O merveilleux plaisir, secrète et chaude ivresse
Douceur où tout à coup se défit ma tristesse
J'écoute votre voix enchanter mon ennui !
Votre voix... purs accords et prodige inouï
Frais climat où mon âme à l'instant se délivre
Des mauvais songes dont elle était encore ivre.*

M. LE PRÉSIDENT signale l'exposition des œuvres de Gaston La Touche (1913-1923) qui s'est tenue 20, rue des Capucines, en mai dernier.

Nous donnons ici la liste des artistes ornaïens qui ont exposé aux salons de 1923. Merci à M. Lemarquand qui nous l'envoie.

Les Artistes ornaïens aux salons de 1923.

1° — Peinture et Dessins.

Brisard (Fernand), né à Hauterive, élève de Bonnat (Mention honorable en 1911, médaille d'argent en 1914) : *Portrait de M^{me} F. B.*

Hurel (M^{lle} Suzanne), née à Mortagne, élève de J. Lefebvre, et de MM. Boschet, Schommer, Royer et Massé. (Mention honorable, 1908, médaille d'argent 1914) : *Portrait de ma mère, La miniature de l'absent, Portrait de mon père* (pastel), *Le palais des Doges à Venise* (aquarelle), *Le piazzetta* (Venise) (aquarelle).

2° — Sculpture.

Sorteur (Charles), né à Domfront : *Buste de M. Henri Manuel*, (Salon de la Société nationale des Beaux-Arts).

3^o — Architecture.

Besnard (Félix), né à Alençon, élève de M. Marcel Lambert : *Chapelle Saint-Michel à Quineville* (Manche), deux aquarelles.

4^o — Gravure et lithographie.

Besnard (Albert-Henri), né à Alençon, élève de M. P.-A. Bouroux (Mention honorable 1920) : *Portrait de peintre P.-G. Rigaud*, pointe sèche, « *Moi* », pointe sèche.

Charpentier (Paul-Alfred-Marius), aux Requêtes, par Valframbert : *Eglise Saint-Germain d'Argentan*, eau-forte.

Élève (M^{lle} Aline-Marie-Augustine), née à Moulins-la-Marche, élève de M. Delzers (Mention honorable 1920) : *Intérieur* d'après Teniers, burin.

Hardy (André-Révérénd), né à Flers : *Vieilles maisons*, rue *Saint-Romain à Rouen*, eau-forte

Léandre (Charles-Lucien), né à Champse-ret, élève de Cabane, et de E. Bin (Mention honorable, 1888, médaille de bronze 1889) médaille de 2^e classe, 1891, médaille d'argent, 1900, médaille de 2^e classe, 1909, médaille d'honneur de gravure 1921) : *La folie de la guerre*, lithographie; un cadre contenant quelques portraits et des essais pour des illustrations en noir et en couleur; lithographie; un dessin sanguine pour *La folie de la guerre*.

Trément (Paul), né à Mortagne, élève de M. Albert Philibert (Mention honorable, 1920, médaille de bronze, 1922) : *Roses mousse*, lithographie originale; étude de *roses mousse*; dessin fusain et sanguine.

M. LE PRÉSIDENT remercie : M^{lle} de Semallé qui a réuni de fort intéressants renseignements sur le château de Saint-Vaast, dont le propriétaire actuel est M. Croisé; M^{me} Tierceclin, qui vient de racheter sa cotisation annuelle. Plût à Dieu, qu'elle eût beaucoup d'imitateurs et M. Paul Romet qui s'est dépensé pour la mise en ordre et l'arrangement du Musée.

Enfin après avoir fourni quelques détails pratiques sur l'excursion prochaine M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. BEAUGÉ, qui nous fait une causerie pittoresque et curieusement documentée sur Conté et son séjour en Egypte. Le programme épuisé, la séance est levée à 14 h. 1/2.

Le Secrétaire,

P. GERMAIN-BEAUPRÉ.

Séance du 27 Septembre 1923

Présidence de M. TOURNOÛER, Président.

Le jeudi 27 septembre 1923, à 14 heures, la Société historique et archéologique de l'Orne tint séance ordinaire en la Maison d'Ozé, sous la présidence de M. Tournouër, président.

Y étaient : M^{mes} BEAUGÉ, DE COURTILLOLES, CRESIE, DESCOUTURES, FOULD, la baronne DE SAINTE-PREUVE, la marquise DE TORCY ; M^{les} BEAUGÉ, BELLESSORT et DE SEMALLÉ.

MM. BEAUGÉ, Joseph BESNARD, Henri BESNARD, BRISARD, COUDER, CRESTE, FONTAINE, l'abbé FONTAINE, le marquis DE FROTTÉ, l'abbé GERMAIN-BEAUPRÉ, l'abbé GUERCHAIS, GUILLEMAIN D'ECHON, l'abbé HAYOT, MOUCHEL, le vicomte DU MOTEY, le baron J. DES ROTOURS, TOURNOÛER.

Excusés : M^{mes} la comtesse D'ANGÉLY, LÉVEILLE, TIERCELIN, TOURNOÛER et TRÉBUCIEN.

MM. le vicomte D'ANTERROCHES, FÉREY, GARNI, le chanoine GUÉRIN, Paul HAREL, Gabriel HUBERT, JOUANNE, JOUSSELIN DE SAINT-HILAIRE, LEMARQUANT, LE MONNIER, le docteur LEVASSORT, le comte LE VENEUR, l'abbé MAUVIEL, MÉZEN, RIVIÈRE, l'abbé ROBERT, le vicomte DE ROMANET, le baron André DES ROTOURS, Paul ROMET, X. ROUSSEAU, Et. DE LA SERRE, le comte DE SOUANCÉ.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. LE PRÉSIDENT fait les présentations de nouveaux membres :

M^{me} Gilbert, Le Mesle-sur-Sarthe, par MM. l'abbé Tabourier et Beaugé.

M^{me} Charles Chabert, 46, rue Pierre-Charron, Paris, par MM. Pierrey et Laverne.

M^{me} la comtesse de Brossard, château des Iles-Bardel, par Pont-d'Ouilly, par MM. le baron des Rotours et Tournouër.

M^{me} Guillaume Foccard, château du Tertre, par Ambrières (Mayenne).

M^{me} la comtesse de Sercey, château de Vaugeois, par Neuilly-le-Vendin (Mayenne), par MM. le marquis de Frotté et Tournouër.

M^{me} Gobillon, à La Perrière (Orne), par M^{me} Corneville et M. Cotreuil.

M^{me} Beaugé, les Coursières, par Le Mesle-sur-Sarthe, par MM. Beaugé et l'abbé Tabourier.

M^{me} Rémon-Beauvais, rue d'Alençon à Domfront, par MM. Pierrey et G. Hubert.

M^{lles} Benard, à Mortagne, par MM. de la Mahérie et Tournouër.

M^{lle} Alice Beaugé, Le Mesle-sur-Sarthe, par MM. Beaugé et Grisard.

M. le docteur Levesque, conseiller général à Domfront, par MM. le vicomte de Bauville et Tournouër.

M. Gallot, avocat, maire de Domfront, par MM. le docteur Levesque et Tournouër.

M. Canille du Mons, château de Rapilly, par Pont-d'Ouilly, par MM. le comte de Brossard et le baron des Rotours.

M. Guillaume Foccart, château du Tertre, par Ambrières (Mayenne), par MM. le baron des Rotours et Tournouër.

M. Join-Lambert, archiviste paléographe, ancien membre de l'Ecole française de Rome, 1, avenue Alphonse XIII, à Paris et château de Monceaux, par Couterne, par MM. le marquis de Frotté et Tournouër.

M. Dulout, Hôtel de la Poste, à Domfront, par MM. G. Hubert et Tournöier.

M. Ponthault (membre à vie), 1, place de l'Hôtel-de-Ville, à Mayenne, par MM. G. Hubert et Tournöier.

M. l'abbé Pasquet, curé de Ménil-Erreux, par MM. Paul Harel et Grisard.

M. Louis Cordier, à Domfront, par M^{me} Le Vavasseur et le baron des Rotours.

M. LE PRÉSIDENT, a le regret de nous annoncer la mort à 77 ans (23 août 1923), de M. Alfred Lemaître, bibliothécaire très compétent de la ville de Domfront, membre de notre Société depuis 1908. Il fut notaire et directeur départemental du Crédit foncier. Il signa dans le Bulletin, en 1909 et 1910, un article sur « Vaugeois et ses Seigneurs ».

M. LE PRÉSIDENT nous donne l'heureuse nouvelle du mariage du capitaine François de Fromont de Bouaille avec M^{lle} de Maistre et de celui de M^{lle} de Corcelle, avec le comte Amédée d'Harcourt.

Il adresse aussi en notre nom des félicitations : au R. P. Ubald, qui a reçu le 5 juillet 1923 de l'Académie nationale de Reims la plus haute récompense décernée à son concours d'Histoire (Prix Victor-Duquenelle), pour un ouvrage manuscrit sur : *Les Frères mineurs capucins de Reims (1593-1903)* ; à M. Ernult, maire de Bayeux, nommé chevalier de la Légion d'honneur ; à M. le comte de Vaucelles, chevalier du mérite agricole ; à M. de Longuemare, chevalier de la Légion d'honneur ; à M. Rigoulay, chevalier du mérite agricole et enfin à M. Guillochim, maire d'Argentan et conseiller général, chevalier de la Légion d'honneur.

M. LE PRÉSIDENT nous annonce, pour la prochaine séance dans le courant de novembre, une causerie du docteur Beaudouin, sur la maladie et la mort de Marguerite de Lorraine.

En s'excusant de ne pouvoir assister à la séance d'aujourd'hui, M. l'abbé Mauviel, curé de Courcerault nous adresse

la copie de l'acte de baptême ignoré jusqu'à ce jour, de dom Jean-Robert Quatre-mère, bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, décédé en l'abbaye de Ferrières en Gatinais, le 7 juillet 1671 :

Le 14^e jour du mois de septembre 1611, Jehan fils de Nycollas Quatremère et de sa femme, environ 9 heures du matin, a esté baptizé. Ses parrains Jehan Descorches, escuyer, seigneur du Mesnil et Jehan Pasquier, tabellion à Mauves et Charlotte, fille de feu René Deshayes de la paroisse de Dammarye.

M. Romain LE MONNIER nous met au courant de ses travaux depuis la guerre. Il a publié notamment des contes dans l'*Almanach du Pèlerin*, le *Nœl*, etc. ; il a écrit dans divers journaux et fait des conférences aux « Semaines rurales ». Son roman *Sonne encore*, qui parut en 1914, est réimprimé à Bruxelles dans le *National illustré* sous le titre : *Le fils du carillonneur*. M. Le Monnier nous annonce la découverte, dans les combles d'un vieux manoir, à Rubesnard, de parchemins relatifs à la fondation de messes en l'honneur de saint Sébastien par le sieur Ballin de Rubesnard. Ce Ballin est-il le même que celui dont parle M. de la Sicotière dans son étude sur les « Nuds-pieds » de Mantilly ?

M^m. Albert RIVIÈRE écrit à M. le Président pour lui demander si nous ne pourrions pas faire classer certains objets mobiliers intéressants de l'église de Villiers-sous-Mortagne.

M. l'abbé ROBERT, lui, voudrait savoir où en est le projet de classement de la petite église de Ternant.

M. Xavier ROUSSEAU a l'obligeance de nous adresser l'intéressante note que nous nous faisons un plaisir d'insérer :

A la réunion du 20 mars 1923, notre confrère M. Creste signalait un article du *Correspondant* relatif au passage de Charles X au Merlerault en 1830, tout en exprimant le désir de connaître quelques détails J. Cange dans ses *Ephémérides normandes*, T. 2, p. 85, nous apprend ceci :

« Charles X arriva au Merlerault le 7 août 1830. Le logement du roi avait été marqué chez M. de la Roque, ancien garde du corps. Sa Majesté occupait une seule chambre au rez-de-chaussée.

L'huissier de service, en costume comme à Saint-Cloud, se tenait à la porte sur le carré, afin d'introduire les personnes de la suite du monarque qui étaient admises à cette faveur.

« Au premier, une chambre était réservée pour M. le Dauphin et M^{me} la Dauphine. Une autre reçut M^{me} la duchesse de Berry et mademoiselle ; la dernière, M. le duc de Bordeaux et son gouverneur. Un des escadrons des gardes du corps bivouaquait dans un herbage situé au bout de cette maison. On dîna dans la chambre du roi. Quand le dîner fut servi, Sa Majesté et les princes furent obligés de sortir et d'aller se promener dans le bivouac pour donner aux domestiques la faculté de desservir. »

M. Etienne DE LA SERRE propose pour notre collection l'empreinte du sceau de la châtellenie de Bonsmoulins, dont la matrice, qui paraît dater de la fin du XIV^e siècle, est conservée au château du Houssay et appartient à M^{me} Roger de La Serre. L'offre est acceptée avec reconnaissance.

M. JOUANNE écrit à M. le Président qu'il a trouvé l'Exposition du Mans tout à fait intéressante ; il nous en reparlera.

M. CORMIER, inspecteur de la Banque de France écrit à M. le Président pour nous signaler l'inscription à moitié effacée sur le mur extérieur de l'église Saint-Martin de Laigle : « Le peuple français reconnaît le culte de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme ». Plusieurs de nos confrères font observer que cette phrase se lit encore sur d'autres édifices, à l'heure qu'il est.

M. LE PRÉSIDENT nous dit que Paul Harel a publié, dans le *Correspondant* du 25 septembre, un beau fragment de la trilogie forestière qu'il vient de composer.

M. le baron DE SAINTE-PREUVE souhaiterait que nous puissions provoquer la restauration du portail de Saint-Léonard d'Alençon qui n'est pas sans valeur et date de 1663.

M. LEMARQUANT nous offre, comme complément à la liste par ordre alphabétique, que nous avons publiée, des monuments et objets d'art classés, une autre liste qu'il a

établie par cantons et communes ; nous l'en remercions vivement.

A ce propos, M. LE PRÉSIDENT donne de nouveaux renseignements sur l'inventaire, supplémentaire que dresse le Ministère des Beaux-Arts en vue d'avoir un *droit de regard* sur les édifices susceptibles de classement. Il signale le livre de notre confrère M. Turgeon, professeur à la Faculté de Rennes : Tome VII des « Travaux juridiques et économiques de l'Université de Rennes » ; il parle ensuite de l'excursion dernière qui, en dépit du temps assez peu favorable, fut cependant suivie par 80 membres environ et très intéressante. Le projet tient toujours de faire la prochaine tournée dans les environs de Bernay et peut-être pourrions-nous la terminer à Honfleur. Il y aurait une belle série de demeures à visiter : celles de Broglie, d'Harcourt à Brionne, du Champ de Bataille, de Menneval, de Montfort-sur-Risle, etc., etc.

Enfin, en terminant, M. le Président donne le programme des conférences prochaines. La séance est levée à 16 h. $\frac{1}{2}$.

Le Secrétaire,

P. GERMAIN-BEAUPRÉ.

Séance du 21 Novembre 1923

Présidence de M. Tournouër, Président.

Le 21 novembre 1923, en la Maison d'Ozé, à Alençon, séance ordinaire de la Société historique et archéologique de l'Orne, sous la présidence de M. Tournouër, président.

Furent présents : M^{mes} DE CORCELLES, DE COUESPEL, GUILLEMAIN D'ECHON, LEBOURDAIS, la baronne DE SAINTE-PRUEVE, RUFFRAY et Tournouër ; M^{lles} CHAUVEAU et

DE FROMONT; MM. le docteur BEAUDOUIN, Roger DE BEAUREGARD, Henri BESNARD, Maurice BOURDON, EON, DE FRILEUSE, GATECLOU-MAREST, les abbés GERMAIN-BEAUPRÉ et GUERCHAIS, JOUANNE, JOUSSELIN DE SAINT-HILAIRE, LÉBOUCHER, LÉBOURDAIS, l'abbé LEGROS, le vicomte DU MOTÉY, François POUPET, PRÉTEUX, ROGER, Paul ROMET, le baron Jules DES ROTOURS, l'abbé Tabourier TOURNOÛER et VADÉ.

Excusés : M^{mes} la comtesse D'ANGÉLY, BEAUGÉ, Paul ROMET et M^{lle} BARILLET, BEAUGÉ; MM. BEAUGÉ, René DE BEAUREGARD, Joseph BESNARD, le chanoine BRICON, Paul DOIN, GUÉRIN-SÉGUIER, KERCHNER, LEMARQUANT, le vicomte Pierre DE ROMANET, le baron André DES ROTOURS, Etienne DE LA SERRE, le chanoine SEVRAY et l'abbé TOUCHARD.

Après lecture du procès-verbal, la première parole de M. le Président est pour remercier M. Préteux, directeur de la *Revue normande*, que tout le monde sera heureux d'entendre et d'applaudir ce soir.

Puis M. LE PRÉSIDENT fait les présentations suivante :

M^{me} Bony, 31, rue de la Barre, Alençon, par MM. le docteur Beaudouin et François Poupet.

M^{me} Chauveau, 4, rue Jullien, Alençon, par M^{mes} Ruffray et M. l'abbé Touchard.

M. Jean Le Foyer, licencié en droit, avocat à la Cour d'Appel, 6, rue Manissier, Caen, par MM. René Sauvage et Tournoüer.

M. le colonel Longin, 95, rue de Cazault, Alençon, par MM. le docteur Le Jemtel et le docteur Eltrich.

M. Georges Durand, agent général du « Soleil », 16, avenue du Président-Wilson, à Alençon, par MM. Collière et Grisard.

M. le docteur Miquet, Le Castel, Sainte-Gauburge (Orne), par MM. le chanoine Guesdon et l'abbé Guerchais.

M. André Ponthault, 1, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Mayenne, par MM. G. Hubert et Tournouër.

M. Hurel, Le Hameau, Ecorches, par Trun (Orne), par MM. le comte Le Veneur et l'abbé Germain-Beaupré.

Nous avons malheureusement à déplorer la perte cruelle de l'un de nos membres les plus actifs et les plus distingués : M. l'abbé Letacq, aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, à Alençon, décédé à 67 ans, le 13 octobre 1923. Membre de notre Société depuis 1887, il en fut le secrétaire apprécié, de 1900 à 1910. Besoin est d'une notice à part pour mentionner ses travaux, dire sa valeur intellectuelle et morale et lui assigner le rang qu'il mérite dans la noble lignée des érudits normands. Notre confrère, M. Leboucher qui fut son ami, veut bien s'en charger.

Nous perdons également M. le chanoine Guérin, doyen du Theil, mort le 13 octobre 1923, à 70 ans. Bien qu'il ne fût des nôtres que depuis 1920, il s'intéressa toujours à l'histoire locale et publia celle du Theil dans son « Bulletin paroissial ».

M. MOUCHEL vient de perdre son fils âgé de 39 ans ; nous lui offrons nos condoléances émues.

Un de nos confrères est mort victime d'un terrible accident, dans la gare de Vernor, le 31 octobre 1923. Happé au passage par une locomotive, Louis-Augustin Régnier, officier de l'Instruction publique, inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie, correspondant du ministère de l'Instruction publique, conservateur des antiquités et objets d'art du département de l'Eure, fut tué sur le coup. Il n'avait que 57 ans et il faisait partie de notre Société depuis 1890.

M. LE PRÉSIDENT tient aussi à signaler la disparition de deux savants, qui, chacun dans son genre, ont grandement honoré la science et l'histoire du pays : M. Eugène Lefèvre-Pontalis, chevalier de la Légion d'honneur et

professeur à l'École des Chartes, vient de mourir à l'âge de 61 ans. Depuis 1900, il était directeur de la Société française d'Archéologie. Personne ne connaissait comme lui nos monuments jusque dans leurs moindres détails. Il faisait partie du comité des travaux historiques et scientifiques, de la Société des Antiquaires de France et de la Commission des monuments historiques. Il a écrit de nombreux ouvrages, dont les principaux sont : *L'architecture religieuse dans le diocèse de Soissons aux XII^e et XIII^e siècles* ; *Les architectes et la construction de la cathédrale de Chartres* ; *L'architecture gothique dans la Champagne méridionale aux XIII^e et XIV^e siècles* ; *Jean Langlais, architecte de Saint-Urbain de Troyes*, *Monographie de Saint-Germain-des-Prés*, etc., etc.

M. le chanoine Ulysse Chevalier, qui vient également de disparaître, était membre de l'Institut, officier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique, commandeur de l'ordre de Léopold de Belgique et chevalier des Saints-Maurice-et-Lazare d'Italie. Né le 24 février 1843, à Rambouillet, il fit ses études théologiques à la Faculté de Louvain et professa l'histoire religieuse à la Faculté catholique de Lyon. Il était chanoine honoraire de 15 diocèses différents et membre des académies de Genève, Bruxelles, Turin, Palerme, Madrid, Séville et Prague. Historien, archéologue, archiviste, il laisse une œuvre considérable, à laquelle l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres avait, en dernier lieu, décerné le grand prix Estrade avec cette mention : *Récompense décernée à l'unanimité au Chanoine Chevalier, pour son œuvre importante et prodigieusement variée et comme hommage de haute estime de l'Institut à ce savant.*

M. LE PRÉSIDENT vient maintenant aux bonnes nouvelles :

M. l'abbé Duval, curé de Courteille, succède à l'abbé etacq, comme aumônier des Petites Sœurs des Pauvres. M. René Deschamps épouse M^{lle} Carlier et M. Xavier de

Nanteuil, M^{lle} de Saint-Just. A tous, nos cordiales félicitations.

Merci à M. l'abbé Tabourier qui offre une feuille de tirage à part de notes sur les anciennes cloches de Mortagne.

M. LEBOUCHER nous dit que M. l'abbé Letacq a légué sa bibliothèque scientifique à l'école Saint-François de Sales et les livres d'histoire à notre Société. Il y a, en plus, de nombreuses brochures, signées de lui, qui sont mises en vente au profit du monument qui lui sera élevé dans le cimetière de Montsort.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Gobillot pour l'envoi d'une étude sur le livre de M. Lacour-Gayet : *L'éducation politique de Louis XIV*, paru récemment à la librairie Hachette et une note sur *La Normandie* de Jules Roussel, que nous publions à la suite.

A propos d'un récent volume sur Louis XIV

La mode est à Louis XIV et il faut avouer qu'elle pourrait faire plus mal ! Je crois donc rendre service à nos confrères en leur signalant un ouvrage qui, pour faire moins de bruit que certains, n'en est, à mon sens, que plus solide.

Ce livre intitulé : *L'Education politique de Louis XIV* (1) est signé de M. Lacour-Gayet, président en exercice de l'Académie des Sciences morales et politiques, un des plus probes historiens et des psychologues les plus avertis, de l'heure présente.

L'ouvrage, d'une érudition vaste et puissamment étayée, est de fructueuse lecture. Sans doute n'embrasse-t-il pas toute la vie du Grand Roi, mais il étudie avec tant de scrupuleuse conscience les influences qui enveloppèrent sa jeunesse que l'on se trouve mieux préparé à comprendre, dans ses lumières comme dans ses ombres, celui dont le nom servit à baptiser un siècle.

En ce volume qui ne pourra manquer de réunir les suffrages des curieux de l'histoire et des autres, quelques pages m'ont paru plus particulièrement susceptibles d'intéresser les membres de notre Société. Qu'ils me permettent de les leur signaler !

Personne n'a oublié la substantielle brochure consacrée par notre regretté confrère, M. René de Brébisson, aux Fortin de la Hoguette. Or, peu s'en fallut que l'un de ceux-ci, Philippe, fils du

(1) Paris, Hachette, 1923

président à l'élection de Falaise, ne devint gouverneur du jeune Louis XIV.

Ce Philippe Fortin, avait sur le tard — à 55 ans — épousé en 1640, Louise de Péréfixe, sœur de l'abbé Beaumont qui devait devenir en 1644 précepteur du Roi, et en 1648, évêque de Rodez, en attendant de s'asseoir sur le siège archiépiscopal de Paris. Le sieur de La Houette avait beaucoup voyagé et, comme « qui-conque a beaucoup vu », il avait beaucoup retenu. Il lui fallut, toutefois, attendre les années de la retraite pour sentir, sous la double influence de son mérite personnel et de la situation de son beau-frère, s'éveiller en lui l'ambition.

A dire vrai, ce soldat était d'esprit cultivé. Fêru de Bacon, il avait réfléchi sur toutes choses et avait écrit pour ses enfants le *Testament ou Conseils fidèles d'un bon père à ses enfants où sont contenus plusieurs raisonnements chrétiens, moraux et politiques*, ce qui lui valut d'être chargé de l'éducation des deux fils du duc et de la duchesse de Longueville.

Croyant devoir à ses nouveaux élèves de nouvelles directions, il s'occupa à leur intention, *Les Eléments de la politique selon les principes de la nature* et c'est alors probablement qu'il songea à porter plus haut ses vues. En 1645 parut le *Catéchisme royal*, où l'auteur, procédant à la « manière socratique », exposa au souverain, en une suite de dialogues, « les principes qui doivent inspirer sa conduite comme homme et comme prince. »

Ce catéchisme, en lequel se retrouve souvent la franchise « d'un soldat qui sait mal farder la vérité » n'eut pas l'heur de plaire à Mazarin, en raison sans doute de son honnête hardiesse. Fortin de la Hoguette, en conséquence, ne fut pas associé à l'œuvre de son beau-frère et resta attaché à la Maison de Longueville.

Parmi tous les ouvrages publiés alors par ceux qui ambitionnaient de présider à l'éducation du jeune roi, il nous faut citer également *l'Institution du Prince* de Vauquelin des Yveteaux. Agréable poète, autant que viveur corrompu, ce dernier, à qui Henri IV avait confié la formation de César de Vendôme, fils de Gabrielle d'Estrées, avait été, un temps, chargé de tenir le même rôle auprès de Louis XIII ; mais au bout de deux années il avait dû céder la place. Le souvenir de cet échec et celui de son immoralité empêchèrent de lui confier l'âme de l'enfant royal.

Un dernier trait ! Il paraît que, lorsque Louis XIV « fût tiré des mains des femmes », il avait beaucoup de peine de se plus entendre conter Peau d'Ane avant de s'endormir. La Porte, son premier valet de chambre eut alors la pensée d'y suppléer en lui lisant chaque soir quelques pages de l'histoire de Mézeray, dont le premier volume avait vu le jour en 1643. Le jeune prince y prit bientôt tant d'intérêt qu'il s'emportait, dit-on, à la pensée qu'il pourrait être un jour un autre Louis le Fainéant.

En citant ces faits qui nous touchent de plus près, je souhaiterais avoir donné à beaucoup le désir de posséder ce livre fort où sont analysées les influences parmi lesquelles grandit Louis XIV et exposées, en toute indépendance d'esprit, les doctrines ou théories sur lesquelles était assis le pouvoir du souverain.

Et là, que d'utiles retours à faire pour réformer en soi et autour de soi les idées fausses si complaisamment répandues, en particulier touchant la royauté de droit divin, qui, du point de vue de l'Eglise, pour ne parler que d'un seul, peut se résumer en cette proposition : C'est l'autorité qui est le droit divin, non la personne du monarque ni la forme du gouvernement !

Aucun historien, que je sache, n'avait encore donné sur cette question tant et de si solides arguments historiques, politiques et religieux.

* * *

Dans le dernier n° de la *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, juillet-septembre 1923, p. 412-13, est signalé le travail suivant : *Ju es Roussel, La Normandie*, Cinq cartes et légendes archéologiques dressées et rédigées par J. Roussel. Paris-Laurens, s.d., (Atlas monumental de la France).

Suit une appréciation de ce travail par M. Jean Vallery-Radot. Chaque feuille in-folio est consacrée à l'un des cinq départements de Normandie. « Au recto, une carte mentionne les seules localités dignes d'être signalées du point de vue archéologique ou monumental. Le verso renferme, sur deux colonnes imprimées en petits caractères, la liste alphabétique de ces localités qu'accompagne une notice indiquant sommairement le genre d'édifice mentionné ainsi que les dates approximatives de construction. »

Cette publication paraît « destinée à rendre d'utiles services, à cause du précieux répertoire monumental qu'elle contient ».

M. LE PRÉSIDENT dit l'intérêt qu'il y aurait à faire entrer l'histoire locale dans l'enseignement de l'école primaire et, à ce propos, il souligne un article de M. de Crousaz-Crétet paru récemment au *Bulletin de la Société générale d'éducation*. Après avoir rappelé que 70.000 instituteurs publics sont affiliés à la C.G.T., donc hostiles, par principe, à toute idée religieuse ou patriotique, et réclament purement et simplement, à cause de cela, la suppression de tout enseignement d'histoire, à l'école, M. de Crousaz conclut que non seulement il est nécessaire de faire apprendre l'histoire générale mais aussi la petite, l'histoire régionale et locale.

C'est le meilleur moyen de faire comprendre et goûter la grande.

M. le vicomte DU MOTÉY observe qu'il faudrait remanier beaucoup de manuels scolaires, qui dénaturent complètement certains événements historiques et M. l'abbé Tabourier ajoute que, pour l'histoire locale, les « Bulletins paroissiaux » semblent tous indiqués pour la vulgariser.

M. HUBERT adresse à M. le Président la note suivante :
« On inhumait, le 28 janvier 1922, au Père-Lachaise, Emile Rivière, président fondateur de la Société préhistorique française, né à Paris le 28 avril 1835. Il s'appelait Emile-Valère Rivière de Précourt, fils d'un médecin originaire de l'Orne, des environs de la Ferté-Macé. Il signa toujours Emile Rivière. Son nom est resté attaché aux fouilles des grottes de Baoussé-Roussé, dites de Menton, à la découverte de la « rue de Grimaldi ». Sa notice nécrologique est parue dans le *Bulletin de la Société préhistorique*, T. XIX, n° 12 1922, pp. 257-264. »

M. LE PRÉSIDENT nous annonce qu'après maintes démarches se trouve enfin ouvert un crédit de 25.000 francs à dépenser, en 1924, pour le conservation de l'église dite prieuré de Sainte-Gauburge, à Saint-Cyr-la-Rosière.

Nous apprenons également avec plaisir que notre dévoué Président est élu vice-président de la Fédération régionaliste de Normandie dont l'Assemblée générale aura lieu à Fécamp, en 1924.

M. LE PRÉSIDENT communique le sommaire, que nous publions, de l'*Almanach de l'Orne* toujours bien fait et très intéressant.

Articles du baron des Rotours :

Ne gaspillez pas.
De Domfront à Mortain.
Le R.P. Bernier.

Du vicomte du Motey :

L'abbaye des Bénédictines d'Argentan.
Le peintre Clouet à la Cour de Marguerite de Navarre.
Charles Dufresne.
Chirurgiens d'autrefois.

De l'abbé Letacq :

Les parterres normands à la fin du xv^e siècle.
Le Gui.

De Paul Harel :

Bénédiction abbatiale.
Un gueux.

De l'abbé Tabourier :

Le Saint aux Anes, conte de Noël.

De P. Labutte :

M. Quesnay de Beaurepaire.
Notices sur le P. Séjourné, M. Le Roy-White, le docteur Yver,
M. Emile Niverd, M. de la Brèteche.

Du docteur Louvet :

Les Northmans.

M. LE PRÉSIDENT a demandé au Ministère des Beaux-Arts des fiches de classement pour les monuments et les objets intéressants à conserver ; il les tient à la disposition de nos membres.

M. Paul ROMET nous lit un extrait des Mémoires de M. Haussouville, publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, où il est question du procureur impérial à Melun, Félix Voisin, beau-père de M. Tournouer.

M. JOUANNE nous fait part de ses impressions sur l'Exposition du Mans. Notre plaisir sera doublé de les lire après les avoir entendues. M. le Président le félicite et le remercie.

Merci également à M. LEBOURDAIS qui offre pour le Musée, deux curieuses affiches de 1870 et 1876 ; à M. l'abbé

MAUVIEL, qui envoie une pièce de théâtre, dont il est l'auteur : *Le Petit Grégoire* et à M. Henri BESNARD qui nous donne un exemplaire de la superbe pointe-sèche qu'il exposa au Salon : « Portrait de l'abbé Letacq. »

M. LE PRÉSIDENT cède enfin la parole au docteur BEAUDOIN qui nous intéresse, comme toujours, en nous dépeignant le médecin, la maladie et la mort de Marguerite de Lorraine. On ne pouvait mieux terminer.

La séance est levée à 16 h. $\frac{1}{2}$.

Le Secrétaire,

P. GERMAIN-BEAUPRÉ.

Communication à la Séance du 21 Novembre 1923

COMPTE-RENDU

de l'Exposition d'Art rétrospectif du Mans

Après vous avoir remis, au nom de M. Robert Triger, un tirage à part de l'étude qu'il a consacrée, dans le dernier *Bull. in de la Société historique et archéologique du Maine*, à l'Exposition d'Art rétrospectif à l'Hôtel de Tessé, au Mans (Mai-octobre 1923), je pourrais considérer comme superflu de célébrer les louanges d'une exposition que les uns ont visitée et dont les autres ont entendu vanter les mérites et l'incomparable réalisation. Ceux qui n'auraient pas eu la bonne fortune de voir les merveilles accumulées pendant un semestre dans l'ancien évêché du Mans se sont privés d'un rare plaisir. Nous ne saurions trop leur recommander de lire l'article de M. Triger, d'une si sûre érudition et d'une si parfaite illustration. Ils comprendront alors quel dévoue-

ment mis au service d'une compétence avertie, quelles éminentes qualités d'organisateur il a fallu à notre confrère, qui présidait la Commission des Beaux-Arts, pour faire de l'Exposition d'Art rétrospectif l'attraction principale d'une exposition internationale consacrée surtout à l'industrie et au commerce.

L'heureux succès de son entreprise a dédommagé M. Triger des fatigues qu'elle lui a coûtées. Bien que les richesses inestimables confiées à sa garde par les Beaux-Arts, par la Municipalité du Mans ainsi que les collectionneurs et les nombreux amis qu'il compte dans la Sarthe soient aujourd'hui dispersées, après avoir constitué une remarquable synthèse d'art religieux et rétrospectif, l'œuvre de M. Triger n'a pas été vaine. Les résultats en ont été féconds et réconfortants. Au milieu des réalités d'ordre économique et pratique, l'Art a fait figure de triomphateur. Le fait est assez rare pour qu'il vaille la peine d'être signalé.

Il n'entre pas dans mes intentions de noter ici les impressions inoubliables que nous avons rapportées, M. Xavier Rousseau et moi, de notre visite à la rétrospective dont M. Triger voulut bien nous faire lui-même les honneurs. Ce sont joies intimes et délicates qui ne se doivent point partager. Mais je m'en voudrai de ne pas vous signaler les liens étroits qui ont uni notre Société, peut-être à l'insu du plus grand nombre, à cette belle manifestation artistique.

Considérons d'abord le local de l'Exposition, l'Hôtel de Tessé, qui a remplacé au milieu du XIX^e siècle l'hôtel vendu en 1810 par le comte de Tessé aux départements de la Sarthe et de la Mayenne, et dont les occupants au XVIII^e siècle furent : « Le maréchal de Tessé (1705-1725) ; son fils René-Mans, filleul de la ville du Mans (1725-1746) et son arrière petit-fils, René-Mans II de Froullay, comte de Tessé, lui aussi filleul de la ville du Mans (1746-1789). »

Il faut se rappeler ici que si Tessé est une baronnie du Maine, la commune de Tessé-Froullay est aujourd'hui ornaise.

Les portraits de famille du maréchal de Tessé ; de René-Mans I, de Froullay, fils du maréchal ; d'Adrienne de Noailles, comtesse de Tessé, mariée en 1755 à René-Mans II, « l'une des plus jolies femmes de la Société parisienne » de son

temps ; et enfin de Mgr de Froullay, évêque du Mans (1723-1767) sont revenus habiter pendant quelques semaines l'hôtel de Tessé, et s'ils n'ont pas reconnu les aîtres, ils ont retrouvé aux Jacobins l'ambiance familière et les souvenirs du passé leur ont fait cortège.

Jetons maintenant un rapide coup d'œil sur le *Catalogue général de l'Exposition des Beaux-Arts*, dont la nomenclature est instructive dans son aridité (1).

Nous relevons, dans la Section I (*Art religieux*), aménagée dans l'ancienne chapelle et son petit vestibule :

M. l'abbé Bignon, à Passais :

3. *Deux petits panneaux Renaissance* : l'Annonciation et la Visitation.

4. Saint Jérôme, *groupe bois polychromé*, daté de 1573.

5. *Un petit panneau bois*, Saint-Nicolas.

6. *Statuette de saint Sébastien, bois*.

7. *Buste du Christ, bois*.

8. *Christ en buis*, xvii^e siècle.

M. l'abbé P. Calendini, curé-doyen de Ballon :

12. *Coquilles de Pèlerin*.

M. Julien Chappée, au Cognier, Le Mans :

Notre confrère exposait, outre les numéros 33 (*Chape du xv^e siècle*) et 34 (*Etoffes anciennes*), deux vitrines contenant des crosses, émaux et groupes de cuivre doré, des xii^e, xiii^e, et xiv^e siècles, que peuvent lui envier les plus grands musées, ainsi que le « pourpoint tissé d'or que portait le Bienheureux Charles de Blois à la bataille d'Auray, où il fut tué le 29 septembre 1364. »

M. le chanoine Guérin, aumônier des Clarisses, à Alençon :

51. *Portrait de la Bienheureuse Marguerite de Lorraine*, duchesse d'Alençon (1463-1521), copie d'un portrait du

(1) Nous nous excusons pour les omissions que nous avons pu commettre involontairement.

XVII^e siècle conservé au monastère des Clarisses d'Alençon.

Tout ce qui touche à Marguerite de Lorraine ne peut nous être indifférent. Nous signalerons donc le n^o 83 :

M. René de Preville, 31, place de Hercé, Laval :

83. *Deux maquettes, terre cuite*, de statues de la Bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon.

C'est encore à Marguerite de Lorraine que se rapporte l'article 100.

M. Robert Triger :

100. *Portrait de Marguerite de Lorraine...* « Morte en odeur de sainteté à la fin de 1521, à l'âge de 58 ans. » (Reproduction du plus ancien portrait connu de la Bienheureuse Marguerite de Lorraine, appartenant à M^{me} la baronne de Sainte-Preuve, à Alençon.)

Les numéros 101, 102, 103 et 104 étaient également exposés par le président de la *Société historique du Maine*.

La Section II (*Art rétrospectif*) nous fournit aussi des mentions intéressantes, qu'il s'agisse des exposants ou des objets exposés :

M^{me} la comtesse d'Angély-Sérillac, château de Sérillac, par Beaumont.

1. *Portrait de Jean-François de Faudoas*, d'Averton, seigneur de Sérillac, comte de Belin, gouverneur de Ham, de Paris et de Calais, et depuis de la personne de Henry de Bourbon, prince de Condé, 1599.

2. *Pistolets Louis XIV*, en fer damasquiné or, ayant appartenu aux comtes de Faudoas.

3. *Charlotte Corday à la Conciergerie*, d'après nature, par Hauer, 17 juillet 1793.

Dans son article sur la Rétrospective, M. Triger fait ainsi ressortir l'intérêt historique que présente cette toile: « Entre autres qualités, ce petit tableau, d'un caractère très spécial, rend d'une manière saisissante le contraste entre la jeune fille si intelligente et si calme, ses deux gardiens à tête

d'abrutis, et leur affreux dogue au collier hérissé de pointes de fer ; tous, y compris le chien, doivent être fort ressemblants. »

M. l'abbé Bignon, à Passais :

14. *Devant de coffre*, bois sculpté, xv^e siècle.

15. *Huit petits panneaux bois*, dont plusieurs de *coffres de mariage normands*, avec les *deux colombes* et le *serpent symboliques*.

M. Julien Chappée :

25. *Tête d'homme*, marbre grec du v^e siècle avant Jésus-Christ.

26. *Tête de femme*, marbre du v^e siècle avant Jésus-Christ.

27. *Compte de Jehan Maucibot*, receveur de l'évêque du Mans, Adam Chastelain (1432-1433).

S. G. Mgr Grente, évêque du Mans :

68. *Le Mans au xviii^e siècle*, vu de la route d'Alençon, toile, xviii^e siècle.

M^{me} la marquise de Torcy, château de Boisclaircau, à Teillé :

149. *Pendule Louis XV*, marbre blanc et bronze doré : Apollon et Daphné métamorphosée en laurier.

150. *Drapeau brodé* par les dames de Rennes et offert par elles au général royaliste de Boisguy.

Tribunal du Mans : M. Lajus, président.

154. *Portrait de Guillaume Le Rouillé* (1494-1550), lieutenant-général de Beaumont et de Fresnay, premier commentateur de la « Coutume du Maine ».

(On ne doit pas oublier que Guillaume Le Rouillé, reçu à la cour de Marguerite de Navarre, est l'auteur de l'Épître des Rossignols du Parc d'Alençon, dédié à cette princesse.)

M. Triger exposait les numéros 159 à 164 (reliures anciennes, carte et dessins).

« Nous nous permettrons également de signaler que si le châle de Marie-Antoinette fut l'un des bijoux de l'exposition rétrospective de la dentelle d'Alençon, on put admirer au Mans (n° 177) le « châle brodé, ayant appartenu à la Princesse de Lamballe, donné à la marquise de Pas-de-Loup, dame d'honneur qui l'a laissé à sa fille la comtesse de Waresquiel. »

Parmi toutes les richesses bibliographiques et documentaires de l'annexe réservée aux Archives du département de la Sarthe et de la ville du Mans, l'article 178 retiendra surtout notre attention.

25 octobre 1575. — Procuration du duc François d'Alençon, fils de Henri II et frère de Henri III, au sieur de Warty, pour se rendre auprès de la reine Elisabeth d'Angleterre et lui demander aide contre le gouvernement du roi. (Original signé et scellé.)

Après cette savoureuse exploration dans le passé, qui retrempe et affine le goût, nous prendrons congé de notre aimable guide et franchirons le seuil de l'Art contemporain (Section III). L'Orne y est représentée par :

M. Charpentier (Paul), à Valframbert :

6. *Le chemin de la Gâtinière*, à Bagnoles-de-l'Orne.

M. Mary Renard, Alençon :

35. *La Sarthe à Saint-Cénéry*, le soir.

Dans la Section IV (Société des Amis des Arts du Maine), *Une vieille Bretonne* (n° 64) est due au pinceau de M^{lle} Suzanne Guittet du Mans, la sœur de M^{me} Bourneuf, que les habitués de nos « mardis » ont entendue à Alençon.

A l'Art décoratif (Section V), nous retrouvons notre confrère,

M. Boulard, à Bourg-le-Roi :

4. Reproduction du *Dessus de lit de Marie-Antoinette du musée de Fontainebleau*, broderie à la machine, pièce unique.

5. *Feuilles de paravent*, broderies à la main, style du XVIII^e siècle.

6. *Dessus de piano et coussins*, broderies de la main, style du XVIII^e siècle.

Il n'est pas jusque dans la Salle commémorative de la guerre où nous ne retrouvions le souvenir de nos morts.

M. Robert Bréard, élève des Arts décoratifs, né à Flers (Orne), tombé au Champ d'honneur :

56. *Croquis divers*.

Enfin, débordant le cadre de l'art, permettez-moi d'empiéter sur le domaine des œuvres sociales. La *Société des Secours aux Blessés militaires*, dont la Présidente est M^{me} la comtesse d'Angély-Sérillac, y figure en bonne place.

Je m'en voudrais de ne pas signaler, pour terminer, les Œuvres d'Education et d'Enseignement. Les écoles de garçons de l'Orne y sont représentées par : Mauves, Alençon (Ecole annexe) et Bellou-en-Houlme ; les écoles de filles par : La Roche-Mabile (médaille d'or) ; l'enseignement technique par l'Ecole dentellière d'Alençon, qui triompha au Mans comme chez nous, puisqu'elle a obtenu à l'Exposition le grand Prix des travaux manuels féminins.

De cette revue rapide et sans doute incomplète nous concluons que l'Art ne connaît guère de frontières définies ; qu'entre voisins l'interpénétration est fatale, et que ces affinités et sympathies esthétiques ne peuvent que resserrer les liens déjà étroits qui unissent la *Société historique de l'Orne* à la *Société historique du Maine*.

Séance du 19 Décembre 1923

Présidence de M. TOURNOÛER, président.

Le mercredi 19 décembre, à 14 heures, la Société historique et archéologique de l'Orne s'est réunie dans la grande salle de la Maison d'Ozé, à Alençon, sous la présidence de M. Tournoüer, président.

Présents :

Excusés : M^{mes} la comtesse D'ANGÉLY, DE COURTILLOLES, DESCOUTURES, LEBOURDAIS, LEVEILLÉ, la baronne DE SAINTE-PREUVE et M^{lle} POUPET ; MM. Joseph BESNARD, Félix BESNARD, Louis CORDIER, GOBILLOT, GUÉRIN-SÉGUIER, Paul HAREL, JOUSSELIN DE SAINT-HILAIRE, LEBOURDAIS, le comte LE VENEUR, l'abbé POTEL, qui envoie sa démission de membre de la Société, le comte RŒDERER, le vicomte Pierre DE ROMANET, Paul ROMET, le baron DES ROTOURS, Étienne DE LA SERRE et le R.P. UBALD.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. LE PRÉSIDENT annonce les présentations suivantes :

M^{lles} Tafforeau, à Alençon, par MM. les abbés Fontaine et Touchard.

M. Henri David, agent voyer subdivisionnaire à Vimoutiers, par MM. Lasseur et Gavin.

M. de Malézieux, maire de Mantilly, par MM. Tournoüer et G. Hubert.

M. LE PRÉSIDENT, au nom de la Société, remercie vivement MM. le comte Rœderer et Paul Romet qui nous offrent la précieuse collection reliée du *Journal d'Alençon*, depuis sa fondation.

M. Joseph BESNARD et le R.P. UBALD envoient, chacun de leur côté, une curieuse communication au sujet du massacre, à Alençon, du moine Valframbert, en septembre 1792. On les lira toutes deux avec intérêt.

Communication du R. P. Ubald

Meppin près Munster, maison des Observantins, le premier Messidor an 8.

Jacques Bourdon, ex-religieux bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, né à Alençon, département de l'Orne.

Au Ministre de la Police.

« CITOYEN MINISTRE,

« Retiré à Alençon lors de la suppression des Ordres religieux, je jouissais dans cette ville, au sein de ma famille, de la tranquillité, par la considération de mes concitoyens.

« Un événement malheureux m'en priva en me forçant de quitter mon pays. Voici le fait :

« Un jeune prestre de l'Ordre des Capucins fut arrêté par des vagabonds. S'étant échappé de leurs mains, il se réfugia à la maison commune, où poursuivi, il ne tarda pas à y trouver la mort dans le sein même des autorités constituées. Son corps déchiré fut traîné sur la place d'Armes. Les autorités constituées, abandonnées à leurs inquiétudes, crurent pour pouvoir rétablir le calme, devoir nous faire avertir qu'elles ne répondaient pas de nos jours, et que nous ayons à y pourvoir.

« La France à cette époque dans aucune place ne nous offrait de tranquillité : en vertu de la loy affectée aux fonctionnaires publics, la Municipalité me fit remettre un passeport qui m'a conduit en Allemagne.

« Depuis longtemps je désire rentrer en France. Je vous prie de m'y autoriser, et je vous demande la permission de me retirer à Alençon près de ma famille qui me promet les secours que ma vieillesse et ma position exigent. Je suis âgé de 66 ans. Vous ne me refuserez pas, Citoyen Ministre, cette justice. Daignez croire que mes vœux sincères sont pour la prospérité de la France.

« Salut et respect

« BOURDON. »

Il fut autorisé, le 22 vendémiaire an 9 à rentrer à Alençon, sous la surveillance des autorités, à la condition expresse de faire la promesse de fidélité à la Constitution de l'an VIII.

P. UBALD, *d'Alençon.*

Communication de M. Joseph Besnard

Deux documents inédits sur le massacre du P. Valframbert, capucin d'Alençon :

Alençon, le 7 septembre, l'an 4^e de la liberté,
1^{re} de l'égalité.

MONSIEUR,

Nous avons eu l'honneur de vous informer qu'un ci-devant noble avait été homicidé dans le canton du Sap, un ex-curé dans la ville de Bellême, un prêtre insermenté l'a été depuis dans le

canton de Putanges ; la ville d'Alençon était toujours restée dans les bornes de la modération, mais son territoire a été rougi par le sang d'un ex-capucin ; cette exécution s'est faite avec une telle promptitude, qu'il a été impossible aux corps administratifs de l'empêcher ; s'il est douloureux que des hommes donnent le spectacle de ses scènes affligeantes pour l'humanité, on trouve une sorte de consolation dans la pensée que les victimes immolées étaient des antirévolutionnaires, dont l'imprudente audace insultait chaque jour au peuple, et semblait défier sa juste indignation.

Les administrateurs au Directoire et le procureur général syndic du département de l'Orne :

Signé : de Saint-Martin, Moreux, Brad, P.-F. Chartier, et une signature illisible.

M. le Ministre de l'Intérieur.

* * *

Le ministre répondit le 15 septembre 1792 aux administrateurs du Directoire du département de l'Orne. Voici sa réponse (*minute*) :

« Je n'ai pu apprendre sans douleur, messieurs, les meurtres dans le canton du Sap, dans la ville de Bellême et dans le canton de Putanges, dont vous m'avez successivement informé, et c'est avec une égale affliction que j'ai reçu dernièrement la nouvelle que le territoire d'Alençon avait été ensanglanté à l'occasion d'un ci-devant religieux sans que la vigilance des corps administratifs ait pu prévenir et empêcher ce malheur.

« Si quelque chose peut apporter de l'adoucissement à l'idée déchirante d'un homme assassiné par d'autres hommes, c'est l'assurance que vous me donnez que ces différentes victimes de la colère du peuple avaient attiré sur elles cet orage par les actes inciviques des contre-révolutionnaires les plus marqués. Veillez au surplus, je vous prie, messieurs, à ce que des scènes si peu convenables à la dignité du peuple français ne se renouvellent point. Je m'en rapporte à ce sujet aux mesures que vous suggérera votre sagesse. »

« Le Ministre de l'Intérieur. »

(Archives nationales, — Police générale, statistique personnelle et morale. — Série F7, carton 3684³.)

* * *

Je n'ai pas pu retrouver le nom du ci-devant noble assassiné au Sap.

Le curé massacré à Bellême le 19 août 1792 était l'abbé Duportail de la Bénardière, né à Saint-Jouin-de-Blavou.

Le prêtre insermenté massacré dans le canton de Putanges était Guillaume de Saint-Martin, vicaire à Joué-du-Bois puis à Marcey, né à la Courbe, fusillé à Pont-Ecrépin, le 19 août 1792.

M. le comte DU MESNIL DU BUISSON envoie la note suivante :

Je me permets de signaler à la Société deux ouvrages des plus dissemblables mais qui ont chacun leur raison d'attirer les sympathies normandes.

Le premier est le compte rendu d'une *Mission archéologique en Arabie*, par les RR. PP. JAUSSEN et SAVIGNAC, professeurs de l'école biblique de Saint-Etienne à Jérusalem (1). C'est dans nos vertes contrées que le Père Jaussen, revenant de ses périlleuses randonnées dans les déserts de Transjordanie, a mis la dernière main à cet ouvrage. On y trouve la description de châteaux arabes abandonnés en plein désert et à peu près contemporains de l'hégire, c'est-à-dire du VII^e et du VIII^e siècles. Dans ces monuments l'art arabe est encore tout imprégné de byzantinisme. L'étude de ces monuments est faite avec une méthode, une précision et une conscience qui peuvent être données en modèle : on admirera, en particulier, le parti que les auteurs ont su tirer des graffiti relevés sur les murailles.

Le second ouvrage est tout différent, c'est la peinture extrêmement délicate de la vie des jeunes enfants dans un château de l'Orne ; ce dernier point n'est pas douteux, car une scène se déroule dans les ruines du vieux manoir d'Argentelles qui, hélas, s'effrite chaque jour davantage. Beaucoup de nos confrères retrouveront dans ces lignes maints traits de leur enfance, premier contact de leur âme avec la nature féconde et hospitalière de nos magnifiques régions. Beaucoup aimeront à faire partager à leurs enfants par ce livre, les impressions qu'ils ont vécues eux-mêmes, les plaisirs qu'ils ont ressentis : il faut que notre attachement à la petite patrie soit transmis aux jeunes ! Cet ouvrage est intitulé : *Nini et ses frères* sous le pseudonyme de BLANCHE GARDE (2). Serais-ce un livre à clé ? Les caractères des jeunes personnages sont si vivants qu'on peut se le demander.

M. l'abbé LEGROS souligne quelques inexactitudes dans les articles de M^{me} Myriam Thelem, publiés par « la Croix »

(1) Geathner, éd., 13, rue Jacob, 1922.

(2) Jouve, éd., 15, rue Racine, Paris, 1924, 7 fr.

sur Marguerite de Lorraine, articles, qui, du reste, ne veulent avoir aucune prétention historique et il signale aussi la découverte de l'ancien carillon de Bethléem, rapportée par la « Revue biblique » du 1^{er} octobre 1923.

Voici maintenant une note de M. le vicomte Pierre DE ROMANET :

Les habitants de l'Orne qu'intéresse une des principales sources de la richesse locale, nous voulons parler de l'élevage du cheval percheron, liront avec orgueil dans le n° de novembre 1923 de la Revue de Zootechnie (24, rue de Londres, Paris) le brillant article, illustré de belles gravures, que M. A. Grau a consacré au Concours inter-départemental de la race percheronne (28-30 septembre 1923) et dans lequel nous avons relevé, parmi les lauréats, les noms de plusieurs confrères.

M. LE PRÉSIDENT nous dit que M. Pierre PRÉTEUX continue avec succès les causeries du « Dimanche musical » à la *Revue normande*. La dernière, de Martial Douël, avait pour sujet le compositeur normand Gabriel Dupont. Le piano fut tenu par une argentanaise, musicienne distinguée, M^{lle} Suzanne Lecointe.

M. LE PRÉFET DE L'ORNE informe officiellement M. LE PRÉSIDENT que la ville de Mortagne-sur-Huisne est autorisée par décret du 22 novembre 1923 à s'appeler désormais Mortagne-au-Perche. Nous rappelons que le retour à l'ancienne appellation, très justifiée, est dû à l'heureuse initiative de notre confrère, M. Creste.

M. le Président a reçu de M. Hubert Morand, agrégé de l'Université et rédacteur au *Journal des Débats*, la lettre suivante :

« Notre directeur, M. de Nalèche, désireux de faciliter le rayonnement des foyers intellectuels et artistiques de nos villes de province, voudrait recueillir dans le *Journal des Débats*, dont les tendances et la tenue littéraire vous sont bien connues, les principales informations relatives aux travaux des Académies et Sociétés savantes de notre

pays. Il serait heureux de seconder de la sorte les efforts tentés pour la mise en valeur de nos trésors d'art, trop souvent ignorés du grand public.

« Persuadé que vous voudrez bien, pour cette tâche d'intérêt général, nous prêter votre éminent concours, je viens, au nom de notre directeur, qui vous en aurait une vive reconnaissance, vous prier de consentir obligeamment à nous communiquer les mémoires ou bulletins de votre compagnie. Nous pourrions ainsi en faire état lorsqu'ils nous sembleraient de nature à retenir l'attention de nos lecteurs... »

Sur la proposition de M. le Président, qui se mettra en rapport avec M. Hubert Morand, il est décidé que les bulletins de la Société seront adressés régulièrement au *Journal des Débats*, dont on ne saurait trop louer l'excellente et très intéressante initiative.

La séance est levée à 16 h. $\frac{1}{2}$.

PORTRAIT DE LOUIS DU BOIS

Nous devons à un don généreux de pouvoir reproduire cette année en tête de nos bulletins le charmant et rare médaillon de Louis du Bois, fait au physionotrace, d'après le procédé inventé en 1788 par Chrétien et Quenedey. M. l'abbé Dubois, curé de Lonlay-l'Abbaye, en était l'heureux possesseur. Avec un désintéressement et une amabilité extrêmes, il tint, lors de notre passage chez lui en excursion, l'été dernier, à s'en dessaisir en faveur de notre musée. Nous lui en exprimons notre profonde gratitude.

Louis-François du Bois, naquit à Lisieux le 16 novembre 1773 et mourut à Mesnil-Durand (canton de Livarot), le 9 juillet 1855. Après de fortes études il obtint, au concours, la place de bibliothécaire de l'École Centrale de l'Orne, devint, en 1805, secrétaire du préfet et passa en 1812 au secrétariat de la préfecture de Trasimène. Sous-préfet de Bernay en 1830, de Vitré en 1833, de Châteaulin en 1839, il acheva sa vie en sa terre de famille. Son œuvre est considérable. Attiré par goût et par ses origines vers les études locales de Normandie, il y consacra tous ses loisirs. L'Orne eut une bonne part de ses travaux. Nous citerons, entre autres *l'Histoire civile, religieuse et littéraire de la Trappe*, 1824, une *Notice sur Dufriche-Valazé*, 1802, *l'Annuaire historique, statistique et administratif du département de l'Orne* paru de 1824 à 1826. — Ses *Discours à l'École Centrale de l'Orne*, 1799, sa *Dissertation sur le Camp du Châtelier près Sées*, 1813, une autre sur *Les bains de Bagnoles*, 1813, un *Mémoire sur la nécessité d'établir un tribunal de Commerce à Vimoutiers*, 1820. Il fonda le *Journal politique et littéraire de l'Orne*, paru en 1803 et de 1806 à 1812. On lui doit aussi une traduction, dans la collection Guizot, de *l'Histoire de Normandie d'Orderic Vital*. Sa bibliographie serait à faire et de sa correspondance volumineuse, il y aurait à tirer beaucoup. Il ne faudrait pas cependant se servir sans contrôle de ses publications qui dénotent un esprit chercheur, à coup sûr, mais prompt surtout à abattre de la besogne. Son nom est resté populaire en Normandie. Il convenait à notre société de le mettre en évidence.

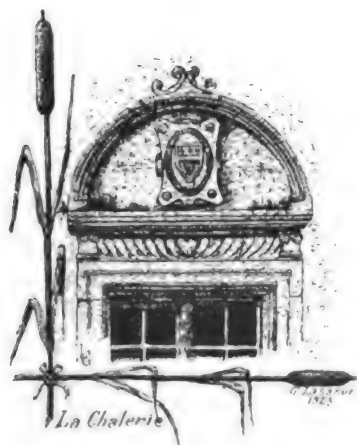
H. T.

EXCURSION

de la Société Historique et Archéologique

DANS

le Passais Normand et le Mortainais



La Société Historique et Archéologique de l'Orne doit avoir conservé bon souvenir de Domfront, de son hospitalité qui fait mentir le vieux dieton, de ses sites et de ses souvenirs archéologiques, puisque son Président, après avoir conduit les membres de cette Société, à plusieurs reprises, dans cette région,

n'a pas craint de les fatiguer en leur faisant admirer, à nouveau, cette année, des coins déjà vus.

Lorsqu'en février dernier, M. Tournoüer, me fit part de son intention d'excursionner dans la région ouest du Passais Normand et dans la partie du Mortainais qui confine au Passais, je me mis aussitôt à sa disposition, pour l'aider, à organiser une excursion dans ce pays qui m'est très familier.

Si la partie du Mortainais que nous avons visitée est assez pauvre en souvenirs archéologiques, par contre elle offre aux touristes des sites sauvages qui, faisant suite à ceux du Passais, donnent à cette région accidentée un caractère tout à fait particulier qu'on ne rencontre nulle part ailleurs en Normandie.

L'excursion projetée ne pouvait donc être que bien accueillie. Le quartier général ayant naturellement été fixé à Domfront M. Dulout, propriétaire de l'hôtel de la Poste, voulut bien se charger des dispositions à prendre pour permettre aux excursionnistes de séjourner confortablement dans cette vieille cité. Il s'acquitta de sa tâche à la satisfaction générale et nous lui devons de sincères compliments pour son organisation si bien comprise.

PREMIÈRE JOURNÉE

Mardi 28 Août

Dès 7 h. $\frac{1}{2}$ du matin, les autos et les cars venus de Fagnoles sont rangés devant l'hôtel de la Poste. Les excursionnistes arrivent. On retrouve de vieux amis, on fait connaissance, on se groupe, puis on se case dans les voitures, et, vers 8 heures, la trompette présidentielle donne le signal du départ.

Le temps brumeux et menaçant va-t-il gâter le plaisir du voyage ? C'est la question que tout le monde se pose anxieusement.

Nous quittons Domfront par la route des Fossés-Plissons, prenons ensuite la route de « *Ronde* » et arrivons en face de l'Hôpital devant lequel se rangent les autos. Nous descendons de voiture pour visiter la vieille église romane de Notre-Dame-sur-l'Eau.

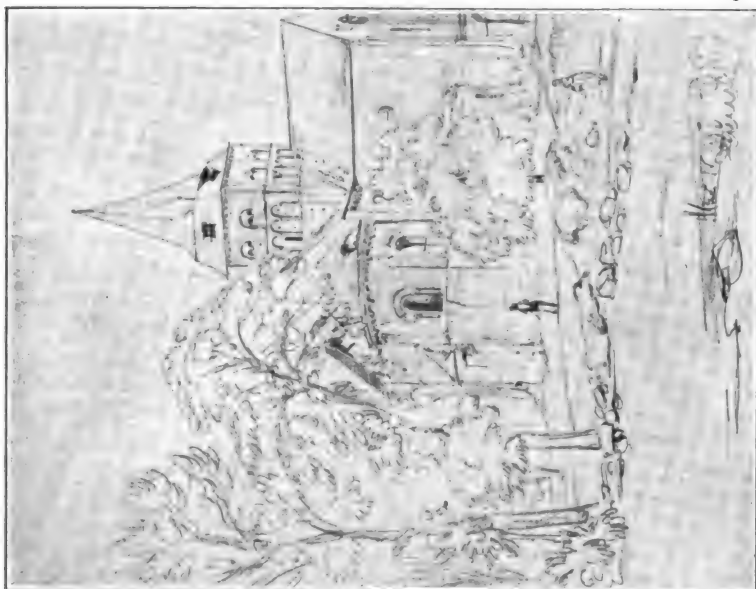
NOTRE-DAME-SUR-L'EAU



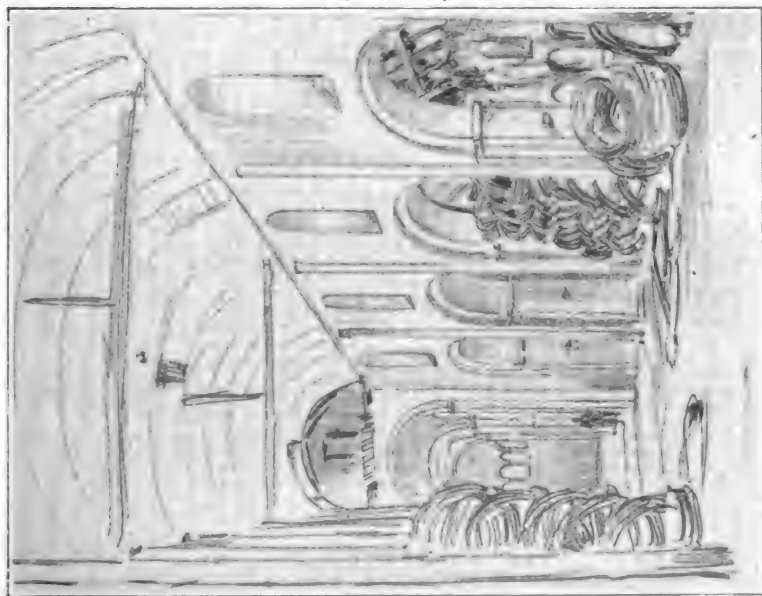
Le peu qui reste de ce monument du XI^e siècle fait encore suffisamment bonne figure pour qu'on l'ait appelé le plus beau monument roman du département de l'Orne.

Cette église fut construite vers 1020 par les soins de Guillaume de Bellême, qui en fit don aux moines de l'abbaye de Lonlay.

Malgré de nombreuses vicissitudes, cette église était encore intacte en 1828 quand Galeron la visita. Il la décrit ainsi :



Vue ancienne de l'église Notre-Dame-sur-l'Eau avant sa mutilation, et la démolition des bas-côtés, d'après un dessin de 1827. (Collection de M. Tournouër.)



Vue ancienne de l'église Notre-Dame-sur-l'Eau avant la construction de la route, d'après un dessin de 1827. (Collection de M. Tournouër.)

Cette église dut être promptement terminée, car elle porte partout le cachet d'une même époque et d'une exécution uniforme.

Sa forme est celle d'une croix, avec trois petites absides rondes au chœur et aux deux chapels de côté et des latéraux beaucoup plus bas que la nef. La tour, carrée, est au centre de la croix, entre la nef et le chœur, et l'escalier est ménagé dans un des piliers de soutien..... Les arcades de la grande nef sont très ouvertes et à cintre entier ; au-dessus ont des fenêtres étroites et également à cintre rond..... La maçonnerie extérieure est toute en arêtes de poisson..... La façade est ornée d'un grand portail roman avec six colonnes à chapiteaux, séparés par des angles saillants. Le double cintre n'offre ni zigzags, ni dentelures, mais un simple rang de billettes. La fenêtre supérieure est d'un travail un peu plus délicat..... Les absides sont garnies de fenêtres rondes avec des colonnes à chapiteaux plus ou moins grossiers... Sous la corniche sont des figures de monstres, de têtes humaines grimaçantes et d'autres objets bizarres. Sur la corniche elle-même règne une moulure en damier.

Au latéral du nord est un petit portail plus bas que le premier, mais de la même forme ; à l'un des chapiteaux des colonnes on voit un animal sculpté qui ressemble assez à un âne.....

Les bras de la croix sont fermés par des murs droits se terminant en pignon et construits en pierre comme ceux de la façade (1).....

Cet édifice avait autrefois 125 pieds de longueur, 48 de largeur et 40 de hauteur (2). En 1829 il était encore surmonté d'une flèche quadrangulaire qui fut remplacée par le toit que l'on voit actuellement.

Au moment de la construction de la route, en 1836, cette église fut « restaurée » (3). Cette restauration se fit ainsi : « On démolit les bas côtés et on supprima 52 pieds de la nef », si bien qu'à l'heure actuelle cette nef a une longueur d'environ 9 m. 50 et qu'elle est tout à fait hors de proportion avec le transept et le chevet (4).

(1) Rapport fait à la Société des Antiquaires de Normandie, sur des recherches archéologiques faites dans l'arrondissement de Domfront, par une commission composée de M.M. le chevalier de Touchet, Charles de Vauquelin et Galeron, rapporteur. Séance de Juillet, 1829, p. 167-174.

(2) CAILLEBOTTE : *Essai sur l'histoire et les antiquités de la ville de Domfront*, 4^e édition, p. 56.

(3) Le mot est de Caillebotte.

(4) Cf. une excellente description de cette église dans BLANCHETIÈRE : *Les Pierres tombales de l'église Notre-Dame-sur-l'Eau, Domfront*, Liard, 1878, p. 9-12.

Cette église fut abîmée à plusieurs reprises ; les protestants l'incendièrent en 1562, 1568, 1574. Je ne puis entrer ici dans le détail de toutes ces vicissitudes, ce qui m'entraînerait beaucoup trop loin, mais je signalerai pourtant qu'en 1435, le pape Eugène IV, autorisait des quêtes pour la réparation de cette église. [Ecclesia B. Mariæ de super Aquam Domfrontis... propter guerras... distructa et demolita egetque multis reparationibus (1)].

Dès le XVIII^e siècle, cette église était dans un état d'abandon presque complet. Pourtant on y célébrait de temps en temps, le service de la messe et en 1748, on inhumait encore dans le cimetière qui entourait l'église, puisque le curé de Domfront touche à cette date 36 livres pour ouvertures de fosses (2).

En 1766 on trouve bon d'enlever une cloche pour la mettre dans le clocher de l'église Saint-Julien (3). Pendant la période révolutionnaire, en 1793, Lhomer, commandant de la place de Domfront, et son adjudant Adeline, la dévastent (4). On y lave les terres pour en retirer du salpêtre. Enfin en l'an XIII on décide de démolir les bas côtés, mais on ne trouve pas d'adjudicataire pour ce travail.

On n'y célébrait plus d'offices depuis longtemps quand, le 8 janvier 1823, le conseil municipal composé de Perrier, maire ; Roullin-Martinière, Godmer, Rungette, Roussel, Louvel, Ruault-Duplessis, décide de céder cette église à M. Pique-Desdemaines pour y établir une filature de coton !

Le Conseil « reconnaît de plus en plus qu'elle sera très avantageuse pour la ville de Domfront et les communes environnantes, il donne son plein et entier assentiment et approuve tous les actes antérieurement faits relatifs à cette concession » !!! (5)

Heureusement pour nous, malgré tout le bénéfice (?) que devait en retirer la ville de Domfront, cette concession

(1) *Arch. du Vatican*. Supp. Eugène IV, n° 310, fol. 63.

(2) *Archives du Presbytère de Domfront*.

(3) *Archives municipales*.

(4) *Mss. GUILLOU*.

(5) *Archives municipales*.

n'eut point d'effet. On avait déjà offert à Galeron de lui vendre cette église pour 800 francs.

La construction de la route qui franchit la Varenne au pont de Notre-Dame-sur-l'Eau allait porter un coup beaucoup plus grave à notre vieille église. Un léger déplacement de l'axe de cette voie eût permis d'éviter facilement le monument, mais celui-ci fut considéré sans doute comme si peu intéressant qu'on n'hésita pas à l'amputer de ses bas-côtés et d'une partie de la nef.

Lorsqu'en 1838, mettant le projet à exécution, on démolit les bas côtés, on trouva, dans la petite porte de la cotière nord, un cercueil de grès rougeâtre sur lequel était sculpté un calice (1).

On s'aperçut bien vite de l'erreur que l'on avait commise, et, en 1839, le Ministre de l'Intérieur accorda un crédit de 1.000 francs pour réparer et restaurer cette église (2). Il semble que l'emploi de cette subvention, n'ait pas apporté un remède bien efficace, car L. de la Sicotière écrivait quelque temps après :

Cet intérieur est aujourd'hui dans le plus effroyable délabrement. L'abomination de la désolation a pénétré dans le sanctuaire.... Tout ce rhabillage faux et mesquin ajoute aux regrets. Il n'est que trop vrai, on a détruit, gratuitement détruit, le plus curieux monument roman qui se trouvât dans le département de l'Orne, un des monuments les plus intéressants comme ensemble et comme détail que l'on pût visiter en Normandie (3)...

Je ne m'arrêterai pas sur les pierres tombales. Enlevées de cette église pour servir à daller la chapelle du collège, elles furent ramenées, il y a une dizaine d'années, à leur place primitive qu'elles n'auraient pas dû quitter. On en trouvera une excellente étude dans l'ouvrage recherché de Blanchetière. Le mausolée connu sous le nom de tombeau de Guillaume de Bellême, n'est autre que celui de *Pierre I^{er}*

(1) Mss. GUILLOU.

(2) Mss. GUILLOU.

(3) L. DE LA SICOTIÈRE : *Le département de l'Orne archéologique et pittoresque*, 1129.

Ledin de la Chalerie (1). On n'aurait jamais dû l'enlever de l'absidiole connue sous le nom de chapelle des *Douze Apôtres*, car, à cet endroit, une grille de bois le protégeait beaucoup plus efficacement que l'affiche informant les



DOMFRONT : Intérieur de l'église Notre-Dame-sur-l'Eau.

(D'après un cliché de feu Georges Savary.

visiteurs que les monuments historiques sont confiés à la garde des citoyens français.

Le maître-autel est de la même époque que l'église. Il est formé d'une table de pierre reposant sur quatre points

(1) G. HUBERT : *Le tombeau dit de Guillaume de Bellême dans l'église Notre-Dame-sur-l'Eau de Domfront*, Bull. de la Société des Antiquaires de Normandie, t. XXXV, 1924.

d'appui constitués, à l'arrière par un massif triangulaire et à l'avant par trois colonnettes. Celles des extrémités sont entièrement détachées. Leur base et leur chapiteau sont composés de tores qui décroissent de haut en bas au sommet et de bas en haut à la base. On retrouve des autels du même genre à Notre-Dame d'Avesnières près de Laval, à Notre-Dame de Vire et dans l'église abbatiale de Saint-Sever. C'est l'un des plus anciens du département.

Au-dessus de l'autel il y a un retable avec Vierge du xv^e siècle, polychromée, placée dans une niche.

Dans le transept, du côté de l'épître, on voit l'ancien autel de la chapelle du collège heureusement conservé à titre de souvenir. Deux saints en bois, deux bénitiers antiques en granit complètent le mobilier archéologique de cette église.

Comme je l'ai dit plus haut, cette église fut donnée aux moines de Lonlay. Ceux-ci étaient

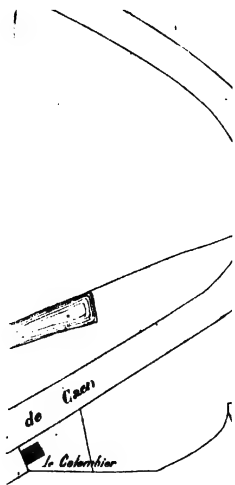
... chargés de desservir la paroisse de Domfront, dont l'église Notre-Dame-sur-l'Eau était l'église paroissiale. Les moines établirent alors à Notre-Dame un prieuré, pour servir d'habitation aux religieux spécialement chargés de cette desservance. Le Prieur était curé primitif et percevait les revenus du bénéfice, mais plus tard, l'ordre de Saint-Benoît délégua des prêtres séculiers pour remplir les fonctions du culte, en leur abandonnant une partie des revenus en dixmes, sous le nom de portion congrue (1).

Le prêtre séculier n'avait que le titre de vicaire perpétuel du prieur. Le curé de Notre-Dame, qui était aussi curé de Domfront n'avait d'autre qualité que celle de vicaire inamovible du prieur de Notre-Dame. L'église Saint-Julien ne fut, jusqu'en 1677, qu'une simple chapelle.

Une partie des bâtiments du prieuré, partie la plus récente, existe en core. Elle est actuellement convertie en ferme et porte le nom déformé de « *Périorée* ». Les armes de ce prieuré étaient : *d'azur à une chapelle d'argent*.

Pour terminer cette note sur l'église Notre-Dame-sur-l'Eau, qu'on me permette une petite digression sur le nom de cette église.

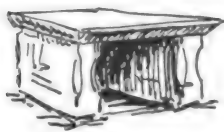
(1) *Mss.* Al. BERNARD.



Dans son rapport, Galeron (1), dit que cette église s'appelle Notre-Dame-sous-l'Eau à cause de sa situation *sur* la rivière. C'est une explication qui n'en est point une!! L'abbé Hommey, tente de l'expliquer par la légende suivante :

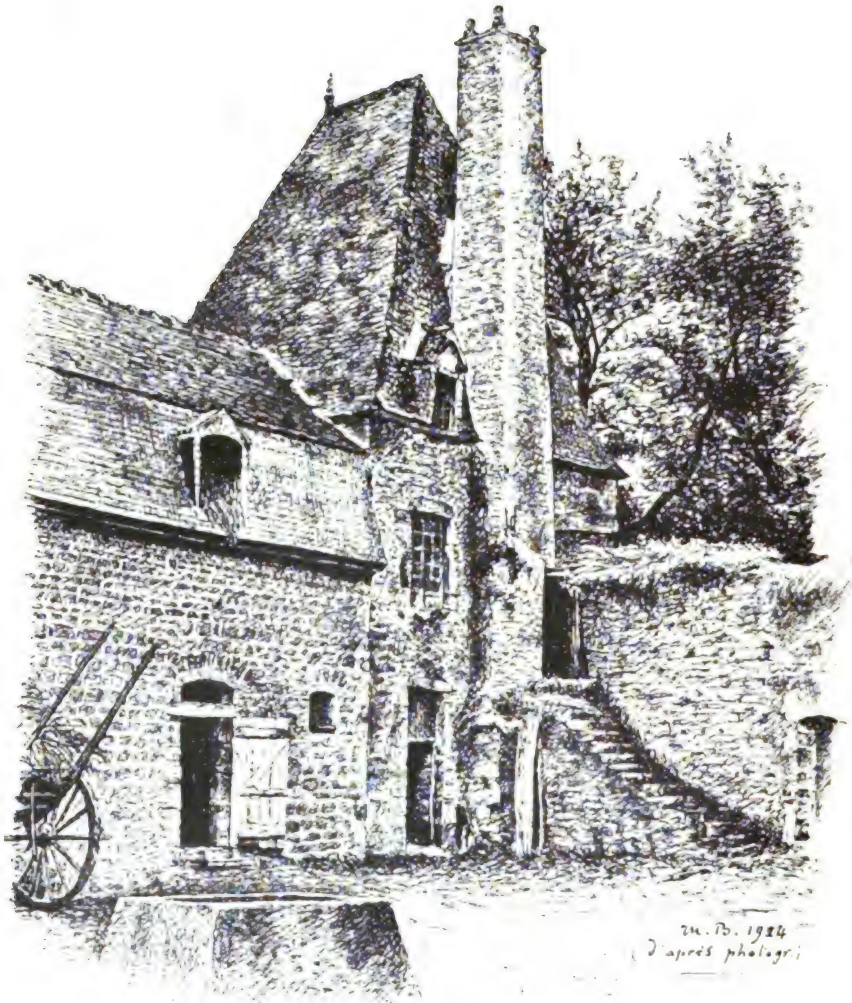
La statue de la Sainte-Vierge ayant été transportée ailleurs dans les paroisses situées plus haut (?) sur la Varenne, elle se rembarqua d'elle-même sur la rivière et disparut au fond des ondes, et remonta ainsi le cours de l'eau jusqu'à Domfront, où Marie voulait que son sanctuaire fut construit. Là, l'image sainte, apparut tout à coup, aux yeux des habitants ébahis, qui s'empressèrent, sous la direction de Guillaume Talvas, de commencer la construction du sanctuaire que leur demandait la Reine du Ciel. De là viendrait le nom de Notre-Dame-sous-l'Eau que les habitants des alentours lui donnent encore aujourd'hui (2).

Cette visite terminée, nous remontons en auto. Nous prenons la route de Lonlay-l'Abbaye. Après avoir fait environ trois kilomètres, nous nous arrêtons devant un petit chemin qui nous conduit directement à l'ancien manoir de la Charlerie.



(1) GALERON : *loc. cit.*

(2) Abbé L. HOMMEY : *Histoire générale ecclésiastique et civile du diocèse de Séez*, Alençon, 1899, t. I, p. 423. L'auteur dit que cette légende est « fort ancienne et très accréditée dans le pays ». Pour ma part je ne l'ai jamais entendue raconter. Comme il ne faut se servir de cet ouvrage qu'avec beaucoup de circonspection, je donne cette légende sous toutes réserves.



Manoir de LA CHALERIE.

(Dessin de M. Baurain.)

LA CHALERIE

Le château de la Chalerie est situé dans un vallon arrosé par un ruisseau qui en alimentait jadis les fossés et qui se jette dans le Beadouet, un des affluents de l'Egrenne. Cette gentilhommière, actuellement convertie en ferme, se compose de deux corps de bâtiments séparés par une cour close de 25 mètres sur 18.

Une porte cochère et près d'elle une petite porte, toutes deux cintrées, permettent l'accès de la cour. Elles sont surmontées d'une toiture en accolade. Au-dessus de la petite porte, on remarque un cadran solaire portant le millésime de 1813. Au centre de la cour se trouve une auge taillée dans un bloc de granit, remarquable par ses proportions.

A droite de cette entrée, se trouve le principal corps de bâtiments. Deux des angles diagonalement opposés sont flanqués d'une tour cylindrique couronnée d'un toit pointu. Au centre, un large escalier de granit aboutit dans des pièces incendiées le 18 août 1884 et qui n'ont point été restaurées.

A gauche, un pavillon à toit aigu, de style Louis XIII, dont les plafonds et les planchers sont tombés. Près de celui-ci, un autre pavillon avec combles à la Mansard. Ces deux pavillons sont reliés par un bâtiment qui sert actuellement d'écuries.

Les combles sont couronnés d'épis en terre cuite et les angles des cheminées sont surmontés de boules de pierre. Tout ceci concourt à donner à ce logis, malheureusement en ruines, un aspect original et agréable à l'œil.

La chapelle est située à quelques mètres, en avant et à droite de l'entrée du château. Elle est ornée d'un clocheton polygonal assez élancé et couvert en ardoises. Cette chapelle, dédiée à sainte Anne, est construite dans le style du *xiv^e* siècle ; elle mesure 9 mètres de long sur 4 de large. Deux fenêtres en ogive donnent un peu de clarté à l'intérieur de cet édifice dont l'extérieur est presque entièrement couvert de lierre.

A l'intérieur, on voyait autrefois sur les murs, des fresques qu'un lait de chaux a fait entièrement disparaître. L'autel n'offre rien de remarquable A gauche de la porte prin-

cipale, en sortant, on remarque un bénitier d'une forme peu commune, sculpté dans un morceau de granit, mesurant 0 m. 90 de haut, large de 0 m. 39 à la base et de 0 m. 22 au sommet. De chaque côté de cette porte se trouvent deux fenêtres, ayant l'aspect de meurtrières, fermées par une vitre rouge, et dans l'embrasure desquelles, nous expliquent-on, on mettait jadis des bougies allumées pour indiquer que le Saint Sacrement était exposé dans la chapelle.

A gauche, en sortant par cette porte principale qui donne



La chapelle de LA CHALERIE.

(Dessin de M. Baurain.)

près des fossés du château, se trouve une antique statue de pierre, mutilée et décapitée.

La corniche intérieure de cette chapelle sert de « *litre* ». On y a peint les noms des possesseurs successifs de la Chalerie, et les noms de ceux auxquels ils s'allièrent. Ces noms sont peints en majuscules romaines, et chacun d'eux est inscrit dans un parallélogramme arrondi aux angles.

La permission de bâtir cette chapelle fut donnée en l'année 1614 (1).

Le fief de la Chalerie appartenait aux bénédictins de Lonlay qui le donnèrent aux Ledin vers le milieu du XIV^e siècle, mais le principal corps des bâtiments actuels ne fut construit qu'en 1568.

Qu'étaient ces Ledin ? Il existe, dans les papiers provenant de Caillebotte, l'historien de Domfront, et légués par M. Patou aux Archives départementales de l'Orne, une généalogie faite par ordre de Pierre François de Lesdein (*sic*). Cette généalogie est très sujette à caution ; Blanchetière et après lui L. Duval la tenaient comme très suspecte. Moi-même j'ai relevé plusieurs erreurs, ou mieux plusieurs faux. Au cours d'une visite à la Chalerie, avant l'excursion, j'en parlais à M. Tournouier qui me communiqua copie des deux pièces suivantes :

A la Chalerie, près Domfront le 28 avril 1768.

MONSIEUR,

J'ay l'honneur de vous adresser un mémoire généalogique de ma famille, étably sur des titres très certains et qui vous ont passés lorsque j'ay esté page du Roy en sa petite écurie en 1729, mais en ce temps, on ne produisait seulement que 4 degrés du côté du père et autant du costé de la mère. J'ay fait une recherche exacte sur la généalogie et origine des seigneurs de Lesdain que je représente seul aujourd'huy et l'histoire du Cambrésis en raporte la véritable origine et les alliances, on a mesme défiguré le nom en l'écrivant Ledin, Lesdin, mais le véritable nom est Lesdain, et vous trouverez dans le mémoire, à l'article René de Lesdain des lettres patentes qui confirment l'ancienne noblesse des dits de Lesdain et dispensent l'impétrant de produire autres lettres que celles par luy produite, en les pertes arrivées dans sa maison pendant le trouble des guerres par les ennemis de l'Etat. Les dites lettres patentes, accordées en 1611, enregistrées en 1612. Ce même René de Lesdain obtint du Roy Henry des lettres patentes très glorieuses, en 1604, raportées à la première page du mémoire par extrait. Comme j'ay vu par la Gazette que vous continuez de faire le registre en plusieurs volumes de la

(1) Arch. dép. de l'Orne. Inventaire mss. des titres de la Chalerie, 6^e liasse, cotée F., fonds Caillebotte.

Noblesse de France, je vous seray sensiblement obligé, monsieur, d'insérer dans vos ouvrages l'extrait que j'ay l'honneur de vous adresser et de corriger l'article de ma famille escrit Ledin ou Lesdin, mais au contraire Lesdain. L'histoire du Cambrésis en tire l'origine d'une paroisse nommée Lesdain qui est le propre nom. Je n'y suis intéressé que faiblement, n'ayant qu'une fil e, conséquemment éteinte suivant les apparences

J'ay l'honneur d'être avec respect
Monsieur,
Votre humble et très obéissant serviteur

DE LESDAIN (1) DE LA CHALERIE,
gouverneur de Domfront.

Sur cette lettre sont écrits ces mots de la main même de d'Hozier :

Je n'ay point répondu à cette lettre à raison des monstrueuses chimères dont se repait celui qui l'a écrite contenues dans le mémoire qui y étoit joint et que j'ay gardé

D'H. DE SER.

Chimère nouvelle, son nom est Le Din (1).

Suit une généalogie à la fin de laquelle est écrit le mot *faux* et cette note.

Ce mot *faux* est écrit de la main de mon père ainsi que tout ce qui est écrit sur ce papier.

D'H. DE SER.

J'effleureraï simplement ce sujet, me réservant d'y revenir plus tard en détail, car le *truquage* de cette généalogie est très curieux.

Elle fut écrite en 1760 sous la direction de Pierre-François Ledin, sieur de la Chalerie. C'est lui-même qui transforma son nom en Lesdain, pour se rattacher à une famille d'antique noblesse les Lesdain d'Haucourt.

(1) D'HOZIER faisait erreur, son nom fut toujours orthographié Ledin en un seul mot. — B. N. *doss. bi.* 165.

Ce fut également par ordre de Pierre-François Ledin que fut peinte la litre de la chapelle de la Chalerie et dont l'authenticité est plus que douteuse. Sur les registres paroissiaux de la Haute-Chapelle, j'ai relevé plusieurs additions de lettres au nom de Ledin, notamment dans l'acte de baptême de ce Pierre-François, les *rectifications* furent faites après coup, car partout l'encre et les lettres sont identiques entre elles et différentes de la rédaction primitive.

Le dernier possesseur de ce domaine fut Louis de Vassy,



Le château de LA CHALERIE

comte de Brécéy qui épousa Louise-Henriette Ledin. Ils émigrèrent à la Révolution. Ils demeuraient le plus souvent à Domfront, dans le château de Godras.

En 1878 ce domaine appartenait à M. Levêque, président du Tribunal civil de Vire ; actuellement il est la propriété de M^{me} Levêque, de Mortain (1).

(1) Cf. sur la Chalerie. L'article de L. BLANCHETIÈRE, dans le *Bulletin monumental* de 1853 et reproduit en partie par LIARD : *Histoire de Domfront*, p. 205-211, 3^e éd., 1883. Cf. également celui de M^{me} SCHALK DE LA FAVERIE dans la *Normandie Monumentale*.

La visite du château de la Chalerie étant terminée nous repartons pour Lonlay-l'Abbaye. Quelques minutes après, les autos nous déposent sur la place de la Mairie de Lonlay, près de l'ancienne chapelle abbatiale, actuellement église paroissiale.

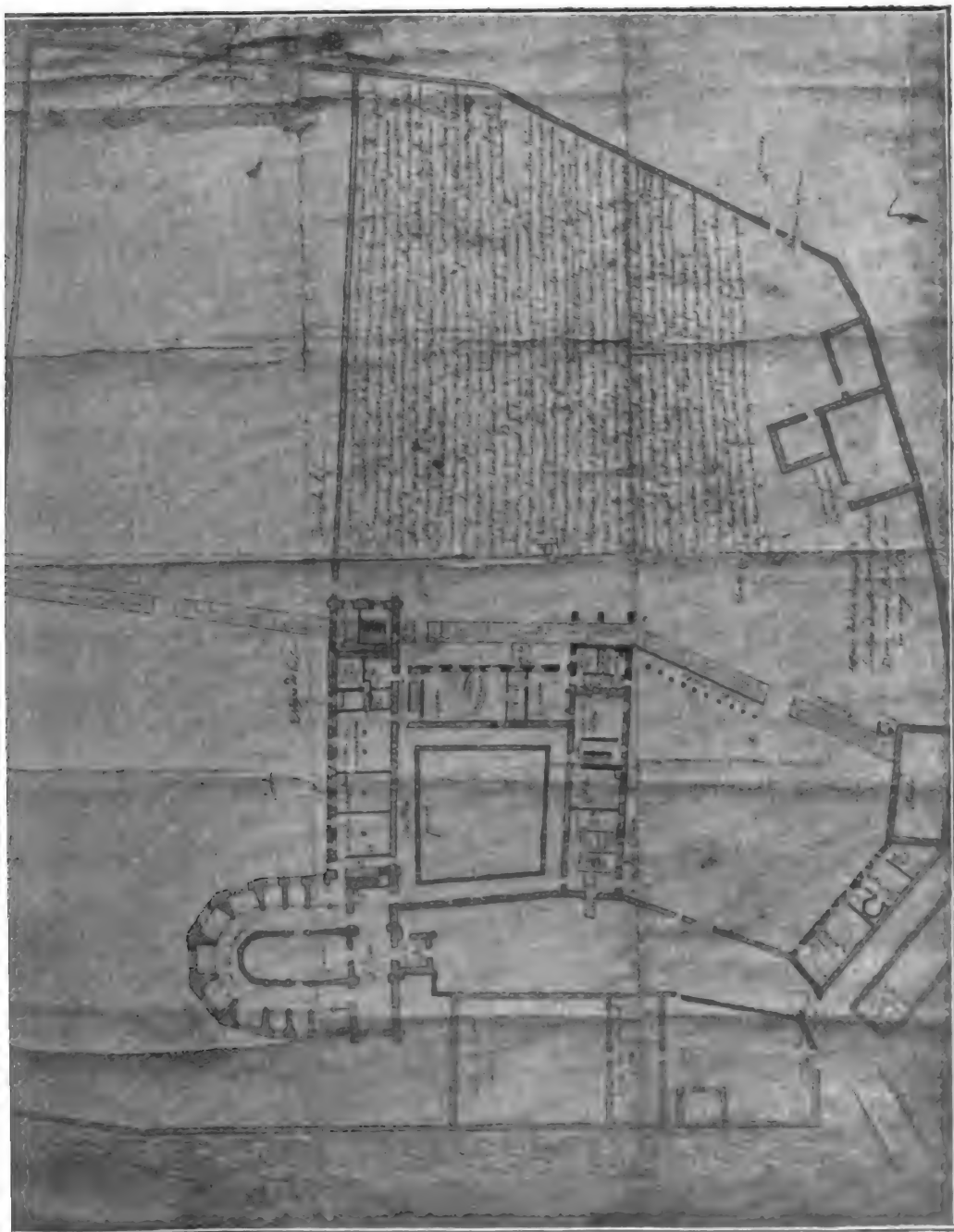
L'ABBAYE DE LONLAY

Le corps de bâtiments près duquel nous nous arrêtons dépendait jadis de l'abbaye. Avant la construction d'une demeure plus spacieuse, située à gauche de l'église, il servait d'habitation à « *Monsieur l'Abbé* ». Il est occupé actuellement par la Mairie.

Nous nous dirigeons vers le presbytère où le curé de Lonlay, M. l'abbé Dubois, nous fait un accueil aussi chaleureux que celui qu'il nous fit à Dompierre en 1906. Nous sommes reçus dans une très jolie salle lambrissée de vieilles boiseries, qui formait jadis une partie de la salle de récréations des moines. Mais des transformations intérieures pour des besoins qui ne sont plus les mêmes que ceux des religieux ne permettent guère de se rendre compte de la disposition ancienne des appartements.

Cette abbaye fut fondée au début du XI^e siècle, dans la vallée de l'Egrenne, par Guillaume de Bellême. Il s'adressa au monastère de Fleury-sur-Loire, et obtint de l'abbé Gauzlin, le moine Guillaume sous la direction duquel la nouvelle maison religieuse fut constituée. La charte de fondation, qui est parvenue jusqu'à nous, énumère tous les biens dont Guillaume de Bellême dota cette abbaye. Parmi ceux-ci je citerai la dîme de tous les revenus du château, des moulins, et de la chatellenie de Domfront ; les forêts d'Andaines et de Dieufit ; les églises de Domfront, de la Haute-Chapelle, de Condé-sur-Noireau, de Saint-Pierre-du-Regard, de Beaumesnil, etc., etc... Par suite de donations successives la fortune de l'abbaye s'accrut encore : elle possédait même trois prieurés en Angleterre.

Comme tous les couvents, le monastère de Lonlay, possédait une chambre où il hébergeait les pèlerins et voyageurs. En 1292, Robin de Langle était chargé du service « à



(Arch. Nat., n° 3, Orme, n° 1.)

Plan de l'abbaye de LONLAY en 1661.

garder la chambre ou la bonne gent repoussaient qui venaient dehors. » Un soir, le bailli de Domfront, Jean de Carcassonne arrive avec des sergents et des bourgeois. Ils réclament le gîte, Robin ouvre à ces gens un peu pris de boisson, puis va se coucher à nouveau. Jehan de Carcassonne voyant que le lit du gardien était meilleur que le sien, l'en tire et se met à sa place, l'autre regimbe, immédiatement on le roue de coups, puis le lendemain, on l'emmène à Domfront où « *le dit baillif tint en prison sans cause III quarantaine et III jours en la tour et au jers* (1). »

La partie la plus intéressante qui subsiste de ce monastère est la chapelle abbatiale actuellement église paroissiale. Autrefois les fidèles se rendaient à l'église Saint-Sauveur, située à peu de distance et qui tombant en ruines fut démolie en 1807.

La nef de l'église actuelle servait jadis de chœur ; il était réservé aux religieux. Les stalles, au lieu d'être comme aujourd'hui parallèles à l'autel, lui étaient perpendiculaires. On voit d'ailleurs, à la base des piliers, les trous des endroits où elles étaient encastrées.

Les fidèles pouvaient venir assister aux offices religieux dans cette chapelle abbatiale. Mais ils étaient séparés des religieux par une grille de fer. Un escalier de pierre, qui existe encore, faisait communiquer le cloître et les cellules avec la chapelle. Ce cloître, qui se trouvait dans la cour actuelle du presbytère, n'existe plus. La porte de communication qui se trouve au haut de cet escalier est maintenant murée, elle est masquée par un bel autel en bois sculpté provenant de l'ancienne église Saint-Sauveur et qui est classé depuis quelques mois parmi les objets d'arts.

L'église de Lonlay-l'Abbaye forme un complexe de quatre époques, XI^e, XIII^e, XV^e et XVII^e siècles. Il faut en rechercher la cause dans les réparations et les transformations nécessitées par les multiples accidents qu'elle a subis, notamment par les incendies bien connus de 1418, de 1533 et de 1574. A la fin du XIV^e siècle, cette église avait été très abîmée car le 5 novembre 1380, le Pape Clément VII accordait des

(1) *Arch. du Pas-de-Calais*, Série A, 924.

indulgences à ceux qui donneront des aumônes « ad fabricam ecclesie B. Marie de Lonleyo » qui, dit-il, « in suis edificiis est destructa et diruta ».

De l'édifice primitif il convient de mentionner spécialement les chapiteaux des grosses colonnes dans le bas de l'église. L'une des sculptures représente, dit-on, Aristote marchant à quatre pattes et portant sa maîtresse sur son dos. C'est l'illustration du « *lai d'Aristote* » bien connu au Moyen-Age. M. l'abbé Dubois, tout en nous faisant les honneurs de son église, nous en donne une autre explication. La maîtresse d'Aristote serait la *Raison*, elle conduit le *Philosophe* des choses créées aux choses incréées. Près d'elle est un petit personnage tenant un bâton dans la main gauche et donnant la main droite à la *Raison*. Ce personnage serait la *Foi*.

Nous admirons les magnifiques stalles en bois sculpté, datant du XVII^e siècle, un très beau lutrin que l'on s'étonne de voir égaré dans le coin d'une chapelle ; puis, faisant le tour des neuf chapelles latérales, qui, également, ont été remaniées, nous admirons les magnifiques bas-reliefs représentant les phases principales de la vie de la sainte Vierge sous le patronage de laquelle était placée l'abbaye Sainte-Marie de Lonlay : chapelle absidale Sainte-Anne, consécration de la Vierge ; le 1^{er} autel du midi, mariage de la Vierge ; le 2^e autel du midi, scène de l'Annonciation. Enfin, le plus beau bas-relief, semble-t-il, est celui de l'autel du nord, qui représente la mort de saint Benoît. Tous ces retables ont été sculptés au XVII^e siècle par un artiste inconnu.

Malheureusement l'intérieur de cette belle église est gâté par un maître-autel beaucoup trop clinquant, et qui ne correspond pas au style du monument ; par d'immenses statues en plâtre peint, représentant les douze Apôtres, placés dans un triforium remanié à l'aide de bois et de ciment peint. On a voulu imiter ici ce que l'on voit dans la collégiale de Mortain. Et combien d'autres *embellissements* regrettables !

A partir de 1837, des restaurations furent entreprises, sur l'initiative de M. Lefaverais, maire. En 1845, une

armature de fer fut appliquée au soutènement de l'église. Cette église fut classée parmi les monuments historiques. Mais, un jour, le curé, M. l'abbé Simon, n'ayant pas pris avis du Ministère, pour le grattage des colonnes du chœur et des voûtes des bas côtés, le déclassement fut prononcé. M. l'abbé Aubry continua ces travaux, acheta les statues des douze Apôtres, supprima, hélas ! les voûtes en bardeaux et fit refaire les voûtes du chœur !

A l'extérieur, entre le bâtiment qui sert actuellement de presbytère et l'église, se trouve la partie la plus ancienne de l'église, elle est construite toute entière en *opus spicatum*. Ce qui sert actuellement de bûcher était jadis le réfectoire. Le bâtiment détruit en partie par un incendie, il y a quelques années, contenait jadis le parloir, le cellier et la salle des hôtes.

Ce monastère continua de vivre, je ne dis pas de prospérer, jusqu'à la Révolution, époque à laquelle il fut dissous.

Quelque temps auparavant le roi avait décidé de réunir les Bénédictins de Lonlay à ceux de Sécz. A cette occasion, le curé de Lonlay, Hardy, écrivait à l'évêque, en 1767, pour lui signaler le triste état de sa paroisse et le travail dont il était surchargé :

la paroisse avait 8 lieues de tour, 2.500 communicants, 600 enfants. Il avait à ce moment deux vicaires et était obligé « d'avoir un cheval à cause des mauvais chemins et de l'éloignement des villages » (1)....

Mais le temps nous presse, nous regagnons vivement nos voitures, après avoir remercié de sa réception M. l'abbé Dubois. Le soleil se met de la partie et ne nous quittera plus pendant toute l'excursion. Nous prenons la route de Ger, et nous pouvons jouir, grâce au beau temps d'une vue splendide sur les bois de la Tablière.



Portail de l'église de LONLAY-L'ABBAYE. (Dessin de M. H. Besnard.)

(1) *Arch. Nat.*, G^e 637, Agence du Clergé.

GER

Nous arrivons à Ger (2), vers onze heures du matin. Ce pays est en très étroites relations avec la région de Domfront. Nous n'espérons point y faire de découvertes archéologiques, mais ce pays nous intéressait surtout par son industrie toute spéciale. C'est là, en effet, que l'on fabrique, à l'aide d'une argile extraite près de Domfront (au village de la Goulande en La Haute-Chapelle), des poteries communes, je dirai même grossières, qui sont utilisées en Basse-Normandie et dans le nord de la Mayenne. Je n'empiéterai point ici sur le travail de notre archiviste, sa notice sur les potiers de Ger donnera des détails qui seraient un peu longs à exposer ici.

Deux fabriques existent encore. Avant de déjeuner nous nous rendons à l'*Etre-au-Lièvre*, où est installée celle de M. Théot. Avec bonne grâce les ouvriers fabriquent devant nous divers objets usuels ; nous examinons l'installation, les fours, etc. Les excursionnistes furent très intéressés par le travail des ouvriers et par les explications quelquefois... saugrenues. Cette visite laissera un souvenir amusant dans la mémoire de ceux qui y assistèrent.



GER : Etablissement Théot.

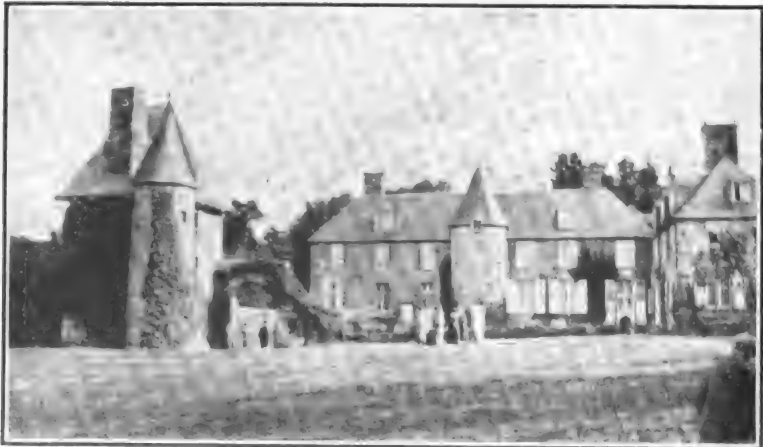
(Dessin de M. H. Besnard.)

(2) Le dicton peu connu de Ger est assez amusant même malicieux :

*Ger en Jéricho
Où qu'les hommes font des pots,
Et les femmes des sots ! !*



Château de LA BÉRARDIÈRE : façade principale.



Château de LA BÉRARDIÈRE : façade postérieure.

(Clichés de M. G. de Banville.)

Après un excellent déjeuner à l'hôtel Lelièvre, nous visitons la fabrique de poteries de M. Dumaine établie à la Louverie. Cet établissement est un peu moins important que l'autre, mais on y fait une poterie plus artistique (1).

LA BÉRARDIÈRE

Quittant Ger, nous passons près de Beauchêne. Une légère erreur, à l'endroit dit « *Les Voies* » fait passer une partie des voitures par la route qui conduit au bourg de Saint-Bômer-les-Forges, tandis que l'autre partie prenait la



Château de LA BÉRARDIÈRE : Pavillon des Archives.

(Cliché de M. G. de Banville.)

route de l'Épine-Orbière, tant et si bien que les deux moitiés de la caravane arrivent à vingt minutes d'intervalle au château de la Bérardière.

Une longue avenue, sinueuse conduit à un parc, planté d'arbres séculaires, qui précède le logis.

A la demande de M. Tournouier, M. Roulleaux-Dugage

(1) Une histoire de la commune de Ger a été écrite par Hippolyte SAUVAGE : *Annuaire du département de la Marche*, 53^e année, 1881, p. 29-40.

nous réunit dans le pavillon des Archives, et là, nous fait l'historique de sa demeure.

La Bérardière était un arrière-fief dépendant d'Aveline-le-Meignan. Le logis actuel fut construit, ainsi que les communs de l'entrée, en 1697. Il dut être édifié sur l'emplacement et avec les matériaux d'un manoir antérieur datant de la fin du xv^e siècle.

De ce premier château, il reste encore un pavillon carré, flanqué d'une tour élancée de style Renaissance. Un escalier extérieur donne accès au premier étage qui ne comporte qu'une seule pièce contenant la bibliothèque qui renferme le chartrier de la Bérardière et des livres rares : on nous fait passer sous les yeux une deuxième édition de Montaigne et des lettres autographes de Beaumarchais. Dans cette salle existe une belle cheminée de granit.

A gauche de cette tour se trouve le château auquel on accède par un escalier de granit. A l'intérieur, on admire un très bel escalier monumental en bois avec marches en briques. La cage de l'escalier sert de hall, on y remarque le portrait d'un ancien propriétaire de cette demeure, Jean-Henri de Roussel de la Bérardière, professeur de droit canonique à la Faculté de Caen.

Une porte, à gauche, conduit dans un salon Louis XV dont les boiseries intactes sont surmontées de peintures en camaïeu, des meubles recouverts de tapisseries Régence et un superbe paravent chinois Louis XIV, pièce digne d'un musée. Près de ce salon se trouve un autre petit salon Louis XVI aux boiseries ornées de peintures représentant les attributs de la chasse, de la pêche, etc., etc...

Au premier étage, plusieurs belles chambres, entr'autres une pièce aux boiseries Louis XIV avec grand lit à baldaquin.

Dans cette demeure on a accumulé les souvenirs des anciens possesseurs de la Bérardière. On y voit de nombreux portraits de la famille Roussel auxquels sont venus s'adjoindre plusieurs portraits d'ancêtres du propriétaire actuel, entr'autres celui du célèbre Pierre-Augustin Caron de Beaumarchais qui fut le quadrisaïeul de M. G. Roulleaux-Dugage, de nombreux portraits au crayon en deux couleurs de voisins et d'amis de Jean-Henri de Roussel, les uns de la commune

de Saint-Bômer-les-Forges, les autres de Caen où il demeurait rue de l'Odon (1), des tapisseries des Gobelins des **xvi^e**, **xvii^e** et **xviii^e** siècles et des meubles des mêmes époques.

M. Roulleaux-Dugage commença la restauration de ce vieux manoir dès 1912, l'architecte était notre confrère M. Paul Hulot : une aile fut ajoutée, construite avec de vieilles pierres, et couverte avec de vieilles ardoises, dans le style du manoir lui-même. Cette restauration fut faite avec beaucoup de goût et d'habileté. Dans cette aile, le mobilier est également composé de meubles des **xvii^e** et **xviii^e** siècles. Les dépendances et les communs furent également res-



Château de LA BÉRARDIÈRE : Intérieur de la chapelle.

(Cliché communiqué par M. G. Roulleaux-Dugage.)

taurés, et des écuries construites dans le style vieux-normand. Les travaux interrompus par la guerre furent repris en 1914.

A droite de la cour d'honneur, s'étend un jardin à la française au fond duquel s'élève une petite chapelle qui est placée sous l'invocation de saint François-Xavier. Elle fut bâtie en 1745, et fut bénie le 11 janvier 1746 par J. de Saint-

(1) Ces portraits furent exécutés entre les années 1794 et 1798. Ce fut lui qui décora de peintures le grand et le petit salon de la Bérardière.

Ellier, curé de La Haute-Chapelle. Cet oratoire est éclairé par deux fenêtres latérales garnies de vitraux. Il renferme un très bel autel Louis XIV en bois sculpté et doré, et de fort jolies stalles en chêne.

Autour de l'habitation, on voit de très curieuses promenades aménagées sur des talus fort larges, de chaque côté desquelles poussent de grands arbres séculaires.

Pendant la période révolutionnaire, la Bérardière fut le siège d'un état-major de chouans. Le baron de Commarque y résida, et c'est là qu'eut lieu son entrevue avec le général Guidal. Louis de Frotté y vint également à plusieurs reprises.

Le chartrier de la Bérardière est intact, il a eu la chance inouïe d'échapper à la tourmente révolutionnaire, il contient de nombreux documents très précieux pour l'histoire du pays dont certains remontent au xv^e siècle.

Le domaine de la Bérardière était la propriété de la famille Roussel, un acte du chartrier de la Mégraire, cité par G.-G. Mauviel, dit qu'en 1398 « la terre de la Bérardière a passé dans les mains des Roussel par échange contre celle de la Bouvrière, appartenant à une demoiselle Fourré de la paroisse de Saint-Bômer, qu'avait épousé Jehan Roussel, écuyer (1). »

Il existe à la Bérardière une généalogie de cette famille faite en 1697 par un Roussel de la Prairie; en outre, le chartrier de la Mégraire contenait deux pancartes ou tableaux généalogiques de la famille Roussel. Je ne veux point discuter ici ces généalogies, ce qui m'entraînerait beaucoup trop loin, mais je dirai simplement que, pour « rehausser » cette famille, on a incorporé dans ces généalogies des Roussel illustres, même des Rouxel qui n'appartenaient point aux Roussel de Saint-Bômer. Cette famille qui s'appelait souvent *de* Roussel ne fut jamais annoblie, et pourtant ce fut elle qui joua le plus grand rôle dans la paroisse de Saint-Bômer.

On trouvait à Saint-Bômer plusieurs branches de la famille Roussel; quoique tous parents, ils se distinguaient les uns des autres par le nom d'une terre: il y avait les Roussel de la

(1) *Le Soc*, 7^e année, 1913, n^o 11, p. 51.

Prairie, les Roussel de la Rainfrère, les Roussel de Montpatry, les Roussel de Boisroussel, les Roussel de la Bouverière, etc., etc...

Les Roussel portaient : *d'argent au cœur de gueules accompagné de trois trèfles de sinople posés deux et un*. André de Roussel, curé de Saint-Bômer de 1658 à 1680 prit comme armes : *d'azur à trois palmes d'or posées deux et un*, armes qui furent par la suite celles de la branche de la Garancière (1).

Le dernier des Roussel de la Bérardière fut Jean-Henry de Roussel né en 1727, avocat du Roi au bailliage et siège présidial de Caen, docteur en droit civil et canonique, professeur à la Faculté de Caen, membre de l'Académie des Belles-Lettres de Caen, et membre de l'Académie des Sciences et Beaux-Arts de Mantoue. Il épousa Jeanne-Éléonore de Tenesson. Il mourut en 1801.

En 1802 sa fille Marie-Rose épousa H. Bidard de la Thiérière, dont il eut un fils Georges (2). Par testament celui-ci légua la Bérardière à son cousin, M. Emile Bidard-Hubérière. Celui-ci décéda sans postérité à l'âge de 86 ans, en 1911.

Pour éviter le morcellement et peut-être la vente de ce domaine qui n'avait jamais été vendu et auquel il était très attaché, il décida de léguer la Bérardière à l'un de petits-fils de son ami Roulleaux-Dugage.

C'est ainsi que M. Georges Roulleaux-Dugage, petit-fils du député de l'Empire, fils du député de l'Orne décédé en 1887 et frère du député actuel devint propriétaire de ce vieux domaine. M. Georges Roulleaux-Dugage a épousé M^{lle} Marie de Goulaine, troisième fille du comte G. de Goulaine, décédé sénateur du Morbihan.

Mais l'heure s'avance, nous sommes obligés de quitter la Bérardière en remerciant M^{me} et M. Roulleaux-Dugage de la cordiale réception qu'ils ont faite à la Société historique de l'Orne et nous reprenons le chemin de Domfront.

(1) Sur la paroisse de Saint-Bômer, cf. G.-G. MAUVIEL : *La Paroisse de Saint-Bômer*, Flers-de-l'Orne, 1913, et sur les fiefs de Saint-Bômer, A. SURVILLE : *Histoire féodale de Saint-Bômer*, Flers, 1911.

(2) G. BIDARD : *Feuilles tombées, brumes du soir, lueurs*, Domfront, Liard, 1874, gr. in-8°, 422 p.

Le programme de la journée comportait la visite de deux très intéressants monuments mégalithiques qui furent découverts et restaurés partiellement par M. l'abbé Hamard et notre collègue Ch. Nobis; malheureusement, nous nous étions attardés un peu trop en chemin et nous dûmes biffer du programme cette visite ainsi que celle du château de la Mégraire qui appartenait également à la famille Roussel.

L'un de ces monuments mégalithiques, celui du Creux, a, seule, son entrée intacte, avec la pierre de couverture en place, c'était une allée couverte coudée; l'autre, celui de la Mégraire, a été fortement remanié (1), quoi qu'en dise l'abbé Hamard.

Nous laissons à notre droite dans un bas-fond, le château de Montpatry qui vient d'être très abîmé, sous prétexte de réparations et nous nous arrêtons un peu plus loin à l'embranchement de la route de La Hauté-Chapelle devant un chemin qui conduit à Jumilly.

JUMILLY

Pour arriver à la ruine presque informe qui porte encore le nom pompeux de *Château du Diable*, on suit un large chemin, jadis l'avenue du château. Cette avenue, qui fut coupée par la route, était bordée de chaque côté par deux rangées de hêtres dont quelques-uns sont encore debout.

L'accès au château est actuellement assez difficile, la cour d'honneur et les alentours sont convertis en pâturages, et les douves et les fossés sont envasés et envahis par les roseaux.

Qu'était ce château du Diable ?

Situé dans un vallon, à la naissance du ruisseau de Vausourdet, le château de Jumilly était entouré de fossés et de larges douves; non loin de là se trouvait un étang aujourd'hui desséché, auquel on accédait par une avenue que nous avons suivie pour y arriver.

(1) L. COUTIL : *Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, 1915, p. 178, sans avoir jamais vu ni entendu parler de ces deux monuments demande s'ils sont bien authentiques!!!

Les douves existent encore ; des bâtiments, il ne reste plus qu'une demi-tour d'angle, dont l'eau des fossés baigne le pied.

Un état de lieux daté du 9 juin 1698 et retrouvé par hasard dans le fonds du bailliage de Domfront (1), aux archives de l'Orne, me permet, en toute sûreté, de donner un aperçu sur ce manoir, que le plan de la route de Flers figurait comme une construction carrée avec tours aux quatre angles.

Au bout de l'avenue bordée de hêtres dont j'ai parlé plus haut, se trouvait une très belle grille en fer forgé qui fut transportée plus tard au château de la Bermondière en Saint-Julien-du-Terroux. Cette grille donnait accès dans une première cour entourée de murs. A droite se trouvaient les écuries et les communs ; à gauche le logement du portier et le pigeonnier. (On voit dans la prairie, à gauche du sentier qui la traverse la légère éminence sur laquelle ce dernier bâtiment était bâti.)

On accédait à la cour d'honneur en franchissant les fossés sur deux passerelles en bois contiguës (ponts dormants) conduisant à une petite et une grande porte cintrées également contiguës, dont les vestiges sont toujours visibles.

Son périmètre était limité par des murs dont la base apparaît en certains endroits malgré les ronces et les plantes aquatiques. Dans l'un des angles de la cour d'honneur, au fond et à droite, se trouvait le château qui devait présenter l'aspect suivant.

Qu'on se figure deux corps de bâtiments se croisant à angle droit ; dans l'intérieur de cet angle, s'élevait une demi-tour à pans coupés dans laquelle se trouvait l'escalier de pierre qui conduisait aux appartements ; le sommet de l'angle droit, sur la façade opposée à la cour d'honneur était occupé par une demi-tour ronde qui existe encore. Deux autres demi-tours également rondes, garnissaient, sur le même parement, les extrémités de ce bâtiment.

Je n'entrerai pas dans la description de l'extérieur de ce château, je me contenterai de mentionner qu'il com-

(1) Par mon ami G. LASSEUR.

portait un étage et, au dessus, des mansardes formant. 17 pièces tant *chambres que cabinets*. Le salon se trouvait au rez-de-chaussée et, de ses fenêtres, on voyait la chapelle.

Celle-ci était bâtie au centre d'un îlot, situé à droite de la cour d'honneur, auquel on accédait par une passerelle en bois. De ce petit monument religieux il ne reste plus à l'heure actuelle que des vestiges de murs qui peuvent encore atteindre 0 m. 50 de hauteur, des morceaux de granits sculptés et même armoriés qui gisent sous les ronces. Ces pierres proviennent de la porte de la chapelle qui s'ouvrait face au château.

Placée sous l'invocation de la sainte Vierge, cette chapelle



Le château DU DIABLE.

était communément appelée chapelle de la Visitation de Jumilly. Le chapelain qui devait dire la messe à Jumilly tous les dimanches et jours de fête, était ordinairement un des vicaires de la paroisse de La Haute-Chapelle, Il habitait ou touchait les revenus d'une métairie sise au Moulin-Péan appelé actuellement Moulin-Plein. J'ai relevé dans les actes de l'état-civil de la paroisse de La Haute-Chapelle les noms de trois chapelains : en 1729 Pierre Feillet, en 1730 Julien Geslin, tous deux décédèrent au Moulin-Péan ; en 1741 on trouve comme chapelain Michel Cousin.

Au-dessus de la chapelle, dans un champ bordé actuel-

lement par les fossés d'un côté, par le chemin de l'autre et par la douve d'un autre côté, se trouvait le potager du château. On accédait à ce jardin, d'ailleurs entouré de murs, par une passerelle, prenant appui sur l'îlot où était construite la chapelle.

Quoique situé dans la paroisse de Saint-Bômer, le château de Jumilly devait la dîme au curé de La Haute-Chapelle c'est ainsi qu'en 1733, lorsqu'on coupa le taillis de Jumilly, le curé de La Haute-Chapelle, J. de Saint-Ellier perçut des mains de M^{lle} de la Rivière la part qui lui revenait (1).

On ne possède qu'une vue ancienne du château de Jumilly, datée de 1829 ; elle accompagne le rapport de Galeron sur les monuments de l'arrondissement de Domfront qui fut publié dans le bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie. Cette vue est d'ailleurs assez fantaisiste.

Jumilly a donné son nom à une famille mentionnée à une date très ancienne : Guillaume et Simon de Jumilly font, en 1240, un don à l'abbaye de Lonlay. Ce fief appartint successivement ensuite aux Barré des Hayes qui prirent le nom de Barré de Jumilly, à Julien Pitard qui habitait le château de Boudé en Saint-Gilles-des-Marais. Celui-ci fieffa Jumilly en 1683 à Siméon de Ponthault. Des de Ponthault, cette terre passa à Christophe Alexandre sieur de la Rivière. En 1740, sa fille Marie-Madeleine de la Rivière vendait une coupe de bois au maître de forges d'Halouze. Le 20 juin 1740, François-Hector-Magdeleine Laisné, épouse, à La Haute-Chapelle, Françoise-Elisabeth de Villette et se qualifie seigneur de Torchamp, Jumilly, la Nocherie, etc., etc... ce qui est faux, tout au moins pour Jumilly.

Le 13 décembre 1773, ce domaine passa aux mains des de Barberé, sieurs de la Bermondière, qui à ce moment prirent le nom de de Barberé de Saint-Bômer. Ils emportèrent à la Bermondière ce qui restait d'intéressant dans le logis de Jumilly.

Depuis un peu plus d'un siècle, le château de Jumilly porte le nom de château du Diable ; diverses légendes

(1) *Archives de La Haute-Chapelle, Actes de l'état-civil.*

circulent à ce sujet, Ch. Nobis (1), en donne une explication très plausible. Parmi ces légendes deux sont très intéressantes, l'une fut imprimée dans un recueil assez rare de légendes domfrontaises (2), l'autre dans les légendes du Mortainais de H. Sauvage (3).

LA GUYARDIÈRE



Porte du château de LA GUYARDIÈRE.
(Dessin de M. H. Besnard.)

Quittant Jumilly, nous prenons, à droite de la route de Domfront, une petite route qui conduit directement à l'entrée de la large avenue de la Guyardière, où, fort gracieusement, nous sommes accueillis par M^{me} Pierrey et ses enfants.

Au bout d'une prairie qu'occupe la naissance d'un vallon pittoresque, s'élève le petit château de la Guyardière. Entouré d'eaux limpides, il a en perspective la partie culminante de la ville de Domfront. Un terrain varié lui procure les aspects variés de plusieurs bruyères et de taillis alternant avec des cultures diverses. Le site est charmant et parfaitement choisi. Une vaste avenue latérale fait communiquer cette agréable habitation, enfouie sous les grands bois, avec l'ancien chemin de Domfront à Tinchebray (4).

Le portail d'entrée de la cour est défendu par deux petites tourelles garnies de minuscules meurtrières. Au-dessus de la porte, est sculpté sur une pierre calcaire, comme à la

(1) Sur le château de Jumilly, on lira avec profit la première étude qui en a été faite, par Ch. NOBIS : *Jumilly, le château du Diable, ses seigneurs et sa légende*, dans *Le Pays Bas-Normand*, 1909, et tir. à part.

(2) *Esprits et Fantômes, recueil de légendes normandes par divers auteurs*, Domfront, Liard, 1872, in-12.

(3) H. SAUVAGE : *Légendes Normandes*, p. 209 et sq., Mortain, 1923.

(4) L. BLANCHETIÈRE : *Les Pierres tombales, op. cit.*, p. 91.

Saucerie, un écusson portant : *de gueules au chevron d'or, accompagné de trois croissants d'argent, posés 2 et 1* qui sont les armes des Cormier et *mi-partie d'azur à trois hérissons de sable posés 2 et 1* qui sont les armes des Le Héricé. Cet écusson est entouré du collier de l'ordre de Saint-Michel.

Dans la cour, on retrouve les armes des Cormier seules et le millésime de 1631. De cela, on peut conjecturer que ce serait Claude Cormier qui serait sinon celui qui aurait fait construire le logis, tout au moins celui qui l'aurait embelli.

Après avoir franchi le portail on traverse une cour, puis on arrive au château qui est complètement entouré de fossés qui s'élargissent en douves devant sa façade. Des restaurations furent faites à ce logis de 1825 à 1830 : deux tours furent rasées à la façade postérieure et remplacées par des pavillons carrés ; le grand toit pointu fut remplacé par une couverture plate. Une première réfection avait été faite en 1630 par les Cormier, car une porte, qu'on dit avoir appartenu à une chapelle, est reportée sur la façade principale et date du xv^e siècle.

La chapelle se trouvait sur la terrasse ; elle n'était point fondée, et au milieu du xviii^e siècle on n'en apercevait déjà plus que des débris.

Ce Claude Cormier qui aurait fait construire ou tout au moins restauré la Guyardièrre mourut le 8 février 1641. Il fut inhumé dans l'église Notre-Dame-sur-l'Eau de Domfront où se voit encore sa pierre tombale. Selon Blanchetière il serait fils de Guy Cormier que L. Duval (1) dit être en réalité Thomas Cormier. Ce Claude Cormier épousa Marquise des Moulins et en eut une fille, Madeleine, qui épousa en 1686, René Ledin (2)). Claude Cormier mourut, laissant un fils mineur, qui portait également le nom de Claude et dont René Ledin fut le tuteur.

Les Cormier vendirent ce domaine en 1865 aux frères Rageot. L'aîné, Rageot de la Roche avait épousé Jeanne

(1) L. DUVAL : *Domfront au temps de la Ligue, Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, 1915, p. 83 et sq.; cf. dans ce travail une très intéressante et très amusante étude sur Thomas Cormier.

(2) *Inventaire des titres de la Chalerie*, 39^e liasse.

Serais de Mauny dont il eut un fils Charles, lequel épousa Théotiste-Céleste-Bonne Lebrun, fille du consul. Ce Charles Rageot fut, sous l'empire, directeur des droits réunis à Saint-Lô puis à Caen.

Leur fils aîné Charles Rageot de la Roche, procureur du Roi à Neufchâtel, mourut tout jeune et la Guyardièrè passa au second fils Léon Rageot de la Roche qui mourut en 1894 après son fils unique et laissa la Guyardièrè à sa petite nièce M^{me} Pierrey, née Gourbine, propriétaire actuelle.

Le second frère était Antoine Rageot de la Brière, il était prêtre et demeurait à Domfront. Il signe, comme témoin de la prise de possession du prieuré de Notre-Dame-sur-l'Eau, le 20 octobre 1745, par Charles Doisnel. Cet Antoine Rageot (1) fut nommé curé de La Haute-Chapelle, j'ignore exactement à quel moment ; tout ce que je sais, c'est qu'il succéda à J. de Saint-Ellier lequel fut inhumé le 6 octobre 1772. Il signe pour la première fois sur les registres de l'état-civil de la paroisse de La Haute-Chapelle le 21 mars 1773. Il mourut âgé de 72 ans et fut inhumé le 14 novembre 1781 dans le cimetière de La Haute-Chapelle (2).

On ne possède pour ainsi dire rien sur la famille Cormier et la Guyardièrè. La 47^e liasse de l'inventaire des titres de la Chalerie comprenait un grand nombre de titres, aujourd'hui perdus « *pour faire voir que la terre de la Guyardièrè est un fief d'écu et de lance* ».

(1) Arch. dép. de la Sarthe. Registres des Insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans.

(2) Arch. de La Haute-Chapelle. Actes de l'état-civil.

DEUXIÈME JOURNÉE

Mercredi 29 août

Nous quittons Domfront d'assez bonne heure, car le programme est un peu chargé. Devant l'église Notre-Dame-sur-l'Eau, M. l'abbé Letacq nous attend. Pour beaucoup d'entre nous, c'était la dernière fois que nous devons rencontrer cet excellent confrère, et personne ne pouvait prévoir la fin si prochaine de cet homme si robuste, si affable et si gai!

Nous suivons la grand'route de Mortain ; le temps nous étant parcimonieusement compté, nous ne pouvons nous arrêter pour voir, à environ deux kilomètres de Domfront, sur notre gauche, les *fosses-à-pot*, d'où est extraite la terre qui sert à faire les poteries de Ger.

Avant d'arriver au château de Lyvonnière nous descendons de voiture et nous nous engageons, à gauche de la route, dans un petit chemin qui nous conduit à la Saucerie.

LE CHATEAU DE LA SAUCERIE

De cette antique gentilhommière, assise sur un des plus vieux fiefs de Normandie et toujours possédée par la même famille, il ne reste plus que la porte monumentale. Mais celle-ci vaut bien la visite que nous lui faisons, tant son architecture diffère de ce que nous pouvons voir en Basse-Normandie, et elle suffit pour en assurer tout l'intérêt.

Deux grosses tours rondes, massives, défendent la porte d'entrée, composée d'une large porte destinée au passage des voitures et d'une autre plus petite réservée aux piétons. Toutes deux étaient jadis commandées chacune par un pont-levis qui se manœuvrait au moyen de poutres formant levier et auxquelles le tablier était suspendu par de fortes

chaines. Les rainures dans lesquelles venaient se loger ces poutres existent encore. Au-dessous de la porte d'entrée sont sculptées les armes des Doynel, « *d'argent au chevron de gueules avec 3 merlettes de sable posées 2 et 1* ».

L'eau des fossés vient encore baigner la base de ces deux tours ; mais la passerelle d'accès a été remplacée par un chemin qui nous conduit dans l'ancienne cour d'honneur du château.

Les tours sont construites en pierres, mais la partie qui supporte la toiture est formée de pièces de bois solidement maintenues et dont les intervalles sont garnis de briques de chaux et de plâtre.

Ces deux tours sont couronnées par des toitures à charpente contournée, d'un très gracieux effet, recouvertes, non de tuiles, mais d'ardoises arrondies. Les angles de ces toitures étaient jadis surmontés d'épis de terre cuite qui maintenant n'existent plus. Au-dessus de la porte, la toiture est de même style que celle des deux tours, mais ici, elle est surmontée d'un clocheton très gracieux.

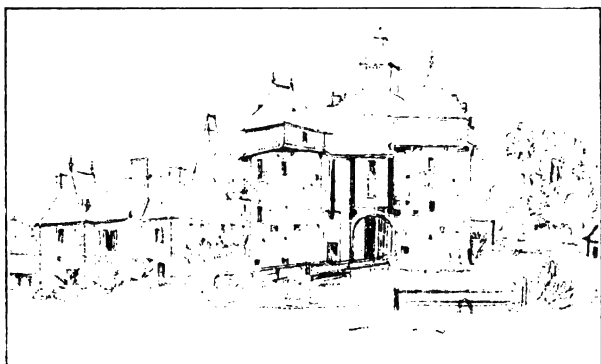
Vue de la cour, cette porte monumentale présente la disposition suivante : alors que les tours, sur la façade, s'avancent pour protéger l'entrée, sur l'arrière, elles sont en retrait, seul le pavillon central s'avance.

Cette porte devait être jadis construite sur un îlot, car l'ouverture donnant sur la cour était également munie d'un pont-levis dont les rainures destinées à loger les poutres se voient encore. Mais ici devait exister un pont dormant que l'on pouvait couper en cas d'attaque et qui était destiné à faciliter les relations entre le château et les appartements de la tour. Plus tard, cette partie des fossés fut en partie comblée, et on ouvrit une porte à la base d'une des deux tours, porte à laquelle on accède par un escalier de pierre de six marches. C'est, à l'heure actuelle, la seule porte qui donne accès à l'intérieur de ces tours.

Cet édifice, du côté de la cour était défendu, de chaque côté, par deux petites poivrières construites en bois et en briques.

Pénétrons à l'intérieur de cet édifice ; un escalier étroit, en forme de vis, construit en bois, existe dans chacune des

deux tours. Il donne accès à de petites chambres dont plusieurs sont munies de cheminées au manteau de granit sculpté. Les tuyaux, rectangulaires, en pierre qui terminent ces cheminées sont couronnés, aux quatre angles, de boules de pierre sculptées, comme à la Chalerie. Les murs sont percés de fenêtres étroites munies de deux ou de quatre carreaux. Jusqu'à ces derniers temps, ces chambres servaient à loger les domestiques de la ferme, mais à l'heure actuelle, il est quelquefois dangereux de s'y aventurer : les marches des escaliers sont vermoulues, et les planchers des chambres, surtout au-dessus de la porte, sont en très mauvais état.



Château de LA SAUGERIE, d'après un dessin de 1827.

(Collection de M. Tournouer.)

Une légère restauration de la toiture eut lieu vers 1913. Si l'extérieur est encore en bon état, l'intérieur est complètement délabré.

Le logis principal, de style Renaissance, dont le dessin nous a été conservé dans la *Normandie illustrée* fut démoli, ainsi que la chapelle vers 1860. Avec les matériaux, on reconstruisit la maison qui sert actuellement d'habitation au fermier. La porte d'entrée de ce bâtiment est faite avec une ancienne porte de granit très délicatement sculptée. Près de

là existe encore le vieux puits. Tout cet ensemble était entouré de fossés larges et profonds qui subsistent encore quoique fortement envasés et envahis par les roseaux.

En dehors des fossés et derrière le bâtiment du fermier, se trouve un très beau pigeonnier octogone, à auvent, dont la charpente est remarquablement conservée. Le bas sert de cellier, le haut de grenier à grain, les perchoirs ont disparu.

Le Paige nous dit que la terre et seigneurie de la Sausserie furent donnés à Robert Saussier par Eléonore, et il rapporte les termes de cette donation. Cette charte fut confirmée en 1195 par Richard, fils d'Eléonore.

Si le château de la Sausserie était situé dans la paroisse de La Haute-Chapelle, le fief s'étendait surtout *ès* paroisses de Saint-Gilles-des-Marais, Saint-Mars-d'Egrenne, Mantilly et Vaucé.

Une des descendantes de Robert Saussier (qui mourut sans enfants mâles), Guillemette de Villaines, épousa en 1450 Jacques Doynel, sieur de Montécot. Elle était fille de Pierre de Villaine, chevalier, sieur de la Sausserie. Depuis cette époque cette terre a toujours appartenu à la famille Doynel.

Ses armoiries, troys merlettes de sable avecque un chevron de gueules en un champ d'azur, sont affixées et mises en plusieurs é lises et aultres lieux, spécialement en l'église collégiale de Saint-Guillaume de Mortaing à la vitre qui est directement au droict de la chapelle de saint Guillaume et de son tombeau, laquelle vitre fut donnée par Jacques Doynel en son vivant écuyer, et lequel sr de la Saucerie, ses terres et seigneuries nobles, noblement tenues tant nuement que par moynes du Roy notre souverain que du Roy et Royne de Navarre ; savoir est sa dite terre et s^{ie} de la Saucerie, tenue nuement du Roy et Royne de Navarre, duc et duchesse d'Alençon, à cause et par raison de leur noble conté ou baronnye de Domfront, laquelle s^{ie} de la Saucerie est un entier fief de haubert où il y a gaige-plège, cour et juridiction et toutes autres libertés et prééminences nobles, à tel fief appartenant, domaine fieffé, soy estendant en cinq ou six paroisses et demayne non fieffé, soy estendant en la paroisse de la Haute-Chapelle, tant en anciens boys de haulte fustaye jusques au nombre de 250 acres de terre ou viron, en terres labourables et préables comme au nombre de 200 acres de terre ou viron, maison ancienne et appartenances de grande antiquité, tant à raison de l'édifice que des

anciens fossés et douves qui cloient à l'environ le dit logis, laquelle s^{ie} de la Saucerie dépend de la s^{ie} de Rubesnard sise en la p^{se} de Mantilly.

.....
 Le dit escuyer [déclare] luy estant en ses jeunes ans nourry en la maison de deffunt Gilles Doynel, écr., son père, ouyait tenir propos que le père de son besail étoit chevalier qui se nommait Messire Bertrand Doynel auquel appartenoit une terre noble qui est ainsy que le père du dit allégant disoit, en la comté du Mayne, laquelle se nomme vulgairement la Doynellière (1).

Selon L. de la Sicotière, cette famille descendait des anciens rois d'Irlande, les O'Donnel ; De Magny, au contraire, fait descendre les O'Donnel d'Irlande, des Doynel de Normandie. Le Héricher la fait remonter au v^e siècle et descendre d'une famille franque (2).

. Situé tout près des marais de Rouellé, dans des terrains toujours humides, le château était-il bien salubre ? L'étude des registres paroissiaux de La Haute-Chapelle est, à ce sujet, des plus intéressants, mais, l'espace m'est trop limité pour que je puisse m'étendre sur ce sujet.

Alors qu'à la Chalerie, dans la première moitié du xvii^e siècle la mortalité infantile était épouvantable, à la Saucerie, on mourait à ce moment de « *maladie de langueur* », note tristement le curé, à la suite d'un acte de décès. Ce que nous appelons tuberculose exerçait des ravages en ce charmant castel et fauchait impitoyablement des jeunes gens de 15 à 30 ans.

Le château de la Saucerie possédait une chapelle qui était contiguë au château. Elle était située derrière les bâtiments actuels de la ferme. Le Paige nous apprend qu'elle n'était point fondée. Le 2 novembre 1725, Ange-Joseph Doynel est qualifié d'abbé de la Saucerie (3). Cet Ange-Joseph Doynel était clerc de l'ordre de Saint-Benoît, il prit possession le 17 février 1687, du prieuré de Notre-Dame-sur-l'Eau et le résigna le 2 octobre 1745 à Charles

(1) B. N. Carr. d'Hozier, 228, acte de 1540.

(2) Sur cette famille, cf., Charles DOISNEL : *Un nom vieux de 1400 ans ; DOISNEL ou DOYNEL, Le Pays Bas-Normand*, 1912, p. 87-98 et 107-126.

(3) *Actes de l'état-civil de La Haute-Chapelle*.

Doynel, alors religieux de l'abbaye de Fontenay. Ce dernier mourut le 15 décembre 1778, âgé de 72 ans et fut inhumé dans le chœur de l'église de La Haute-Chapelle.

Continuant notre route, nous laissons, à notre droite, le château de Lyvonnière (1), plus loin, à gauche le bourg de Rouellé, patrie du conventionnel Boumeseur-Bourguinière qui naquit près du célèbre gros chêne de Rouellé. Nous entrons dans le département de la Manche, traversons le bourg de Saint-Georges-de-Rouellé, sans nous y arrêter, et arrivons à Barenton, où nous attendent quelques uns de nos confrères de la Commission historique de la Mayenne qui viennent se joindre à nous pour cette excursion dans le Mortainais.

BARENTON — MONTÉGLISE

Barenton est un charmant chef-lieu de canton de la Manche que nous traversons seulement pour visiter la chapelle de Montéglise. Son nom viendrait de *town*, ville et *barren*, pauvre, stérile. Cela ne correspondrait plus guère, depuis longtemps à la réalité, car la cure de Barenton était jadis citée avec celle de Saint-Cyr, comme une des plus riches du Mortainais et on disait :

*Cet homme est un mangeard, un gouffre, un vrai glouton
Il saurait dévorer Saint-Cyr et Barenton.*

La famille de lord Barrington prétend tirer son nom de cette localité et descendre de Bertrand de Verdun qui était de Barenton.

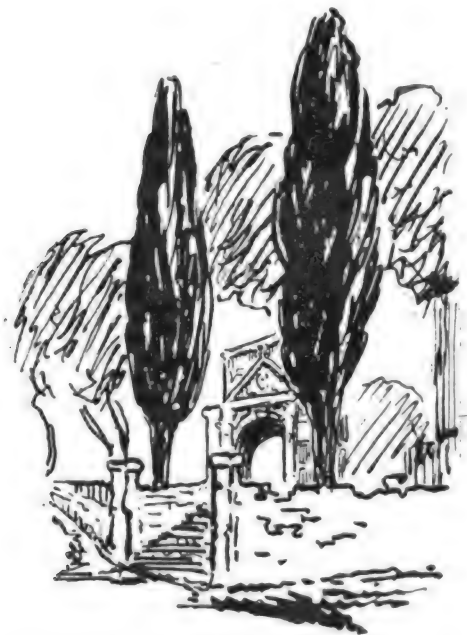
De nombreux fiets existaient sur le territoire de Barenton ; le plus important était celui de Boussentier.

Dans cette commune vit le jour Pierre Crestey, à qui l'on doit tant de fondations pieuses. Ce fut lui qui fonda l'hôpital de Barenton vers 1692 où il mit quelques religieuses Augustines dont l'ordre dirige toujours cet hôpital. Ce fut Pierre

(1) Résidence de M. Roulleaux-Dugage, député de l'Orne, conseiller général.

Crestey qui envoya à Domfront Pierre Bidois comme supérieur d'une communauté de missionnaires, et celui-ci aidé de Jean Courteille, curé de Saint-Front, fonda le collège de Domfront le 20 mai 1689 (1).

A Barenton naquit en 1725 Catherine Théot fameuse visionnaire, internée à diverses reprises, qui se disait être la *Mère de Dieu*. Elle se lia, au moment de la Révolution, avec d'autres illuminés, qui se réunissaient chez la duchesse



BARENTON : Porte du cimetière de Montéglise.

(Dessin de M. H. Besnard.)

de Bourbon, puis chez elle dans un grenier. Elle mourut en 1794, à la Conciergerie où elle avait été enfermée par ordre du Comité de Sureté Générale.

Ce qui nous retient le plus longtemps à Barenton, c'est la

(1) Sur le collège de Domfront, cf. L. DUVAL : *Le Collège de Domfront*, Domfront, Veuve H. Senen, 1908.

chapelle de Montéglise. Cette chapelle est située dans le cimetière même de Barenton, au sommet d'un petit coteau qui domine le bourg au nord.

À l'entrée du cimetière, on a réédifié le portail magnifiquement sculpté de l'ancienne église, démolie, il y a près de 30 années. Ce portail montre un écusson avec le millésime de 1599.

Edifiée au XIII^e siècle, cette chapelle fut reconstruite au XVII^e siècle. Le 25 décembre 1640, devant Julien Lebluchays, tabellion à Barenton, Robert Combray, sieur du Thou, s'engage à construire à ses frais une chapelle neuve annexée à l'ancienne chapelle de Montéglise, à y dresser des autels et à l'orner. De son côté, le curé de Barenton, Messire Pierre de Tournebu, s'engage, lui et ses successeurs, à entretenir la chapelle en bon état et permet que Robert Combray, sa femme et ses héritiers soient enterrés dans la chapelle qu'ils auront fait construire.

La chapelle de Montéglise est donc formée, à l'heure actuelle, d'une partie antérieure au XVII^e siècle et d'une chapelle construite au XVII^e siècle. La croix de pierre qui s'élève devant cette chapelle est elle-même bien antérieure au XVII^e siècle.

Les membres de la famille Combray furent d'ailleurs inhumés dans cette chapelle qu'ils avaient fait construire. Elle se trouve à gauche en regardant l'autel central, et regarde la demeure des Combray qui était le Thou. Le nom du fondateur est gravé sur une poutre de cette chapelle, et on voit des pierres tombales très bien conservées qui portent les noms de Robert, Christophe et Jacques Combray.

Ce Robert Combray était sergent en la forêt de Lande-Pourrie vers 1676.

Avant cette construction de la chapelle où sont inhumés les membres de la famille Combray, une première restauration avait eu lieu en 1604 par Nicolas de Montreux, curé de Barenton.

Dans cette église nous remarquons de très vieux bénitiers, une amusante chaire à prêcher dans laquelle le prédicateur doit monter par une échelle amovible ; du côté de l'Évangile, une statue de pierre de la Vierge très artistique ; dans

la chapelle de Combray, un fragment de retable en bois sculpté et peint très intéressant.

De Montéglise, nous prenons une petite route qui nous conduit dans la forêt de la Lande-Pourrie que nous devons traverser pour arriver à Mortain.

LA LANDE-POURRIE — RANCOUDRAY

Après une montée assez rude en pleine forêt, et dont on ne croit jamais voir la fin, nous nous trouvons tout à coup transportés au milieu d'une cité industrielle qui surgit brusquement à nos yeux en plein milieu des bois. Pas de bruits, pas de fumées, les hauts fourneaux qui se dressent majestueusement sont éteints, les logements ouvriers tout prêts à recevoir leurs habitants sont vides. Aucun train ne circule sur les voies étroites qui sont devant nous : tout semble dormir ! C'est que l'Allemand qui s'était installé là, pour exploiter le minerai de fer, en a été chassé en 1914, les mines et l'exploitation ont été mises sous séquestre et personne n'a encore essayé de ranimer ce corps qui se meurt et s'effrite de jour en jour.

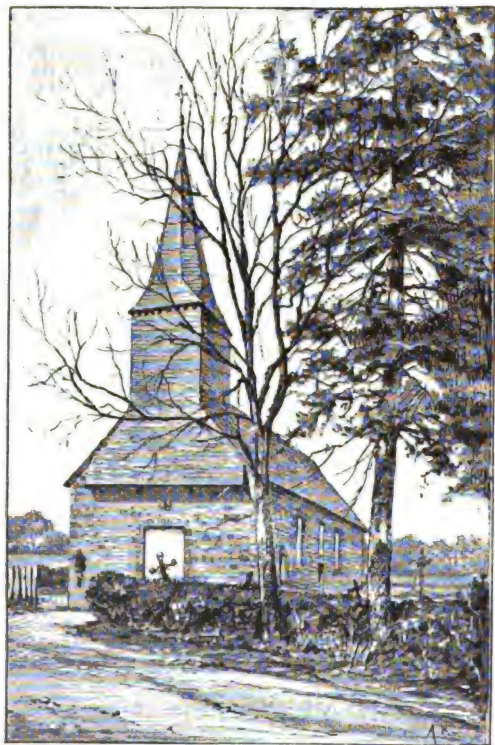
Laissant les voitures sur la route, nous prenons un petit sentier qui nous conduit sur une large plate-forme, près des réservoirs d'eau et de la gueule des hauts-fourneaux. Là, notre Président nous dit ce qu'était la Lande-Pourrie : quelques-uns écoutent, d'autres errent à travers l'exploitation, d'autres ne se lassent pas de contempler l'admirable paysage qui s'étale devant nous.

Robert, comte de Mortain, frère de Guillaume le Conquérant, fonda en l'année 1082 une prébende (dite de Gorrion) théologale dans l'église collégiale de Mortain, et la dota d'un grand nombre de revenus et dîmes. Le principal revenu de cette prébende était la dîme des revenus d'une vaste portion de son domaine qu'on appelait la Lande-Pourrie. La dîme des venaisons était réservée à l'évêque d'Avranches (1).

(1) Je donne à titre documentaire un des reçus de l'Evêque d'Avranches.
** Saichent tous que Je Jehan Pichot receveur de R. P. en Dieu Mgr l'ev. d'Avranches cognois avoir reccu de noble homme M^{re} Fralin de Combray chevalier's. d'Escageul et de Boussentier un cerf que mondict seigneur a accoustumé*

Dans la charte de fondation, la Lande-Pourrie (1) est ainsi dénommée : « *Landa putrida, bladi, pasnagii, pasturagii, excepta decima placitorum et venationis...* »

. Ces termes *Landa, Bladi, Pasnagii, Pasturagii* montrent



RANCOUDRAY : La chapelle aujourd'hui détruite.

(Cliché communiqué par M. Letellier.)

que la Lande-Pourrie était dès lors composée de bois, de forêts, de terres cultivées, de landes, de bruyères, d'herbages et de pâturages.

avoir chacun an par la main dudict chevalier en la forest de Lande Pourrie au dit diocèse pour la diesme des venaisons de ladite forest pour le terme de la Saint-Michel 1392. Sous le grand scel de la court de mond. seigneur l'évesque. Le 27 janvier de l'an dessus dit. » B. N. fds lat. 17022 d'après H. SAUVAGE.

(1) Ce terme de Lande-Pourrie se trouve ailleurs que dans le département de la Manche. Dans le département de la Mayenne, on le retrouve en plusieurs endroits.

La Lande-Pourrie était jadis une forêt de 5 à 6 lieues de long sur 4 de large et contenait environ 74.000 arpents. En 1527, elle ne contenait plus que 22.000 arpents, 18.000 en 1601, 14.000 en 1731. L'arpent se vendait au XVIII^e siècle 80 livres tandis qu'ailleurs, comme à Saint-Sever, l'arpent valait 4 à 500 livres. Cela tenait à ce que cette forêt était mal aménagée et fortement dilapidée.

Les amendes pour déprédations dans la forêt étaient nombreuses, mais presque jamais payées, la plupart des délinquants étaient des pauvres, des mendiants, des bannis du pays ou de la forêt.

... la plupart d'ioeux exillés et forbannis de la forest mesme de cette province (1) ... indigence et pauvreté de biens, insolvables, pauvres, misérables, n'ayant aucun biens morts ou vifs, vagabonds auxquels déffense d'entrer sous peine de punition corporelle, etc., etc. (2)...

Les bœufs, chevaux et porcs trouvés en cette forêt, sans marques, étaient vendus. De même les chevaux de ceux qui venaient y voler du bois (3).

Les arbres destinés à être coupés étaient marqués à l'aide d'un marteau spécial.

... pour faire un estuy de boys pour enfermer le marteau de délivrance des arbres ordonnés estre morqués en la forest que à Nicollas Le Malenfant sellier pour l'avoir couvert de cuir beully qu'à Petitjean serrurier à Mortaing pour avoir fait trois serrures et trois clefs aud. estuy dans lequel est de présent renfermé led. marteau et les trois clefs l'aillées l'une au sieur Mestre, l'autre au sieur Verdier et l'autre au procureur domanial qui est saisy dud. estuy (1623) (1).

Par la négligence des officiers et des gardes cette forêt ne rapportait presque rien.

Plus près de nous, les moines de l'abbaye de Lonlay

(1) *Arch. de la Manche*, A. 386.

(2) *Arch. de la Manche*, A. 388.

(3) « La somme de 50 livres pour l'adjudication faite devant le M^e des Eaux et forêts de 4 bœufs et deux chevaux trouvés chargés du bois de la forest et prins forfaits appartenant à Laurent Robbes. » 10 juin 1609. *Arch. de la Manche*, A. 376.

(4) *Arch. de la Manche*, A. 396.

avaient le droit de prendre, dans cette forêt, autant de cordes de bois qu'il y a de hameaux dans la paroisse de Lonlay. Au XIII^e siècle, Henri II leur donna le droit d'y chasser annuellement deux cerfs.

Nous passons sans nous arrêter près du bourg de Rancoudray qui depuis un demi-siècle est paroisse à la place de Moutons. C'est un lieu de pèlerinage très fréquenté.

Vers 11 heures du matin, nous arrivons près de la chapelle Saint-Michel et à notre arrivée, par une délicate attention, nous trouvons, venant souhaiter la bienvenue à la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*, M. Tesnière, adjoint, représentant M. le Maire empêché; M. Lesoudier, président du *Syndicat d'Initiative de Virv-Mortain*, MM. Delaunay-Larivière, Coubray, Lefrant et Paufig, membres du bureau du Syndicat d'Initiative, et MM. Letellier, directeur du *Mortainais* et Parmentier, directeur de la *Chronique de la Manche*.

Les présentations faites, guidés par eux, nous nous acheminons vers la chapelle Saint-Michel que nous devons visiter avant le déjeuner.

LA CHAPELLE SAINT-MICHEL

Sur le haut d'une ligne de rochers qui part d'un coteau situé près de la route de Ger, à un kilomètre de Mortain, et qui se dirige vers Domfront, à une altitude de 314 mètres se dresse une petite chapelle connue sous le nom de chapelle Saint-Michel, ou chapelle de l'Ermitage. De ce point, la vue s'étend sur les départements de la Manche, de l'Orne, de la Mayenne, de l'Ille-et-Vilaine et du Calvados. Une table d'orientation, placée à l'extrême pointe du rocher, permet au touriste de se retrouver dans ce vaste horizon.

Le vidimus de la charte de fondation de la collégiale de Mortain par le roi Philippe VI, mentionne qu'en 1333 s'élevait jadis en cet endroit un ermitage. En 1543 une sentence de Robert de la Bigne parle du lieu nommé anciennement l'Ermitage. A cette époque, Guillaume Bernard demande l'autorisation de se retirer « *pour faire prières et oraisons en abit d'ermite* » sur le rocher et d'y construire sa cellule.

Après lui, l'ermitage semble abandonné. En 1613, M^{lle} de Montpensier, comtesse de Mortain, fait construire en cet endroit une chapelle qui fut bénite par Mgr F. de Péricard, évêque d'Avranches. A cette chapelle la fondatrice attacha divers revenus pour son entretien et la subsistance de ou des ermites.

Jusqu'en 1787 divers ermites se succédèrent en cet endroit.



MORTAIN : La chapelle Saint-Michel.

(Cliché communiqué par M. Letellier.)

Le dernier fut frère Pierre Gaillard dont le nom a survécu, que l'on appelait malicieusement le frère Paillard. Un pamphlet de Louis Dubois (paru en l'an VII) sur cet ermite, le présente comme un individu gouailleur et bizarre.

Cet ermitage fut annexé le 28 août 1777, par décret de l'évêque d'Avranches à l'hôpital de Mortain. La chapelle actuelle fut édifiée par les soins de l'aumônier de l'hôpital, M. l'abbé Gervais, avec le concours de nombreux habitants

et des administrateurs de l'hôpital. Elle fut consacrée le 14 septembre 1852 par M. Garnier, vicaire général du diocèse d'Avranches.

Le bois de sapins qui existe sur cette butte fut planté à cette époque. Près de la chapelle (à gauche de l'entrée) se remarquent les vestiges de l'enclos de l'ancien ermitage.

MORTAIN

Nous descendons à pied vers l'hôtel de la Poste où nous devons déjeuner. M. Gastebois, directeur de la *Revue du Mortainais*, m'a conté que ces bâtiments étaient jadis occupés par l'Hôtel-Dieu (1). Mais qu'ils étaient déjà à usage d'hôtel en 1837. Sur l'emplacement de la salle à manger, où précisément nous étions tous réunis, se trouvait autrefois la chapelle de l'hôpital, dédiée à Sainte-Anne. Quand, en 1840, on creusa pour faire les cuisines actuelles, on découvrit 14 squelettes. De là à dire que dans cette hôtellerie, on assassinait les voyageurs et qu'on les enterrait dans la cave, il n'y avait qu'un pas à faire et on le fit. Les langues marchaient leur train, on jasait ferme et on pleurait sur le sort de ces infortunés, quand on s'aperçut que ces squelettes étaient, pour la plupart, les restes des ecclésiastiques qui avaient été inhumés dans la chapelle de l'ancien Hôtel-Dieu. Afin de ne pas troubler la gaité du déjeuner qui nous fut servi dans cette salle, j'ai cru bon de réserver cette macabre histoire pour le compte rendu.

MM. Lesoudier et Tesnière, représentant l'un le syndicat d'Initiative, l'autre la Municipalité, avaient bien voulu accepter l'invitation qui leur fut faite au nom de la Société à partager notre déjeuner.

(1) L'hôtel de la Poste où nous avons déjeuné tire son nom, non pas du bureau de Poste, qui est établi en face depuis dix ans seulement, mais de l'ancienne Poste aux chevaux qui eut là, jusqu'en 1860 un relais officiel. Jusqu'en 1713 c'était la Maison-Dieu ou le Petit Hôpital Sainte-Anne, qui fut transporté dans les locaux de l'Abbaye-Blanche au moment de la Révolution et en 1820 dans les bâtiments du prieuré du Rocher où il se trouve toujours. De 1713 à 1789, les bâtiments de l'hôtel de la Poste servirent de Collège avec quatre professeurs. Vers 1820 le collège fut installé dans l'hôtel de Montaudin où il se trouve toujours.

A la fin du repas M. Tournouër remercie M. Lesoudier pour la part si grande qu'il a prise à la préparation de la visite de Mortain et l'accueil empressé qu'il fit, comme Président du *Syndicat d'Initiative de Vire-Mortain*, à notre projet d'excursionner dans cette contrée. Il remercie de leur présence, MM. les membres de la *Commission Historique de la Mayenne*. MM. le docteur Morisset, Cardot, A. et P. Ponthault, M. le chanoine Guérin, président de la *Société Historique de Trévières*, présences qui marquent l'union sensible entre les sociétés savantes. En une charmante allocution, qu'il n'avait malheureusement pas écrite et que je ne puis reproduire ici, M. Lesoudier remercie M. Tournouër et la *Société Historique et Archéologique de l'Orne* d'être venus visiter Mortain, leur fait un tableau pittoresque de la ville et des habitants. Ici, nous dit-il, vous ne verrez pas de statues, et les rues portent toujours leur vieux noms de jadis. Ce n'est pas que Mortain n'ait point donné le jour à des hommes célèbres, mais c'est une tradition de la ville et nous espérons qu'elle la gardera longtemps. Cette tradition de garder les vieux noms des rues devrait bien être imitée par un plus grand nombre de villes. A l'heure actuelle c'est devenu une manie de débaptiser les rues pour donner des noms nouveaux, qui seront peut-être tombés dans l'oubli avant peu, et cela d'autant plus que la gloire des nouveaux éclipe, momentanément, le renom et le souvenir qui s'attache aux noms anciens. Enfin, il lève son verre à la prospérité toujours croissante de la Société.

Sortant de l'hôtel de la Poste nous nous dirigeons vers l'église paroissiale appelée Collégiale, avec le regret de ne pouvoir y saluer Monsieur l'Archiprêtre, absent.

LA COLLÉGIALE

L'église paroissiale de Mortain qui porte toujours son ancien nom de collégiale est un très beau monument, d'aspect simple et uniforme, bien qu'elle ait été remaniée à plusieurs époques.

Cette église fut commencée en 1082 par Robert, comte de

Mortain, frère utérin de Guillaume le Conquérant. De ce monument primitif, il ne reste plus que la porte romane du sud et les dix colonnes de granit de la nef avec leurs chapiteaux à feuilles d'acanthé. La décoration de cette porte rappelle un peu celle des deux portes jumelées de l'abbaye de Savigny.



Les autres parties de ce monument sont postérieures d'environ un siècle et demi, elles datent, pour la plus grande partie de la première moitié du XIII^e siècle. Selon Hippolyte Sauvage, on aurait « *rebâti sur les colonnes romanes, des arcades ogivales en conservant les proportions du premier édifice, mais un surélevant la hauteur des murailles* ».

Cette église comprend une nef de neuf mètres de large, à cinq travées, deux bas côtés, chœur, sanctuaire à cinq pans, déambulatoire, chapelle unique. Au-dessus des assises de la nef, baies en arcs cintrés qui éclairent les combles des bas côtés. La voûte de la nef est moderne, la voûte des bas côtés date du XIII^e siècle.

Contre la travée du bas côté méridional, et près du chœur, une tour du XIV^e siècle qui ne touche à l'église que par une face. Au côté opposé, devait exister une autre tour.

Après avoir visité l'extérieur de ce monument nous pénétrons à l'intérieur par la porte romane, nous admirons, au passage un vieux bénitier de granit, et prenons place dans les bancs en face du chœur pour entendre l'historique de ce monument.

En 1082, Robert, comte de Mortain, fonda une collégiale composée de 16 canonicats, et donna à cette église le titre de Chapelle Royale qu'elle conserva jusqu'à la Révolution. Ce chapitre ne relevait que du comte de Mortain. Dans leur sein, ces chanoines élaient un doyen et un grand chantre qui formaient les dignitaires.

Un des chanoines (un scholastique) était également chargé de la direction du collège, l'un des premiers établis en France. Ce collège portait le nom de *Collège Royal*.

Les quatorze prébendes canoniales étaient celles de

Gorron, de Condé, de Notre-Dame de Tinchebray, de Saint-Pierre de Tinchebray, de Notre-Dame-de-Touchet, de Montigny, du Mesnil-Gilbert, de la Sablonnière, de Virey, du Fresne, de Reffuveille, de Husson, de Bion et Roncey et celle de Beuseville.

En 1697, le revenu du doyen atteignait 500 livres, celui du grand chantre 800 livres. Le chanoine de Gorron, qui était chargé de la direction du collège, dépassait ces chiffres.



Porte latérale de l'église collégiale de Mortain.

(Cliché de R. Delaunay-Larivière.

Les autres étaient très inférieurs. Au début du XVIII^e siècle les revenus des chanoines étaient fort diminués, c'est un écho de la situation qu'avait fait la banque Law en Normandie. Un placet fut même adressé au Roi à ce moment :

Supplient humblement les Doyen, Chantre et Chanoines de l'Eglise collégiale de Mortain.

Disent que la nécessité où se trouve votre chapitre de Mortain par les pertes excessives que le nombre infini d'amortissements en billets de banque luy ont causé dans ces derniers temps, qui ont diminué le revenu de ladite église de près des deux tiers..... considérant que la plupart des chanoines, dont plusieurs n'ont pas 50 livres

de revenu dans l'église..... annexer à son dit chapitre quelque bénéfice simple ou luy donner quelque pension sur les abbayes d'Aunay ou de Fontenay.....

Vers 1751, devant la modicité des revenus du chapitre, un plan de réduction fut établi « *ce serait assez de neuf chanoines, le curé compris, et d'un doyen pour les présider...* »

Le chapitre eut de fréquents démêlés avec l'évêque d'Avranches dont il ne voulait point reconnaître l'autorité, prétendant ne relever que des comtes de Mortain et du Roi de France. Un mémoire manuscrit de l'évêque d'Avranches commencé ainsi :

C'est une maxime constante que le chapitre de Mortain étant dans le diocèse d'Avranches, il est de droit commun soumis à la juridiction, visite et correction des évêques. Si ce chapitre prétend une exemption de cette loy générale, il faut qu'il apporte un titre d'exemption en bonne forme... Au commencement du treizième siècle, ce chapitre ayant entrepris de se soustraire à la juridiction des évêques...

Comme on le voit ces démêlés remontaient assez loin. A ce mémoire du xvii^e siècle est annexée la très intéressante réfutation qu'en font les chanoines. On possède les registres où les chanoines consignent leurs délibérations aux xvii^e et xviii^e siècles, et ces registres abondent en démêlés avec l'évêque d'Avranches.

A cette église étaient attachés en assez grand nombre de prêtres habitués. Les recommandations, les punitions, les ordres qu'on leur donne sont des plus intéressants. On leur ordonne de ne plus sortir de chez eux après 8 heures du soir, de ne point fréquenter les cabarets... etc., etc.

Pendant que notre Président nous lit quelques pages sur ce monument, on fait passer dans nos mains le fameux coffret de hêtre recouvert d'appliques de cuivre doré, travail de style byzantin qui dut être fait au début du xi^e siècle et qui a été étudié par H. Sauvage.

Pendant la visite de l'église, nous nous arrêtons longuement devant les miséricordes des stalles, si bien décrites

jadis par L. de la Sicotière et par H. Sauvage. Elles sont au nombre de 24, 12 de chaque côté du sancuaire. Ces stalles qui semblent dater de la fin du xv^e siècle étaient réservées aux chanoines et aux prêtres habitués de cette église.

Le plus grand événement qui s'accomplit en cette collégiale fut vers 1095 ou 1096 le transport du corps du



MORTAIN : Le rocher de l'Aiguille.

(Cliché communiqué par le Syndicat d'initiative de Mortain.)

vénérable ermite Guillaume Firmat qui était décédé à Mantilly. La renommée de ce saint devint telle que la collégiale le prit pour second patron.

Sortant de cet édifice, conduits par M. Lesoudier, nous allons visiter la ville et les cascades.

LA VILLE, LES CASCADES

Mortain est une petite ville de 2.000 âmes assise à flanc de coteau, au-dessus de la Cance. En quittant la collégiale, nous nous dirigeons vers la place de la Sous-Préfecture. L'Hôtel de la Sous-Préfecture est construit sur l'emplacement de l'ancien château de Mortain, assis sur un rocher dominant la vallée de la Cance. Du donjon démoli en 1792, et des huit tours qui l'entouraient, il ne reste plus que quelques constructions.

Contournant le bâtiment de la caisse d'épargne, nous



MORTAIN : Vue de l'ancien château, d'après un tableau conservé à la Bibliothèque de Mortain.

(Cliché R. Delaunay-Larivière.)

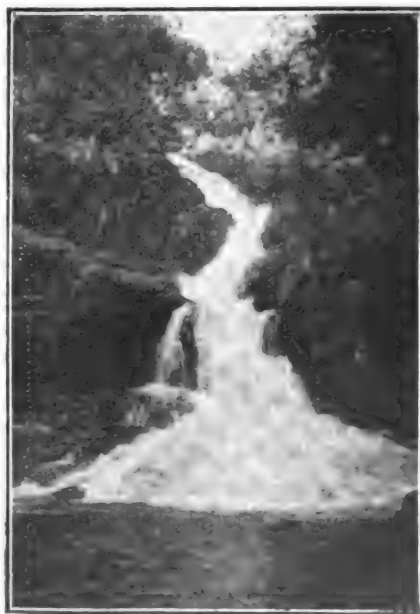
descendons dans la vallée de la Cance par un petit chemin qui passe au pied des rochers sur lesquels s'élevait la forteresse. Dans cette vallée resserrée, aux rochers découpés, la *Petite Cascade* formée par la chute du Cañon, un affluent de la Cance, met une note gaie. Au-dessus de la *Petite Cascade*, on remarque, sur le chemin même, un rocher avec des gravures néolithiques. Ce sont des cupules isolées ou associées par deux ou par trois, quelques-unes à bec.



MORTAIN : La Cance dans le bois de la Grande Cascade.



MORTAIN : La petite cascade au Pont du Diable



MORTAIN : La grande cascade.

(Clichés communiqués par le Syndicat d'initiative de Mortain.)

Malheureusement beaucoup d'entr'elles ont été détériorées par le passage des voitures.

Ce centre d'un culte stellaire a inspiré à H. Sauvage une bien jolie légende (1). Le rocher porte le nom de *Pas-du-Diable*. J'ai observé là, comme ailleurs, que la commune mesure était un multiple de 3 (pouce néolithique) (2).

Un peu plus haut, à gauche de ce rocher, existe une petite chapelle curieuse par sa construction : on a utilisé un rocher taillé à pic à angle droit, pour faire le fond et un des côtés ; un mur en équerre fit l'autre côte et le devant. Cette chapelle abrite quelques vieilles statues de bois. De ce coin on a une très jolie vue sur la ville de Mortain et sur les rochers. Malgré soi, devant les rochers et la rivière viennent aux lèvres les paroles du fameux dicton de la ville :

*Mortain !
Pus d'pierres qu'ed'pain !
Pus d'iau qu'ed vin !!*

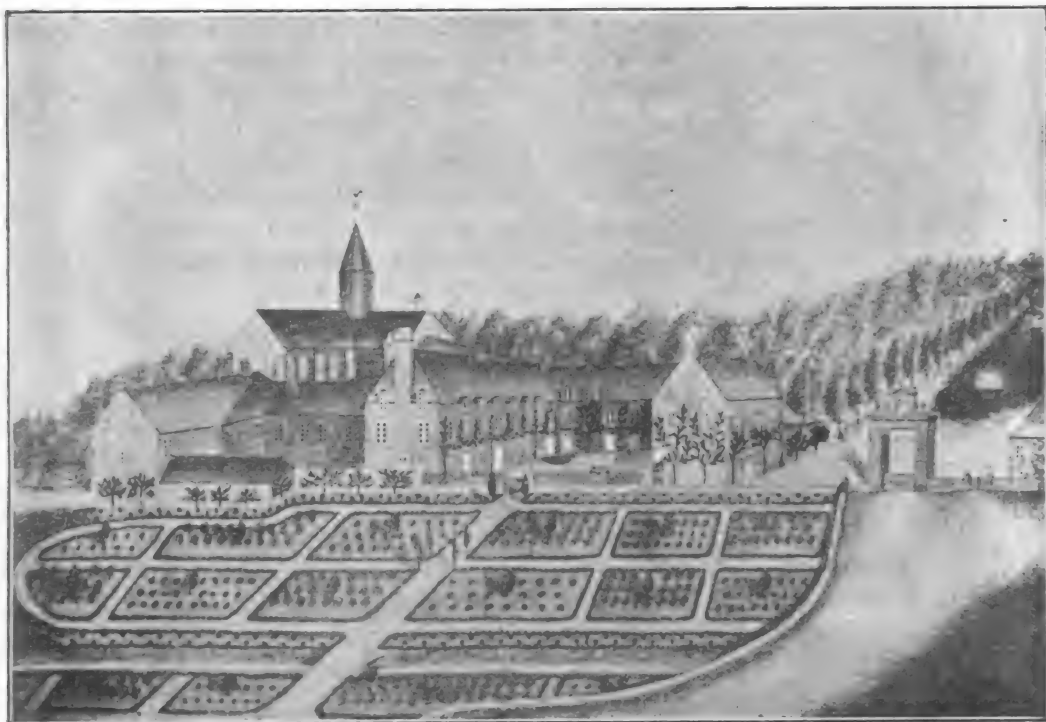
Tous ces rochers, avec la chapelle et la petite cascade, sont la propriété de notre guide, M. Lesoudier, qui les acheta pour éviter de les voir subir le sort des rochers de Domfront et de ceux du Chatellier qui s'émiettent de jour en jour sous le pic des carriers...

Continuant notre chemin nous arrivons devant l'église du Neufbourg, dont M. le curé nous fait les honneurs. Cette église contient deux statues de pierre, polychromes, l'une représentant sainte Catherine, l'autre n'a pas été déterminée. Près du mur méridional de cette église quelques pierres tombales pavent le chemin. Vieux souvenirs qui s'effacent de jour en jour sous les pas des visiteurs et que l'on devrait relever contre les murs de l'église pour les conserver précieusement, comme des monuments d'histoire locale.

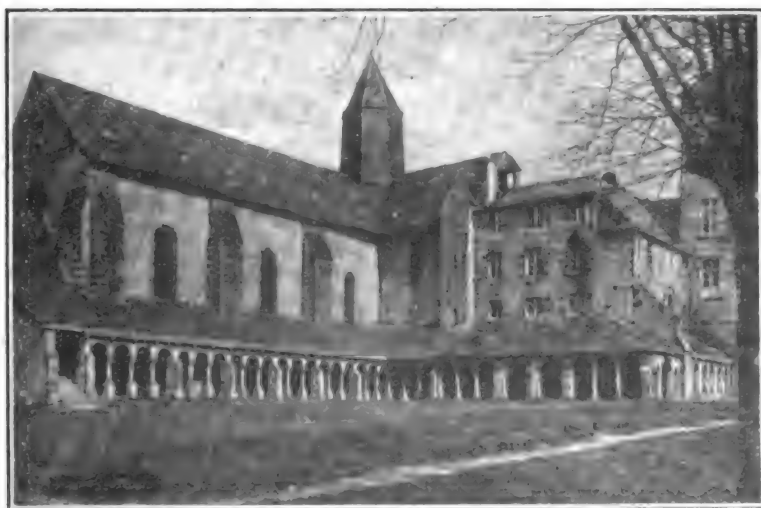
Le petit chemin qui passe au nord de cette église conduit à la *Grande Cascade*. Dans un site splendide la Cance tombe

(1) H. SAUVAGE : *Légendes Normandes*, p. 20 et sq., Mortain, G. Letellier, 1923.

(2) D^r M. BAUDOIN : *La Pierre à cupules de la Mancellière*, *Bulletin de la Société préhistorique française*, 1913, p. 447 et sq.



MORTAIN : Vue ancienne de l'Abbaye-Blanche.
(Cliché communiqué par M. Letellier.)



MORTAIN : Le cloître de l'Abbaye-Blanche.

de plus de vingt mètres de hauteur. Cette vaste nappe se divise en plusieurs petits ruisseaux que l'on traverse soit à gué, sur de grosses pierres, soit sur de rustiques ponts de bois.

Au-dessus de la *Grande Cascade*, se trouve l'Abbaye-Blanche. Nous arrivons juste un peu après avoir gravi un petit sentier rocailleux... et entendu plus d'une fois les doyens des excursionnistes gémir sur le mauvais état de ce sentier.

L'ABBAYE-BLANCHE

Cet édifice avait été acheté quelques jours auparavant pour y installer les Pères du Saint-Esprit. Nous pûmes visiter à loisir tout ce vaste ensemble.

L'Abbaye-Blanche aurait été fondée en 1105 par saint Vital, abbé de Savigny, qui y établit sa sœur sainte Adeline, à la tête d'une communauté de religieuses, au Neubourg. Cette abbaye fut transportée en 1118 dans l'endroit où elle est encore actuellement.

Les religieuses portaient des vêtements blancs, d'où leur nom de Dames Blanches, et le nom d'Abbaye Blanche ou de Prieuré Blanc qui désignait leur maison.

A l'origine les religieuses étaient sous la direction spirituelle des religieux de Savigny. L'abbé de Savigny était même chargé de s'occuper de la gestion du temporel de l'Abbaye-Blanche.

Ce monastère fut supprimé le 10 août 1790. On y transporta l'hôpital de Mortain qui occupa une partie des bâtiments. Le reste servit à installer une fabrique de tissus qui fut remplacée dans la suite par un dépôt de prisonniers de guerre. En 1820 les bâtiments furent achetés pour le compte du diocèse de Coutances par M. Dary, curé de Romagny, afin d'y installer le Petit Séminaire ; celui-ci fut fermé en décembre 1906.

Depuis cette époque et pendant la dernière guerre, ces bâtiments eurent diverses destinations, finalement ils furent achetés il y a quelques mois, pour y installer la congrégation des Pères du Saint-Esprit.

L'aspect délabré des bâtiments fait peine à voir, seuls sont entretenues en excellent état. les parties de l'édifice qui sont classées parmi les monuments historiques.

Sous le cloître du XII^e siècle, notre Président saisit encore une fois l'occasion de remercier M. Lesoudier. Nous visitons ensuite une salle voûtée du XII^e siècle, puis l'église de la fin du XII^e siècle, terminée seulement au XIII^e siècle.

Les bâtiments du Petit Séminaire ont complètement modifié le plan primitif de l'abbaye. Elle dessinait un vaste parallélogramme de bâtiments conventuels, coupé au milieu par une construction à un étage qui devait être la maison abbatiale. Devant le couvent existait un jardin tracé en carrés réguliers. Un portail monumental donnait accès à l'abbaye (1).

Nous disons adieu à Mortain vers 4 heures, et nous prenons la route de Domfront. A Barenton nous retrouvons notre confrère, M. Roulleaux-Dugage qui nous attend pour terminer cette journée avec nous. Nous allons visiter la tour Achard, construction ronde é évée il y a une cinquantaine d'années, sur un plissement de terrain de la Lande-Pourrie, et d'où l'on découvre un splendide horizon. De là nous allons vers la Fosse-Arthur.



(1) Cf. Une excellente description de ce monument dans l'*Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, 1906.

LA FOSSE-ARTHUR

Indifféremment on dit, dans le pays *Fosse-Arthur* ou *Fosse-Arthour*, on a même écrit ce nom *Fosse-à-retours* !!!

Ce sont deux massifs de grès armoricains dont les assises sont largement inclinées, entre lesquels, une petite rivière torrentueuse, la Sonce, s'est frayée un chemin. Elle tombe dans un trou que l'on appelle la Fosse. Dans chacune des murailles de grès qui s'élèvent de part et d'autre de la Sonce, se trouvent deux excavations naturelles, auxquelles on a donné le nom pompeux de *grottes*. L'une située sur la rive gauche est connue sous le nom de *Chambre au roi*, elle est en partie comblée par des éboulis de rochers, l'autre située sur la rive droite porte le nom de *Chambre à la Reine*. Abris sous roches utilisés à l'époque préhistorique ? Je ne sais ! aucun indice ne permet de l'affirmer, pas d'outils, pas de débris sur le sol, d'ailleurs, c'est bien petit : plus de deux hommes *debout* ne pourraient s'y tenir à l'aise.

En 1901, la *Société Historique de l'Orne* au cours d'une de ses excursions annuelles déjeûna à l'ombre des grands arbres qui poussent sur les bords de la Sonce, au pied même de ces rochers.

A ce site se rattache une jolie légende dont le héros est Arthur, chevalier et fondateur de la Table Ronde. Elle fut excellentement contée en ces termes par H. Sauvage (1) :

Le roi Arthur, vainqueur dans maints combats fut longtemps la terreur des nuées de barbares qui, au ^ve siècle envahirent la Grande-Bretagne. L'histoire raconte les nombreux exploits de ce guerrier ; elle dit même qu'à la suite d'une victoire éclatante, le héros disparut. Dès cet instant la fable et les récits légendaires s'emparent de lui pour le conduire à travers les âges et lui faire une grande renommée de célébrité.

Cent écrits ont été faits de ses aventures ; depuis Robert Wace jusqu'à nos jours, vingt romanciers l'ont pris pour sujet de leurs poèmes ; dix provinces ont réclamé son existence et, comme la forêt de Broceliande, celle de Mortain a revendiqué l'honneur de lui avoir donné une retraite. L'amour est perpétuellement, d'après les versions populaires, le motif de cette fuite. L'amour lui fit

(1) H. SAUVAGE : *Légendes Normandes recueillies dans l'arrondissement de Mortain*, 7^e éd., 1923, G. Letellier, Mortain, n° VIII, p. 35.

a abandonner ses compagnons d'armes, le bruit des camps, les incertitudes des combats et préférer à tout une compagne chérie, le calme de la retraite et le souvenir affectueux de ses sujets. Il semble même que, poursuivi dans les lieux où il s'était retiré, il ait été contraint de se soustraire à cet enthousiasme qui faisait désirer sa présence au milieu de ses peuples. C'est de cette façon seulement que l'on peut expliquer pourquoi tant de lieux où il çacha ses chastes amours, ont conservé son nom entouré d'une poésie qui n'est pas sans fraîcheur et sans charme.

La « Fosse à Retour » comme l'appellent les paysans dans leur langue dégénérée, a été formée au milieu d'une déchirure abrupte et profonde de rochers par un cours d'eau rapide, torrent l'hiver qui, encaissé au milieu des pierres a creusé dans sa chute un large trou béant, dont on n'a jamais pu mesurer la profondeur. La montagne semble avoir été coupée en deux crêtes distinctes pour livrer passage aux eaux, et les deux rives surplombent le ravin Gravissez le rocher. A une hauteur prodigieuse, après une périlleuse ascension pendant laquelle le pied peut glisser à chaque pas et vous précipiter dans l'abîme, vous arrivez à une grotte, assez vaste, taillée dans le roc et qui présente un large orifice aux chauds rayons du soleil, près d'un chêne dont l'ombrage les tempère en les faisant aimer. Sa forme est triangulaire. Elle possède une issue secrète qu'Arthur, dit la légende, savait bien découvrir, car cette grotte était la « Chambre de la Reine ».

En face, sur le flanc de l'autre coteau, dominant une hauteur qu'on ne peut mesurer sans éprouver un sentiment d'effroi et de vertige, étroite et crevassée, est la « Chambre du Roi ».

Arthur passa quelque temps au fons de ce réduit. Mais la fatalité, qui à cette époque reculée pesait surtout sur les héros, avait enchaîné ses désirs. Il ne pouvait visiter son épouse que lorsque le soleil dorait les sommets de la montagne de ses derniers rayons. Ainsi l'avait voulu le puissant génie qui le protégeait, la Fée qui avait fait naître dans son noble cœur ces douces pensées d'amour après y avoir calmé l'ardeur des combats et l'enthousiasme de la gloire.

Le frein était trop lourd pour sa brûlante passion : Arthur transporta dans son amour le feu qui l'animait à la tête de ses armées. Impatient des obstacles, il osa les dédaigner.

Plusieurs fois il descendit, durant le jour, de sa retraite inaccessible, et traversant le cours d'eau de la vallée dont les ondes gazouillaient dans les pierres et venaient s'apaiser au milieu des roseaux et des glaïeuls en fleurs, il surprit sa bien-aimée qui gémissait dans l'attente.

Elle redouta d'abord les suites de cette désobéissance aux ordres du Génie, mais comme l'habitude enlève la crainte, au bout de quelques jours, tous les deux, à l'envi, multipliaient ces douces entrevues et prolongeaient ces heureux rendez-vous.

Cependant, un matin, l'aurore naissait à peine, brillant à l'horizon et promettant un beau jour, Arthur quittait la Reine. Son retour devait être prochain. Déjà il franchissait la vallée quand un bruit inusité se fait entendre. Bientôt ce grondement approche et devient plus sensible. Le Roi écoute et s'arrête ; il reste interdit. Son épouse, qui du seuil de la grotte l'a suivi des yeux, porte alors ses regards sur la forêt d'où s'échappe cet étrange vacarme.

C'est un torrent qui mugit. Il renverse bois, rochers, obstacles de toute nature entraînant tout dans sa course vertigineuse et rapide comme l'éclair qui sillonne la nue, prompt comme la pensée, il arrive au pied de la montagne pour y envelopper le royal Arthur de son onde intelligente et vengeresse. Le prince se débat en vain contre les étreintes de la mort ; le torrent impétueux engloutit sa victime dans sa colère, ne laissant derrière lui qu'un faible tourbillon presque aussitôt dissipé.

Témoin de cette agonie si soudaine, muette de désespoir, la Reine ne voit et n'entend que le gouffre qui crie vers elle. La voix de son époux semble l'invoquer.

« Tu m'appelles, s'écrie-t-elle, Arthur ! Ici je serais seule et désolée ; là-bas nous serons ensemble !... Onde bruyante, que tes flots soient doux à l'épouse qui cherche son époux !... Arthur je te suis ; ouvre tes bras... me voilà ! »

Et, du haut des rochers, dans un mouvement rapide, elle s'élançait avec précipitation dans l'abîme.

On la voit, comme une candide colombe, atteinte d'un fer meurtrier, tomber dans la fosse bouillonnante ; les eaux s'agitent avec force et un lugubre murmure semble sortir de leur sein. Les deux époux s'unissaient pour l'éternité.

Le Génie de ces lieux solitaires apparut en ce moment sur un roc renversé, au bord du précipice, tombeau royal des deux héros. Un immense voile de deuil aux longs plis flottants se déroulait jusqu'à ses pieds. Une larme, même tomba de ses yeux, car sa vengeance avait été cruelle.

Il étendit lentement la main vers l'eau qui frémissait encore :

« Torrent, dit-il d'une voix pleine d'émotion, torrent, tu mugiras toujours, pleure jusqu'à la fin des siècles, pleure de ta grande voix ceux qui viennent de mourir. Redis sans cesse et répète à tous leur déplorable destinée. »

Et pour jamais le Génie disparut de ce ravin désolé.

Je visitai un jour cet endroit désert. Assis à l'entrée de la « Chambre de la Reine », un ami et moi redisions la légende. Le bruit des eaux montant jusqu'à nous, il nous sembla entendre quelques éclats à peine perceptibles de la voix d'Arthur qui le dominait, chantant sa bien-aimée. Des mots presque inarticulés arrivaient à nos oreilles, mais nous ne pûmes saisir le sens des paroles, la mélodie seule était distincte et accentuée.

En retournant au village voisin nous rencontrâmes un paysan

auquel nous fîmes quelques questions et il nous dit que la Fosse-Arthur portait autrefois bonheur aux habitants de la contrée. Ceux d'entre eux qui ne pouvaient se suffire pour labourer leurs terres, venaient de grand matin sur le bord de la fosse. Ils y déposaient une petite pièce d'argent, et le lendemain au lever du soleil on voyait sortir de l'eau deux taureaux noirs infatigables au travail durant la journée tout entière.

« Il fallait les ramener ici avant la chute du jour, nous assura-t-il, en prenant soin de leur attacher une botte de foin entre les cornes ; puis d'un élan rapide, ils se plongeaient dans leur humide demeure. Arthur avait voulu sans doute rendre ce service au pays qui lui avait offert un asile. »

On prétend également que depuis des siècles on voit deux corbeaux devenus tout blancs planer chaque jour sur le torrent. Ils protègent, dit-on les moissons de la contrée. Leur aire est fixée au-dessus de la « Chambre du Roi ». Jamais personne n'a osé y atteindre.

Ce fut, presque de nuit, que nous rentrâmes à Domfront. Quelques instants après le dîner nous nous retrouvions dans la salle de la Bibliothèque de la ville de Domfront où devait se tenir la séance solennelle de la Société. Devant une salle comble, M. Gallot, maire de Domfront, souhaita la bienvenue aux membres de la Société, en prenant comme thème de cette causerie le vieux dicton de Domfront. M. Tournouier le remercia en faisant l'historique des visites qu'a faites la *Société Historique* à Domfront, M. Angot des Rotours, Secrétaire général, fit le compte rendu des travaux de la Société, et l'éloge des disparus. Nous entendîmes M. Jouanne qui parla des potiers et des poteries de Ger, puis M. l'abbé Letacq parla de l'abbé Olivier, lichénologue distingué. Ce fut à une heure assez avancée que l'on se sépara.

TROISIEME JOURNÉE

Jeudi 30 Août

Le programme de cette matinée comportait la visite de la ville et de ses monuments. Il nous fallait, d'ailleurs, faire cette visite assez rapidement, de façon à partir aussitôt après le déjeuner, pour visiter le château de Couterne où tant de souvenirs devaient nous intéresser.

Commencerai-je ce compte rendu par une description de la ville ? Elle a été faite tant de fois qu'il peut paraître fastidieux de s'y attarder à nouveau. On me permettra, néanmoins, de reproduire la traduction d'une curieuse description de Domfront faite par un touriste anglais. Elle est peu connue en France, et présente, tout au moins, le mérite de l'originalité.

Considérée dans son ensemble Domfront est une des villes moyennageuses les plus intéressantes de France. Elle est bâtie sur sa colline, amas d'humbles maisons de pierre, traversée par de petites rues avec des recoins cachés, et encore entourée de la plus grande partie de ses anciens murs. Elle n'a aucun monument parfait et rien peut-être d'un intérêt frappant car son château n'est qu'une ruine. Mais c'est le site tout entier et ses environs qui vous donnent une idée excellente de ce qu'était une vieille ville.

Les Anglais se rendent dans deux ou trois villes de Normandie pour voir quelques monuments échoués au milieu des tramways à vapeur et des magasins luxueux, mais ils viennent peu à Domfront où ils apprendraient beaucoup plus de choses, et qui leur plairaient infiniment plus, et ce dédain est rendu évident par la conduite des indigènes qui feraient bien, à la vérité, de regarder un peu moins les étrangers et de veiller un peu plus à leur ville. Ils paraissent en savoir moins à son sujet que le passant d'un jour.

De plus, Domfront est situé dans le pays le plus charmant, au milieu des champs et des collines, une Suisse en miniature, qui s'étend jusqu'à Mortain et à Vire et au delà du mont Margantin jusque dans le Maine, province à laquelle le Conquérant arracha Domfront par la terreur seule qu'inspirait son nom.

La rue suburbaine d'Alençon par laquelle on entre à Domfront du côté de l'est devient la Grande rue de la vieille ville à l'endroit

où se trouvent les restes d'une vieille tour et d'une porte, d'où e le grimpe au cœur de la ville. Nous n'y pénétrons pas mais prendrons la route qui est à gauche et qui longe le côté sud sous les murs de la cité. C'est de cette route que nous pouvons avoir une idée si excellente du lieu. Elle nous conduira au château qui est à l'ouest. Les tours des fortifications qui se succèdent apparaissent à droite à mesure que nous avançons ; les remparts qui les relient sont transformés en maisons ; les tours elles-mêmes sont toutes habitées, des fenêtres sont percées dans les mâchicoulis et des cheminées s'élèvent innocemment de leurs toits. A leur pied sont des jardins en terrasses où la vigne, les poiriers, les fleurs et les haricots poussent avec luxuriance. De petits escaliers jouent à cache-cache et donnent accès à la route.

C'est une vue telle que nous n'en avons jamais contemplé auparavant et telle que nous n'en reverrons jamais.

Au bout du chemin est un tertre de fenouil et de clématite sauvage ; des arbres fruitiers poussent en-dessous, et au delà s'étend une campagne immense qui nous oblige à tourner le dos aux vieux remparts, car peut-on hésiter quand la nature déploie ses charmes pour rivaliser avec ce que l'homme a créé ? Le pays devant nous s'étend à une distance infinie jusqu'où le vert sombre de ses arbres se perd dans l'azur. A gauche la forêt se dresse comme une vague énorme au-dessus du Mont Margantin, à droite elle se perd dans la plaine du côté de la mer, là où le Mont Saint-Michel se trouve caché, et où le soleil couchant vient jeter ses teintes d'iris et d'or, laissant le reste du pays couleur de bleu et d'opale. Lorsque le soleil a disparu, un brouillard blanc laisse voir la riche contrée du Passais et les vieux remparts reprennent leur importance martiale sous les reflets froids de la lune qui brille comme aux jours passés lorsque Domfront était la terreur du pays à ses pieds.....

Un escalier conduit d'ici au château. On y entre par la brèche qui fut faite le jour le plus sanglant de toute l'histoire de Domfront. Car c'est ici que Montgommery fit sa défense la plus héroïque devant les troupes royalistes de Matignon.....

De la tour à Presles, le rempart s'infléchit en dedans pour aller rejoindre le rempart septentrional qui s'infléchit également en dedans, de telle sorte que l'enceinte est presque en pointe à cette extrémité occidentale du contrefort sur lequel elle se trouve. Ici les murs descendent verticalement à une profondeur où l'œil peut à peine atteindre. Nos regards se portent à travers la gorge profonde (où un train rampe près de la Varenne comme une cheuille noire) au delà sur le tertre Grisière, masse énorme de rochers soulevée par quelque convulsion de la nature et maintenant recouverts de pins et de bruyères.....

L'église est belle, bien qu'elle n'ait aucun intérêt architectural comme le disent les guides, et toutes les rues de la petite ville

sont intéressantes. Je lis dans les pages splendides de la *Normandie Monumentale* qu'il y a une maison de la prison quelque part avec un oratoire normand et un autel dans l'épaisseur du mur, mais personne à Domfront n'a pu me dire où elle se trouvait sans doute, je le suppose, parce que les indigènes n'ont d'yeux que pour les visiteurs (1).

Depuis que Domfront n'est plus place forte, c'est-à-dire, depuis le *xvi^e* siècle, la ville s'est étendue largement en dehors de ses murailles, mais c'est à l'intérieur de cette enceinte



DOMFRONT : Vu du tertre Sainte-Anne. On aperçoit les clochers de l'église Saint-Julien et de l'ancien couvent des Bénédictines, d'après un dessin de 1827.

(Collection de M. Tournouer.)

qu'il faut chercher les coins pittoresques qui nous intéressent.

Abordant l'ancienne ville par le bas de la Grand'Rue, nous nous arrêtons près de l'ancienne porte d'Alençon, dont une tour et le début de l'arche sont encore debout. L'édilité domfrontaise était si peu éprise de ses souvenirs archéologiques, au début du *xix^e* siècle, qu'elle vendit cette porte à un propriétaire voisin... sous condition de la démolir.

(1) PERCY DEARMER M. A. : *Sur les grand'routes et les chemins en Normandie*, 1904.

Près de cette porte se trouvent des bâtiments à usage d'hôtel, dont la façade et la disposition n'ont point varié depuis fort longtemps. Pendant la période révolutionnaire c'était l'*Auberge du Cygne* tenue par le citoyen Pétron. Parmi les anciens hôtels du lieu il faut citer l'hôtel du *Lion-d'or*, aujourd'hui démoli, qui était situé près de la place Saint-Julien, l'hôtel de la *Coupe-d'or* au Bassin, et l'hôtel du *Cœur-Royal* près du Champ-de-faire.

Poursuivant notre route, nous montons la Grand'Rue. Laissant à notre gauche la porte *Cadin*, qui, jadis donnait accès à la Ruelle-sous-les-Jardins, nous arrivons sur la place de la Liberté où se trouve le tribunal, monument, dont l'architecture fait penser à un temple grec.

Sur notre chemin nous rencontrons l'église Saint-Julien. Ce monument est l'église paroissiale de Domfront, les travaux de construction en furent commencés en mai 1744, après une série d'incidents, qu'il serait trop long de rapporter ici. Elle ne présente rien de remarquable au point de vue architectural. Sur le mur du chœur existe une fresque intéressante qui est une transposition de l'Élévation de la Croix de Lebrun. Cette fresque serait due au pinceau d'Elouis qui fut conservateur du Musée de Caen. Elle fut retouchée une première fois par Canon, peintre à Caen, en 1840, puis en 1859 par Haro. En 1887, M. de Frileuze fut chargé, à nouveau de la restaurer. Une dernière restauration fut faite, il y a une vingtaine d'années par M. Pierrey.

Descendant la rue de la Poterne, nous nous arrêtons un instant devant une tour, unique reste de l'ancienne porte de la Poterne qui fut démolie en 1745. Quelque temps auparavant, les habitants de la ville avaient fait une pétition pour en obtenir la démolition... afin d'en employer les matériaux à la construction de l'église Saint-Julien.

Quelques mètres plus bas, et sur notre droite, on aperçoit un pan de rempart, montrant ses créneaux sur une longueur de plusieurs mètres.

Plus bas, à l'angle de la rue de la Poterne et de la rue des Barbacanes se trouve la tour du nord. C'était, jadis la plus haute tour des remparts de Domfront. En 1864, on fut obligé d'abaisser sa masse de 17 mètres.

Poursuivant notre chemin par la rue du Champ-de-Foire, nous trouvons à notre gauche une curieuse fontaine qui a donné son nom au quartier du *Bassin*. L'eau qu'elle débite est amenée depuis la *Croix-des-Landes* par une canalisation qui fut faite par les soins de Duhaussay, maire de Domfront, en 1769.

Cette question de l'eau potable intéressait fort, et ce, à juste titre, les habitants de Domfront. Jadis, en cas de siège on n'avait qu'une citerne et un puits dans l'enceinte du château et peut-être une citerne dans le donjon ; plus tard la citerne de Godras et quelques puits particuliers furent creusés. Cette citerne de Godras se trouvait près du château de Godras. Si le 28 mars 1765, le maire et les échevins « *sont d'avis que les besoins de la ville les plus indispensables sont d'y procurer de l'eau dont le lieu est absolument isolé* (1) », en 1767, ce n'était encore qu'à l'état de projet. On devait prendre l'eau aux *Maffardières*, dans le projet primitif, mais le 5 août 1769 on décide de commencer d'urgence les travaux, vu l'abondance des sources du « *Point-du-Jour, dans les Landes* », et en avril 1771, le travail était terminé.

Celui qui était chargé de l'entretien de cette conduite (les tuyaux étaient en terre de Ger) était un nommé Mathieu Durand, des *Maffardières*. Son salaire annuel s'élevait à la somme de trente livres.

En montant au Champ de foire, nous trouvons à droite, les ruines de l'hôtellerie du Cœur-Royal, qui exhibe encore fièrement son enseigne.

Le Champ de foire, est une place immense où se tiennent les foires de Domfront. C'était jadis une lande parsemée de rochers où poussaient bruyères et sapins. Une partie du Champ de foire a d'ailleurs conservé son ancien nom de *Bruyère*. Cette place fut aplanie à partir de 1759 par les soins des prêtres du « *Séminaire de la Brière de Domfront* ». On leur avait donné vingt années à compter de l'année 1759 « pour faire dresser et aplanir le mieux possible les rochers qui s'élèvent sur le dit terrain pour la plus grande commodité de l'établissement des foires ; faire transporter ailleurs les

(1) *Archives municipales.*

débris de ces rochers, à fur et à mesure du travail, comme aussi détruire les murs à pierres sèches... » Ils se chargeaient en même temps de l'entretien du chemin de Domfront à La Ferté devant le Séminaire, et de l'entretien de ce Champ de foire. On leur donnait simplement en échange la jouissance des fumiers et engrais qu'ils pourraient trouver sur la place (1).

Un seul endroit ne fut point aplani. C'est un morceau de rocher enfoncé entre deux maisons. On y éleva en 1865 une croix monumentale de granit à la suite d'une souscription publique organisée par l'abbé Oger, vicaire à Domfront.

Du haut de ce rocher on découvre un splendide horizon : devant nous se dresse le Mont Margantin, à gauche la forêt d'Andaines, à droite une partie de la ville. Derrière nous est le collège, ancien séminaire des Eudistes, dont la chapelle a été récemment transformée en Salle des Fêtes.

Nous descendons la rue du Chêne-Vert, malicieusement dénommée jadis rue des *Poux-Volants*, traversons la rue d'Alençon et arrivons rue des *Fossés-Plisson*. Cette rue longe le pied des remparts. Elle tire son nom de la *Mare ou Fossé-Plisson* qui se trouvait près des écuries de l'auberge du Cygne. Cette mare fut desséchée et comblée au début du XIX^e siècle.

Avant la construction de cette rue des Fossés-Plisson, la partie qui va du carrefour de la République à l'ancienne *Ruelle sous les jardins* était une promenade publique plantée d'ormeaux, bien connue de nos pères.

Quelques-unes des tours devant lesquelles nous passons sont admirablement conservées. Elles ont été pour la plupart converties en habitations.

Nous arrivons au jardin public où nous montons par un rustique escalier qui emprunte la brèche faite en 1574 par les canons de Matignon. Ce fut là que Montgomery lutta pour conserver la vie, ce fut par cette brèche que les troupes royales entrèrent dans le château. Les canons de Matignon étaient placés à la *Rouge-Motte*. La redoute qui les abritait

(1) Arch. de la Sarthe. *Insinuations ecclésiastiques du diocèse du Mans*. L'acte fut passé le 10 fév. 1759 devant M^e Le Doyen, notaire à Paris.

était exactement située près le petit chemin du Champassais, elle fut détruite au moment de la construction de la route (1).

La description du Donjon et des casemates a été jadis faite dans le bulletin de la *Société Historique de l'Orne* par L. Blanchetière. Mon ami G. Lasseur veut bien me donner, pour illustrer ce compte rendu, la primeur des plans ci-joints, qui doivent illustrer l'*Histoire de Domfront*, qu'il espère publier prochainement. Cela vaut mieux qu'une longue description.

Nous visitons les casemates qui défendaient la partie orientale du château séparée de la ville par un large fossé. La majeure partie de ces fortifications a été mise à découvert il y a quelques années seulement, mais les arbustes et le lierre commencent à envahir tout ce qui avait été mis à nu, et il serait urgent d'y mettre ordre.

A l'extrémité nord du fossé les murs d'enceinte du château se reliaient aux fortifications de la ville près de la porte de Normandie, située derrière l'hôtel de ville. Cette porte fut détruite en 1861 au moment de la construction de la route nationale.

M^{me} Rigail, propriétaire d'un jardin situé sous la tour à Presles, veut bien nous autoriser à voir ce qui reste d'une curieuse poterne qui s'ouvrait au midi à la partie inférieure du mur d'enceinte. La place de la herse est encore visible, mais le couloir qui débouchait probablement aux alentours du Donjon est muré et comblé par les éboulis des terres.

Dans l'enceinte du château se trouvait jadis le prieuré Saint-Symphorien. C'était une chapelle avec des bâtiments à usage d'habitation qui dépendait de l'abbaye de Lonlay. De cette chapelle il ne subsiste plus que les murs nord et sud et une partie du portail qui forment maintenant la clôture d'un jardin. Cette chapelle fut ruinée d'assez bonne heure et ne fut point reconstruite car, pour la prise de possession de ce bénéfice, la partie, le notaire et les témoins se transportaient dans les *ruines* de cette chapelle. Le dernier titulaire fut dom Mathieu Gerentes qui prit possession le 29 mars 1758, de ce bénéfice, devenu vacant par suite de la

(1) Mss. GUILLOU.

mort du frère Rodier, devant Hédou, notaire royal à Domfront.

Nous quittons le jardin public pour aller visiter l'Hôtel de Ville. Dans la salle des mariages ornée de quelques tableaux se trouvent différents objets trouvés au cours des fouilles faites dans le château. La grande épée à deux mains dite, on ne sait trop pourquoi, *épée de Montgomery*, est remarquée de tous.

La mairie fut construite sur l'emplacement d'un bâtiment



DOMFRONT : Rue des Barbacanes montrant les tours de Godras, la tour qui se trouvait autrefois dans l'emplacement actuellement occupé par l'escalier qui fait communiquer la rue de Godras et la rue des Barbacanes, d'après un dessin de 1827.

(Collection de M. Tournouer.)

carré connu sous le nom de Couvent Saint-Antoine. C'est dans une partie de ces bâtiments que se trouvait jadis l'hôpital de Domfront transformé plus tard en couvent, puis un bâtiment communal où se trouvaient la mairie et les écoles.

Nous prenons ensuite une vieille voie de Domfront : la rue Clément-Bigot, connue jadis sous le nom de rue Tripière. Elle porte le nom de ce capitaine qui, avec sept bourgeois de Domfront, s'offrit comme otage au Roi d'Angleterre, le 10 juillet 1418, pour sauver la vie des habitants de Domfront.

On a beaucoup admiré le courage d'Eustache de Saint-Pierre qui, en 1349, se livra avec les bourgeois de Calais au Roi Edouard III, mais celui de nos compatriotes est resté ignoré. C'étaient avec Clément Bigot : Jehan Grosparmy, Jehan Gamohat, Robin Bequart, Robin Aumont, Robin Le Cilleur, Geoffroy de Villegarne et Guillaume Burnoust le jeune.

Dans cette rue se trouve une curieuse tour carrée, connue à tort sous le nom de *Prison des Anglais*. Au bout de cette rue, existe une encoche assez longue, dans le mur d'une maison. Elle était destinée à faciliter le passage de l'essieu des voitures, à cause de l'étroitesse de la voie.

Nous reprenons le chemin de l'hôtel de la Poste en suivant la rue de Godras, pour voir les deux tours de Godras et la porte de la Brière, actuellement murée qui existait entre ces deux tours. Celles-ci se trouvaient accotées au château de Godras qui fut détruit au moment de la construction de la rue. Elles avaient été données par Louis XIV, le 11 septembre 1694, à Charles de Montpinçon de Quincé.

Avant la construction de la route et du pont, il existait à cet endroit une promenade publique plantée d'arbres qui était connue sous le nom de *Placître*. C'est là que les troupes étaient, jadis, passées en revue et que le dimanche, par les jours de beau temps, nos ancêtres venaient jouer aux boules...

Ce déjeuner devait être le dernier repas pris en commun : il fut aussi gai et aussi animé que les autres. L'heure des toasts ayant sonné, M. des Rotours, se faisant l'interprète des excursionnistes, prononça les paroles suivantes :

MESDAMES, MES CHERS CONFRÈRES,

Il y a dans les poésies de Vauquelin des Yveteaux un ou deux bons vers — on pourrait même en trouver un peu plus — que j'ai eu le tort de ne pas fixer dans ma mémoire ni sur un bout de papier (1) ; mais je me souviens de leur sens. Ils font songer et

(1) Rentré chez moi je les retrouve p. 109 de la nouvelle édition donnée par M. G. Mongrédien.

*Je fais ce que je puis pour conserver la vie :
Mais, s'il m'en faut partir, m'accordant au Destin
J'en partirai content comme on fait d'un festin.*

ne sont pas très inférieurs aux vers célèbres dans lesquels La Fontaine (1), avec une sagesse souriante, conseille de s'en aller sans grogner : je voudrais, dit-il que la vieillesse venue

*On sortit de la vie ainsi que d'un banquet
Remerciant son hôte.*

Nous allons sortir non seulement d'un banquet mais d'une série de banquets dans lesquels nous avons trouvé bonne cuisine et bonne compagnie. Le moment est venu de remercier notre hôte. Vous savez bien qui je veux dire et vous n'êtes pas sans vous douter non plus de ce que je vais dire. Les remerciements très vifs qu'en votre nom à tous j'adresse à notre cher Président, des remerciements qui à chaque tournée nouvelle doivent non seulement se renouveler mais s'accroître, sont tellement dans nos cœurs, que peut-être certains d'entre vous pensent-ils : cela va de soi, c'est entendu, cela pourrait rester sous-entendu.

Non, mes chers Confrères, n'abusons pas du sous-entendu ; laissez-moi vous faire cette petite morale.

Il y a le sous-entendu... grivois. Pas convenable d'insister. Soyez tranquille, mon cher Président, je passe...

Il y a le sous-entendu malicieux. Je me rappelle qu'en l'une de nos anciennes tournées, dans l'arrondissement de Domfront comme celle de cette année, une tournée au cours de laquelle Paul Harel avait dû nous quitter, il nous jeta en souriant cet adieu un peu grandiloquent : « Je vous emporte tous dans mon cœur ; d'un ton plus bas il ajouta : *ou presque tous.* » A demi mot ainsi, par réticence, on peut dire bien des choses et même des choses assez piquantes. N'abusez pas du procédé. Il convient surtout à ce genre rosse dont j'entendais récemment dire à Robert de Flers qu'il eut Saint-Evremond pour inventeur et qu'il a bien prospéré. Je ne conteste pas la prospérité de ce genre littéraire : mais je doute que pour l'inventer on ait attendu notre compatriote Bas-Normand du XVII^e siècle.

N'abusez pas non plus du sous-entendu pour vous dispenser de donner des témoignages de bienveillance, de cordialité, de reconnaissance. Ne vous dites pas que cela se devine et peut rester inexprimé. Ne vous dispensez pas trop facilement de ces mêmes marques de sympathie qui rendaient si charmante notre vieille courtoisie. C'est peu de chose sans doute ; mais pourtant cela paraît coûter extrêmement à certaines gens, et cela rendrait la vie bien plus facile à vivre, bien plus douce.

Nous espérons, mon cher Président, qu'en ne sous-entendant pas notre très profonde reconnaissance, on ne vous est pas trop

(1) *Fables*, l. VIII, 1.

désagréable. Mais sûrement il nous serait fort désagréable à nous de finir cette tournée que vous avez si bien préparée et si bien menée sans vous dire un grand merci. Il nous en coûterait autant qu'à un Briouzain de *super* son café sans eau-de-vie.

M. de Marcère se lève ensuite et prononce les paroles suivantes :

MESDAMES, MESSIEURS,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

C'est avec un réel plaisir que j'ai pu assister à la dernière partie de votre excursion et vous apporter les souhaits de bienvenue du *Pays Bas-Normand* dans cette région même dont il cherche à faire revivre plus particulièrement l'histoire.

De création plus récente, notre Revue n'a pas la prétention d'égalier votre Société dont le champ d'action est plus vaste et embrasse tout ce beau et grand département de l'Orne. Mais elle s'efforce aussi de jouer son rôle dans la vie intellectuelle et sociale de cette contrée.

Recevez donc, mes chers Collègues, de la part du *Pays Bas-Normand*, l'expression de ses sentiments de bonne confraternité.

Je suis particulièrement heureux de vous saluer dans cette ville de Domfront qui me rappelle tant de souvenirs d'enfance et de famille, où mon père est né et dont il a tracé la silhouette si attachante dans *Vision d'un siècle*.

Vous avez été bien inspirés en choisissant cette année pour but de vos promenades ce coin du Bocage normand, cette ville pittoresque entre toutes dont le fier donjon, rempart de la Normandie contre le Maine et la Bretagne a survécu aux siècles pendant lesquels il a été le témoin de tant d'événements importants.

Ses murs résistèrent à l'Anglais, alors l'ennemi héréditaire, de même qu'aujourd'hui la France doit se défendre contre une amitié qui, si elle n'y prenait pas garde, lui coûterait vraiment trop cher.

Mais, je ne veux pas m'aventurer sur le terrain brûlant et souvent fastidieux de la politique et je préfère vous laisser sous le charme que vous avez certainement éprouvé en parcourant ces campagnes du Bocage si gracieux avec ses vergers en fleurs qui en font une vaste mer de neige rosée quand on la contemple de la vieille ville domfrontaise, ses champs de blé noir, ses vertes prairies arrosées par des ruisseaux murmurants et tapissées de nombreux troupeaux qui les colorent de brun et de blanc, ses champs violets de bruyères, ses genêts et ses a'oncs d'or, ses rochers qui s'effritent hélas ! chaque jour sous les coups d'un mercantilisme déplorable, ses châtaignerales qui à l'automne

forment un horizon de pourpre dorée, ses haies touffues, ses chemins creux aux ornières profondes dont la vue rappelle à l'historien les luttes de la chouannerie et tant d'épisodes qui s'y déroulèrent, ses églises romanes contemporaines de la formation de la France et ces gentilshommières enfouies dans la verdure, d'un style si prenant et qui offrent à l'archéologue un vaste champ d'études.

Ces paysages ne présentent pas de grands accidents de terrain comme dans les pays de montagnes. Mais tout y est gracieux à l'œil, de proportions heureuses et mesurées, ainsi que l'est le génie français.

C'est donc avec l'espoir que vous emporterez une bonne impression de votre excursion dans notre Bocage où l'hospitalité normande est traditionnelle que je lève mon verre à votre Président et à la prospérité de la belle Société qu'il dirige avec tant d'autorité et j'ajoute pour atténuer ce que ce mot d'autorité peut avoir d'un peu sévère, avec tant d'amabilité.

M. Tournouier remercie en quelques mots M. des Rotours de se faire l'interprète des excursionnistes, et félicite ceux-ci de leur admirable discipline, de leur bon entrain ; il rappelle que personne n'a reculé devant aucune fatigue et que tous ont accepté avec la meilleure grâce les imperfections de l'organisation ; il confond, dans une même gratitude, M. Pierrey et M. Hubert qui ont tout fait pour assumer l'intérêt et le charme de ces journées ; il remercie ensuite M. de Marcère d'être venu à la séance de la veille représenter parmi nous le *Pays Bas-Normand* qui poursuit dans le Bocage une œuvre identique à celle de la *Société Historique de l'Orne* ; il termine en citant les paroles suivantes que M. de la Sicotière prononçait, à Domfront même, en 1889 et qui semblent si actuelles :

M. de la Sicotière en cédant le fauteuil de la présidence à Gustave Le Vavas seur constatait avec fierté le développement de notre Société et l'accueil empressé qu'elle rencontrait partout. Il terminait ainsi :

« Ces succès vous les avez dus non seulement à l'érudition spéciale ou à l'énergie des efforts de chacun de vous, mais surtout à l'esprit de concorde qui n'a cessé de régner parmi vous, à la facilité des communications qui en ont été la conséquence et qui fait du labeur de tous une sorte de patrimoine commun où chacun verse sans s'appauvrir, où chacun puise sans le tarir. Heureux

échange où l'on reçoit toujours plus que l'on ne saurait donner, où tout le monde gagne et où personne ne perd ! Le cœur y trouve son profit comme l'esprit. Chez nous, la confraternité n'est pas un vain mot. Elle y répand son charme sur les matières les plus arides ; elle y adoucit les luttes, les discussions, si amères au dehors dans notre époque troublée. »

Des applaudissements nourris soulignent chacun de ces toasts. L'heure s'avance, il est temps de quitter Domfront. Nous prenons la route de Bagnoles, faisant un léger arrêt en face de la maison forestière des Sept-Frères, d'où l'on voit les dégâts causés par le cyclone du 8 mai 1928. Quelques minutes après nous traversons Bagnoles et arrivons au château du Fay, plus connu sous le nom de château de Couterne.

LE CHATEAU DE COUTERNE

Le château de Couterne est une construction en briques ; elle date du xvi^e siècle. Les angles sont flanqués de tourelles couronnées de toits en dôme. Ce château a été modifié considérablement au xviii^e siècle. Nous y sommes très gracieusement reçus pour la seconde fois par le marquis et la marquise de Frotté.

Leur propriétaire, M. de Frotté, nous rappelle en quelques mots l'histoire de ce château. Il nous montre le précieux émail de 1542 qui ne serait autre que le portrait de Jean de Frotté, secrétaire de Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon et le livre de comptes original de la même Marguerite d'Angoulême. Dans le salon, le beau mobilier Louis XIV, sur une bonbonnière, une miniature très pure d'un enfant qui ne serait autre que l'illustre chef de la Chouannerie Normande : Louis de Frotté dont la carabine et divers autres souvenirs existent encore au château.

On accède au château par une large avenue plantée de chaque côté par une double rangée de hêtres qui débouche dans la cour d'honneur. Une vaste pièce d'eau baigne la base orientale de la cour d'honneur et du château.

A l'origine la terre appartenait aux de Couterne qui étaient seigneurs de Torcé près Ambrière, et qui vivaient

aux XII^e et XIII^e siècles (1). Ils étaient également seigneurs de la Barre, de Poulay, du Horps et de Montrouil près Mayenne. Cette terre passa par alliance à Geoffroy des Vaux, seigneur des Vaux en Champéon près Mayenne (2); puis ensuite à Robert d'Aligny, seigneur de Chauffour-en-Crissé, qui l'acheta le 14 octobre 1429 (3).



Vue du château de COUTERNE. 1742, d'après un lavis conservé au château.

(Bull. Société historique de l'Orne, 1901.)

Le 18 octobre 1511, Philippe d'Aligny, seigneur de la Rochelle en Saint-Mars-du-Désert et damoiselle Marguerite

(1) Ils portaient : *d'azur à deux fasces d'argent, et en chef, un lion lampassé et armé de gueules.*

(2) Le château des Vaux existe toujours ainsi que la chapelle. Les murs de cette dernière portent des traces de fresques très intéressantes.

(3) Les d'Aligny portaient : *échiqueté d'azur et d'argent, au chef d'or, chargé d'un lion léopardé de sable, lampassé, armé et couronné de gueules.*

du Parc, son épouse, demandent l'autorisation de fonder une chapelle en l'honneur de « Madame Sainte Avoye » soit



Portrait supposé de Jean de Froilé d'après un émail du XVI^e siècle conserve au château de Couterne.

(Bull. Société historique de l'Orne, 1901.)

dans la chapelle de leur château de Saint-Mars-du-Désert, soit au château du Fay (1).

Le 15 septembre 1542, Guyon d'Aligny vendit Couterne à Jean de Frotté « secrétaire ordinaire du Roy » et à Jeanne le Coustellier, son épouse. Ce fut lui qui fit construire le château actuel sur l'emplacement de l'antique manoir du Fay (2).

Cette visite clôtura notre randonnée dans le Passais Normand et le Mortainais.

En terminant ce compte rendu, je tiens à adresser mes remerciements à tous ceux qui ont bien voulu me fournir quelques renseignements et compléter ma documentation. Je remercie en particulier M. Gastebois, principal du collège d'Argentan et directeur de la *Revue du Mortainais*. Connaissant admirablement ce comté de Mortain où il est né, en étudiant l'histoire depuis fort longtemps, il a mis très libéralement à ma disposition toutes les notes manuscrites que lui a léguées Hippolyte Sauvage, mon ancien professeur au collège de Domfront, M. Rougeyron qui a bien voulu me signaler et me procurer l'article sur Domfront de Percy Dearmer, MM. Lesoudier et Letellier, de Mortain qui ont eu l'amabilité de me procurer des clichés pour l'illustration de ces pages (3).

G. HUBERT.

(1) *Arch. du chapitre du Mans*.

(2) Cf. sur ce sujet : M. DE BEAUCHESNE : *Couterne et Monceaux*, *Bull. de la Soc. Hist. de l'Orne*. 1901 p. 380 et sq.

(3) La Société Historique de l'Orne a excursionné dans le Passais en 1901 et 1905, on en lira les comptes rendus dans le 4^e Bulletin de 1901 et dans le 1^{er} de 1906.

Ont pris part à toute ou partie de l'excursion :

SOCIÉTAIRES

M^{mes}

BANVILLE (la vicomtesse DE).
 BEAUGÉ (Charles).
 BESNARD (Félix).
 BOURDON (Maurice).
 BROSSARD (la comtesse DE).
 CAIX (la baronne DE).
 CHABERT (Charles).
 DESCOUTURES (Reynold).
 FOCCART.
 GILBERT.
 PIERREY.
 ROMET (Paul).
 TOUNOÛER (Henri).
 TRÉBUCIEN.

M^{lles}

BÉNARD (Angèle).
 BÉNARD (Marguerite).
 HÉBERT.
 MOUCHEL (Jeanne).
 SEMALLÉ (Gabrielle DE).

MM.

ANTERROCHES (le vicomte D').
 BEAUGÉ (Charles).
 BEAUREGARD (Roger DE).
 BESNARD (Félix).
 BESNARD (Henri).
 BOBOT-DESCOUTURES.

BOURDON (Maurice).
 DESHAYES (Louis).
 DULONG DE ROSNAY (Joseph).
 FÉRON (Jacques).
 FOCCART (Guillaume).
 FRILEUZE (DE).
 FROTTÉ (le marquis DE).
 GALLOT.
 GILLET (Charles).
 GODET (l'abbé).
 GRISARD.
 HUBERT (Gabriel).
 HUBERT (J.).
 JOIN-LAMBERT.
 JOUANNE (René).
 LA SERRE (l'abbé DE).
 LA SERRE (Etienne DE).
 LAVERNE (Jacques).
 LEMARQUANT (Henri).
 LETACQ (l'abbé).
 MARCÈRE (Edouard DE).
 MARSAT.
 MONS (Camille DE).
 MOUCHEL (J.-O.).
 PIERREY (Jacques).
 PONTHAULT (André).
 PONTHAULT (Pierre).
 ROMET (Paul).
 ROTOURS (le baron Jules DES).
 ROULLEAUX-DUGAGE (le b^{is} H.).
 TOUNOÛER (Henr.).
 VÉZARD (René).

ÉTRANGERS

M^{mes}

ABOVILLE (la baronne D').
 ANTERROCHES (la vicomtesse D')
 BESNARD.
 CHABERT (A.).
 FOCCART (Guillaume).

GILLET (Charles).
 GUÉRIN-SÉGUIER (Louis).
 HUBERT (Gabriel).
 LAVERNE (Jacques).
 LÉGER.
 PIERREY (Jacques).
 VÉZARD (René).

M^{lles}

ABOVILLE (Anne D').
 AILLIÈRES (D').
 BANVILLE (Antoinette DE).
 CHABERT.
 CHABERT.
 DEBOUDÉ (Germaine).
 DEBOUDÉ (Madeleine).
 DESDOUITS (Simone).
 FOURIER.
 LAMOTTE (Marguerite DE).
 LÉGER.
 LÉGER.
 PELLET.
 PIERREY (F.).
 THIOLIER.
 THIOLIER.
 THIOLIER.

MM.

ABOVILLE (Henri D').
 ABOVILLE (Gérard D').
 BANVILLE (G. DE).
 BERTHOULT.
 BROSSARD (DE).
 BROSSARD (DE).
 CARDOT (le capitaine).
 CHEVALIER (Auguste).
 DEBOUDÉ (Bernard).
 DEBOUDÉ (Paul).
 DULOUT.
 GUÉRIN (le chanoine Louis).
 LESOUDIER.
 MONICAULT (Jacques DE).
 MORISSET (le docteur).
 MOUCHEL (Félix).
 NAZELLE (Bernard DE).
 PERRET.
 ROMET (Philippe).
 ROMET (Jean).
 SEMALLÉ (le lieut. Bernard DE).
 TURGEON (Charles).

SÉANCE SOLENNELLE

TENUE A DOMFRONT, LE 29 AOUT 1923

DISCOURS D'É M. GALLOT

Maire de Domfront.

MESDAMES,

MESSIEURS,

Votre très distingué Président m'a inscrit au programme de votre séance solennelle pour « quelques mots de bienvenue ».

Sachant tout le soin qu'apporte M. Tournouer à l'organisation de vos excursions annuelles, et le souci qu'il a de vous grouper nombreux autour de lui pour contempler de beaux sites, admirer de vieux monuments, entendre ces savants rapports qui font revivre le Passé, je n'ai pas été surpris d'être mis ainsi, aimablement, à contribution.

Vous étiez, en effet, convoqués dans une ville autrefois fortifiée qui porte sur son blason trois tours crénelées et qui est connue partout par un dicton plutôt rébarbatif :

Ville de Domfront, ville de malheur,
Arrivé à midi, pendu à une heure.
... Pas seulement le temps de dîner !

Pour engager les membres de votre Société pacifique à se risquer chez nous, pour rassurer les hésitants, peut-être n'était-il pas inutile de leur promettre qu'il leur serait fait bon accueil par le moderne gouverneur de la cité.

Je m'exécute donc.

C'est très respectueusement, mesdames, très cordialement, messieurs, qu'en mon nom et au nom de tous mes administrés dont je suis sûr d'être le fidèle interprète, je dis aux hôtes sympathiques que vous êtes : « Soyez ici les bienvenus. »

Notre dicton fameux n'a d'ailleurs rien de menaçant : Ce sont les paroles que prononçait en marchant à la potence — sans avoir eu le temps de dîner — Jean Barbotte, meunier de l'abbaye de Lonlay, qu'un de mes très lointains prédécesseurs — la scène se passait vers l'an 1574 — avait fait arrêter parce qu'il avait espionné et trahi le maréchal de Matignon, lieutenant général des armées du roy lors du siège mémorable qui se termina par « la prise du chasteau de Domfron » et la capture du rebelle Montgomery.

Votre regretté confrère, le spirituel poète Fertois, M. Wilfrid Challemel a narré cette aventure en une des charmantes pièces de son *Promenoir* et non sans ironie pour mes compatriotes Briouzains dont le goût pour le café est proverbial ; il l'a fait suivre de cette réflexion :

Tu devais bien, ô potence jalouse,
Toi qui l'as pris et qui l'as étouffé
Attendre au moins qu'il ait bu son café !
Il sera plaint..... par les gens de Briouze !

Deux de nos compatriotes, deux peintres, se sont, au surplus, chargés de faire subir au dicton Domfrontais — avec leur pinceau, complice de leur plume — de profondes modifications.

Il y a une quinzaine d'années, M. Pierrey écrivit au bas d'un petit tableau représentant un paysan normand, attablé dans une auberge devant des plats fumants et des bouteilles vermeilles, la mine réjouie, l'œil pétillant, le nez enluminé :

Ville de Domfront, ville de bonheur,
Arrivé à midi, complet à une heure !

Et l'éminent artiste A. Léandre, ayant, au cours de la grande guerre, dessiné un « poilu » qui arrivait en per-

mission « de détente » au domicile conjugal, a mis, cette déclaration émue :

Ville de Domfront, ville de bonheur
 Arrivé à midi, pendu sur l'heure.....
 ... au cou de sa femme !

Puisqu'il s'agit de bienvenue je prends la liberté de souhaiter à tous ceux qui m'écoutent la double réalisation du dicton si avantageusement transformé !

A Domfront, les habitants ne sont pas seuls à accueillir avec joie les membres de la Société historique et archéologique ; les choses elles-mêmes vous y sont propices.

Historiens, les chroniques vous rappellent que notre cité, seize fois assiégée au cours des siècles, fut mêlée non seulement à l'histoire régionale, mais aussi à la grande histoire ; et non seulement à l'histoire de France, mais aussi à l'histoire étrangère. Je serais bien étonné si, tout à l'heure, l'érudite écrivain qu'est M. Surville ne vous disait, notamment, que la fille de Henri II, roi d'Angleterre et duc de Normandie, fut baptisée en l'église Notre-Dame-sur-l'Eau et que ce fut dans nos murs que le monarque anglais reçut les légats envoyés vers lui par le Pape pour tenter de le réconcilier avec Thomas Becket

Archéologues, vous avez aperçu déjà, vous verrez en détails demain matin les vestiges du passé guerrier de la cité ; vous apprécierez en connaisseurs la belle église romane de Notre-Dame-sur-l'Eau qui est, si je ne m'abuse, le monument le plus ancien du département de l'Orne.

Touristes, vous resterez « saisis » en présence du panorama grandiose qui se déroule au pied de la « Tour à Presle », panorama l'un des plus beaux du monde s'il faut en croire un grand voyageur, M. le chanoine Porrel, docteur en théologie, auteur de ces lignes débordantes d'enthousiasme :

Que dire de la vue dont on jouit de ces hauteurs... Jamais je n'ai rencontré plus incomparable panorama. C'est d'une richesse, d'une étendue, d'un luxe de végétation, d'une teinte grandiose et sévère qui frappent de stupeur... J'ai vu Naples et son fameux golfe, Messine et sa rade, Gênes et ses collines parfumées, les

Pyrénées et leurs sites enchanteurs, les Alpes, la Suisse, les plaines renommées de l'Andalousie, Cordoue et la Castille, le Saint Gothard et Milan, l'Auvergne et ses riches montagnes: les perspectives étaient ou plus chaudes, ou plus riantes, ou plus gigantesques; aucune ne m'a séduit, entièrement séduit comme celle de Domfront.

MESDAMES,

MESSIEURS,

J'espère que, malgré le ciel peu clément des trois jours qui viennent de s'écouler, vous ne regretterez pas trop votre visite à notre vieille ville et à ses environs.

Quant à nous, Domfrontais, nous garderons de votre trop court passage un reconnaissant et ineffaçable souvenir.

GALLOT.

29 août 1923.

DOMFRONT

DANS L'HISTOIRE

Après avoir remercié M. le Maire de Domfront de l'accueil qui nous était fait, M. Tournouër fait allusion au passage dans cette ville, où elles furent toujours reçues de façon très aimable, de nombreuses sociétés savantes. *L'Association normande* y vint en 1852, conduite alors par son éminent fondateur, de Caumont, M. Christophle étant maire. Elle y revenait en 1914 dirigée par M. de Longuemare, et M. Gallot, en lui souhaitant la bienvenue, parlait éloquemment du passé de Domfront, comme il le fait aujourd'hui.

En 1900, c'était *La Pomme* que présidait alors le député de l'arrondissement Albert Christophle. Elle y eut séance très littéraire avec M^{me} de la Faverie, Eugène Le Mouël, Bertot, Botrel...

Enfin notre Société par trois fois y tint ses assises. Le 23 octobre 1884, l'érudit maire, M. Blanchetière faisait les honneurs de sa cité à M. de La Sicotière et à ses compagnons dans une séance où l'histoire fournit de savantes lectures... Le 24 octobre 1889 nous y revenions. M. Le Vavas seur y était acclamé président en présence du maire, M. Barrabé et ce jour-là encore, on sut intéresser un auditoire nombreux. Le 5 septembre 1901 et le 29 août 1905 nouvelles visites, ces fois-là sans séances, mais on se souvient encore de la Conférence de M. Lefaverais devant le donjon, de l'empressement de notre si regretté confrère Adigard, à nous initier aux moindres reliques d'un passé qui lui était très cher, et du fameux déjeuner à la fosse Arthur..... Ce sont souvenirs que nous ne pouvons oublier et notre retour en est la meilleure preuve.

Et M. Tournouër continue :

Si nous sommes reconnaissants à la Municipalité, nous devons une gratitude toute particulière à M. Gallot qui est venu tout exprès de loin nous recevoir et qui sait si bien seconder les efforts des archéologues et des historiens en luttant avec eux contre le vandalisme des richesses naturelles de Domfront, en défendant les admirables rochers qui font sa beauté, en cherchant aussi à créer ici même un musée et une bibliothèque.

Cette bibliothèque nous nous réjouissons de la connaître sous la conduite de notre confrère M. Lemaître qui en avait la garde et lui-même se faisait une fête de nous montrer ses richesses. Et voilà que nous ne pouvons que pleurer sur la disparition de cet ami enlevé peu d'heures seulement avant notre arrivée ! Nous garderons fidèlement la mémoire de ce collaborateur dévoué, très attaché à notre Société qui lui aura apporté de réelles satisfactions. Cette perte, comme beaucoup d'autres, réduirait sensiblement nos effectifs si les vides n'étaient comblés par l'ardeur que mettent nos membres à nous amener des recrues nouvelles.

Nous regrettons cependant de ne pas avoir dans l'arrondissement de Domfront autant de membres que dans les autres et ceci s'expliquait par notre éloignement. Mais, grâce à des influences heureuses, grâce à la renommée, si vous me pardonnez cette expression un peu osée, que notre Société a su conquérir, nous voyons depuis quelque temps venir à nous nombreux les Domfrontais. Notre séjour au milieu d'eux est l'expression de notre reconnaissance à leur égard.

Domfront ne devait-il pas d'ailleurs nous attirer, comme il a inspiré tant d'historiens qui en ont reconstitué le passé. Les travaux abondent depuis François Pitard de Boispiritard jusqu'au vicomte du Motey en passant par Roussel de la Prairie, Thibault de Champassais, Odolant-Desnos, Le Royer de la Tournerie, Caillebotte, Blanchetière, Renaud, Hipp. Sauvage, le général Raymond, Alb. Christophle, Liard, Ern. Crestey, J. Appert, Louis Duval, le marquis de Beauchesne, Louis Chambay, Ed. Dupont, Lefaverais, G. Hubert et Surville. Nous pourrions ajouter notre confrère M. Lasseur qui prépare une histoire de Domfront après laquelle il n'y aura plus rien à écrire.

Et les poètes ! Entendez-les :

Chenedollé :

Que j'aime tes débris, antique et sombre fort
Qui, sur ton roc assis, du temps brave l'effort...

G. Le Vasseur :

C'était Jean de Domfront, courte cuisse et grand cœur...

Gouget, un sonnet :

Messieurs, en abordant votre cité notoire
Et le donjon fameux, jadis si redouté,
Nous étions soucieux. Pourquoi ? c'est que l'histoire
Du célèbre pendu, quelque peu, nous hantait.....

Florentin Lorient :

C'était le temps où l'ombre errait dans Elseneur
Quand Talvas, à Domfront, en l'an mil du seigneur
Hérissa d'un donjon les roches décharnées...
La force anéantit ce que la force fonde...

M^{me} Schalk de la Faverie :

Domfront ! Domfront ! Je chante au pied de tes collines
Et, tandis que le lierre efface tes ruines,
Je les chante pour l'avenir !...

Th. Botrel, aux assises de la Pomme :

Salut à toi, salut Domfront
Chez qui les Pommiers cette année
L'âme de joie illuminée
Viennent couronner plus d'un front.

Et j'en passe certainement.....

De la poésie venons à l'histoire et de tout ce que l'on a écrit, laissez-moi un instant, extraire, en ses grandes lignes, celle très mouvementée du château de Domfront. Je n'apporterai rien de nouveau, du moins qui me soit personnel, mais l'œuvre considérable de notre vice-président le vicomte du Motey, construite sur des bases d'une rare solidité, à l'aide de matériaux soigneusement choisis et éprouvés, m'impose comme un devoir de vous éclairer sur les origines obscures et mal définies jusqu'ici de votre vieille forteresse.

Guillaume de Poitiers raconte que l'autorisation de cons-

truire les châteaux de Domfront et d'Alençon avait été donnée par Richard, duc de Normandie, soit à Yves de Creil, soit à Guillaume Talvas. Ce fut plutôt ce dernier qui construisit Domfront.

Ce Guillaume, appelé Talvas (bouclier) était le 2^e seigneur de Bellême et d'Alençon, fils d'Yves de Creil. Il succéda à son père vers 1005. Son œuvre fut considérable. On lui doit la robuste forteresse dont il ne reste plus que le donjon. Grand constructeur et grand bienfaiteur (quoiqu'on en ait dit) il édifia Notre-Dame-sur-l'Eau et on lui doit l'abbaye de Lonlay, sans compter le château d'Alençon et autres places fortes de la région. Il fit de son domaine, comme le dit très bien M. du Motey, un vaste camp retranché.

Guillaume mourut à Domfront vers 1081. Il laissait quatre fils. Robert lui succéda. Enfermé par les Manceaux, contre lesquels il luttait, dans le cachot de Ballon, il y fut assassiné en 1088. Guillaume son frère, hérita des possessions normandes tandis que l'autre Yves, avait Bellême. Le comte d'Anjou, Geoffroy Martel, qui avait contre lui des motifs de haine, vint en 1052 attaquer Domfront et le prit par trahison. Mais il n'y resta pas longtemps. Guillaume rentre en possession de son domaine. Sa fille, la fameuse Mabile, héritière de tous ses biens, épouse Roger de Montgomery, vicomte d'Exmes, qui devait être plus tard le compagnon du duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre. Elle mourut assassinée en 1082.

Robert II de Bellême lui succéda. M. du Motey vient de mettre singulièrement en relief la figure de ce seigneur, lieutenant de Robert Courte-Heuse, comte de Ponthieu et de Shrewsbury, œuvre magistrale qui réhabilite la maison de Bellême...

En 1092 Henri, le plus jeune des fils du Conquérant ourdit un complot contre lui et grâce à la trahison du gouverneur de Domfront et à la complaisance des habitants s'empare de la ville. Il en fit son séjour de prédilection. Devenu par usurpation roi d'Angleterre, Henri reçoit les hommages de Robert de Bellême qui renonce à Domfront. Mais bientôt une lutte acharnée s'engage entre eux. Henri poursuit Robert de sa haine et cherche à s'en débarrasser.

Il tient à Domfront en 1101 une assemblée de ses partisans. En 1106 c'est la bataille de Tinchebray où Robert et ses Normands sont mis en déroute. La guerre continue. Bellême est assiégé, pris en 1113, et Robert captif est jeté dans un cachot en Angleterre. Cette captivité n'empêcha pas son fils Guillaume Talvas de s'unir à la fille du duc de Bourgogne, la princesse Stelle. Pendant ce temps les bourgeois d'Alençon vengent leur seigneur en expulsant Henri de leur ville (1118). Ce succès fit rentrer Guillaume en la possession des biens de son père.

Domfront resté au roi d'Angleterre passa à sa fille Mathilde, mariée à Geoffroi, comte d'Anjou, dit Plantagenet, puis à leur fils Henri II, époux d'Aliénor d'Aquitaine, qui reçut le domaine en douaire. Aliénor donna le jour au château de Domfront à une fille qui porta son nom. En 1169 une grande assemblée de prélats et de légats du Saint-Siège se tenait au château de Domfront pour régler les démêlés de Henri II avec Thomas Becker, archevêque de Cantorbéry.

Richard Cœur de Lion, fils de Henri II, apprécia Domfront, comme ses prédécesseurs. Il y séjourna souvent. Mais la vieille reine Aliénor en jouit jusqu'à sa mort en 1204. Jean sans Terre lui succéda. Contraint d'abandonner la Normandie en 1203, Philippe-Auguste entra en possession de Domfront. On l'y vit rarement. Bérengère, veuve de Richard Cœur de Lion, avait eu en douaire le domaine, à la mort de sa belle-mère; elle l'abandonna à Philippe-Auguste en échange de la ville du Mans. Le roi de France se dessaisit de Domfront peu après, dès 1204, en faveur de Renard de Dammartin, comte de Boulogne, avec le château d'Aumale, Saint-Riquier et la forêt d'Andaine, en échange du château de Mortemer. Ce même Renaud était mis, à la même époque, en possession par le roi du comté de Mortain. Déchu par Philippe-Auguste de ses possessions, elles passèrent au fils du roi Philippe, surnommé Hurepel, fiancé à Mahaud, la propre fille de ce Renaud. Philippe fit augmenter les défenses du château en 1228 et mourut en 1234. Dans le partage de ses biens, Tinchebray et Domfront furent attribués au roi Saint Louis qui visita Domfront en 1256. Robert d'Artois, son petit-fils, devenu seigneur de Domfront, l'affectionna parti-

culièrement. Il y fonda un haras. Il fut tué en 1302 à Courtraie. Il avait donné Domfront à son fils, Philippe, à l'occasion de son mariage avec Blanche de Bretagne en 1280. Mais, comme il lui survécut, le domaine passa à son petit-fils Robert, époux de Jeanne de Valois. Chassé du royaume comme faussaire, il y revint en 1341 pour rentrer en possession de Domfront. A sa mort, en 1343, le domaine revenait à la couronne et Philippe II l'attribuait à Philippe d'Alençon qui se le vit enlever par Philippe de Navarre pour les Anglais. Le traité de Bretigny, en 1360 le lui rendit. Puis les possesseurs furent son frère Pierre et son neveu Jean. Le fils de ce dernier, un autre Jean fut contraint d'abandonner la place aux Anglais, commandés par Warwick en 1417. C'était la guerre de Cent ans (1). Domfront ne revint à la France qu'avec la Normandie, après la bataille de de Formigny en 1450. Jean d'Alençon en reprit possession, mais, ayant pris fait et cause pour les Anglais, Charles VII le fit arrêter, confisquer ses biens et une condamnation à mort fut prononcée en 1458. Non exécuté, il rentra en grâce sous Louis XI. Traître une seconde fois il est de nouveau pardonné. Incorrigible, il livra Domfront au duc de Bretagne, chef de la ligue du Bien public. Condamné derechef, il ne dut la vie qu'à son grand âge et mourut en 1476.

René d'Alençon, après de cruelles déceptions, posséda Domfront à son tour. Il avait épousé Marguerite de Lorraine, la pieuse duchesse dont notre confrère le chanoine Guérin a conté si bien la vie et amené la béatification. Leur fils Charles, étant mort sans enfants, le domaine revint encore à la couronne.

Charles IX en fit don à sa mère Catherine de Médicis qui le garda jusqu'en 1566. A cette époque le duché d'Alençon et Domfront allèrent à François de Valois, frère de la célèbre Marguerite de Navarre. Il prit part pour les Huguenots, mais Domfront se défendit avec François Pitard, sieur de Bois Pitard, et lui interdit l'accès de la place.

(1) Lisez l'excellent volume que H. Sauvage a consacré à cette période d'occupation où il a réuni des documents du plus haut intérêt. Les capitaines qui commandèrent alors dans le château de Domfront furent Hugues Stafford, Jean de Montgomery, Jean de Carrel, Thomas de Scales (*montre*) Guillaume de Neville.

Sur ces entrefaites, Henri II était mort des suites d'une blessure reçue de Montgomery dans un tournoi. Sa veuve, Catherine de Médicis, ayant résolu de se venger, fit poursuivre le meurtrier de son mari et tenta vainement de l'atteindre à la Saint-Barthélemy. Matignon reçut alors l'ordre de le traquer à Saint-Lô, puis à Domfront où il se réfugia auprès de deux aventuriers Ambroise et René le Hérissé dits le Hérissé et le Pissot. Ce fut le siège fameux de 1574. Après une lutte acharnée qui nous est contée dans une petite plaquette de l'année même, d'une extrême rareté, Montgomery capitule le 26 mai et est exécuté un mois après. François d'Alençon, étant mort sans postérité en 1584, le vicomté de Domfront revint à la couronne pour être engagé en 1586 au duc de Joyeuse. A son décès, 1600 le domaine fut vendu à Pierre de Donadieu, sieur de Puchairie, gouverneur d'Angers. Son frère, François, évêque d'Auxerre en hérita ; mais M^{lle} de Montpensier, née Marie de Bourbon, sa belle-sœur fut autorisée, 1627, par Louis XIII à retirer en son nom le domaine que son oncle, le duc de Joyeuse, avait possédé à titre d'engagiste. Après elle, son mari, Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, put en jouir comme tuteur de sa fille la grande Mademoiselle, morte en 1693. Son cousin, Philippe d'Orléans en hérita, puis son fils Philippe, le régent en 1701, Louis, duc d'Orléans, en 1723 et Louis-Philippe, duc de Chartres, dernier seigneur de Domfront. En 1774 Louis XVI donnait en apanage le duché d'Alençon qui comprenait Domfront, au comte de Provence, frère du roi, devenu Louis XVIII.

Telle est rapidement esquissée l'histoire de cette forteresse fameuse qui, au dire du général Raymond, notre compatriote qui s'y connaissait en stratégie, fut la place la plus forte de la frontière normande. Sa position exceptionnelle, ses défenses naturelles rendaient son siège extrêmement périlleux et difficile. Elle excitait la convoitise des seigneurs et c'est ce qui explique les luttes incessantes dont elle fut l'objet.

J'ai voulu vous préparer par ces quelques mots indispensables à la visite que vous ferez de ce qui reste des constructions des Talvas. Ils vous en feront mieux ressortir

l'importance, augmenteront vos regrets que le temps ait fait disparaître en grande partie ce vieux témoin des événements de jadis et vous feront émettre le vœu que les ruines actuelles soient du moins entourées de toute la sollicitude de la Municipalité de Domfront, des monuments historiques et aussi, il faut bien le dire, des touristes trop souvent peu respectueux de nos richesses monumentales qui clament bien haut la puissance de notre génie et de notre race.

En terminant, en votre nom, à tous, mesdames et messieurs, je tiens à exprimer notre profonde gratitude à Monsieur le Sous-Préfet, dont la présence ici est un témoignage de sa particulière sympathie à notre œuvre, à notre cher député Roulleaux-Dugage qui sait si bien joindre l'érudition au sens de la politique, à M. de Marcère qui représente parmi nous *Le Pays Bas-Normand* et surtout porte un nom si honoré dans notre pays normand. C'est avec de semblables appuis que notre Société peut agir utilement et accomplir sa grande tâche de sauvegarde du passé.

TOURNOÛER.

RAPPORT ANNUEL

SUR

LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

En recommençant à vous présenter le rapport annuel, mon premier devoir est de remercier MM. Henri Besnard et R. Jouanne qui, en 1921 et 1922, se sont si bien acquittés de cette tâche, et qui m'ont permis, en nos deux dernières tournées, d'évoquer des scènes historiques qui s'étaient déroulées aux lieux où nous passions. Je reviens à mes fonctions traditionnelles de secrétaire général, et je ne vous cache pas que je les reprends, cette année, de bon cœur, parce qu'elles vont me permettre d'adresser à des mémoires qui me sont chères un suprême hommage.

I

De ces confrères à jamais absents celui qui, depuis notre dernière tournée nous a quittés le premier est mon vieil ami et proche voisin de campagne, l'abbé Henri Olivier, rappelé à Dieu le 2 octobre 1922, dans sa soixante-quatorzième année. Un modeste, ce digne prêtre qui, au cours d'un ministère de près d'un demi-siècle, ne fut curé que durant une dizaine d'années, vers le milieu de sa carrière. Il finit, comme il avait débuté, vicaire à Bazoches-au-Houlme. Modeste aussi le champ d'études dans lequel il s'était cantonné. Il se divertissait, comme aurait dit Pascal, à scruter au microscope les végétations les plus humbles aux extrêmes confins du règne vivant, les lichens. Mais, dans ce domaine il était passé maître, en correspondance avec les spécialistes les plus qualifiés de France et de l'étranger, très estimé d'eux : notre confrère, M. l'abbé Letacq, en a rendu témoignage avec autorité (1). Je regrette

(1) Notamment dans une notice, consciencieuse et précise comme tout ce qu'il écrit, publiée par *l'Almanach de l'Orne* (1923).

de n'avoir pas trouvé du vivant de l'abbé Olivier des vers que j'aurais eu plaisir à lui montrer et qui l'auraient fait sourire avec une certaine satisfaction, des vers qui prouvent que cette science austère peut tout de même inspirer les poètes. Le chantre du Bocage normand, Chênédollé, décrivant les charmes du Val de Vire, y montre un disciple de Jussieu qui, explorant les vieilles pierres,

*Cherche, de roc en roc, son innocente proie,
 Visite chaque cime, et tressaille de joie
 Quand, armé d'un cristal, son œil vient d'épier
 Le lichen inconnu promis à son herbier.*

Inutile d'ajouter que ces vers parurent en 1822 (1). Ils se datent eux-mêmes.

Le 5 novembre dernier, nous avons perdu un confrère que l'on voyait trop rarement parmi nous, mais dont beaucoup, comme moi, regrettaient souvent l'absence, le R. P. Paul Dominique Bernier (2), docteur ès lettres, chanoine honoraire de la cathédrale de Meaux, ancien professeur à Sainte-Marie de Tinchebray, ancien supérieur du collège de Saint-Aspais de Melun et de l'Institut Catholique de Porrentruy (Suisse). Ce simple énoncé de ses titres, sur son faire-part, indique les principales étapes de sa laborieuse carrière. Peu de semaines avant sa mort, en sa retraite de Sainte-Marie-des-Champs, à Fresnes, j'ai pu lui rendre encore visite. Malgré l'usure physique, il conservait, dans sa résignation souriante, sa finesse d'esprit et sa fidélité à ce qu'il avait aimé, choses et gens. Et je me souvenais de ses débuts pleins de promesses. Lorsque je fis jadis sa connaissance, sous les auspices du docte Jules Appert et du bon chanoine Blin, alors curé de Durcet, l'abbé Bernier venait de conquérir brillamment à la Faculté des lettres de Caen

(1) *Etudes poétiques.*

(2) Né à Tallebois (Orne) le 13 avril 1850.

le titre de docteur par une thèse intitulée : *Essai sur le tiers-état rural ou Les paysans de la Basse-Normandie au XVIII^e siècle* (1). Voilà un sujet qui n'est pas épuisé, mais qu'il était bien intelligent d'aborder. D'autres publications ont suivi, dont aucune n'est négligeable (2). Mais j'imagine que le bon Père Bernier gardait une complaisance particulière, que je partage, pour sa thèse de 1891. Elle faisait pressentir ce que notre confrère aurait pu donner à la science historique, en des temps moins troublés, dans une France plus fraternelle et plus juste.

J'ai maintenant à évoquer le souvenir d'un confrère qui avait bien voulu, plus d'une fois, suivre nos tournées, et dans la compagnie duquel il était délicieux de voyager, de M. Julian Le Roy-White, président de l'Alliance française aux Etats-Unis et au Canada, Commandeur de la Légion d'honneur, décédé le 18 février, dans sa soixante-dixième année, au château de Rabodanges. Il y a peu d'années, dans *La Revue des Deux-Mondes* (15 janvier 1917), M. Anatole Le Braz, revenant des Etats-Unis, s'émerveillait de l'élevation de caractère et d'esprit qu'il y avait rencontré chez un grand légiste, Paul Fuller, et, le rapprochant de notre confrère, il déclarait garder de ces deux Américains « l'impression qu'ils réalisaient à un degré exceptionnel la formule de l'honnête homme au sens que la langue de nos classiques attribuait à ce mot. » Et certes ce jugement n'aurait été démenti ni par un Abel Lefranc, ni par un André Michel, ni par un Joseph Bédier.

Honnête homme, M. J. Le Roy-White le fut, dans tous les sens du mot, à un degré supérieur, avec une délicatesse qui rendait exquise sa rare bonté. Voilà, je pense, sa vertu dominante. Que jamais personne n'ait cherché à en abuser, qu'il ait toujours échappé à la poursuite de ceux que j'ose

(1) Je lui avais consacré, dans la *Réforme sociale* d'août-septembre 1892, un article développé sous ce titre *L'Honnête homme campagnard à la fin de l'ancien régime en Basse-Normandie*.

(2) Notamment *Notions d'étymologie* et *Voyage d'Antoine-Nicolas Duchesne au Havre et en Haute-Normandie* (1762) sans oublier sa thèse latine de doctorat ès lettres, consacrée à J.-B. du Hamel, natif de Vire, premier secrétaire de l'Académie royale des sciences (1624-1706), et intitulée : *De mente humana apud J.-B. du Hamel*.

appeler du vilain nom qui leur convient, les *tapeurs*, ce serait invraisemblable, et je vous assure qu'il était trop fin pour ne pas s'en apercevoir. Mais il aimait à donner, et il donna beaucoup. Nous avons reçu de lui, notamment, une charte datée de 1415 qui est exposée dans notre musée. Il faisait le bien discrètement, sans nulle recherche vaniteuse, en se mettant dans l'ombre, comme il y laissait volontiers, en causant, les défauts du prochain. Se montrer aussi charitable, c'est l'indice d'une âme profondément chrétienne.

Avec l'esprit pacifique que nous lui connaissions, vous devinez combien il souffrit au cours de l'effroyable tourmente déchaînée par l'agression allemande de 1914. D'ailleurs il ne s'était pas fait trop d'illusion sur la paix mondiale. Un de nos éminents confrères, M. Charles Turgeon, doyen de la Faculté de droit, à Rennes, y rapportait récemment des propos qu'il lui avait entendu tenir en 1913. On discutait à propos du service militaire de trois ans. Un optimiste, se fiant au progrès des idées de justice, déclarait la guerre impossible. « Je le voudrais, répondit M. Le Roy-White avec son fin sourire. Malheureusement la justice idéale est une belle personne dont les charmes ont peu d'effet sur les coquins... En nos Etats du Sud-Ouest où la population est étrangement mêlée et la vie souvent hasardeuse, je ne conseillerais pas à un honnête homme de se dessaisir de son revolver. » Et après un silence..., il ajouta : « Pourquoi la nature n'a-t-elle pas dressé entre vous et l'Allemagne les cimes infranchissables des Alpes ? »

Ai-je besoin de vous dire qu'il se montra très secourable aux blessés et aux réfugiés. En ces dernières années, il fut bon aussi aux évadés du bagne soviétique. Il avait même pris soin de recueillir et de traduire en anglais des documents instructifs sur la révolution russe. Je crois qu'il fit du bien d'autre manière encore. Je ne puis m'empêcher de penser qu'il fallait qu'il se trouvât, parmi ses compatriotes, des cœurs comme le sien, pour que les soldats américains vinsent

(1) Allocution adressée à M. James Hyde, en séance solennelle de l'Université de Rennes, le 26 février 1920.

combattre aux côtés des nôtres. La bonne diplomatie ne se fait point seulement par les diplomates de profession, dont d'ailleurs il ne faisait pas fi, et pour d'excellentes raisons : à Paris son frère occupa pendant plusieurs années le poste d'ambassadeur. Mais d'autres que des ambassadeurs peuvent exercer une influence bienfaisante sur les rapports internationaux. J'estime que notre confrère fut un représentant utile, et des Etats-Unis en France, et de la France aux Etats-Unis. La paix du monde serait moins difficile à établir si de pareils agents de liaison étaient moins rares.

Bien qu'il n'eût brisé ni avec les Etats-Unis où il retournait, à intervalles peu éloignés, en sa ville natale, Baltimore, ni même avec l'Angleterre où il avait reçu la haute éducation universitaire de Cambridge, il séjournait volontiers, avec une complaisance particulière, en France, en Normandie. Ce fut une bonne chance pour Rabodanges, et aussi pour le diligent historien de ses anciens seigneurs, le regretté M. de Brébisson, qu'un heureux mariage eut amené notre confrère en cette belle résidence Louis XIII. Il appréciait le cadre que lui fait le val de l'Orne. Il y admirait les somptueux soleils couchants d'automne, le charme du renouveau. Par une radieuse journée printanière, en 1918, il m'écrivait : « S'il faut visiter l'Angleterre, le pays qui ressemble le plus à la Normandie, pour connaître tout l'éclat et la prodigalité du *May*, je doute qu'on trouve autre part qu'en ce coin de pays tout l'ensemble de satisfactions que nous connaissons aujourd'hui. » Qu'un homme de telle valeur et de telle qualité sympathisât si facilement et si profondément avec notre culture et nos bonnes traditions, que chez nous il se trouvât si bien et comme dans sa patrie, laissez-moi souligner que cela fait vraiment honneur à la France.

Le très honorable député de la Sarthe, M. Galpin, qui mourut en mai dernier à Alençon, sa ville natale, dans sa quatre-vingt-troisième année et la trente-huitième de sa vie parlementaire, était membre de notre Société depuis que celle-ci existe, c'est-à-dire depuis 1882. La carrière politique dans laquelle il était entré, en 1885, après avoir débuté par la carrière administrative, n'est pas une sinécure pour des hommes aussi consciencieux qu'il le fut. Souhaitons

qu'elle soit souvent pratiquée par des élus qui lui ressemblent, tout en regrettant qu'elle l'ait tenu trop éloigné, à notre gré, de nos pacifiques travaux.

On rencontre dans le monde des gens dont le grade paraît supérieur au mérite : votre malice en citerait bien. C'est l'inverse pour d'autres, et je range parmi ceux-là mon très regretté ami, Alexandre de la Bretèche, que nous avons perdu, le 11 juin dernier, dans sa soixantième année. Sans doute il fut maire de Saint-Loyer-des-Champs, et vice-président du Comice agricole de l'arrondissement d'Argentan, et chevalier du Mérite agricole et, pendant quelques années, bâtonnier des avocats d'Argentan. Mais je vous réponds qu'il était plus qu'à la hauteur de tous ces titres-là. Il avait eu la faveur d'être élevé par une mère très distinguée et de recevoir, au collège Stanislas, une autre instruction que celle d'un primaire. Père de famille très nombreuse, il compta, pendant la guerre, quatre fils sous les drapeaux. L'un d'eux revint grand blessé. Un autre succomba en Rhénanie peu après la signature de l'armistice. Il est des épreuves qui brisent même les plus robustes. Notre ami, profondément atteint, ne se releva pas. L'assistance exceptionnellement nombreuse qui se pressait à son enterrement et l'hommage ému que lui adressa M. le duc d'Audiffret-Pasquier montrèrent que notre pays avait conscience de la valeur de ce très bon Français.

Lorsque je rédigeais ce rapport je ne savais pas qu'au moment où je le lirais, nous aurions à déplorer un nouveau deuil. C'est ici même que vient de mourir, le 23 de ce mois, M. Alfred Lemaître, qui était notre confrère depuis 1908 et à qui nous devons, notamment, un important ouvrage d'histoire locale, intitulé : *Briouze à travers les âges* (1). Mais tout à l'heure notre Président lui-même s'est chargé de lui envoyer notre adieu.

J'ai donc fini mes oraisons funèbres. Puisse votre rapporteur de l'an prochain n'avoir pas à déplorer des pertes aussi nombreuses, aussi sensibles !

(1) Paris, R. Pedone, 1903, in-8° de 428 p.

II

Ce dont nos confrères d'antan seraient le plus surpris dans mon rapport d'aujourd'hui, c'est de la place que je dois y faire aux conférences. Il y en a eu tant, depuis une année, que probablement j'en oublierai quelque'une, et que je devrai me borner presque à les énumérer, les saluant d'un encensement collectif, sans doser à chaque conférencier la part d'encens, qui lui reviendrait justement. Je ne dresse pas un palmarès. Je ne tente nullement un classement, comme celui de ces copies du Concours général, auxquelles notre savant confrère, le marquis de Beauchesne, s'occupe de faire un sort, les groupant en un recueil, comme il groupe les anciens lauréats en une société et en un banquet.

Notre capitale alençonnaise se place au premier rang des villes à conférences.

Il y a de petites conférences — à ne pas dédaigner — celles qui se donnent à nos réunions ordinaires, Maison d'Ozé. Ceux qui n'ont pas l'heur d'être Alençonnais ne les connaissent habituellement que par des analyses succinctes, mais bien rédigées, puisque nous les devons à M. l'abbé Germain-Beaupré ou à M. Henri Besnard. Notre confrère, M. Beaugé, ancien inspecteur des chemins de fer d'Égypte, a parlé de deux compatriotes venus en ce pays au temps de Bonaparte, de Villoteau, né à Bellême, et de Conté, originaire de Sées. Une piquante communication du docteur Beaudouin était intitulée : *Un médecin de Molière, père d'un évêque de Sées : Antoine d'Aquin, premier médecin de Louis XIV*. On n'a pas dû s'ennuyer à la séance de mai, au cours de laquelle on a entendu Francis Éon causer sur l'*Académie de Bellesme*.

Il y a les grandes conférences, le soir, salle Loutreuil, conférences qui, bien que payantes, sans être payées aux conférenciers, attirent le public auquel d'ailleurs, en sus de la causerie, on offre d'excellente musique et parfois des projections. Je ne puis que les récapituler trop sommairement : — 15 janvier. M. Revert, ancien normalien, lecteur à l'Université d'Helsingfors, parle de cette Finlande qui fut

jadis le sujet d'une thèse de doctorat en droit de l'un de nos glorieux morts de guerre, le vicomte Albert de Sars. — 6 février. Eloquente conférence de Philippe de Las Cases sur le retour à la terre. — 20 mars. On entend M. R. Jouanne raconter les fêtes révolutionnaires à Alençon. Conférence très documentée dont vous pourrez trouver quelques fragments dans un charmant livret, qu'illustrent des vignettes vraiment artistiques, gravées sur bois par Henri Besnard, livret que je ne saurais trop vous recommander et qui est intitulé : *Promenade à travers le vieil Alençon*. — 24 avril. Pendant la session du Conseil général et je crois pouvoir dire en sa présence, M. Henri Roulleaux-Dugage, l'infatigable propagandiste du vote familial, expose cette question de haute portée sociale. — 8 mai. En dépit du cyclone, on goûte le régal littéraire d'une conférence de M. H. Martineau, directeur du *Divan*, une conférence que nous avons la bonne fortune de pouvoir lire, sur les poètes et la musique. — 20 juin. Dernière conférence, non la moins brillante, de M. Emmanuel, professeur au Conservatoire, sur la musique normande et spécialement sur l'auteur d'*Antar*, le Caennais Gabriel Dupont, mort en 1914, dans sa trentième année.

J'aurais encore, de-ci de-là, d'autres conférences de nos confrères à vous signaler. On a écouté M. J. Romain Le Monnier à la Semaine rurale de Flers, en avril, et M. Paul Doin aux journées ménagères de Briouze, fin mai. Il en est d'autres, plus lointaines, dont j'aurais aimé particulièrement à vous transmettre les échos, celles que fait en Norvège M. Adigard des Gautries. Nous sommes, lui et moi, en discussion amicale mais vive sur une question que j'ai reprise dans le dernier *Annuaire Normand* : *Y a-t-il deux Normandies ?* Je distingue, moi, la haute et la basse : mon jeune ami tient *mordicus* pour la Normandie une et indivisible. Je n'en aurais trouvé que plus d'intérêt à entendre le cours qu'il fait à l'Université de Christiania sur *La Normandie, le Pays et les Habitants*. Il vient d'achever au Danemark une tournée de propagande française et normande. Si notre pensée le suit, je puis vous assurer que la sienne aussi nous accompagne. Il m'écrivait la semaine dernière : « Le jour même où vous serez à Domfront, je quitterai le Danemark

pour rentrer en Norvège et reprendre mes fonctions à Christiania. »

Les Parisiens eux-mêmes n'ont pas été déshérités de conférences normandes. A l'Institut Catholique, M. Jean Longnon, dans un cours très instructif sur l'expansion française au moyen-âge, a fait grande et honorable place à la royauté normande des Deux-Siciles ; les cathédrales normandes furent célébrées et projetées (20 mars) par M. l'abbé G. Chennesseau, chanoine d'Orléans, docteur ès lettres. Peut-être avez-vous entendu parler des *Dimanches poétiques*. Lorsque vous saurez qu'ils ont été organisés par *La Revue Normande* à laquelle collabore activement notre confrère, M. René Gobillot, vous ne serez pas surpris du choix des poètes et des œuvres inscrits aux programmes : en janvier, Achille Paysant, octogénaire maintenant, toujours ardent, normand à bien peu près par le lieu de naissance, tout à fait par le cœur et les amitiés, fut présenté par M. Ernest Prévost, ancien directeur de *La Revue des Poètes* ; en mars, Paul Harel par Alfred Poizat (1), auquel je reviendrai dans un instant ; en avril, Wilfrid Lucas, distingué poète Caennais, auteur de *Maria Magdala*, par M. René Gobillot, avec une verve et une finesse que les Alençonnais auront bientôt l'occasion d'apprécier ; en mai, Paul Labbé, un Normand de l'Eure, et la saynète qui reste charmante, écrite par notre cher Joseph Germain-Lacour en collaboration avec Jules Truffier qui, ce jour-là, conférençait, *La Meunière et le Charbonnier*.

Revenons à la matinée de mars. Alfred Poizat, que nous souhaitons voir bientôt revêtu de l'habit vert, et qui ne se cache pas de le souhaiter lui-même, puisqu'il a posé sa candidature, nous a parlé de Paul Harel avec une sympathie et une admiration tout à fait intelligentes. Seulement la lecture de cette brillante étude dérangera sur un point les idées généralement reçues. L'aventure de l'auberge ne compte presque plus. Il faudrait dire adieu à la légende de l'aubergiste, et juste au moment où notre cher vice-président vient de faire paraître une nouvelle édition,

(1) Sa conférence a paru dans *La Revue Normande* (mai-juin 1923).

remaniée et amplifiée de ses *Souvenirs d'Auberge* (1). Qu'il ait ou qu'il n'ait pas préparé de ses mains les bons plats servis aux hôtes qui descendaient à l'enseigne du Grand Saint-André, je vous assure que ces hôtes-là ont été bien vus et bien entendus. Nous les voyons, nous les entendons. D'ailleurs, l'hôtelier voyageait, et il est allé faire causer des interlocuteurs tels que Jules Simon, Leconte de Lisle, Hérédia, j'allais ajouter le cardinal Perraud : mais ce serait inexact : pour celui-là, notre jovial confrère a seulement *essayé* de le faire causer, une fois, sans aucun succès. Lisez le récit de cette mésaventure, et bien d'autres pages amusantes. Avec cet aubergiste-là, vrai ou faux, on s'attacherait volontiers. C'est si bon la saine gaieté !

III

Il ne faudrait tout de même pas oublier ce que nous sommes : une Société historique et archéologique. De doctes confrères et des ouvrages sérieux vont m'aider à vous en faire souvenir. Avec eux remontons le cours des âges.

Première étape, 1870-1871. Si vous êtes curieux d'avoir l'impression de ces jours d'épreuve qui nous paraissent déjà si lointains, lisez le volume sûrement documenté que vient de publier notre confrère, M. Xavier Rousseau, sous ce titre : *Le service télégraphique de l'Orne pendant la guerre 1870-1871 et son chef, M. l'Inspecteur Triger* (2). Celui-ci, père de notre très savant et très aimé confrère, fit preuve alors d'un patriotisme bien ferme.

Seconde étape. Franchissons quelques siècles. Arrêtons-nous au commencement du XVII^e siècle, devant la petite gloire, alors montante, de Nicolas Vauquelin des Yveteaux (3). Un travailleur consciencieux, M. Georges Mon-

(1) Chez Bloud et Gay (1922). La première édition, épuisée, avait paru en 1894. Il faut rapprocher de ce livre le volume intitulé : *A l'enseigne du Grand Saint-André* (Plon, 1906).

(2) Avec des notes sur les opérations du 19^e corps d'armée dans le département. Alençon, 1922.

(3) Il faut consulter sur sa famille la généalogie qu'a soigneusement établie le comte de Vignerot, utilisant des notes laissées par le regretté M. R. de Brébisson, *Les Vauquelin*, dans notre bulletin de 1923 (3^e bulletin, p. 185-218).

grédien (1), vient de rééditer les œuvres et de raconter la vie (1567-1649) de cet original personnage, avec lequel aimait à voisiner rétrospectivement Gustave Le Vavas seur. Figure énigmatique et curieuse. Je ne suis pas persuadé qu'il méritât tout le mal qu'il fit dire de lui. Dans un sonnet plutôt cynique et qui pouvait être surtout de la littérature, un sonnet auquel on fit un succès de scandale, il vante, outre des satisfactions moins nobles, celles que donnent

Les jardins, les tableaux, la musique, les vers.

On ne lui impute, en somme, aucun écrit malpropre, et dans ses poésies de cour ou de galanterie on arriverait à glaner quelques bons ou jolis vers. Daniel Huet, le studieux évêque d'Avranches, lui a témoigné une indulgence marquée. N'importe : il ne paraissait pas très qualifié pour être précepteur. On s'étonne que Henri IV se soit avisé de lui donner à éduquer, d'abord le duc de Vendôme, fils de Gabrielle d'Estrées, et puis, au grand dépit de Marie de Médicis, le futur Louis XIII. Nous devons, nous du moins, savoir gré à Vauquelin des Yveteaux de s'être montré serviable à ses compatriotes. Il protégea utilement, en leurs débuts, deux Bas-Normands qui firent leur chemin, Malherbe et Mézeray (2).

Faisons une dernière halte, bien plus loin dans le passé, en la docte compagnie de M. le vicomte du Motey (3). Il vient d'apporter à l'histoire normande, et je dirai même à l'histoire française, une contribution tout à fait importante et qui mériterait bien une importante récompense de l'Institut. Au fond la grande question qu'il évoque et renouvelle, c'est, à la fin du XI^e siècle et au commencement du XII^e, celle de la résistance normande à l'emprise anglaise. Il n'est pas certain que notre duc Guillaume ait eu raison, en 1066, de conquérir l'Angleterre. La situation qu'il créait

(1) *Etude sur la vie et l'œuvre de Nicolas Vauquelin, seigneur des Yveteaux, précepteur du roi Louis XIII (1567-1649). — Œuvres complètes de Nicolas Vauquelin, seigneur des Yveteaux.* 2 vol. in-8, Paris, A. Picard, 1921.

(2) A propos du livre de M. Mongrédien, M. Gaston Raband donne dans *Le Pays Bas-Normand* (1923) une étude sur *Nicolas des Yveteaux, précepteur de Louis XIII et poète.*

(3) *Robert II de Bellême et son temps (1056-112...).* Paris, Ed. Champion, 1923, in-8° de 287 p.

allait être embarrassante. N'aurait-on pas un roi anglais possédant une province française, plutôt qu'un grand feudataire français possédant l'Angleterre ? Au moment de mourir, il sembla tenter de résoudre la difficulté en attribuant la Normandie à l'un de ses fils, l'Angleterre à un autre. On ne sait trop si la séparation des deux couronnes avait été, dans son esprit, autre chose qu'une décision de circonstance. « En Normandie, l'opinion inclinait au partage (1). » Voilà ce dont il serait intéressant de rechercher des indices dans l'ouvrage qui nous occupe. Robert de Bellême (1056-112...), fils de Roger de Montgomery et de Mabile de Bellême, une Talvas, y est présenté comme le champion de la Normandie, et résolument réhabilité. Il en avait grand besoin avec la détestable réputation dont il jouissait. On lui faisait une figure de monstre légendaire. Ce que l'on sait sûrement de lui, c'est qu'il fut acharné à batailler en faveur de Robert Courte-Heuse, mis en déroute et fait prisonnier à la bataille de Tinchebray (septembre 1106), contre son cadet Henri dit Beauclerc, qui triompha, et qui par suite fut fort bien traité par les écrivains, adulateurs de ses descendants, détracteurs de ses adversaires. Parmi les plus partiaux de ces annalistes, il faudrait ranger Orderic Vital, qui est vivement pris à partie. Lorsque notre savant vice-président entrera dans l'autre monde — le plus tard possible — j'imagine qu'aux enfers, comme on disait au temps où les dialogues des morts étaient à la mode, il se produira une rencontre orageuse entre lui et l'ancien moine de Saint-Evroult, auquel naguère (en 1912) nous avons élevé un petit monument. Vous me direz : qui n'entend qu'une cloche n'entend qu'un son. — Oui, mais précisément on n'entendait guère jusqu'ici, sur ces temps reculés, que les tenants du même parti. Nous sommes maintenant mis en garde. Ne vous fiez plus trop à Orderic Vital.

(1) Ecrivent J. Fossey et J. Longnon, dans leur résumé d'histoire de Normandie, en tête de leur guide, *La Haute Normandie* (1912).

IV

L'histoire en général et surtout l'histoire française seraient lamentablement mutilées, si l'on n'y faisait place à l'*histoire religieuse*. À celle-ci vous savez que M. G. Hanotaux, dans sa grande *Histoire de la nation française*, a réservé tout un volume, et l'un de ceux qui marquent le plus, étant écrit par Georges Goyau. J'ai donc quelque chose à dire de ce qui la concerne en notre pays.

Elle n'est généralement pas négligée, mais j'aimerais qu'il lui fut fait encore plus large place dans ces bulletins paroissiaux, parmi lesquels je souhaite cordialement la bienvenue à un nouveau-né : *La Causerie pastorale à Saint-Léger-sur-Sarthe*. Le causeur est notre spirituel confrère, l'abbé Tabourier. Mais qu'ils fassent ou non œuvre d'érudition, ces modestes périodiques, rédigés par des prêtres zélés, font certainement œuvre bonne et haute, nous aidant à nous défendre contre le matérialisme pratique et la déchristianisation.

Sur une des saintes les plus anciennement vénérées chez nous — elle vécut au VIII^e siècle — sur sainte Opportune, j'ai à vous signaler, sinon du nouveau, du moins une publication nouvelle. Son auteur, M. Druy de Constant-Scribe, étant venu à Sées, si je suis bien informé et ayant été ainsi amené à découvrir la glorieuse abbesse d'Almenèches, n'a pas voulu garder son admiration pour lui tout seul, et il a écrit un aimable petit livre (1), qu'il présente modestement comme le résumé des biographies antérieures. Une abbesse bénédictine moins lointaine, une abbesse du XVII^e siècle, à Verneuil, d'une famille qui est bien de chez nous, M^{me} Scholastique-Guyonne de Rouxel de Méday (2), a trouvé en M. le chanoine Guéry, d'Evreux, un diligent historien. — Enfin je me plais à saluer un renouveau de vie bénédictine de nos jours, chez nous, dans le monastère argentanaïsi qui fait suite à celui de sainte Opportune. Il y a là, depuis

(1) *Sainte Opportune, abbesse d'Almenèches*, Paris, G. Beauchesne, 1923, in-16 carré.

(2) *Revue catholique de Normandie*, 1921, 1922, 1923.

1912, une abbesse, et depuis cette année une chapelle neuve, en ciment armé, d'une simplicité artistique et un peu archaïque qui fait honneur à l'aumônier, M. le chanoine Leboulanger (1), notre confrère et à l'architecte diocésain, M. Pignard. En son vaste chœur, de très nombreuses moniales, aussi bien, sinon mieux, que celles que les Parisiens amateurs d'art liturgique vont écouter rue Monsieur, chantant leur pacifiante mélodie (2).

Comment parler de vie religieuse chez nous sans parler de notre glorieuse petite alençonnaise, Sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus ? Pour la célébrer, nous n'avons attendu ni les pompes de sa béatification à Rome, en avril dernier, ni les longues processions, avec nombre de cardinaux et de prélats, se déroulant en son honneur dans les vieilles rues de Lisieux enguirlandées de roses. Dès l'année 1910, en notre séance tenue à Vimoutiers, votre Secrétaire général vous avait entretenu de celle « qui le 30 septembre 1897, au modeste carmel de Lisieux, expirait... en odeur de sainteté et dont la pauvre tombe — je cite textuellement mon rapport d'alors — au sommet d'une colline verdoyante, est surmontée d'une croix de bois, unie et blanche, sur laquelle on lit cette phrase qui dit bien dans quelles dispositions elle s'en est allée à Dieu : *Je veux passer mon ciel à faire du bien sur la terre.* Cette assoiffée de pur amour eut ravi Fénelon. Elle aima tout ce qui est grand et beau, l'infini de la mer et le scintillement des étoiles, la poésie de la terre normande, la richesse de ses floraisons, la grâce de ses lointains ; elle aima et, de ses ardentés prières, elle aida les vaillants missionnaires. Elle aima et elle fera aimer les belles âmes, qui sont la justification et la raison d'être de la création. Elle parvint à aimer jusqu'à la douleur, et elle lui faisait bon accueil, comme à un exercice d'amour. Enseigner à souffrir ainsi sans révolte, sans murmure, en paix et presque avec joie, y a-t-il beaucoup de vies humaines

(1) Voir son opuscule, *La Chapelle des Bénédictines d'Argentan, ses décorations.*

(2) A propos de vie monastique, il faudrait signaler encore : *La Vie Cistercienne au Monastère de la Trappe (Orne)*, in-12 de 136 p., 1923, imp. à Mâcon, chez Protat.

qui n'aient pas besoin de cette leçon-là ? » De la petite Thérèse je ne dirais plus aujourd'hui que sa sépulture est pauvre. Mais aux louanges dont je me plaisais à l'exalter, je ne trouve rien à retrancher, j'estime au contraire qu'il conviendrait d'ajouter : et je m'en occupe.

De ce trop long rapport la conclusion me semble se dégager toute seule, une conclusion qui tient en quatre mots : *aimons bien notre pays*. Vous voyez qu'il n'est pas moins riche de souvenirs intéressants que de sites charmants. Aimons notre petite patrie. Ce ne sera pas rétrécissant, bien au contraire. J'ai gardé bonne mémoire, non seulement de Bayeux où, l'été dernier, nous avons fait une tournée excellente, excellemment rapportée par le comte Becci, mais encore d'un sage propos que le bayeusain Michel Béziers inscrivit en tête de l'histoire de sa chère ville natale : *Patriam nosce, postea viator eris*. Ce qui veut dire : tâchez de connaître votre pays, de le comprendre, et alors — seulement alors — vous pourrez voyager avec profit. *Patriam nosce, postea viator eris*.

Baron J. A. DES ROTOURS.

POTIERS DE GER ET POTIERS ORNAIS

Pour satisfaire à la logique, ce sujet devrait être envisagé dans l'ordre normal du temps : d'abord le passé, puis le présent (1). La genèse même de cette étude, la façon dont nous avons considéré la question, veulent que nous remontions le cours des âges et que nous examinions la période actuelle avant d'interroger le passé.

Est-il prudent d'avouer qu'au moment où nous vint l'idée de cette communication, nous ne connaissons les poteries de Ger que par ouï dire ? Cet aveu explique l'indiscrétion que nous commettrons de publier une lettre que notre érudit ami, M. G. Hubert, domfrontais et mayennais, — mais avant tout domfrontais de naissance, de cœur, d'esprit et de science, — adressait à notre Président le 7 avril dernier.

Je suis allé la semaine dernière à Ger ; ainsi que je vous l'avais dit, je suis allé voir les deux « fabriques » de poteries, dites de Ger. C'est une chose très curieuse à visiter, car la fabrication, la cuisson, les fours n'ont pas changé depuis des siècles. Vous ne pouvez imaginer rien de plus primitif ! On est fabricant de père en fils ; on ne fait rien pour améliorer ou augmenter la fabrication et le rendement.

J'ai été extrêmement bien reçu par Dumaine et par Théot, qui m'ont promis de faire visiter et de faire travailler des tourneurs devant les membres de la Société...

(1) Communication faite à la séance solennelle tenue par la *Société historique et archéologique de l'Orne*, à l'Hôtel de ville de Domfront, le 29 août 1923.

Nous attirons particulièrement l'attention du lecteur sur les deuxième et troisième parties du travail, consacrées aux fours à pots de la région de Domfront et aux potiers alençonnais, qui en constituent essentiellement l'originalité.

Dumaine a épousé la sœur de Théot. Son « usine » est située à la Louvetière sur la route de Beauchêne, à 3 kilomètres de Ger. Théot demeure près de la route de Ger à Mortain, dans le village de l'Étre-aux-Lièvres, près de l'Étre-Fougerai. Ces noms permettent de jalonner sur la carte l'ancienne forêt.

Tous les deux font la poterie utilisée dans la Basse-Normandie et une partie de l'ancien Maine : pots à lait avec ou sans anses, — pots à graisse, — pintes et pots, — pots à crème, — tasses sans anses, — écuelles, — soupières, — grosses bouteilles à anses, — tabatières (ce sont ce qu'on appelle du côté de Domfront des « touines », sortes de tabatières plates) ; — on fait également des briques et des pavés. Pour ces deux derniers articles, on utilise une terre moins belle que celle qui sert à fabriquer les pots. Pour cela on emploie un malaxeur à cheval ou à bras ; mais pour la poterie on malaxe encore... à la main. Les pièces sont faites au tour ; les tours sont très rudimentaires ; on les fait marcher soit au pied soit avec un bâton... comme dans l'ancienne Égypte ; le calibrage se fait à l'œil ; les outils consistent en quelques bouts de bois. Il est vraiment curieux de voir modeler en quelques secondes un pot de fleurs, une bouteille, un beurrier, etc.

Une fois les pièces faites, on les met sur des planches et on les laisse sécher à l'air libre, puis on les cuit. Pour cela on les entasse dans le four et on allume le feu à l'entrée. Naturellement c'est du feu de bois ; le charbon n'est pas encore employé dans cette industrie. La cuite dure quatre jours et quatre nuits ; on y brûle environ vingt cordes de bois, puis le dernier jour de cuite on vernit les pots. N'allez pas croire qu'on prend les pots un à un et qu'on y passe un vernis approprié à l'aide d'un pinceau ; non ; c'est trop compliqué. Voici comment on procède : le four étant encore chaud, on jette dans le feu du sel de cuisine, et on l'active ensuite ; il se forme un enduit vernissé sur les pots ; ça ressemble à des bavures ça n'est pas uniforme, mais ça s'est toujours fait comme ça !

Quant aux ouvriers, c'est autre chose. On en est encore aux mœurs patriarcales ; chacun possède un lopin de terre et vient de temps en temps tourner. Dumaine occupe deux ou trois ouvriers et Théot sept ou huit.

La terre est extraite des « Fosses à pots » à la Goulande en la Haute-Chapelle, près de Domfront. La main-d'œuvre manque et actuellement ils ne possèdent pas d'ouvriers pour extraire cette terre. Je ne crois d'ailleurs pas que l'on mette beaucoup d'ardeur à en chercher.

La poterie faite chez Dumaine est plus fine que celle faite chez son beau-frère. C'est chez lui que se font ces vases ornementsés de fleurs à l'usage des touristes. Vous en avez sans doute vu à Bagnoles. Ces vases sont tournés par des ouvriers et sont décorés par M^{me} Dumaine (fleurs et feuillages).

En résumé, industrie très intéressante, entre les mains de gens

qui ne feront aucun effort pour la relever, et journée qui intéressera fort les membres de la Société.

P.S. — J'oubliais de vous dire qu'autrefois on faisait à Ger beaucoup de bouteilles pour conserver le poiré ; mais ceci est tombé en désuétude.

Cette lettre si claire et si complète nous dispensera de raconter la visite que fit la Société historique, le 28 août, à cette industrie primitive si curieuse, qui nous a replongés pendant quelques heures dans un passé qu'on eût pu croire aboli (1).

Franchissant le seuil de ce passé, nous nous contenterons de glaner dans le champ encore si incomplètement moissonné de l'histoire locale.

Notre confrère de la Manche, M. Lecacheux, à qui nous avons demandé des renseignements bibliographiques, eut l'amabilité de nous communiquer un article de M. H. Sauvage paru en 1881 dans l'*Annuaire de la Manche*, mais en nous signalant que nous nous avançons sur un terrain dangereux, — celui des fosses à pots sans doute, — et qu'au demeurant nous ne devons pas songer à épuiser un sujet qui nous fait songer malgré nous à cette fosse de la Haute-Chapelle, la dernière ouverte, dont les eaux limoneuses se rient de la pompe chargée de l'assécher... Les archives départementales de la Manche sont en effet très riches en documents inexplorés (fonds du tabellionage de Ger ; supplément de l'Inventaire sommaire de la Série A, et fonds du domaine de Mortain) qui n'ont pas encore donné leur secret (2).

(1) Les excursionnistes se rappelleront longtemps l'accueil familial que leur réserva Maître Théot, qui leur permit d'apprécier la richesse de leur langue et d'observer les différentes acceptions des mots « cuite » et « cuisson ».

(2) Notre confrère, M. Xavier Rousseau, avait bien voulu demander communication pour nous à M. Gastebois, principal du Collège d'Argentan, d'un dossier sur Ger, provenant des notes de M. H. Sauvage. Nous sommes heureux de leur adresser ici nos remerciements. Nous avons ainsi retrouvé la minute de l'article publié par M. Sauvage dans l'*Annuaire* de 1881, ainsi qu'une seconde étude sur Ger, pour laquelle cet érudit a surtout utilisé les Archives départementales de la Manche que nous avons consultées.

On lira d'autre part *Les Poteries de Ger il y a un siècle*, travail inédit

Réduit à nos propres ressources et aux conclusions de M. H. Sauvage, nous vous communiquerons brièvement ce soir le résultat de nos investigations.

On trouve des traces de la poterie de Ger dès les premières années du xv^e siècle. Il est vraisemblable qu'elle s'est acclimatée en raison du voisinage de la forêt de la Lande-Pourrie où les habitants de Ger pouvaient aisément se procurer le bois nécessaire à la cuisson.

Le maintien des habitants de Ger dans leurs franchises ne fut pas sans leur occasionner aux xvi^e et xvii^e siècles de nombreux procès.

Quelles étaient ces franchises ? Un procès de 1625 nous le révèle avec beaucoup d'autres détails rétrospectifs qu'il est intéressant de rappeler :

« Les anciennes familles de potiers étaient jusqu'au nombre de 21 : mais depuis longtemps, 7 d'entre elles ont délaissé ledit art et métier de poterie... ce sont les familles Lechevalier, Deslandes, Boulley, Leclerc, Chesnays, Chaudefosse et Therin.

« Il ne reste donc que 14 anciennes familles ; sous les noms de Robbes, Lefranc, Veron, Lemoing, Thehot, Gaultier, Caillebotte, Dumayne, Gaultier, Rageot, Basin, Callendo, Degrenne et Bouin, partie desquels ne sont adroits pour faire ouvrage de poterie ; d'autres sont pauvres et travaillent comme mercenaires et journaliers pour les autres maîtres potiers ; ceux qui n'ont l'industrie de travailler par leurs mains et ceux qui travaillent pour autrui ne doivent avoir aucune délivrance de bois pour le métier de poterie ; à chacun des maîtres potiers résidant dans les anciens hameaux, lesquels feront ouvrage de poterie par leurs mains et pour eux-mêmes, il devra être délivré, pour la cuisson des pots, six charretées de bois ; pour les autres habitants des anciens hameaux, il sera délivré à chaque chef de maison et père de famille, faisant résidence actuelle, trois charretées de bois par an pour chauffage, roues et charrois ; les dits potiers et

de M. Leneveu, instituteur à Ger, qui complète heureusement le nôtre. Nous rappellerons enfin qu'en 1904 M. Mauger, instituteur à Blainville écrivit un article sur *Ger et ses poteries*, qui fut publié dans l'*Annuaire de l'Enseignement primaire*.

habitants des anciens villages et masures doivent jouir de leurs franchises et usages d'avoir en la forêt bois mort, mort bois sec en estant, vert en gisant, bois brisé, volé, panage, pâturage pour leurs pores et bestiaux, dans le franc herbager borné par le chemin Montais qui vient de Lonlay à La Croix-le-Conte, par le pont de Biorbe et par le chemin de Ger à Mortain. S'ils mettent leurs bêtes par toute la forêt, ils paieront pour chacune 12 deniers ; pour chaque génisse de deux ans, six deniers à l'herbager de Mortain et de Ger ; s'ils mettent en tout temps leurs pores au panage de la forêt, ils paieront de six pores un jusqu'à cent et un verrat ; s'il n'y en a que cinq, ils paieront pour chacun deux deniers (1). »

En échange de ces franchises les gens de Ger étaient tenus à certaines servitudes, comme l' « Archerie » qui consistait à se rendre, — sur réquisition et à leurs frais quand le déplacement ne dépassait pas un jour par mois, — avec le verdier les sergents fieffés et à gages de la forêt, à la poursuite des malfaiteurs. Ils portaient chacun un arc en corde neuf, des flèches et un bougon (trait d'arbalète).

Le procès de 1625 qui leur fut intenté par la comtesse de Mortain et se termina vraisemblablement par une transaction, fut sans doute l'épilogue d'une lutte soutenue par les potiers et coutumiers de Ger, jaloux des privilèges dont ils avaient pu abuser.

Déjà en 1536 on leur contestait le droit de prendre autant de bois qu'ils voulaient pour chauffer leurs fourneaux à cuire les pots, moyennant une redevance personnelle de 20 sols par an.

En 1572 les agents de Mgr de Montpensier estiment qu'il y a urgence de finir le procès des potiers de Ger sur le règlement du bois qui leur est délivré, et aussi pour réduire leurs roues à faire pots au nombre fixé lors de la cession des usages.

En 1575 on se plaint encore des lenteurs du procès des potiers de Ger. En 1588 on publie une fulmination pour découvrir ceux des potiers qui abusent de leurs droits.

Les potiers étaient groupés dans une confrérie dont les

(1) Arch. dép. de la Manche. Inventaire sommaire. Archives civiles : Série A (A. 525).

statuts codifiés vers 1498 reçurent en 1580 des additions importantes. En voici les principales dispositions :

« A l'avenir, chacun desdits frères fera et cuira tout et tel métier de pots qu'il voudra ; nul desdits frères, ni leurs hoirs, ne feront ni ne bailleront à nuls marchands et à nulle personne plus de quatre barattes ou béchaignes pour le pot comptable ; aussi plus de huit terrignes, plus de huit pichers ou bouteilles pour le pot ; aussi plus de douze pintes ou bouteillettes pour le pot.

Lesdits frères et leurs hoirs ne mettront ni ne souffriront à potter nulle personne si elle n'est de la confrérie et si elle n'a signé à tenir les ordonnances de la confrérie ; chacun enfant fils de potier ou né de fille de potier qui se voudra mettre audit métier paiera d'entrée une livre de sucre ; chacun frère potier pottera à la mesure qui est ordinaire ; ils éliront et mettront, chacun an, nouveaux majeurs solvables pour entretenir et faire tenir ladite confrérie, et ne s'en pourra nul excuser... et seront sujets lesdits majeurs de faire venir à la dite prairie les amendes et les revenus chacun en son temps et les payer au terme du Saint Sacrement (1). »

Nous savons également que les potiers étaient tenus de distribuer « quatre à cinq mille pains de froment blutté et brayé aux pauvres de la paroisse, suivant les règles des statuts de leur confrérie, de faire dire une messe chaque semaine à l'intention des seigneurs comtes de Mortain, et de faire 20 sous de rente par chaque roue de potier au bénéfice du domaine du comté (2) ».

La corporation des potiers de Ger a donc des lettres de noblesse les plus authentiques. Elle plonge ses racines dans le passé le plus lointain et, ce qui est non moins admirable c'est que nous trouvons dans les documents des xvi^e et xvii^e siècles et particulièrement dans celui de 1625 qui mentionne les 14 anciennes familles de potiers. Jadis au nombre de 21, les noms de *Théot* et de *Dumainé* portés

(1) Arch. dép. de la Manche. Inv. sommaire, Archives civiles : Série A (A. 1182).

(2) Arch. dép. de la Manche. Inv. sommaire, Archives civiles : Série A (A. 1186).

aujourd'hui par les seuls survivants d'une industrie qui se meurt.

Ce dévouement à la tradition ancestrale, si étroite qu'en soit la conception, mériterait peut-être autre chose que l'approbation d'érudits, en excursion...

Et puisque nous parlons de la famille Théot, nous permettra-t-on de rappeler que vers 1725 naquit à Barenton une femme singulière, Catherine Théot, « visionnaire qui, se prétendant une nouvelle Eve, voulut jouer un rôle de prophétesse à Paris » au moment où furent institués le culte de la déesse Raison et celui de l'Être suprême. « Mais le comité de Sûreté Générale crut voir dans ses mains les trames d'une conspiration politique ; il la fit enfermer, et peu après elle mourut à la Conciergerie. »

A quoi faut-il attribuer la décadence des poteries de Ger ? Est-ce à la nouvelle conception de l'artisanat née de la Révolution française ? En partie peut-être, mais surtout aux raisons suivantes :

1° Les potiers doivent faire venir leur argile de la Haute-Chapelle (arrondissement de Domfront).

2° Le transport de cette argile très lourde se faisait récemment encore à dos de cheval.

3° Le bois employé à la cuisson est presque vert, ce qui, en rendant la chaleur inégale, nuit à la solidité d'une poterie déjà très fragile.

4° Enfin le bois coûte fort cher, et depuis que les usagers de la Lande-Pourrie ne peuvent plus jouir de leurs antiques privilèges, le combustible entre pour une forte part dans les frais généraux.

* * *

Après avoir parlé des artisans, disons quelques mots de la terre qu'ils employaient et qui provenait de la Haute-Chapelle, à la Goulande, aux confins de la commune de Saint-Gilles-des-Marais.

Notre savant confrère, M. l'abbé Letacq l'a étudiée dans un article sur *la flore des marais de l'Egrevne*, qui, écrit-il, « s'étendent entre Domfront, Lonlay-l'Abbaye, Rouellé,

et Saint-Mars et comprennent toute la commune de Saint-Gilles ».

« Ces marais qui reposent sur une argile de formation lacustre locale, sont très différents des tourbières voisines de Briouze, du Grais, des gorges de Villiers, etc. Ce sont plutôt des prés marécageux, des mares, des douves et des fossés remplis toute l'année par l'eau dormante...

« L'étude géologique de la contrée nous permet d'expliquer la présence du calcaire dans les marais de l'Egrenne : Ils reposent sur un terrain très récent formé par les courants boueux des collines environnantes qui sont composées elles-mêmes sur plusieurs points de granites et de diabases (1). »

Cette terre s'extrayait avec beaucoup de difficultés. Usant d'une pelle spéciale, les ouvriers ahannaient suivant un rythme dont quelques-uns de nos contemporains ont conservé la mémoire.

Il serait intéressant de rechercher si, possédant la terre à pots, la Haute-Chapelle et Saint-Gilles n'avaient point installé des fours ainsi que les paroisses voisines.

Leroyer La Tournerie, dans son *Histoire de Domfront* est affirmatif sur ce point : « Il y a, dit-il, dans la paroisse de la Haute-Chapelle un canton qui fournit une terre glaise, avec laquelle on compose la pâte propre à faire des pots et bouteilles, dans les Manufactures de Juvigny, La Chapelle-Moche, Saint-Marc-d'Egrenne et Ger (2). »

Un fragment de procédure de la fin du XVII^e siècle, retrouvé à la mairie de Saint-Gilles-des-Marais, vient encore, malgré son imprécision, à l'appui d'une hypothèse très vraisemblable. Il s'agit de deux frères, soumis « aux juridictions de Domfront », dont l'aîné, à la succession de leur père, avait préparé deux lots à sa fantaisie : Dans l'un il avait placé un four à pots qu'il avait estimé fort au-dessus de sa valeur, en stipulant que celui qui aurait le second lot ne pourrait ni faire bâtir un autre four, ni faire le commerce des pots.

(1) LETACQ (A.L.) : *Le Monde des Plantes*, 1^{er} mai 1898, n° 102, p. 120-121. Observations sur la Flore du marais de l'Egrenne près Domfront (Orne.)

(2) *Histoire de Domfront, précédée d'une esquisse de celle de la ci-devant Province de Normandie*, par Etienne LEROYER LA TOURNERIE, juge au tribunal de première instance, à Domfront. A Vire, chez Adam, imp. libre., MDCCCVI, j-p. 98.

Mais l'aîné s'était bien gardé de s'attribuer le premier lot. Le cadet s'était vite aperçu de la supercherie : « En effect ses frais sont quelquefois plus grands que ne valent les pots et il y a quelquefois plus à perdre qu'à ga'gner, car souvent le four ne réussist pas comme on l'espère et, quelque peine qu'on y prenne, il y a si peu de profit que le suppliant, depuis la choisie des lots, n'y a pas gaigné cinquante pistoles. Le four ne cuit que pendant six mois, et jamais il ne peut cuire qu'une fois la semaine et souvent de quinzaine en quinzaine. Il faut avoir un très grand nombre d'ouvriers à qui l'on p[ai]e 11 et 12 sols par jour avec leur nou[r]riture... ; il en faut d'autres [pour coup]er le bois et la terre à pot... d'autres pour apprester la [ter]re et la mettre en estat que les ouvriers la puissent mettre en pots ; d'autres pour habiller lesdicts pots, lorsqu'ils sont à demy secs ; d'autres pour les accommoder dans le four et les cuire ; et avec cela il faut cinq chartées de bois pour chaque fournée, laquelle, quand elle est bonne ne vaut pas plus de 50 livres et souvent moins, en sorte qu'il y a quelque fois à perdre plustôt qu'à gagner, ce qui est si vray qu'il y a eu des années que le suppliant y a perdu plus de trente pistoles. »

Pour prouver le peu de valeur des fours à pots, il argue d'un contrat du 29 janvier 1685, par lequel un sieur Martin Girault « luy vendit quatre corps de maisons et quatre pièces de terre avec la moitié d'un four à pots pour le prix de 330 livres seulement », et qu'il a abandonné lui-même un four à pots à un particulier « à charge de souffrir qu'on y travaillast [et qu'il] auroit à son profit le tiers des pots qui s'y cuiroient, et il faict encore veoir par un bail du 3 juillet 1695 qu'un nommé Jean Lefranc [bailla] une maison manable et la moitié d'un four à pots pour cent sols seulement par chacun an, ce qui [faict] connoistre le peu d'estime que l'on faict d'un four à pots et le peu de revenu qu'on en peut tirer ».

On ne peut méconnaître d'ailleurs « qu'un four à pots ne couste que 40 livres à faire bastir, et qu'il ne soit permis à tout le monde d'en faire bastir et d'en faire trafic, et par conséquent rien ne fut jamais plus impertinent que d'avoir employé dans un des lots en question le four à pots de la succession sur le pied de 2.000 livres, et rien de plus ridicule

de dire que ce n'a pas été seulement le four à pots qu'on a mis en partage, mais aussi le commerce et le trafic desdits pots ».

La réserve qui prive le possesseur du second lot du droit de faire construire un four et de vendre de la poterie n'est pas profitable seulement au cadet, « car il y a plusieurs autres fours à pots dans la paroisse et dans les voisines qui auroient pu en avoir le profit plutôt que lui, s'ils avoient mieux travaillé, car ces sortes de marchandises ne se débitent que selon qu'elles sont bien ou mal faites ».

Pour expliquer la moins value actuelle du lot de son frère, l'aîné prétend « que le commerce des pots n'est plus si bon qu'il était lors de la choisie desdits lots, parce qu'il n'y a plus autant de bois qu'il y avoit et que c'est ce qui a donné lieu au suppliant de prendre des lettres de relèvement, dix ans après. Mais il a voulu en cela surprendre la religion de la Cour, comme en tout le reste, et comme il surprit le suppliant dans la confection desdits lots, car il y a plus de 200 ans qu'il y a des fours à pots dans la paroisse et dans les voisines et il y a toujours les mêmes b[ois]... »

Au surplus « le commerce des pots est tel qu'il a toujours été ». Quelle est donc cette paroisse dont le fragment que nous venons d'analyser respecte l'anonymat ? Si ce n'est Saint-Gilles-des-Marais, c'est vraisemblablement une des localités mentionnées par Le Royer de La Tournerie.

* * *

L'Orne a d'ailleurs d'autres titres à revendiquer :

Juvigny-sous-Andaines, cité par l'historien de Domfront, ne s'est-il pas appelé *Juvigny-les-Pots* ?

N'avions-nous pas chez nous la *Poterie-au-Perche* ?

Héloup ne portait-il pas jadis le nom d'*Héloup-le-Potier* ?

Les rues de nos grandes cités ne glorifient-elles pas elles-mêmes, quand on prend soin de ne les point débaptiser, tout leur passé de labeur probe et fécond ? Argentan a sa *rue de la Poterie*. Alençon, enfin, possède ses *rues de Grandes* et des *Petites-Poteries*.

Ne redoutez pas que je fasse ici ce soir l'historique de la

poterie alençonnaise. Il eût fallu tarir les sources nombreuses du bailliage et du tabellionage local. Pour votre bonheur je n'ai point tenté l'expérience.

Mais puisque nous consacrons cette causerie aux potiers d'autrefois, permettez-moi de poser les jalons de cette histoire.

Je ne dirai qu'un mot, pour déblayer le terrain, du *kaolin* dont MM. Gerasime Despierres et L. Duval ont longuement parlé.

Voici ce qu'écrivait M. L. Duval en 1892, au sujet de cette découverte :

« Alençon a eu l'avantage de fournir à la France les premiers échantillons de kaolin avec lequel on a pu fabriquer de la porcelaine dure. Tandis que les savants français étaient en vain à la recherche de cette substance, les potiers d'Alençon, sans en soupçonner la valeur, l'employaient couramment depuis le *xvi^e* siècle pour améliorer les produits grossiers de leur fabrication. Le kaolin est, en effet, répandu assez abondamment aux environs d'Alençon. Le gisement le plus anciennement exploité paraît être celui du bois des Aulnais, situé en la commune de Saint-Germain-du-Corbéis. Mais le plus important est celui de Montpertuis (commune de Lonray (1). »

Nous arrivons tout de suite aux potiers de terre alençonnais dont nous avons retrouvé les statuts homologués le 20 novembre 1645 par Jacques de Boullemer, lieutenant au bailliage et siège présidial (2).

Ces statuts, qui reproduisent sans doute en grande partie les dispositions d'un règlement antérieur, méritent d'être publiés intégralement (3).

(1) *Revue normande et percheronne*, 1892. L. DUVAL : La découverte du kaolin aux environs d'Alençon, p. 218.

(2) Nous noterons, pour mémoire, la corporation des potiers d'étain, *estaimiers*, nettement distincts aux *xvii^e* et *xviii^e* siècles de celles des potiers de terre.

(3) *Arch. dép. de l'Orne*. Série B. Bailliage civil, 1645.

RÈGLES ET STATUTS DES MAITRES POTIERS

Premièrement, que aucun desdicts maistres allast de vye à trespas, sa veufve pourra tenir boutique, y faire travailler, avoir compagnons et apprentifs, tout ainsi que du vivant de son deffunt mary.

Item, que tout fils de maistre se voullant faire recevoir sera seullement tenu de faire une espreuve dudict mestier, en la présence des gardes qui seront pour lors en charge et apellant à sadicte re[ce]ption deux des antiens maistres dudict mestier avecq lesdicts gardes, lequel fils de maistre payera le[s] frais de justice et le dejeuner ausdicts maistres arbistré à la somme de soixante sols.

Item, tout compaignon qui se voudra faire recevoir maistre dudict mestier, sera obligé de faire chedeuvre entier et pour ce faire sera tenu se retirer par devers les gardes qui seront pour lors en charge, en la maison duquel de l'un desdicts gardes, il sera tenu faire ledict chedeuvre, lequel sera composé d'un sallouer de terre tenant boesseau et demy, mesure de cette ville d'Allençon, qui sera fait sur la roue, où il sera veu et visité tant par lesdicts gardes que autres maistres dudict mestier, pour après estre ledict chedeuvre rendu en justice et l'espérant estre receu, et payera en outre le disner tant ausdicts gardes que autres maistres présents à ladicte reception, lequel disner a esté arbistré et aresté à la somme de dix livres sans y comprendre les frais de justice.

Item pourront tous lesdicts maistres faire cuire pavé et bricque en festeaux, noettes, œil de beuf, etoupat de four taillé, cornille et pierre à faire chaux et généralement toutes les sortes de pièces de potterie qu'ils ont acoutumé de faire auparavant le présent reglement.

Item, que tout journallyer qui s'alloura avec un maistre sera tenu le servir pour un an entier et ne pourra aller travailler en aucune boutique de l'un desdicts maistres que le temps d'un an ne soit expiré, et en cas que il n'eust travaillé le temps d'un an et qu'il allast en autre boutique, le maistre qui le recepva payera à celui qui ne l'aura pas servi la somme de dix livres à quoi ils ont arbistré les interests. Lesquels journalliers ne pourront pas quitter leurs maistres soubz prétexte que quelquefois en la saison de l'hiver ils ne peuvent travailler pour l'injure du temps.

Item, ne pourront aucuns maistres cuire à leur four aucunes pièces ny ouvrages de leurdict mestier qui leur seroit baillées par les journalliers travaillant dudict mestier, à peine de soixante sols applicable au corps dudict mestier et en cas de récidive, paiera la somme de six livres.

Item sont lesdicts maîtres demeurés d'accord que leurs ouvrages de potterie ne seront pas sujets à visite les uns les autres d'autant que la plus grande partie d'icelle se pert par le feu ; et néanmoins feront les gardes quatre visites par chacun an sur lesdicts maîtres, ausquels gardes sera payé pour chascune d'icelles deux sols.

Fait et aresté par Pierre Chevallier, Jehan Leconte, Michel Barbot, Jehan Prod'homme, Nicolas Mauger, Marguin Marais, Nicollas Cartier, Charles Brière, Jehan Malherbe et Pierre Barbot et Gilles Année, fils de deffunct André Année potier, tous lesquels ont dit ne savoir signer fors lesdicts Chevallier et Leconte qui ont signé :

P. CHEVALLIER.

J. LECONTE.

Peu après l'approbation de ces statuts, une ordonnance de police du 10 février 1656, publiée par Antoine de La Tournerie, sieur du Plessis-Bochard, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial d'Alençon, mentionne les potiers de terre. Ceux-ci, à l'instar des habitants de la ville que l'on accuse d'accumuler bûches, pierres et fumiers, devant leurs demeures, contrairement aux règlements de police, « font descharger et laissent journellement devant leurs maisons et celles du voisiné plusieurs monceaux de terres pour employer à faire pots et autres ouvrages de leur mestier », ce qui incommode le public et empêche le nettoyage des rues. Les contraventions seront désormais punies de 50 livres d'amende, sans préjudice de la confiscation de la terre (1).

Tous les deux ans avant 1668 et tous les trois ans après cette date, les maîtres potiers élaient deux *gardes jurés*, chargés des visites d'usage et de faire observer les statuts. Presque tous les maîtres remplissaient cette fonction à tour de rôle. Les noms des familles qui reviennent le plus souvent au cours du XVII^e siècle sont ceux de : Chevalier, Leconte, Cartier, Prodhomme, Brière, Barbot et Champfaily.

Nous voyons intervenir les gardes jurés dans une poursuite intentée en 1693 à un marchand forain de la province du Maine qui, prétendaient-ils, vendait et débitait au carrefour du Puits-des-Forges de la poterie blanche, alors que les statuts n'autorisaient que la faïence et la terre noire.

(1) Arch. dép. de l'Orne, Série B. Bailliage civil, 1656.

Le défendeur soutint que la saisie de sa marchandise était blâmable et « tortionnaire », qu'il se servait de la terre de faïence et de la terre noire pour fabriquer ses pots, alors que les potiers alençonnais n'usaient pas de cette terre.

Le juge ordonna la main levée de la poterie qualifiée par lui de « potterye de terre blanche verte » en donnant pour motifs que les potiers de la ville n'en faisaient point communément de cette qualité et n'en avaient point dans leurs boutiques (1).

Quand un fils de potier ou un compagnon voulait se faire recevoir maître, il se présentait aux gardes jurés, faisait « chef-d'œuvre ou expérience dudit métier » et, avec leur consentement et celui des maîtres, était agréé par le lieutenant général du bailliage.

Dans des cas exceptionnels, le roi pouvait octroyer des lettres de maîtrise sans que l'impétrant fût obligé de faire chef-d'œuvre et de payer le banquet et les droits de confrérie. C'est ce qui advint en 1661 à Pierre Boussin que Louis XIV fit maître potier, en conséquence de l'édit de novembre 1654 qui créait deux lettres de maîtrise de chaque art et métier dans toutes les villes du royaume en faveur de son premier titre de dauphin acquis aux aînés des premiers fils de France et successeurs de la couronne.

En 1733 les maîtres potiers d'Alençon purent se croire menacés dans leurs privilèges et même dans leur existence.

Des contestations s'étaient élevées entre le sieur de Bresteau, président au présidial d'Alençon et les maîtres potiers de la ville au sujet d'un bâtiment que le sieur de Bresteau faisait construire dans la même ville « près les poteries ».

Celui-ci représentait que les mauvaises odeurs de la terre que les potiers faisaient cuire s'exhalaient jusque dans son bâtiment et le rendraient inhabitable, si l'on n'empêchait les nouveaux potiers, reçus maîtres, de s'établir dans le quartier des poteries. Aussi avait-il assigné devant le lieutenant général le nommé Noterie, nouvellement établi dans le quartier, qui venait de faire bâtir un four sur d'anciens

(1) Arch. dép. de l'Orne, Série B. Bailliage civil, 1693.

fondements, pour le faire condamner à le démolir dans la huitaine.

La communauté des potiers avait porté plainte devant Sa Majesté et lui avait représenté qu'ils étaient établis depuis plus de 200 ans de père en fils dans le quartier, qu'ils avaient plusieurs fours dont ils se servaient pour leur métier, que ces fours leur procuraient le moyen de payer les charges publiques auxquelles ils étaient assujettis et que s'ils devaient les abattre et se retirer dans les faubourgs « ils se trouveraient au nombre de plus de soixante familles réduites à la mendicité, ce qui feroit même à Sa Majesté un tord (*sic*) de plus de 8.000 livres par an pour les charges et droits que lesdits potiers luy payent annuellement, pour les bois qu'ils consomment et les marchandises qu'ils fabriquent ».

Eu égard à ces raisons, mais comme il y avait lieu de craindre que les fours des potiers qui consomment une quantité de bois considérable ne vinsent à causer des embrasements, Sa Majesté donna son adhésion à un règlement amiable proposé par les potiers et l'intendant, Lallemand de Levignen.

Ce règlement ordonne :

ARTICLE PREMIER

Que les maîtres potiers de terre de la ville d'Alençon seront tenus d'éloigner leurs fours des bâtiments qu'ils occupent, d'une distance suffisante, de sorte que si ces fours venaient à crever ou qu'ils y fissent quelques fautes autour, ils ne puissent causer d'embrasement.

ART. 2

Que les toits qui couvrent leurs fours seront pareillement éloigné[s] de leurs bâtiments de sorte que si le feu prenait aux couvertures desdits fours, il ne puisse communiquer d'embrasement.

ART. 3

Que les provisions de bois nécessaires aux maîtres potiers seront séparé[s] et éloigné[s] des fours assés considérablement pour, en cas que le feu pris à la couverture il ne puisse communiquer à l'endroit où seroit le bûcher, et au cas qu'ils n'ayent pas un terrain suffisant en leurs maisons pour s'éloigner, ils seront tenus de mettre leur bois ailleurs.

ART. 4

Que les potiers en terre seront tenus de faire construire à leurs fourgs des cheminées assez hautes, pour que la fumée puisse s'en aller en sorte que les voisins ne soient point incommodés des mauvaisesodeurs de la terre cuite.

ART. 5

Qu'en cas que Pierre Barbot, l'un desdits potiers actuellement travaillant rentre en sa maison qu'il prétend luy appartenir, scituée en lesdictes potteries, il luy sera loisible de faire bâtir un four en vendant au sieur Barbot celle qu'il occupe à présent, lequel fourg sera néanmoins démoly après le décès dudit Barbot, ou ses enfans ou héritiers en ligne directe, ainsi qu'il est réglé par l'art. 9 cy-après pour les autres potiers.

ART. 6

Qu'aucun desdits potiers de terre ne pourra à l'avenir faire batir aucuns fourgs à potier en quelque endroit de la ville que ce soit, en sorte qu'il n'y en ait point d'autres que ceux qui sont actuellement établis, et que ceux qui voudront faire ellever de nouveaux fourgs seront tenus de s'établir hors de la ville, dans un terrain qui leur sera indiqué par le sieur intendant et commissaire départi en la généralité d'Alençon.

ART. 7

Qu'il sera à cet effet dressé par le juge de police, en présence du sieur intendant et commissaire départy, un procès-verbal de l'état des lieues (*sic*) où sont construits les fourgs et potiers tels qu'ils sont aujourd'huy, dans lequel sera réglé et arrêté la manière dont les fourgs seront établis, conformément aux articles cy-dessus, et la quantité qui en subsiste actuellement.

ART. 8

Qu'après l'établissement desdits fourgs et maisons de maîtres potiers tels qu'ils doivent estre, conformément à ce qui est cy-dessus ordonné, il sera dressé un autre procès-verbal de leur situation afin qu'il ne soit apporté aucun changement, lequel procès-verbal sera remis au greffe de police, dont il sera délivré une expédition aux maîtres gardes pour en cas de changement de la part des potiers, estre condamner à faire abattre le bâtiment qu'ils auront fait de nouveau, même leurs fourgs, sans espoir de pouvoir les relever, et en 200 l, d'amende.

ART. 9

Qu'à mesure qu'il décidera un des potiers ou leurs enfants sans héritiers en ligne directe, leur fourg sera démoly et ne pouront servir à quelques autres héritiers tels qu'ils puissent estre, en sorte qu'il ne pourra plus y avoir de fourg dans la maison du décédé, et sera le présent règlement exécuté selon sa forme et teneur. Enjoint sa Majesté audit sieur Intendant et commissaire départy en la Généralité d'Alençon de tenir la main à l'exécution d'iceluy. Fait au Conseil d'Etat du roy, Sa Majesté y estant, tenu à Versailles le neuf de may 1733.

Signé :

CHAUVELIN.

Les maîtres potiers alençonnais, comme les autres artisans, participaient dans une certaine mesure aux affaires de la cité.

Le 31 janvier 1767, devant Marin-Augustin Caget, sieur de Ménil-Fleury, lieutenantparticulier, juge de police en l'absence du lieutenant général, ils s'assemblent avec les maréchaux ferrants, en vertu d'un ordre portant que les maîtres des communautés d'arts et métiers, les laboureurs et les artisans de la ville et des faubourgs nommeront un député qui concoure à la nomination des notables, conformément à l'édit de juillet 1766, concernant l'administration municipale des villes de la province de Normandie. Leur choix se porta sur François Barbot, potier.

Le 23 février 1789, s'assemblèrent dans la maison de Mathieu Vincent, rue des Grandes - Poteries : la veuve Bouvier, celle de Jean-Louis Lambert, Jean Brière, René Bouvier, Mathieu Vincent, père et fils, maîtres potiers d'Alençon, qui désignèrent Jean Brière pour les représenter à l'assemblée du Tiers-Etat et concourir à la rédaction d'un cahier de doléances, plaintes et remontrances, et ensuite à l'élection des députés chargés de le porter.

La rédaction du procès-verbal indique que les termes leur en ont été dictés, mais l'orthographe en est très personnelle (1).

(1) • L'an mille sept sant quatre-vingt neuf, le vint-troisième jour de février, sur les deux eure après midi an l'asanblés des maîtres potiers an taire, convoqué extraordinairement par biliet, etc...

Quelles furent les doléances des potiers alençonnais? Ces derniers ont pris soin de nous en laisser le curieux témoignage (1).

A Messieurs les Officiers Municipaux de la Ville d'Alençon,

Supplient très humblement le corps et communauté des maîtres Pottiers en terre de cette ville.

Et ont l'honneur de vous représenter que, en exécution des ordres du Roy et de votre ordonnance, ils ont satisfait à vos demandes en partie et pour y satisfaire plus amplement et vous donner la connaissance des droits que nous payons tant pour bois que plomb des entrées[s] que nous payons en entrant en villé, l'on nous fait en outre payer un droit que nous ne connaissons pas, qui est par chaque fournée une somme de trente deux sols. La finance ne nous a jamais pu donner aucun éclaircissement, tant des ordonnances du Roy que sur leur bancarte (*sic*) et les suplians ont mieux aimé s'y soumettre que de procéder avec eux. A Alençon, le 23 février 1789.

BRIÈRE, *potié de taire.*

* * *

Nous n'irons pas plus avant dans l'histoire des potiers ornaïses dont nous vous avons entretenus trop longtemps.

Des voix plus autorisées que la nôtre auraient dû vous parler des potiers de Ger et des fosses à pots de la région de Domfront : M. Hubert, par exemple, dont la modestie a voulu se réserver la tâche ingrate de l'organisation de l'excursion, ou M. Lasseur, agent voyer à Alençon, pour lequel le passé de Domfront n'a plus de secrets et qui ne tardera pas je l'espère à vous faire partager les joies profondes que lui a procurées sa fructueuse exploration.

Nous sommes sûr, en tout cas, qu'ils ne nous désavoueront pas, si, comme conclusion à cet exposé nous exprimons le désir que l'étude des Corporations ornaïses sous l'ancien régime soit entreprise chez nous, d'abord dans de courtes monographies, puis dans des travaux d'ensemble.

Parler des grands noms qui ont illustré notre histoire, c'est montrer un de ses côtés, sans doute le plus brillant.

(1) Arch. dép. de l'Orne.

Evoquer la vie des maîtres et compagnons, l'activité du peuple, c'est en voir un autre aspect, qui n'est pas le moins pittoresque et le moins instructif.

Nous dirons plus. La survivance à travers plus de trois cents ans de la dynastie des Théot et des Dumaine est le témoignage hautement affirmé d'une race qui ne veut pas mourir. On célèbre à l'envi, aujourd'hui, la fidélité à la terre. La fidélité de l'artisan au métier, pour être plus rare, n'en est que plus estimable.

Certes, on ne saurait trop blâmer l'hostilité de ces potiers à l'idée de progrès. Mais leur tradition de simplicité, de continuité dans l'effort, de conscience dans les transactions, est aussi un enseignement précieux, et une leçon que patrons et ouvriers d'aujourd'hui peuvent méditer avec fruit, à une époque où trop souvent l'idée de droit prend le pas sur celle de « devoir ».

R. JOUANNE.

LES POTERIES DE GER

IL Y A UN SIÈCLE ⁽¹⁾

M. H. Sauvage, dans l'*Annuaire de la Manche* et M. Mauger, instituteur à Blainville, dans l'*Annuaire de l'Enseignement primaire*, ont publié des études documentées et du plus grand intérêt sur les poteries de Ger. Je prends la liberté d'ajouter une petite pierre à leur édifice. Les fabriques de poteries disparaissent les unes après les autres, parce qu'il ne se forme plus d'ouvriers potiers et pour plusieurs autres causes. On n'en compte plus que deux occupant ensemble par intermittence moins d'une dizaine d'ouvriers. C'est pourquoi je crois utile de dresser l'état de cette industrie au moment de sa plus grande prospérité, dans la première moitié du siècle dernier. Les renseignements que j'ai recueillis, à cet effet, près de personnes très âgées, sont vérifiés par des documents conservés aux archives de la mairie de Ger.

Les fabricants vers 1840. — Vers 1840, il y avait 21 fabricants de poterie : M. Esneu, Gabriel, Hautes-Brousses, au Placitre ; — M. Véron, Jacques-Jérôme, à l'Étre-au-Lièvre (C'est dans les mêmes immeubles qu'est installée aujourd'hui la fabrique de M. Pierre Théot) ; — M. Lelièvre, Jean, à l'Étre-au-Lièvre (Il habitait la maison occupée par M^{me} veuve Esneu, Irma, débitante et épicière) ; — M. Lelièvre-Laprise, Jacques-Napoléon, à l'Étre-au-Lièvre ; — M^{me} veuve Lelièvre, Jacques, Chauquettes, à l'Étre-au-Lièvre ; — M. Théot Jacques, à l'Étre-au-Lièvre (Ces deux derniers fabricants faisaient cuire leur poterie dans le même four) ;

(1) Cet article rédigé par M. Leneveu, instituteur à Ger, était destiné à la *Revue du Mortainais*. Son directeur, M. Gastebois, principal du collège d'Argentan, a bien voulu nous en réserver la primeur. Nous l'en remercions vivement ainsi que l'auteur.

— M. Véron, Jean, père, à l'Étre-au-Lièvre, lieu dit « les Fontaines » ; — M. Véron, Jean, fils à l'Étre-au-Lièvre (Il cuisait sa poterie dans le même four que son père) ; — M. Lelièvre, Pierre, au Champ-Duval (On l'appelait par moquerie le « Grand-Pierre » parce qu'il était de petite taille ; — M. Véron Jean, au Breil (C'était le grand-père, du côté maternel de MM. Lelièvre-Laprise, Paul et Eugène, anciens fabricants demeurant actuellement à l'Étre-au-Lièvre) ; — Les héritiers de M. Michel Chaudefosse, au Breil ; — Les héritiers de M. Théot, Louis, par son fils Joseph, au Gué-Rochoux ; — M. Théot, Pierre, au Gué-Rochoux (Ce fabricant disposait d'au moins deux fours) ; — M. Théot, François, au Gué-Rochoux ; — M. Robbes, Jacques, à l'Ecluse à la Roirie (Pour plus d'exactitude ils étaient trois frères associés) ; — M. Brulay, Pierre, à la Jossierie ; — M. Robbes, François, à la Bissonnière ; — M. Robbes dit Bissonnière, Charles, à la Bissonnière (C'était le beau-père du précédent) ; — M^{me} veuve Dumaine, Pierre, à la Basse-Louverie et ses 2 fils François et Louis, associés (M. Louis Dumaine, le fabricant actuel, descend de cette famille) ; — M. Vaugeois, Philippe, à la Basse-Louverie ; — M. Dumaine-Fourmerie, Guillaume, à la Haute-Louverie.

A la Bouchardière au commencement du siècle il y avait un fabricant du nom de Bouverie. Il y eut aussi un fabricant à Fontaine-Baudon. C'était un nommé Dégrenne surnommé « le Noble » qui était parent de M. Casimir de Mézanges, président du Tribunal civil de Mortain, et propriétaire de plusieurs fermes à Ger.

La Vente de la poterie. — M. Lelièvre-Laprise, Napoléon, portait sa poterie à Rennes. Il la transportait « à somme » ou à dos de cheval, avec dix chevaux. Il en vendait une partie au cours du parcours, dès Louvigné-du-Dézert. Les Chaudefosse vendaient la leur aussi en Bretagne ; puis après la vente ils poussaient une pointe jusqu'à Nantes pour y prendre du sucre qu'ils rapportaient jusqu'à Vire. Les fabricants au retour se faisaient « messagers ». Ils rapportaient du chiffon pour les papeteries de la Vallée de Brouains. Jacques Théot vendait sa poterie à Laval, puis il chargeait de la chaux à la Baconnière pour revenir. Tous les Théot avaient leurs

clients dans la Mayenne. Les Robbes et en particulier M. Robbes-Bissonnière servaient Domfront et la région. Ils se rendaient au marché du samedi dans cette ville. Flers et les environs étaient réservés à la famille Dumaine.

La classe des fabricants. — Les fabricants vers 1840 étaient des « bourgeois » des « demi-nobles » selon l'expression d'un vieillard qui en a connu plusieurs. Ils se faisaient servir. Ils ne faisaient presque pas de travail personnel. Ils ne mettaient jamais la main à la glaise. Il y avait concurrence et jalousie entre eux. Chacun d'eux vendait moins de « pots » qu'un fabricant d'aujourd'hui, mais dans l'ensemble ils en vendaient beaucoup plus que les deux industriels qui restent.

Prix de la « terre à pots ». — En 1817, la « somme » de terre (la charge d'un cheval : c'est-à-dire 6 « mottes » pesant ensemble 125 kilogs, coûtait 0 fr. 25 prise « à la fosse » sur les territoires de La Haute-Chapelle ou de Saint-Gilles-des-Marais, près Domfront. En 1830 elle valait 5 sols 6 deniers, en 1885, 0 fr. 85.

Transport de la terre. — Les personnes qui se chargeaient du transport, à dos de cheval, par des chemins en très mauvais état, impraticables aux voitures, étaient payées 1 fr. par jour et par cheval. Ces charrieurs ne faisaient pas partie du personnel du fabricant. On les appelait « les Goulandiers » du nom des hameaux de La Haute-Chapelle d'où la « terre » était et est encore extraite. Les « Goulandiers » étaient des habitants de Ger ou de Saint-Georges-de-Rouelley. Ils faisaient un voyage par jour. Les hameaux du Val-Chapon et des Prises-aux-Mauviels, en Saint-Georges-de-Rouelley, fournissaient à eux seuls cinquante chevaux au moins, pour le transport de la glaise.

Les chevaux étaient nourris, en liberté, dans la forêt de Lande-Pourrie. Les propriétaires payaient annuellement, pour cette nourriture, une redevance de 10 francs, au propriétaire de la Lande-Pourrie. Chaque cheval était « étampé », au fer rouge, sur la croupe des initiales D. P. ou D. F. qui signifiaient de Pracontal ou de Faily, noms des propriétaires successifs de la forêt. Il était muni, au cou, d'une sonnette appelée « bédon » qui permettait au « Goulandier » de retrouver sa bête facilement chaque matin. Les garde

forestiers qui rencontraient un cheval non estampé, dressaient une contravention au propriétaire de ce cheval.

Les Carrières de « terre à pots ». — La terre glaise a toujours été prise sur les fermes du Fresne et de la Goulande, dans les communes de La Haute-Chapelle et de Saint-Gilles-des-Marais, près Domfront, à 16 kilomètres du bourg de Ger. Il y a un siècle il était mis en œuvre 2.000 « sommes » de terre glaise chaque année. Ce qui exigeait pour le transport l'emploi journalier d'au moins 100 chevaux pendant 7 mois. On devine le désir très grand qu'avaient les fabricants de voir construire des routes praticables aux voitures. Ils s'intéressaient même à la construction des routes de l'Orne, ils fournissaient même des souscriptions assez élevées pour que la direction de ces routes satisfissent leurs intérêts.

L'extraction de la « terre à pots ». — Pour l'extraction de la terre glaise les fabricants s'associaient et faisaient collectivement un marché avec une personne chargée de cette extraction, travail d'ailleurs très pénible. L'extracteur s'appelait en 1830 M. Pierre Pierre dit Verpré, de Saint-Georges-de-Rouelley. Il s'engageait à faire la fourniture de toute la « terre à pots » nécessaire à tous les fabricants. Il faisait « découvrir » et « bêcher » la terre à ses frais. Il continuait « les fosses » commencées jusqu'à extinction de la terre de « bonne qualité ». Il découvrait de nouvelles « fosses » et rejetait la terre de découverte dans l'ancienne. Il redressait autant que possible le terrain. Il payait au propriétaire du terrain une somme de 1.500 francs annuellement. Il maintenait en bon état de viabilité le chemin d'accès à la fosse. Il livrait la terre à raison de 0 fr. 35 les 6 « mottes » comme il a été dit plus haut. Il commençait ses livraisons au 5 avril et les continuait jusqu'au 10 novembre de chaque année. Pendant l'hiver « les fosses » se remplissaient d'eau et l'extraction était impossible. L'extracteur était tenu d'établir une « fosse » nouvelle dans un délai de huit jours, si une « fosse » en exploitation donnait de la terre de mauvaise qualité.

Les livraisons de terre. — L'extracteur « livrait » chaque voiturier (les « Goulandiers » étaient appelés aussi voituriers bien qu'ils n'eussent pas de voitures), à son rang

Aujourd'hui on fabrique surtout des « pichets » à cidre d'un quart de litres, d'un demi-litre, d'un litre, de 2 litres, de 3 litres. Ces « pichets » vendus surtout dans les environs de Granville et d'Avranches, servaient autrefois dans toutes les *assemblées* pour la vente du cidre, que l'on buvait en plein air, assis sur des fagots.

On fabriquait en plus :

10. Le *pot à miel*. Ce pot était muni d'une anse. Il n'avait pas de « goulot ». On l'appelait « channette » à Avranches, et « pot à lait » à Rennes.

11. Les pots d'une *écueillée*, de 2 « écueillées » de 3 « écueillées » avec ou sans poignée ou anse sur le côté. Ces pots servaient à chauffer l'eau ou le café près du feu, dans la braise.

12. Le *barbier* et le *demi-barbier*. Ce sont des petits pots qui servaient pour le chauffage de l'eau quand on se rasait soi-même.

Le bois. — Le bois nécessaire à la cuisson des pots a toujours été trouvé sur le territoire de la commune de Ger. Ce bois, était aussi apporté chez les fabricants, il y a cent ans, par les *voituriers* et à dos de cheval. Les bûches longues de 4 pieds (1 m 33) étaient posées suivant la longueur du cheval dans des « panneaux » (espèces de hottes en bois) et elles étaient maintenues par des crochets.

Règlements concernant le poids et la contenance de certains vases en terre de Ger. — A différentes dates les fabricants et les ouvriers se réunirent à la mairie et élaborèrent des règlements qu'ils s'engageaient à observer. La nécessité de ces règlements fut amenée par les faits suivants :

Des fabricants donnaient à certains pots, surtout aux pots bretons ou « vingtain communs » un poids exagéré qui avait pour effet de diminuer le poids de la marchandise (beurre ou graisse), destinée à l'expédition, et de favoriser la fraude. Les Bretons s'en émurent. Ils menacèrent de cesser l'achat de ces pots. Les autorités d'Ille-et-Vilaine, eurent le dessein d'en prohiber l'usage. La convention suivante fut adoptée :

« Les pots *vingtains* communs, ne pourront peser (au moment du moulage) plus de 7 kg. et demi et après la cuisson plus de

5 kg. Les *trentains* ne pourront peser plus de 5 kg. avant la cuisson, et plus de 3 kg. ou 3 kg. 500 après. Les pots dits *rondiers* ne pourront contenir plus de 3 litres et demi, les *chicaudelles* plus de 10 litres, les *quarantaines*, plus de 13 litres, et les *trentaines*, plus de 20 litres après cuisson. Les fabricants prennent l'engagement d'avoir une *étampe* particulière et de la faire apposer sur les *vingtains* qu'ils fabriqueront. Les ouvriers devront faire gratuitement cette apposition. Le maire en fonctions aura le droit de surveiller l'application de ces prescriptions, de briser les vases non *étampés* ou n'ayant pas le poids requis. L'ouvrier et le fabricant qui ne se conformeront pas à ces prescriptions seront passibles d'amendes au bénéfice des pauvres. L'ouvrier pourra être exclu de toutes les fabriques .»

Ces règlements assuraient la prospérité de la poterie, supprimaient ou du moins diminuaient les querelles intestines entre fabricants.

Il y aurait fort à faire pour ramener la poterie d'aujourd'hui à sa prospérité d'antan.

Ger, le 4 août 1921,

A. LENEVEU,

Instituteur à Ger.

M. l'Abbé Arthur-Louis LETACQ

Le 13 octobre dernier (1923) mourait à Alençon, après une très courte mais douloureuse maladie qui avait nécessité une intervention chirurgicale, M. l'abbé Arthur-Louis Letacq, aumônier des petites Sœurs des Pauvres.

La nouvelle de cette mort produisit dans le quartier qu'il habitait, une véritable consternation, car l'abbé Letacq, depuis plus de trente ans qu'il résidait rue du Mans, avait su se faire aimer et respecter de tous.

C'était une figure sympathique qui disparaissait et qui laissait un vide très grand. C'était l'ami de tous, le conseiller éclairé sur toutes les questions scientifiques, c'était, souvent aussi, l'apôtre, qui, par son affabilité, la droiture de sa vie, sa grande discrétion, sa simplicité savait gagner les cœurs endurcis.

Pour lui nous pouvons appliquer cette phrase prononcée le 5 mars 1866 (Coste) à l'académie des sciences :

« Lorsqu'un homme s'est consacré aux actives méditations de la science, l'histoire de sa vie puise son plus vif intérêt dans l'exposé fidèle des travaux qui ont fait ses joies, ses tourments, sa gloire. »

Pour parler du prêtre, je ne puis mieux faire que de rapeler les paroles élevées que M. le chanoine Guesdon prononçait lors des obsèques de M. l'abbé Letacq du haut de la chaire de Saint-Pierre de Montsort : « Il a fait honneur à son sacerdoce par la dignité de sa vie, par sa haute culture intellectuelle, par des relations sociales aussi élevées qu'honorables. »

« Humble et modeste, jamais il ne brigua les honneurs, ceux-mêmes que le monde savant lui décerna, sanctionnés par les grades académiques.

« Sa foi, loin d'être effleurée au contact des science profanes et dans le commerce séculier, ne fit que s'aviver et s'ouvrir.

« Les sciences d'observations, l'histoire naturelle allaient à ses goûts et à ses aptitudes, il s'y spécialisa.

« La flore et la faune de la région n'eurent bientôt plus de secrets pour lui : météorologie agricole, géographie botanique, zoologie, bibliographie scientifique, il avait tout exploré.

« Sa science et son affabilité lui avaient conquis les relations les plus distinguées et les plus étendues. Le nom de l'abbé Letacq faisait autorité auprès des naturalistes. »

Doué d'une mémoire très heureuse il pouvait traduire plusieurs langues vivantes, et par ses traductions il avait pu mettre ses amis au courant des découvertes, suédoises, italiennes, anglaises, allemandes.

Travailleur infatigable, il publia un nombre considérable d'observations scientifiques qui toutes intéressent notre région et qui seront toujours consultées avec fruit.

Il y a lieu d'espérer qu'un catalogue de ses écrits, aussi complet que possible, soit fait, afin de permettre aux chercheurs d'en trouver toujours trace.

Les sciences naturelles qui avaient sa prédilection, ne l'absorbaient cependant pas exclusivement. Il publia des biographies des naturalistes et des érudits ornaï, de nombreuses études bibliographiques et des documents sur l'histoire des sciences.

Pendant dix ans il remplit les fonctions de Secrétaire des séances de la Société Historique et Archéologique de l'Orne. Les procès-verbaux qu'il rédigeait peuvent être cités comme des modèles de netteté de concision et empreints d'une certaine élégance, dénotant un esprit s'adaptant bien aux travaux d'érudition.

Les dernières années de sa vie, qui s'est terminée si brusquement, ont été consacrées spécialement aux sciences naturelles, aux excursions, aux recherches spéciales, flores locales, collections privées, groupes zoologiques ou entomologiques, champignons, lichens, etc...

Il avait toujours du travail sur la planche, aussi il est parti laissant inachevées beaucoup d'observations qui ne verront pas l'impression.

Le jour où le mal l'a terrassé, il devait partir en excursion,



MONSIEUR L'ABBÉ LETACQ

(D'après une eau-forte de M. Henri Besnard)

dans le Calvados, pour explorer un marais riche en raretés, afin d'en établir la flore et en étudier la faune.

Ces excursions, il les aimait, car si elles lui causaient une certaine fatigue qu'il considérait comme salutaire, elles étaient cause de relations savantes qui faisaient son bonheur.

Il aimait aussi à aider les débuts des jeunes naturalistes à les guider dans leurs recherches et à les documenter sur leurs découvertes.

Il avait ce feu sacré qui réchauffe toujours et savait le communiquer à ses compagnons d'excursions. Nombreux sont les botanistes qu'il a entraînés et formés; tous conserveront le souvenir de ces bonnes promenades qu'il dirigeait avec tant de compétence et de science.

Ces botanistes, ces naturalistes se rappelleront M. l'abbé Letacq, son nom ne s'effacera pas, il désignera toujours, un prêtre très digne, un homme de bien, un savant modeste et un ami sincère.

Au cimetière de Saint-Pierre de Montsort trois discours empreints d'une grande émotion et de sympathie saluèrent sa dépouille mortelle.

M. Tournouër, président de la Société Historique et Archéologique de l'Orne,

M. Bigot, doyen de la faculté des sciences de Caen, correspondant de l'Institut,

M. A. Chevalier, explorateur, Directeur du laboratoire d'agronomie coloniale au ministère des Colonies.

M. l'abbé Letacq, Arthur-Louis, était né à Heugon (Orne), le 20 octobre 1855.

Il fit ses études au Petit et au Grand Séminaire de Sées. Il fut nommé professeur au collège de Mortagne en 1876. Ordonné prêtre le 7 juin 1879 il fut nommé vicaire à Ecouché.

En 1883, il fut nommé curé de Saint-Germain-d'Aunai puis à Ticheville, en 1885.

En 1890, il fut désigné pour remplir les fonctions d'aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, à Alençon.

J. LÉBOUCHER.

DOMFRONT

ET

LES PREMIERS BARONS DE LUCÉ

L'Histoire de Domfront nous apprend que cette ville fut un lieu de prédilection pour plusieurs rois anglo-normands, notamment Henri I^{er}, dit *Beaucler*, qui, l'ayant habitée dans sa jeunesse orageuse, sut inspirer une si grande confiance aux bourgeois, qu'ils se donnèrent à lui, à charge de les défendre contre la tyrannie de leur seigneur, Robert de Bellême. Son petit-fils, Henri II, y habita souvent, attiré par le voisinage des belles forêts giboyeuses d'Andaine et de Passais ; sa femme, la célèbre Eléonore d'Aquitaine, divorcée de Louis VII dit le Jeune, y donna le jour à celle qui devint la grand'mère de saint Louis. Richard Cœur-de-Lion imita ses prédécesseurs ; à son retour de la Croisade, il y séjourna avec les Maures ou Sarrasins qui l'accompagnaient, et dont plusieurs s'y établirent à demeure.

Ces rois eurent à leur service les principaux personnages du pays, descendants des compagnons de gloire du Conquérant, tels que les La Ferrière, les Achard, les Pitard, les Ledin, les Roussel ou Russell, les Doisel, sans oublier les Luci, illustre famille du voisinage, dont un membre défendit victorieusement, en 1139, Falaise contre Geoffroy Plantagenet, qui l'assiégeait, et dont plusieurs autres devinrent, comme on va le voir, les plus hauts dignitaires de l'Angleterre.

* * *

Il existe une paroisse de Luci dans la Haute-Normandie canton et arrondissement de Neufchâtel (Seine-Inférieure), et dans l'arrondissement de Domfront, canton de Juvigny, la paroisse de Lucé. Il semble au premier abord que la famille constamment désignée sous le nom de Luci ou Lucy, dans

les annales de l'Angleterre, devrait tirer son origine de la paroisse du même nom, en Haute-Normandie. Il n'en est rien cependant. La famille à laquelle appartenait Richard de Luci, le grand-justicier d'Angleterre, le tout-puissant ministre de Henri II, ainsi que l'évêque de Winchester, Geoffroy de Luci, son fils, et les seigneurs de même lignée qui recueillirent leur riche héritage, est originaire de Lucé-en-Passais, petite commune de deux cents habitants, depuis que Perrou en a été distrait, à six kilomètres environ de Domfront. Nous en trouvons la preuve dans les rôles des possesseurs de fiefs, extraits du Livre rouge de l'Echiquier, et dressés vers 1172, précisément à l'époque même où Richard de Luci commandait en maître à toute l'Angleterre. Sur ces rôles, on ne voit en effet qu'un seul chevalier de ce nom : *Ricardus de Luceio*.

* * *

La paroisse de Lucé faisait partie anciennement du diocèse du Mans, dans le doyenné du Passais normand, ayant Domfront pour chef-lieu. Saint Liboire, au IV^e siècle, établit l'église de Lucé : « *Fecit ecclesias de Luciaco* ». Saint Loup et saint Gilles étaient les patrons de cette église. D'après Le Paige (*Dictionnaire du Maine*, I, p. 542), la présentation de la cure, estimée 500 livres, appartenait au seigneur de Domfront, la collation à l'évêque du Mans. Les communicants étaient au nombre de quatre cents.

La principale curiosité de la commune de Lucé est sa motte féodale. Cette motte arrondie, de forme conique, est bien conservée sous une plantation de hêtres élancés, qui lui donnent de loin l'aspect d'un bosquet, d'une foutelaie. Elle est située à environ cinquante mètres au sud de l'église ; son diamètre peut avoir, à la base trente mètres, et au sommet dix mètres seulement. Elle est entourée d'une ceinture de fossés, larges de plusieurs mètres, restés marécageux, n'ayant point été comblés. Pour les enfants de l'école, qui en font le rendez-vous de leurs ébats, c'est « la colline ». Au pied du monticule, vers le nord, on remarque une sorte de terrasse horizontale, un peu plus élevée que

le sol naturel environnant. Là était sans doute l'ancien château, le donjon occupant presque à lui seul le haut du monticule artificiel, dominant les prairies voisines. Motte et terrasse, devenues la propriété de M^{me} Dornois, fille de feu M. Christophle, gouverneur et député, sont les seuls vestiges de l'ancienne demeure des puissants barons de Lucé.

Lucé, en effet, était autrefois le chef d'une baronnie, appartenant à une ancienne famille dépossédée sous le règne de Philippe-Auguste, comme la plupart des maisons normandes, que leur fidélité, ou plutôt souvent leurs intérêts d'outre-Manche avaient attachées au parti du roi d'Angleterre. De 1204 à 1220, on trouve dans les registres de Philippe-Auguste une note qui prouve que le fief de Lucé était alors échu aux mains du roi par défaut ou forfaiture, ou toute autre cause. Il est facile de comprendre que la famille de Lucé, ayant en Angleterre des intérêts bien plus considérables qu'en Normandie, dut préférer sa position en Angleterre à celle qu'elle eût pu conserver en Normandie.

En 1235, date du partage du comté de Mortain, le fief de Lucé faisait encore partie du domaine utile de la châtellenie de Domfront, c'est-à-dire que le seigneur châtelain et suzerain en percevait tous les fruits et non pas seulement les redevances de suzeraineté.

* * *

La baronnie de Lucé-en-Passais ne comprenait pas moins de dix-neuf fiefs, situés tant en la paroisse de Lucé, dans laquelle étaient le manoir et le domaine non fieffé, que dans celles de La Baroche, Saint-Front et Avrilly, où étaient les domaines fieffés. Le moulin principal de la baronnie était celui de Bazeille, assis sur le ruisseau de ce nom. Il appartenait par fief, en 1579, à François Millet, écuyer, qui en rendit aveu à François de France, frère du roi et duc d'Alençon. Les sujets étaient tenus à l'aménagement des meules, roues, tournoyans et dormans du dit moulin et à la réparation de l'écluse. Le propriétaire avait les amendes et forfaitures, droit de prendre dans la forêt d'Andaine du bois pour l'entretien du moulin, et même au besoin pour le

rebâtir ; droit encore au bois brisé, versé et volé (envolé par le vent), avec feuilles et fougères. En retour, il devait par an, à la recette de Domfront, 110 sols, payables en deux termes égaux.

Si nous remontons plus haut, Lucé appartenait, vers le milieu du XIII^e siècle, à Richard de Lucé, qui portait : *De gueules, à trois brochets d'argent, montant ou mouvant du fond*. Le Livre rouge de l'Echiquier, déjà cité, nous apprend que ce seigneur devait au roi le service d'un chevalier pour son fief et celui de dix-sept pour lui-même. Outre son domaine normand, il possédait en Angleterre de nombreux fiefs dans le seul comté de Devon, sans parler des seigneuries qu'il avait dans les comtés de Kent, de Norfolk, de Suffolk et de Northumberland. Cet homme, qu'une heureuse fortune avait conduit en Angleterre, y eut, sous les rois Etienne et Henri II, la situation la plus considérable et y remplit les premières charges de l'Etat.

On connaît l'inflexible résistance qu'opposa l'archevêque de Cantorbéry, Thomas Becket, aux projets du roi Henri, qui voulait abolir la juridiction ecclésiastique et ramener les clercs au droit commun. Richard de Lucé prit part à la lutte avec une ardeur, une passion que flétrissent les amis de l'archevêque. En sa qualité de juge féodal, il devait trouver exorbitants les privilèges des clercs et pouvait mieux que tout autre se rendre compte des inconvénients, des abus même qui en résultaient. Mais l'ambition ne dut pas être étrangère à sa conduite ; le désir de rendre irrévocable la rupture entre le prince et l'archevêque, afin d'arriver à occuper la situation abandonnée volontairement par celui-ci, explique, sans les justifier, les menées du seigneur de Lucé.

* * *

Richard de Lucé avait un frère, Gautier, que les plus hautes destinées religieuses attendaient de l'autre côté de la Manche. D'abord moine de l'abbaye de Lonlay, le monastère le plus rapproché du domaine de ses ancêtres (1),

(1) Les moines de Lonlay possédaient à Lucé le fief du Douet-Parfond. Il est fort possible que ce fût un don des anciens seigneurs de Lucé.

Gautier de Lucé passa en Angleterre vers l'an 1139, et se rendit chez un de ses parents, Godefroy, abbé de Saint-Albans. Le crédit de son frère Richard, considéré alors comme l'un des plus puissants barons du royaume, lui obtint bientôt l'abbaye de Battle, c'est-à-dire de la Bataille.

Cette abbaye avait été fondée en 1067 par Guillaume-le-Conquérant, en reconnaissance de sa victoire sur Harold. Un moine anonyme de cette abbaye nous en a laissé une curieuse chronique, s'étendant de 1066 à 1176. Elle nous fournit des détails minutieux et pour ainsi dire intimes sur les deux frères, Richard et Gautier de Lucé.

Ce fut après la Noël de 1139 que le roi Etienne, alors à Canterbury, conféra l'abbaye de Battle aux moines de Lonlay. Gautier avait dû à l'influence de son frère d'être présenté au roi sitôt après son arrivée en Angleterre, et il avait déjà su conquérir la faveur de la noblesse. Il joignait aux qualités distinctives de sa race, la prudence et l'entente des affaires, une rare éloquence et une grande piété. C'était un religieux lettré et plein de sens. Le second jour des ides de janvier suivant, il fut solennellement installé dans son abbaye par Siffroy, évêque de Chichester.

Les qualités de Gautier de Lucé furent, pendant son gouvernement, particulièrement précieuses à l'abbaye de Battle, dont les droits étaient fréquemment attaqués par les seigneurs voisins et même par les évêques. La principale et la plus longue des procédures que l'abbé de Battle eut à soutenir fut relative à des libertés de son abbaye contestées par Hilaire, évêque de Chichester. Les débats prirent naissance et furent poursuivis pendant les dernières années du roi Etienne, qui mourut en 1154. Gautier et Richard de Lucé étaient à attendre à Londres l'arrivée du nouveau roi, quand l'évêque de Chichester, jugeant l'occasion favorable, excommunia l'abbé de Battle pour ne s'être point rendu à un appel qui n'avait pu lui parvenir. Richard de Lucé en appela aussitôt à l'archevêque et au légat du pape. Grâce à ses démarches, l'excommunication de son frère fut promptement levée. Les procédures n'en furent pas moins poursuivies avec une passion extrême pendant les premières années du roi Henri II. Le bon moine de Battle

nous initie aux moindres incidents de ce procès minutieux, nous fait pour ainsi dire assister aux débats, prêtant d'éloquents discours à ses plaideurs, comme Tite-Live en mettait dans la bouche de ses capitaines.

Les choses devinrent menaçantes pour Gautier de Lucé, et il lui fallut songer à recourir à la protection du roi. Henri II d'Angleterre était alors en France, où Richard de Lucé l'avait accompagné. L'abbé de Battle n'hésita pas à passer la Manche, trouva le prince à Saumur, en obtint justice et retourna à son abbaye. Peut-être dans ce voyage en traversant le Passais, revit-il la vieille forteresse de Lucé ? Peut-être, à son retour, se reposa-t-il dans ce monastère de Lonlay, où il avait pris l'habit religieux ?

* * *

Gautier de Lucé en avait appelé au roi, l'évêque de Chichester en appela au pape. Nous ne saurions ici suivre dans toutes ses phases cette interminable procédure. Disons seulement que le roi voulut enfin que la cause fût plaidée devant lui, et que Richard de Lucé, que sa faveur rendait un puissant avocat, prit la parole pour son frère. Le récit de cette séance ne remplit pas moins de vingt pages de la chronique de Battle. Tout se termina par un accord, et, oubliant tous ses griefs, l'abbé de Battle donna le baiser de paix à l'évêque, qui lui avait fait une si longue guerre.

* * *

Dans d'autres circonstances, Gautier de Lucé eut à défendre judiciairement les prérogatives de son abbaye. Se souvenant des services que lui avait rendus son frère, il aimait à le prendre pour avocat. Richard de Lucé plaidait avec sagesse, chaleur et esprit, comme le jour où il raillait ces petits chevaliers, qui se gonflaient en parlant de leurs sceaux, comme s'ils étaient ceux du roi d'Angleterre. Sa haute situation le rendait au reste le plus puissant protecteur. Devenu grand-justicier du royaume, il n'avait au-dessus de lui que le roi.

Jusqu'à sa dernière heure, Gautier de Lucé prit un soin constant de son abbaye et des monastères qui en relevaient, auxquels il faisait de fréquentes visites. En 1171, il se rendait au manoir abbatial de Wye quand son état, inquiétant depuis longtemps, commença à empirer. Il envoya aussitôt chercher Clarenbald, abbé du monastère voisin de Faversham pour qu'il l'assistât à son heure dernière. Il appela près de lui le prieur et plusieurs moines de Battle pour les bénir encore une fois. Son frère Richard vint le voir et, jugeant son état désespéré, le fit transporter à son abbaye. Il mourut le 22 juin, dans la trente-troisième année de son gouvernement abbatial.

Richard de Lucé fit nommer immédiatement deux gardiens à l'abbaye. Elle resta vacante pendant quatre années, et c'est seulement en 1175 qu'Odon, prieur de Canterbury, en fut nommé abbé.

* *
* *

Le grand justicier avait un fils dans les ordres, Godefroy de Lucé, qui, déjà âgé à la mort de son oncle, possédait depuis 1165 un fief dans le comté de Devon. Il pensa que les religieux de Battle seraient heureux de reconnaître ses services, en lui cédant pour ce fils la moitié de l'église de Wye. Elle lui fut accordée à l'unanimité ; mais l'ambitieux Godefroy trouva moyen de s'emparer de l'autre moitié ; ce qui fut l'occasion de perpétuelles chicanes, jusqu'à sa nomination à l'évêché de Winchester en 1189.

Quant à Richard de Lucé, il resta jusqu'à sa mort le protecteur de l'abbaye qu'avait gouvernée son frère. Le titre original de cette abbaye s'étant trouvé détérioré par le temps, il en obtint du roi Henri le renouvellement. Il avait fondé, en 1178, l'abbaye de Lesnes, dans le comté de Kent, limitrophe de celui de Sussex, où se trouvait celle de Battle. C'est là qu'il mourut l'année suivante, dix ans avant le roi Henri II, qu'il avait toujours fidèlement servi. Godefroy, l'évêque de Winchester, son fils, lui succéda dans ses hautes charges et dignités.



Nous voici loin de la Normandie. Les Lucé possédaient encore leurs domaines en 1198, date à laquelle nous voyons mentionné un Alexandre de Lucé, qui paraît avoir été châtelain de Tillières. Au rôle de cette année, figure une somme de 200 livres qui lui fut versée pour les travaux de cette forteresse.

Ayant pris parti pour le roi Jean-sans Terre, les possesseurs du fief de Lucé virent leurs biens confisqués et remis à Robert de Quincé, ainsi qu'il résulte des registres de Philippe-Auguste. Depuis cette époque, le fief de Lucé a toujours été confondu dans la vicomté de Domfront. C'est dire qu'il n'a pas d'histoire particulière.

Dans les paroisses où il n'y avait point de maisons seigneuriales et où le château, centre du fief, était tombé, des gentilshommes, habitant de simples manoirs, représentaient les anciens seigneurs. Ces manoirs à Lucé étaient au nombre de trois : la Brisolière, Cheviers et la Chauvière. La Brisolière appartenait à la maison de Royer, en faveur de laquelle plusieurs fiefs voisins furent érigés en marquisat. L'on y voit encore sur le manteau de la cheminée et sur une large pierre trouvée dans l'écurie les armoiries des Le Royer et de leurs maisons alliées.

Cheviers et la Chauvière appartenaient aux Le Silleur, maison d'ancienne noblesse. En 1595, la Chauvière échet à Méfray Le Silleur et passa à ses alliés, les Ruault de la Vaydière ; Cheviers fut attribué à son frère, Arthur Le Silleur, dont les descendants le possédèrent pendant de longues années.

Aujourd'hui il ne reste plus rien de la forteresse et les manoirs sont devenus des fermes. La motte seule demeure à peu près intacte. Puisse-t-elle un jour livrer aux chercheurs quelques secrets gardés pendant de longs siècles !

A. SURVILLE.

PROCÈS-VERBAUX

Assemblée générale du 15 Janvier 1924

Présidence de M. TOURNOÛER, Président

Le mardi 15 janvier à 14 h. $\frac{1}{2}$, la Société historique et archéologique de l'Orne s'est réunie en Assemblée générale dans la grande Salle de la Maison d'Ozé, à Alençon.

Étaient présents : M^{mes} ADIGARD DES GAUTRIES, BEAUGÉ, BONY, CHAUVEAU, DESCOUTURES, la comtesse DU MESNIL DU BUISSON, la baronne DE SAINTE-PREUVE, RUFFRAY, TOURNOÛER, M^{lles} BEAUGÉ, BELLESSORT, HÉBERT, DE SEMALLÉ.

MM. le docteur BEAUDOUIN, BEAUGÉ, Henri BESNARD, Maurice BOURDON, BROUARD, CHARPENTIER, l'abbé DAREL, GRISARD, le chanoine GUÉRIN, le chanoine GUESDON, GUILLEMAIN D'ECHON, JOUANNE, LEBOUCHER, le comte LE VENEUR, l'abbé MERCIER, le lieutenant DU MESNIL DU BUISSON, le docteur MIQUET, le vicomte DU MOTÉY, P. ROMET, l'abbé SEVRAY, l'abbé TABOURIER, Henri TOURNOUER.

Excusés : M^{mes} la vicomtesse DE BANVILLE, M. BOURDON, CHABERT, CHEVALLIER, DE COURTILOLES, EON, A. LEVEILLÉ RIVIÈRE, P. ROMET ; MM. le duc d'AUDIFFRET-PASQUIER, BEAU, Félix BESNARD, Joseph BESNARD, le docteur BOUTEILLIER, CHEVREUIL, CORBIÈRE, COQUERET, H. DESCHAMPS, DESHAYES, EON, l'abbé GERMAIN-BEAUPRÉ, le chanoine GOUGEON, GUÉRIN-SÉGUIER, Joseph GUILLAUME, JOUSSELIN DE SAINT-HILAIRE, KERCHNER, le comte DE LÉVIS MIREPOIX, le baron J. ANGOT DES ROTOURS, Etienne DE LA SERRE, le comte DE SOUANCÉ, R. TRIGER, le R. P. UBALD d'Alençon, E. VOISIN.

L'absence de M. l'abbé Germain-Beaupré nous prive de notre Secrétaire et du registre des procès-verbaux, M. TOURNOÛER propose l'admission comme nouveau sociétaire de M. Albert Deschamps, présenté par MM. Paul Romet et Maurice Bourdon et souhaite de nombreuses recrues pour 1924.

M. LE PRÉSIDENT signale la mort de parents de quelques-uns de nos sociétaires : M^{me} de Saint-Hilaire, à l'âge de 98 ans, vénérable personne au visage encadré des « anglaises » chères aux femmes du second empire, pour Alençon, dernier exemple à notre connaissance d'une mode délicate. M^{me} la Vicomtesse de Semallé, dont nos confrères n'oublieront pas l'accueil si aimable, lors de leurs visites aux Feugerets, et M. Mezen, père de notre confrère architecte à Alençon.

Lecture est donnée par M. TOURNOÛER d'une communication du Père UBALD d'Alençon, qui signale que notre confrère, Madeleine Le Chevreil, après deux volumes de poésies *Fleurs d'aube* et *Enivrements*, et deux romans, fait paraître à la Société littéraire de France, éditions Crès, *Les Jardins perdus*.

J'ai perdu les sentiers qui menaient à vos roses,
 Les routes conduisant aux bonheurs anciens.
 Mots magiques ouvrant les grilles closes :
 Enfance, paradis, amour..... ô mes jardins,
 J'ai perdu les sentiers qui menaient à vos roses.

Le Père UBALD a envoyé à *La Libre Parole* un entrefilet concernant ce livre plein d'une sensibilité délicate.

M. GUÉRIN-SÉGUIER écrit pour demander si « en Argentan » à l'angle de la rue principale et de la dernière rue qui la croise, avant d'arriver à l'église Saint-Germain, à droite en montant, il n'a pas été supprimé récemment un motif d'angle en bois sculpté, représentant Adam et Eve, la boutique d'un charcutier venant d'être remise à neuf.

M. le comte DE SOUANCÉ pose par lettre la question suivante.

Il est fait mention dans les archives départementales de l'Orne, Série H, 5.102, d'un peintre de portrait, le sieur Mauger demeurant à Alençon vers 1770, 1781, qui se maria à Saint-Hilaire-des-Noyers « à l'époque où il était occupé à Nogent-le-Rotrou à faire des portraits ». Ce peintre est-il connu à Alençon ; a-t-il laissé quelques œuvres, dont il soit fait mention ? Il n'y a aucune trace de son passage à Nogent !...

M. le PRÉSIDENT fait part de l'invitation des « Normands de Paris » de venir avec eux commémorer à Bayeux cette année..... « le rattachement à la Normandie des comtés du Bessin et de Sééz ». Voici d'ailleurs un extrait du texte publié dans l'*Indicateur de Bayeux* du 4 janvier 1924 :

**Les fêtes du millénaire de l'extension
du territoire Normand à Bayeux**

Les « Normands de Paris » ont décidé de venir au cours de l'été 1924, commémorer solennellement à Bayeux, le rattachement à la Normandie des comtés du Bessin et de Sééz. Ils ont choisi notre ville parce que, si l'on en croit Dudon de Saint-Quentin, le chroniqueur officiel du duc Richard sans Peur, elle fut le berceau de la femme de Rollon, Pope, fille de l'infortuné Bérenger, qui défendit si vaillamment, mais sans succès, l'ancienne capitale du Bessin contre les attaques de Rollon.

Jusqu'en 911, la partie du sol de France occupée par les Normands, définitivement fixés, s'étendait, le long du littoral de la Manche, des bords de la Bresle et de l'Epte à la vallée de la Dives.

En 923, date que nous commémorons, au cours d'une entente verbale qu'on appelle d'ordinaire improprement le « Traité de Saint-Clair-sur-Epte », le roi de France Charles le Simple et Rollon décidèrent que la limite des pays soumis au duc de Normandie serait reculée vers l'Ouest jusqu'à la Vire et qu'en conséquence le duché comprendrait désormais les diocèses de Séés et de Bayeux.

Cet événement fut pour la civilisation d'une haute importance et montre que le roi Charles III ne méritait peut-être pas cet épithète de Simple que les historiens ont accolée à son nom ; l'entente de Saint-Clair-sur-Epte mit fin aux incursions des gens du Nord, aux pillages et aux massacres ; les envahisseurs tant redoutés devenaient les gardiens vigilants du sol français. Grâce à la législation et à l'administration vigoureuses de Rollon, la

Normandie allait connaître un régime de sécurité et de prospérité ; des réfugiés de tous les pays voisins allaient chercher et trouver sur son territoire asile et protection. Un moine bourguignon exprime en ces termes son admiration pour les Normands :

« Toute la province qui était soumise à leur pouvoir, comme la maison ou le foyer d'une même famille, vivait dans le respect inviolable de la bonne foi. »

Des rivaux malveillants vont peut-être sourire et dire que leurs descendants ont bien dégénéré. Nous prouverons aux étrangers qui viendront assister à nos fêtes du millénaire, et à nos frères de Paris qui vont y participer, que, si nous avons quelque peu perdu de la rudesse de nos ancêtres, nous savons, comme eux, être accueillants et pratiquer la plus généreuse hospitalité.

Un comité, présidé par M. Ernult, maire de Bayeux, s'occupe activement d'organiser les réceptions et les fêtes qui auront lieu les Dimanche et Lundi de la Pentecôte, et qui se termineront le Mardi par l'inauguration d'une plaque commémorative en l'honneur de l'illustre actrice de la Comédie Française, M^{lle} Georges, née à Bayeux en 1787.

M. le vicomte DU MOTÉY proteste contre l'erreur qui fait dire aux Bayeusains que le comté d'Hiémois a été remis à la Normandie en 928. Il le fait en ces termes précis :

Trois pactes ont contribué à former la Normandie, ceux de 911, de 924 et de 933.

I. — *Pacte de 911* (Traité de Saint-Clair-sur-Epte). Rollon a reçu de Charles le Simple la partie de la Haute-Normandie, située sur la rive droite de la Seine, qui correspond exactement au département de la Seine-Inférieure et à la portion de celui de l'Eure, comprise entre la Seine et l'Epte. *Rien de plus, rien de moins.*

II. — *Pacte de 924.* — Ce pacte, conclu entre le roi Raoul et Rollon, a donné à ce dernier une vaste région, dénommée contrée de Bayeux, s'étendant entre la Seine et le Cotentin, plus le Maine. « *Data pacto pacis terra cenomannensi et Baiocensi.* » Ce pacte, promesse éphémère, rendue caduque, par la double rébellion de Rollon, d'abord, de Guillaume Longue Epée, son fils, ensuite, ne reçut aucune exécution pour le MAINE. Jamais le Maine ne sortit de la juridiction des ducs de France. *Il ne reçut également aucune exécution, en ce qui concerne l'Hiémois*, où l'autorité des rois de France s'exerçait encore directement vers 953. A cette date, en effet, Yves de Bellême dote sa chapelle castrale de Bellême, par une charte dont Bry de la Clergerie avait vu l'original à l'abbaye

de Marmoutier, et dont les archives de l'Orne — H. 2150 — conservent une double copie du XI^e siècle.

Cette chartre nous présente le BELLÉMOIS *comme dépendant du comté royal d'Hiémois*. Si ce comté avait été normand, le Bellémois, toujours resté compris dans la mouvance directe de la couronne de France, n'aurait pas pu former alors *une des vicairies du comté d'Exmes*. Le roi Louis d'Outremer, seul suzerain du Bellémois comme du comté d'Hiémois, est appelé par Yves de Bellême à fortifier la dotation de son sceau. Rien n'est plus clair. « *Et impressione anuli regis nostri subter insigniri desideramus.* »

Avant le traité de Gisors, en 965, date mémorable dans l'histoire de la Normandie définitivement constituée, on a la preuve de la prise de possession du comté d'Exmes par Richard I^{er}. Sûrement Hugues le Grand, duc de France, suzerain effectif de la Normandie, devenu, à la suite de la mort du roi Louis d'Outremer, tuteur de son fils le roi Lothaire, et voulant servir les intérêts de Richard I^{er}, duc de Normandie, fiancé de sa fille Emma, *avait porté la frontière normande jusqu'à la Sarthe*. C'est ce qui fait qu'après la mort de Hugues, survenue en 956, une coalition, formée contre la Normandie par Thibault le Tricheur, comte de Chartres, trouva un fervent adhérent dans Geoffroy Grisegonelle, *comte d'Anjou, prétendant à la suzeraineté du Maine*, menacé par la nouvelle frontière. Son intervention ne peut s'expliquer autrement.

C'est du reste Richard I^{er} qui donna l'autorisation de construire les châteaux d'Alençon et de Domfront. Le Passais, dit Normand, avait été cédé en même temps que le comté d'Exmes, et pacifiquement, sous l'influence de Hugues le Grand.

Avant le règne de Richard, *on ne trouve pas le moindre indice d'une prise de possession de l'Hiémois par les ducs de Normandie, et aucun fait, si petit soit-il, les concernant, ne s'est accompli sur son territoire.*

III^e pacte. — Je le mentionne, bien qu'il n'ait aucun rapport avec la question qui nous occupe. En 933, Guillaume Longue-Épée reçut les comtés d'Avranches et de Coutances.

Je puis ajouter, bien que ce détail n'y touche pas, que les Normands de Bayeux, dont beaucoup restèrent obstinément païens jusqu'à l'époque de Richard I^{er}, firent tout ce qu'ils purent pour éviter l'autorité et l'emprise des ducs de Normandie. Ils restèrent indépendants de fait jusqu'au milieu du règne de ce prince.

M. LE PRÉSIDENT s'associe à cette rectification qui sera transmise aux organisateurs, auxquels par ailleurs la Société s'unit de grand cœur pour ces fêtes normandes.

M. TOURNOÛER fait part de sa visite à la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, présidée par M. Pocquet du Haut-

Jussé, qui compte 150 membres. Cette Société bien que moins nombreuse que la nôtre reçoit des subventions (500 francs du département, 250 francs de la municipalité de Rennes). Elle a organisé un Musée breton et fait chaque année une courte excursion de 24 heures.

M. LE PRÉSIDENT donne lecture d'un article de M. de Laigue, dans le *Nouvelliste* du 2 janvier 1924, signalant l'initiative de Mgr Charost, archevêque de Rennes, qui rend obligatoire dans les Ecoles primaires libres du diocèse, l'enseignement de l'histoire de Bretagne. Une brochure mise à la disposition des élèves au prix modeste de 0 fr. 10 et un manuel pour les maîtres donnent, sous une forme pratique, un résumé de l'histoire de Bretagne.

Cette heureuse initiative régionaliste est d'un bon exemple et avec le président les membres présents souhaitent voir la Normandie suivre la même voie.

Une intéressante communication du lieutenant DU MESNIL DU BUISSON, avec photo à l'appui, renseigne de façon précise sur l'interprétation du tympan de la cathédrale de Sées. Cette communication sera résumée d'autre part dans le bulletin par son auteur.

Avant de passer à l'approbation des comptes, M. TOURNOUER fait un aperçu succinct de la vie de la Société en 1923, puis M. BROUARD donne lecture des comptes et du projet de budget pour 1924.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité avec des remerciements au trésorier, si ponctuel de la Société.

Les membres du bureau dont les pouvoirs expiraient sont réélus, ce sont :

M. le vicomte du Motey, vice-président ;

M. le baron J. Angot des Rotours, secrétaire général ;

M. Henri Besnard, secrétaire adjoint ;

M. Brouard, trésorier.

M. Jean Collière, trésorier adjoint ;

MM. Albert Mezen et Louis Barillet, commission du Musée.

Trois voix ont été données à M. Beaugé, comme secrétaire adjoint.

Une communication très détaillée de M. BEAUGÉ annoncée à l'ordre du jour, termine la réunion.

M. Beaugé, avait pris pour thème *Haram el Chérif et la Mosquée d'Omar*. Il parla de son sujet en poète, donnant à ses souvenirs personnels une couleur, que l'on retrouve dans son beau livre *A Travers l'Egypte* (Imprimerie alençonnaise, 1923).

La séance est levée à 5 heures.

Le secrétaire adjoint,

HENRI BESNARD.

Communication à la Séance du 15 Janvier

NOTE SUR LE TYMPAN
de la porte centrale du grand portail
de la Cathédrale de Séez (XIII^e siècle)

Le tympan de la maîtresse porte de la cathédrale de Séez, nous est parvenu dans un tel état de dégradation, qu'il nous est aujourd'hui malaisé de discerner les sujets qui le décoraient.

Le registre supérieur, cependant, ne laisse pas de doutes ; les deux nimbes, dont l'un crucifère, à droite, la position des deux personnages assis sur un large tronc, indiquent, sans contredit, les vestiges d'un *couronnement de la Vierge*. Deux nimbes plus petits, placés à la pointe du tympan, devaient appartenir à des anges volant au-dessus du groupe principal, et tenant une couronne.

Le registre inférieur est beaucoup plus difficile à interpréter. Au premier plan, deux rectangles allongés, ornés de quatrefeuilles, caractéristiques des maîtres de Séez, représentent des sarcophages ou des lits ; aux extrémités de chacun un personnage debout paraît s'incliner vers la couche où reposait un corps. Au second plan de nombreux nimbes indiquent des personnages debout formant deux groupes derrière chacun des sarcophages ou lits.

Plusieurs archéologues, et non des moindres ont voulu voir là une scène de la légende des saints Gervais et Protais. L'un de ces savants résume ainsi l'interprétation admise : « Dans le tympan un premier bas-relief représentait la Sainte Trinité s'associant tout entière au Couronnement de la Vierge Marie. Immédiatement au-dessous un second bas-relief représentait l'*invention des corps des saints*, martyrs Gervais et Protais, seconds titulaires de l'église » (1). Cette opinion a été vulgarisée par les guides (2).

L'interprétation peut tenter : la symétrie du sujet, le patronage de la cathédrale militent en sa faveur ; elle ne peut cependant satisfaire : la légende des saints Gervais et Protais nous apprend que les deux corps ont été découverts dans un même sarcophage, comme le montre un bas-relief du maître autel. Point non plus, suivant la tradition médiévale, de saints nombreux autour des corps découverts. Enfin on ne saurait admettre dans un même tympan ce côte-à-côte des légendes de la Vierge et des saints. Les imagiers

(1) Abbé L.-V. Dumaine, chanoine-archiprêtre, *La Cathédrale de Sées*. Sées, 1892, p. 56.

(2) Ad. Joanne, *Guides bleus*, Paris, Hachette (Ed. 1919, p. 488). — L. Dimier et R. Gobillot, *La Basse Normandie*, p. 282, § 1. Cependant, en sens contraire ; R. Gobillot, *Compte rendu d'une promenade archéologique*. Bulletin, 1914, p. 66.

du Moyen-Age ne l'eussent point admis : il est évident que tout le tympan était consacré à des scènes de la vie de la Sainte Vierge.

Nous croyons qu'il faut voir en réalité dans le registre qui nous occupe deux scènes distinctes ; à gauche, la mort de la Vierge entourée des apôtres et assistée du Christ recevant son âme sous la forme d'un petit personnage symbolique. A droite, la résurrection du corps : le Christ est encore présent ainsi que les apôtres. Dans l'un et l'autre tableau le corps est soulevé par deux anges.

Est-il besoin de rappeler les sources de tout ce thème : elles ne se trouvent pas dans les livres du nouveau testament, mais dans un très ancien récit à forme légendaire et d'origine orientale, propagé en France par les œuvres de saint Grégoire de Tours.

La mère du Sauveur vécut de longues années après la mort de son fils. Un jour un ange lui apparut et lui annonça sa mort prochaine. Alors, sur la prière de la Bienheureuse Vierge, « ses fils et frères les apôtres », miraculeusement ramenés des extrémités de la terre, se trouvèrent réunis autour d'elle. A la troisième heure de cette même nuit, Jésus arriva escorté de toutes les hiérarchies célestes et l'âme de Marie sortit de son corps et s'envola dans le sein de son Fils.

Voilà le premier acte du drame : la mort de Marie.

Les apôtres déposèrent la Vierge dans le monument qui l'attendait et s'assirent à l'entour. Le troisième jour, Jésus vint avec une troupe d'anges, et ayant demandé aux apôtres quelle récompense il convenait d'accorder à Marie, il ressuscita le corps de sa mère. L'âme de la Vierge rentra dans son corps et les anges l'emportèrent dans le ciel.

Voilà le second acte : Résurrection et Assomption. La symétrie des scènes se dégage dans le texte comme sous le ciseau du sculpteur ; parfois, cependant, l'artiste a voulu varier en représentant les anges accourant au réveil de Marie pour l'enlever dans le ciel, comme cela se voit à Senlis ; à Sées, au contraire, les deux tableaux sont presque semblables.

On retrouve, avec des variations diverses, des tympan décorés par le couronnement de la Vierge en haut, son trépas et sa résurrection au-dessous, à Longpont, à Amiens, à Chartres, à Mantes, à Senlis. On peut ajouter à ces noms celui de Sées. Notre avis sur ce point est celui des meilleurs spécialistes de l'art du Moyen âge, M^{me} Le François-Pillion (1) et M^{lle} Lucile Sumpt, qui a bien voulu se rendre à Sées pour se faire une opinion.

La Société historique et archéologique de l'Orne souscrira, nous en sommes sûrs, à d'aussi savants avis et l'hommage rendu à la Vierge Marie par les sculpteurs de Sées restera compris par leurs arrières neveux.

Comte DU MESNIL DU BUISSON,
Ancien Inspecteur des Antiquités de Syrie.

(1) Louise Pillion, *Les Sculpteurs français du XIII^e siècle*, p. 251.

Séance du 22 Février 1924

Présidence de M. TOURNOÏER, Président.

Le vendredi 22 février 1924, à 14 heures, la Société historique et archéologique de l'Orne s'est réunie, en la Maison d'Ozé, sous la présidence de M. Tournoïer, Président.

Présents : M^{mes} ADIGARD DES GAUTRIES, Félix BESNARD, BOURDON, DESCOUTURES, RUFFRAY, la baronne de SAINTE-PEUVE ; M^{llcs} BELLESSERT et CHAUVEAU.

MM. Henri BESNARD, BOURDON, André BOUTON, le chanoine DAREL, Henri DESCHAMPS, Francis EON, FONTAINE, l'abbé GERMAIN-BEAUPRÉ, HUBERT, JOUANNE, JOUSSELIN DE SAINT-HILAIRE, LÉBOUCHER, le comte LE VENEUR, ROBERT, Paul ROMET, l'abbé TABOURIER, TOURNOÏER et l'abbé VANNIER.

Excusés : M^{mes} la comtesse D'ANGÉLY, BEAUGÉ, EON, LEVEILLÉ, TIERCELIN, TOURNOÏER et M^{lle} BEAUGÉ ; MM. le duc D'AUDIFFRET-PASQUIER, BEAUGÉ, Félix BESNARD, CORBIÈRE, CRÊSTE, François FÉREY, l'abbé GUERCHAIS, GUÉRIN-SÉGUIER, GUILLEMAIN D'ECHON, LEMARQUANT, le docteur MIQUET, Etienne DE LA SERRE, TRIGER et DE VIGAN.

Le procès-verbal lu et approuvé, M. LE PRÉSIDENT fait les présentations suivantes :

M^{me} Adigard des Gautries, 33, rue du Cours, par MM. Tournoïer et Bourdon.

M. André Bouton, ancien notaire, 10 *bis*, rue des Ursulines, Le Mans, par MM. Robert Triger et l'abbé Germain-Beaupré.

M. Louis d'Aillières, conseiller général de la Sarthe, au Château d'Aillières, par Mamers, par MM. le duc d'Audiffret-Pasquier et Tournoïer.

M. Guy Hubert des Villettes, à Lonlay-l'Abbaye, par MM. G. Hubert et Tournoïer.

M. Jean Moulinet, notaire à Argentan, par MM. Louis Moulinet et Tournouër.

M. Lenoir, professeur honoraire au lycée d'Alençon, membre de la Société linnéenne de Normandie, rue du Général-Fromentin, par MM. Eon et le docteur Beaudouin.

M. le comte de Bouillé, château de Coulonges, par M^{me} la baronne de Sainte-Preuve et M. Tournouër.

M. l'abbé Jean Hébert, au Séminaire de Saint-Sulpice, à Issy (Seine) et 24, rue du Jeudi, Alençon, par MM. P. Romet et Bourdon.

M. l'abbé Vannier, au Grand Séminaire de Sées, et rue Grande-Sarthe à Alençon, par MM. le vicomte du Motey et l'abbé Tabourier.

M. Boillet, de la verrerie de Saint-Evrault, a envoyé sa démission.

M. LE PRÉSIDENT est heureux de nous annoncer que, par décret du 17 décembre 1923, M. Jean Porcher a été nommé bibliothécaire stagiaire au département des imprimés de la Bibliothèque nationale ; puis, il salue la présence de M. Paul-Louis Robert notre conférencier et, très délicatement, lui dit le plaisir que l'on se promet à l'entendre ce soir. Il rappelle aussi avec quel sympathique et vif intérêt fut écoutée la précédente conférence du duc d'Audiffret-Pasquier, député de l'Orne, sur le Maroc. Nous tenons à enregistrer ici les télégrammes échangés le lendemain entre le maréchal Lyautey, qui fut colonel des Hussards à Alençon et notre très distingué confrère :

Alençon, 15 janvier.

Maréchal Lyautey, résident général, Casablanca (Maroc).

Les Alençonnais réunis pour entendre parler du Maroc, me chargent transmettre tribut d'admiration et reconnaissance pour œuvre marocaine au Maréchal ancien colonel du 14^e Hussards. J'y ajoute expression ma respectueuse gratitude.

AUDIFFRET-PASQUIER.

Rabat, 17 janvier,

Je reçois le charmant télégramme que tu m'envoies au nom des Alençonnais. Je pense que c'est à ton passage au Maroc que je dois le bon accueil fait à ce sujet. Transmets-leur les vifs remerciements de l'ancien Colonel du 14^e Houzards en en gardant une bonne part pour mon ancien brigadier.

LYAUTEY.

M. l'abbé ROBERT écrit à M. le Président pour rappeler l'attention sur la vieille église de Ternant et son mobilier. Mais hélas ! ce n'est pas tout de faire classer, il faut beaucoup de ressources pour conserver. Et c'est ce qui manque le plus...

Le bon vieil original et tout sympathique curé de Ménil-Gondouin fait encore parler de lui après sa mort ! et M. HUBERT nous communique un curieux article de la Revue *L'Encéphale*, par M. A. Prince, où ce bon prêtre « unique au monde » heureusement... ! est scientifiquement étudié et classé dans la catégorie spéciale des *hypomaniaques*. Espérons qu'il est avec tout le monde dans le Paradis !

M. SAUVAGE, archiviste du Calvados, sociétaire de la *Société des Antiquaires de Normandie* et M. BIGOT, doyen de la Faculté des sciences, secrétaire de la *Société linnéenne*, invitent la Société historique et archéologique de l'Orne à la célébration du Centenaire de l'établissement de ces sociétés, les 31 mai, 1^{er}, 2 et 3 juin. Le 31 mai : Séance publique, présidée par M. Omont, de l'Institut, au Palais de l'Université ; 1^{er} juin : excursion à la vallée de la Mue ; 2 et 3 juin : Congrès des sciences naturelles, historiques et archéologiques. C'est notre aimable et distingué confrère, M. Lechevrel, qui est chargé du rapport sur le folklore.

M. LE PRÉSIDENT nous fait espérer, pour le mois d'avril, une causerie de M. des Rotours sur la députation de l'Orne en 1824. Il nous signale à Paris, galerie Georges Petit, l'exposition particulière des œuvres de Pierre-Gaston Rigaud, le peintre des Cathédrales, bien connu à Alençon. La cathédrale de Sées y figure sous cinq numéros.

M. LE PRÉSIDENT a extrait du *Journal des Débats*, pour nous en régaler, des vers charmants échangés entre Jean des Cognets et notre poète Paul Harel. Des Cognets dîne à Echauffour :

..... Bientôt le tournebroche, huilé comme un athlète
 Malgré ses soixante ans, prit sa part de la fête
 Ahanant, chevrotant et toussant par moments
 Chantant de petits airs surannés, mais charmants
 Cependant que, suant dans sa peau, blanche encore
 La dinde, à chaque tour de broche, se colore

.....
 Chaque plat, chaque vin largement savouré
 De gloses par nos soins se voyait honoré :
 Car on cause un dîner plutôt qu'on ne le mange
 Et si la bête y boit, c'est pour enivrer l'ange.

Et Harel de répondre :

J'ai tenu, des Cognets, l'auberge des poètes ;
 Les sages et les fols y vinrent, tour à tour.
 Seuls, quelques prosateurs ont redouté nos fêtes.
 C'est ainsi qu'en tremblant, un jour,

Monseigneur Baudrillart me dit : « Je suis cardiaque,
 Non, ne m'invitez pas, émule de Berchoux ! »
 Moi qui lui réservais l'aile paradisiaque
 D'une vieille perdrix aux choux !...

Poizat, depuis trente ans, mouille ses pâles lèvres
 A mon madère d'or, qui date du Régent.
 Et, pâtre de génie, il fait danser mes chèvres
 Sous les clairs de lune d'argent.

Front haut, cheveux de lin, parler clair, masque large,
 Francis Éon s'écrie, en face des gigots :
 — Harel, ce Haut-Brion (Verse donc ! je m'en charge...),
 Vient de derrière les fagots !

C'est le Francis Éon aimé du pays d'Ouche :
 Poète et conseiller, il traverse Alençon,
 La joie au cœur, le rire aux yeux, et sur la bouche,
 Une merveilleuse chanson.

Puis ce sont des duos après chaque rasade :
Rhapsodes sans pareils, amis délicieux...
Tel Maurice Brillant et tel Fernand Mazade,
Qui porte la mer en ses yeux.

Je revois l'Hôpital. Et Paul Fort, roi du Pinde,
Fier comme un émigré du boulevard de Gand,
Il trouble ma cousine et dévore la dinde
Que j'avais promise à Trogan.

Il se pourrait qu'un jour prochain, bien avant Pâques,
A l'auberge un ami précédant un ami,
Nous vissions arriver, dans les brumes opaques,
Amand Praviel et Jean Nesmy...

Hauchecorne, sans bruit, vient au cœur des vacances
Charles Baussan nous plaît comme il se plaît chez nous.
Il modère parfois les rudes éloquences
De Lestra, qui tombe à genoux.

A table des Cognets ! Et vois ce qu'on apporte :
Bécasses, Clos-Vougeot, Rôtie. Il faut pourtant
Que le grand besacier, dont l'ombre est à la porte,
Soit avec nous dans un instant.

Dis-moi, ce pèlerin, ce gueux, cet homme étrange
Et que nous accueillons tous les deux, d'un seul cri,
Ne prend-il pas soudain, qu'il pleure, boive ou mange,
La figure de Jésus-Christ ?...

PAUL HAREL.

L'auteur de l'article des *Débats*, où sont enchâssés les vers de des Cognets, est un causeur spirituel qui se propose de venir nous voir et qui acceptera, nous l'espérons, de nous donner une conférence l'année prochaine.

M. ROBERT demande des renseignements sur Albert Glatigny et ses rapports avec Poulet-Malassis, vers 1850 ou 55, à Alençon. Il y dût venir, à cette époque, jouer la comédie.

En terminant, M. LE PRÉSIDENT signale à ceux qui n'auraient pas eu la bonne fortune de le lire, un remarquable article de M. Jouanne dans *L'Echo d'Alençon*, sur la dentelle et les dentellières.

Puis il cède la parole à M. le vicomte du MOTEY, dont on ne sait qu'admirer le plus de la sobre élégance du discours ou de la précision étonnante d'une mémoire qui se joue des dates et des complications généalogiques.

Il vous parle de la Famille de Jacques de Silly, évêque de Sées de 1511 à 1589.

Le programme épuisé, la séance est levée à 16 h. ½.

Le Secrétaire,

P. GERMAIN-BEAUPRÉ.

Séance du 19 mars 1924

A Paris, 5, boulevard Raspail

Présidence de M. TOURNOÛER, Président.

Présents : M^{mes} la duchesse d'AUDIFFRET-PASQUIER, la vicomtesse DE BANVILLE, la comtesse BECCI, la marquise DE BROU, la comtesse DE BROSSARD, DE CORCELLE, DE LAVERRIERE, la comtesse LE MAROIS, Jacques MARGARITIS, PIERREY, la baronne DES ROTOURS, Albert RIVIÈRE, la marquise DE TORCY, TOURNOÛER, TRÉBUTIEN, M^{lle} MOUCHEL

MM. BARILLET, BEAU, le comte BECCI, Joseph BESNARD, le comte DE BROSSARD, CRESTE, DOIN, le marquis DE FROTTÉ, GOBILLOT, GUÉRIN-SÉGUIER, l'abbé DE LA SERRE, Etienne DE LA SERRE, LEMARQUANT, DE MARCÈRE, MOUCHEL, PIERREY, Jean PORCHER, Albert RIVIÈRE, le baron DES ROTOURS, le comte DE SOUANCÉ, TAUNEY, TOURNOÛER, le comte DE VAUCELLES.

Excusés : M^{mes} LEVEILLÉ, TIERCELIN ; MM. Albert FOUCAULT, DE FRANCE, l'abbé GERMAIN-BEAUPRÉ, Paul HAREL, G. HUBERT, R. JOUANNE, KERCHNER, le comte LE VENEUR, le comte RØEDERER, le vicomte P. DE ROMANET, Paul ROMET, ROULLEAUX-DUGAGE.

Le comte Becci remplit les fonctions de secrétaire.

M. LE PRÉSIDENT remercie les membres présents d'être venus si nombreux à cette réunion parisienne, la première depuis la guerre, mais qui a été, en réalité, précédée de trois autres séances à Paris.

La première, tenue le 9 mars 1911, avait eu pour but l'étude des deux importantes questions du monument à Orderic Vital et des fêtes de Saint-Evrault. Ces fêtes dont le souvenir est encore présent eurent lieu en 1912, avec grand succès.

Nous nous étions préoccupés aussi de la rédaction d'un dictionnaire historique de la Normandie. Un comité fut formé, avec des membres pris dans les cinq départements, mais la guerre a empêché son exécution.

Une seconde réunion s'est tenue le 19 mai 1913, puis une troisième le 15 mai 1914, dans lesquelles furent examinées la rédaction de monographies cantonales destinées à devenir des articles du dictionnaire et la reconnaissance d'utilité publique de la Société. Celle-ci fut prononcée le 2 décembre suivant.

Interrompues depuis 1914, nous avons pensé qu'il convenait de reprendre nos réunions à Paris, pour tenir au courant de la vie de la Société les membres qui ne peuvent venir à Alençon, et leur expliquer rapidement ce que nous avons fait.

Œuvre historique et archéologique dans la pensée de ses fondateurs ; destinée à faire revivre le passé et à assurer la sauvegarde de ses richesses monumentales, notre Société est entrée aujourd'hui dans une voie plus appropriée aux temps actuels. Elle a élargi le but qu'elle poursuivait à ses débuts, en favorisant la divulgation des travaux de ses membres. Elle s'est souvenue que si ses études habituelles se limitaient à la généralité d'Alençon, elle faisait partie de la région très homogène de la Basse-Normandie, dont elle avait le devoir de ne pas se désintéresser. Ainsi entrée dans la voie du régionalisme, elle a obtenu des résultats qui ne peuvent que stimuler ses efforts. Héritière de Caumont, elle répand l'amour de la petite patrie et rapproche ceux qui veulent une France toujours plus grande et toujours plus unie.

Les vides creusés dans nos rangs pendant la guerre ont été comblés par le zèle de certains de nos membres à faire de nouvelles recrues et surtout par l'appoint de l'élément féminin auquel nous faisons une place de plus en plus grande, de sorte que le nombre de nos membres approche aujourd'hui du chiffre de 500.

Ce chiffre imposant est insuffisant cependant, pour supporter la charge écrasante de nos publications ; nous avons dû les borner, mais nous ne les avons jamais interrompues. Pour remédier à cette insuffisance, nous avons essayé de multiplier pour nos sociétaires les occasions de se rencontrer. Nous avons organisé des réunions mensuelles que nous avons cherché à faire très vivantes, très intéressantes et très cordiales. Des causeries ont été instituées sur des sujets variés, connus d'avance, auxquelles chacun peut apporter sa collaboration. C'est ainsi que l'an dernier les sujets suivants ont été traités :

Villoteau, musicographe de l'expédition d'Egypte, né à Bellême, et Conté, né à Sées, par M. Beaugé.

L'Académie de Bellême et les Goncourt, par M. Eon.

Jean Gœurot, médecin de François 1^{er} et de Marguerite de Lorraine, par le docteur Beaudouin.

Le costume ecclésiastique à travers les âges, par l'abbé Tabourier.

Le service de correspondance de Regmalard à Pont-l'Evêque, au temps des Celtes et des Gaulois, par M. Mouchel.

La famille de Jacques de Silly, évêque de Sées, par le vicomte du Motey.

Des conférences mensuelles ont aussi été faites, depuis trois ans, sur les sujets les plus divers : elles ont reçu des encouragements précieux de la part des Autorités, et il serait souhaitable qu'elles puissent être rééditées à Paris.

Une exposition de dentelles d'Alençon a eu lieu en février 1922.

Un cours de paléographie a été fait par M. Jouanne. Un cours d'archéologie va être créé.

Enfin il convient de signaler l'extension de notre biblio-

thèque et de notre musée, dont les locaux deviennent trop exigus.

Les relations de la Société avec les Sociétés savantes se poursuivent en termes excellents par l'échange de bulletins, et par les rencontres que nos excursions annuelles favorisent.

MM. Revert et Adigard des Gautries nous mettent en rapport avec la Finlande et la Norvège.

Nous avons adhéré à la Fédération régionaliste de Normandie, fondée en 1928 sur l'initiative de la Société normande d'éthnographie et d'art populaire à Honfleur, dont le président d'honneur est M. Ch. Brun, délégué général de l'action régionaliste française, et le président, le docteur Léon Dufour, président de la Société des Amis du Vieux Fécamp.

En 1924 les occasions de rapprochement avec les Sociétés normandes seront nombreuses. Du 31 mai au 3 juin, la Société linnéenne de Normandie et la Société des Antiquaires de Normandie célébreront leur centenaire dans un congrès présidé par M. Omont. En juin, à Bayeux, on fêtera le millénaire de la réunion des comtés du Bessin et de Sées à la Normandie; du 6 au 10 août, l'Association normande tiendra son congrès à Argentan.

Signalons encore les dimanches poétiques de la *Revue normande*, dont le directeur est Pierre Prêteux.

Notre excursion doit cette année nous conduire du 25 au 28 août à Bernay, Pont-Audemer et Honfleur; ce sera une excellente occasion de nous retrouver pour faire dans un beau pays une randonnée des plus intéressantes.

M. LE PRÉSIDENT indique en outre les questions dont la Société a le devoir de se préoccuper :

1° D'abord la sauvegarde de nos monuments. Les beaux arts réclament un inventaire supplémentaire, une commission a été nommée à cet effet, dont MM. Jouanne, Creste, Hubert et l'abbé Tabourier font partie.

2° L'enseignement de l'histoire locale dans les écoles, conformément à une initiative prise à Rennes par Mgr Charost.

3° Enfin le fonctionnement de la commission diocésaine,

dont nous avons provoqué la création. Nous souhaitons en outre l'établissement au Grand Séminaire d'un cours d'archéologie.

Plusieurs membres de la Société sont les auteurs de publications intéressantes : *La Bienheureuse Marguerite de Lorraine et la vie de la Bienheureuse Thérèse de l'Enfant-Jésus*, par le baron des Rotours ; *La dentelle d'Alençon*, par M. Boulard ; *Robert de Bellême*, par le vicomte du Motey.

Enfin en terminant, M. LE PRÉSIDENT signale la création originale des « exhibitions », données par la Société historique de Rennes. A chaque réunion, un objet ou un livre intéressant est soumis à l'examen des membres. Il se propose d'introduire cet usage dans la Société.

Les vœux par lesquels il convient de sanctionner cette réunion sont les suivants :

- 1° Le maintien de nos réunions parisiennes ;
- 2° La réédition, si possible, de certaines conférences d'Alençon ;
- 3° La participation de nos membres parisiens aux conférences et promenades dans Paris, de la Société française d'archéologie, avec l'agrément de son directeur ;
- 4° Le recrutement de nouveaux membres, par un peu de propagande.

M. LE PRÉSIDENT remercie les sociétaires présents de leur bienveillante attention, et leur soumet comme première « exhibition » :

Des Lettres patentes du Roy, approuvant et autorisant les statuts et règlements de la *Confrérie de charité* établie en l'église *Notre-Dame d'Alençon*, données à Versailles en septembre 1796. (Alençon 1797.)

L'Oraison funèbre d'Elisabeth d'Orléans, duchesse de Gaise, d'Alençon et d'Angoulême, prononcée en l'église de l'Hôpital d'Alençon, par le P. Jerothée, de Mortagne. (Alençon 1696.)

La parole est donnée à M. le baron A. DES ROTOURS pour parler de *La députation de l'Orne aux élections de 1824.*

M. DES ROTOURS commence par situer en quelque sorte, dans l'histoire de la Restauration, les élections de février-mars 1824, et par rappeler que la loi électorale du 29 juin 1820, qui était alors en vigueur, faisait jouer à la fois le scrutin d'arrondissement et le scrutin départemental.

Il fait alors défiler en rapides esquisses, nos députés d'arrondissement, qui furent :

Pour Alençon : M. Thiboust du Puisact ; pour Argentan : le baron Angot des Rotours ; pour Domfront : M. Le Gonidec de Penlan ; pour Mortagne : M. Boucher.

Puis nos députés de département, qui furent :

Le comte de Gontaut-Biron, M. de Charencey, le comte de Choiseul-Daillecourt.

En terminant, M. DES ROTOURS indique qu'aux élections de novembre 1827, deux des députés sortants seulement furent réélus, tous deux par le collège du département, MM. de Charencey et de Choiseul.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. des Rotours d'avoir inauguré de façon si intéressante et si personnelle les causeries de la Société, et espère que son exemple sera suivi.

La séance est levée.

Le Secrétaire,

Comte BECCI.

Séance du 7 Mai 1924

Présidence de M. TOURNOÛER, Président.

Le mercredi 7 mai 1924, la Société historique et archéologique de l'Orne s'est réunie, en la Maison d'Ozé, sous la présidence de M. Tournoüer, Président.

Présents : M^{mes} ADIGARD DES GAUTRIES, la comtesse D'ANGÉLY, BESNARD, BOURDON, DE CROYER, DELAHAYE, DESCOUTURES, DE LAVERERIE, la baronne de SAINTE-PRÉUVE et M^{lle} DE SEMALLÉ ; MM. Henri BESNARD, BOURDON, COLLIÈRE, DELAHAYE, EON, le comte DE FALANDRE FONTAINE, le capitaine DE FONTAINE, DE FRILEUZE, l'abbé GERMAIN-BEAUPRÉ, D'HERMIGNY DE BRUCE, JOUANNE, le comte LE VENEUR, le vicomte DU MOTÉY, P. ROMET et TOURNOÛER.

Excusés : M^{mes} BEAUGÉ, la comtesse DE COURTILOLES, Francis EON, Achille FOULD, LEVEILLÉ, Paul ROMET, TIERCELIN, la marquise DE TORCY et M^{lle} BEAUGÉ ; MM. BEAUGÉ, Félix BESNARD, le vicomte DAUGER, GOBILLOT, l'abbé GUERCHAIS, GUÉRIN-SÉGUIER, le chanoine GUESDON, Paul HAREL, JOUSSELIN DE SAINT-HILAIRE, LÉBOUCHER, LÉBOURDAIS, LECHEVREL, PRIMOIS, Paul RENALT, le comte RŒDERER, le baron Jules DES ROTOURS, Etienne DE LA SERRE, TAUNAY et le R. P. UBALD.

M. LE PRÉSIDENT commence par se féliciter de voir aujourd'hui à son côté M. Triger dont nous souhaiterions tous la présence à chacune de nos réunions.

Il remercie M^{me} Tiercelin qui nous adresse, avec ses excuses, une gravure curieuse et rare. Il dit que M. des Rotours demande à qui pourrait lui en fournir, des renseignements sur le comte de Chambray.

Il envoie à M^{me} de Courtilloles l'expression de nos respectueuses condoléances pour la mort de sa belle-mère, veuve d'un de nos anciens confrères. Nos condoléances également à nos confrères, M. Appert de Domfront, qui vient de

perdre son père, et à M. Roger de Beauregard. En la personne de M. René de Beauregard nous avons l'extrême regret de voir disparaître un très aimable et très distingué confrère, fidèle à nos réunions, un esprit très attentif et très ouvert à toutes les questions agricoles et sociales, d'un dévouement absolu à toutes les bonnes causes et à toutes les bonnes œuvres.

M. LE PRÉSIDENT adresse en notre nom des félicitations à M. l'abbé Tessier, curé de Saint-Pierre de Montsort, nommé chanoine honoraire de Sées et à M. Barbay, qui, d'Argentan, passe au Mans, en qualité de contrôleur principal des P.T.T.

Puis il nous fait les présentations suivantes :

M^{me} de Croyer, 25, boulevard Lenoir-Dufresne, Alençon, par M^{me} Descoutures et M. Jouanne.

M^{me} Paul Delahaye, par MM. Eon et Henri Besnard.

M^{me} Jacques Margaritis, 5, rue de Lisbonne, Paris, par MM. Margaritis et Tournoüer.

M. le chanoine Rattier, archiprêtre d'Argentan, par MM. le chanoine Mercier et l'abbé Germain-Beaupré.

M. le comte d'Andlau, au château de Voré, par Regmalard, par MM. le comte d'Orglandes et Tournoüer.

M. Paul Delahaye, avoué à Alençon, par MM. Henri Besnard et Focét.

M. d'Hermigny de Bruce, sous-inspecteur des enfants assistés, à Alençon, par MM. Coornaert et Eon.

M. Félicien Lande, à Autheuil, par Tourouvre, par MM. l'abbé Lande et Tournoüer.

M. le comte Le Marois, au château de Lonray, par M^{me} la comtesse Le Marois et le comte d'Andlau.

M. Lecuyer de Villers, à Saint-Cénery-le-Gérey, par M^{me} de Couëspel et M. Paul Romet.

M. le comte de Nazelle, au château de Livet, par Aube, par MM. l'abbé de la Serre et Tournoüer.

M. LE PRÉSIDENT nous parle de la réunion de la Société qui eut lieu chez lui, le 19 mars 1924, spécialement pour nos confrères parisiens. On en lira l'intéressant procès-verbal dans le Bulletin.

M. LE PRÉSIDENT propose de remettre au Musée de Mortagne le petit masque de bronze qui nous fut donné par M. l'abbé Letacq de la part de M. Félicien Lande ; ce qui est assez juste, puisqu'il a été trouvé à Autheuil.

Il nous dit que l'on continue de s'occuper activement du classement des monuments. Le comte de Moucheron a fait signer par le Conseil municipal une demande, pour l'église de Maison-Maugis. On a fait de même pour celle de Courthioust. Dans cet ordre d'idées, le président de la Société archéologique et historique du Limousin, M. André Demartial propose un système ingénieux pour venir en aide aux communes qui veulent faire restaurer leurs monuments. Ce serait de créer une *caisse départementale des monuments historiques*, alimentée par un prélèvement annuel sur le « fonds commun » produit par les droits sur les alcools et que l'État attribue chaque année pour être réparti entre les communes.

Ce serait en somme l'application en grand d'une mesure semblable à celle signalée par M. Louis Lecroq à la *Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, que réclamaient sept habitants de Crozant, en 1780, dans une supplique adressée à l'intendant de Moulins. Pour restaurer leur église et le clocher, ils proposent d'employer, à cet effet, l'argent des *dîners de dixmes*, que les seigneurs décimateurs de leur paroisse paient chaque année aux laboureurs de la dite paroisse.

M. LE PRÉSIDENT signale, dans le *Journal des Débats*, un article sur l'excursion de notre Société au château de Fervaques ; un autre (24 avril 1924), sur les « Horloges normandes » d'après l'ouvrage du docteur Stephen Chauvet *La Normandie ancestrale* (Boivin édit.).

M. LE PRÉSIDENT a relevé, à notre intention, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, T. XXXV

(fol. 227-233), d'abord : la conclusion d'une étude de M. G. Hubert, sur le tombeau, dit de Guillaume de Bellême, dans l'église Notre-Dame-sur-l'Eau à Domfront. Ce tombeau n'est autre que celui de Pierre I^{er} Ledin, sieur de la Chalerie. Dans le même volume, on trouve également deux notes qui concernent notre département de l'Orne et que nous publions :

SÉANCES DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE NORMANDIE

7 janvier 1924. — Le secrétaire (M. Sauvage), communique le texte d'une lettre adressée le 25 juin 1790 par le prieur de l'Abbaye de Saint-Eyroult à l'Assemblée constituante, provenant des papiers de M. Emile Travers et conservée actuellement aux Archives nationales. « Pour obtenir une main-levée sur les fermiers de l'Abbaye ou que la municipalité administre leurs biens en leur payant leurs pensions. » (Bulletin de la Société, t. XXXV, p. 366.)

3 juin 1921. — M. Prentout lit une note sur les inscriptions préromaines antiques de la fontaine de la Herse, près Bellême. (Id., p. 392.)

Voici maintenant, envoyé par M. Lemarquand, un extrait du compte rendu du 59^e Congrès de sociétés savantes de Paris, et des départements tenu à Dijon (séance du 22 avril 1924) M. Bazeille, instituteur à Chailloué, y a fait une communication sur l'affaire de Varennes, en 1791, ou plutôt sur la manière dont elle fut portée à la connaissance des populations et sur les mesures de prudence prises par le Directoire départemental du district d'Argentan et suggérées à la municipalité de cette ville par le représentant du peuple Belzais-Courménéil. A la séance du 23 avril, une autre communication fut faite par le même sur l'abbé Gaudin Saint-Amand, principal du Collège de Rabodanges, au moment de la Révolution, dont l'énergie et la fermeté d'attitude déconcertèrent ceux qui voulurent se lever contre lui.

Le R. P. UBALD a trouvé une nouvelle lettre du P. Bourdon qu'on lira avec intérêt :

ARCHIVES NATIONALES F. 7. 7869 (83).

A Meppen en Westphalie, par Munster,
ce 19 avril 1801.

MONSIEUR,

L'on m'a envoyé un passeport avant l'hiver, dans lequel on a changé le nom de baptême. Le ministre par la même occasion me fit dire de différer mon départ jusqu'après l'hiver, ce qui me fit présumer que le souverain pontife et nous prenoient les moyens nécessaires pour tranquilliser nos consciences. Je suis religieux bénédictin de la congrégation de S. Maur, nous n'étions point obligés au serment, l'on nous a rendu apte à hériter. Je vivois tranquillement avec une sœur que j'aime et désire pouvoir revoir avant de mourir. Jamais on ne m'a rien dit de disgracieux, au contraire tous me faisoient politesses, quoique je n'aye jamais caché ma façon de penser. Le département me fit avertir qu'il me conseillait de quitter le pays parce qu'il craignait pour lui-même et que l'on me donneroit un passeport déporté ; ce qui devoit selon les décrets me conserver ma pension. J'ose me flatter que vous voudrez bien acquiescer ma requête et rendre à une famille celui qui a l'honneur d'être

Monsieur

votre très humble et très obéissant serviteur,

Dom LOUIS-CHARLES BOURDON m. b.

En haut de la première page :

C. BOURDON, religieux déporté, demande à rentrer en France. Renvoyé au ministre de la police générale 26 floréal an 9.

Dom Louis-Charles Bourdon, né à Alençon, a fait profession à l'abbaye S. Martin, de Sées, le 19 mars 1754, âgé de 19 ans.

M. LE PRÉSIDENT propose d'ajouter, au nom de la Société une cotisation de 100 francs aux 3.500 que M. Leboucher a pu réunir pour le tombeau de l'abbé Letacq, à la mémoire duquel nous devons bien le témoignage d'amitié

Il nous dit qu'il a prié M. le comte Becci de nous représenter aux fêtes de Bayeux et il nous engage à assister, en grand

nombre, si possible, aux réunions du 6 au 10 août, de l'Association normande à Argentan, sous la présidence de notre distingué confrère, M. de Longuemare.

M. LE PRÉSIDENT signale à l'attention des bibliophiles un Album de luxe sorti des presses de l'Œuvre des Orphelins d'Auteuil à la gloire de la Bienheureuse Thérèse de l'Enfant Jésus. Il nous dit aussi que notre confrère M. le chanoine Guérin a fait éditer en format de distribution de prix sa vie de la Bienheureuse Marguerite de Lorraine et que M. Gobillot a donné récemment une très intéressante conférence sur Joseph L'Hopital.

Il a aussi copié à notre intention dans *L'Echo d'Alençon* du 8 avril 1924 la note suivante :

Le 6 avril, à la remise des récompenses aux plus anciens musiciens de la Musique municipale d'Alençon, M. Charles Romet, a fait, dans un discours très applaudi, l'historique de cette Société, fondée en 1809 sous le titre de « Musique de la garde nationale ». A la dissolution de la garde nationale, en 1852, elle devint le « Corps des musiciens volontaires d'Alençon », avec, pour capitaine, le commandant M. Désiré d'Hostel. M. Romet donne les noms de ses présidents successifs jusqu'à lui-même qui détient ces fonctions depuis vingt-cinq ans.

M. Paul Romet signale dans le *Journal de Rouen* un remarquable article sur le château de Flers.

En terminant M. TOURNOÛER remercie M. Gobillot qui nous fait hommage de la pièce *L'auberge de l'Ange gardien* par le vicomte de Pitray et M. Jouanne qui offre le Répertoire numérique de la Série K des Archives. Puis il donne à ce dernier la parole pour une de ces intéressantes causeries qui doublent toujours le charme de nos réunions, sur « un inventeur alençonnais, Jacques de Maurey (1757-1829).

La séance est levée à 16 h. 1/2.

Le Secrétaire,

P. GERMAIN-BEAUPRÉ

Séance du 17 Juin 1924

Présidence de M. TOURNOÛER, Président

Le mardi 17 juin à 14 heures, la Société historique et archéologique de l'Orne tint séance ordinaire en la Maison d'Ozé, sous la présidence de M. Tournouër, son président.

Étaient présents : M^{mes} la baronne DE SAINTE-PREUVE, TOURNOÛER, DESCHAMPS, DESCOUTURES, BEAUGÉ, P. ROMET, DE COUESPEL, EON, M^{lle} BELLESSERT, M^{me} GUILLEMAIN-D'ECHON.

MM. BEAUGÉ, BOURDON, le docteur BEAUDOUIN, DESCHAMPS, JOUANNE, le vicomte DU MOTÉY, F. EON, FONTAINE, GOBILLOT, le docteur MIQUET, L'ÉCUYER DE VILLERS, le chanoine SEVRAY, l'abbé TABOURIER, TOURNOÛER.

Excusés : La vicomtesse DE ROCHFORT, MM. CORBIÈRE, le docteur BOUTEILLIER, L. BARILLET, E. DE LA SERRE, le baron J. DES ROTOURS, G. CRESTE, HUBERT, MORAND, M. et M^{me} LEBOURDAIS, le comte LE VENEUR, le comte RÆDERER, M. CHEVREUIL.

M. LE PRÉSIDENT nous annonce une double absence au bureau. M. l'abbé Germain-Beaupré, le dévoué secrétaire, est retenu par le ministère pastoral ; M. Henri Besnard, secrétaire adjoint est privé d'être des nôtres, et nous sommes privés de lui, par un deuil doublement douloureux. Sur l'invitation pressante et gracieuse de M. LE PRÉSIDENT, M. l'abbé Tabourier, curé de Saint-Léger, accepte l'interim du secrétariat.

L'installation de fortune étant faite, M. LE PRÉSIDENT salue d'un mot de toute spéciale bienveillance, la présence du conférencier du soir, M. R. Gobillot, qui nous donnera à 20 heures, une charmante et érudite causerie sur *La Comtesse de Ségur, sa vie et son œuvre*.

Puis, ce sont les présentations des nouveaux membres :

M. Georges Roulleaux-Dugage, château de la Bérardière, par MM. H. Roulleaux-Dugage, son frère, notre sympathique député et M. Tournouër.

M. le marquis Grodoursy de Saint-Pierre, château de Saint-Pierre, par Beuzeville (Eure), par MM. Pierre de Cenival et Tournouër.

M. le docteur Bailleul, 69 rue Cazault, Alençon, par M^{me} Tramblay et M^{me} Focet.

Le baron Freddy de Sainte-Preuve, 15, rue de l'Air-Haut, par M^{mes} la baronné de Sainte-Preuve et de Couëspel.

Les présentations terminées, M. LE PRÉSIDENT tient à exprimer la part très vive prise par tous aux deuils et chagrins de confrères aimés :

MM. Félix et Henri Besnard, ont eu la douleur de perdre leur père, M. Eugène Besnard et au même jour, M. Félix Besnard perdait son jeune fils. A l'émotionnante inhumation du grand-père et du petit-fils tout Alençon s'était donné rendez-vous. Plus que tous les autres les confrères de la Société historique tiennent à exprimer aux familles tant éprouvées leurs fraternelles condoléances.

Nous avons à déplorer aussi la mort de M. Hubert de Gasté, enlevé à 37 ans à l'affection de M. de Gasté, notre confrère.

De M. Duchesne de la Sicotière, fils de notre ancien président, de mémoire toujours si chère, et dont la disparition met en deuil M^{me} la baronne de Sainte-Preuve, à qui M. LE PRÉSIDENT adresse nos vives sympathies.

Ces délicates attentions remplies, M. LE PRÉSIDENT passe aux divers chapitres du programme.

Ce sont tout d'abord les publications récentes qui témoignent de l'activité de nos membres.

M. Boulard, l'infatigable apôtre de la dentelle fait hommage à la Société de différentes plaquettes :

1^o Une en anglais *The lore of Alençon*.

2^o *Napoléon et la dentelle*.

3^o *Différentes formes du point et de la dentelle d'Alençon.*

4^o *La Bienheureuse Marguerite de Lorraine et la dentelle d'Alençon.*

Il y joint un cahier de sonnets alertes et fins.

L'un célèbre la Maison d'Ozé ; comme nous y sommes réunis, M. LE PRÉSIDENT veut au moins nous lire celui-là.

M. l'abbé TABOURIER dépose sur le bureau deux brochures :

1^o *Les Dévotions populaires du Perche, en particulier dans le Bellëmois.* C'est une conférence faite à Bellême en 1922, lors de l'excursion de la Société percheronne.

En vente chez Levayer, à Bellême ; prix : 3 francs.

2^o *Le Costume ecclésiastique à travers les âges, ses transformations et les ordonnances des évêques de Sées.*

Causerie faite à la Société historique en 1923. — En vente ; Imprimerie alençonnaise ; prix : 2 fr. 50.

Le docteur Albert MIQUET offre gracieusement deux livrets fort intéressants.

L'un intitulé : *Aux Champs*, fait pour retenir aux travaux agricoles l'enfance et la jeunesse, est l'œuvre du docteur, savant, publiciste, agronome, qui s'y révèle connaisseur expérimenté.

Société d'éditions scientifiques, place de l'Ecole de Médecine, Paris.

L'autre rédigé par M^{me} Cécile MIQUET, a pour titre : *De l'Orientation de l'enfant dans le choix d'une profession.* D'une grande finesse d'observation et plein de conseils de haute sagesse, il est d'une tout aussi grande utilité à l'heure présente.

Imprimerie Martin, rue des Emangeards, Laigle.

M. LE PRÉSIDENT remercie les auteurs de l'hommage de leurs plaquettes et les félicite de leur labeur.

C'est maintenant le tour des publications nouvelles qui nous intéressent comme Ornaïs.

Voici : *Les Environs pittoresques d'Alençon, la Butte-Chaumont*, guide historique et archéologique avec cartes, gravures, plans, par André Bouton (Alençon, Imprimerie alençonnaise, 1924).

A noter encore de M. G. HUBERT, dans *L'Avenir* (Journal de Bagnoles du 3 juin 1924) :

Le Bagnoles d'hier, le prix de la vie et des bains à Bagnoles au début du XIX^e siècle.

Un instituteur martyr, Pierre Riblier (1743-1796) :

Etude préliminaire, canonico-historique, pour servir à la cause de la béatification, par le R. P. Pierre Riblier, son arrière neveu.

- *L'Amour sur les tréteaux ou la Fidélité punie*, roman par Maurice Brillant, secrétaire de la direction du *Correspondant* (2 vol., in-12, Paris, Bloud-Gay, 1924). On y suit avec l'auteur, une troupe de comédiens au XVIII^e siècle à Sées, Alençon, Saint-Evroult, où l'auteur transporte l'auberge du grand Saint-André de Paul Harel (M. Harelle). M. Hubert Morand en a donné une fine analyse dans un article paru dans *Les Débats*, en juin dernier.

De la Paix de Dieu à la Paix de fer, est une esquisse historique de Frédéric Duval. Elle fait partie de la collection d'études historiques sur la question de la paix publiée sous la direction de M. le vicomte Joseph de Romanet, Paris, Paillard, 1924.

Elle est précédée d'une notice sur Frédéric Duval, tué le 20 juillet 1910 à Denicourt, par Armand Rastoul. Préface de M. Emile Chenon, professeur à la Faculté de droit de Paris.

Une introduction est suivie de cinq chapitres traitant des institutions pacifistes dues à l'église et du rôle pacificateur de la papauté.

Un livre délicieux que nos confrères voudront lire: c'est *La Bienheureuse Thérèse de l'Enfant-Jésus (1873-1897)*, par le baron Jules Angot des Rotours, dans la collection *Les Saints*, Paris, Victor Lecoffre. L'auteur, en dépit de son

modeste aveu s'y montre grand chrétien et il nous présente la petite fleur de Normandie sous son vrai jour, dégagée de toute mièvrerie et apparaissant en toute la force de sa virgine beauté et de son immense amour de Dieu et des âmes.

Des publications qui nous honorent ou nous intéressent.
M. LE PRÉSIDENT passe aux communications diverses.

M. Henri LEMARQUANT a bien voulu envoyer à M. le Président la liste des artistes ornaïsi qui ont figuré en bonne place au salon de 1924.

LES ARTISTES ORNAÏSI AU SALON DE 1924

A. — Société des Artistes français

1^o Peinture

Brisard (Fernand), né à Hauterive, élève de Bonnat (Médaille d'argent 1914) : *La cafetière d'argent*. (Scène d'intérieur traitée d'un façon remarquable : une jeune fille debout dans un petit salon, s'apprête à verser du café dans trois tasses disposées sur une table).

Hurel (M^{lle} Suzanne), née à Mortagne, élève de J. Lefebvre, et de MM. Boschet, Schommer, H. Royer et Massé (Médaille d'argent en 1914) : *Les joies du collectionneur*. (Ce tableau qui a valu à l'auteur une médaille d'or, représente un entomologiste, assis dans un fauteuil, la loupe à la main, au milieu d'oiseaux empaillés, de papillons piqués sur des bouts de liège ; la physionomie du personnage reflète la joie d'avoir trouvé une pièce rare.)

2^o Dessins et pastels

Hurel (M^{lle} Suzanne), née à Mortagne, élève de J. Lefebvre, et de MM. Boschet, Schommer H. Royer et Massé (Médaille d'argent en 1914) : *Portrait de M^{me} L. L.*, pastel très soigné.

Léandre (Charles-Lucien), né à Champsecret, élève de Cabanel et Emile Bin (Médaille d'argent, 1900, Hors Concours.) : *La vieille église*, pastel. (Une modeste église de campagne probablement désaffectée au milieu d'un petit cimetière ; paysage plein de mélancolie.)

3^o Architecture

Besnard (Félix), né à Alençon, élève de Marcel Lambert, 2 aquarelles : *Ferme du château de Lion-sur-Mer*, *Eglise d'Hermanville (Calvados)*.

4^o Gravure et Lithographie

Besnard (Albert-Henri), né à Alençon, élève de M. Beauroux (Mention honorable 1920) : 2 pointes sèches originales : *La Vendéenne*, *L'Homme à la barbe noire*.

Charpentier (Paul-Alfred-Maurice), aux Requête, à Valframbert : *Château d'Angers, le pont-levis*, eau-forte originale.

Etève (M^{lle} Aline-Marie-Augustine), née à Moulins-la-Marche (Mention honorable 1921) : *Le Rémouleur*, d'après Téniers, burin.

Hardy (André-Révérent), né à Flers : *Rue de dessous l'arche*, à Falaise, eau-forte originale.

Léandre (Charles-Lucien), né à Champsecret (Médaille d'honneur en 1921, Hors Concours) : *La Mariée*, lithographie (Un bourgeois, à l'air satisfait d'un homme ayant une situation bien assise, donne le bras à sa fille en toilette de mariée); *Au Théâtre, les trois coups* (Au signal donné par le régisseur, des danseuses, dans les coulisses, s'appêtent à entrer en scène).

B. — Société nationale des Beaux-Arts

1^o Sculpture

Sarteur (Charles), né à Domfront : *M. Yves Le Trocquer, Ministre des Travaux publics* buste bronze ; *M. Charles Génouys*, buste plâtre patiné.

2^o Architecture

Cohepain (André-Jean-Henri) : *Une cité-jardins à Flers-de-l'Orne*, Photographies (Une maison du type A, une maison de type B ; Entrée de la cité, rue de Belfort, Entrée de la cité, rue de la Chaussée).

Lemonnier (Marcel), né à Tessé-la-Madeleine : *Une petite villa à Bagnoles-de-l'Orne*, *Une petite maison à Bagnoles*.

Avec cet envoi, M. Henri LEMARQUANT nous donne deux intéressantes communications. La première a trait à Remy de Gourmont. On vient d'inaugurer une plaque commémorative apposée sur la maison portant le n^o 71 rue des Saint-Pères, à Paris, où Remy de Gourmont habita pendant les dernières années de sa vie. Cette plaque posée le 9 mai dernier, porte l'inscription suivante :

« ICI VÉCUT REMY DE GOURMONT, 1898-1915 »

Remy de Gourmont fut l'auteur d'une quarantaine de volumes (romans, critique littéraire, philosophie, poésie, etc.)

et le collaborateur régulier du *Mercure de France*. Né le 4 avril 1858 à Bazoches-au-Houlme, où ses parents habitaient le château de la Motte, actuellement la propriété de M. Oriot, sénateur, Remy de Gourmont y a passé son enfance et il décrit le charme du paysage en deux volumes intitulés : *Siatine* et *Histoires magiques*. Il est mort à Paris, le 27 septembre 1915.

La seconde communication de notre zélé confrère nous rappelle les relations de Gustave Le Vavas seur avec Baudelaire.

Dans *La Revue Mondiale* du 1^{er} juin, M. J. Valmy-Baisse, publie un article intitulé *Baudelaire et le Courage littéraire*. L'auteur rappelle que lorsque Baudelaire vint au quartier latin, il s'affilia à un groupe qui sous la jeune autorité de Gustave Le Vavas seur prit bientôt le titre d'Ecole Normale. Il devait collaborer à l'anthologie que le groupe voulait faire paraître. Ses collègues jugèrent ses vers trop compromettants. Baudelaire refusa de les atténuer et se retira du groupe. A ce propos, Gustave Le Vavas seur écrivit plus tard : « Baudelaire avait raison, ses vers étaient d'une autre étoffe que notre calicot. »

Voici encore quelques communications qui ne peuvent nous laisser indifférents :

A la Semaine rurale de l'Orne tenue dernièrement à Soligny-la-Trappe, ont donné des conférences :

M Choissnard, sur l'alimentation rationnelle du bétail

M. le vicomte Pierre de Romanet, sur les moyens de remédier à l'isolement rural.

L'Association amicale des anciens élèves du Collège Mézeray (à Argentan), a donné une fête le 28 mai 1924, au théâtre de la ville pour célébrer le 51^e anniversaire du collège.

A Travers les Ages, revue argentanaise en 2 actes et 12 tableaux, écrite par M. L. Boschet au cours de l'été dernier. Les paroles des tableaux du second acte, concernant les protectrices d'Argentan : Charlotte Corday, la dame aux

Camélias, l'électricité sont de M. Xavier Rousseau et la musique de M. Léon Boschet. Les Héros des Noces d'argent sont les messieurs et dames des Yveteaux qui reviennent à Argentan au bout de 25 ans pour le cinquantenaire.

On y voit figurer : L'Electricité, l'Hôtel de la Cloche, les trois Marie, le point d'Argentan, Charlotte Corday, la dame aux Camélias, Arlette, Robert d'Exmes, l'Impératrice Mathilde, Marguerite de Lorraine, la dame des Tourailles, N.-D. Dentellière, les trois Mézeray, Robert le Diable, le Poilu normand, Guy des Tourailles, etc.

Léandre a dessiné la couverture qui représente Charlotte Corday, Marguerite de Lorraine, la dame aux Camélias, la dame des Tourailles, Arlette.

Notre Président en profite pour souligner au passage, toute l'exquise délicatesse, avec laquelle notre charmant et érudit confrère M. Eon, a traité à Alençon, dans une conférence fort savoureuse et pleine de tact, de la fameuse *Dame aux Camélias*.

A noter encore les réunions passées ou futures de Sociétés normandes, sœurs de la nôtre. La Société d'archéologie de la Manche a tenu plusieurs séances en mai et juin dont le *Courrier de la Manche* nous donne les programmes variés et savants. Puis le jeudi 12 ce fut sa séance solennelle dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville de Saint-Lô, sous la présidence de M. Blet, préfet de la Manche, encouragée de la présence de notabilités.

La semaine du droit normand à Caen.

Du mercredi 8 août au dimanche 10, se tiendra à Argentan, la 88^e session du *Congrès provincial de l'Association normande* que dirige avec tant de compétence M. P. de Longuemare, conseiller général du Calvados.

Le programme des études et des excursions à Montmerrei, Carrouges, Rânes, Les Yveteaux, Putanges, Ry, Ecouché, Sassy, Château-d'O, Médavy, Saint-Evroult-de-Montfort et Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois, Exmes, Le Pin, Silly-en-Gouffern, est fort alléchant. M. LE PRÉSIDENT insiste pour que bon nombre de nos membres prennent part à ces agréables et savantes randonnées.

A Bayeux, on a célébré le millénaire de l'annexion de

l'évêché du Bessin à la Normandie, en 924. La date pour le comté de Séz, est contestée par notre savant confrère, M. le vicomte du Motey. Mais on applaudit quand même à la pensée heureuse d'une commémoration historique.

Le programme suivant son cours, M. LE PRÉSIDENT arrive à l'excursion de 1924. Elle doit nous transporter à Bernay, Pont-Audemer, Honfleur et environs. Abbayes célèbres, églises, châteaux, sites merveilleux aux boucles de la Seine, tout s'annonce plein d'attraits pour les archéologues et pour les historiens, et pour les amis de l'art et des paysages. Les grandes lignes des étapes sont déjà notées, grâce au zèle du président.

La séance se termine par une causerie de M. le vicomte du Motey. Il prit pour thème : *La situation du duché d'Alençon en 1417*. Doué d'une mémoire de prodigieuse sûreté, plein de savoir sur notre duché normand, ses origines, son enfance, comme le témoignent ses récents ouvrages, M. le vicomte du Motey est un causeur infiniment agréable à entendre. Sa phrase limpide et variée, n'a besoin d'aucune note. Cependant elle frôle les sujets ardu, les enchevêtrements de faits et de dates, et les habille d'un tour de verbe chaud et clair, d'une façon extrêmement captivante. En quelques minutes, il nous révéla comme en un miroir, la situation politique, financière, religieuse du duché à la veille de la miraculeuse intervention de Jeanne d'Arc qui allait arracher la France aux mains des Anglais et la proie de factions et cabales aux haines fratricides.

J'espère bien, dit M. LE PRÉSIDENT, que vous ferez profiter les absents d'un tel régal et que vous nous donnerez cette causerie si pleine d'intérêt pour le Bulletin. Tous d'applaudir l'orateur et l'aimable proposition du chef.

Il est environ 16 heures. M. LE PRÉSIDENT lève la séance. Les membres se quittent sous le double charme toujours renouvelé, à chaque contact ; savoir : l'agréable retour au bon vieux passé, et le délicieux attachement fraternel du présent, préparant l'avenir aux générations futures.

L. TABOURIER,

Curé de Saint-Léger-sur-Sarthe.

CAUSERIE DU 15 JANVIER 1923 ⁽¹⁾

UN ENFANT DE BELLÈME

Guillaume-André VILLOTEAU

**Musicographe de l'Expédition française d'Égypte
(1759-1839)**

MESDAMES,
MESSIEURS,

Lorsqu'en germinal an VI (mars 1798), le général Bonaparte commença les préparatifs de l'expédition française d'Égypte, il résolut d'adjoindre à son corps une Commission des Arts et des Sciences. L'idée n'était d'ailleurs pas nouvelle, car déjà Thouin et Faujas avaient accompagné nos troupes en Hollande pour y recueillir les objets de science et d'art et le fameux animal préhistorique de Maëstricht était venu orner les salles du Muséum d'Histoire naturelle qui venait d'être ajouté au Jardin des Plantes de Paris. Monge avait rempli semblables fonctions en Italie avec Berthollet, Arnault et bien d'autres et le Louvre, pendant quelques années, allait devenir le dépositaire des chefs-d'œuvre rapportés comme trophées par nos armées victorieuses.

Bonaparte, qui voulait que la nouvelle expédition fût mieux et plus grandement préparée que toute autre, dressa, lui-même, la première liste de savants et artistes qui allaient l'accompagner dans le fabuleux Orient d'alors. Vingt noms y figurent seulement, mais la liste allait s'allonger rapidement : il y eut, en tout, cent soixante-sept membres de la Commission des Arts et des Sciences.

Guillaume-André Villoteau tient une place à part parmi eux.

(1) L'ordre du jour des réunions mensuelles comportant désormais des *Causeries*, nous pensons être agréables à nos membres et aux auteurs en les publiant au bulletin.

Un jour Bonaparte dit à Arnault, l'auteur célèbre alors de la tragédie de *Marius* : « Au printemps, nous ferons parler de nous : vous serez des nôtres, mais je désirerais, indépendamment de vous, un poète, un compositeur de musique et un chanteur. Proposez la chose à Ducis, à Mehul et à Lays. »

Lays était alors un des plus célèbres chanteurs de l'Opéra. Né dans le Midi en 1758, il possédait la plus belle voix de baryton qu'on eût entendue jusqu'alors sur notre grande scène lyrique.

En le désignant, Bonaparte se souvenait, sans doute, de l'inoubliable création du célèbre chanteur à l'Opéra. C'était en 1792, quand l'Assemblée avait décrété que la patrie était en danger.

Ce jour-là, quand le rideau se leva, la scène était occupée par l'Autel de la Patrie, un tertre gazonné autour duquel se groupaient des soldats, des prêtres, des législateurs, des paysans, des femmes et des enfants. Alors Lays parut, drapé dans une toge romaine, le front ceint de bandelettes, tenant une épée nue à la main et tel Tyrtée, jadis exhortant les Lacédémoniens à la lutte et à la victoire, il entonna un chant nouveau à Paris. La voix splendide de Lays envoyait jusqu'aux cintres les notes sacrées d'un immortel Péan. La diction de l'artiste était si pure, si nette, que chaque mot portait avec sa juste valeur. Jamais artiste ne connut plus beau triomphe : pour la première fois sur un théâtre, Lays chantait la *Marseillaise*.

L'artiste, transporté lui-même, atteignit au sublime quand, tombant à genoux, il en vint à l'invocation :

Amour sacré de la Patrie,
Conduis, soutiens nos bras vengeurs...

Alors une sorte de délire s'empara de toute la salle. Les spectateurs étaient debout, tête découverte, tendant les mains vers l'Autel de la Patrie et jurant de mourir pour elle. Quelques-uns sortirent et allèrent s'enrôler comme volontaires dans les armées de notre jeune République.

Le succès avait toujours été fidèle au « créateur » de la

Marseillaise, mais l'avait aussi quelque peu gâté. Plein de sollicitude envers lui-même, il aimait mieux, semble-t-il, envoyer les autres à la bataille plutôt que d'y aller lui-même et quand Arnault lui proposa d'accompagner Bonaparte, Lays répondit par un refus, refus basé sur cette éventualité que : « Il pourrait s'enrhumer. »

Arnault transmit cette réponse au général : « Je suis fâché, dit celui-ci, que Lays ne veuille pas nous suivre : c'eût été notre Ossian. Il nous en faut un, il nous faut un barde qui, dans le besoin chante à la tête de nos colonnes. Sa voix eût été d'un si bon effet sur le soldat ! Personne ne me convenait mieux que lui sous ce rapport. Tâchez de me trouver un chanteur de son genre sinon de son talent. »

Arnault retourna à l'Opéra et y avisa un grand diable d'homme qui dépouillait le costume du rôle de Panurge qu'il venait de jouer : ce n'était autre que le citoyen Guillaume-André Villoteau. Celui-ci était né à Bellême, dans notre département, en 1759.

Il avait donc 39 ans à l'époque où nous le retrouvons à l'Opéra. Jusqu'alors sa vie avait été assez agitée et c'est au moment où il souhaitait le repos que le sort des guerres allait l'entraîner dans de nouvelles aventures, et changer sa vie. Il semble que dans sa région natale, les ombres des héros du *Roman comique* se réincarnent parfois et que sous des formes nouvelles, Ragotin, Destin et la Rancune recommencent le voyage au pays de Bohême, pays qui ne figure pas sur la « Carte du Tendre », pays où les vaches sont enragées, où les orties piquent les jambes de ceux qui regardent les giroflées fleurissant sur la crête des murs, pays où l'on chante pour vivre, où l'on fait rire pour assouvir sa faim, adorable région dont on ne sort jamais trop jeune et qu'on regrette, parfois, quand on est vieux et à l'abri du besoin. Le pauvre Villoteau l'explora presque toute sa vie et finit par y mourir à 80 ans en 1839.

Ses parents, dès sa jeunesse, l'avaient destiné à être d'Église et comme il avait déjà une jolie voix, on en fit un enfant de chœur avant de l'envoyer au collège du Mans. Ses études finies, et sa famille persistant dans l'idée d'en faire un abbé, Villoteau s'enfuit de la maison et s'improvisa

musicien ambulante. Sa voix de baryton s'est posée, il adore la musique, il joue instinctivement de tous les instruments à corde ou à vent, il a l'oreille juste et une facilité singulière pour retenir les mélodies les plus fugitives. C'est un grand, long et joli garçon à l'œil rêveur, à la bouche délicate, au nez grand, bien dessiné, sensuel. Des cheveux bruns, qui bouclent naturellement, couvrent un crâne sous lequel loge parfois la folle du logis, mais, plus souvent encore, la volonté de bien faire pourvu, cela va sans dire, que cela concorde avec ses goûts et sa vocation musicale. Cet ensemble de dons naturels fait faire le plus souvent de longues et dures étapes à ceux auxquelles elles sont départies. Villoteau marcha, marcha longtemps jusqu'au jour où il rencontra un sergent racoleur et comme il avait ce jour-là plus faim que d'habitude, le voici dragon du Roy. Quelques années passent et Villoteau reprend sa vie vagabonde, retourne au Mans, pousse jusqu'à La Rochelle et finit par échouer à Paris. L'âge lui est venu où le pays de Bohême lui semble décidément trop inhospitalier et se décidant à satisfaire au goût de sa famille, il se résigne à entrer dans les ordres, mais sa vocation le tourmentant toujours, c'est dans les chœurs de Notre-Dame de Paris qu'il espère trouver la paix et le pain quotidien. Mais notre héros joue de malheur, le guignon le poursuit : la Révolution éclate, les ordres monastiques sont supprimés et le voici obligé de jeter aux orties le froc qui lui tenait depuis si peu de temps aux épaules. Il faut vivre cependant : c'est en chantant dans les chœurs de l'Opéra que Villoteau gagne son pain pendant la Terreur. Peu à peu, il monte en grade et en 1798 Arnault le retrouve doublant Lays et lui propose de le remplacer dans la future entreprise de Bonaparte.

Villoteau ne craignait pas probablement de s'enrhumer, car il accepta, d'emblée, la proposition qui lui était faite, « heureux et fier, dit-il, de faire partie d'une expédition pour laquelle son imagination était déjà montée, et que Bonaparte, à l'instar de Jason, composait de héros et de virtuoses ». C'était le style de l'époque.

Le futur Tyrtée de l'armée française reçut bientôt sa commission de « Musicien » et dans « l'Etat par aperçu

des fonds nécessaires pour un mois de solde de l'armée de terre » dressé le 6 juin 1798, par le payeur général Estève, nous relevons la mention suivante concernant Rigol et Villoteau.

Deux artistes musiciens... 1.041 livres, c'est-à-dire pour chacun 520 livres et 20 sous par mois : c'est le même traitement que recevaient Monge, Berthollet, Geoffroy-Saint-Hilaire et les savants les plus illustres. Villoteau se croit déjà riche, mais remarque que sa commission le désigne comme « musicien » et non point comme « chanteur » et la folle du logis aidant, Villoteau en tire des conclusions que nous le verrons développer bientôt.

La flotte quitta Toulon le 19 mai 1799. Il semble, d'après les notes laissées par Villoteau, qu'il fut désappointé dès les premiers jours. La plupart des civils partagèrent d'ailleurs ce sentiment, car le premier contact des pauvres pékins avec les militaires avait été plutôt rude et l'accueil de quelques officiers et généraux, dénué de toute aménité. La traversée jusqu'à Malte dura vingt jours. Elle fut longue et ennuyeuse. Plus d'un savant ne poussa pas plus loin l'aventure et, comme Arnault, revint en France.

Le 9 juin, un peu avant quatre heures du soir, l'*Orient*, vaisseau amiral, était en face du port de Malte et Desaix, accompagné de Monge et du capitaine Eydoux, se rendait auprès du général en chef lui rendre compte de la traversée de l'escadre qu'il avait amenée de Civita-Vecchia et prendre des ordres pour le lendemain, tandis que Belliard, au sujet de Bonaparte, écrivait sur son carnet de notes : « Il est décidé que lorsque ce petit bonhomme arrive, on ne doit pas rester tranquille. »

En effet, ni Belliard ni d'autres ne restèrent tranquilles. Malte fut prise, et, le 18 juin, le général en chef donna un souper où furent conviées les autorités nouvellement constituées, les principaux chefs de l'armée et les membres les plus notoires de la Commission des Sciences et des Arts. Villoteau fut du nombre des invités. Était-il chagrin ce jour-là ou avait-il fini ses réflexions sur son titre ? Toujours est-il que, à la fin du banquet, pendant lequel la musique des guides ne cessa d'exécuter des symphonies guerrières,

Bonaparte voulut qu'on chantât *La Marseillaise* et *Le Chant du Départ* dont les strophes héroïques avaient déjà fait retentir les échos de l'Allemagne.

« Belle occasion, s'écrie Arnault, pour Villoteau, le vicaire de Lays, de faire connaître son talent. Je ne doutais pas qu'il la saisît : point du tout. Quand je l'en pressai, de la part du général, il me répondit qu'il n'était pas venu à Malte pour chanter, mais pour faire des recherches sur la musique des différents âges et des différents pays. J'eus beau lui rappeler ses engagements et lui montrer les conséquences que pouvait entraîner son refus, je n'en pus obtenir d'autre réponse. Il n'ouvrit la bouche pendant le repas que pour la répéter entre deux bouchées et pour manger. Je rejetai sur une extinction de voix cette résolution bizarre dans laquelle il a persisté pendant toute la durée de l'expédition. Le général, heureusement, y attacha peu d'importance, et lui fit même délivrer, sur ma demande, une autorisation de fouiller dans les bibliothèques tant conquises qu'à conquérir et pour compulsur, à loisir, voire pour confisquer tous les antiphonaires où il espérait trouver des trésors d'harmonie, permission dont il a eu rarement occasion d'user, en Egypte où il y a peu de sacristies et moins encore de bibliothèques. »

Sans s'inquiéter davantage de ce que Bonaparte et d'autres pourraient penser de sa détermination, Villoteau s'improvisa musicographe et s'appliqua à cette tâche pendant de longues années et, plus tard, il pouvait dire avec un juste orgueil, « qu'il n'avait épargné ni son temps ni ses peines, ni manqué de patience pour rendre plus satisfaisant le travail considérable qu'il nous a laissé... » Chaque jour, écrit-il, il trouvait dans son œuvre quelque omission qu'il réparait ou bien il recueillait de nouveaux enseignements qui venaient l'enrichir. Les événements militaires qui se succédaient pendant ce temps et auxquels il ne paraît avoir porté qu'une très médiocre et distraite attention, l'obligèrent à suivre en 1801 l'armée française qui rentrait en France. Le brave homme regretta toujours de n'avoir pu rendre son œuvre plus parfaite encore et d'avoir été interrompu dans ses recherches si originales, si neuves

alors. Villoteau fut un des précurseurs de la musicographie et c'est à ce titre que son nom mérite, croyons-nous, d'être tiré de l'oubli.

Les ouvrages qu'il a laissés après lui sont de valeurs différentes. Je ne crois pas qu'on lise encore aujourd'hui ses *Recherches sur l'analogie de la Musique avec les arts qui ont pour objet l'ami du langage*, ni son *Mémoire sur la possibilité et l'utilité d'une théorie exacte des principes naturels de la Musique*, qui fut lu au printemps de 1807 à la Société libre des Sciences et des Arts de Paris ; par contre, on pourra encore consulter avec fruit ce qu'il publia dans la monumentale *Description de l'Égypte*. On y trouve sa *Dissertation sur les diverses espèces d'instruments de musique des Orientaux* et enfin son œuvre capitale, tout au moins à nos yeux : *De l'état actuel de l'art musical en Égypte*, où sont publiés les documents qu'il recueillit pendant les trois ans de son séjour sur la terre des Pharaons.

Le plan que Villoteau se proposa de développer est, au premier abord, d'une simplicité enfantine ou grandiose : « Tout entendre, tout voir, tout apprendre, tout noter, tout écrire. »

Ce fut, on peut le dire, celui que se proposèrent tous les membres de la Commission d'Égypte. Mais quand on songe aux conditions dans lesquelles ils durent le réaliser, on demeure saisi d'étonnement. On doit penser que, en partant de Toulon, la plupart des savants, ne sachant au juste où allait les mener la fortune de Bonaparte, n'étaient nullement entraînés au rôle qui allait leur être dévolu. Ils n'emportent avec eux que leur savoir acquis, quelques livres ou cahiers de cours et rien de plus. Quelques-uns n'ont même pas encore terminé leurs études et devront passer leurs examens au Caire devant un jury présidé par Monge et leur diplôme sera contresigné par le général Berthier. Heureusement pour ces hardis explorateurs, une bibliothèque avait été soigneusement composée et quand elle fut déballée et organisée à l'Institut d'Égypte, nos savants purent y trouver d'utiles documents. Villoteau nous fournit sur ce sujet un précieux renseignement. Le patriarche et quelques prêtres abyssins se trouvant au Caire pendant le

séjour qu'y firent les Français, Villoteau, toujours avide de s'instruire sur son sujet favori, leur rendit de fréquentes visites et s'informa près d'eux des règles de leur musique nationale dont ils attribuent l'invention à saint Yared. Notre musicographe qui sait alors quelques mots d'arabe vulgaire, cherche à comprendre ce que lui disent les prêtres abyssins qui connaissent cette langue aussi mal que lui.

A bout de ressources, il préfère, pour se faire mieux comprendre, chanter quatre vers éthiopiens que le Jésuite allemand, Athanase Kircher, avait publiés dans son *Ars magna consoni et dissoni*.

« Ce fut, dit-il, pour les bons prêtres, à peu près la même chose que si nous leur eussions chanté du français ou de l'italien : ils ne comprenaient rien ni au chant ni aux paroles. » Et il ajoute : « Quand nous leur eûmes mis sous les yeux le texte imprimé dans l'ouvrage de Kircher, à peine purent-ils le lire. »

Il est à penser que Villoteau ne s'était pas encombré de cet ouvrage en partant de France et qu'il avait dû le trouver à la Bibliothèque de l'Institut d'Égypte et non ailleurs, car, à cette époque, aucune bibliothèque européenne, digne de ce nom, n'existait en Égypte.

En ce qui concerne la musique arabe, les documents en langue européenne faisaient défaut et ce ne fut qu'à son retour en France que Villoteau alla demander à Sylvestre de Sacy et à ses élèves Sedillot et Herbin de lui traduire divers traités arabes sur la théorie et la pratique de la musique nationale égyptienne.

Il fallut donc, à Villoteau, improviser ses recherches, se forger lui-même ses outils avant de s'aventurer dans cette voie nouvelle et créer, de toutes pièces, une méthode de travail. A ce titre, notre musicographe est digne de ses collègues de la Commission d'Égypte qui, eux aussi, sans ressources suffisantes souvent, créèrent ce qui leur manquait au milieu des dangers qui ne leur furent pas ménagés...

A peine parti de Malte, Villoteau se mit en campagne en se mêlant aux prisonniers des chevaliers de l'Ordre que Bonaparte avait libérés et emmenait en Égypte où il comptait les utiliser plus tard.

Grâce à un juif italien qu'il découvrit parmi eux, notre homme, en arrivant à Alexandrie, avait déjà recueilli des renseignements pratiques qui allaient lui faciliter sa tâche future.

Débarqué en Egypte, dans la confusion générale au milieu de laquelle les savants se débattent maladroitement, Villoteau s'attache au général Menou et en sa compagnie, va faire visite au Patriarcat grec. Après un déjeuner dont le soldat et le musicien apprécient la belle ordonnance, après les jours affamés par lesquels ils viennent de passer, Villoteau inaugure heureusement ses recherches en découvrant dans le couvent un traité de chant grec portant la date de 825 et qu'il croit être l'œuvre de saint Jean Damascène, l'inventeur de la musique grecque moderne et dont plus tard il tirera grand profit pour ses études.

Villoteau suit Menou à Rosette et y continue ses recherches auprès des prêtres et chantres grecs qui, à son grand ahurissement, lui souhaitent la bienvenue en lui jetant de l'eau de rose à la figure, puis il écoute, sans plaisir, les chanteurs arabes que l'arrivée et l'établissement des Français à Rosette n'a fait taire que quelques heures. En même temps, il apprend à jouer de tous les instruments de musique qu'il peut découvrir, mais cependant ses ressources s'épuisent, car, avant de débarquer à Alexandrie, le 21 juin, Bonaparte avait ordonné de payer la première décade de messidor aux soldats, ouvriers et sous-ordres des administrations, les quinze jours de messidor aux officiers ayant troupes, en spécifiant toutefois que « ceux des Etats-Majors et les commissaires des guerres ainsi que les artistes et les savants ne recevraient rien jusqu'à nouvel ordre. » Ce ne fut que le 1^{er} août, un mois après le débarquement, que Catfarelli reçut l'ordre d'envoyer l'état de ce qui était dû aux savants et aux artistes en divisant l'état par mois et le 1^{er} octobre enfin, les membres de la Commission des Sciences et des Arts furent divisés en dix classes dont les traitements variaient de 500 à 50 livres par mois. L'ordre du jour mentionnait de plus qu'il y avait rappel de cette disposition jusqu'au premier floréal écoulé (20 avril 1798), c'est-à-dire jusqu'au jour où les savants avaient quitté Paris.

Grâce à cette mesure administrative, Villoteau et ses collègues de première classe se virent rétrograder de 520 livres et 12 sous à 500 et perdirent chacun une centaine de francs.

Avant le 1^{er} août, Villoteau s'était trouvé à bout de ressources et pour vivre s'était adressé à Menou qui, quelques jours après écrivait à Berthier : « Un de mes plus aimables compagnons me charge de le rappeler à ton souvenir ; nous passons quelques moments à causer ensemble des vanités de ce monde. Villoteau est aussi avec moi : il me rend une infinité de services très utiles. Je le fais travailler à l'Etat-Major. Je te prie de parler de lui au général en chef. »

Bonaparte, d'ailleurs, réclamait l'envoi de tous les savants au Caire où l'Institut d'Egypte allait commencer ses travaux, mais Menou qui, à cette époque, n'était pas encore assoupi dans les délices de son harem, se plaignait longuement de l'isolement dans lequel il allait se trouver et écrivait à Caffarelli : « J'ai ici pour fidèles compagnons de mes courses et souvent témoins de ma pénurie les citoyens Denon, Nectoux et Villoteau, tous trois de la classe des savants et artistes distingués. Je sais que tout ce qui tient à la Commission des Arts, vous rejoindra au Caire, mais ayez pitié d'un homme qui a besoin de trouver quelqu'un qui entende parler le français et avec lequel il puisse causer raison le soir quand il a fatigué toute la journée. Le citoyen Villoteau désirant s'occuper, travaille avec moi et me rend des services importants. Denon dessine et Nectoux examine tout ce qui tient à l'agriculture. Comme tant d'autres, ils crient misère et c'est avec raison : je répète souvent le refrain. » (20 août 1798.)

Le lendemain de l'inauguration de l'Institut (23 août), Bonaparte donnait l'ordre à Berthier de rassembler au Caire tous les membres de la Commission des Sciences et des Arts encore à Alexandrie et à Rosette et écrivait à Menou : « Si le citoyen Villoteau ne vous est pas nécessaire, envoyez-le-moi. »

Ici finit la première phase de la vie d'aventures de Villoteau en Egypte. En lisant attentivement ses œuvres, on s'aperçoit, en somme, qu'il a fait peu de chose au point de vue musical

pendant les six semaines qu'il a passées à Rosette auprès de Menou. Au début des différents chapitres qu'il consacre à ses sujets favoris, il revient une sorte de thème presque toujours le même : « Ce n'est qu'au Caire que je pus trouver les professeurs et les renseignements que je cherchais. » Peut-être aurait-il pu ajouter que, quelque sensible que fut son oreille, il n'avait pas encore pu l'habituer aux sons nouveaux pour elle qu'elle entendait chaque jour. L'apprentissage complet ne devant se terminer que plus tard.

Villoteau abandonnant sa plume de secrétaire d'Etat-Major, s'embarqua sur le coche d'eau qui, à cette époque, arrivait généralement au Caire deux fois par semaine quand les fusillades riveraines ne l'arrêtaient pas en route en faisant quelques victimes. Le voyage dura trois jours après lesquels il arriva dans la fameuse capitale que les *Mille et une Nuits* ont tant vantée, et que les compagnons de Bonaparte, habitués aux plantureuses et aimables étapes d'Italie, déclarent tout d'abord inhabitable et mauvaise, quitte à regretter plus tard ce qu'ils y ont laissé, conquis ou aimé. L'Egypte est un pays qui, par sa langue, ses mœurs et sa nature, déconcerte au premier moment ; mais laissez faire le temps et vous vous persuaderez qu'Ulysse ne rapportait pas une fiction quand il parlait de ces mangeurs de Lotus qui oubliaient parents et patrie et ne songeaient plus au retour. On ne sait pas au juste le nombre de Français qui restèrent en Egypte après le départ de nos troupes. Chateaubriand en retrouvait encore longtemps après au Caire, qui oubliés dans une garnison trop lointaine ou pour toute autre raison, n'avaient pas rejoint les demi-brigades ou bien qui, s'étant créé une famille, n'avaient pas désiré revoir la France trop lointaine et s'étaient créé une patrie nouvelle.

Villoteau ne fut pas de leur nombre et le regretta peut-être, ou du moins, dit-il, il regretta que les événements ne lui aient pas permis de rester plus de trois ans et demi sur les bords du Nil pour parachever l'œuvre qu'il avait entrepris de mener à bien.

Ce grand beau garçon, que ses succès de chanteur auraient dû ou pu griser, se met à 39 ans à débrouiller la technique musicale de tous les orientaux qui chantent autour de lui

et l'horripilent par des sons dont il ne peut encore goûter le charme. Le vicaire de Lays, le Panurge d'hier, quitte résolument et pour toujours sa défroque d'opéra, renonce aux belles roulades de jadis et s'improvise « Littérateur musicien ».

Les débuts furent rudes. A peine débarqué à Boulaq et installé non loin de Geoffroy Saint-Hilaire, dans le palais de Qacim bey, il n'eût cesse de se mettre à l'œuvre et, en musicographe convaincu, Villoteau, de maître qu'il était, se fit élève. Il est vrai que, rarement, peu de maîtres eurent un élève aussi singulier, curieux et aussi, parfois, hilare que lui. Tous les jours, dit-il, il avait leçon et en tirait profit sans se soucier, semble-t-il, du tintamarre et du bruit qui devait troubler les travaux de ses graves commensaux. Notre héros nous fait assister à quelques-unes de ces leçons et il les racontera mieux que nous : « Enfin, nous rencontrâmes au Caire le maître dont nous avions besoin. C'était le premier chantre de l'église patriarcale des Grecs. Il s'appelait Dom Guebraïl (Gabriel). Nous le priâmes de nous donner des leçons, et il fut convenu entre nous qu'il viendrait chaque jour nous faire chanter et nous expliquer les principes et les règles de son art.

« La première leçon fut pour nous une sorte d'épreuve, que nous n'oublierons de longtemps. Dom Guebraïl était âgé, sa voix maigre, épuisée et tremblante, avait un son de fêlé, et, outre cela il chantait du nez avec une sorte d'affectation et d'importance. Nous avions toutes les peines du monde à garder notre sang-froid ; cependant nous nous efforcions de nous contenir dans les bornes que nous prescrivaient l'honnêteté et la décence : mais quand il exigea qu'à notre tour nous l'imitassions, nous n'eûmes plus la force de dissimuler davantage : regardant cette proposition comme une plaisanterie de sa part, nous commençâmes par nous en amuser... L'air et le ton sérieux de Dom Guebraïl, qui insistait toujours pour que nous chantassions à sa manière, nous persuadèrent enfin qu'il n'y avait pour nous d'autre alternative que de lui obéir ou de renoncer pour toujours à apprendre la musique grecque moderne. Le vif désir que nous avions de connaître cette musique l'emporta

sur notre répugnance à nasiller et nous nous y déterminâmes enfin. Malgré nous, chaque son partait avec un éclat de rire fou qu'il nous était impossible de modérer ; et plus notre maître avait l'air interdit de notre conduite, plus nous nous sentions provoqués à rire. Nous avions beau nous en prendre à notre ridicule maladresse, il semble que la contrainte même qui nous retient quand nous rions involontairement et malgré nous des autres, est précisément ce qui leur décèle davantage que c'est d'eux plutôt que de nous que nous rions.

« Peu s'en fallut que Dom Guebrail ne se fâchât ouvertement. Sa figure paraissait altérée, le dépit se manifestait dans ses yeux ; nous le voyions avec peine, et nous aurions désiré pour tout au monde ne lui pas causer ce désagrément. Il s'apercevait aussi, sans doute, par tous les égards que nous avions pour lui, que nous n'avions pas l'intention de lui déplaire, et encore moins celle de l'offenser ; et cela le jetait dans un embarras égal au nôtre, quoique dans un sens diamétralement opposé.

« Si nos leçons eussent toujours continué ainsi, nous n'aurions pas assurément fait de grands progrès, mais, soit que notre maître se fût rendu plus indulgent, ou que nous nous fussions nous-mêmes rendu plus docile, tout se passa dans la suite avec moins de sévérité de sa part et plus de calme que la nôtre. »

Et, désormais, Villoteau nasilla le plus gravement du monde, mais au grand désespoir de Dom Guebrail, s'interrompant à chaque instant pour demander des éclaircissements théoriques à son professeur. C'est ainsi que lentement, patiemment, notre chercheur put jeter les bases de son traité de la musique grecque moderne dont les gens de métier apprécient la valeur et l'érudition.

Villoteau n'eut pas que Dom Guebrail pour professeur. Il apprit la musique des Coptes, des Ethiopiens, des Persans, des Turcs, des Syriens, des Arméniens et des Juifs d'Egypte. Il écoute tout et note tout ce qu'il entend, entasse cahiers sur cahiers et son grand regret sera plus tard que quelques-uns de ceux-ci aient été abimés par l'humidité dans la cale du bateau qui le ramenait en France, mais le but le plus

important de la tâche de Villoteau en Egypte était l'étude de la musique arabe savante ou populaire. Il s'y donna de tout cœur, mais, il en convient lui-même, jamais tâche ne lui parut plus ingrate à ses débuts.

Guillaume-André Villoteau prenait chaque jour des leçons de chant, nasillait comme trois chantres grecs ou moins et était tout aise, car il venait de retrouver la *Chanson de Malbrouk s'en va-t-en guerre* travestie en chant arabe s'exécutant sur le mode Rast par les Alatyehs du Caire.

Quand, en 1802, Villoteau fut de retour en France, il s'en alla un jour chez le grand orientaliste Sylvestre de Sacy, et lui présenta quelques vers arabes composant une chanson.

Sylvestre de Sacy remarqua la vulgarité des expressions employées par le compositeur égyptien et demanda au musicographe quel intérêt il pouvait bien trouver à cette singulière poésie en langue populaire.

— Ce sont, dit Villoteau, les paroles d'une chanson qui fut composée sur l'air de *Malbrouk* pendant notre séjour en Egypte, mais l'air était connu auparavant et on le chantait sur d'autres paroles. Cet air, suivant ce qu'on nous a appris, fut apporté dans ce pays par des marchands grecs. Il avait été vraisemblablement corrompu en Grèce avant de parvenir en Egypte, car les changements qu'on y remarque ne sont nullement dans le goût ni dans le style égyptien.

Il est à croire que Villoteau le fit constater au célèbre orientaliste qui traduisit ainsi les premiers vers :

Rigide censeur, laisse-moi (*bis*) ;
L'amour d'un objet charmant me consume (*bis*).

Non, quand il devrait me faire fondre
Comme si j'étais sur des charbons embrasés,
Non, quand il irait de ma vie
Je ne saurais renoncer à sa possession.

Mais arrivé au *Mironton mirontaine*, le savant hésita devant « *Ya tamra tamra tayni* » et ne le traduisit pas. Quant au second vers, « *Yâ kouys touyâ Bounou* », il présuma qu'il fallait rétablir : « *Yâ koueysitoya Bono* », que

sitoya était le mot « citoyen » altéré et *Bono* une abréviation, une corruption du nom de « Bonaparte. »

Quoique n'étant nullement arabisant, je proposerai cependant une traduction du vers laissé par Sylvestre de Sacy. Deux mots sont bien connus : *Yâ* = ô et *Tayniy* = un autre. *Tamr* ou *Tamra* signifie une datte et une datte n'a rien à voir ici, mais les onomatopées sont coutumières aux gens du peuple et je crois que *Tamr* aurait eu la mission d'imiter un roulement de tambour ou les coups de trompette annonçant le général en chef. *Mironton mirontaine* serait devenu en arabe vulgaire :

O un coup de trompette, un coup de trompette (*bis*),
O qu'il est beau le citoyen Bonaparte.

Ce n'est pas la seule chanson populaire où nous retrouvons le nom du jeune conquérant. C'est encore à Villoteau et à Sylvestre de Sacy que nous devons d'autres chansons composées après le retour de Bonaparte de la campagne de Syrie.

Les *alâtyeh* du Caire, ces musiciens qui ne chantent jamais sans s'accompagner d'un instrument, étaient devenus les compagnons habituels de Villoteau et trouvaient dans ce singulier européen qui s'en allait par les rues coiffé d'un grand chapeau orné d'une peau de félin, un disciple toujours disposé à recueillir leurs chansons populaires. On s'aperçoit parfois qu'on ne lui fournit pas toujours le meilleur du cru, mais telles qu'elles sont, ces chansons des rues de 1800 gardent un charme ancien qui les rend précieuses au moins pour l'historien.

Villoteau ne s'en tint pas aux *alâtyeh* : ce fut l'homme qui connut peut-être le mieux tous les coins et recoins du Caire surtout ceux où les gens prétendus sérieux se voient rarement ; mais peu important à Villoteau, grand chercheur de tout ce qui, de près ou de loin, touche la musique et le voici assistant aux séances des *a'ouâlem* et des *ghaouâzy*, chanteurs et chanteuses de profession pour y noter le rythme de leurs crotales sonores ainsi que les airs ordinaires que jouent les musiciens de ces femmes. Villoteau est l'homme

des foules et c'est avec elles qu'il sort par la porte de la Victoire (Bab el Nasr) pour aller à la rencontre de l'armée qui revient de Syrie. Il note, ce jour-là, l'air guerrier que jouent les hautbois, trompettes, cymbales et tambours indigènes.

« La barbare mélodie de la musique que nous entendîmes, en nous rappelant que nous étions à six cents lieues de notre patrie et dans une autre partie du monde, produisit sur nous une impression si puissante et donna une si grande énergie aux sentiments que nous éprouvions, que les expressions manquent pour la décrire. »

Voici que le muezzin monte au minaret de la mosquée et qu'il lance aux quatre coins de l'horizon l'Ezan ou l'appel à la prière. Villoteau écoute et note encore comme il notera l'air du cantique de la procession de Saïda Zeïnab, le chant et la danse des fakys, les chants d'enterrement, des danses funèbres, celui sur lequel le vieux Cheikh el Fayoumi récite sa prière et ceux des récitateurs et improvisateurs. L'oreille toujours tendue, il suit les cortèges nuptiaux et, en route, écoute un pauvre qui chante pour demander l'aumône, car tout le monde chante en Egypte, depuis le muezzin du haut de la mosquée jusque dans la rue où le marchand d'eau s'accompagne du clair tintement de ses tasses de cuivre luisant. Il n'est pas d'ouvrier qui ne rythme son travail par un air approprié.

Villoteau put développer ses recherches jusqu'à la première cataracte, car il eut l'honneur de faire partie d'une des deux commissions qui remontèrent le Nil jusqu'à Philœ pour étudier le plus complètement possible ce pays, encore presque inconnu. L'effort déployé par ces nouveaux missionnaires que commandaient Fourier et Costaz fut considérable : quelques mois leur suffirent pour rassembler la plus grande partie des matériaux dont est composée la monumentale *Description de l'Égypte*. Villoteau fut pour ses collègues un auxiliaire très dévoué et chacun d'eux prend plaisir à lui témoigner plus tard sa reconnaissance, mais ces petits travaux supplémentaires ne l'empêchaient pas d'ouvrir toutes grandes ses oreilles et d'entendre toutes ces mélodies qui se détachent à chaque instant sur l'unisson perpétuel

de la saquieh qui tourne jour et nuit, et le grincement du chadouf qui, inlassablement, puise de l'eau dans le Nil paternel, et la longue plainte du chant de celui qui le manœuvre.

Villoteau et ses collègues remontent le Nil dans de grandes barques et feront escale surtout au retour.

Et Villoteau, que l'expérience rend plus juste, finit par revenir sur ses premières déclarations : « En reprochant, dit-il, aux Egyptiens d'avoir négligé la musique, et d'y être barbares et ignorants, nous n'avons pas voulu dire qu'ils n'avaient aucune aptitude à cet art, nous avons des preuves trop fortes du contraire pour concevoir d'eux une pareille opinion.

« Platon parlait avec une sorte d'enthousiasme du choix exquis que les habitants de ce pays avaient fait des expressions les plus convenables pour peindre les sentiments. Démétria de Phalère rapporte que la douceur de la mélodie des hymnes que leurs prêtres adressaient aux dieux, et qu'ils chantaient sur les sept voyelles produisait un effet aussi agréable que les sons de la flûte et de la cithare. Athénée, sur le témoignage de plusieurs anciens auteurs, nous apprend que ces peuples avaient fait de tels progrès en musique sous les Ptolémées qu'ils surpassaient les musiciens les plus habiles des pays connus alors.

« Mais quand l'histoire se tairait sur ce point, il existe de nos jours des faits incontestables, d'après lesquels on ne peut douter des dispositions naturelles des Egyptiens pour l'art musical, c'est d'avoir, autant et même plus que chacun autre peuple, le sentiment de la mesure et de la cadence, et de régler si bien par ce moyen, tous leurs mouvements dans les travaux les plus pénibles qui demandent un concours d'efforts réunis, que deux hommes, parmi eux, réussissent souvent à faire avec une facilité étonnante, ce qui ne pourrait être exécuté sans beaucoup de peine par quatre d'une autre nation où l'on ne sait point concerter ses efforts avec la même précision. Soit qu'ils portent des fardeaux, ou qu'ils fassent d'autres ouvrages pénibles pour lesquels ils sont obligés de se réunir plusieurs, où il faut autant d'adresse et d'accord que de force dans les mouvements, ils ne man-

quent jamais de chanter ensemble ou alternativement, en cadence pour que chacun d'eux agisse en même temps et uniformément et prête à propos son concours aux autres. Ceci nous rappelle l'usage où étaient les anciens d'avoir des chants appropriés aux mouvements de tous les genres de travaux, tels que les chants des moissonneurs, des vendeurs, des meuniers, des tisserands, des rameurs, des puiseurs d'eau, etc., etc... Nous ne serions pas même très éloignés de croire que les Egyptiens, chez lesquels on reconnaît encore tant d'usages qui appartiennent à la haute antiquité, eussent conservé celui-là ; du moins il est certain qu'il y existe encore dans plusieurs états, exactement tel qu'il y a été remarqué par les anciens Grecs, et depuis par les Romains, comme parmi les rameurs et les puiseurs d'eau pour l'arrosage des terres, pour la plupart d'une mélodie simple et agréable ; peut-être sont-ce là ces chants du Nil si vantés de temps immémorial par les poètes. »

Telle est la conclusion ou la confession à laquelle arrive Villoteau. Peu à peu il a été pénétré par cette musique qui semble flotter dans l'atmosphère. Comme les archéologues Jollois et Devilliers qui, dès les premiers jours, ne voient que des monuments informes dans les temples égyptiens et qui, à Esneh, oublient leur éducation classique qui les avait gênés pour comprendre cet art nouveau pour eux et se déclarent vaincus avec le plus sincère enthousiasme, de même Villoteau s'est peu à peu imprégné du génie du pays, et finit par convenir que ces chants du Nil sont d'une « mélodie simple et agréable » et y reconnaît même ceux qu'ont vantés les poètes de jadis.

C'est le plus bel éloge qu'il en pouvait faire et, on le voit, il le fait en toute loyauté.

Nous ne pouvons terminer cette étude sans ramener Villoteau de la première cataracte jusqu'au bord de la mer Méditerranée.

La Commission Fourier avait quitté le Caire la veille du jour où Bonaparte allait en partir pour retourner en France. Ce ne fut qu'à Assouan que les savants apprirent le départ de celui à la fortune duquel ils s'étaient attachés. Cette nouvelle suscita bien des découragements et beau-

coup souhaitèrent revenir en France. De retour au Caire, nos missionnaires trouvèrent près de Kléber un accueil fort amical. Ce brave homme était lui-même un artiste et, en devenant membre de l'Institut d'Egypte, avait demandé à entrer dans la section des Beaux-Arts, prétendant qu'il y serait moins déplacé que dans les autres.

Ce fut aussi Kléber qui conçut le projet de réunir dans une seule publication tous les travaux des membres de la Commission des Sciences et des Arts. Cette idée fut reprise et il en résulta la grandiose *Description de l'Egypte* où nous retrouvons les meilleurs travaux de Villoteau.

Cependant, Kléber avait commencé à négocier le retour des Français dans leur pays. Ce fut à Desaix et à Poussielgue qu'il confia à la fin de décembre 1799 le soin d'aller à bord du *Tiger*, conférer avec le commodore Sir Sydney Smith. La première question traitée fut le libre passage et le retour en France des blessés et des membres de la Commission des Sciences et des Arts. Sir Sydney Smith, avec une parfaite urbanité, accorda cette demande sans aucune difficulté. Aussitôt, une commission dont Tallien était le chef, partit pour Alexandrie où elle affréta le brick *L'Oiseau*, capitaine Hyacinthe Murat. Tallien sortit du port le 1^{er} janvier 1800 et se rendit à bord du *Thésée* que commandait le capitaine Stiles, afin de l'aviser de l'accord conclu. Stiles reçut courtoisement l'ancien conventionnel, le mari de la belle Notre-Dame de Thermidor, et lui apprit le coup d'Etat du 18 brumaire et l'élévation de Bonaparte au Consulat. Et comme la paix semblait proche, entre Kléber et Sir Sydney Smith, il remit à Tallien quelques prisonniers français, qu'il avait faits et gardait à bord du *Thésée*. C'étaient les généraux Junot, le futur duc d'Abrantès, et Dumuy, le musicien Regel, dont nous avons signalé les deux opéras joués au Caire, Corancez, professeur à l'Ecole normale, plus tard Préfet de l'Empire et l'ingénieur Martin, convaincu de vol et épargné par Bonaparte et le Conseil de guerre, qui devait écrire en 1815, quand l'aigle était tombé, une *Histoire de l'Expédition des Français en Egypte*, dont la partialité se comprend, mais ne s'excuse cependant pas, après cette mésaventure qu'il se garde bien d'avouer, et pour cause, mais que nous connaissons aujourd'hui.

Les savants reçurent leurs passeports et s'embarquèrent pour Rosette. Là régnait le général Abd Allah Menou dont la conversion à l'Islamisme avait surpris l'armée. Méticuleux observateur des règlements sanitaires en vigueur alors, il envoya tous les nouveaux venus faire une quarantaine de 34 jours dans l'île de Farehi et ceci fut la cause pour laquelle ils durent rester une année de plus en Egypte. En effet, quand enfin, le 17 mars 1799, les savants purent enfin gagner Alexandrie, Sir Sydney Smith avait reçu de nouveaux ordres et le port était bloqué de nouveau depuis deux semaines. Cependant, dans l'espoir d'un arrangement souhaité de part et d'autre, *L'Oiseau* reçut ses futurs passagers.

La rupture de la convention d'El-Ariche, la bataille d'Héliopolis, la reprise du Caire survinrent et tout espoir de retour immédiat en France dut être abandonné par les savants que Kléber fit revenir au Caire. Quelques-uns étaient encore en route quand ils apprirent l'assassinat du glorieux général (14 juin 1800). Menou lui succéda.

J'ai cherché en vain dans les écrits de Villoteau un écho de ces faits dont l'importance fut capitale pour l'expédition française d'Egypte. Tout ceci ne paraît pas avoir impressionné le moins du monde notre musicographe. Il note à quelle date il assiste à telle fête, à telle réunion musicale ; il est tout entier à ses travaux et une année passe sans qu'il paraisse s'en douter le moins du monde.

Au commencement de mars 1801, le 4, on apprit au Caire l'apparition de la flotte anglaise devant Alexandrie. Ils débarquèrent le 8 sur la côte. Menou partit lentement à leur rencontre et se fit battre à Canope le 21. Il se réfugia alors à Alexandrie pour y soutenir un siège selon les règles.

C'est au général Belliard qu'avait été confiée la garde du Caire et le commandement d'une partie de l'armée. L'Institut d'Egypte et la Commission des Arts et des Sciences étaient demeurés au Caire. Il vint alors aux savants l'idée que leur place était auprès du général en chef et la plupart gagnèrent Alexandrie où Menou ne les voulait point, les considérant comme « bouches inutiles ».

Villoteau, lui, était demeuré tranquillement au Caire

auprès de Belliard. Celui-ci, pressé par l'ennemi, signa le 27 juin 1801 une honorable Convention du Caire en vertu de laquelle soldats et savants rentreraient en France avec les honneurs de la guerre.

On emporta du Caire aussi bien le cercueil de Kléber que les drapeaux, les canons, les livres, les collections. On n'abandonna même pas les caractères typographiques de l'Imprimerie nationale. L'armée de Belliard partit avec armes et bagages vers Rosette d'où elle devait s'embarquer pour la France sur des bateaux fournis par nos adversaires d'alors. Villoteau revit alors Rosette où, trois ans auparavant, il avait coulé de paisibles et heureux jours en inaugurant ses travaux musicaux.

Il déplorait alors que le temps lui manquât pour les parachever, les trouvant toujours incomplets. Sa destinée crut devoir cependant lui fournir un dernier document au moment où il allait dire adieu à la terre d'Égypte : « C'était, écrit Villoteau, le 17 thermidor an IX (5 août 1801), nous entendîmes au loin le son de quelques instruments de musique ; nous nous dirigeâmes du côté d'où venait le son et nous arrivâmes dans un jardin où se trouvait un assez grand nombre d'Osmanlis qui se divertissaient. Là, nous vîmes un enfant danser la danse égyptienne au son d'une espèce de chalémie ou cornemuse sans bourdon, appelée en Égypte Zouqqarah et d'une sorte de tambour, en partie cylindrique et en partie conoïde qu'on appelle darâboukkah. » Qu'on juge de la joie de Villoteau qui n'avait pas encore vu ni entendu de cornemuse. Depuis trois ans, il cherchait la fameuse Zouqqarah et la trouvait au dernier moment. Tout joyeux, tout réconforté par son ultime découverte, Villoteau partit pour la France où l'attendaient de nouvelles aventures, de dures épreuves, quelques années de joie et de prospérité suivies, hélas, d'autant plus nombreuses de misère.

Peut-être les raconterons-nous un jour.

Ce que je me suis efforcé de faire aujourd'hui, c'est de vous esquisser la figure de Villoteau qui, en s'improvisant musicographe de l'Expédition française d'Égypte, fit mieux que de chanter devant nos troupes. Grâce à son originalité,

à son indépendance de caractère et à son application au travail, à son dévouement, à son œuvre, Villoteau nous a gardé dans ses œuvres un coin ignoré de l'Égypte d'alors, celle qui chante sans cesse, et Villoteau, qui ne chantait plus, nous permet aujourd'hui d'entendre ceux qui chantaient au début du siècle passé.

CH. BEAUGÉ.

CAUSERIE DU 20 MARS 1928

Un Médecin de Molière père d'un Evêque de Sées
ANTOINE D'AQUIN
Premier Médecin de Louis XIV (1620-1698)

Doit-on écrire d'Aquin ou Daquin ? Avec ou sans apostrophe ; s'appelait-il même d'Aquin ? « comme origines, dit Saint-Simon, d'Aquin ne remontait pas plus haut que son grand-père. » Il avait pourtant d'autres prétentions, et, conformément à celles-ci, M. l'abbé Dumaine, dans sa vie de Mgr d'Aquin, évêque de Sées et fils du docteur, fait remonter sa famille jusqu'à Paul Emile ! Puis, par les Anicius de Rome et les princes de Capoue, on arrive rapidement, un peu à tâtons, à la fin du x^e siècle et au premier comte d'Aquin, Adinalfo (996). Désormais ce ne sont plus que comtes, barons, croisés, etc., et dans cette illustre parenté celui qui brille du plus beau lustre, c'est l'Ange de l'Ecole, saint Thomas d'Aquin. Mais, subitement, dans cette belle généalogie au commencement du xvi^e siècle, il se fait un trou !

Quoi qu'il en soit, près d'un siècle plus tard (1610) vivait à Carpentras, dans les Etats pontificaux d'Avignon, un savant rabbin, qui, à ses fonctions de sacrificateur, joignait peut-être la profession de fripier et répondait au nom de Marchochée.

Soit par inspiration d'En-Haut, soit par le fruit de ses études — car il était fort humaniste — soit par instinct de ses intérêts temporels et spirituels, — car, dit le Dr Delmas(1), il était doué d'intellectualisme pratique — il se convertit subitement et bruyamment au catholicisme.

(1) Dr Louis DELMAS : *Les premiers médecins du Roi sous Louis XIV* Chronique médicale, 1901 août, p. 465

L'inquisition et l'excommunication n'existaient pas seulement dans l'Eglise catholique et la Monarchie, — Mardochee excommunié par ses frères, vit sa vie en danger. Il émigra en Italie et ne crut pas pouvoir mieux faire que de changer son nom hébraïque pour celui de la ville dans laquelle il fut baptisé, la petite ville d'Aquin. Quand on prend du galon, on n'en saurait trop prendre. Avec l'aide de d'Hozier, Mardochee, devenu Philippe d'Aquin, se retrouva où se créa une généalogie (combien illustre ! nous venons de le voir), et prit en les modifiant à peine, les armes des d'Aquin, en les surmontant d'une couronne de comte (1).

Audaces fortuna juvat ! Philippe d'Aquin jugeant la petite bourgade d'Aquin incapable de le contenir, vint à Paris, où les contestations entre Huguenots et Catholiques, rendaient parmi les théologiens et les humanistes la science de l'hébreu aussi précieuse que rare. Philippe d'Aquin se fit professeur d'hébreu. Il réussit si bien que Louis XIII ne tarda pas à le nommer professeur au collège de France. Il entra en amitié avec le cardinal de Bérulle, dont il pleura la mort (2) en latin, composa plusieurs livres d'histoire biblique et d'apologétique, et travaillait à l'impression et à la correction de la bible dite Polyglotte, lorsque la mort le surprit en 1650.

Son fils-Louis-Henri continua quelque temps les traditions de science rabinique de son père. Cependant la controverse et l'hébraïsme commençaient à chômer. Mais Louis-Henri d'Aquin avait plusieurs cordes à son arc : il était *courtier en pierreries* ; il était enfin docteur en médecine de Montpellier et même un peu astrologue. Comme médecin, il fut l'un des médecins de Marie de Médicis et conseiller du Roi, et soigna le Nonce du Pape à Paris. Comme astrologue, il prédit à ce dernier son élévation à la Chaire de saint Pierre. Or le hasard voulut que la prédiction se réalisât et le nouveau pape,

(1) Les armes de la famille de saint Thomas sont d'or à 3 bandes de gueules au chef d'azur fretté d'argent.

Celles du Dr d'Aquin, de gueules à 3 bandes d'or au chef d'azur chargé d'un lion d'argent. Ces armes ont-elles été reprises par l'ancien rabbin ou par le médecin, son petit-fils, c'est ce que je ne saurais affirmer.

(2) AQUINATI: *Hebræ lingue prof. lacrymæ in obitum illustris*, card. de Bérulle.

Alexandre VII fit don à son prophète d'une pendule, que son petit-fils, notre évêque de Sées, aimait à faire voir.

Il fit souche de quatre garçons. Le quatrième et dernier, Antoine, suivit la carrière paternelle. Je ne parle que de la carrière médicale, laissant de côté l'astrologie, l'orfèvrerie et l'hébraïsme. Comme son père, il fit ses études à Montpellier. Pour des raisons que j'ai exposées ailleurs, la Faculté de Paris étant *frondeuse*, les médecins de cour, ou qui se croyaient destinés à la Cour, préféraient faire leurs études à Montpellier. Antoine d'Aquin n'eut pas à se repentir de son choix. Revenu docteur à Paris, en 1648, introduit par sa famille, par ses origines universitaires dans les entourages médicaux de la Cour, il épousait, en 1657, la nièce de Vallot « *premier médecin du Roi et dernier du royaume* », dit Guy Patin.

Or, outre que Guy Patin exagérait un peu, à son ordinaire, si la place de *dernier médecin du royaume* n'était pas héréditaire, celle de premier médecin du Roy, sans l'être en principe, pouvait le devenir d'autant plus probablement que Vallot n'avait aucun de ses fils dans la carrière, et était d'une santé chancelante. La succession pouvait donc être entrevue dans un avenir pas trop éloigné, tandis que Vallot malade et fatigué était obligé de passer peu à peu à son neveu, ses fonctions en attendant son titre. D'Aquin prenait donc ainsi rapidement l'air de la cour, et pénétrait activement dans les faveurs royales.

Pour commencer et dès 1657, Vallot le faisait envoyer à Turin pour soigner la duchesse de Savoie, et voici en quels termes Guy Patin — qui du reste embrouille beaucoup de choses — nous annonce cette nomination : « 24 avril 1657. La duchesse de Savoie est fort malade et l'on parle à la cour, d'envoyer un médecin à Turin, et que Vallot a nommé D'Aquin à la Reine à cet effet. C'est un médecin par quartier, fils d'un Juif d'Avignon (1), qui sert de faux témoin au procès de la marquise d'Ancre. Celui-ci (2) était garçon

(1) Guy Patin devrait dire petit-fils, si, comme je le crois, il s'agit bien d'Antoine d'Aquin et non de son père Henri.

(2) *Celui-ci*, Henri d'Aquin, docteur de Montpellier. Mais pour Guy Patin, un docteur de Montpellier est-il supérieur à un garçon apothicaire ?

apothicaire de feu la reine mère, Vautier et Vallot, et l'impunité, ou plutôt l'iniquité du siècle, l'ont fait passer pour médecin à la cour, et *apud idiotas*, ce qu'il est comme je suis peintre ! »

Du reste, d'après les lettres que Spon écrit de Lyon à son ami Guy Patin, D'Aquin aurait joué à Turin un rôle très effacé. « Il ne s'en parle pas plus que de rien — 8 juin 1657. » Le médecin traitant Guillemain déclare qu'il « avait été fort mal secouru par d'Aquin qui n'était pas médecin ; et qui bégayait de l'esprit et de la langue *delirat linguaque mensue* ». Mais ces appréciations proviennent d'ennemis ! Et telle n'était sans doute pas l'opinion de la cour car, quelques années après (1667), d'Aquin était nommé premier médecin de la Reine au décès de Guenault — le fougueux donneur d'Antimoine dont Boileau a dit :

*On compterait plutôt combien en un printemps,
Guenault et l'Antimoine ont fait mourir de gens !*

— « Le roi, dit Guy Patin, a fait donner la place de premier médecin de la Reine que tenait Guenault, au jeune d'Aquin, à la recommandation de Vallot, dont la femme est tante de la femme de M. d'Aquin. *Sic Vara sequitur Vibiam* (1). »

Quatre ans plus tard, Louis XIV partait pour la guerre de Flandre, suivi du seul d'Aquin. Retenu par sa santé, Vallot ne le rejoignait à grand'peine qu'en fin de campagne, et pour rentrer bientôt expirer en son logis du Jardin des Plantes (8 août 1671).

« Enfin le pauvre M. Vallot, dit d'Aquin dans son journal de la santé du Roi, que l'affection et l'inquiétude avaient amené tout mourant en Flandre, après s'être bien défendu, laissa en mourant, le huitième d'août, la charge de premier médecin vacante, et ouvrit la porte à toutes les brigues et toutes les poursuites de quantité de prétendants qui ont si longtemps partagé la cour. »

(1) Proverbe latin, mot à mot : ainsi la poutre suit le chevalet ; en français Un malheur n'arrive jamais seul !

Ces lignes nous font voir que, quoique déjà dans la place d'Aquin n'arriva que de haute lutte — après huit mois — à la situation convoitée. D'Aquin dut ce succès, moins encore peut-être à ses titres héréditaires et à sa supériorité médicale, aussi contestée que contestable, qu'à la haute protection de M^{me} de Montespan !

« Le petit d'Aquin est premier médecin, *la faveur l'a pu faire autant que le mérite* », écrit M^{me} de Sévigné, qui toujours aima autant la médecine qu'elle détesta les médecins.

Et ce n'était pas un vain titre que celui du premier médecin qui veillait *nuît et jour* sur la vie et la santé du plus grand des rois.

L'archiatre (premier médecin du roi) pénétrait le premier dans l'alcôve royale, tâtaït le pouls, examinait la langue et flairait les déjections. Le soir, il se retirait le dernier. Certes, il ne salissait pas ses manchettes et n'abaissait pas sa dignité en pratiquant lui-même les saignées qu'il ordonnait, ou en administrant les clystères, mais il assistait dévotement à l'une et à l'autre opération, et c'était lui qui retirait le bassin et s'assurait que les matières étaient louables ! Or, — c'est 1.500 ou 2.000 fois que le grand roi fut purgé ou lavementé !

Ne nous hâtons point de jeter la pierre à l'archiatre. En un temps où tel autre archiatre (Cousinot) se faisait lui-même saigner 64 fois en 8 mois ! Louis XIV n'était phlébotomisé que 38 fois dans sa vie. Mais si d'Aquin crut devoir user et abuser des purgatifs, Louis XIV abusait singulièrement de son estomac !

« Quatre assiétées de soupe, un faisan entier, une perdrix, une grande assiétée de salade, du mouton au jus à l'ail, deux bonnes tranches de jambon, une assiétée de pâtisserie et puis encore du fruit et des confitures », voilà son ordinaire, d'après la princesse Palatine. Mais quand il est à la diète, il se contente « de croûtes, un potage, un pigeon et 3 poulets rôtis ».

D'Aquin entrait en fonctions dans un moment difficile, un moment où le jeune souverain se livrait avec la même passion aux plaisirs et au dur travail de son « *métier de roi* ». Et sur ce dernier point, il ne transigea jamais ! Si docile, ordinairement, aux ordonnances de ses médecins,

(que d'ailleurs il n'aimait guère) s'il croyait sa gloire engagée, tous les conseils de précautions devenaient inutiles.

Une seule circonstance fut à l'avantage de d'Aquin : le terrible Guy Patin mourut — ce qui prive l'historien de beaucoup de traits piquants et de médisances en français et en latin !

Il semblait d'ailleurs que tout Montpellier entrait derrière d'Aquin à la cour ; aussi quelle joie et quel orgueil et comme d'Aquin est bien vengé des coups de patte du doyen de la Faculté de Paris (Guy Patin), et de ceux de la belle marquise de Sévigné !

« Le même jour, le Roi nomma le sieur d'Aquin à la charge de premier médecin, vacante depuis le décès du sieur Vallot, à qui Sa Majesté ne pouvait donner un successeur dont la capacité fut plus universellement reconnue. Elle donna aussi celle qu'il possédait, de premier médecin de la Reine, au sieur de la Chambre (Cureau de la Chambre) et choisit le sieur *Renaudot* pour la charge de premier médecin de Mgr le Dauphin. » Qui parle si bien ? eh ! la *Gazette de France*, c'est-à-dire précisément Renaudot (1) lui-même, ou l'un de ses porte-plumes.

Ceci se passait le 18 avril 1672. Le 24 du même mois, la Faculté de Paris faisant trêve à ses querelles avec Montpellier, par l'organe de son doyen, félicitait d'Aquin, et accessoirement Cureau de la Chambre et même, *proh pudor !* le fils du gazetier, de leurs éminentes dignités, avec beaux discours en latin, auxquels les nouveaux promus répondaient en la même langue « fort dissertement avec une netteté et une présence d'esprit surprenantes », dit encore la *Gazette*.

Si, en effet, la Faculté de Paris fermait ses portes et refusait le droit d'exercer dans Paris aux médecins *étrangers*, notamment à ceux de Montpellier, si, *par serment*, les docteurs de Paris refusaient d'entrer en consultation avec « quelqu'un du dehors » (2), on pense bien que ces règlements n'étaient point applicables au médecin du Roy. Ayant titre de conseiller

(1) Non pas, il est vrai, comme le laisserait croire le Dr Delmas, Théophraste Renaudot, le fondateur de la *Gazette de France*, mort le 25 octobre 1653, mais son fils Eusèbe Renaudot.

(2) MOLIÈRE : *L'Amour médecin*, acte II, scène 3.

d'état, — couronne de comte, vous devinez bien que la Faculté ne lui fermait point ses portes. Elle les ouvrait même devant lui à deux battants et le Doyen allait au devant de lui accompagné de bacheliers et de bedeaux en nombre respectable. Mais les médecins de cour — depuis Héroard (1) jusqu'à d'Aquin lui-même en 1675, ayant élevé la prétention de se faire attribuer par le Roy une juridiction sur tous les médecins du royaume — comme le premier chirurgien en possédait une sur tous les chirurgiens — la Faculté avec l'aide du Parlement fit toujours la sourde oreille.

Des politesses, tant qu'on voulait, mais de subordination, néant !

Ce n'était pas seulement près des collègues que le médecin du Roy se heurtait à ce mélange de bassesse et de hauteur. Par l'importance de ses fonctions, par son *intimité* dans la vie du roi, le premier médecin était une puissance, — une puissance à ménager ; et nous verrons les maîtresses ou épouses royales se disputer l'archiatre ! Mais, dès qu'on n'a plus besoin de ses services, il n'est plus *qu'un homme habile en son MÉTIER*, le sieur d'Aquin ou d'Aquin tout court. Le moindre des gentilshommes jouit de plus de considération ! Louis XIV disait à la princesse de Conti qui pleurait la mort de son médecin Dodart : « Quel sens y a-t-il de pleurer son médecin et son domestique ! » « Ce n'est ni mon médecin ni mon domestique que je pleure, mais mon ami », répondit la bonne princesse. Nous comprenons Diafoirus : « Notre métier auprès des grands ne m'a jamais paru agréable. »

Mais la place était honorifique et d'un bon revenu. « La charge vaut près de 4.000 livres de rentes », dit Dangeau. Si je m'en rapporte à des comptes que j'ai sous les yeux, elle valait infiniment plus. Car, — outre une clientèle riche qui s'attache forcément au premier médecin, — celui-ci a la juridiction des eaux minérales, qui lui rapporte 18 à 20.000 fr. par an ; la nomination des chirurgiens experts pour les rapports de médecine légale. Or, ces places sont très courues, et, grâce à la vénalité des charges acceptées par l'usage, très rémunérées au premier médecin, surtout s'il se nomme

(1) Héroard, médecin de Henri III, Henri IV et Louis XIII.

d'Aquin !! Enfin il y a les cadeaux royaux, consécration de chaque guérison retentissante (*finis medicinæ*, dit une vieille estampe médicale). Après l'opération de la fistule, le roy octroye 150.000 livres au chirurgien Félix, — 100.000 livres au premier médecin d'Aquin et 80 à Fagon.

Et cependant le rôle de d'Aquin n'avait peut-être pas été très brillant. Longtemps il s'était opposé à toute intervention, tandis que derrière son dos, Félix et Fagon se faisaient un signe exprimant qu'il fallait *fendre* dans le mal.

Il en avait été de même dans la maladie de la Reine. Elle rentrait d'un voyage en Bourgogne lorsque, le 20 juillet 1668, elle fut prise de fièvre, avec commencement d'un abcès dans l'aisselle gauche. D'Aquin appelé en consultation par Fagon, alors médecin de la Reine, s'opposa à toute autre opération qu'une saignée au pied, suivie d'un vomitif. La Reine mourut, et à l'autopsie on constata que l'abcès s'était ouvert dans la plèvre. — Et la princesse Palatine ne craignit pas d'affirmer que d'Aquin avait tué la Reine par ordre de M^{me} de Maintenon !

Le roi, moins irrité, déclara que c'était le premier chagrin que lui causait la Reine. Et, quoique M^{me} de Maintenon en fût très innocente, il ne lui sembla pas, quelques mois plus tard, que ce chagrin dût être éternel !

D'Aquin, d'ailleurs se rattrapait de ses échecs médico-chirurgicaux par son zèle obséquieux non moins qu'autoritaire auprès de son royal client. Il continuait — c'est peut-être le seul ouvrage qu'on ait de sa plume — le journal de la santé du Roy. Mais tandis que Vallot y consignait surtout ses propres prouesses, ses *inspirations du ciel*, d'Aquin fait l'éloge du patient ! Certes l'éloge du courage du roi dans les opérations était à faire. Chacun se plut à admirer son sang-froid dans l'opération de la fistule. Dès le lendemain il tenait conseil et faisait son *métier de roi*. Lors de la sinusite, « on appliqua, dit d'Aquin, 14 fois le bouton de feu, dont Dubois qui l'appliquait paraissait plus las que le roi qui le souffrait, tant sa force et sa constance sont inébranlables, dans les choses nécessaires, quand il s'y est déterminé. » Si d'Aquin exagère, quand il affirme que Louis XIV doit sa bonne

santé à sa sobriété et à sa continence, il est dans la vérité lorsqu'il reconnaît que le froid enrhumé sa Majesté, *comme le reste des hommes !*

A la fin de l'année 1673 le bon d'Aquin signalait dans le Journal de la Santé du Roy que celui-ci souffrait des plus violents maux de tête, avec étourdissements et menaces de syncope. Or c'était le moment où M^{me} de Montespan voyant la faveur royale passer à M^{lle} de Fontanges, se livrait à des sortilèges épouvantables et se faisait délivrer, par la femme Voisin, des poisons à l'usage de sa rivale et des filtres d'amour à l'usage de Louis XIV. Quelques fussent les liens de reconnaissance qui attachaient le premier médecin du roi à M^{me} de Montespan, tout prouve que d'Aquin ne fut pas autrement mêlé à cette horrible affaire des poisons. Par les déclarations des complices de la Voisin, Lemaire et le magicien Lessage, et de la fille Voisin, on a les noms des officiers du gobelet (Duchesne et Gilot) qui étaient chargés d'administrer les poudres au Roy.

Aucun soupçon ne retomba sur le corps médical — si ce n'est peut-être celui d'une absence totale de clairvoyance dans la cause des malaises du Roy. N'oublions pas d'ailleurs que pour ce qui est de Louis XIV, il ne s'agit pas de poisons proprement dits (*quoad Vitam*) mais seulement des filtres d'amour ! On sait qu'ils ne réussirent que trop bien, au gré de la terrible maîtresse royale, à rendre Louis XIV amoureux — mais hélas amoureux d'une autre !!!

Sic vos, non vobis mellificetis, apes !

D'Aquin, cependant, ne jouit jamais de la pleine confiance et de la faveur royale, comme en jouira plus tard Fagon. L'histoire ne dit pas que Louis XIV ait été très exigeant sur la science ; et si les insuccès que nous avons cités, si l'inhabileté de d'Aquin à user du nouveau fébrifuge — « le quinquina » — furent cruellement exploités par la malignité et par l'envie, ils ne semblent pas avoir été la principale cause de la disgrâce du premier médecin.

Il avait un défaut, qu'il tenait peut-être de son atavisme. Il était insatiable, toujours en train de *demande* pour lui et pour les siens.

Un matin, dit Astruc, on apprit au roi la mort d'un de ses officiers. Le roi s'en affligea et dit, en regardant malicieusement d'Aquin, que cet officier avait une qualité rare : il ne lui avait jamais rien demandé. « Et, il y aurait-il de l'indiscrétion à demander à Votre Majesté ce qu'elle lui a accordé ? » dit d'Aquin. Le roi détourna la conversation.

Les beaux jours de d'Aquin étaient comptés, son étoile allait pâlir devant un autre astre médical. Un astre qui n'était ni grand, ni beau.

*Exténué, bossu, hideux,
La démarche d'un quadrupède,
Sa figure semblait un Zède, etc.*

Tel est le portrait, par un contemporain, de Fagon, ancien médecin de la Dauphine, ancien médecin de la Reine, et maintenant médecin de M^{me} de Maintenon.

D'Aquin, on s'en souvient, était une créature de M^{me} de Montespan ; et voilà que M^{me} de Montespan était disgraciée et remplacée dans les faveurs du Roy par M^{me} de Maintenon — M^{me} de Maintenon — chuchotaient les courtisans.

M^{me} de Maintenon a fait nommer Fagon médecin des enfants de France, il est son médecin, son confident, son allié.

« M^{me} de Maintenon, dit Saint-Simon, qui voulait tenir le roi par toutes les avenues, et qui considérait celle d'un premier médecin, habile homme et homme d'esprit, comme l'une des plus importantes à mesure que le roi viendrait à vieillir et sa santé à s'affaiblir, savait depuis longtemps d'Aquin. »

Depuis la disgrâce de M^{me} de Montespan, d'Aquin ne se maintenait plus que comme par un miracle. Lui, seul, peut-être, semblait ne pas s'en douter et se jouer de la difficulté. Mais ses deux adversaires (mâle et femelle) savaient utiliser les grands et les petits événements. La mort de la Reine était un grand événement qui aurait pu nuire aux deux médecins, et qui ne retomba que sur d'Aquin. L'événement suivant était bien petit mais Fagon sut l'utiliser.

« Le roi étant à Marly, dit M. l'abbé de Choisy (1) » eut un fort accès de fièvre ; les médecins, sur les minuit, voyant que la fièvre diminuait lui firent prendre un bouillon. D'Aquin dit : « Voilà la fièvre qui est sur son déclin, je m'en vais me coucher. » Fagon fit semblant de le suivre et s'arrêta dans l'antichambre en disant entre ses dents : « Quand donc veillerons-nous ? Nous avons un si bon Maître, et qui nous paye si bien. » Il se fit un fauteuil, appuyé sur un bâton. Il était aussi bien que dans sa chambre, parce qu'il ne se déshabille jamais et ne dort qu'à son séant, à cause de son asthme. Une heure après, le roi appela le premier valet de chambre, et se plaignit à lui que la fièvre durait encore. Il lui dit : « Sire, M. d'Aquin s'est allé coucher, mais M. Fagon est là-dedans, le ferai-je entrer ? — Que me dira-t-il ? lui dit le roi, qui craignait que le premier médecin le sut. — Sire, reprit Niert (et ce que je dis ici, je le sais de lui) il vous dira peut-être quelque chose ; il vous consolera. » Fagon entra, tâta le pouls, fit prendre de la tisane, fit changer de côté, et enfin il se trouva seul auprès du roi pour la première fois de sa vie.

« D'Aquin eut son congé 3 mois après, et sur une bagatelle dont on lui fit une « querelle d'Allemand ».

Quelle était cette bagatelle ? Mercier, dans ses tableaux de Paris (1788) raconte une histoire d'après laquelle un jeune chirurgien aurait promis à d'Aquin 10.000 écus s'il parvenait à lui faire faire une saignée au roi ; d'Aquin aurait accepté le marché et profité d'une absence momentanée du chirurgien (Félix et non Maréchal, comme le dit Mercier), pour introduire ce phlébotomiste. L'histoire, qui n'est confirmée par aucun témoin, paraît un conte et n'aurait pas été traitée de bagatelle, puisque (toujours d'après Mercier) le conseil d'état aurait déclaré que d'Aquin méritait la mort pour avoir trafiqué du sang du roi !

La version de Saint-Simon, universellement admise, est beaucoup moins noire et beaucoup plus vraisemblable. Le nom de notre évêque de Séz s'y trouve mêlé.

(1) M^{me} de Caylus raconte le même événement et presque avec les mêmes mots.

Louis XIV commençait à se fatiguer des demandes perpétuelles de son médecin que ne soutenait plus la faveur de M^{me} de Montespan. Pour son fils Louis, notre futur évêque, il avait obtenu une série de grasses prébendes et de bonnes abbayes. Saint-Simon prétend même que le jeune abbé (que plus tard il reconnaîtra instruit et de bonnes mœurs) faisait un commerce de ces prébendes. Perversité bien précoce, car dans ce temps, le jeune abbé avait une douzaine d'années !!!

En 1693, d'Aquin haussa sa prétention jusqu'à demander pour ce fils, âgé de 25 ou 26 ans, l'archevêché de Tours « de plein saut et en presser le roi avec la dernière véhémence... M^{me} de Maintenon savait depuis longtemps d'Aquin et saisit ce moment de la prise si forte qu'il donnait sur lui et de la colère du roi. Elle le résolut à le chasser et en même temps à prendre Fagon à sa place. Ce fut un mardi, jour de la Toussaint... Pontchartrain eut l'ordre d'aller le lendemain avant 7 heures du matin chez d'Aquin, lui dire de se retirer sur le champ à Paris, que le roi lui donnait 6.000 livres de pension et défense de voir le roi et de lui écrire. Jamais le roi n'avait tant parlé à d'Aquin que la veille à son souper et n'avait paru le mieux traiter. Ce fut donc pour lui un coup de foudre (1). »

Si l'histoire est obligée de reconnaître que Fagon était très supérieur à son prédécesseur comme science et valeur professionnelle elle doit avouer aussi que Fagon usa de tous les petits moyens pour évincer son concurrent.

La brusquerie de la disgrâce de d'Aquin lui attira quelque pitié et quelques tardives sympathies. « Il n'était point malfaisant, dit Saint-Simon, et ne laissa pas, à cause de cela d'être plaint et même visité, pendant le court intervalle qu'il mit à s'installer à Paris. »

Il n'y resta pas longtemps. Agé et d'une santé déjà ébranlée, il ne put supporter ce coup subit et imprévu. On lui conseilla Vichy pour sa santé. Il y mourut 3 ans après et y fut inhumé. On y lisait encore il y a quelques années son

(1) SAINT-SIMON : chap. XIV.

épitaphe en un latin pompeux et trop longue pour être rapportée.

Nous avons intitulé notre article « *Un médecin de Molière* », ce qui est une manière de commémorer le centenaire.

On sait en effet, que les docteurs de *L'Amour médecin* sont ceux de la cour. Lorsque Molière demanda à Louis XIV la permission de mettre ses médecins en scène, le roi répondit que : « Les médecins nous font assez pleurer pour nous faire rire quelquefois. »

D'après un nommé Cizeron Rival (mais qui écrit fort après la représentation) *Tomès* serait Daquin. Maurice Raynaud donne de bonnes raisons pour que ce soit plutôt Vallot. Du reste Molière qui sut mettre dans le seul personnage de Tartuffe, le Jésuite et le Janséniste (1) a bien pu loger aussi deux têtes de médecins sous le même bonnet de docteur.

..... La famille de Daquin ne souffrit que médiocrement de sa disgrâce. Son frère, médecin par quartier du roi, fut *chassé* mais avec une pension de 3.000 livres ; son fils, l'abbé d'Aquin n'obtenait pas l'archevêché de Tours mais seulement l'évêché de Fréjus.

Quoique Fréjus fut ce qu'on appelait un évêché crotté, pour un jeune abbé de 26 ans à peine, c'était une belle disgrâce. Pour des raisons de famille, il ne resta pas à Fréjus et fut nommé à Sées — autre évêché crotté, a-t-on dit, — mais c'est propos de mauvaises langues dont nous nous garderons bien de nous faire l'écho.

Quoi qu'il en soit, d'après le savant abbé Dumaine, Sées n'eut qu'à se féliciter de son jeune évêque, et l'évêque à se louer de son vieux diocèse.

Dr F. BEAUDOUIN,

de la Société Française d'Histoire de la Médecine.

(1) C'est le Janséniste qui s'accuse :

*d'avoir pris une puce en faisant sa prière
Et de l'avoir tuée avec trop de colère.*

Mais c'est le Jésuite ou soi-disant Jésuite qui dit
Il est avec le Ciel des accommodements.

P.-S. — Nous trouvons dans la Pharmacopée de Nicolas Lemery (1738), la formule suivante : « Poudre de M. D'Aquin » : Perles orientales, Hyacinthe, Corail rouge, de chacun demi-once. Racine de pivoine mâle cueillie au décours de la lune, *raclure du crâne d'un homme mort de mort violente*, unicorn de l'ongle de l'élan, de chacun une once. »

Nous voilà loin de la thérapeutique simplifiée de Guy Patin et de la Faculté, que Molière a peut-être eu tort de stigmatiser :

Clisterium donare
Postea seignare
Ensuita purgare

F. B.

CAUSERIE DU 26 JUILLET 1928

SOUVENIRS INÉDITS

SUR

Nicolas-Jacques **CONTÉ**

Enfant d'Aunou-sur-Orne (Orne)
Membre de la Commission des Sciences et Arts
de l'Expédition d'Égypte

MESDAMES,
MESSIEURS,

Je n'ai pas l'intention de vous donner une biographie détaillée de Conté, publiée diversement dans maints ouvrages, ce qui serait bien trop long pour le peu de temps que vous êtes assez aimables de m'accorder.

Vous savez, n'est-ce pas, que Conté est né, le 4 août 1755, à 5 heures du matin, au village de Saint-Cénery, dépendant de la commune d'Aunou-sur-Orne, voisine de Sées.

M. Constant Brust a consacré, à son sujet, quelques lignes élogieuses et méritées sous le titre : « Notice et fragments historiques sur Aunou-sur-Orne-Saint-Cénery-près-Sées », dans notre Bulletin n° 2, de 1887.

Conté, particulièrement doué, après avoir rendu les plus éminents services à l'Expédition française en Égypte et à la science française, est mort trop jeune, le 6 décembre 1805 et non en 1806, comme le signale M. Brust.

Sa statue honore la ville de Sées, sur la place du Parquet, face au portail de la cathédrale.

Lorsque Conté partit pour l'Égypte, avec la Commission

des Sciences et Arts, il avait 44 ans et l'on ne comptait déjà plus le nombre de ses inventions ; il avait inventé, entre autres, des machines à fabriquer les monnaies, blanchir les toiles, élever l'eau, etc.

Tout le monde sait qu'en 1795, il inventa un procédé très ingénieux pour fabriquer artificiellement des crayons de mine de plomb. L'Angleterre fournissait alors l'Europe de crayons fabriqués chez elle avec du graphite. Le Conseil des Mines de la République, lorsque la guerre eut privé la France des crayons anglais, chargea Conté de rechercher les moyens de fabriquer des crayons artificiels. Dès le 2 pluviôse an III (21 janvier 1795), Conté avait résolu la question et obtenu un brevet.

Au début de 1798, il construisit un nouveau baromètre à enveloppe métallique, pour la mesure des différences d'altitude par l'observation du poids du mercure sorti du tube.

Ajoutons qu'il avait fondé l'établissement qui devait devenir le Conservatoire des Arts et Métiers et dirigé, plusieurs années, les établissements aéronautiques de Meudon ; c'est là, d'ailleurs, qu'une explosion lui fit perdre un œil...

Le bateau, *Le Patriote*, qui apportait en Egypte les outils et machines du corps expéditionnaire, s'était perdu corps et biens. Pour commencer, Conté se vit obligé de faire fabriquer jusqu'au moindre outil ; aussi l'admiration et l'étonnement furent-ils grands lorsque, après quelques mois, on le vit fournir tout ce qu'on lui demandait : canons, lunettes, microscopes, instruments de chirurgie, poudres, draps, papiers, vernis, machines à tanner, à imprimer, à nettoyer le grain, et jusqu'à des chapeaux...

Il dota l'Egypte d'une télégraphie aérienne et inventa des affûts de canons pour traverser le désert. Sur ce dernier point, je dois dire que l'artillerie ne put pratiquement adopter ces affûts, avec roues à jantes très larges, destinés aux canons de siège ; d'ailleurs, envoyée par mer, l'artillerie fut prise par l'ennemi...

Conté fit partie de l'Institut d'Egypte dans la section de physique et pendant trois ans et demi, fit l'admiration de la Commission des Sciences et Arts. Berthollet disait de lui

qu'il était « l'âme de la colonie »; Monge, « qu'il avait toutes les sciences dans la tête et tous les arts dans la main ». Bonaparte a dit que Conté était « bon à tout faire ».

Pendant les dix-neuf années que j'ai passées en Egypte, en Haute-Egypte particulièrement, j'ai pu suivre la trace des voyages de Conté et les localités où il a fait séjour. J'ajouterai que, grâce à l'amabilité de mon excellent ami, Mahmoud Youssef Rachad Pacha, actuellement gouverneur d'Assiout, j'ai pu faire des recherches dans les vieilles archives de la citadelle du Caire, qui ont complété ma documentation sur notre compatriote.

Tout d'abord, le 20 frimaire an VII (10 décembre 1798), quatre mois après son arrivée en Egypte, et lors d'une fête donnée au Caire par le général en chef dans le jardin de l'Esbékicz, Conté fit lancer une montgolfière qui partit de la place du même nom. Elle s'était élevée au milieu de l'indifférence des Arabes qui, à la surprise générale, la regardaient à peine s'enlever. Mais, lorsqu'elle retomba avec son réchaud enflammé, ils furent fort effrayés, en s'écriant que c'était tout simplement une machine de guerre destinée à incendier les assiégés.

Je retrouve la trace de Conté à Assiout, à 377 kilomètres au sud du Caire, ville que j'ai moi-même habitée agréablement, si longtemps.

Il remontait le Nil, avec ses collègues Jomard, Jollois, De Villiers du Terrage, qui s'occupaient plus particulièrement du relevé et de l'étude des monuments antiques.

Il accompagnait le contingent de la division Desaix qui arriva à Assiout la veille de Noël 1798 (8 nivôse an VII), vers 3 heures de l'après-midi.

Desaix resta là trois mois; on construisit en hâte, sur la route qui conduit à la montagne ouest, le quartier général, en briques crues du pays, séchées au soleil et fabriquées sur place avec la terre argileuse provenant des fondations. Un peu plus à l'est, on établit quatre maisons à un étage, en bordure de la route, communiquant entre elles au moyen de tonnelles couvertes de rosiers et de plantes grimpantes

qui, vu la température printanière du moment, donnèrent en moins d'un mois de l'ombre et un cachet particulier à ces passages en plein air... C'est dans un de ces appartements de deux pièces que vécut Conté ; il fournissait un travail énorme et comme on manquait de tout, il était appelé à tout moment auprès de Desaix, pour résoudre un problème dont la solution pratique et immédiate était souvent difficile à trouver.

Ces logements étant devenus indispensables pour les services militaires, Conté vint loger en ville et il utilisa une mosquée, à peine terminée, dans le centre de la ville d'Assiout, appartenant à Selim Kachef, où il put s'installer tout à son aise avec ses instruments et son petit atelier qui le suivait partout.

Conté resta environ deux mois à Assiout.

Le quartier général et les maisons construites par Desaix, le tout provisoirement, ont disparu depuis longtemps, mais la mosquée est toujours là et je l'ai visitée plusieurs fois. Après le départ de Conté, elle fut transformée en prison, pour nos militaires. A bonne preuve, c'est qu'il est toujours facile d'y lire, sur l'un des murs, l'inscription suivante, que j'ai d'ailleurs personnellement découverte :

Mouton Pierre
15^e Dragons
Content en ville, 1799.

tracée à la pointe d'une baïonnette, vraisemblablement. J'estime que le dragon Mouton n'éprouvait aucun repentir de sa fredaine et même en conservait un assez bon souvenir, même sur la parole toujours humide d'un cachot.

Je retrouve ensuite Conté à Esneh, 780 kilomètres au sud du Caire ; là, il était attaché à la division du général Belliard, qui poursuivait les Mamelucks dans l'extrême-sud égyptien. Il habitait la maison de Mahmoud Pacha Soliman, maison à deux étages, sur le bord du Nil, entourée d'un immense jardin planté de vignes, d'orangers, mandariniers et citronniers ; c'est dans ce jardin que se réunissaient chaque soir, en des agapes fraternelles, mais bruyantes, les

officiers et les savants résidant à Esneh. Cette maison existe toujours et il n'est pas douteux que Conté y ait séjourné : tout membre de l'expédition, officier, soldat ou savant, se faisait alors une renommée d'inscrire son nom, avec la date du passage, soit sur les monuments antiques, soit sur les murs des habitations qu'il occupait, inscriptions gravées souvent bien grossièrement, à la pointe d'un couteau, ou à l'aide d'une baïonnette. Or, dans l'une des chambres du premier étage de l'immeuble en question, on trouve la signature « J. Conté » ; en outre, au rez-de-chaussée, probablement dans la grande salle qui lui servait de cabinet d'études, on lit sur le mur nord, toujours gravé : « Conté », et au-dessous, la date 1799. Le doute n'est donc pas permis. Ces immeubles, toujours habités, existaient encore à Esneh, au printemps de 1921, où je les ai visités une dernière fois.

Pendant que Conté était à Esneh, Jollois et de Villiers du Terrage relevaient un peu plus au nord le temple de Denderah, près de Keneh et dessinaient avec difficulté, vu l'obscurité presque complète à l'intérieur, le fameux zodiaque circulaire, sur le plafond d'une des chambres supérieures du temple, que Desaix et Denon avaient découvert.

C'est de Keneh que le 29 prairial an VII (17 juin 1799), de Villiers du Terrage écrivait à Ripault :

«Si vous ne nous envoyez pas de crayons, mon cher ami, nous ne pourrions rien vous montrer de notre voyage. Tous les nôtres sont usés ; nous sommes au désespoir. Parlez de suite à Conté qui doit en avoir fait ; dans le cas contraire, empruntez-en à vos amis, achetez et remettez ce que vous trouverez à Conté, qui les donnera au général Dugua, lequel nous les enverra par dromadaire, c'est convenu..... »

Ripault fit aussitôt le nécessaire, car le 12 fructidor an VIII (29 août 1799), de Villiers écrivait à nouveau à ce dernier :

«J'ai reçu, mon cher Ripault, votre lettre sur les ruines de Thèbes, et, sur-le-champ, j'ai fait usage des crayons que vous m'avez envoyés. Merci bien des fois à Conté ainsi qu'à vous-même ; nous en étions réduits à faire

des crayons avec des balles de plomb que nous fondions
et coulions dans des roseaux..... »

J'ai terminé ; j'ai pensé que ces renseignements inédits
sur Conté pouvaient vous intéresser et vous être agréables.
Puisse-t-il en être ainsi : j'en serai infiniment heureux.

CH. BEAUGÉ.

CAUSERIE DU 27 SEPTEMBRE 1923

SERVICE DES CORRESPONDANCES

de Regmalard à Pont-l'Évêque

ET LA LIGNE

au temps des Celtes et Gaulois

I

On peut exposer sans trop s'aventurer qu'avant d'être bien installés dans notre pays, il a fallu que les premiers Celtes-Gaulois l'aient observé méthodiquement, comme l'ont toujours fait tous les explorateurs.

Leurs immigrations en masse ont pu se faire alors en partie par terre, de l'intérieur du continent à l'intérieur vers le Perche et la Normandie, ou par la mer, les rivages, les fleuves et rivières, par convois séparés marchant à l'encontre ou en travers les uns des autres.

Les immigrants ont surtout suivi les vallées, par le flanc des collines et passé par les mêmes coulées que les grands animaux pour changer de vallées.

Quand ils eurent essayé les bons endroits ils y établirent leurs campements et n'eurent pas de plus grand désir que de les relier entr'eux par le plus court chemin et en droite ligne sur de très longues distances.

Après s'être orientés sur les étoiles, à la mode des Mages et pasteurs de l'Asie, ils tracèrent des lignes itinéraires, à suivre au plus près possible. Mais, dans la brousse sauvage, ces itinéraires auraient été perdus souvent, si l'on n'avait pu les repérer solidement, tout en avançant.

Par bonheur les Celtes gaulois trouvèrent sur le sol de la Normandie et du Perche, un choix considérable de grandes pierres *erratiques* en silex ou en grès, jaillies ou tombées on ne sait d'où, qu'ils prirent pour des fantômes. Ils les traî-

nèrent et les dressèrent une à une ou par deux ou par trois sur les endroits voulus, puis ils les consacèrent aux dieux et les mirent sous la protection des Druides, grands maîtres en astronomie et toutes sciences.

Ces pierres devinrent les jalons principaux des routes. Là où il n'y avait pas de pierres disponibles on marqua des stations ou relais rapprochés pour la rapidité des relations et correspondances (comme nous le verrons tout à l'heure). Un nom approprié au site, au sol ou à l'hydrographie baptisait pour toujours la station, laquelle devenait souvent un hameau, une bourgade, un lieu d'assemblée, ou tout simplement un carrefour de rendez-vous pour des chasseurs dans une grande forêt.

II

Nous n'avons pas entrepris de retrouver tous les itinéraires plus ou moins directs, perpendiculaires ou parallèles, que les premiers habitants de notre sol s'étaient tracés pour eux et leurs descendants. En se multipliant d'âge en âge, ces itinéraires se sont enchevêtrés comme une charpente de cathédrale et l'on s'y perd.

Mais nous croyons en avoir complètement dégagé un, qui nous intéresse en particulier, parce qu'il traverse notre jardin, et s'étend de la vallée d'Huisne (*wys*, en celtique qui tourne) à la vallée d'Orbec (*orb bec*, promontoire arrondi), s'appuyant d'un bout à Regmalard, d'autre bout à Pont-l'Evêque (de son vieux nom, *Bunou*).

Cette ligne de 106 kilomètres, à vol d'oiseau, parfaitement droite, repérée à maints endroits, donnait la direction à suivre ou à ne pas quitter de loin ; elle était inclinée à 23 degrés sur le méridien de chaque lieu. Nous notons à ce propos, que l'étoile *bêta* de la grande Ourse tout en montant vers le zénith, reste pendant tout le mois de juin et des voyages à 23 degrés du méridien, à 9 heures du soir, ce qui, à l'occasion pouvait remplacer une boussole.

Nous verrons, par la suite, à l'itinéraire n° 6, *alpha* de Céphée nous rendre le même service dans une autre direction.

III

Pour la facilité de notre démonstration, nous partirons de notre domicile en marchant sur le sud-sud-est, et nous reviendrons ensuite vers le nord-nord-ouest.

Nous possédons près de notre porte, au nord, une grande pierre *itinéraire* dite la pierre plate de Boisthorel, à la longitude de 1° 46' 50", et latitude 48° 45' 25", altitude 250 mètres, laquelle pierre par son poids de 5.000 kilos environ, a pu échapper aux démolisseurs et déménageurs à travers les siècles.

— Un jour, auprès de cette pierre, nous avons ramassé en nous promenant avec notre collègue archéologue et ami M. l'abbé Godet, une hache celtique en silex. Cette curiosité éveilla notre attention au sujet de la pierre plate. Aussi lorsque peu de temps après, étant seul à la chasse dans la plaine entre Aube et Ecorcei, nous trouvâmes, brillant au soleil dans un sillon auprès du carrefour de la Mare-Sangue (sacrée), un bijou ancien, représentant un lion ou un sphinx, notre premier soin fut d'en repérer la position par rapport à la pierre de Boisthorel.

Ouvrant notre compas et traçant une circonférence avec comme rayon la distance des deux points, nous vîmes cette circonférence passer par le gué d'Ecorcei, en plein bourg du même nom. Le diamètre de la circonférence était de 3.900 mètres environ, son angle avec le méridien était de 23 degrés. (En celtique *E cor cey*, signifie petit ruisseau sans bords.)

Alors nous prolongeâmes notre diamètre jusqu'en bas de notre carte d'Etat-Major pour l'arrondissement de Mortagne ; le trait traversant tout le Perche à 23° S.-S.-E. de Boisthorel et Ecorcei aboutissait au dolmen de Regmalard, puis à Regmalard, en enfilade de la vallée de l'Huisne. Il s'agissait donc d'une route ou tout au moins d'un itinéraire.

a) Revenant à Ecorcei, nous comptions encore 3.900 mètres environ jusqu'au gué des *Aspres* (pays pierreux) sur l'Iton, comme deuxième étape ; puis deux étapes pareilles jusqu'au *carrefour de la forêt du Perche* ; puis 3.900 mètres environ de

ce carrefour à la cote 230 mètres d'altitude entre Croix-Chemin et Autheuil (Autheuil, en celtique, grande source); puis 3.900 mètres environ jusqu'au gué des Sablons; autant jusqu'à la Mecrière (habitation au-dessus de la rivière); autant jusqu'à Bourdas (traduisez ferme); autant jusqu'au dolmen de Regmalard et 4.000 mètres jusqu'à Regmalard (en celtique *reg mal ard*, petite élévation naturelle).

Nous proposons seulement nos traductions celtiques, chacun peut chercher les siennes dans le latin de préférence, ou dans les langues scandinaves ou ibériques. Le basque est fréquent en Bretagne, le danois en Normandie.

On sait que la lieue Gauloise était de 2.222 mètres. Les étapes de 3.900 et 4.000 mètres que nous avons mesurées au compas sur la carte, devaient valoir deux lieues gauloises y compris les montées et les descentes par monts et par vaux.

b) Revenant à Boisthorel et prenant la carte d'Etat-Major pour l'arrondissement de Bernay, nous trouvâmes sur notre ligne droite itinéraire prolongée à 23° au N.-N.-O. de notre pierre plate : à trois étapes de 3.750 mètres environ, la pierre couplée du grand bocage de La Ferté-Fresnel; puis, de ce point à deux étapes de 4.000 mètres environ, le dolmen de Verneuse (en celtique détour de rivière ou de colline (*Varna oss* en suédois, lisez : protégeons-nous); enfin de ce dolmen aux premières pentes de l'Orbiquet, 4.000 mètres environ jusqu'à la Goulafrière (de *goulas* celtique, éclaircie de forêt).

De cette localité la ligne droite à 23° passe tantôt à droite, tantôt à gauche de la vallée jusqu'à Pont-l'Evêque, point qui termine ou qui commence l'alignement,

IV

Un tel ensemble de pierres, dolmens, gués, carrefours, rangés dans le même rayon visuel, ne peuvent s'y être placés par hasard. Une pensée a présidé à leur choix et installation. Il apparaît nettement qu'aux premiers temps de la Gaule, des chefs instruits et clairvoyants ont voulu tirer un trait

d'union entre deux belles vallées fertiles et leur descente par Regmalard et par Orbec jusqu'à la mer.

Ce trait d'union desservait douze autres vallées à leur sommet. Dans le Perche, entre Croix-Chemin et Autheuil, il prenait les correspondances des deux routes celtiques en construction, que les Romains n'eurent qu'à ressemeler, plusieurs siècles après et se les attribuer, sous le nom de voies romaines, routes qui enveloppaient Mézières et Bellegarde. L'une courait du S.-E. au N.-O., allant de Chartres à Exmes, l'autre passait du N.-E. au S.-O., allant de Condé au Mesle et les au delà. Sur cette seconde voie de Croix-Chemin au Mesle, nous possédons une autre grande pierre itinéraire celtique, à Surmont, située après la Gâtine-Maugerard, le Chemin-aux-Bœufs et les Gaillons, à la cote 281 d'altitude.

De plus le trait d'union Regmalard-Orbec croisait le vieux chemin gaulois remontant tout l'Iton, pour prendre la Sarthe en enfilade vers la gare actuelle de Bonsmoulins.

Dans le pays d'Ouche, la pierre couplée du grand bocage (en celtique Anceins comme Ancenis de Bretagne) indiquait un ou des croisements.

Ainsi, dans l'inmigration des Celtes gaulois ou même de leurs prédécesseurs, des établissements ont pu donner naissance à des routes, et réciproquement, des routes ont amené la création de nombreux établissements.

V

Ces recherches en apparence compliquées se sont dénouées facilement avec, devant nous, des cartes des règles, tire-lignes et compas.

Il a fallu pourtant que notre bonne fortune nous mît dans les mains, par privilège spécial, quelques objets révélateurs : un beau gros caillou de 5.000 kilos, une hache celtique et un petit lion-sphinx en métal.

Sans ces trésors oubliés ou perdus depuis la préhistoire, nous n'aurions pas été conduits à tracer des ronds et des lignes entre les pierres, les gués, les dolmens et les carrefours

en vue ; sans eux nous n'aurions pu connaître ni admirer la tactique sportive et commerciale de nos arrière-grands-ancêtres, bien avant les Romains.

Comme nous ils étaient remuants et se plaisaient à circuler à la recherche des nouvelles et des affaires. La rapidité de nos dépêches ne les aurait pas ébahis. Et qui sait ? — c'est peut-être à ces hommes vigilants, grands coureurs, ayant toujours l'œil et l'oreille au guet, que nous devons ce vieux proverbe que : « Le meilleur temps de la vie est celui que l'on passe sur les routes ! » Proverbe si apprécié aujourd'hui.

VI

Reste à savoir si la nature de notre sujet ne nous a pas entraîné trop loin dans nos affirmations. Nous ne le croyons pas. C'est pourquoi nous voulons soumettre aujourd'hui cette étude à nos amis et chers collègues chercheurs et archéologues de notre société, dans l'espoir qu'ils pourront se distraire et s'intéresser à faire sur la carte le joli voyage gaulois de Regmalard à Trouville et Honfleur, par le carrefour de la forêt du Perche, Boisthorel, Orbec et Pont-l'Evêque et vice versa, au coin du feu.

VII

MESDAMES, MESSIEURS,

Après ce premier alignement détaillé et pendant que nos cartes sont encore collées au mur nous voulons encore vous signaler une série de plusieurs autres itinéraires conduisant par chaque bout à des buts intéressants. Nous aurons ainsi utilisé tous les dolmens, menhirs ou pierres druidiques indiqués sur les cartes ou dans les guides de touristes à travers le Perche, le pays d'Ouche et quelques au delà.

Ces alignements étaient aussi les artères principales d'une

infinité de chemins, pistes et sentiers gaulois. Non seulement les peuplades environnantes envoyaient leurs émissaires sur ces tracés de grande communication pour atteindre leurs extrémités, mais encore elles s'organisaient en compagnies, qui, chaque année, venaient demeurer dans le Perche et dans l'Ouche. Ces compagnies avaient pour mission de chasser les animaux énormes qui vivaient dans nos majestueuses forêts, clairières et vallées. Pour vous donner une idée de ces animaux, nous avons trouvé au fond des alluvions de la vallée de la Bille, deux cornes de bœuf *primigenius*, longues de 46 centimètres et larges de 13 à la base, représentant non un auroch, ni un bison, mais un genre de bœuf presque deux fois gros comme le nôtre. Ces cornes font partie de la collection de curiosités anciennes de M. l'abbé Godet, curé de Pas-Saint-Lomer.

Entre temps les chasseurs devenaient métallurgistes, ils estimaient nos minerais donnant un fer moins doux qu'ailleurs, sans doute parce qu'il contient des traces de nickel à l'analyse, et produit des pointes plus piquantes. Un échantillon de ce ferro-nickel en minerais pyriteux, pris à Saint-Evrault, dans un puits du chemin de fer, est conservé par notre collègue et ami, M. le docteur Bouteillier, à La Ferté-Fresnel.

Donc, au retour de leur campagne, ces compagnies bourraient leurs chariots avec des peaux d'animaux, des lingots de fer, de l'argile blanche pour poteries réfractaires et des bois de choix, au grain plus fin et plus dense que dans les pays d'alentour. La densité rassemble toutes les qualités.

VIII

Nous prions ceux de nos collègues qui connaîtraient d'autres pierres erratiques importantes de nous les indiquer ; nous obtiendrons sans doute de les faire figurer sur les cartes, si elles sont itinéraires et druidiques.

Il nous est agréable de penser que de tout ce que l'on a dit sur ces pierres, la chose la plus certaine et palpable, c'est

qu'elles avaient été placées dans un but de recherches et d'exploitation, de relations plutôt utilitaires et pacifiques que sauvages.

Nous n'attendions pas moins des Gaulois.

Pour abrégér une trop longue énumération, nous offrons ci-après un plan synoptique des seize routes gauloises principales que nous croyons avoir retrouvées.

J.-O. MOUCHEL,

à Boisthorel.

en celtique *both*, la cabane, *thor*,
le tournant de la rivière, *el*, en haut.
« La demeure située au-dessus du
tournant de la rivière. »

CAUSERIE DE 21 NOVEMBRE 1923

LA MALADIE ET LA MORT
DE LA
BIENHEUREUSE MARGUERITE DE LORRAINE

JEAN GOEVROT,
MÉDECIN DE MARGUERITE DE LORRAINE,
DE MARGUERITE DE NAVARRE ET DE FRANÇOIS I^{er}

La Bienheureuse Marguerite de Lorraine mourut à Argentan le 2 novembre 1521.

De quelle maladie est-elle morte ? Mariée quatre ans seulement au duc René II d'Alençon, elle avait eu trois enfants. Nommée, non sans difficultés, tutrice de ses enfants, leur éducation et le gouvernement de sa Duchée ne furent pas des sinécures, et l'on sait, par M. le chanoine Guérin, au prix de quelles fatigues elle accomplit scrupuleusement sa tâche.

Lorsque, en 1509, elle eut marié son fils Charles à Marguerite d'Angoulême, aux fatigues de sa vie active succédèrent celles de dures mortifications, auxquelles, à vrai dire, elle s'était toujours astreinte ; et en 1519, elle entra dans un couvent austère de clarisses à Argentan.

Donc vie de fatigues, existence, non seulement sobre, mais austère.

C'est un an après (9 oct. 1520) qu'elle écrit : « Je suis déjà vieille et ancienne et, à cause des ennuis et travaux d'esprit que j'ai soufferts depuis le trépas de Monsieur (que Dieu absolve !), je suis fort exténuée et débilitée de

mon corps. » Elle ne veut rien dire des excès de ses austérités qui ont sans doute avancé sa vieillesse. « Il y avait plusieurs années, dit l'abbé Guérin, que la sainte veuve souffrait d'une difficulté de respirer, de la courte haleine et bientôt de l'enflure des jambes (1). »

Quelle était la maladie ?

Son médecin, Jean Goëvrot diagnostiquait « une hydroisie de poitrine ». Odolant-Desnos, cependant médecin en même temps qu'historien de notre ville et l'abbé Laurent, auteur d'une vie de Marguerite de Lorraine n'en ont pas cherché plus long. M. l'abbé Guérin toutefois n'a pas voulu se contenter du diagnostic du médecin du xv^e siècle. L'hydroisie dit-il, n'est qu'un symptôme. « Il est permis de croire, ajoute-t-il, que la bienheureuse succomba à une cirrhose du foie causée par une vie trop mortifiée. »

Je ne sais et ne veux pas savoir de quelle autorité médicale l'érudite auteur s'est autorisé pour porter ce diagnostic ni même s'il en a invoqué quelque une. Je crois plutôt, comme il semble en convenir, qu'il a cédé au désir illusoire d'attribuer la mort de sa bienheureuse à la même maladie qui emporta, dit-on, saint François d'Assise « ressemblance touchante, nouveau lien qui, jusque dans la mort, unit au saint patriarche sa fidèle disciple » (2).

Etant données mes vieilles et excellentes relations avec l'auteur, et peut-être (est-ce vanité de ma part ?) ma spécialisation en médecine rétrospective, plusieurs de nos concitoyens n'ont pas manqué de m'attribuer ce diagnostic. Quelques-uns même en lisant le mot *cirrhose* ont-ils ajouté mentalement une épithète malicieuse et m'ont-ils accusé d'une plaisanterie rabelaisienne qui est aux antipodes de ma pensée et dont je tiens à me justifier.

Pour tout esprit non prévenu et quelque peu médical — femme de 56 ans — vie laborieuse, austère, — oppression — œdème des jambes = maladie du cœur. On aurait dit, du temps de Corvisart, anévrisme passif ; dans ma jeunesse,

(1) *Marguerite de Lorraine*, p. 320. A ces symptômes, dit l'abbé Guérin, s'ajoutaient de l'enrouement, une fièvre lente, une soif vive.

(2) Abbé Guérin, LC, p. 320.

dilatation du cœur, et aujourd'hui, insuffisance cardiaque... les mots seuls diffèrent. Rien ne me semble indiquer une lésion du foie, surtout une lésion cirrhotique — ni l'âge (la cirrhose est généralement plus précoce) — ni les causes, qui pour la cirrhose sont les excès de vin, le paludisme, l'empoisonnement par le plomb, la goutte (excès de bonne chère). Je ne vois pas le jeûne et le régime végétarien mis en cause. Pour ma part, en dehors du diabète (1) chez les Franciscaines et les Carmélites que j'ai l'honneur de soigner depuis près de quarante ans, je ne me souviens point d'avoir constaté des maladies de foie.

Les symptômes, enfin — l'œdème, dans les maladies de cœur, débute par les jambes, dans la cirrhose du foie par l'abdomen (ascite).

Il est vrai que, un an plus tard, « l'hydropisie progressant toujours venait de gagner la région de l'estomac », dit l'abbé Guérin. La localisation serait bizarre si les hagiographes qu'a consultés M. l'abbé Guérin laissaient à l'estomac la place que lui reconnaît l'anatomie et savaient distinguer un gonflement gazeux d'une hydropisie.

Quoi qu'il en soit de *cette ascite remontant jusqu'à l'estomac*, elle n'empêche pas la bienheureuse de quitter, sur ordre de son médecin Goëvrot et de ses supérieurs ecclésiastiques, son couvent d'Argentan en août 1521, de prendre le chemin des écoliers, passant, pour se rendre à Laval, par Alençon, Sées, Mortagne, donnant audience partout aux autorités civiles et religieuses et surtout aux pauvres gens, et de rentrer enfin à son monastère d'Argentan où elle s'éteint doucement, comme nous l'avons dit, le 2 novembre 1521.

Pour une ascite remontant jusqu'à l'estomac, voilà un singulier voyage !

Même dans notre hypothèse d'une maladie de cœur, il n'est pas surprenant que la malade se soit mal trouvée de ce genre de traitement.

Je ne saurais reprocher à Jean Goëvrot d'avoir méconnu une maladie de cœur. Aux xv^e et xvi^e siècles le cœur, centre

(1) La soif inextinguible qu'accusait Marguerite de Lorraine pourrait faire penser au diabète. La *néphrite* à laquelle on pourrait aussi songer, s'annoncerait par l'œdème des paupières, et non des pieds.

et soleil du microcosme, formateur des esprits vitaux, était l'arche sainte qu'aucune lésion ne pouvait toucher et nous verrons ce même Jean Goëvrot ne reconnaître de maladies du cœur que les palpitations et les *faiblesses*. Mais à une personne de 56 ans, épuisée de fatigues et d'austérités, souffrant de courte haleine et d'œdème des jambes, il aurait pu, ce me semble, conseiller autre chose que *beaucoup d'exercice* et des voyages renouvelés ! Si au début du *xvi^e* siècle, les lésions cardiaques étaient ignorées, le *repos* devait dans ce temps-là produire le même soulagement qu'aujourd'hui aux personnes opprèssées et enflées. Un observateur soigneux aurait pu s'en apercevoir.

II

Quel était donc ce médecin de Marguerite de Lorraine que M. l'abbé Guérin et M. l'abbé Laurent, dans leurs vies de la bienheureuse, appellent tantôt Coëvrot, tantôt Gouëvrot et qui, en réalité se nommait Jean Goëvrot (1) ?

1

Il était né à Bellême, disent la plupart des chroniqueurs, à Mauves, patrie de ses ancêtres, croit le marquis de la Jonquière (2).

Quoi qu'il en soit, c'est à Mauves qu'il est établi médecin lorsque Marguerite de Lorraine, vers 1493, amène au château de ce village son fils Charles dont l'enfance a été délicate, afin qu'il soit « au plus bel air du pays », et tout de suite semble se créer une sympathie entre la bienheureuse et ce pieux médecin qui est en train de faire construire une chapelle sous le vocable de son patron, saint Jean l'Évangéliste. Maître Jean Goëvrot sera désormais attaché à la maison d'Alençon. Il soignera d'abord les enfants à Mauves.

(1) M. du Motey dit Goeurot. L'*u* et le *v* s'écrivent de même au *xvi^e* siècle, la question est difficile à trancher.

(2) Le marquis de la Jonquière, *La Chapelle Saint-Jean l'Évangéliste à Mauves*. — *Société archéologique de l'Orne*. T. II, 1883, p. 43.

Il suivra la duchesse à Alençon et dans ses nombreux voyages. Or, dit l'abbé Guérin, « la charité de Marguerite de Lorraine à l'endroit des malades était partout célèbre ». Dans tous ses voyages, elle visitait les hôpitaux. Elle avait presque fondé celui de Mortagne. Elle visitait les pauvres à domicile en revenant de la messe. Elle avait une petite pharmacie de poche et pour toutes ses œuvres pies, elle s'adjoignait son fidèle médecin. Nous allons voir que c'est à la requête de la bienheureuse que le docteur a écrit un de ses livres.

Aussi la protection de la bonne duchesse ne le quittait point et c'est grâce à elle que, de petit médecin de campagne (quoique fils de bons bourgeois de Mauves) il devient médecin de la Cour d'Alençon, puis, après la mort de sa bienfaitrice, médecin de Marguerite de Navarre — la Marguerite des Marguerites — « et l'un de ses plus sûrs conseillers », dit M. de La Sicotière, que celle-ci plusieurs fois parle avantageusement de lui dans ses lettres (1), et qu'enfin il est premier médecin, — archiâtre — du roi François I^{er} lui-même !!

Ajoutez qu'il a arrondi son bien familial autour de Mauves, d'environ 40 arpents, ayant acquis les terres de Fresnes, de Landres, du Breuil. Il est *sieur de la Coudrelle*, Seigneur de Sables, Courbouleau et Boisclairé au Maine, maître des requêtes et vicomte du Perche, portant d'argent chargé de trois targettes de sable !

Voilà certes un bel avancement. S'il le doit à sa supériorité médicale, la manière dont il traita sa première maîtresse nous obligerait à croire que ses concurrents n'étaient pas très redoutables..... Aussi, pensons-nous que « la faveur l'a pu faire autant que le mérite » : la faveur d'une bienheureuse ! c'est *presque* une faveur du ciel...

Il ne semble pas du reste qu'il fut envers sa bienfaitrice ni indocile, ni ingrat. Marguerite de Lorraine, dans sa charité, s'intéressait spécialement aux femmes en couches : et, encore aujourd'hui, elle est invoquée pour elles et par elles dans notre pays alençonnais. Goévrot lui était d'un

(1) De La Sicotière, *La cour de Marguerite de Navarre à Alençon. Société des Antiquaires de Normandie*, 1844.

secours nécessaire dans les cas difficiles. Je ferai frémir mes lecteurs en disant, après M. l'abbé Guérin, que Marguerite de Lorraine lui faisait pratiquer l'*Opération césarienne*, même sur le vivant, mais seulement, dit notre historien, « lorsque les intéressées ou leurs familles y consentaient ». Lisez, je crois, que Goëvrot *faisait* faire sous son autorité cette opération par les chirurgiens, ses subalternes. Je ne vois pas en effet un *médecin* de la Cour d'Alençon, bientôt de la Cour de France salissant ses manchettes en point d'Alençon (1) dans le sang des parturientes !

Je vois encore moins, il est vrai, les barbiers de Mauves et les chirurgiens de robe plus ou moins longue d'Alençon, se livrant à ce redoutable sport, devant lequel reculaient encore la plupart des chirurgiens et accoucheurs, il y a une vingtaine d'années. Quoique l'opération ait réussi en 1491 à Nicolas Falcon (dit l'abbé Guérin), je crois que, même avec le consentement de la victime ou de ceux qui répondaient pour elle, l'opération n'était applicable que post mortem, ou du moins *quand la mère était en agonie et aux traits de la mort*, comme parlent Franco et Ambroise Paré.

2

Jean Goëvrot a laissé deux livres de médecine de sa composition (2) — tous deux écrits en *français*, ce qui était une nouveauté, et *sans pédantisme*, font remarquer (sans nulle amabilité pour le corps médical) tous les auteurs qui le citent — abbé Guérin, abbé Laurent, Louis Duval, archiviste de l'Orne (3), etc... Je n'ai pas pu me procurer le second : « Entretien de la vie, opuscule à tous

(1) D'après notre collègue de la Société des sciences médicales de l'Orne, M. Félix Boulard, ancien pharmacien, on doit faire remonter à Marguerite de Lorraine les premiers essais de point d'Alençon. F. Boulard, *Différentes origines et diverses formes du point et de la dentelle d'Alençon*, Conférence à la société archéologique de l'Orne, 1922.

(2) Notre président, M. Tournoër, signale en outre une traduction du *Traité de l'entretien de la santé*, de Prosper Calamius, « auquel est déclarée la nature de toutes sortes de pain, vin, eau, chaire, poisson et plusieurs autres choses qui sont en commun usage pour les commodités de la vie d'un chacun ». Imprimé à Paris par Franco.

(3) Louis Duval, *Bulletin de la société Flammarion d'Argentan*. T. III, année 1885, p. 103.

lecteurs très utile, 1/8 en caractères gothiques, à Lyon chez Jean Faïolet. » D'après son titre, il ne doit pas beaucoup différer de l'ouvrage que possède la bibliothèque d'Alençon et le seul dont je n'occuperai. Ce petit livre, format de nos 1/16 actuels (1) imprimé en caractères gothiques, serait, d'après notre historien Odolant-Desnos (2), le premier ouvrage connu sorti des presses alençonnaises. Mais l'ouvrage qu'a eu entre les mains Odolant-Desnos est-il bien le même que celui de notre bibliothèque ? Il porte un titre un peu différent et qu'à vrai dire personne n'a retrouvé depuis (3). En sorte que Poulet-Malassis (4) et L. Duval penchent à croire que l'exemplaire de la bibliothèque d'Alençon, sans date ni nom d'imprimeur, proviendrait, en dépit de la tradition (5), d'une édition parisienne de la même année (1580).

L'exemplaire de notre bibliothèque porte un titre un peu moins long que celui d'Odolant-Desnos (6), le nom de Marguerite de Lorraine n'y est pas prononcé. « Le sommaire et entretenement de vie très singulier de toute médecine et chirurgie, spécialement contre toutes maladies survenantes quotidiennement au corps humain, composé et approuvé par Maistre Jean Goëvrot, docteur en médecine et médecin du très chrétien roi de France, François I^{er} de ce nom. — *Item*..., un régime singulier contre la peste. — *Item*..... etc..... »

Mais le régime contre la peste et l'ouvrage suivant n'étant pas de Jean Goëvrot, nous nous abstenons d'en parler,

(1) Louis Duval le dit 1/8. Les formats auraient donc changé depuis le xvi^e siècle.

(2) Odolant-Desnos : *Mémoires historiques sur Alençon*. T. II, p. 512.

(3) Voici le titre donné par Odolant-Desnos :

« Le sommaire de toute médecine et chirurgie, contenant les remèdes les plus spéciaux et expérimentés de toutes les maladies survenant quotidiennement au corps humain, non seulement nécessaire aux médecins et chirurgiens mais à tous gens de quelque état et vacation qu'ils soient, tant pauvres que riches. Composé par Maistre Jean Goëvrot, docteur en médecine, médecin du roi très chrétien François I^{er} de ce nom, de M^{me} la Régente et des rois et reines de Navarre. Fait à la requeste de feu M^{me} Marguerite de Lorraine, duchesse douairière d'Alençon (sa première maîtresse), Alençon, Simon Dubois, imprimeur, 1[16 gothique de 88 feuilles, 1530. »

(4) Poulet-Malassis, *Journal d'Alençon*, 5 juin 1856.

(5) Et des annotations écrites à la main sur la page de garde.

(6) Odolant-Desnos, LC.

tout en nous réservant d'y revenir peut-être un jour à venir car l'auteur du régime est Alençonnais. « On le vend à Paris en la rue Neuve Nostre Dame à l'enseigne Saint-Nicolas, devise « Estote prudentes sicut serpentes et simplices sicut columbæ (1). »

Le salut au lecteur, dans lequel L. Duval croit voir la preuve que le livre a été fait à la requête de Marguerite de Navarre et non de Marguerite de Lorraine me semble au contraire démontrer qu'il fut *composé* du vivant de la bienheureuse et sur sa demande.

Pour subside, ayde et secours des pauvres, je, humble médecin, désirant de tout mon pouvoir *obéir au bon plaisir et volonté de ma Dame*, ay mis compendieusement en écrit, *par ordre, en langue française, la nature de chacun corps humain, puis réaptes contre maladies qui souvent affligent le corps, afin que par ce, *ma dicte Dame selon son désir puisse subvenir à plusieurs qui, en maladie ont à elle recours.* (Suit une prière pour la dicte Dame.)

Sans attaquer la mémoire de la Marguerite des Marguerites, je la vois mieux au milieu des poètes et des érudits que des pauvres, des malades et des *stropiats*.

Par cet avis au lecteur, et par le titre de l'édition Odolant-Desnos, on voit pourquoi cet ouvrage est écrit en français et *sans pédantisme*. C'est qu'il ne s'adresse pas aux médecins, aux chirurgiens, aux apothicaires, pas même à Marguerite de Navarre qui aurait aimé le latin et n'aurait point détesté une pointe de pédantisme. Il s'adresse aux religieuses hospitalières, aux dames charitables et aux malades eux-mêmes, « à toutes gens, de quelque état et vacation qu'ils soient tant pauvres que riches », personnes ignorant le latin et n'ayant point de notions des sciences et de pédanterie.

Comme le fait prévoir le salut au lecteur, Goëvrot nous donne d'abord « la nature de chacun corps humain », c'est-à-dire la physiologie selon la science de l'époque. Si ce traité de physiologie n'est pas long, il n'en est que plus curieux comme un résumé de la doctrine des tempéraments et des théories humorales qui régnaient encore

(1) L'éditeur est donc Parisien, mais l'imprimeur peut néanmoins être Alençonnais.

du temps de Molière et continuent de jouer un grand rôle dans le langage médical populaire.

Le corps humain, dit notre auteur, est composé de quatre humeurs qui sont : sang, colère (1), phlegme, mélancolie (2). Lesquelles humeurs sont appelées *filz* des quatre éléments par ce que selon que les quatre éléments sont complexionnés, iceux quatre humeurs ont leurs complexions ; car ainsi que l'air est chaud et moite, tout ainsi est le sang, chaud et moite ; et comme le feu est chaud et sec, ainsi la colère est chaude et sèche ; et de même l'eau est froide et moite, ainsi le phlegme est froid et moite ; et comme la terre est froide et sèche, ainsi la mélancolie est froide et sèche.

Dont par ces choses appert qu'il est neuf complexions : quatre simples, c'est à savoir : chaleur, froidure, humidité, siccité ; quatre complexions composées, savoir : qui est chaude et moite (qui est la complexion de l'eau et du sang) ; chaleur et siccité (qui est la complexion du feu et de la colère) (3) ; froideur et moiteur (qui est la complexion d'eau et de phlegme) ; froideur et siccité (qui est la complexion de la terre et de la mélancolie). La neuvième complexion est la tempérée qui n'est froide, chaude, moite ne sèche, laquelle serait fort difficile à trouver au corps humain, selon les médecins.

Les dites quatre humeurs dominant en leurs lieux et font avoir aux hommes :

Le phlegme donne à l'homme être	{ Bien composé. Endormi. Paresseux. Dur ? entendement. Débordant en salive.	} de couleur blanche.
La mélancolie	{ Solitaire, envieux. Pusillanime. curieux. Timide, avaricieux. Triste.	} de couleur noire.
Le sang	{ Charnu, joyeux. Libéral, ingénieux. Aimable, audacieux. Bénin, lubrique.	} de couleur rouge.
La cholère	{ hardi, maigre. Ennuyeux, irascible. Convoiteux, vaillant. Subtil, prodigue.	} de couleur jaune.

(1) C'est-à-dire la bile.

(2) Ou atrabile, bile noire, que personne n'a jamais vue, mais de l'existence de laquelle personne ne doute.

(3) Ou *bile*.

Les quatre humeurs ont respiration en chacune partie du corps, comme le sang par les narines, colère par les oreilles, phlegme par la bouche, mélancolie par les yeux !

Le sang domine au commencement de la nativité jusqu'à 25 ans environ ; la colère depuis 25 jusqu'à 35 ans, et après succède *vieillesse* en laquelle domine mélancolie, humeur froide jusqu'à 55 ans environ ; de là, en après toutes les humeurs du corps commencent à diminuer et aussi la chaleur naturelle abaisse et donc commence l'âge de décrépitude et le phlegme domine.

Le reste de l'ouvrage est un traité beaucoup plus de thérapeutique que de pathologie. Pour décrire les maladies en ordre, l'auteur ne se met point martel en tête. Il procède tout simplement de haut en bas, commençant par la tête et finissant par les pieds et le gros orteil, siège de la goutte ! Il semble que pour chaque organe il y ait une recette — et c'est bien encore ainsi dans la médecine populaire. — Recette pour les maladies de la tête ? Mais il faut savoir si le mal tient au sang ou à la bile ou au phlegme ou à l'atrabile. Goëvrot laisse à peu près ce diagnostic au lecteur et émet seulement une douzaine de formules. Et comme les quatre éléments jouent un rôle égal et parallèle à celui des quatre humeurs, « si douleur de teste provient de la chaleur du soleil, faut appliquer ce qui est dit dessus au remède de colère ; si douleur de teste provient de froideur de l'air, faut appliquer ce qui est dit dessus au remède de phlegme ».

On peut dire que, d'un bout à l'autre, ce n'est qu'une suite de recettes de bonnes femmes, telles quelquefois que les bonnes femmes les donnent encore de nos jours. Cette persistance séculaire dans une même thérapeutique prouve que si elle ne faisait pas grand bien, elle ne faisait sûrement pas grand mal. Il y a certainement dans Goëvrot des remarques judicieuses, tel le régime contre la courte haleine. « Considère que asthme provient le plus souvent de phlegme imbibé au poumon (1), et demeure en lieu sec, loin des eaux, étangs, marécages et coucher en chambre en laquelle on peut faire feu de bois sec et sans fumée. » Cela n'a l'air

(1) Phlegme imbibé au poumon ? n'est-ce pas le diagnostic que Goëvrot a porté pour la dernière maladie de Marguerite de Lorraine ? Hydropisie de poitrine.

de rien ; mais tout de même si l'auteur avait médité et appliqué ce traitement à son illustre maîtresse, au lieu de lui faire prendre un exercice forcé et de la faire voyager par tous les temps, il l'aurait sans doute prolongée de quelques années.

Le régime qu'il indique pour les phtisiques, « se tenir en joie », est plus facile à formuler qu'à appliquer. Celui pour les indigestions n'était point inutile dans le siècle de Rabelais et presque dans la patrie d'Olivier Basselin. « Si l'estomac est trop chargé de viande, faut soy abstenir de manger, tant que la digestion soit faite. » Quant aux vomissements « aucunes fois arrivent sans grande violence, pourquoy ne faut donner remède, car telle est bonne action de la vertu naturelle de l'estomach ».

On reconnaît là le sage disciple d'Hippocrate et sa confiance en « Natura medicatrix ». On le reconnaît encore à d'autres signes.

Les remèdes de Jean Goëvrot sont, ai-je dit, des remèdes de bonnes femmes — (il ne dédaigne pas même d'indiquer quelquefois des remèdes de telle ou telle bonne sœur), remèdes fabriqués avec des simples de notre pays et que l'on trouve sous la main ; point de ces remèdes chimiques ou alchimiques que Paracelse va mettre à la mode. Sauf une fois, pour la pleurésie, dans laquelle il conseille « deux bonnes poignées de fiente de cheval mêlées à deux racines de gingembre en poudre », point ou peu de ces ignobles remèdes arabesques et bézoardesques que la fin du siècle verra fleurir.

Comme toujours la saignée joue un grand rôle — trop grand et très subtil. — Car nous apprenons que l'on doit saigner du *côté du mal* : saigner la veine céphalique si le mal est à la tête, la veine hépatique (1) si le mal est au foie. Combien nous avons oublié tout cela ! Et aussi sur les maladies de la rate, notre éducation est à refaire ! Nous n'avons plus idée de l'Opilation de la rate et des moyens de la désopiler (2) !

Tout à l'heure, il est vrai, Rabelais va s'en charger mieux que Maître Jean Goëvrot.

(1) Aujourd'hui : veine basilique.

(2) C'est-à-dire : la déboucher.

Ajoutons que, quoique dédié aux médecins et chirurgiens, ce livre ne contient pas un mot de chirurgie, pas même de cette petite chirurgie si chère à la médecine populaire : remèdes contre les bosses, entorses, apostumes, clous, etc... Jean Goëvrot, médecin des Cours d'Alençon, de Navarre et de France, est uniquement médecin, et — sauf l'opération césarienne — fait profession d'ignorer totalement le travail manuel de chirurgien.

En revanche, il annonce aux dernières pages qu'il va traiter des maladies et perturbations de l'esprit... Mais alors, il tourne bride et nous donne, au lieu des remèdes annoncés, une très longue prière qui, pour belle qu'elle soit, ne me semble pas répondre à la promesse. Je n'en cite qu'une petite partie, celle dans laquelle Goëvrot invoque le don de *Sapience* nécessaire à tout médecin : « Mon Seigneur, illustrez et illuminez la face de votre miséricorde sur votre servant, en sorte que mes ignorances ne accroissent et mes délits ne multiplient trop grandement. O Père de lumière, vray soleil qui illumine tout homme venant en ce monde, plaise vous illuminer mes ténèbres et les yeux de mon cœur et me donne l'esprit de sapience par lequel je puisse cognaître quelle est l'espérance de mon état et vacation », etc.....

En résumé, ce petit volume, sans doute sorti le premier de nos presses d'Alençon (si ce n'est lui, c'est donc son frère), est aussi probablement le premier imprimé de ces nombreux livres de médecine populaire, médecine des pauvres, médecin charitable, etc... que les siècles suivants verront se multiplier — sans se perfectionner. — Car celui-ci, s'il n'est pas très savant, est sage et *innocent* : c'est peut-être le plus bel éloge qu'on puisse faire d'un livre de médecine destiné à être mis dans toutes les mains. Il eut de multiples éditions, dit Louis Duval. — Trois, dit M. de La Sicotière. En y comprenant l'*Entretien de la vie* qui, comme je l'ai dit semble le même ouvrage sous un titre un peu différent, notre érudit président compte jusqu'à neuf éditions. A la fin de la septième, on lit ce quatrain :

Enseigne-moi mon Dieu
 Que mon devoir je fasse ;
 Tant, qu'au céleste lieu,
 Je puisse voir ta face !

Goëvrot ne resta pas Archiatre après la mort de François I^{er}, l'usage n'étant point que le médecin du roi défunt demeurât auprès du successeur. Mais la retraite ne fut pas pour lui une disgrâce, ni un repos. Il continua ses soins aux enfants de France et fut honoré d'une lettre de Henri II.

Il mourut probablement en 1552 (peut-être 1554) et probablement aussi fut inhumé à Mauves, dans la chapelle qu'il avait fait construire.

D'après M. Louis Duval, la lignée de Goëvrot *semble* éteinte.

Ce serait un faux semblant ! Car notre président m'a signalé dans notre Société (et peut-être dans cette assistance) une descendante de Goëvrot, seigneur de Boisclaireau : M^{me} la marquise de Torey, au Boisclaireau.

De pièces découvertes par M. le curé d'Arçonay au chartrier de Malesfres, il appert que la descendance de Goëvrot s'est alliée de bonne heure à celle des seigneurs d'Ozey et de Saint-Paterne, qui reçurent Henri IV en leur logis et lui offrirent la dinde légendaire.

Et pour en finir des généalogies et retomber sur un terrain médical, cette Dinde provenait d'un barbier-chirurgien de la rue de la Personne, aujourd'hui rue du Bercaïl à Alençon (1).

D^r F. BEAUDOUIN,

De la Société Française de l'Histoire de la Médecine

(1) Vicomte du Motey, *Le secret de la Maison d'Ozey*.

CAUSERIE DU 19 DÉCEMBRE 1923

LE COSTUME ECCLÉSIASTIQUE
A TRAVERS LES AGES
SES TRANSFORMATIONS
ET LES ORDONNANCES DES ÉVÊQUES DE SÉEZ

MESDAMES,
MESSIEURS,

Ce serait erreur épaisse ou insinuation perfide de soutenir que l'Eglise Catholique pose comme principes intangibles le *Ne varietur* des formules juridiques, ou le fameux « *Nihil innovetur quod traditum est* (1) » dicté sur une discipline locale et passagère par le pape Etienne au III^e siècle. Si le dogme, la morale et la discipline des chrétiens ont une fixité de pivot éternelle, ils ont aussi une incomparable souplesse d'adaptation. Il y a beau jour que saint Vincent de Lérins a chanté l'évoluante immutabilité de la foi. L'Eglise s'est éclairée des controverses d'Augustin, de Thomas, de Bossuet, etc. Pour grands qu'ils sont, aucun d'eux ne l'engage. La profonde diversité de ces méditations n'entame pas plus l'immutabilité de la croyance que notre terre ne change dans les cieux son parcours éternel en renouvelant à sa surface la splendeur radieuse de sa flore.

Le *Décatalogue* a su dilater ou restreindre la rigueur du commandement selon le degré d'avitissement ou de civilisation des peuples. Enfin la *discipline* ecclésiastique a toléré de varier la toilette, la vieillir ou rajeunir sans pour cela entamer ou éclipser son caractère sacré.

Bien vous le pensez, elle ne connut jamais les excentricités

(1) Paroles par lesquelles Etienne défend de réitérer le baptême aux hérétiques repentants. Texte qui a donné lieu à mille controverses.

fantaisistes, les variétés chatoyantes de la mode féminine. Pourtant il y eut des concessions au goût de l'époque, des fluctuations de forme et mesure, des adjonctions ou suppressions momentanées. Tel accessoire en vogue s'amplifie, disparaît, tel usage demeure, tel autre s'atrophie. De ces transformations voici l'histoire abrégée. Nous jetterons d'abord un coup d'œil d'ensemble sur le *Costume Ecclésiastique à travers les âges*. Puis nous examinerons ses fluctuations chez nous d'après quelques conciles de Rouen et les *Ordonnances des évêques de Séz*. Le catalogue ne sera pas tout à fait dénué d'intérêt et d'attrait local.

Le Costume ecclésiastique à travers les âges

En toutes choses la condensation synthétique est la résultante première et féconde des tâtonnements et essais multipliés. La mise en dogme des divines vérités captées en des formulaires précis, la codification des lois morales et décrets disciplinaires de l'Eglise ont eu leur maximum de condensation au célèbre Concile de Trente qui tint ses assises de 1545 à 1563, après l'ébranlement luthérien. C'est, il nous semble, et le générateur d'énergie et l'arbre de transmission autour duquel s'accroche et oscille tout enseignement antérieur ou postérieur.

Commençons donc par citer ce qu'il légifère sur le point qui nous occupe. Au chapitre VI de la session XIV^e, après avoir rappelé le dicton célèbre : « *Habitum non facit monachum*. — *L'habit ne fait pas le moine* », il enjoint de remettre en vigueur des lois anciennes parce qu'elles ont sur la sainteté intérieure du prêtre une réelle influence. Tous les clercs doivent donc porter avec décence l'habit ecclésiastique en se conformant aux coutumes légitimes et aux prescriptions de l'ordinaire. Ils doivent s'ils le peuvent dans les pays où ils vivent porter la tonsure et s'abstenir d'une trop grande

recherche dans le soin de leur chevelure (1). Et si, admonesté par son évêque, tout délinquant ne tient pas compte des avis, il est passible de suspenses et peut être privé de ses bénéfices. A la session XXIII, parlant de la création si opportune des séminaires, le concile revient à cette prescription de l'habit ecclésiastique. Les chapitres VI et XVIII appuient sur l'insistance avec laquelle on doit rappeler aux engagés dans les Ordres la nécessité de se revêtir de la pieuse livrée.

Le *Nouveau Droit canonique* du glorieux Pie X est venu récemment remettre en mémoire ces enseignements de Trente. Dans les Canons 136^e et 2379^e, on précise ce que doit faire l'évêque, de quelles sévères monitions il doit réprimander ceux qui auraient quelques prétentions à se soustraire au règlement; comment enfin il doit agir de rigueur et en venir aux châtements si les coupables persistent en leur téméraire et scandaleuse indépendance (2). Le clerc des Ordres mineurs doit dans le mois qui suit l'avertissement se soumettre ou, sans cela, il est impitoyablement écarté; le lévite des Ordres sacrés est forcé dans le même délai de se rendre aux avis donnés sous peine d'être privé des fonctions de son ordre. Aux clercs qui n'auront pas une vie conforme à leur état, l'évêque adressera une nouvelle monition, puis au bout de trois mois ils seront déposés quand s'ébruiteront leurs égarements.

Voilà le pivot doctrinal. Remarquons la discrète sagesse des termes et des limites. Point de précisions trop menues, aussi, selon les âges et les zones de travail, les ouvriers apostoliques vont-ils, sur l'écran du souvenir, dérouler devant nos yeux un film aux tenues bigarrées et multiples.

« Les clercs des premiers siècles, nous dit Dom Paul Benoît (3), ont porté les vêtements de leurs contemporains. »

(1) Sacrosancti et œcumenni Concilii Tridentini sessio XIV^e, cap. VI *De Reformatione*: « *Cuius vero etsi habitus non facit monachum oportet tamen clericos vestes proprio congruentes ordini semper deferre* », etc., Sessio XXIII^e, cap. VI: « *Aut clericalem habitum et tonsuram deferens* ».

(2) Can. 136: « *Omnes clerici decentem habitum ecclesiasticum secundum legitimas locorum consuetudines et ordinarii loci prescripta deferunt*. — Can. 2.379: « *Clerici habitum ecclesiasticum et tonsuram non gestantes graviter moveantur* », etc.

(3) *La vie des Clercs dans les siècles passés*, Dom P. Benoît, chap. XVI, p. 202.

La *tunique* de lin ou de soie, voire même de pourpre, le *pallium* et la *penule*. Le *pallium* était un ample manteau sombre que les fidèles abandonnèrent tôt, mais que les clercs conservèrent jusqu'au vi^e siècle. Saint Martin le portait encore. Dans les Actes des Apôtres, il est question du *pallium* de saint Pierre. La *penule* ronde avec une ouverture au centre pour passer la tête formait un cercle quand on la déposait à terre d'où son nom de *planeta*. On la nommait aussi *casula* car celui qui la revêtait était comme enfermé en chambre. Tertullien en a attribué l'invention aux Lacédémoniens ; les Grecs et les Romains la portaient surtout en hiver ou en voyage. C'était aussi l'habit des cultivateurs et esclaves. Ce vêtement digne, pauvre et commode, fut très adopté par les apôtres. Saint Paul réclame à Timothée sa *penule* restée à Troade (1). Dans les peintures anciennes, quantité de personnages ont des *penules*.

A ces trois pièces principales s'adjoignait le *byrrhus*, manteau ouvert par devant ; lourd et épais en hiver il se changeait pour l'été en pèlerine légère. Le *colobium* et la *dalmatique*, étaient des tuniques sans manches. Aux premières années de la chrétienté, ces vêtements furent et la tenue de sortie et le parement sacré pour les saints mystères. C'est donc là qu'il faut chercher aussi l'origine des ornements liturgiques. Nous n'en parlerons pas. Signalons au passage, que la chasuble dont le prêtre se revêt pour la messe n'est autre qu'une transformation de la *casula* ancienne. Combien ont été heureusement inspirés les érudits liturgistes qui viennent de lui rendre son ampleur et souplesse de forme primitive mille fois plus seyante et somptueuse que la planche raide et étriquée mise en honneur en France au xvii^e siècle.

De bonne heure on recommanda aux clercs dans le port des vêtements communs les couleurs de grande simplicité et dignité. Une fois adoptées on les conserva sans se soucier des coquets et perpétuels changements de la mode laïque, si bien que les gens d'église furent vite distancés et distingués du commun des mortels. Saint Césaire d'Arles et saint Ger-

(1) II Timoth., chap, IV-V, 13.

main d'Auxerre en entrant dans la cléricature quittent les « vieux ornements du siècle et revêtent l'habit de religion ». Le pape Célestin, en 428, se plaint que certains évêques des Gaules ont cessé de porter le costume des pontifes en usage depuis tant d'années et insiste pour que le clergé s'en tienne à la tradition.

Il y eut-il une couleur prescrite à ces époques lointaines ? Les moines, ordinairement étaient en noir, certains ordres en blanc. La couleur dominante au temps de saint Jérôme fut le violet et les nuances qui l'approchent. Le blanc se réserva pour les cérémonies liturgiques, symbole de pureté. Il fut donné aux catéchumènes et de bonne heure les papes adoptèrent cette teinte. En Orient, le costume commun aux clercs et laïques subit peu de changements, aussi la différence ne fut guère accusée.

En Occident, les barbares envahisseurs ayant adopté le *sagum* ou vêtement court plus apte aux chevauchées et combats, l'église interdit à ses clercs de s'en revêtir et leur demanda de porter une tunique descendant jusqu'à terre « *talarem vestem* ». Au premier Concile d'Orléans, en 511, défense est faite aux moines de porter l'*orarium*, habit à franges réservé aux prêtres et le *tzanga*, sorte de cothurne antique (1). Au IX^e siècle, la *stola* ou robe flottante, et la *cappa*, espèce de grand manteau, sont de rigueur pour sortir. Une certaine liberté de forme et encore de couleur persista jusqu'au XV^e siècle, époque où saint Charles Borromée fit sanctionner par le Concile de Trente l'uniformité de ton et de coupe.

Le pape Paul III qui dans sa jeunesse avait été l'élégant Alexandre Farnèse de l'école de Pomponius et qui vit de près les dangers que font courir à la vertu sacerdotale une mise trop soignée fixa, non sans un reste de goût affiné les nuances des dignités. Le rouge fut imposé aux cardinaux, le violet aux évêques, le noir aux prêtres et lévites.

Qu'il y eut relâchement en France du XVI^e au XVIII^e siècle et spécialement en Normandie, c'est certain. Des gravures anciennes nous montrent des abbés de cour en noir, sans

(1) Abbé Hommey, *Histoire du Diocèse de Sées*. T. I, § VI, p. 71.

doute, avec même le collet ou rabat de fine dentelle, mais en culottes de soie, habit à basques, aux perruques frisées et poudrées. Les fameux *Examens Particuliers* de M. Tronson, supérieur de Saint-Sulpice à la fin du xvii^e siècle, rappellent que la modestie défend de porter or, argent, dentelle, étoffes de soie, de lustre ou d'éclat, de transparence telle qu'on voit l'habit de dessous, soutanes trop amples, trop étroites, trop longues ou trop courtes, et posent cette question ? « En allant en ville n'avons-nous point été sans manteau, quelquefois sans soutane et en habit court ? nous contentant d'une soutanelle que les Canons n'autorisent point dans le lieu de résidence. N'avons-nous point regardé dans les carrosses ? les boutiques ? Quand nous avons rencontré masques, charlatans et baladins, avons-nous aussitôt détourné la vue ? (1) » C'étaient surtout, il faut le reconnaître, les abbés commendataires qui ayant fait de terribles accrocs à la toilette ecclésiastique avaient besoin de ces salutaires réflexions. Un fait local nous le prouve.

M. de Villelongue, abbé commendataire de Belle-Etoile, écrit au prieur en 1717 qu'il forme le projet de se retirer à l'abbaye. « J'y ferai porter mes livres et le lit que j'avais à Vincennes, la tapisserie de point de Hongrie, le peu d'argenterie que j'ai et assisterai à l'église en habit décent (2) » Une ancienne gravure de Bonnart nous montre un ecclésiastique du xvii^e en tenue de ville. Sous le large chapeau bicorne la perruque se frise, aux manches ondule de fines dentelles, l'ample manteau se drape à ravir, d'élégants souliers aux boucles d'argent et rubans de soie achèvent l'impeccable mise qui n'a pas abdiqué tout désir de plaire !

La coupe actuelle de la soutane remonte au xviii^e siècle, avant, elle ne se distinguait guère de la robe longue des magistrats, médecins et professeurs. De nos jours, en Italie, Espagne et France, elle supporte des modifications de détail, auxquelles nous ne nous arrêterons pas. Notons toutefois la forme de *simarre* aux manches garnies de boutons.

Au début, les clercs comme les laïques retinrent à la taille

(1) *Examens Particuliers*. Œuvre de Tronson. Nouvelle édition par MM. de Saint-Sulpice, parue en 1827. Examen 145, p. 337.

(2) Archives de l'Orne, série H, liasse 81.

la robe par une *ceinture*. Dans la forme qui prévalut du *xie* au *xviii^e* siècle, elle ne différait pas du commun, sauf celle des évêques et abbés que l'on voyait garnie de montures et coulants. Dans l'habit du clergé, la ceinture n'avait pas l'importance de celles des nobles, des chevaliers et des officiers de l'armée. La soutane moderne la postule nécessairement. Tantôt, c'est un long ruban souple avec ou sans frange tantôt un large liseré plus raide rappé-



Extrait de l'*Histoire de France illustrée*, Librairie Larousse.

lant davantage le ceinturon primitif et que l'on nomme ceinture romaine.

Quand éclata la persécution sanglante de 1789, les prêtres durent quitter le costume qui les désignait à la rage des sectaires. Soit en exil, soit dans leurs retraites, ils furent contraints de reprendre, pour le grand nombre, l'habit du siècle. Lorsqu'après l'orage le ciel se rassainit et que Bonaparte rétablit le culte, il y eut époque de transition, les uns reprirent le soutane, les autres conservèrent avec des nuances, le costume de l'époque. Nous possédons un curieux arrêté du préfet Lamagdeleine, du 6 Pluviôse an IX, relatif aux assassins du 1^{er} consul. L'abbé Ratel y est ainsi dépeint :
 « Taille 1^m 60, cheveux blonds, barbe faible et blonde, yeux

bleus, vue basse, parlant avec facilité, traînant un peu sur la fin des phrases, ordinairement en *redingote* couleur *isabelle*, en bottes, un peu d'embonpoint. »

Au Concordat de 1801, et dans les fameux *Articles organiques*, pour pallier à ces tergiversations, il fut stipulé à l'article 43 que : « tous les *ecclésiastiques seront habillés à la française et en noir*. Les évêques pourront y joindre les bas violets. » L'habit ainsi désigné par la capricieuse autorité de Bonaparte, se composait sous Louis XIV d'une tunique à collet droit avec manches à parements. On releva plus tard les basques, ce qui rapprocha ce costume du frac actuel, qui lui, a le col rabattu. On ne se conforma guère au singulier accoutrement. Aussi, dès le 17 nivôse an XII (18 janvier 1804) un nouveau décret corrige le premier en disant « que tous ecclésiastiques dans le territoire assigné à leurs fonctions, continueront à porter les habits convenables à leur état, suivant les Canons, règlements et usages de l'Eglise. » Quelques prêtres cependant, conservèrent la redingote noire à basques et se coiffèrent du haut de forme — et de quelle mesure ! — de 1822. Sous Charles X et Louis-Philippe, nos arrière-grand-pères ont pu voir cette demi-tenue sacerdotale. Peu à peu, la soutane l'emporta et s'amplifia d'une belle queue. Certains vieux prêtres de notre diocèse la portent encore. Quand on sait donner le coup de talon, comme je l'ai vu faire en mon enfance, cette traîne qui se développe et serpente sur les tapis du sanctuaire ne manque pas d'élégance. Aujourd'hui, elle semble être devenue la prérogative de la soutane épiscopale.

Le *camail* du nom provençal « *cap mah* » ou *mail pour la tête*, de la chevalerie et du métier des armes où il était le complément du haubert pendant quatre siècles, passa dans le monde ecclésiastique. Il y fut surtout parure liturgique des cardinaux, évêques, chanoines. Mais du chœur des églises, il devint vêtement de voyage et prit au XII^e siècle, le nom de *domino* — car le capuchon adjoint s'amplifia au point de couvrir non seulement la tête, mais de cacher à demi le visage. Et du domaine liturgique et clérical, il descendit aux usages laïques et même fort mondains des plaisirs, dans les bals et soirées. Là, il prit de grandes et célèbres proportions, tout au

contraire chez les gens d'église il se restreint au point que le capuchon devint minuscule au chœur et fut complètement supprimé à la pèlerine courte qui porte aujourd'hui le nom de camail.

La *douillette* ou pardessus droit avec col rabattu ne remonte pas au delà de la moitié du XIX^e siècle. Nous verrons en 1842, Mgr Mellon Jolly, évêque de Séez, l'autoriser. Elle fit son chemin, malgré des prohibitions retardataires. Bien plus, on innova depuis la pèlerine de drap ou de caoutchouc selon les intempéries. Voilà pour le costume ordinaire ; mais en cérémonie un manteau long d'étamine noire est de quasi nécessité. Il a deux formes, celle de Paris qu'on a nommée irrévérencieusement la *planche*, parce qu'elle consiste en un manteau *plissé* avec un long col rabattu ; celle de Rome, qui avec le même col, a de plus amples proportions. Il est regrettable que, chez nous, on ait oublié les autorisations de Mgr Mellon Jolly, et qu'au moins en certaines circonstances officielles on ne voie pas nos hauts dignitaires revêtus de ce parement, non point coquet, mais de mise soigneuse et en rapport avec la fonction et le titre.

Quant à la coiffure aux deux sens du mot, soit comme chapeau ou comme agencement de la chevelure, elle nous retiendra peu. Aux premiers siècles, les hommes d'église marchaient tête nue, se contentant de se couvrir du capuce de leurs manteaux en hiver ou pour se parer des intempéries. Du Moyen-Age à la fin du XVI^e siècle les ecclésiastiques portèrent le bonnet campanuliforme ou polygonal d'où naquit la barrette. A partir du XVII^e siècle, quand le chapeau rond prévalut, les clercs adoptèrent le tricorne sans gances, plumes ou cocardes. Le bicorne à long poil le supplanta ; puis le feutre mou retenu par des cordelets, enfin, le chapeau moderne de feutre dur et sans « *tirettes* ». Lors de mes études à Saint-Sulpice, on l'appela chapeau « *rive gauche* », car les plus fortunés confrères, le lancèrent ; enfin chapeau « *rive droite* » quand il se démocratisa.

Presque toujours il fut défendu aux clercs de porter les cheveux longs, ce fut même interdit aux laïques. Un concile de 672 défend les postiches comme une offense au Créateur. Serlon, évêque de Séez, demande audacieusement à Henri

d'Angleterre, duc normand, de donner l'exemple de ce sacrifice. Le sermon où il entassa maints textes de saint Paul, fut si pathétique que le roi se laissa immédiatement tondre par le prélat qui, assuré du succès, avait en sa manche une paire de ciseaux. Godefroi d'Amiens fut si véhément à son tour, que les seigneurs qui l'écoutaient coupent aussitôt leur opulente chevelure avec leurs couteaux et épées à défaut de ciseaux (1). Il est permis de douter de l'élégance et du fini de cette coupe qui ne dut pas avoir les impeccables alignements de la taille à la Bressant ou à la Jeanne d'Arc !

Les clercs ne furent pas toujours aussi dociles. M. Tronson n'approuve point les cheveux longs, frisés et poudrés, que les abbés commendataires étalaient sans modestie. Un mot seulement de la barbe. Le pape Léon III en 795 fut le premier à l'interdire. Cet usage prévalut en Occident, mais en Orient, Photius en fait un reproche aux latins. Au x^e siècle, Jean XII rétablit l'usage de la barbe, Grégoire VIII la supprima peu de temps après. Jusqu'au xvi^e siècle, les conciles de province la prohibent. Vers 1527, après le pillage de Rome, Clément VII laissa pousser sa barbe en signe de deuil, les prêtres voulurent l'imiter mais François I^{er} obtint un bref d'après lequel les prêtres auront à payer un impôt pour avoir le droit de ne pas se raser. La mode du xvii^e siècle mit en vogue les moustaches et la barbiche à la Richelieu. Enfin, l'usage prévalut pour éviter toute vanité de se raser le visage. Depuis la Grande Guerre, les ordonnances épiscopales ont eu certains adoucissements pour d'anciens poilus, aumôniers ou brancardiers qui ont obtenu permission de garder barbe opulente.

Arrivons au *rabat*, « ce colifichet français », selon le mot souriant de Pie IX. Il n'est pas d'origine ecclésiastique. Le bonhomme Chrysale des *Femmes savantes* mettait ses rabats sous presse. Dans le civil, il a succédé à la ridicule fraise du xvi^e siècle. Chez les gens de robe, magistrats, médecins, ecclésiastiques, il est bien antérieur. Le portrait de l'évêque de Sézay Sylvestre, au début du xiii^e siècle nous montre déjà un embryon du col à pointes rabattues.

(1) Maury d'Orville, pp. 236 et 237

« Depuis 1200, nous dit M. l'abbé M. Duhazé (1), pro-secrétaire de l'évêché, il orne régulièrement les mentons glabres des prélats des XIII^e, XIV^e et XV^e siècles, puis les chefs barbus des successeurs du XVI^e et de la moitié du XVII^e. Le col blanc s'amplifie avec Rouxel de Médavy en 1654, c'est presque notre rabat attaché autour du cou. Il passa au bleuâtre, mais avec Mgr Lallemand, en 1728, il est franchement noir. » Les portraits de Bossuet et Fénelon par Rigault et Philippe de Champagne ont des rabats d'importance. Le *Parfait Ecclésiastique*, paru en 1666, impose le collet à tout ecclésiastique de ville ou des champs. Le dictionnaire de Halyvoye en 1688 donne le portrait de l'auteur plastronné d'un large rabat. Ce ne fut donc pas en deuil de la Pompadour qu'il fut imposé au clergé, pas davantage sa couleur noire puisque la cour elle-même ne prit aucun deuil.

En France, surtout en Alsace, on y resta si fidèle qu'on en fit le symbole d'une méfiance gallicane. C'est exagéré. Monseigneur de Séz, aux dernières retraites, avoua que le triomphe du col est aujourd'hui si total que le rabat paraît désuet et suranné. Aussi le débonnaire prélat a-t-il laissé désormais liberté ou « de se pousser du col » ou de conserver le rabat des anciens âges.

Pas n'est besoin de vous prier de vous souvenir du costume à jamais glorieux des anmôniers militaires au calot légendaire. Sur leur courte soutane enveloppée d'une vareuse horizon s'épinglèrent tant de médailles militaires, croix de guerre, Légion d'honneur ! La fusion de ces teintes fut l'idéal emblème de deux grandes amours qui se fondent au cœur du prêtre français : *Dieu et Patrie*.

(1) Notes de M. l'Abbé Duhazé.

II

Le Costume Ecclésiastique
dans les Conciles de Rouen, Synodes et
Ordonnances des Evêques de Séez.

Si les curés normands furent par atavisme du cru chicaniers jaloux de leurs prérogatives et droits de préséance, on ne peut leur dénier une saine orthodoxie et une adhésion totale aux lois disciplinaires.

Depuis 1055, date où l'archevêque Maurille, après quelques prélats peu édifiants, prit possession de la métropole normande à Rouen, une réforme sérieuse se dessina et se poursuivit sans relâche. Après les conciles de 1049 et 1064, tenus l'un à Rouen, l'autre à Lisieux pour le rétablissement du célibat et la répression de la simonie, Jean d'Avranches tient en 1072 et 1074 des conciles où de sévères monitions sur la dignité de vie ecclésiastique sont données, sans toutefois trop entrer encore dans le détail de la toilette. Mais en 1299, l'archevêque Guillaume de Flavacourt interdit aux curés et autres bénéficiaires l'usage des chaussures à la mode et des *épées*. En 1319, son successeur Gilles Aycelin prohibe les *habits courts*, le port des armes. L'archevêque Roger, qui devait devenir le pape Clément VI, donne, de concert avec son suffragant Guillaume Mauger de Séez, des précisions plus nettes encore. Le chapitre XXXII^e du concile présidé en 1445 par Raoul, lui aussi entouré de suffragants, prohibe les franges et tout espèce de luxe dans la forme et la mesure des vêtements des clercs. Georges II d'Amboise, en 1522, rappelle que « si tout chrétien a renoncé sur les fonts du baptême aux pompes du démon, à plus forte raison les prélats, évêques, archevêques et clercs tout en tenant compte des dignités doivent éviter la recherche dans les habits ». Puis, c'est le tour de Charles de Bourbon qui en présence de Louis du Moulinet, notre évêque, condamne avec la même rigueur et les ecclésiastiques à la tenue sordide, et les nobles du clergé à la mise trop soignée. Il exhorte les uns et les autres à porter la tonsure, à supprimer la *barbe* et les cheveux trop

longs, et à se vêtir avec dignité et modestie. Enfin, messire François Harlay au synode (1) de 1618, veut que témoin de leur vie, le vêtement des prêtres ne soit ni malpropre, ni déchiré, mais pas davantage mondain, et que la soutane descende jusqu'aux talons. Sont formellement interdits, « les manteaux courts, habits de couleur, passementeries, découpures, *bagues aux doigts, peccadilles, rotondes, dentelles, moustaches, grands cheveux, perruques* et autres choses indécentes à leur état ».

Passons vite à Séez. La plus ancienne date de synode diocésain remonte à 1524. Jacques de Silly, alors évêque, publia les Constitutions synodales. Au chapitre : *De honestate Ecclesiasticorum*, il défend en de longues et menues précisions : les froncés superflus, les élégantes ouvertures, les dimensions trop courtes, les couleurs voyantes, les collerettes plissées et guimpes gaufrées, les jaquettes, chaussures montantes, etc. Pas de cheveux longs, pas d'or étalé avec ostentation, ou alors les avocats et notaires donneront une amende de 40 sous pour la première infraction. Et si l'on s'entête, on sera privé de bénéfices. Puis viennent des détails pour les réunions publiques, les fameux *domino*, très en vogue alors, sont à l'ordre du jour. Les doyens ruraux et tout dignitaire auront pour les calendes, un capuce minutieusement décrit, — partout et toujours, les clercs devront avoir un habit en rapport avec la sainteté et dignité de leur état (2). — Pierre Duval, vers 1545, était en *habit long* quand il fit son entrée à Séez, monté sur une mule. Claude de Morenne, lui, entra à cheval revêtu d'un manteau court et l'épée au côté, le 15 septembre 1601. Si nous laissons à ses poétiques inspirations l'évêque Bertaut, nous arrivons au pieux Jacques Suarez de Sainte-Marie, conseiller et prédicateur préféré d'Henri IV. Le 14 septembre 1618, il tint un synode qui fait date en notre histoire diocésaine. Après avoir adopté le rite romain, il fit rédiger un Propre diocésain par M. Bazire et donna à l'imprimerie royale *Le Miroir des Curés*.

(1) Extrait des Statuts et Règlements faits par Messire François de Harlay au Synode de son diocèse, tenu à Rouen le mardy 29^e jour du mois de May 1618.

(2) Extrait des Constitutions Synodales de Jacques de Silly 1924. — *De Statu et Honestate Ecclesiasticorum*.

L'article IV enjoint aux ecclésiastiques « de se *vêtir convenablement et modestement et de faire renouveler leur couronne sacerdotale*. Ils ne doivent jamais entrer dans le chœur sans la soutane, le surplis, le bonnet carré, sous peine d'excommunication. Défense, sous même peine de boire et de manger dans les tavernes de la banlieue des bourgs et villes. » MM. Camus de Pontcarré et François Rouxel de Médavy, renouvelèrent dans les instructions de leurs synodes, les mêmes prescriptions. Citons simplement cette phrase du synode de 1653, présidé en septembre par le second de ces prélats : « Nous enjoignons à nos prêtres de porter la couronne plus grande, les diacres et sous-diacres plus petite, d'être tous en habits décents et défendons de porter *l'épée* si ce n'est *en voyage et hors du diocèse* (1). »

Des statuts synodaux de Mgr Jean Forcoal, publiés le 16 octobre 1674, renouvelés le 11 novembre 1714 par Mgr Barnabé Turgot, rappelons ces particularités du chapitre VI^e. « Les bénéficiaires et autres constituez en ordre sacrez, auront des manchettes et des collets qui ressentent la modestie cléricale. Les habituez dans les villes auront toujours la soutane longue et ceux des campagnes une soutanelle jusqu'à moitié jambe avec laquelle ils ne pourront célébrer la sainte messe, porter le surplis et administrer les sacrements, et ne prétendons pas comprendre pour soutanelle les *casques et just à corps*. »

La distinction entre curés urbains et ruraux était nécessaire, une amusante réflexion du curé de Dame-Marie en 1702 le prouve. Mgr d'Aquin, pour réprimander des prêtres habitués de Mortagne qui fréquentaient les cabarets et sans soutane, prescrit aussi l'habit long. Mais voici ce qu'objecte le curé susdit (2) : « J'ai toujours porté l'habit long à Bellême, ici c'est difficile quand il faut porter le Saint-Sacrement aux malades. Il y a des barrières appelées *échaliers* parce qu'il faudrait des échelles pour les passer. Je pensai bien me tuer un jour, monté sur un desdits échaliers, mes pieds ne portaient ni d'un côté ni de l'autre, je m'embarrassai dans ma

(1) Extrait de statuts de F. Rouxel de Médavy.

(2) *Vie de Mgr d'Aquin*, par l'abbé Dumaine, p. 185.

soutane et mon surplis et tombai la tête la première, non d'abord jusqu'à terre, mais contre les barreaux, si fort que le sang me tomba du nez. Je demeurai quelque temps étourdi et si j'avais porté le Saint-Sacrement en un ciboire, il aurait pu s'ouvrir, mais c'était une bourse attachée au col et il n'arriva rien, grâce à Dieu.» N'oublions pas qu'à l'époque, point de nickels roulants, l'âne, le mulet et le cheval étaient montures préférées des ecclésiastiques qui n'avaient point de carrosse, la soutanelle en ces cas semblait donc indispensable.

Jusqu'à la Révolution, plus de traces de nouvelles ordonnances. Après la tourmente, c'est Mgr Mellon Jolly, qui, d'accord avec ses chanoines dument convoqués le 28 octobre 1841, fait paraître dans le *Bref* de 1842 de nouvelles ordonnances sur le costume ecclésiastique (1).

Soutane, ceinture, rabat, bas noirs, chapeau triangulaire, sont exigés à l'article IX^e.

Le III^e s'occupe des cheveux qui laissent le front découvert et pouvaient être un peu plus longs par derrière. Mais pas de barbe. Aucune espèce d'anneaux, pas même ceux qu'on nomme improprement « *chapelets* ». Car l'anneau, s'il n'est pas marque de dignité est un ornement frivole que désavoue la gravité sacerdotale.

On peut ajouter un manteau de drap noir ou une *douillette*, et en cérémonie, le manteau long d'étamine noire, les gants, et les boucles d'argent aux souliers.

L'usage du pantalon et des bottes ne peut être toléré que dans certaines régions du diocèse où le prêtre doit monter à cheval pour exercer son ministère.

En voyage, la soutanelle, le chapeau rond à larges bords sont autorisés, encore faut-il un collet montant et que la chevelure reste bien ecclésiastique. Sera suspens, « *ipso facto* », tout clerc, qui, trois mois après le 1^{er} janvier 1842, quittera, même une fois, l'habit ecclésiastique indiqué ci-dessus. » Il y eut des récalcitrants, et aux Conférences les ecclésiastiques un peu huppés arboraient des gilets à fleurs, les humbles desservants ruraux la blouse tout simplement.

(1) Statuts de 1841, publiés dans le *Bref Diocésain* de l'année 1842, page 74. Ordonnance concernant l'Habit Ecclésiastique.

Le 22 janvier 1886, Mgr Trégaro publia, lui aussi, des statuts. Le chapeau bicorne est autorisé à remplacer le tricorne, mais ses côtés doivent être relevés par des cordonnets (1). Mgr Bardel prépare, en ce moment, de nouveaux règlements en accord avec le Droit canonique de Pie X. Ces décrets, très paternellement communiqués aux intéressés, n'ont rien, sur la tenue ecclésiastique, qui puisse être à charge à une génération sacerdotale où l'on compte tant d'années de fidèle observance.

Mesdames, Messieurs, on attribue à l'un de nos grands chefs de guerre cette boutade louangeuse. « Le poilu de France murmure sans cesse *puis en fait toujours plus qu'il ne lui est demandé.* » Notre clergé mérite la même étiquette flatteuse, Car, si à la table des *Conférences* les potins vont leur cours, les récriminations vont bon train, il y a loin du verbe haut à la révolte organisée. M. Millerand a pu dire : « Le peuple français est un honnête homme. » Eh bien, il est aussi avéré que, malgré faiblesses et imperfections inéluctables, le clergé français mérite l'éloge qu'ont fait de lui les prêtres alsaciens-lorrains après l'armistice, en face du cardinal de Paris : « Clergé digne entre tous ! »

Ce serait impertinent de m'en faire ici l'apologiste. Vos délicates sympathies lui sont acquises. Vous venez de voir d'ailleurs, avec quelle sollicitude vigilante les chefs ont sans cesse rappelé la discipline et comment, avec déférente soumission, les clercs s'y sont conformés. Mgr Bardel disait un jour à une trentaine de ses prêtres réunis à Rome lors de la béatification de Jeanne d'Arc : « Pie X vient de m'avouer, que quand il fait des lois, c'est en *France qu'il est le mieux obéi.* »

Voilà pourquoi sans le désinvolte des Belges, le laisser-aller d'Espagne et d'Italie, le compassé rigide mais sans-gêne des Anglais, la silhouette ecclésiastique du prêtre de France est restée quasi intacte, et a toujours formé la sympathie. Certes, il s'est bien trouvé quelques énergumènes comme le fameux Thomas du Kremlin-Bicêtre qui voulurent sur le

(1) *Statuts du diocèse de Séez*, publiés par Monseigneur François-Marie Trégaro. Typographie Montauzé, Séez, 1886.

territoire confié à leur démocrate et fort despotique pouvoir interdire la soutane. Un article du *Correspondant* (1) l'eut vite mis à la raison et voué au ridicule. On prouva sans peine, lois en mains, que le traditionnel costume du clergé français est en même temps sous la garde de l'autorité ecclésiastique et de l'autorité judiciaire. Des insultes des gamins, des ivrognes ou suggestionnés inconscients n'en parlons pas, constatons à l'encontre avec fierté que cette livrée sainte, parce qu'elle est protectrice pour la vertu sacerdotale, attire la vénération de ceux qui savent peser les sacrifices et renoncements qu'elle symbolise.

Moins souples que le cadre de la bicyclette qui se courba sous les plis de la soutane, l'auto et l'aéro futurs amèneront-ils quelques *combinaisons* pour les prêtres pilotes de 1950 ? Attendons ! Souhaitons en tous cas que la forme ample et la couleur noire sortent indemnes de cette scabreuse alliance de la vieille modestie avec le jeune moteur de l'industrie. Si le très regretté Barrès a pu dire « qu'on serait en exil dans une France sans clochers », on serait tout autant dépaycé dans les rues de ville et sur les routes de la plaine si on ne voyait de-ci de-là, l'habit autant français que catholique, des prêtres de chez nous.

Car, au demeurant, cette couleur noire s'est imbibée d'âge en âge des solides tonalités des qualités de race qui, comme l'amour du devoir, ont donné à sa teinte si durable persistance. Pour sombre que soit sa nuance, tenu son reflet, ils sont de ces infinis chatoiements du phare mondial nommé « Génie français ! » Sur la houle de la dernière tempête, ses feux ont eu réverbération si pénétrante, éclat si intense qu'ils ont étonné hier et ahurissent encore nos ennemis, stupéfient nos alliés jaloux parce que, vraiment, ils ont ébloui l'univers.

L. TABOURIER.

(1) *Costume civil, Costume ecclésiastique, monastique.* Article du *Correspondant*, 10 novembre 1900. — Signé : T. Crepon.

Etude sur les Noms de lieux d'origine scandinave

DE L'ARRONDISSEMENT D'ARGENTAN

Gardiens fidèles des origines de la race, les noms de lieux de source scandinave forment l'élément caractéristique de la toponymie normande. Et cependant le nombre des travaux consacrés à l'étude de ces noms, tant en Normandie que dans les Pays du Nord, est très restreint : c'est tout juste si l'on en compte une douzaine. Encore faut-il observer que leurs auteurs (dont certains ont fait preuve d'une critique bien insuffisante), s'en tiennent à peu près tous aux lignes générales de la question. De fait, il n'est pas à notre connaissance qu'aucune recherche spéciale ait été consacrée à la détermination, pour tel ou tel *pays* normand, des noms de lieux d'origine nordique.

D'autre part, les régions si diverses qui composent au point de vue administratif le Département de l'Orne ont été tout à fait négligées par les rares auteurs dont nous venons de parler : la raison en est que les noms scandinaves, d'une si grande fréquence dans presque tout le reste de la Normandie, y sont infiniment moins nombreux ; et A. Fabricius, le plus documenté pourtant, a même été jusqu'à dire positivement que « le Département de l'Orne en était presque dépourvu (1) ».

C'est là un jugement beaucoup trop hâtif. Il y a, dans l'Orne, des noms de lieux de source norroise : il y en a même un assez grand nombre, comme nous allons le voir, dans l'Arrondissement d'Argentan. Joret y a d'ailleurs reconnu l'existence d'un important élément scandinave, et s'est

(1) *Danske Minder i Normandiet*, Copenhague, 1897, in-8°, p. 286. Dans le même sens, Auguste Longnon : *Les Noms de lieu de la France*, Paris, 1922-3, in-8°, p. 277-8.

même appuyé sur ce fait pour montrer qu'on y parlait « autrefois un patois plus normand qu'aujourd'hui (1) ».

Au premier abord, l'adoption, pour une étude de ce genre, du cadre tout artificiel qu'est un arrondissement, peut sembler inopportune : il faut remarquer cependant que celui d'Argentan, si hétérogène soit-il, comme sol et comme aspects naturels, est uniformément composé des hautes vallées de fleuves côtiers plus ou moins parallèles — disposition qui nous explique à l'avance la répartition topographique de ces éléments nordiques : en effet, les parties inférieures de ces mêmes vallées sont toutes riches en noms scandinaves, et l'histoire nous montre les Normands, ces guerriers navigateurs, suivant presque toujours le cours des rivières. Il n'est donc pas surprenant de retrouver près du cours supérieur de la Touque, de la Dive, de l'Orne, des noms qui sont ceux mêmes des conquérants du Nord ou qui reproduisent des termes de leur langue, maintenus pendant un temps plus ou moins long dans le dialecte normand.

* * *

1. NOMS DE PERSONNES.

Une certaine quantité de villages, de fermes, de lieux-dits ont en effet conservé d'antiques noms scandinaves, qui sont évidemment, dans bien des cas, ceux de leurs premiers possesseurs normands (2). Tels sont, en prenant pour point de départ ces noms sous leur forme norroise :

(1) *Des caractères et de l'extension du Patois normand*, Bull. Soc. Ant. Norm., t. XII, 1884, p. 163.

(2) Il convient d'ajouter qu'à côté d'eux, l'Arrondissement d'Argentan — comme toute la Normandie — possède un nombre important de noms d'origine franque : la discrimination en est souvent délicate, d'autant plus que beaucoup de noms de personnes se présentent sous des formes très voisines, parfois même semblables, en vieux-norrois et en vieux-haut-allemand. On ne trouvera ici que ceux qui ont un caractère nordique certain, ou tout au moins très vraisemblable, à l'exclusion de ceux qui sont douteux, et plus probablement francs, tels que, par exemple :

Le *Champ-Anger*, à Occagnes (Pommainville), 1301 (Charte de l'Abbaye de Silli) ;

Le *Mesnil-Dode*, aujourd'hui la Motte, à Heugon : Maisnil-Doda, 1050 environ (Charte de Guillaume le Conquérant) ; Maisnil-Dode, 1123 environ

1. **ASGAUT** (1); [d'où Ansgot, puis Angot (pouvant se rattacher, d'autre part, au nom franc Ansegaut) : le nom patronymique de notre distingué Secrétaire-Général est fréquent en Normandie et assez souvent représenté dans la toponymie ; on le constate notamment à Villers-en-Ouche, au Merlerault, à Saint-Loyer-des-Champs, etc. :

LE MESNIL-ANGOT (2) et LE CHÊNE-ANGOT, à Rânes ; cf. le Mesnil-Angot, dans le canton de Saint-Jean-de-Daie ;

LANGOTERIE, à Chênedouit : l'Angoterie se rencontre sur divers points de la Normandie occidentale.

2. **ASKETIL**, d'où Ansketil, puis Anquetil, l'un des noms scandinaves les plus courants en Normandie (particulièrement répandu dans le Pays de Caux), et qui se retrouve au Sap ; un certain nombre d'exemples dans la toponymie :

LE FIEF-ANGUETIF (?), à Saint-Hilaire-de-Briouze (3).

(Orderic Vital) ; Mesnil-Dode, 1128 (Diplôme d'Henri I^{er} pour l'Abbaye de Saint-Evroul) ;

Vauferment, à Sainte-Gauburge : Val-Ferman, 1128 (Diplôme d'Henri I^{er}) ; Vaufermant, 1605 (Charte de l'Abbaye de Saint-Evroul) ; d^o (Carte de Cassini) ;

La Fontaine-Germont, à Tanques ;

Le Champ-Oger, à Saint-Hilaire-de-Briouze ; Maroger, au Château d'Almenèches ; Vloger, à Montgaroult et Vauloger, à Sentilli : Val-Ogier, 1674 (Etat des fiefs du Bailliage d'Alençon) ;

Chiffreville, à Sévigni : Seicfredévilla, 1024 ; Sefredévilla, 1032-35 ; Sethfreville, 1074 ; Seffrevilla, Sefrenvilla et Sefreivilla, 1142 (Chartes de l'Abbaye de Saint-Wandrille) ; Chifreville, 1674 (Etat des fiefs du Bailliage d'Alençon) ; Chefreville (Carte de Cassini) ; Chifreville, au Renouard ; Chiffretot, à Champosoult et Chiffreteau à Saint-Aubin-de-Bonneval (voir § 2 B₂) ;

Ticheville : Tegiervilla, 1035-40 environ ; Tegervilla, 1142 (Chartes de l'Abbaye de Saint-Wandrille) ; Tiegevilla et Tyegevilla, 1350 environ (Pouillé de Lisieux) ; Tiergevilla et Tiegevilla, xv^e siècle (Pouillé de Saint-Wandrille), etc.

(1) L'a norrois accentué est un *a* long, qui, suivi d'une *s*, a généralement donné en Normandie des formes en *ans* : une dérivation *ás — os* (exemple Osmond), s'explique par une influence anglo-saxonne et doit se rapporter à des Normands venus des établissements scandinaves d'Angleterre, à supposer qu'il ne s'agisse pas d'un nom purement anglo-saxon (voir ci-après).

Noter également que dans les langues du Nord, *aa* = *o*, *ö* = *eu*, *u* = *ou* en dancés et (approximativement) *u* en norvégien, et que la lettre norroise figurée par *dh* représente le son du *th* doux anglais. Pour l'orthographe des noms norrois, voir aussi p. 8, n. 1.

(2) La forme indiquée est, en principe, celle de la carte d'État-Major.

(3) Atnesse du fief du Buret (Abbé Gourdel : *Le Centre du Houlme*, Argentan, 1905, 2 vol. in-8^o, t. I^{er}, p. 145) ; voir p. 16, n. 2.

3. *ASMUND* (anglo-saxon Osmund, voir ci-dessous n. 1), d'où Osmond :

OSMOND (?), à Aubri-le-Panthou : ce domaine a longtemps appartenu à l'ancienne et illustre famille de ce nom (d'ailleurs fréquent en Normandie), qui jusqu'à la fin du xvii^e siècle, s'appela Osmond, sans particule ; elle faisait remonter son origine à Osmund « Gelt » — Galti (?), c'est-à-dire « le Porc » — l'un des vikings venus en 962 au secours de Richard I^{er}, et doté par lui de Vimoutiers et de terres importantes aux environs : c'est surtout en raison de ce souvenir historique que ce nom, vraisemblablement anglo-saxon dans bien des cas, a trouvé ici sa place. La famille d'Osmond l'a transmis à son domaine et lui a donné un caractère définitivement territorial en obtenant, par lettres patentes de 1719, l'érection de ses diverses seigneuries en marquisat d'Osmond (1) ;

Il faut y joindre — mais toujours sous les mêmes réserves :
LA MARE-OSMOND. à Gauville.

4. *ASULF*, *OSULF* (anglo-saxon Osvulf), d'où les noms fréquents en Normandie Osouf (Cotentin), Auzou (Pays de Caux) et un certain nombre de noms de lieux :

CHAMPOSOULT : *Champosoul*, 1391, 1416, 1682, 1715-27 (Chartes de l'Abbaye de Silli (2)) et 1370 environ (Compte de procurations du Diocèse de Sées (3)) ; *Campus Osoul*, 1335 environ et *Campus Osuli*, xv^e siècle (Pouillés de Sées (3)) ; *Champosouf*, 1722 (Liste des paroisses de l'Election d'Argentan (4)) ; *Champosou*, 1662-91 et 1750 (Chartes de Silli (2)) ; d^o, 1727 (Carte du Diocèse de Lisieux, d'après d'Anville) ; d^o (Carte de Cassini) ;

CHAMPOSOULT, à Ri ;

! (1) Cf. Dallet : *Aubri-le-Panthou*, *Bull. Soc. Hist. Orne*, t. IX (1890), p. 348.

(2) Louis Duval : *Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790 : Orne*, *Arch. ecclés.*, série H, 1891-1910, 5 vol. in-4^o, n^{os} 3762, 1114, 1208, 1215, 1421 et 1108.

(3) Auguste Longnon : *Pouillés de la Province de Rouen*, Paris, 1903, in-4^o, p. 210, 234 et 242.

(4) Masseville : *Etat géographique de la Province de Normandie*, Rouen, 1722, 2 vol. in-12, t. II, p. 494.

LE HAMEL-OZULT, au Mesnil-Jean ;

LE VAL-AU-SOU, à Orville, orthographe actuelle reproduite sur la carte d'Etat-Major, (celle de Cassini porte : *le Val-aux-Ours* !); en fait, il est très probable qu'il s'agit là d'un nom propre, comme pour tous les autres noms de lieux des cantons de Vimoutiers et de Gacé formés avec le mot Val, le Val-Héroult, le Vaucanu (v. plus loin), etc.

5. *HARALD*, d'où Haraud, Héraud :

LA HARAUDIÈRE, à Chaumont ;

LA HÉRAUDIÈRE (?), à Canapville (Carte de Cassini), et à Saint-Aubert-sur-Orne ; se retrouve à Magni-le-Désert et dans le canton de Vassi ; peut-être à rattacher au nom franc Hairold, Herold (voir ci-dessous, n. 1).

6. *HERJULF* (forme norvégienne), *HAIRULF* (forme danoise), d'où Hérouf, Héroult (constaté à Vimoutiers) — peut-être cependant d'origine franque (tud. Hariulf) (1).

LE VAL-HÉROULT, au Mesnil-Hubert-en-Exmes : cf. le Val-Héroult à Culli (canton de Creulli) ;

L'ETRE-HÉROU (?), à Saint-Brice-sous-Rânes (1).

7. *HELGI* (lat. Helgo) :

Le seigneur — « quidam Normannorum potens miles, nomine Helgo (2) » — qui possédait au début du XI^e siècle Echauffour, Montreuil-l'Argillé et leurs environs, a transmis son nom à la paroisse de Saint-Martin-sur-le-Guiel (« Sancti Martini super fluvium Waioli (2) »), dont il était le patron et sans doute le fondateur — et qui est aujourd'hui :

HEUGON : *Saint-Martin-le-Heugon* ou *-de-Heugon*, divers exemples au XIII^e siècle (Arch. dép. de l'Orne, H, 693 et

(1) Par contre, la Héroudière, à Sainte-Gauburge (Herolderia, 1128 [Diplôme d'Henri 1^{er} pour l'Abbaye de Saint-Evroul], Heroderia, 1176 [Charte de Saint-Evroul]) et à Sainte-Honorine-la-Guillaume, doit se rapporter à Herold. Il est fort possible qu'il en soit de même de la Héraudière et de l'Etire-Hérou.

(2) Orderic Vital : *Historiæ ecclesiasticæ*, édition Le Prévost, Paris, 1838-55, 5 vol. in-8°, t. II, p. 23 et 37.

694 (1)); *Le Heugon*, 1810 (d^o, H, 696); *Heugon*, 1456 (d^o, H, 697).

8. **KNAPP**, d'où Canape :

CANAPVILLE : *Kanapevilla*, 1244 ; *Quenapevilla*, xv^e siècle (Liste des revenus du chapitre de Lisieux) ; *Canapevilla*, 1248 et 1286 ; puis concurremment, aux xv^e, xvi, xvii^e siècles *Canappeville* (encore en usage en 1712), *Canapeville* (encore en 1727 — Carte du Diocèse de Lisieux, d'après d'Anville) et *Canapville* (2) ; apparaît sous le même aspect dans le canton de Pont-l'Evêque, et sous la forme Canappeville dans celui du Neubourg.

9. **KNUT**, d'où Kenut puis Canut. Canu, noms très répandus en Normandie :

LE VAUCANU, à Vimoutiers ; cf. le Val-Canu, à Tourlaville.

10. **KOLLI, KOL** :

COULMER (??) : *Collemer*, 1288 (Charte de l'Abbaye de Silli (3)) et 1350 environ (Pouillé de Lisieux (4)) ; *Colemer*, 1820 (Fiefs de la Vicomté d'Orbec (5)) ; « ecclesia de Colomero », xvi^e siècle (autre Pouillé de Lisieux (6)) ; à rapprocher des Colemare du Pays de Caux (mais aussi de Couli-mer, et de 2 Coulamer — Eure-et-Loir et Mayenne...).

11. **ROI** (Roe) :

ROIVILLE : *Roevilla*, 1223 (Cartulaire de Silli (7)), xiv^e siècle (Charte de l'Abbaye de Saint-Evroul (8)) et 1850 environ (Pouillé de Lisieux (2)) ; *Rouëville*, 1579 (autre

(1) Cf. également : *Pouillé de Lisieux*, édition Le Prévost, *Mém. Soc. Ant. Nomr.*, t. XIII, 1844, p. 58.

(2) H. de Formeville : *Histoire de l'ancien Evêché-Comté de Lisieux*, Lisieux, 1873, 2 vol. in-4^o, t. I^{er}, p. cccxxxv, et Archives départementales de l'Orne, série H, n^{os} 1770 et 4808.

(3) Louis Duval, *Inventaire sommaire des Archives de l'Orne*, série H, n^o 733.

(4) Longnon, *op. cit.*, p. 263.

(5) Formeville, *op. cit.*, t. II, p. 399.

(6) Edition Le Prévost, p. 62.

(7) Cité par Louis Duval : *Essai sur la topographie ancienne du Département de l'Orne*, Alençon, 1882, p. 44.

(8) L. Duval, *Inventaire sommaire des Archives de l'Orne*, série H, n^{os} 553 et 369.

Pouillé de Lisieux (1) ; *Royville*, 1680 (Charte de l'Abbaye de Belle-Etoile (2)).

12. **THORI** (Thôre), d'où le diminutif normand Thorel (?) :

LA COUR-THOREL, à Saint-Nicolas-de-Sommaire.

13. **THORSTEIN**, d'où, en passant par l'intermédiaire de Turstain, Tursten (Tursten « Guz », fils d'Ansfred le Danois et vicomte d'Exmes vers 1040), Tostain. etc., les noms, si fréquents dans toute la Normandie, de Toustain, Toutain : le second se retrouve, en particulier, à Argentan, Ticheville, Sainte-Gauburge, Almenèches, Néci, Ecouché, Briouze, etc. :

L'ETRE-TOUTAIN, à Chênedouit et LA FOSSE-TOUTAIN, à Sainte-Croix-sur-Orne ;

LA TOUTAINERIE, à Rânes.

14. **THORVALD**, d'où les noms assez courants de Thouroude (constaté à Sainte-Gauburge), et, par contraction, Theroude, Troude :

LA THOUROUDIÈRE, à Briouze ;

LA THEROUDIÈRE, à Saint-Germain-de-Clairefeuille ; se retrouve à Tourni (canton d'Ecos) ;

LA TROUDIÈRE (la Theroudière), au Merlerault (3) ; la Troudière se rencontre également à Sainte-Opportune (canton d'Athis), ainsi que dans le pays d'Ouche et à Campagnolles (canton de Saint-Sever).

Faut-il ajouter à cette liste de noms d'origine nordique celui du camp et du village de BIERRE à Merri (*Bier*, 1335 environ, Pouillé de Sées (4)) ? On peut, en effet, envisager une hypothèse, qui, tout en appelant les plus expresses réserves (5),

(1) Edition Le Prévost. p. 59.

(2) L. Duval, *Inventaire sommaire des Archives de l'Orne*, série H, n° 553 et 396.

(3) Nom de lieu d'origine moderne : selon Vétel — *Nonant*, *Bull. Soc. Hist. Orne*, t. XXIV (1905), p. 34, n. 1 — c'est seulement au début du XVII^e siècle que cette terre, appartenant alors à une famille Theroude, de Rouen, en aurait pris le nom.

(4) Longnon, *op. cit.*, p. 230.

(5) Bière se retrouve dans la toponymie du Maine, de la Bourgogne, etc.

mérite pourtant un examen. On sait que le nom d'homme scandinave *BJÖRN* (« l'Ours ») a souvent pris en Normandie la forme Bier (1). Sans doute les fortifications de Bierre sont-elles très antérieures aux Normands. Mais il est fort possible que, dans la période d'incursions qui a précédé l'occupation définitive, ils aient utilisé ces retranchements tout faits et si bien situés, comme station — observatoire et citadelle (2). Le camp n'aurait-il pas pris alors le nom d'un de leurs chefs ?.....

* * *

2. NOMS COMMUNS.

Ce deuxième groupe, plus nombreux que le précédent, se compose de substantifs norrois — termes topographiques pour la plupart — dont certains se sont introduits dans le dialecte normand et s'y sont maintenus au moins pendant les premiers siècles du Moyen-Age. C'est dire qu'ils sont excessivement répandus dans toute la Normandie, et que, d'autre part, ils peuvent fort bien dans certains cas, être très postérieurs au x^e siècle : il en est ainsi des noms — tels que la Hogue ou la Londe — que nous allons rencontrer sans composition et accompagnés de l'article. Par contre, certains autres, qui apparaissent en composition et normalement sans article, remontent sans aucun doute aux temps qui ont immédiatement suivi la conquête, par exemple : Houlbec ou Ectot — dont les deux éléments sont norrois, ou même un nom tel que Chiffretot, bien que son premier élément soit un nom de personne peut-être franc et non scandinave (voir p. 2, n. 1).

(1) Cf. ce passage de Guillaume de Jumièges : « Quo tempore pagani, cum Lotbroci filio, nomine Bier Costæ quidem ferreæ... » (*Gesta Normannorum Ducum*. édition Jean Marx, *Société de l'Histoire de Normandie*, Rouen et Paris, 1914, in-4°, p. 5), reproduit par Orderic Vital au livre III des *Historiæ ecclesiasticæ*, par Wace, *Roman de Rou* et par Benoit, *Chronique des Ducs de Normandie*. Lire : Bjorn et Lodbrog.

(2) Dans son étude sur *Goult, son antiquité, ses camps et les camps voisins* *Bul. Soc. Hist. Orne*, t. III (1884), p. 483 à 504 — Vimont admet que le camp de Goult fut restauré au ix^e siècle et servit encore de forteresse à cette époque. |

A. Termes géographiques.

1) *BEC* : nom nordique extrêmement répandu en Normandie. Vieux-norrois *bekkr* (1), danois et norvégien R. (2) *bæk*, norvégien L. *bekk*, latin du Moyen-Age (textes normands) *beccus*, « ruisseau ». Nous en avons ici plusieurs exemples :

LE FOULBEC, petit affluent de la Dive, à Saint-Lambert: *Folebec*, 1210 et 1226 (Chartes de l'Abbaye de Silli (3)); une commune du canton de Beuzeville porte le nom de Foulbec ;

Saint-Georges-d'ANNEBECQ : *Asnebec*, XI^e siècle (Ex *Miraculis Sancti Vulframni*, episc. senon. (4)); vers 1086-87, en 1142 et en 1155 (Chartes de l'Abbaye de Saint-Wandrille (5)); 1141 environ (Orderic Vital (6)); 1223 (Archives de l'Orne, H, 1590); *Asnebecum*, vers 1335 et *Asnebecum*, XV^e siècle (Pouillés de Sées (7)); *Asnebec*, 1370 environ (Compte de procurations du diocèse de Sées (7)) et XVI^e siècle (Pouillé de l'Abbaye de Saint-Wandrille (5)); d^o, 1722 (Liste des paroisses de l'Élection de Falaise (8)); *Asnebecq*, 1721 (aveu (9)); 1733 (procès-verbal (9)); d^o (carte de Cassini). Se retrouve, avec la même forme ancienne *Asnebec*, dans le canton de Saint-Sever. Annebecq aurait été primitivement bâti sur les bords mêmes de la Rouvre (10);

(1) L'r finale est une simple désinence du nominatif. Pour plus de clarté, elle a été supprimée, dans tout ce travail, aux noms de personnes qui comportaient cette terminaison.

(2) R. = « riksmal » et L. = « landsmaal ».

(3) L. Duval, *Inventaire sommaire des Archives de l'Orne*, série H, n^{os} 1708 et 1711.

(4) Dom Bouquet : *Recueil des Historiens des Gaules et de la France (Rerum gallicarum et francicarum scriptores)*, édition Léopold Delisle, Paris, t. XI, 1876, p. 477.

(5) Ferdinand Lot : *Études critiques sur l'Abbaye de Saint-Wandrille (Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, fasc. 204), Paris, 1913, in-8^o, p. 97, 128, 132, 135, 152 et 201.

(6) *Op. cit.* (livre XIII), édition Le Prévost, t. V, p. 68.

(7) Aug. Longnon, *op. cit.*, p. 228, 240 et 215.

(8) Masseville, *op. cit.*, t. II, p. 574.

(9) Abbé Gourdel : *Saint-Hilaire-de-Briouze*, *Bull. Soc. Hist. Orne*, t. XII (1893), p. 224 et 343.

(10) Abbé C. Macé : *Joué-du-Bois*, Alençon, 1895, in-8^o, p. 107, n. 3. C'est par erreur que l'abbé Macé attribue une origine gauloise au terme *bec*, ruis-

LA BECQUE, hameau du Renouard, situé près d'un cours d'eau (forme féminine tout à fait anormale en Normandie : cette orthographe est sans doute relativement moderne) ;

HOULBEC, fief à Nonant, 1674 (Etat des fiefs du Bailliage d'Alençon (1)) ; (voir ci-après § A⁴) ; nom de lieu assez courant dans presque toute la Normandie. En Danemark, 4 Holbæk (Seeland et Jutland) et 3 Hulbæk (Jutland) ; en Norvège, Holbæk (Hedmark) et Hulbæk, (Østfold) ;

LE RISBEC (*Ridbec* sur le plan cadastral de Montabard), affluent de la Dive, qui naît à Montabard, passe à Brieux et à Fourches et achève son cours près de Croci ; le nom de Risbec se rencontre également dans le Cotentin ;

Et, sous une forme diminutive qui est fréquente :

LE VAL-BÉQUET, à Champosoult : le *Vaubéquet*, 1727 (Carte du Diocèse de Lisieux, d'après d'Anville) ; *Val-Becquet* (Carte de Cassini).

2) HAULE : vieux-norrois *hóll*, « hauteur, colline », représenté dans la Normandie presque entière, en particulier dans le Cotentin :

LA HEAULLE, fief à Urou, 1674 (Etat des fiefs du Bailliage d'Alençon (2)).

3) HOGUE : vieux-norrois *haugr*, norvégien moderne *haug*, latin du Moyen-Age *hoga* « tertre, tumulus ». Les Hogues sont très répandues dans toute la Normandie (forme particulière au nord du Cotentin : les Hougues) :

LA HOGUE, à Roiville ;

LA HOGUETTE, à La Fresnaie-Faël ;

LES HOGUES, à Moulins-sur-Orne (Cuigni) : il s'agit là d'un tumulus, qui recouvre un ancien cimetière remontant vraisemblablement aux invasions normandes (3).

seau ; il existe bien, en celtique, un mot *bek*, mais au sens de museau, pointe (d'où le mot français *bec*), et non au sens de cours d'eau, qui est scandinave.

(1) L. Duval : *Etat de la Généralité d'Alençon sous Louis XIV*, Alençon, 1890, in-4°, p. 270.

(2) L. Duval : *Etat de la Généralité d'Alençon*, p. 280.

(3) Cf. E. Vimont : *Monuments des environs d'Argentan*, *Bulletin de la Société scientifique Flammariion d'Argentan*, 1884, p. 132 à 134.

4) **HOULE** : vieux-norrois *hol* (aussi vieux-haut-allemand et anglo-saxon), danois et norvégien R. *hul*, norvégien L. *hol*, « creux, trou » ; très fréquent en Normandie, sous ses divers aspects :

Le Ravin des HOULES à Montreuil-la-Cambe, au pied du camp de Mersan, qui fait face, sur la rive droite de la Dive, au camp de Bierre ;

LA HOULETTE, à Bazoches-au Houleme et à Saint-Ouen-sur-Maire ; LA PETITE HOULETTE, à Batilli ; LES HOULETTES, à Monnai, à Saint-Evroult-Notre-Dame-du-Bois (monachi de *Houlettis*, vers 1350. — Pouillé de Lisieux (1)), à Résenlieu et à Boucé ;

Le HOULAY, à Chénéduoit et à Saint-Aubin-de-Bonneval ; LE HOULEY, à Batilli et Saint-Ouen-sur-Maire ; LE HOULEY, à Saint-Hilaire-de-Briouze (2) ; LE MESNIL-HOULLEY, manoir à Saint-Germain d'Aunai (3) : *Ménil-Houlé*, sur la carte de Cassini ;

HOULBEC, à Nonant, « le ruisseau creux », ou plutôt « le ruisseau encaissé » (voir ci-dessus § A¹).

5) **HOULME, HOMME** : vieux-norrois *holmr*, danois *Holm*, norvégien *holme*, bas-latin *holmus*, *hulmus*, « île », très répandu dans toute la Normandie, soit sous sa forme première « houlme », soit sous ses diminutifs ou dérivés :

Le Pays du HOULME, « dénommé *Holmetia regio* par Orderic Vital dans le passage de son histoire (4) où il rapporte que, en 1090, Robert de Bellême fit construire à la Courbe, à l'entrée de la presqu'île formée par les sinuosités de l'Orne, une forteresse qu'on appelle le Château-Gontier, au moyen de laquelle il prétendait soumettre à sa domination toute la contrée (5). » Il se présente également sous les formes

(1) Aug. Longnon, *op. cit.*, p. 261.

(2) Altesse du fief de Pringault (Abbé Gourdel, *Le Centre du Houleme*, t. 1^{er}, p. 141).

(3) A. Dallet : *Saint-Germain-d'Aunai*, *Bull. Soc. Hist. Orne*, t. VIII (1889), p. 370-371.

(4) Livre VIII ; édition Le Prévost, t. III, p. 358.

(5) L. Duval : *Etude sur l'origine et l'orthographe des noms de Communes du Département de l'Orne*, Paris, 1904, in-4^o, p. 16.

suivantes : *Hulmus*, XI^e siècle (*Miracula Sancti Vulframni*, passage déjà cité à propos d'Annebecq) ; Sergenterie « de *Hulmo* », 1195 (*Magni Rotuli* (1)) et 1274 (état de comptes (2)) ; « de *Humo* », 1198 (*Magni Rotuli* (1)) ; Vicomté et Archidiaconé « de *Hulmo* », 1195 et 1198 (d^o (1)) ; « Archidiaconatus *Hulmensis* », 1335 environ (Pouillé de Sées (3)) ; d^o et « archidiaconus... de *Insula Hulmensi* », 1370 environ (Compte de procurations du Diocèse de Sées (3)). On trouve, d'autre part, « le pays du *Homme* », dans l'*Histoire générale de Normandie*, de Gabriel du Moulin (1631 (4)) ; Le *Houme*, dans l'*Etat géographique de la Province de Normandie*, de Masseville (1722 (5)) ; « le pays du *Houlme* ou *Homme* », dans les *Dissertations préliminaires sur l'histoire civile et ecclésiastique du Diocèse de Sais*, de l'abbé Esnault (1746 (6)). Il convient de remarquer que le nom du Houlme n'apparaît qu'après l'établissement des Normands (7). Son origine scandinave a d'ailleurs été adoptée par Gustave Le Vasseur (8), Ch. Joret (9) et le baron J. A. des Rotours. Les hypothèses « *ulmus* », rapportée par l'abbé Gourdel (10), et « *humus* », proposée par lui, sont également inadmissibles, et comme orthographe et comme sens, la première n'expliquant pas l'*h* aspirée préfixe, la seconde la présence d'une *l*. Au surplus, le terme Houlme et ses dérivés sont, comme nous l'avons dit, courants en Normandie, et, conformément au sens originel (11), y

(1) *Magni Rotuli Scaccarii Normanniæ sub regibus Angliæ*, édition Thomas Stapleton, Londres, 1840-44, 2 vol., in-8^o, t. 1^{er}, p. 222, 228, 262 et t. II p. 353, 395 et 404.

(2) Cité par A. Lemaître : *Briouze à travers les âges*, Paris, 1903, in-8^o, p. 61.

(3) Aug. Longnon, *op. cit.*, p. 226, 213 et 201.

(4) Rouen, 1631, in-4^o, p. 257.

(5) *Op. cit.*, t. 1^{er}, p. 191.

(6) Paris, 1746, in-12, p. 6.

(7) Cf. sur cette question, l'intéressante étude du baron J. Angot des Rotours : *Le Pays du Houlme*, *Bull. Soc. Hist. Orne*, t. XVII (1898), p. 442-3.

(8) *Philologie. Nouvelles remarques sur quelques expressions usitées en Normandie, et particulièrement dans le Département de l'Orne*, *Bull. Soc. Hist. Orne*, t. VI (1887), p. 234.

(9) *Op. cit.*, p. 41.

(10) *Le Centre du Houlme*, t. 1^{er}, p. V et VI.

(11) *Holm*, sous ses diverses formes, s'est d'ailleurs maintenu comme nom commun, un certain temps après la conquête : Léopold Delisle (*Etudes sur*

désignent presque toujours des îles ou presqu'îles naturelles. En l'espèce, Joret rapproche le Houlme, limité par plusieurs rivières, de l' « Ile de France » : il est de fait qu'au Moyen-Age, on donnait souvent le nom d'île à un pays borné par des cours d'eau, et cette supposition paraît acceptable. Beaucoup trop imprécise par contre, et peu vraisemblable est celle de G. Le Vavasseur, rappelant le terrain parfois marécageux du Houlme et l'aspect d' « flots entourés de fossés » qu'y présentaient (?) « les habitations un peu importantes » (1). Nous permettrons-nous de risquer une autre hypothèse ? Qu'on se reporte au texte cité plus haut de Louis Duval : la presqu'île de la Courbe où s'éleva le Château-Gontier, n'aurait-elle pas — comme plusieurs autres presqu'îles de l'Orne (exemple le Hom de Thuri-Harcourt) — primitivement reçu des Normands le nom de Houlme, nom qui se serait, par la suite, étendu à tout le « pagus » que Robert de Bellême prétendait soumettre ? Un passage d'Odolant-Desnos (2) paraît confirmer cette théorie : il y dit que la sergenterie et le fief du Houlme semblent tirer leur nom « du ruisseau du Houlme, qui arrose Château-Gontier, appelé dans un titre de 1500, Château-Gontier-sur-Houlme », (En marge : « titre communiqué par M^{me} la baronne de la Chaux »). En fait, il s'agit là non d'un ruisseau, mais de la *presqu'île* (*holm*) où avait été construit *Château-Gontier-sur-Houlme* ;

LE HOMME, à Vimoutiers : *le Houme*, 1727 (Carte du Diocèse de Lisieux, d'après d'Anville) ; nombreux exemples en Normandie ;

LE HOMET, à Aavernes-Saint-Gourgon ; d^o ;

LES HOMMETS, au Renouard ; d^o ;

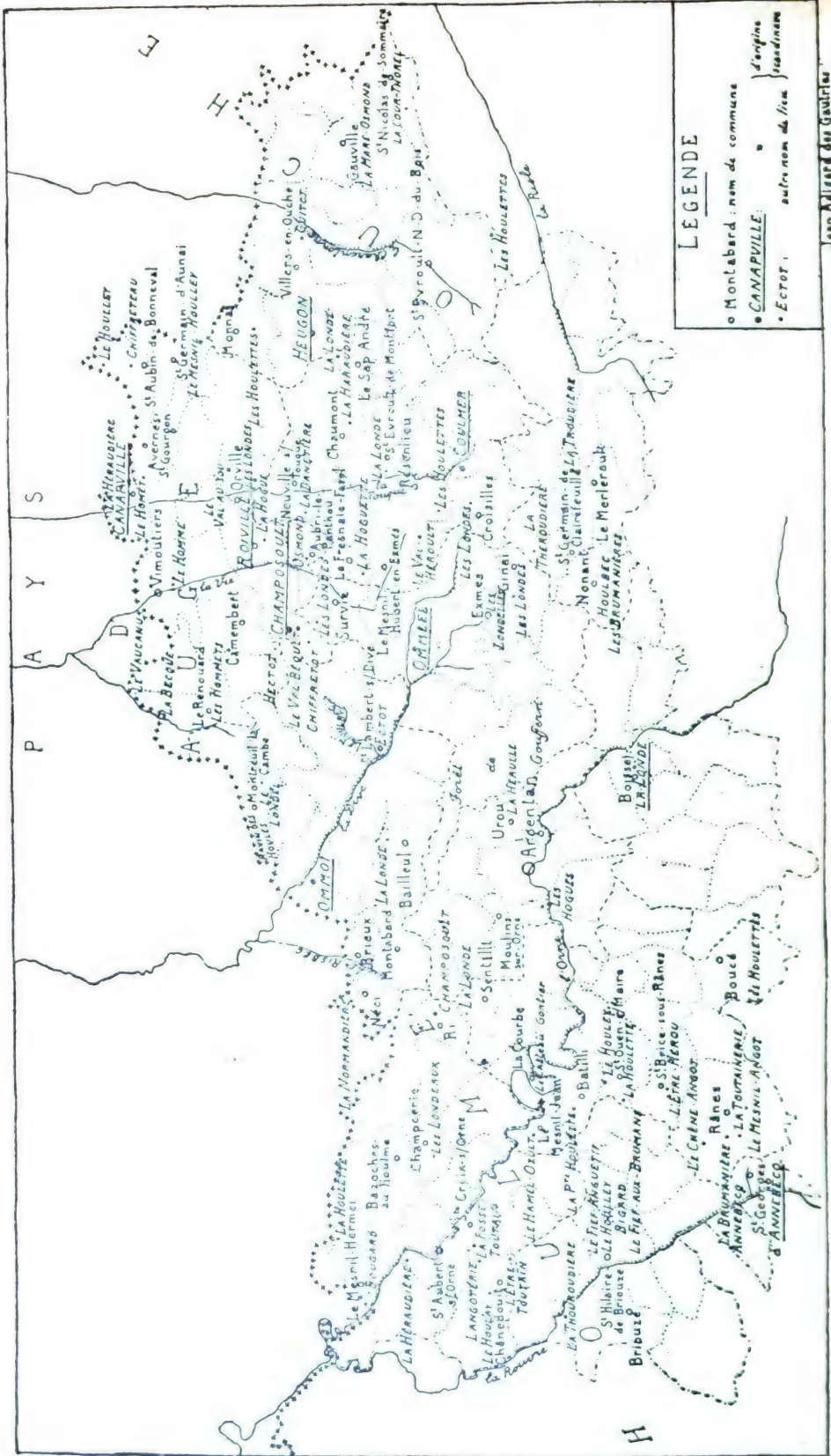
Et sous les plus expresses réserves :

OMMÉEL : *Umehel*, *Umeheel* et *Ulmeel*, 1142 ; « ecclesia

la condition de la classe agricole et l'état de l'agriculture en Normandie au Moyen-Age, Evreux, 1851, in-8°, p. 277) et Fabricius (*op. cit.*, p. 303-304), en mentionnent différents exemples.

(1) Philologie *Nouvelles remarques sur quelques expressions usitées en Normandie, et particulièrement dans le Département de l'Orne. Bull. Soc. Hist. Orne*, t. VI (1887), p. 234.

(2) Odolant-Desnos : *Mémoires historiques sur la ville d'Alençon et ses seigneurs*, Alençon, 1787, 2 vol. in-8°, t. 1^{er}, p. XLIV.



LEGENDE

- o Montabard : nom de commune
- CANAPVILLE : d'origine française
- ECTOR : autre nom de lieu

Jean Adigard des Gautiers

Ullmelli », 1155 (Chartes de l'Abbaye de Saint-Wandrille (1)); *Homméel*, 1307 (échange de fiefs (2)); *Ommel*, vers 1335 et *Ommellum*, xv^e siècle (Pouillés de Sées (3)); *Ouméel*, 1370 environ (Compte de procurations du Diocèse de Sées (8)); *Omméel*, xvi^e siècle (Pouillé de l'Abbaye de Saint-Wandrille (1)) et 1674 (Etat des fiefs du Bailliage d'Alençon (4)); *Ommel*, 1722 (Liste des Paroisses de l'Election d'Argentan (5)) et 1727 (Carte du Diocèse de Lisieux, d'après d'Anville); entre la haute Dive et l'un de ses affluents. On trouve à Gratot (près de Coutances), un village appelé : le Hommel ;

OMMOI : « ... de *Ullmeto* », 1172 (3)-1178 et xii^e siècle (Chartes de l'Abbaye de Jumièges (6)); d^o, 1223 (Charte de l'Abbaye de Silli (7)); *Homei* et « de *Omeio* », 1195, *Ouméi*, 1198. (Magni Rotuli (8)); *Ommayum*, vers 1335 et au xv^e siècle (Pouillés de Sées (9)); *Oumay*, 1370 environ (Compte de procurations du Diocèse de Sées (9)); *Ommoi*, 1674 (Etat des fiefs du Bailliage d'Alençon (4)); *Ommay*, 1722 (Liste des Paroisses de l'Election d'Argentan (10)).

6) **LONDE** : vieux-norrois *lundr*, danois et norvégien *lund*, bas-latin *lunda*, *londa*, « bois »; extrêmement répandu dans presque toute la Normandie, ainsi que ses dérivés :

LA LONDE, à Bailleul, à Boissei, à Saint-Evroult-de-Montfort, au Sap-André, et LES LONDES, à Croisilles, à Ginai, à Orville, à Survie ;

LE LONDEL, à Montréuil-la-Cambe, et LES LONDELLES, terre à Exmes (11) ;

LES LONDEAUX, à Champcerie.

(1) Ferd. Lot, *op. cit.*, p. 128, 132, 135, 152 et 201.

(2) *Bull. Soc. Hist. Orne*, t. I^{er} (1882), p. 306.

(3) Aug. Longnon, *op. cit.*, p. 233, 242 et 208.

(4) L. Duval : *Etat de la Généralité d'Alençon*, p. 271.

(5) Masseville, *op. cit.*, t. II, p. 498.

(6) *Chartes de l'Abbaye de Jumièges (825 à 1204)*, édition Vernier, Société de l'Histoire de Normandie, Rouen et Paris, 1916, 2 vol. in-4^o, t. II, p. 22, 149 et 150.

(7) L. Duval : *Inventaire sommaire des Archives de l'Orne*, série H, n^o 1603.

(8) Edition Stapleton, t. I^{er}, p. 268 et t. II, p. 401 et 407.

(9) Aug. Longnon, *op. cit.*, p. 233, 242 et 211.

(10) Masseville, *op. cit.*, t. II, p. 497.

(11) Chollet : *Le Prieuré des Bénédictines d'Exmes*, *Bull. Soc. Hist. Orne*, t. IX (1890), p. 102.

B. Termes désignant des établissements humains.

1) *GARD* : vieux-norrois *gardhr*, danois et norvégien *R. gaard*, norvégien *L. gard*, « cour, manoir, ferme » ; se retrouve dans toute la Normandie :

BIGARD, fief à Saint-Hilaire-de-Briouze : 1887 (aveu) ; 1721 (aveu) ; 1772 (déclaration) (1). Ce nom se rencontre sur un certain nombre de points dans le Lieuvin, le Cotentin et les Iles Normandes ; on trouve 13 Bisgaard en Danemark (dont 11 en Jutland) et 1 en Norvège (Møre) : il faut d'ailleurs ajouter qu'ils sont pour la plupart relativement modernes ;

BOUGARD, au Mesnil-Hermei ; en Norvège (Vestfold), 2 Bugaard (postérieurs à l'époque des Vikings).

2) *TOT* : vieux-norrois *topt*, danois et norvégien *toft*, latin du Moyen-Age *toftum*, « emplacement où l'on construit une maison », et, par extension, « habitation » ; extrêmement fréquent en Normandie :

CHIFFRETOT, à Champosoult, « l'habitation de Sigfrid » (voir ci-dessus, p. 2, n. 1) : Jehan de *Ciffretot*, 1385 (donation (2)) ; *Chifretot*, 1727 (Carte du Diocèse de Lisieux, d'après d'Anville) ; d° (Carte de Cassini). Il faut évidemment y joindre *CHIFFRETEAU* (orthographe du plan cadastral : l'Etat des propriétés non bâties, dressé en 1829, donne les formes *Chifreteau* et *Chifreto*), à Saint-Aubin-de-Bonneval ;

ECTOT, fief à Saint-Lambert-sur-Dive : *Esquetot*, 1208 (Charte de l'Abbaye de Silli (3)), et 1593 (Contrat de vente (4)) ; *Ectot*, 1674 (Etat des fiefs du Bailliage d'Alençon (5)) ; et *HECTOT*, à Camembert : *Ectot*, 1674 (Etat des fiefs du Bailliage d'Alençon (5)). Représenté sous l'un et l'autre

(1) Abbé Gourdel, *Le Centre du Houltme*, t. 1^{er}, p. 106, 126, 131, 139, 140 et *Saint-Hilaire-de-Briouze*, *Bull. Soc. Hist. Orne*, t. XII (1893), p. 223 à 225 et XIII (1894), p. 316 à 319.

(2) De Brébisson : *Le Château d'Aubry*, *Bull. Soc. Hist. Orne*, t. XXVIII (1909), p. 515.

(3) L. Duval, *Inventaire sommaire des Archives de l'Orne*, série H. n° 1707.

(4) *Analyse de divers actes du Tabellionnage d'Alençon (xv^e et xvi^e siècles)*, *Bull. Soc. Hist. Orne*, t. VII (1888), p. 91.

(5) L. Duval : *Etat de la Généralité d'Alençon*, p. 276 et 254.

aspects dans les quatre autres départements de Normandie. La forme primitive — celle qui, avant Esquetot, apparaît la première aux XI^e et XII^e siècles, est Esketot, et elle nous mène directement au terme vieux-norrois qui a fourni le premier élément du nom : eski, « frênaie, bois de frênes » ; GUITOT, à Villers-en-Ouche.

C. Autres termes.

1) *BRUMAN*, « nouveau marié » (dialecte normand) : vieux-norrois *brúðr**madhr*, « homme de la suite du fiancé » ; ce mot n'existe pas en danois et en norvégien modernes, mais on y retrouve ses deux éléments constitutifs dans *brud*, « épousée, jeune mariée », et *mand* (norvégien *L. mann*), « homme » :

LE FIEF-AUX-BRUMANS, à Saint-Hilaire-de-Briouze (1) ;

LA BRUMANIÈRE, à Rânes : 1378 (aveu), 1408 (lots et partages) (2) ; et LES BRUMANIÈRES, à Nonant, terre ayant appartenu « anciennement à la famille Bruman, dont elle a retenu le nom (3). » Se retrouve sur divers points, notamment dans le-Pays d'Ouche et dans le Cotentin.

2) *ESQUE* : vieux-norrois *eski*, « frênaie » :

ECTOT (voir ci-dessus § B²).

* * *

Citons, pour terminer, deux noms ethniques particulièrement intéressants, car ce sont ceux-mêmes sous lesquels étaient désignés, à l'époque de la conquête, les envahisseurs nordiques.

1) Celui des *DANOIS*, très fréquent en Normandie dans les dénominations de lieux et de personnes, et qui, à ce dernier point de vue, apparaît soit sous sa forme même (« Le

(1) Afnesse du fief de la Touche (Abbé Gourdel : *Le Centre du Houltme*, t. I^{er}, p. 146).

(2) Abbé Macé, *op. cit.*, p. 110.

(3) Ch. Vérel : *Nonant-le-Pin*, *Bull. Soc. Hist. Orne*, t. XXIV (1905), p. 263.

Danois », nom de famille répandu aussi bien dans le Lieuvin que dans le Cotentin, et qui se rencontre à la Cochère (1)), soit sous les aspects « Le Dane », Le Daneis », « Danet » (constaté à Vrigni). On retrouve ce dernier dans :

LA DANNETIÈRE, à Neuville-sur-Touque.

2) Celui des *NORMANDS*, très commun bien entendu, et qui apparaît dans :

LA NORMANDIÈRE, à Néci.

*
* * *

On voit, par l'étude qui précède, que les termes toponymiques d'origine scandinave sont nombreux dans l'arrondissement d'Argentan. Encore est-il hors de doute que des recherches plus serrées, portant, pour chaque commune, sur tous les noms de lieux-dits, en feraient découvrir d'autres, et qu'on y retrouverait, sur des points différents, ceux que nous avons signalés — soit sous la même forme, soit avec des variantes plus ou moins importantes. Il est non moins certain que bien des textes anciens en contiennent d'autres, aujourd'hui disparus (2).

Essayons maintenant, à l'aide de la carte, d'interpréter leur répartition géographique (sous les réserves exprimées au début du § « Noms communs »). Ce qui nous frappe, dès le premier abord, c'est la confirmation du grand fait historique rappelé au début de cette étude : les rivières ont amené, les vallées ont retenu les Normands. Aux envahisseurs nautiques, ancrant leurs « snèques » à l'abri des anses et des embouchures, ces sillons perpendiculaires à la mer offraient des avenues vers le haut-pays : invités par la nature elle-même, habitués d'ailleurs à se guider sur les cours d'eau, attirés enfin, en la circonstance, par la plantureuse beauté du pays, les corsaires du Nord s'y engagèrent, tentés et charmés — conquérants encore et déjà conquis.

(1) Chollet : *La Cochère*, Bull. Soc. Hist. Orne, t. XXVII (1908), p. 401.

(2) C'est le cas des fiefs de Saint-Hilaire-de-Briouze, signalés par l'abbé Gourdel, et qui ne figurent même plus sur la liste des lieux-dits de la commune dressée pour l'établissement du cadastre (opération terminée en 1824).

La colonisation normande se présente, du reste, dans des conditions fort différentes suivant les régions.

C'est ainsi qu'elle est peu importante dans la partie du Pays d'Ouche qui dépend de l'arrondissement d'Argentan. La raison en est dans son caractère boisé. Au temps de la conquête, les silves étaient, comme on le sait, incomparablement plus étendues qu'aujourd'hui : et la forêt d'Ouche, dont nous ne voyons plus que des restes médiocres, couvrait les rives de la Charentonne de vastes solitudes qu'Orderic Vital décrit comme effroyables (1), et où s'étaient retirés, fuyant le monde, les moines de Saint-Evroul. Les conquérants auraient-ils choisi, pour s'établir, ce sol deshérité, exigeant, avant de rien produire, de longs travaux d'essartement — alors que tant de beaux herbages, tout proches, s'offraient à eux ? Quelques postes donc, le long des cours, d'eau — points d'observation militaire aux abords des Marches du Perche — et c'est tout.

Très différentes sont les conditions d'habitat dans le haut Pays d'Auge, c'est-à-dire dans les vallées supérieures de la Touque, de la Vie et, partiellement, de la Dive (2) : ce sont là ces rivières encadrées de prairies magnifiques, dont l'aspect prometteur a séduit les Vikings débarqués immédiatement à l'ouest de la Seine. Ils les ont suivies ; beaucoup se sont fixés sur le cours inférieur, d'autres, plus aventureux ou plus tard venus, les ont remontées jusqu'à leur source, jusqu'à cette ligne de collines accidentées, alors couvertes de forêts, dont la Haie d'Exmes et les deux Gouffern ne sont que de maigres débris. Et partout, ils ont trouvé la même verdure, la même richesse, les mêmes prairies herbeuses et grasses, où serpentent de petits *bees*. Là, dans ce pays où la vie est facile, où le guerrier devenu herbager vivra noblement, recueillant les produits du sol qu'il dédaignerait de cultiver, les Normands s'établissent. En nombre, et à l'abri derrière l'épais retranchement naturel des forêts, ils se dispersent

(1) • Quæ silva densitate arborum horribilis, crebris latronum frequentata discursibus, habitationem præstabat immanibus feris. • (*Op. cit.*, livre VI ; édition Le Prévost, t. III, p. 56.)

(2) Notons que cette dernière, plus ouverte, plus exposée, est sensiblement moins riche que les deux autres en noms scandinaves.

dans les prés, s'isolent dans leurs *gards* — leurs « cours » — et dans leurs *tots*.

Par contre, la plaine découverte qui s'allonge de Sées vers Falaise, et qui, entre les collines de l'Est et le bocage de l'Ouest, semble, au premier abord, une route marquée par la nature pour les invasions, est pauvre en établissements nordiques — comme, d'une façon générale, en établissements humains. C'est d'abord qu'elle est faite de calcaires perméables et qu'elle présente fort peu de sources ; c'est ensuite qu'elle est sans défense, sans abri ; les troupes y passent, sans que rien les y retienne — et nul, ou presque, ne s'y fixe : trop vite et de trop loin, l'ennemi peut arriver. Aussi quelques emplacements seuls sont-ils occupés, points d'eau isolés, voisins de la forêt de Gouffern, par où, en cas d'alerte, on peut par exemple gagner le refuge du vieux camp de Bierre, qui, aux premiers temps de l'invasion, a peut-être déjà servi d'observatoire et de poste avancé. Enfin, le sol de ce terroir sec exige de nombreux travaux, que les conquérants ignorent, et qu'ils méprisent. Ils s'en écartent donc — et rares, dans les rares villages, y sont les noms nordiques.

Dans le centre du Houlme, au contraire, dans le pays verdoyant et boisé de Putanges et de Briouze, nous en retrouvons un grand nombre. Mais ils sont ici plus concentrés que dans les hautes vallées du Pays d'Auge : c'est que le sol y est aussi beaucoup moins plantureux ; qu'après des herbages de Bazoches, on rencontre déjà les bruyères de Sainte-Honorine, de la rocaille, des landes, des sols ingrats, qu'il faut travailler au prix d'un rude labeur. Et puis, ce pays souvent pierreux, toujours humide et coupé, est trop proche de l'ennemi, pour qu'à peine installés, les guerriers, encore en armes, puissent s'y disperser : sur ce point longtemps sensible des frontières normandes, Bretons ou Manceaux, par delà les forêts, les « Déserts » d'Andaine et de la Ferté ou la Haie de Silve-Drue, préparent de sournoises attaques. Aussi les établissements nordiques y sont-ils nombreux, mais groupés, sur des sols choisis, autour de petits centres : Saint-Hilaire-de-Briouze, par exemple, pourrait bien correspondre à l'un de ces postes militaires, qui « tenaient » la ligne de la Rouvre, renforcée, en l'espèce, par le marais du Grand-

Hazé ; et c'est là sans doute l'origine du sobriquet donné plus tard à ses habitants : « Les Blonds de Saint-Hilaire (1). »

* * *

Il nous semble qu'il était bon d'étudier et d'expliquer ces vieux noms scandinaves, dont plusieurs, nous l'avons vu, se rencontrent dans les Pays du Nord, et qui, après mille ans, nous permettent de tirer de l'oubli ceux de quelques-uns de nos aïeux.

Ils nous sont, en même temps, un irrécusable témoignage que la colonisation normande s'est bien étendue au Pays d'Auge méridional et au Houlme, et que des Vikings sont bien venus y implanter leur fière et forte race.

JEAN ADIGARD DES GAUTRIES.

(1) L'abbé Gourdel (*Saint-Hilaire-de-Briouze, Bull. Soc. Hist. Orne*, . . XIV (1895), p. 250), constatant que « bon nombre de familles, dans cette commune, trahissent par leur nom patronymique une origine anglaise », a cru y voir un souvenir de l'occupation britannique. En réalité, certains des noms de famille qu'il a pris pour anglais, sont scandinaves (Quétier, par exemple, l'une des formes normandes de Ketil, qui se retrouve, sous l'aspect Quettier, au Mesnil-Hermeil), et il s'agit là, ainsi qu'en témoignent les divers noms de lieux incontestablement nordiques de Saint-Hilaire, de souvenirs de la conquête normande.

LE PSEUDO-DOLMEN DE CÉAUCÉ

Il a été signalé, à de très nombreuses reprises, l'existence d'un dolmen sur le territoire de la commune de Céaucé, près du village de la Noirerie. Au cours d'excursions pré-historiques dans l'arrondissement de Domfront (Orne), j'ai été amené à m'occuper de ce qui avait été signalé comme dolmen en cet endroit et à reconnaître *qu'il n'existe aucun monument mégalithique* au village de la Noirerie.

* * *

Je passerai d'abord en revue les principales mentions qui ont été faites de ce monument (je dis les principales, car il serait un peu trop long de les exposer toutes, et, d'ailleurs, cela ne servirait absolument à rien).

L'historien domfrontais, Caillebotte le jeune, en fit mention pour la première fois dans la 2^e édition de son Essai, en 1815 (1). Il reproduit, à nouveau, cette indication dans les 3^e et 4^e éditions (2). J'ignore de qui Caillebotte tenait cette indication.

Lorsque la *Société des Antiquaires de Normandie* envoya, vers 1829, une commission, composée de trois de ses membres, pour explorer archéologiquement l'arrondissement de Domfront, ceux-ci s'adressèrent à Caillebotte, qui leur signala divers monuments de la région. Pourtant ceux-ci, dans leurs deux rapports, ne parlent pas du dolmen de la Noirerie (3).

(1) N.-F.-R. — CAILLEBOTTE : *Essai sur l'histoire et les antiquités de la ville et arrondissement de Domfront*. 2^e éd., Caen, 1816.

(2) Id. 3^e éd., Domfront, 1827 ; 4^e éd., Domfront, 1840. Dans cette dernière édition (Introduction, p. 11), il donne à ce dolmen les mesures suivantes : « 7 pieds sur 6 ».

(3) F. GALERON : *Notice sur quelques monuments druidiques du département de l'Orne*, Caen, Chalopin, 1830 ; extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie*, et *Rapport fait à la Société des Antiquaires de Normandie sur des recherches archéologiques faites dans l'arrondissement de Domfront*, par MM. de TOUCHET, Ch. de VAUQUELIN et GALERON ; in *Mémoire de la Société des Antiquaires de Normandie*, 1829.

Les diverses éditions de la *Géographie du département de l'Orne* de Joanne (1) font mention de l'existence d'un dolmen à Céaucé, de même que la *Géographie pittoresque* de Brossard (2), et la *France illustrée* (3).

Le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (4) mentionne qu'il existe un dolmen à Céaucé.

Mais la mention la plus cocasse que j'en trouve est celle donnée par L. Coutil. Cet auteur place Céaucé..... près de Mortagne, c'est-à-dire, à l'extrémité opposée au département !!! Voici d'ailleurs ce qu'il en dit :

Dolmen. — De l'autre côté de Mortagne, à mi-chemin de Longny à Rémalard, dans les bois de Saint-Laurent, se trouve un dolmen. Sa table de grès mesure en largeur 2 m. 65, sa longueur 4 m. 30 et son épaisseur 0 m. 70 ; à la surface, on remarque deux enfoncements ; le plus grand, situé au Nord, communique avec le moins considérable au moyen d'une espèce de rigole ; et ce dernier enfoncement traverse la pierre de part en part. Cette table est posée sur quatre supports et orientée du Nord au Sud, dans le sens de la longueur.

Cette citation est extraite de sa communication au Congrès de l'Association française pour l'avancement des Sciences, tenu à Bordeaux en 1895 et reproduite textuellement dans son *Inventaire des découvertes d'archéologie préhistorique en Normandie* (5). Il est évident que cette description ne peut s'appliquer au pseudo mégalithe de Céaucé, mais à un dolmen authentique !! lequel, d'ailleurs, n'existe pas à Céaucé.

Si cet auteur avait simplement consulté un Dictionnaire des Communes, il n'eut pas commis cette bêtise de placer Céaucé si loin de l'endroit où il se trouve en réalité !

(1) Ad. JOANNE : *Géographie de l'Orne*, diverses éditions, Hachette et C^{ie}, éditeur.

(2) Ch. BROSSARD : *Géographie pittoresque et monumentale de la France... par départements*. E. Flammarion, éditeur.

(3) *La France illustrée*, Dép. de l'Orne. J. Rouff, éd.

(4) Le *Dictionnaire archéologique de la Gaule* (1875, p. 245) donne à cette table 2 m. 55 de longueur sur 2 m. de largeur.

(5) L. COUTIL : *Les monuments mégalithiques de l'Orne*, A. F. A. S., Bordeaux, 1895 ; et L. COUTIL : *Inventaire des découvertes d'archéologie préhistorique en Normandie, département de l'Orne*. Bull. Soc. Norm. Etudes préhist., T. III. 1895, p. 63.

Ce même auteur ne mentionne plus ce dolmen dans deux travaux postérieurs (1).

Je citerai pour terminer une curieuse brochure, éditée à Domfront vers 1898, qui donne (page 32), une vue du dolmen de la Noirerie, dessin que je reproduis ici, qui montrera comment une indication erronée, jointe à certaines particularités, peuvent faire naître l'idée d'un monument mégalithique, là où il n'y a rien (2) !

* * *

Le village de la Noirerie se trouve sur le territoire de la commune de Céaucé, dans l'arrondissement de Domfront (Orne), tout près de la gare de la commune, à gauche de la route qui conduit de cette gare au bourg. Ce village, d'accès assez difficile, se trouve, en droite ligne, à environ 250 mètres de la route.

Ce qui a été pris pour un monument mégalithique est un bloc de grès, de forme tabulaire, situé à une trentaine de mètres derrière la ferme, à l'angle d'un carrefour formé par le croisement des chemins qui conduisent de la ferme aux diverses pièces de terre. Par suite du creusement des chemins, une partie de ce bloc s'est trouvée isolée des sables sous-jacents.

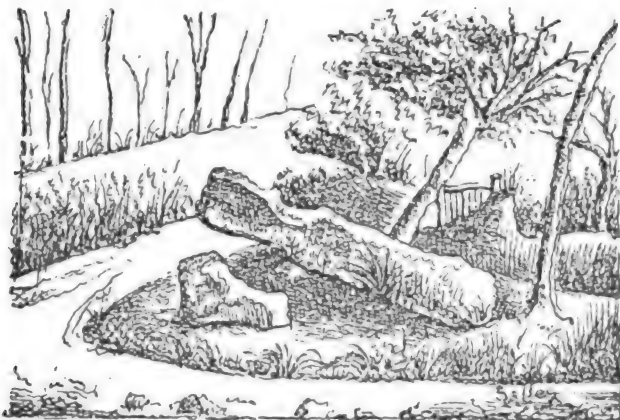
Cette table de grès possède une épaisseur moyenne de 0 m. 50. Sa seule pointe libre est exactement dirigée E.-W. ; quant au côté opposé, il est profondément enfoncé sous le sol du champ voisin.

Au moment où fut fait le dessin reproduit ici, existait sous cette table un bloc de grès ressemblant, à première

(1) L. COUTIL : *Les monuments mégalithiques de la Normandie et leurs légendes, Congrès préhistorique de France, 11^e session, Vannes, Paris, 1907*, p. 354, 381 ; et L. COUTIL : *Les monuments mégalithiques de l'arrondissement de Domfront. Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, Caen, Delesque, 1915, p. 169, 178.

(2) *Le pays de mes élèves, par mes élèves, pour mes élèves*, s. l. n. ð. Recueil de dessins fait par les élèves de l'Ecole primaire de Domfront sous la direction de M. LEFRANC. Ces dessins sont reproduits par un procédé spécial de leur professeur. Le dessin du « dolmen » de la Noirerie est signé : Salles. Quelques exemplaires sont brochés avec une curieuse lettre adressée, au sujet de ce travail, au Conseil municipal de Domfront.

vue, à un pilier de dolmen. En prêtant un peu d'attention, on eût pu voir, que ce bloc était tout simplement *posé* sur le sol, et non *enfoncé*, comme le sont ordinairement les piliers des monuments mégalithiques, et surtout qu'il ne soutenait pas la table. Ce bloc provenait (je tiens le fait du propriétaire, lui-même, qui l'y avait placé) d'un champ voisin, dénommé *Champ-de-Derrière*. Comme il était une cause de gêne dans les travaux de culture, le propriétaire le déplaça et le mit momentanément sous la table de grès en question ; puis,



CÉAUCÉ. — DOLMEN DE LA NOIRERIE.

quelques années après, il le brisa en morceaux pour empierrer les chemins.

* * *

Les champs voisins et les alentours de la Noirerie sont parsemés de blocs de grès de formation récente ; ce sont des *grès tertiaires*, de forme tabulaire. Cette formation récente se rattache aux *Grès à Sabalites* du Maine et de l'Anjou. Elle est surtout formée par des grès grossiers, de couleur blanchâtre. Ces grès forment le sommet des buttes autour de la côte 171 et de la côte 176, et descendent sur la route

de la gare à Céaucé avant la Vérie, c'est-à-dire, à l'ouest de ce hameau (1).

A l'excuse de certains archéologues, il faut dire que nombre de ces blocs de grès tabulaires ont été utilisés pour la construction de monuments mégalithiques (Menhir des *Crouttes* à Echauffour ; Menhir de *Pierre-Levée*, dans la forêt de Silly-en-Gouffern ; Allée couverte de la *Giraudière*, près de Mayenne, etc., etc.).

Conclusion. — En résumé, il n'existe pas de *dolmen* à la Noirerie. Ce qui a été signalé, n'est autre qu'une table de *Grès tertiaire*, en partie isolée des sables sous-jacents. Je signale cette observation à la Commission des Monuments mégalithiques pour que le *pseudo-dolmen* de la Noirerie en Céaucé cesse d'être inscrit dans la liste des monuments mégalithiques de la Gaule.

G. HUBERT.

(1) Je tiens à remercier ici, tout particulièrement, M. le Professeur BIGOT, de la Faculté des Sciences de Caen, qui a bien voulu me donner quelques renseignements sur l'îlot tertiaire de Céaucé ; Cf. également A. BIGOT *Géologie de l'arrondissement de Domfront. Annuaire des cinq départements de l'ancienne Normandie*, Caen, H. Delesque, 1915, p. 117, 123.

PROCÈS - VERBAUX

Séance du Jeudi 16 Octobre 1924

Présidence de M. TOURNOÛER, Président.

La Société s'est réunie le jeudi 16 octobre 1924, à 14 heures, à la Maison d'Ozé, sous la présidence de M. TOURNOÛER, président.

Etaient présents : M^{mes} la comtesse d'ANGÉLY-SÉRILLAC, BEAUGÉ, DE COUESPEL, DANLOUX, DESCOUTURES la générale DE LAGARENNE, RUFFRAY, TOURNOÛER, la baronne DE SAINTE-PREUVE, DE TORCY, M^{lles} BEAUGÉ et DE SEMALLÉ.

MM. le docteur BEAUDOUIN, BEAUGÉ, DE BEAUREGARD, Félix et Henri BESNARD, le chanoine CALENDINI, COLLIÈRE F. EON, FONTAINE, l'abbé GUERCHAIS, GUILLEMAIN D'ECHON, HUBERT, JOUANNE, le comte LE VENEUR DE TILLIÈRES, L'ÉCUYER père, le docteur L'ÉCUYER, l'abbé LEGROS, le comte DU MESNIL DU BUISSON, P. ROMET, le baron J. ANGOT DES ROTOURS le baron DE SAINTE-PREUVE, l'abbé TABOURIER, TOURNOÛER.

Excusés : M^{mes} DE CORCELLE. P. DAVID EON, la comtesse D'HARCOURT, A. LEVEILLÉ, TIERCELIN ; MM. D'AILLIÈRES, BARILLET, DE BELLEVILLE, A. BOUTON, P. CHAUVEAU, l'abbé GERMAIN-BEAUPRÉ, l'abbé GOBLET, le comte D'HARCOURT, JOUSSELIN DE SAINT-HILAIRE, LEMARQUANT, le chanoine SEVRAY, le R. Père UBALD.

Après lecture du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président donne lecture des présentations de nouveaux membres :

M. Guy de Belleville, château de Malétable, par Longny, par M^{lle} de Brébisson et le vicomte P. de Romanet.

M. Baillièrè, château d'O, par Mortrée, par le duc d'Audiffret-Pasquier et le vicomte Dauger.

M. Riblier, notaire à Regmalard, par MM. Louvel et Tournouër.

M^{me} la vicomtesse de Nonneville, château des Noyers, Vingt-Hanaps, par le baron F. de Sainte-Preuve et M^{me} Leveillé.

Le R. P. Jean de Dieu, professeur à l'Institut Catholique d'Angers, par le R. P. Ubald et M. Barillet.

M^{me} la comtesse Amédée d'Harcourt, par M^{me} de Corcelle et M. Tournouër.

Le comte Amédée d'Harcourt, par M^{me} de Corcelle et M. Tournouër.

M^{me} Léon Bollée, 104, avenue Léon-Bollée, Le Mans, par la comtesse d'Angély et M^{me} Leveillé.

M. Laigneau, directeur de la Société Générale, 80, boulevard Levasseur, Le Mans, par la comtesse d'Angély et M. R. Triger.

M Maurice Lesage, villa des Houx, par Villerville (Calvados), 80, rue Raynouard, Paris, par MM. P. Romet et Tournouër.

M. Jean Delobel, élève à l'École des Sciences politiques, Chêne-Galon, par Bellême (Orne), par MM. Lebourdais et Cotreuil.

M. Philippe Romet, boulevard Lenoir-Dufresne, Alençon, par MM. P. Romet et Tournouër.

M^{me} de Mallevoue, à Versailles, 5, boulevard Central, par MM. Jousselin de Saint-Hilaire et Tournouër.

Le capitaine de Cahouët, 29, avenue du Mail-d'Onges, Rennes, par le baron d'Aboville et M. Tournouër.

M. Maurice Leroux à Longny, par MM. Creste et Tournouër.

M. Dalibert, juge de paix au Mesle-sur-Sarthe, par MM. l'abbé Tabourier et Beaugé.

M^{me} Favier, château de Montigny, par M^{mes} de Couespel et de Courtilloles.

M. TOURNOÛER se félicite de cette avalanche de nouveaux sociétaires, qui nous fait dépasser le nombre de 500 membres, objet des désirs de la Société.

M. LE PRÉSIDENT fait part du mariage du M^{lle} du Beaufret avec M. Henri Guiard, à Tunis, le 18 septembre 1924 ; des fiançailles de M^{lle} Anne de Souancé avec le comte de Galard-Terraube ; du mariage du fils de notre vice-président, M. Philippe Romet, qui a épousé le 28 septembre dernier M^{lle} Thiollier, fille du conservateur des eaux et forêts et également du mariage de M^{lle} Miquet avec M. Defay, le 7 octobre 1924. Il s'associe à ces événements heureux au nom de la Société.

Félicitations à M. l'abbé Robert, curé du Sap, nommé chanoine prébendé de la cathédrale de Sées, et à notre confrère, M. Joseph Guillaume, nommé conservateur de la Bibliothèque et des Archives de la ville de Caen.

M. LE PRÉSIDENT relève avec joie la promotion de notre confrère, M. Henri Laigre-Lessart, maire de Saint-Siméon. Le père du nouveau promu et son grand-père occupèrent avant lui le fauteuil municipal. Lui-même fut désigné par décret de l'empereur Napoléon, en date du 28 septembre 1868 ; le 4 octobre suivant, conformément aux lois constitutionnelles de l'époque, M. Henri Laigre-Lessart prêtait serment. Il y a donc 56 ans que le nouveau légionnaire est à la tête de sa commune, ce qui le fait le doyen des maires de France.

M. LE PRÉSIDENT fait part de la mort de M^{me} Henri de Peyerimhoff de Fontenelle, décédée au château de Médavy, Orne et exprime à son mari la douloureuse sympathie de la Société.

Rappelant la réunion intime qui eut lieu le 23 septembre 1924, pour fêter le 25^e anniversaire de sa présidence, M. TOURNOÛER exprime à nouveau ses remerciements chaleureux pour les témoignages de confiance et d'attachement qui lui ont été prodigués et se dit vis-à-vis de la Société encore plus tenu à lui consacrer son temps et son dévouement.

M. LE PRÉSIDENT fait part de la découverte faite récemment d'un document intéressant l'histoire de Charlotte Corday :

Au cours de son voyage à Londres, au mois de septembre dernier, M. Herriot, président du Conseil, a acquis, moyennant 4.000 francs, pour les Archives nationales, le procès-verbal d'arrestation de Charlotte Corday. Cette pièce, reconnue authentique après vérification, était la seule qui manquait au dossier de Charlotte Corday. Les traces de ce document n'avaient jamais été perdues ; on savait qu'il était passé en Angleterre ; il était cité dans un catalogue publié à Londres à la fin de 1823 et était coté 52 livres sterlings.

Voici le texte du procès-verbal :

COMMUNE DE PARIS

*le 13 juillet 1793, l'an second de la République française,
une et indivisible*

En vertu d'un ordre du comité de sûreté général de la Convention nationale et de l'administration de police de la Commune de Paris réunis, a été mis en état d'arrestation et traduit à la maison de l'abbaye pour y être tenu, sous le plus grand secret, la nommée Marie-Anne-Charlotte Corday, natif de Linérie, département de l'Orne, arrêté à la clameur publique pour cause d'assassinat commis sur la personne du citoyen Marat, député à la Convention nationale, dans sa maison située rue des Cordeliers, lequel est mort à l'instant de ses blessures, ainsi qu'il est constaté par le procès-verbal de ce jour dressé par le commissaire de la section dite de Marseille, en présence des citoyens Drouet, Chabot, Mort, Le Gendre, membres du comité de la sûreté générale, et des citoyens Marinot et Louvet, tous deux administrateurs de police de la Commune de Paris.

DROUET, commissaire du Comité de Sûreté général :

MARINO, LOUVET.

Il est donné lecture d'un vœu de notre confrère, Xavier ROUSSEAU d'Argentan en faveur de l'apposition d'une plaque commémorative sur la maison natale du poète Gustave Le Vavasseur, au n° 41 de la rue du Beigle, à Argentan. M. le Président s'associe à cette pensée.

M Xavier ROUSSEAU envoie également la communication suivante :

M. Léon Coutil a donné dans l'*Association Française pour l'avancement des Sciences*, Rouen, 1921, p. 79 à 810, et dans le

Bulletin de la Société Préhistorique de France, 1922, numéro spécial, un catalogue : *L'Age de Bronze en Normandie*. Il a oublié de signaler une intéressante découverte faite à Joué-du-Plain, canton d'Ecouché, en 1913. Les journaux locaux l'ont signalée, mais on paraît ne pas en avoir été informé à la Société historique de l'Orne.

Je crois donc utile de mettre au courant mes confrères de la Société historique, en reproduisant l'article résumé que j'ai communiqué à la Société préhistorique française (1924, n° 5) :

Au lieu dit les Basses-Bruyères, un cultivateur, en préparant le terrain pour extraire de la pierre, a mis à jour en septembre 1913 un lot de six haches à douille rangées soigneusement dans une cavité recouverte de cailloux ; chaque pièce pèse 425 gr., longueur 0^m13 ; le tranchant, à peine arqué, mesure 0^m04 et la plus petite largeur 0^m03. Le travail n'avait subi aucune retouche, ainsi qu'en attestait la bavure de coulée. A la base on remarque le renforcement latéral et l'anneau semi-circulaire de suspension. Le dit cultivateur crut avoir trouvé un vrai trésor et fit savoir qu'il ne lâcherait pas une seule pièce à moins de 500 francs. Le tout lui resta pour compte. Dernièrement, une affiche annonçait la vente de son mobilier, parmi lequel figuraient les six haches dont une avait été passée à la *meule* pour la *nettoyer* !

Je ne pus assister à la vente. Mais j'ai eu le plaisir d'apprendre, tout dernièrement, que notre confrère et ami, M. Guillochim, maire d'Argentan, dont on connaît le goût pour tout ce qui touche le passé de notre région, avait acheté trois exemplaires de cette collection. Nos confrères se joindront certainement à moi pour le féliciter.

Le R. P. UBALD, félicitant la Société d'avoir préparé une conférence sur M^{me} de Villedieu par M. Delangle pour le 28 octobre, exprime un doute sur l'origine alençonnaise attribuée à cette baronne. Il adresse en même temps copie d'un texte fort curieux concernant J.-B. Thomas Le Chevrel, né en 1758 à La Lande-Patry, et dont Blin parle dans ses *Martyrs*, Paris, 1876, t. II, p. 150-169 ; ce document, dont voici le texte, est daté du 5 nivôse an II (24 décembre 1793) :

Alençon, 5 nivose an 2 de la République française, une et indivisible.

Le Tribunal criminel du département de l'Orne séant à Alençon
Aux citoyens président et membres composant le comité de législation près la Convention Nationale.

Citoyens,

Le tribunal criminel condamna hier un prêtre réfractaire à avoir la tête tranchée, sur le champ il fut exécuté. La négligence que l'exécuteur mit dans le soin de ses couteaux et de la machine entière qui sert aux exécutions, fit qu'il fut obligé de lâcher deux fois le mouton sur le col du patient. La tête n'étant point encore totalement séparée de son corps, l'exécuteur eut recours à son couteau de poche.

Le public présent à cette scène en a hautement manifesté son mécontentement, et ses plaintes sont parvenues au Tribunal. Indigné d'un tel procédé qui tient à la Barbarie, le Tribunal aurait désiré pouvoir le punir, mais strictement attaché à l'exécution de la loi, et n'y trouvant aucune peine applicable à un pareil délit, le Tribunal a fait comparaître l'exécuteur à une de ses séances publiques, et là lui a reproché sa négligence et son peu d'attention.

Persuadé que l'auteur du délit qui lui est dénoncé, mérite une punition plus forte, mais ne pouvant la prononcer, puisque la loi est muette sur cet article, le Tribunal a cru qu'il n'avait d'autre parti à prendre que de vous prévenir du cas dans lequel il se trouve, afin que vous sollicitiez une loi répressive qui force les exécuteurs à veiller avec soin à l'entretien de leurs Guillotines et punisse leurs négligences.

Salut et fraternité.

PROVOST prés.

CHARPENTIER.

CORN (ou CORNU).

DESJARDINS.

LECLERC.

Minute.

Les représentants du peuple composant le comité de Législation

Aux Citoyens président, juges et accusateur public
près le Tribunal Criminel du Département de l'Orne à Alençon.

Le fait qui vient de se passer sous vos yeux prouve la nécessité d'une loi contre les exécuteurs des Jugements criminels qui aggravent les supplices par une négligence coupable. En attendant cette loi, les corps administratifs doivent faire usage de l'autorité qui leur est confiée, et prévenir ainsi le retour d'un désordre affligeant pour l'humanité.

Salut et fraternité.

(Archives Nationales. D^{III}. Comité de législation, 194.)

M. LE PRÉSIDENT communique une demande de l'instituteur de Sainte-Opportune, dans l'Orne, qui désire obtenir de la Société communication de ses bulletins et une aide documentaire pour enseigner aux enfants l'histoire locale et les documenter sur leur commune et leur région. C'est avec grand plaisir que la Société donnera tout son concours aux instituteurs qui sentiront tout l'intérêt qu'il y a à compléter l'enseignement de l'histoire de France par celui de l'histoire de leur commune et de Normandie.

M. POISSON, de Sées, adresse le manuscrit d'une *Histoire de l'Orne* qu'il soumet à la Société.

A l'occasion de l'incendie qui vient de détruire le château de Chêreperrine, au comte de Lévis-Mirepoix, à Origny-le-Roux, M. le Président signale une étude sur ce château avec la liste de ses propriétaires successifs, que M. le C^{te} R. de Semallé va faire insérer dans *La Revue Percheronne*.

M. HUBERT présente un moulage d'une hache de cuivre trouvée près de la Fosse-Arthur, à

C'est actuellement la seule hache de cuivre connue pour le département de l'Orne. L'analyse de ce métal, faite par M. Hubert, a donné 99 % environ de cuivre pur. Une note sur ce sujet va être publiée par notre confrère dans le prochain bulletin de la Société préhistorique française.

M. Hubert signale également avec son ami, M. Ch. Nobis, la trouvaille d'une « ciste », sépulture en pierre de l'âge de bronze, au lieu dit les Hutereaux, commune de Saint-Bômer-les-Forges. Malheureusement, cette sépulture avait été fouillée par les chercheurs de trésors. La restauration en avait été faite il y a quelques années par MM. Hubert et Nobis. Cette ciste est la seule connue pour le département. M. Hubert dit avoir découvert le portrait de Caillebotte, le jeune auteur de l'*Essai sur l'Histoire de Domfront*, ainsi que le portrait de son frère.

M. LE PRÉSIDENT présente le très bel ouvrage sur le Point d'Alençon, qui contient le résultat de longues années de labeur de notre confrère, M. Félix BOULARD; ce bel ouvrage fait honneur à son auteur et il faut féliciter de sa magnifique présentation l'Imprimerie Alençonnaise qui a été

dirigée pour la correction et la mise en page par notre confrère, M. Jouanne.

M. Paul-Louis ROBERT, professeur d'histoire littéraire à la Société libre d'émulation de Rouen, vient de faire paraître son rapport sur le mouvement littéraire en Normandie, Maine, Anjou et Blésois de 1913 à 1924, à l'occasion des assises de Caumont tenues à Rouen les 23, 24 et 25 juillet 1923. Vol. in-8° de 122 p., publié à Rouen, chez Albert Lainé. Page 11, deux pages consacrées à notre Société, avec la liste de nos conférences.

M. LE PRÉSIDENT signale dans *La Revue Normande* de juillet-septembre 1924 une conférence de M. René GOBILLOT sur Joseph l'Hôpital et un article sur la conférence consacrée à la comtesse de Ségur par notre confrère.

La Revue Catholique de Normandie continue toujours son étude sur une Abbesse bénédictine du XVII^e siècle (M^{me} de Rouxel de Médavy) dans son numéro de septembre 1924, p. 343, 356.

Dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* (janvier-juin 1924, p. 175), Compte rendu par Paul M. Bondais du volume publié en 1923 chez Plon par le vicomte Menjot d'Elbenne sur M^{me} de la Sablière, ses pensées chrétiennes et ses lettres à l'abbé de Rancé. M^{me} de la Sablière (Marguerite Hersein, femme du financier Antoine de Rambouillet, sieur de la Sablière), d'une grande famille protestante, se convertit au catholicisme et se mit sous la direction de l'abbé de Rancé. « Sa vie devint une longue expiation. »

Notre confrère, M. André BOUTON, notaire à Clermont-Ferrand vient de publier dans le *Journal des Economistes* une étude extrêmement intéressante sur l'*Evolution foncière dans la Sarthe*, évolution du patrimoine rural. L'auteur attire l'attention sur l'expropriation des « rentiers de la terre » non exploitants au profit des cultivateurs. La terre est devenue de plus en plus la propriété de ceux qui la cultivent. Ce serait un bien si les méthodes d'exploitation devenaient meilleures et si la natalité, productrice de main-d'œuvre, se relevait. M. Bouton prend comme exemple

la commune de Monhoudou, avec preuves et chiffres à l'appui.

A signaler un article nécrologique sur notre confrère Louis Régnier, né à Gisors le 5 février 1865, par M. Jean VERRIER, parue dans le *Bulletin monumental* (n^{os} 1, 2, 1924).

L'Intransigeant a publié dans son numéro du 28 juillet un article signé : Claude d'Habloville, intitulé : « *A propos d'un centenaire : Alexandre Dumas et la Dame aux Camélias.* »

Il s'agit d'une correspondance échangée entre Alexandre Dumas et Gérard de Contades.

M. LE PRÉSIDENT indique les titres des articles publiés par notre confrère HUBERT, en 1924, dans *L'Avvenir*, journal de Bagnoles-Tessé-la-Madeleine :

- 7 juin 1924. — Légende de Bagnoles. Le Bagnoles d'hier.
- 17 juin 1924. — L'établissement thermal en 1840.
- 1^{er} juillet 1924. — La Chapelle Sainte-Reine de Bagnoles.
- 8 juillet. — L'hôpital militaire de Bagnoles.
- 15 juillet. — L'Étang et l'ancienne forge de Bagnoles.
- 22 juillet. — Le lit de la Gione.
- 29 juillet. — Lassay. Le château. Ses porcelaines.
- 5 août. — Trois vieux châteaux des environs de Lassay. Le Boisfroult, le Bois-Thibault, le Bois de Maine.
- 12 août. — Le château de la Bermondière. Réaumur.
- 19 août. — Argentan et ses dentellières.
- 26 août. — Bonvouloir.
- 2 septembre. — Le château de Couterne.
- 9 septembre. — L'abbaye de Belle-Etoile.

M. LE PRÉSIDENT signale qu'à l'Exposition internationale des arts décoratifs de 1925, à Paris, sera édifié un pavillon normand, représentant la Normandie tout entière, III^e et IV^e régions économiques.

M. LE PRÉSIDENT signale que la Fédération des Sociétés régionalistes de Normandie, fondée par M. Le Clerc, a tenu ses premières assises à Honfleur en 1923, ses secondes à Fécamp en 1924 et viendra en juin à Alençon pour son deuxième congrès. Des séances d'études, des conférences, des expositions seront organisées et la Société archéolo-

gique aura toute une organisation à mettre sur pied. L'art, le costume, la musique, la dentelle, il y a de multiples champs d'activité pour les régionalistes. M. Le Clerc a promis une conférence sur la Chanson normande.

M. le comte DU MESNIL DU BUISSON donne communication de la note suivante :

Inscription, découverte à Argentan, dans les démolitions d'une maison, près du boulevard Mézeray et vers l'extrémité de la rue des Gaules. Dalle de calcaire, lettres gravées en creux et remplies d'une sorte de ciment gris. L'inscription est ainsi disposée ; au centre l'épithaphe :

SŒUR. MARGUERITTE. CLE
MENT AAGÉE. DE. 45 ANS DE
CEDA. LE. 3^e. DECEMBRE 1646
AIANT UESQUI. EN. CETTE MAI
SON 29 ANS. EN TOUTE. UER
TU & PERFECTION. DITES. LUY
EN CHARITE. REQUIESCAT
IN PACE.

Au-dessus est gravée une croix portant une couronne d'épines au centre, et entourée de larmes et d'ornements dans le style du temps de Louis XIII ; tout autour, est inscrite la sentence suivante :

DEPRECOR MAIESTATEM. TUAM UT. TU DEUS (à gauche)
DE LEAS INIQUITATEM (au-dessus)
MEAM PROP... NOMEN TUUM I..... (à droite).

A Almenèches, inscription gravée sur une dalle de calcaire posée à terre devant le seuil d'une maison appartenant à la commune, et située près de l'abside de l'église et en face de la centrale électrique. C'est la moitié inférieure d'une pierre tombale, au centre vestiges d'un dessin au trait ; dans la partie de l'encadrement qui a subsisté, on lit à première vue :

D'un côté : ABBESSE DALMENEFCHEs D'ARGENTAN PRIEZ.
Au bas : DIEV... A... LE 22 DOCTO
De l'autre côté : BRE 16.....

Cette pierre faisait partie de la tombe de Marie-Louise Rouxel de Médavy, morte le 22 octobre 1674. L'épithaphe complète a été

publiée par J. Rombault (1) et par l'abbé Desvaux (2). Ce dernier auteur nous apprend que la dalle funéraire avec sept autres fut retirée de l'église en 1887 ; la Société, en 1892, demanda que ces pierres fussent dressées debout le long des murs de l'église (3). Je crois que de nos jours la plupart de ces inscriptions pourraient encore être retrouvées : elles méritent certes d'être conservées. Je demande à la Société d'intervenir de nouveau auprès de la municipalité pour qu'elles soient recherchées et scellées dans l'église.

M. l'abbé GUERCHAIS signale qu'il a exploré un caveau seigneurial voûté de 4^m80 × 2^m81 situé à l'entrée gauche du chœur dans l'église d'Echauffour, où se trouvent trois squelettes, deux femmes et un homme, dont le crâne a été scié. Au-dessus on aperçoit encore les armoiries des Erard.

La parole est ensuite donnée à M. le baron des Rotours qui lit une communication sur la « Députation de l'Orne aux élections de 1824 », annoncée à l'ordre du jour.

M. le baron des Rotours sut mêler de très vivants souvenirs de famille à ces questions d'histoire générale, appréciant de façon originale les événements qui laissaient déjà prévoir 1830. Cette causerie fut vivement appréciée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée à 16 h. 1/2.

HENRI BESNARD,

Secrétaire-Adjoint.

(1) L'abbé Durand et l'abbaye d'Almenèches. *Bull. de la Société hist. et arch. de l'Orne*, 1891, p. 472.

(2) Les monuments funéraires de Mesdames Louise Rouxel de Médavy et Marie-Louise de Médavy. *Bull. des Amis des Monuments ornaïns*, 1901, p. 60.

(3) Ibid.

Séance du 17 Décembre 1924

Présidence de M. TOURNOÛER, Président

Le 17 décembre 1924, à 14 heures, réunion habituelle de la Société historique et archéologique de l'Orne sous la présidence de M. TOURNOÛER, président.

Etaient présents : M^{mes} BESNARD, DE CORCELLE, DE COUESPEL, DE COURTILOLES, DE CROYER, DESCHAMPS, DE FRILEUSE, DE SAINTE-PREUVE et TOURNOÛER ; M^{lles} BELLESSORT et DE SEMALLÉ.

MM. Félix BESNARD, CHARPENTIER, CHOISNE, DESCHAMPS, EON, DE FRILEUSE, les abbés GERMAIN-BEAUPRÉ et GUERCHAIS, JOUANNE, LEBOUCHER, LENOIR, l'abbé RABINEL, Paul-Louis ROBERT, Paul ROMET et TOURNOÛER.

Excusés : M^{me} TIERCELIN, MM. le baron D'ABOVILLE, BEAUGÉ, Joseph BESNARD, Henri BESNARD, le chanoine BRICON, CRESTE, le chanoine GUESDON, Paul HAREL, JOUSSELIN DE SAINT-HILAIRE, LEMARQUANT, MÉLIN, le docteur MIQUET, le vicomte DU MOTÉY, le comte RŒDERER, le vicomte Pierre DE ROMANET, le baron DES ROTOURS, Et. DE LA SERRE, l'abbé LEGROS.

M. LE PRÉSIDENT annonce les présentations de :

M. le docteur L'ECUYER DE VILLERS, à Sougé-le-Ganelon (Sarthe), par M^{me} de Couëspel et M. L'Ecuyer de Villers.

M. Lebreton, employé de banque à Courteille, par MM. Guillemain d'Echon et Brouard.

M. l'abbé Louis Gauquelin, à Jeufosse, par Bonnières (Seine-et-Oise), par MM. l'abbé Sornin et P. Harel.

M. Ruault du Plessis-Vaidière, officier au 129^e de ligne, à Saint-Mars-d'Egrenne, par M^{me} de Couëspel et M. de Frileuse.

M. Durand de Saint-Front, château de Clairfontaine, par Fougerolles-du-Plessis (Mayenne), et 18, rue Guynemer, Paris-6^e, par M^{me} de Couëspel et M. de Frileuse.

M. Jean Peloni, propriétaire à Saint-Evroult, par MM. l'abbé Sornin et Paul Harel.

M. Yvetot, château du Hamel, à Planches, par MM. le docteur Miquet et l'abbé Guerchais.

M. le docteur Louvel, à La Ferté-Macé, par M^{me} Challemel et le baron des Rotours.

M. Paul Viallet, sous-directeur de la Banque régionale de l'Ouest, à Alençon, par MM. Paul Romet et Guillemain d'Echon.

M. Georges Primois fils, industriel, à Pont-Œuvre, près Saint-Evroult, par MM. l'abbé Sornin et Paul Harel.

M. LE PRÉSIDENT commence par adresser nos condoléances très émues et très cordiales à M. Robert Triger, douloureusement éprouvé par la mort de sa femme, dont les obsèques ont eu lieu à Douillet-le-Joly.

En notre nom également, il a envoyé à Mgr Louvard de respectueuses et chaleureuses félicitations. L'évêque nommé de Coutances et Avranches a très aimablement répondu que l'an prochain il serait heureux d'accueillir dans sa ville épiscopale une Société dont il fait partie depuis vingt ans.

M. LE PRÉSIDENT trouve des mots délicats pour dire à M. Paul-Louis ROBERT combien nous nous réjouissons de l'avoir de nouveau au milieu de nous et pour lui exprimer notre reconnaissance de son accueil si empressé et si cordial à Caudebec, ainsi que de son savant Rapport, flatteur pour notre Société, aux assises de Caumont.

M. LE PRÉSIDENT annonce une Exposition régionaliste de peinture pour la Normandie, organisée par le Touring-Club, du 16 décembre 1924 au 15 janvier 1925, et un triduum d'auditions de la *Schola Cantorum* de l'Orne à Paris : le 20 janvier, au Bon Théâtre ; le 21 janvier, à la basilique Sainte-Clotilde ; et le 22 janvier, à Notre-Dame-des-Champs.

M. MERKLEN, peintre-verrier, écrit pour demander qu'on veuille bien lui fournir des renseignements sur les vitraux anciens des églises de l'Orne.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. le docteur LEROY, qui fait hommage d'une intéressante plaquette sur la Maladrerie

de La Carneille, dont les bâtiments mériteraient, d'après lui, le classement.

A propos de La Carneille, M. LE PRÉSIDENT signale l'intelligente initiative de M. Renouard, instituteur, qui essaie, avec raison, d'intéresser ses élèves à l'histoire locale.

M. LE PRÉSIDENT communique une lettre d'une dame de Nantes, qui voudrait retrouver la piste de certains documents et objets familiers ayant appartenu à M^{lle} de La Vallière. Ils étaient jadis au château des Perrignes, en Saint-Maurice-sur-Huisne, que Louis XIV aurait offert à sa maîtresse et où il aurait séjourné lui-même.

M. Joseph BESNARD, chercheur aussi patient qu'obligeant, a fait dans le Midi des découvertes du plus haut intérêt sur la vie de Marguerite de Lorraine à la cour de son grand-père. Nous attendons avec impatience la communication qu'il voudra bien nous en faire.

M. LE PRÉSIDENT a noté, parmi les nouvelles acquisitions du département, des manuscrits à la Bibliothèque nationale (1921-1923).

Un autographe de François, duc d'Alençon, puis duc d'Anjou (n° 22938).

Notes du marquis de Godefroy-Menilglaise sur Antibes, Marseille, Toulon, l'Université d'Aix, etc. (n° 22945).

Et dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes* (janvier-juin 1924) : Compte rendu de l'ouvrage de Georges Mongrédien sur Nicolas Vauquelin, sieur des Yveteaux, par R.-N. Sauvage (f. 172).

M. LE PRÉSIDENT rappelle que l'un des deux grands prix décernés, cette année, par l'Académie française pour récompenser la diffusion de notre langue et de notre littérature à l'étranger est attribué à la *Fédération de l'Alliance française aux Etats-Unis et au Canada*.

« La Fédération, dit M. Doumic, dans son Rapport, a été présidée, à partir de 1906, par M. Le Roy-White, homme exquis, de finesse et de modestie, admirable de générosité qui a gardé la présidence jusqu'à sa mort, survenue en 1923. »

Nous sommes heureux et fiers d'enregistrer cet hommage à notre regretté et très distingué confrère.

M^{me} la Baronne de Sainte-Preuve avait communiqué à une dernière réunion une lettre conservée à la bibliothèque nationale (N. A. F. 10713, f. 62) qui lui avait été signalée comme intéressant notre ville.

Cette lettre, dont voici le texte, était adressée à M^{me} d'Humières, née de la Châtre, à l'occasion de la mort de son mari, le maréchal (né en 1628), survenue à Versailles le 30 août 1694. (1) Elle est du père Benoît, capucin :

A Alençon, le 15^e X^{bre} 1694.

Madame,

J'apprends qu'il a plu à Dieu de récompenser la vertu de M^r le Maréchal et d'éprouver la vostre de la manière la plus sensible, mais votre vertu sera à l'épreuve de ce coup. Si vous considérez celle du deffunct, il a suivy parfaitement ce conseil que Nostre Seigneur nous a donné quand il dit que vostre lumière reluise devant les hommes afin qu'ils voyent vos bonnes œuvres et glorifie nostre père qui est au ciel: La lumière du deffunct a reluit il y a longtems devant toute la cour, toute la France et tout le monde qui a veü ses bonnes œuvres et, en les voyant, a glorifié Dieu, car il a mis la vertu en crédit. C'est pourquoy, comme Dieu l'a mis sur le chandelier pour éclairer les autres par son exemple, on ne peut douter qu'il ne l'ait éclairé luy-même d'une gloire éternelle. Cette considération, madame, doit essayer vos larmes et vous consoler de ce qu'il a gagné par son décez et vous aussy. Il a reçu la récompense de sa belle vie et vous avez un époux à la Cour céleste au lieu de l'avoir à la cour de France. Il est présentement dans un estat où il vous aime plus tendrement que jamais et vous fera ressentir de plus heureux effects de son amour. Vous scavez, madame, les respects que j'ay toujours eü pour luy. Si jusques icy je n'ay pü les luy marquer par aucun service que je luy ay rendu, je tâcheray de le faire maintenant par mes prières en priant Dieu pour le repos de son âme. Je prieray aussy pour celuy de la vostre, en demandant pour vous la grâce de recevoir ce coup de la main de Dieu avec vostre vertu ordinaire. Jugez de là, madame, avec combien de sincérité et du respect je suis, madame, etc... cap. ind. [capucin indigne] (2).

(1) Louis de Crevant, marquis, puis duc d'Humières.

(2) On lit à la suite de la lettre : « Elle est du Père Benoist, capucin : il estoit anglais. Il est mort à Alençon. C'estoit un seigneur anglois qui quitta sa religion, passa en France et se fit capucin. Il engagea son père à faire comme luy et mourut aussy capucin. Il avoit 30.000 livres de rente. »

Dans ce même recueil se trouvent d'autres lettres du Père Benoît, quatre en tout, et toutes copies du XVIII^e siècle.

Le R. P. UBALD a envoyé des renseignements précis sur ce P. Benoît, d'Alençon.

Nous les publions :

Cher Monsieur le Président,

Je m'excuse de ne vous avoir pas expliqué la présence du P. Benoît aux Capucins d'Alençon. Le P. Benoît était capucin de la province de Normandie, et Alençon était un des couvents de cette province. Il était tout naturel que le P. Benoît fût dans un des couvents de sa province. Le choix d'Alençon n'a pas d'autre raison que la volonté du P. Provincial.

Très humblement vôtre.

P. UBALD.

P. BENOIT D'ANGLETERRE

D'après les *Memorabilia provinciæ Normanniæ Capuc.* aux Archives de Milan (Arch. di Stato). Copie à notre bibl. franciscaine provinciale, p. 175-187.

Ces *Memorabilia* s'appuient sur les archives des Capucins d'Alençon — les arch. des Clarisses anglaises de Rouen — et la vie de la baronne de Throchomorton, mère du P. Benoît, écrite en latin :

Le P. Benoît était fils du baron de Colstumbasset, dans la province de Nottingham et sa mère était baronne de Throchomorton, tous deux catholiques. La mère du P. Benoît mourut en odeur de sainteté. Son père se fit alors capucin sous le nom de P. Edouard, dans la province de Normandie.

Deux tantes paternelles et deux sœurs du P. Benoît se firent clarisses à Rouen et à Louvain, et deux frères récollets (ces deux derniers après la mort de leur mère).

Le P. Benoît était l'aîné de la famille. Il fit ses études au collège anglais des Jésuites de Saint-Omer.

Revenu en Angleterre, il prit les armes et embrassa le parti du roi contre les parlementaires.

Le P. Benoît était alors « ingenio sagax, acceptus eloquio, forma satis elegans, venustus aspectu, ad omnia jucundus ». Mais il songeait à tout autre chose qu'au monde. Il s'ouvrit de ses desseins à son père et venant en France il rencontra à Sotteville le P. Denys de Vire (1597-1656) et il prit l'habit des Capucins à Rouen (Sotteville).

Les *Memorabilia* ne tarissent pas d'éloges sur les vertus du P. Benoît : sa mortification, sa charité, sa grande instruction (...linguam gallici idiomatis disertissime ab annis puerilibus

loquebatur...), sa mémoire, son don de contemplation (il eut une apparition de la Sainte Vierge). Il a laissé de nombreux écrits mystiques. On cite de lui deux prophéties qui se sont réalisées, dont l'une relative à son roi Jacques II.

Il fut atteint de surdité les six dernières années de sa vie. Il mourut à Alençon le 28 mai 1698, âgé de 73 ans, dont 44 ans de vie capucine.

D'où il semble que le P. Benoit est né vers 1625 et qu'il s'est fait capucin vers 1654, à 29 ans.

P. EDOUARD D'ANGLETERRE

(père du P. Benoit d'Angleterre,

(d'après les *Memorabilia prov. Norm. capucc.*, p. 108-112).

Né baron Golding de Rolstombasset, il épousa la fille du baron de Throcmorton.

Il eut toujours, même au milieu des troubles, un prêtre catholique pour son service et celui de sa famille.

Il se fit capucin au couvent de Sotteville (Rouen) en 1657, à l'âge de 63 ans, où sous la conduite spirituelle de son propre fils, il s'exerça à la vertu. C'était, dit-on, merveille de les voir tous deux, à qui s'effacerait l'un devant l'autre, le fils voulant céder le pas à son père, et le plus jeune en religion voulant ne venir qu'après son ancien.

Le P. Edouard mourut au couvent de Sotteville, le 13 décembre 1666, ayant été neuf ans capucin.

D'où il suit que le P. Edouard est né vers 1594.

Memorabilia Provinciæ Normanniæ Capuccinorum (recueil biographique).

Milan. Archivio di Stato.

Bry. Copie du précédent.

TABLE: Raphaël de Dieppe. — Protais de Lisieux. — Daniel de Canonville. — Simon de Rouen. — Esprit de Bayeux. — Isidore de Dieppe. — Michelange de Rouen. — Yves de Montfort. — Innocent de Fontaine-le-Pin. — Esprit de Bosroger. — Bernardin de Fatouville. — Gratien de Gerponville. — Denys de Vire. — Alexis de Saint-Lo. — Zacharie de Lisieux. — Emmanuel du Pont-de-l'Arche. — Paulin du Tréport. — Edouard d'Angleterre. — Henri de Gournay. — Joseph-Marie de Rouen. — Louis

de Saint-Saëns et ses compagnons. — Séraphin de Rouen. — Placide d'Argentan, missionnaire à Saint-Domingue. — Martial de Séz. — Ansbert d'Avranches et Jérôme de Rouen, missionnaires en Afrique. — Louis François, d'Argentan. — Henri de Saint-Bômer. — Tranquille de Bayeux. — Dominique de Valognes. — Benoit d'Angleterre.

M. LE PRÉSIDENT annonce un échange de publications avec la Société Jersiaise.

Il nous dit que la Direction de « la Pomme » demande à prendre date pour une manifestation à Alençon.

La Chambre de Commerce organise aussi un Congrès pour le mois de juin. Dans ces conditions, M. LE PRÉSIDENT a prié M. le Maire d'Alençon de le laisser s'entendre directement avec les comités pour que ces fêtes ne nuisent pas au Congrès de la Fédération des Sociétés savantes. Pour ce Congrès, M. Deville, vice-président, soumet un programme rationnel qui comporterait une exposition de dentelles et une excursion.

M. Félix BESNARD ajoute que la Société des Amis des Arts qui se réorganise contribuera au succès par tous ses moyens.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. le Maire qui, gracieusement, nous offre une petite salle de l'annexe libre de la Maison d'Ozé.

M. LE PRÉSIDENT nous fait admirer de très curieux et précieux manuscrits siamois enluminés, dont un très ancien (XIII^e siècle), qui nous sont offerts par le P. Chorin, d'Alençon, missionnaire. C'est un trésor pour notre musée. Il remercie chaleureusement le P. Chorin et nous dit que le marquis de Chaumont, ambassadeur au Siam au XVII^e siècle, avait habité le château de Saint-Hilaire-des-Noyers qui lui appartient maintenant.

M. LE PRÉSIDENT donne la parole à M. l'abbé Guerchais, qui nous communique sa riche documentation, patiemment amassée, sur Maurey d'Orville, auteur des *Recherches historiques sur Sées*

Le programme épuisé, la séance est levée à 14 heures.

Le Secrétaire,
P. GERMAIN-BEAUPRÉ

Séance du 23 Septembre 1924

REMISE D'UNE MÉDAILLE

A M. Henri TOURNOÛER
en Souvenir de ses vingt-cinq ans de Présidence
(1899 - 1924)

Bonis artibus doctus est et eruditus et, quantum homini licet, sapiens. « Il a étudié les arts libéraux ; il est instruit ; il est sage autant qu'un homme peut l'être. » C'est ainsi qu'Apulée, dans *Le Dieu de Socrate*, définit l'homme de vrai mérite, et c'est cette maxime, digne à tous égards de l'homme éminent dont notre Société vient de fêter les vingt-cinq années de présidence, que les générations de l'avenir liront, en inscription, sur le revers de la médaille frappée à l'effigie de M. Henri Tournouër, président de la *Société historique et archéologique de l'Orne* depuis le 10 août 1899.

Cette médaille, due au talent affirmé de notre distingué confrère, M. Louis Barillet, fut remise le 28 septembre, dans une fête intime à laquelle prirent part les seuls membres de notre Société auxquels s'était jointe la Presse, toujours heureuse de s'associer aux manifestations de vitalité intellectuelle qui honorent notre cité.

Bien qu'une plaquette, publiant les discours prononcés au cours de cette manifestation de reconnaissante sympathie, ait été réservée à tous les souscripteurs, il nous a paru nécessaire de faire participer les lecteurs de ce *Bulletin*, dont la diffusion et le rayonnement dépassent les limites artificielles du département, à la joute éloquente et poétique

où s'escrimèrent les orateurs les plus diserts de notre compagnie.

A trois heures de l'après-midi, en la Maison d'Ozé, dans la salle de nos séances, trop petite pour les contenir, se pressaient plus de cent sociétaires, heureux de témoigner à notre président leur affectueuse estime. L'anonymat nous paraît de rigueur en l'occurrence, d'autant que, retenus par les obligations de la vie quotidienne ou le trop grand éloignement, les absents ne prirent pas, ce jour-là, une part moins vive aux sentiments de confraternelle gratitude qui nous réunissaient.

Devant le Bureau avaient pris place : M^{me} Tournoïer, dont le dévouement à notre Société devait être si justement loué ; la baronne d'Aboville, fille de notre président ; et, — pour témoigner des liens spirituels qui attachent le président d'aujourd'hui au fondateur de la Société en 1882, — la baronne de Sainte-Preuve et M^{me} de Lavererie, filles de M. de La Sicotière. Enfin, s'il est vrai que l'histoire ne peut se contenter de renouer la chaîne qui unit le présent au passé, mais doit jeter un regard sur l'avenir, on voudra reconnaître, dans la présence de M^{lle} Anne d'Aboville et de ses frères, Henri et Gérard, petits-enfants de M. Tournoïer, la touchante solidarité des générations.

M. Paul Romet, vice-président, qui avait organisé cette fête avec « toutes les délicatesses du cœur et de l'esprit (1) », prononça un hommage liminaire dont l'aimable simplicité ne fut pas le moindre charme.

Le vicomte du Motey lui succéda. Son discours académique et d'une haute tenue littéraire, retraça le *curriculum vitæ* de M. Tournoïer ; ses attaches bourguignonnes ; sa venue au Perche ; son entrée brillante dans l'érudition, en 1887, avec une thèse d'archiviste-paléographe sur *La Cathédrale de Sées* ; la courte escale qui le retint comme secrétaire d'ambassade au ministère des Affaires Etrangères, cependant que la Société lui ouvrait ses portes en 1888, pour en faire son vice-président en 1896 et enfin son pré-

(1) Voir la *Réponse de M. Henri Tournoïer*, dans la plaquette réservée aux souscripteurs, p. 52.

sident en 1899, à la mort de Gérard de Contades. M. Henri Tournouer avait alors trente-huit ans.

Nous n'insisterons pas, après M. du Motey, sur les services qu'il rendit à notre Société. Nous nous bornerons à souligner ici la part importante qu'il prit à la sauvegarde du patrimoine archéologique et artistique de notre région, à la conservation et à la restauration de cette Maison d'Ozé, dont l'accueillante hospitalité abrite, à l'ombre des vieux murs, l'histoire, l'érudition et la légende.

Création d'un musée et d'une riche bibliothèque ; accroissement en progression constante du nombre des Sociétaires qui dépasse aujourd'hui cinq cents ; organisation minutieuse des excursions ; commémoration d'anniversaires où furent évoqués le souvenir des présidents d'autrefois et la mémoire de nos grands morts ; inauguration de cours de paléographie et de conférences : tels furent encore les titres que fit valoir M. du Motey, avant de remettre, en notre nom, à M. Tournouer « le souvenir tangible de notre reconnaissance ».

Au baron des Rotours, secrétaire général, était échue la mission de rappeler comment, sous l'impulsion d'un président jeune et actif, la *Société historique et archéologique de l'Orne* devint « dcambulante ». En un langage imagé, où l'esprit le disputait à l'humour, il passa en revue les modes de locomotion empruntés successivement par les touristes de l'archéologie, soucieux, eux aussi, de suivre la marche du progrès.

Aux grands breaks de jadis, employés jusqu'en 1913, succédèrent en effet les camions, puis les autobus et les confortables auto-cars, sans oublier les automobiles particulières dont l'humeur parfois vagabonde risquera peut-être, quelque jour, d'altérer l'intimité charmante des voyages en commun. Et c'est ainsi qu'avec M. des Rotours nous pûmes refaire, sur l'aile plus prompte encore du souvenir, les jolies randonnées de la *Société historique de l'Orne* à travers les neuf élections de la Généralité d'Alençon, sans parler des incursions dans celle de Rouen et dans le Maine.

Cette dernière province, à laquelle nous rattachent les liens d'une étroite et confraternelle sympathie, avait

voulu, elle aussi, s'associer à l'hommage rendu à M. Tournouer. M. Robert Triger, au double titre de président de la *Société historique et archéologique du Maine* et de membre non résidant du *Comité des Travaux historiques et scientifiques*, était venu lui apporter ses meilleurs compliments et le féliciter d'avoir fait de la *Société historique et archéologique de l'Orne* « l'une des sociétés savantes de province les plus importantes et les plus actives ». Son discours fut un éloge délicat du « savant de province » qui pose, avec une modestie patiente, « les petites pierres fondamentales de l'histoire nationale ».

Un savant de Paris, et non des moindres, M. Maurice d'Ocagne, de l'Académie des Sciences, nous apporta la grande voix de l'Institut. Il eut beau s'excuser de n'appartenir ni à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, ni à celle des Sciences morales et politiques, sa présence nous honora d'autant plus que sa haute personnalité se doublait pour nous d'un atavisme normand et même d'une parenté avec la famille de La Sicotière. Après avoir vanté le savoir et le dévouement de M. Tournouer, il voulut bien faire ressortir « l'importance, au point de vue social, des groupements tels que le nôtre » et affirmer « qu'ils participent très efficacement à ce que l'on peut appeler le gouvernement intellectuel du pays ».

A Clio succéda Polymnie. Notre sympathique confrère, le docteur René Onfray, nous donna la primeur d'un alerte sonnet dans lequel il fait revivre ses souvenirs d'excursion et nous montre en M. Tournouer le plus sûr des guides et le plus séduisant des évocateurs :

C'est le Passé profond qui renaît à sa voix !

Quand une gerbe de fleurs eut été gracieusement remise à M^{me} Tournouer par M^{lle} Madeleine de Lavererie, M. Tournouer put dire, avec émotion, qu'on l'avait « accablé sous les fleurs, les compliments et les vers ». Modestement, il reporta sur tous les membres de la Société les louanges qui lui avaient été décernées et les remercia de leur fidèle

collaboration. Il salua la mémoire de Léon de La Sicotière, le disciple de Caumont, qui dota Alençon d'une de ces associations intellectuelles « où se développent l'amour du sol natal et la fierté des gloires provinciales ». Il rappela la cérémonie du 9 octobre 1890, au cours de laquelle le poète Gustave Le Vavasseur, alors président, remit au fondateur de notre Société, au nom de la Normandie tout entière, « une médaille destinée à perpétuer ce qu'il avait fait, pensé, écrit et enseigné parmi nous depuis plus d'un demi-siècle ».

Il cita les membres du Bureau vivants ou disparus, qui, au cours de ses vingt-cinq années de présidence, lui ont apporté leur dévouement, leur savoir et leur expérience. Il n'oublia pas ses collaborateurs immédiats, l'Imprimerie Alençonnaise, dont le directeur nous prodigue son précieux concours, et la presse locale, qui se fait si volontiers l'écho de nos initiatives. Et sa péroraison fut une sage exhortation à continuer notre tâche avec la même ardeur, à grouper, sous l'égide de notre Société, « tous ceux qui veulent leur province toujours plus grande et toujours plus aimée ».

* * *

Tel fut le premier acte de cette cérémonie. On se donna rendez-vous à l'Hôtel de France où chacun s'en fut, après une courte station sur l'esplanade de la Halle aux Toiles, que mit à profit un photographe patient et expérimenté.

Dans les salons de l'Hôtel de France, des tables fleuries et abondamment pourvues groupèrent, au hasard des sympathies, une assistance nombreuse qui, dans l'atmosphère la plus cordiale, échangea, en devisant gaiement, ses impressions unanimement élogieuses sur la réussite de cette jolie fête de famille.

On loucha ; le champagne pétilla dans les verres ; et, à l'heure des toasts, M. Guillemain d'Echon, excellent interprète des poètes que les circonstances défavorables retenaient loin de nous, nous lut d'abord le sonnet dédié par Paul Harel « à Henri Tournoüer pour ses vingt-cinq années de présidence ». Dans des vers d'une inspiration

noble et vibrante, il nous le montra succédant à La Sicotière, Le Vavasseur et de Contades, et devenant alors

le porteur de lumière
Dont la main, douce et ferme, a tenu le flambeau.

Plus familière, mais combien savoureuse, est sa Muse quand il apostrophe « Henri Tournouër, prince de l'archéologie et roi de l'excursion ».

Vingt-cinq ans, Tournouër, que tu mènes la ronde.
Ami, depuis longtemps, je sais ce que tu vaux.
Nous eûmes, grâce à toi, la fleur des vieux caveaux.
Et quand les vins chantaient, il fallait qu'on réponde.

Cette fois encore, à l'heure où le vin chanta dans la coupe du souvenir, Paul Harel a répondu.

Enfin, François Éon avait envoyé, lui aussi, un sonnet artistement ciselé, dans lequel il se rencontre avec Paul Harel pour souligner la maîtrise de notre président :

Arbitre soucieux, clair esprit dirigeant,
Votre main à la fois sage et passionnée
Elève devant nous la gerbe moissonnée,
Impérissable honneur de vos noces d'argent.

Ces beaux vers venus d'Echauffour et d'Alençon, à moins que ce ne fût de l'Hymette, donnèrent encore à M. Tournouër l'occasion de remercier tous ceux qui, de près ou de loin, s'étaient associés à la fête du 23 septembre.

Il voulut bien nous remercier de l'avoir inspirée, et suggérer que, dans notre pensée, nous nous étions adressé aussi bien à notre ancien de l'Ecole des Chartes qu'au président de la *Société historique et archéologique de l'Orne*. Nous en conviendrons volontiers, et, puisque l'occasion se présente à nous d'ajouter quelques mots aux discours éloquentes que nous venons de résumer, on pardonnera à un chartiste impénitent d'insister ici sur un point qui, à notre sens, n'a peut-être pas été suffisamment mis en lumière.

Certes, on ne vantera jamais trop les qualités du pilote

qui, depuis vingt-cinq ans, conduit avec virtuosité, vers l'avenir, notre nacelle ignorante des naufrages. On ne lui saura jamais assez de gré de ses initiatives heureuses et de la prospérité dont notre Société lui est redevable. Mais, si un président acquiert des titres à notre reconnaissance par ses vertus agissantes dans le présent, il ne s'honore pas moins en donnant au passé un juste tribut de reconnaissance. La commémoration des gloires régionales n'est-elle pas comme la pierre de touche où se reconnaît vraiment l'homme érudit et sage dont parle Apulée ? A une époque où trop de contemporains font commencer l'origine du monde au siècle qui les vit naître et l'histoire de la pensée à leurs propres ouvrages, on doit louer ceux qui proposent à notre admiration les grands noms qui les ont précédés.

Or, deux historiens de valeur ont illustré la Basse-Normandie au moyen-âge et sous l'ancien régime : Orderic Vital et Mézeray. Le second est nôtre surtout par la naissance, tandis que le premier, d'origine anglaise, a passé toute sa vie au monastère de Saint-Evroul, où il écrivit son *Historia ecclesiastica*.

Mézeray et ses frères avaient depuis longtemps leur monument à Argentan. Orderic Vital attendait le sien à Saint-Evroul, quand notre président organisa les fêtes du 27 août 1912 où l'on inaugura, dans une véritable apothéose, la pyramide élevée, sous le patronage de la *Société historique et archéologique de l'Orne*, à la mémoire de celui que M. Henri Omont, membre de l'Institut et disciple de Léopold Delisle, n'hésitait pas à proclamer « le plus grand historien de la Normandie aux temps héroïques de Guillaume le Conquérant et de ses fils (1) ».

Orderic Vital, en effet, est incontestablement un grand historien. Si l'on ne peut nier que son origine anglaise ait influé, dans une certaine mesure, sur la façon dont il jugeait les événements, si la critique prudente ne doit pas abandonner ses droits, tout esprit non prévenu saura gré du moins au vieux moine d'avoir voulu écrire, comme il s'y efforça, *veraciter et simpliciter*.

(1) *Discours de M. Omont*, dans le Bulletin de la *Société historique et archéologique de l'Orne*, t. XXXI, 1912, p. 529.

Léopold Delisle, le grand maître des études médiévales, s'était fait son historiographe : il ne faut donc pas s'étonner que le chartiste distingué qu'était M. Henri Tournouër ait voulu attacher son nom à une juste réparation.

Mais plus grand était le héros, plus grande fut la tâche à accomplir, et plus grand fut le succès. M. Tournouër fut l'âme du comité d'organisation. « L'activité, le zèle et le dévouement du président, M. H. Tournouër, apla- nirent toutes les difficultés et l'œuvre fut rapidement menée à bien », a dit un chroniqueur contemporain (1). Si bien que le 27 août 1912, en la petite bourgade de Saint-Evroul, qui ne connut jamais une telle affluence, une foule de cinq mille personnes, où dominaient les membres des Sociétés savantes de province et de Paris, se pressait, malgré les éléments déchaînés, autour de la pyramide commémorative.

Rappellerons-nous les noms des principaux orateurs qui prirent la parole en cette mémorable circonstance ? Mgr Amette, cardinal-archevêque de Paris, entouré de nombreux prélats, qui prononça une très belle allocution ; Mgr Touchet, évêque d'Orléans qui fit le panégyrique d'Orderic Vital ; M. Ch. Haskings, professeur à l'Université de Harward, qui parla au nom des savants d'Amérique et d'Angleterre. La mort nous ayant enlevé la joie d'entendre la voix autorisée de Léopold Delisle, M. Omont, de l'Institut, nous en apporta l'écho...

Comme souvenir de cette inoubliable journée, les sous-cripteurs emportèrent un magnifique volume de Notices sur *Orderic Vital et l'abbaye de Saint-Evroul* (2). Si vous l'ouvrez, vous trouverez, à la page 137, l'*Iconographie et Sigillographie de Saint-Evroul*, dont l'auteur est M. Henri Tournouër. Jusqu'en ces détails, où s'arrête notre pensée, on reconnaîtra l'homme de vrai mérite que définit Apulée : *Bonis artibus doctus est et eruditus et, quantum homini licet, sapiens.*

René JOUANNE,
Archiviste-paléographe.

(1) M. E. Deville dans le *Compte rendu* qu'il donna au Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, t. XXXI, 1912, p. 483.

(2) *Orderic Vital et l'Abbaye de Saint-Evroul. Notices et travaux publiés en l'honneur de l'historien normand, moine de cette abbaye.* Alençon, Imp. Alençonnaise, 1912.

CONFÉRENCE DU 17 JUIN 1924

SOUHAITS DE BIENVENUE DE M. TOURNOÛER

MON CHER AMI,

Il m'est très agréable de vous souhaiter la bienvenue ou plutôt de saluer votre retour si désiré, quoique éphémère, non tant parmi vos confrères de la Société historique de l'Orne qui vous doivent beaucoup, je vous l'ai dit tantôt, que dans cette ville d'Alençon, dont vous avez depuis longtemps pénétré le charme et compris l'attraction. Que de fois, en effet, ne m'avez-vous confié, dans l'intimité de nos conversations, la joie que vous éprouviez à revoir notre cité, à retrouver en ses édifices de vieux amis et en ses rues des confidentes d'autrefois, à vous retremper dans une ambiance qui n'est pas celle des autres villes, toute empreinte qu'elle est de calme, de bon sens et de saines traditions.

Vous y revenez cependant aujourd'hui dans d'autres conditions, non plus en touriste, libre de ses mouvements, non plus en archéologue, en quête de quelque découverte heureuse, mais en conférencier, pour répondre à notre désir de vous entendre et de profiter de votre savoir.

Vous êtes ainsi notre prisonnier, seulement, vous le constaterez aisément, la prison est toute remplie de gaieté, de sourires et de jeunesse. Peut-il en être autrement quand vous nous apportez les secrets de la bibliothèque rose !

Les amitiés et les sympathies nombreuses qui vous entourent ici me dispensent de toute présentation. Tout en étant Percheron de cœur, je le sais, vous êtes bien aussi quasi-Normand d'intelligence et de tempérament. N'avez-vous pas été précédé à Alençon par vos travaux d'érudition très normande, soit en collaborant avec Louis Dimier pour l'excellent guide de notre province, soit en écrivant dans nos bulletins ou dans la Revue que dirige

avec tant d'ardeur et de succès Pierre Prêteux dont nous nous rappelons la brillante causerie de cet hiver; n'avons-nous pas eu les échos de vos conférences sur Wilfrid Lucas et Joseph L'Hôpital chaleureusement applaudies par le public parisien... de chez nous ?

Et vous nous arrivez avec Madame de Ségur ! Quelle charmante compagne de route vous avez choisie et comme vous avez dû passer de bons moments à deviser avec elle tout le long du chemin ! J'imagine qu'elle vous a conté bien des choses que nous ignorons : il nous tarde de le savoir.

Lorsque nous étions petits, nous l'aimions beaucoup mais nous l'eussions aimée davantage encore si nous avions su que tous les récits étaient inspirés par nos champs et nos bois, par les bonnes gens de nos villages et même par les plus humbles habitants de nos gras pâturages.

La Comtesse de Ségur est bien à nous et nous lui devons l'hommage que vous nous aidez si gracieusement à lui rendre. Il fallait aussi, pour commémorer dignement son cinquantenaire, qu'une bonne fée (et que ne seraient pas les fées pour une telle conteuse !) d'un coup de sa baguette magique, fit surgir tout le petit monde si intimement lié à sa vie et à ses pensées. Le miracle s'est opéré et Les Malheurs de Sophie, Les petites filles modèles, Les Comédies et Proverbes, vont revivre un instant sous nos yeux. Les personnages vont s'animer et nous aurons la bonne fortune, qui n'est pas donnée à tout le monde, de les voir se mouvoir et converser dans leur cadre, fort plaisamment.

Ainsi, mon cher ami, l'intérêt captivant de votre causerie, la vision délicieuse des tableaux qui l'accompagneront vont nous reporter vers les années lointaines où la bonne grand-mère écrivait pour ses petits-enfants sans se douter que toute la jeunesse de France et d'au delà, de générations en générations, se passionnerait à la lecture de ses histoires et que même, dans les heures mélancoliques du déclin de la vie, bien des vieux retrouveraient toutes fraîches leurs impressions d'enfance en tournant de nouveau les pages du Pauvre Blaise, de La fortune de Gaspard ou de La sœur de Gribouille.

Vous allez donc nous rajeunir et c'est dans cet espoir que je vous donne la parole.

CONFÉRENCE DU 17 JUIN 1924

LA COMTESSE DE SÉGUR

SA VIE, SON OEUVRE

MESDAMES, MESSIEURS,

Je crois qu'il y a peu d'auteurs au monde pouvant se flatter d'avoir été aussi lus que la comtesse de Ségur. Depuis les brillantes années du second Empire qui virent les premières floraisons de la « Bibliothèque Rose », tous les enfants en ont respiré les parfums et il s'en exhale aujourd'hui encore de fraîches bouffées de jeunesse.

Sous sa livrée teintée des doigts d'Aurore, cette collection cache une poésie intime où se mêlent, au regret des heures évanouies pour nous, l'espoir qu'elles renaîtront pour d'autres. De cette roseraie le charme pénétrant et subtil fut goûté à l'étranger comme en France et — sollicitude vraiment touchante — une revue anglaise s'inquiétait dernièrement de savoir si chez nous les faveurs de la génération nouvelle restaient acquises à ces volumes exquis. Je me fais un devoir de rassurer tout de suite notre alliée des jours de guerre, afin de pouvoir, cette précaution, à la fois diplomatique et oratoire, étant prise, aborder mon sujet d'une âme plus pleinement sereine ; et c'est indispensable, car il demande à être traité non sous un ciel embrumé, mais en une lumière très pure, enveloppante comme une caresse d'aïeule et claire comme un rire d'enfant.

* * *

Grand'mère, M^{me} de Ségur s'est regardée revivre dans ses petits-enfants (ce n'est pas notre époque, vous le voyez, qui a inventé le dédoublement de la personnalité) et son âme baignée de leur tendresse s'est épanouie dans la gerbe des ouvrages qu'elle écrivit pour eux, en mettant au service des accents, de son cœur les nuances de sa plume et la grâce de son esprit. Il serait faux de voir là une attitude de sa part ; c'était tout simplement une existence qu'elle recommençait : quelque chose comme une seconde jeunesse tempérée d'expérience.

Ses œuvres ont gagné de n'y pas vieillir, et lui doivent une allure si franche, un tour si alerte que l'on ne peut croire à jamais inerte la main qui les traça avec tant de prestesse.

Et pourtant, voilà déjà un demi-siècle — c'était exactement le 9 février 1874 — que la comtesse de Ségur s'en est allée après une longue et douloureuse agonie, adoucie par la présence de tous les siens et par la bénédiction du saint prélat, son fils (1).

Depuis lors, avec la renommée, la parenté de l'aimable aïeule — autre multiplication miraculeuse — est devenue innombrable et, nous tous qui sommes ici, nous nous récla-

(1) La comtesse de Ségur était devenue veuve en 1863. Elle quitta alors son appartement du 91 de la rue de Grenelle et elle habita dans la même rue au n° 63. Après la Commune, elle vint se fixer 27, rue Casimir-Perrier. C'est là qu'elle s'éteignit le 9 février 1874.

Après un service à Sainte-Clotilde, le 11 février, son corps fut transporté en Bretagne et inhumé, le 16, dans le cimetière de Pluneret, près de Sainte-Anne-d'Auray, où son fils, Mgr de Ségur, décédé le 9 juin 1881, repose auprès d'elle.

Sur la dalle de granit qui recouvre sa sépulture est inscrite l'épithaphe suivante :

MARIE † JÉSUS † JOSEPH
 ICI REPOSE
 EN NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST
 SOPHIE ROSTOPCHINE
 COMTESSE DE SÉGUR
 AU TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS
 SŒUR MARIE-FRANÇOISE DU SAINT-SACREMENT
 NÉE A SAINT-PÉTERSBOURG LE 19 JUILLET 1799
 DÉCÉDÉE A PARIS LE 9 FÉVRIER 1874

*Pie Jesu Domine
 Dona ei requiem sempiternam*

Au pied de la croix sont gravés ces mots : Dieu et mes enfants.

mons d'elle, comme tous ses « bons enfants » espérant que, dans son indulgence, elle nous pardonnera cette intrusion parmi les rangs de sa famille, cette filiation du cœur n'étant après tout, qu'un hommage nouveau rendu à sa haute et douce mémoire.

Comme il convenait, son cinquantenaire ne fut pas oublié et de nombreuses manifestations le saluèrent, parmi lesquelles nous devons signaler : le bal de la Bibliothèque Rose organisé par le théâtre Femina, la représentation sur la même scène de *L'Auberge de l'Ange-Gardien*, dont nous parlerons plus loin, et enfin le lancement par *L'Echo de Paris* d'un vaste referendum où chacun des petits lecteurs du grand quotidien, devait donner et justifier ses préférences en faveur de tel ou tel des volumes roses.

Il a semblé toutefois à notre président, dont on ne compte plus les initiatives heureuses, que le souvenir de la comtesse de Ségur devait être évoqué sur cette terre normande, dont la lumière voilée et la pénétrante poésie surent fondre si favorablement au cœur de l'écrivain les trésors de l'hérité slave et ceux de la culture française. Et c'est ce qui me vaut l'honneur d'être ce soir parmi vous !

Seulement, — pourquoi ne l'avouerais-je pas ? — à l'émotion que j'éprouve de me trouver à cette place s'ajoute quelque confusion, parce que, très probablement, vous connaissez aussi bien que moi, sinon beaucoup mieux, tout ce que je puis avoir à vous dire. Une telle situation ne va pas sans péril et je crains fort de jouer devant vous les « Gros-Jean » qui veulent en remonter à leur curé. Toutefois, comme en l'occurrence, c'est vous qui tiendrez le rôle du curé et que vous serez de ce fait dispensateurs d'absolution, ne me ménagez pas votre indulgence ; elle va m'être bien nécessaire.

Quand, donc, vous ouvrez à la première page un des livres de l'épopée enfantine dont je veux vous entretenir, votre attention est immédiatement happée par ces mots : Comtesse de Ségur, née Rostopchine. Qui dira en quels songes ces noms ont entraîné de petites cervelles ? Il s'en dégage quelque mystère, un peu d'effroi, beaucoup d'attrait ; puis l'on finit par se familiariser à la longue avec eux au point

d'aimer pour tout de bon cette souriante comtesse et de ne redouter plus cet inquiétant Rostopchine !

Et sans doute cette crainte première répond-elle à une vague terreur des invasions lointaines ! Les Rostopchine, en effet, nous viennent du fond de cette Asie, berceau des peuples conquérants et des vieilles légendes : descendant en droite ligne de Rastap-Sha, fils de Gengis-Khan, ils ont conservé de leurs atavismes tartares une trempe de caractère peu commune, dont le gouverneur de Moscou donna, en 1812, une terrible preuve, lorsqu'il n'hésita pas à transformer en une torche géante la ville sainte des tsars.

Mais n'anticipons pas ! Avant de recourir à cette décision extrême, le général comte Rostopchine avait été le confident du prince héritier, le futur Paul I^{er}, dont il devait être plus tard le premier ministre. En 1795, il avait épousé la princesse Catherine Protassow, une des plus charmantes femmes de l'entourage de la Grande Catherine. De leur mariage devaient naître huit enfants dont la quatrième fut Sophie. Celle-ci vint au monde le 19 juillet 1799 à Saint-Pétersbourg, mais elle n'y vécut pas longtemps.

Moins de deux ans plus tard, le tsar Paul I^{er} ayant été assassiné le 24 mars 1801, le comte Rostopchine prit le parti d'abandonner la cour et se retira dans ses terres de Voronovo, à douze lieues au sud de Moscou.

Plus qu'un domaine, Voronovo était une sorte de principauté où le maître, tout en s'adonnant à l'élevage et à l'agriculture, faisait vivre une population de personnes de toutes conditions : médecin, professeurs, artisans, domestiques et moujiks.

C'est là que Sophie Rostopchine passa ses premières années et toute sa jeunesse. Et vraiment, quand on y songe, il faut lui être reconnaissant de n'y être point devenue sombre et morose. Malgré la proximité, toute relative du reste, de Moscou, malgré les commodités que peut procurer une énorme fortune, malgré les agréments réels mais bien fugitifs de l'été, le séjour devait, j'imagine, manquer parfois de gaieté. L'hiver, c'était à perte de vue le steppe silencieux et blanc ; durant des mois entiers on vivait sous la neige et les loups arrivaient jusqu'aux abords de la demeure. La

petite Sophie a vu tout cela ; elle ne l'oubliera pas et saura plus tard en tirer profit : rappelez-vous dans *Les Bons Enfants* le récit de la famille Bogoslaff que poursuivent dans la forêt immense des bandes hurlantes de fauves et qui doit son salut au sacrifice de ses chevaux et au dévouement du fidèle Nikita.

A cette impressionnante solitude s'ajoutait autre chose encore : l'extrême sévérité de la comtesse Rostopchine. Menant son petit monde de façon énergique et vivant dans la crainte constante que ses enfants ne se rendissent malades, elle les rationnait sérieusement. De cet excès de précaution, devait naître un excès d'infortune dont fut victime la pauvre Sophie qui, un beau jour, pour calmer une fringale, se bourra du pain chaud destiné aux chevaux. Vous savez quelle magistrale indigestion il en résulta ; elle l'a contée elle-même avec bonhomie dans *Les malheurs de Sophie* qui sont une sorte d'autobiographie.

De plus, on ne se préoccupait pas alors, comme de nos jours, d'écrire pour les petits ; il leur fallait se contenter des histoires qu'on voulait bien leur dire, ou même de celles qu'ils se forgeaient à eux-mêmes dans leurs imaginations en perpétuel travail. Mais ceci ne doit pas nous laisser de regrets : c'est peut-être à cette circonstance que nous devons la « Bibliothèque Rose ». Le comte Rostopchine, dans une lettre à un ami, disait en effet : « Sopherette ayant la santé d'une robuste campagnarde, remplit les fonctions de bouffon. Elle est remplie d'intelligence et aime à inventer des historiettes, auxquelles personne ne comprend rien ! » Cette précocité, si prophétiquement révélée, renferme en soi la vocation future avec tous les dons qui allaient rendre immortelle la narratrice : son sens dramatique, sa facilité, son naturel et aussi cette fantaisie charmante en laquelle se complaisaient les vieux conteurs des pays d'Orient.

Mais les années ont marché, et elles allaient vite alors, s'étant rythmées sur les cadences de la Grande Armée ! Nous sommes en 1812 ! Devant Napoléon, Koutousoff fait le vide ; cependant, pour couvrir Moscou, dont Rostopchine vient d'être nommé gouverneur, le général en chef s'est installé dans une forte position où les Français l'attaquent le 7 septembre et c'est notre victoire de la Moskowa. Comme

conséquence, Moscou tombe entre nos mains, mais le défenseur de l'antique capitale déterminé aux derniers sacrifices, ne nous livre qu'un brasier : linceul de cendres en attendant le linceul de neige !

Le danger passé, la famille Rostopchine dont les propriétés de Moscou et de Voronovo sont détruites, revient s'installer tant bien que mal dans la cité dévastée et c'est à cette époque, en 1814, que Sophie, jusqu'alors grecque schismatique, se convertit au catholicisme, suivant en cela l'exemple de sa mère qui avait embrassé la même religion en 1806.

Toutefois à peine rentré, Rostopchine — nul n'est prophète en son pays — avait pu mesurer l'ingratitude humaine, une des choses dont le commun des mortels est le plus naturellement généreux. Ses concitoyens, oubliant qu'il était le seul homme dont Napoléon n'eût pas triomphé, ne lui pardonnaient plus de les avoir sauvés.

Ecœuré, malade, Rostopchine, après un séjour à Carlsbad qu'exigeait sa santé, s'en vint chercher la tranquillité en France, ou l'urbanité de ses ennemis le consola de l'insociabilité de ses amis. C'était en 1816, et de ce temps date la lettre touchante où il disait à sa fille Sophie : « ... Il faut attendre encore trois mois avant que je vous embrasse et que je vous serre dans mes bras qui sont restés vides pendant quatorze mois ! » Propos exquis, n'est-il pas vrai ? et qui ne décèle pas précisément une âme de sauvage !

Après un séjour à Bade où sa femme et ses filles vont le retrouver, il revient à Paris avec toute sa famille et s'installe dans le bel hôtel de l'avenue Gabriel, dont il avait fait l'acquisition. Il allait y rester six années.

C'est alors que se marièrent ses filles aînées : Natasha qui devint princesse Narischkine et Sophie qui épousa le comte Eugène de Ségur, petit-fils du comte Louis-Philippe de Ségur qui fut tour à tour ambassadeur de Louis XVI près de la cour de Catherine II et grand-maître des cérémonies sous l'Empire (1).

(1) Le comte Eugène de Ségur était le fils aîné du comte Octave, le petit-fils du comte Louis-Philippe, auquel il est fait allusion plus haut, qui servit l'ancienne monarchie et le nouveau régime, et l'arrière-petit-fils du maréchal de France. Il était en outre le neveu du général comte de Ségur, l'historien de la campagne de Russie.

Les deux jeunes gens s'étaient connus dans le salon de M^{me} Swetchine, où fréquentait déjà la plus haute société. L'intervention de la maîtresse de maison eut une influence des plus sérieuses sur la destinée de Sophie qui devait si admirablement réaliser, au cours de sa vie, le mot de cette femme d'élite : « C'est par l'esprit que l'on s'amuse, c'est par le cœur que l'on ne s'ennuie pas ! » L'œuvre de M^{me} de Ségur tient dans cette simple phrase.

Le mariage fut célébré le 14 juillet 1819 par le cardinal de La Luzerne en sa chapelle privée (1) et, le 1^{er} janvier suivant (2), le jeune ménage recevait comme cadeau, du général Rostopchine, le château des Nouettes, qui avait appartenu auparavant au général comte Lefebvre-Desnouettes, un des plus grands cavaliers du Premier Empire. En sorte que — imprévisible enchaînement des circonstances — c'est un peu au défenseur de Moscou que les enfants de France devront certains aspects de la « Bibliothèque Rose » qui fit et fait encore leur joie.

Plus qu'un logis de haut style fait pour l'apparat, les Nouettes étaient une de ces vieilles demeures conçues pour la vie de famille, comme les aime notre province, et leur nouvelle propriétaire en leur apportant la double gloire des Ségur et des Rostopchine, allait accrocher à leur fronton le rayonnant prestige de sa propre personnalité.

Tout de suite, la comtesse de Ségur avait été conquise par la poésie sans prétention de cette vallée de la Risle, où le vent, voix troublante de l'infini et du silence et voix aussi des premiers rêves, inclinant sous son haleine les fuseaux argentés des hauts peupliers, égrène sur des frissons d'eau des frémissements de feuilles. Avec passion, elle s'éprit de sa maison des champs et, chaque année des liens nouveaux l'y attachant plus intimement, elle se plaisait à y prolonger son séjour.

(1) Le comte Anatole de Ségur dit, dans sa *Vie du comte Rostopchine* (p. 334), que le mariage eut lieu dans l'église de l'Assomption de la rue Saint-Honoré. J'ai cru devoir adopter sur cette question du mariage religieux la version de Mgr de Ségur (*Ma Mère*, pp. 18, 19).

(2) C'est par erreur que j'ai donné ailleurs (*Les Côtés normands de l'œuvre de M^{me} de Ségur*, Alençon, 1912) la date du 1^{er} janvier 1822 comme date d'acquisition des Nouettes. Le comte An. de Ségur, dans sa *Vie du comte Rostopchine* (Paris, 1871, p. 335) dit que ce don fut fait au ménage Eugène de Ségur, le 1^{er} janvier 1820.

Cette terre où grandirent ses quatre fils, où naquirent ses quatre filles (1), où elle vit s'ébattre l'essaim joyeux et bourdonnant de ses petits-enfants, fut vraiment pour elle une nouvelle patrie ; elle y tint par tous les battements de son cœur, par toutes les fibres de sa chair, au point d'en transmettre l'amour aux siens, et, lorsque, vers 1871 ou 1872, le domaine fut vendu, Mgr de Ségur que sa haute piété pourtant prédisposait au renoncement et à l'abandon des biens de ce monde n'eut qu'un mot, mais dont nos sensibilités perçoivent l'émouvante résonance : « Et maintenant, je suis déraciné ! »

Pour eux tous, en effet, les Nouettes furent terre d'élection ; pour M^{me} de Ségur, elles furent en outre terre d'inspiration. C'est là, au milieu des jeux, des cris, des larmes, des caresses de toute une jeunesse chérie qu'elle allait devenir auteur, c'est là qu'elle allait — forme inattendue de la tendresse — continuer d'aimer en écrivant.

Ses ferveurs grand'maternelles, pourtant, ne furent point exclusives et ses relations n'eurent jamais à en souffrir. Possédant l'art de donner et de se donner — ce qui est plus rare qu'on ne croit — elle sut largement ouvrir aux amis sa retraite comme son cœur et Louis Veillot en sut quelque chose. C'est à Rome, dans cette Rome dont Veillot devait plus tard chanter les parfums, qu'ils s'étaient connus au cours de l'hiver de 1852-53 que la comtesse de Ségur avait passé au palais Brancadoro où résidait le prélat, son fils, alors auditeur de rote près la cour pontificale. Elle avait été aussitôt attirée par le talent et l'esprit du grand polémiste catholique et elle lui voua un de ces attachements solides faits d'estime réciproque et de mutuelle sympathie. Ainsi vint aux Nouettes le fondateur de *L'Univers* qui, après y avoir séjourné quelque temps, en 1868, écrivait de Paris à la dame de céans : « Hélas ! Madame, qu'on était donc bien dans ces Nouettes ! Je n'y suis plus et il pleut, les beaux jours sont passés. J'ai été réveillé ce matin par une horloge qu'on a

(1) La comtesse de Ségur eut huit enfants : Gaston, né en 1820 qui fut Mgr de Ségur, Renaud mort jeune, Edgar et Anatole (tous nés à Paris) et quatre filles : Nathalie, mariée à M. de Malaret qui fut ambassadeur, Sabine entrée à la Visitation, Henriette qui épousa M. Fresneau et Olga qui devint vicomtesse de Pitray et habita Livet (toutes quatre nées aux Nouettes).

placée dans le ministère. Elle parle du nez et dit les heures d'un air sec et important. Quel réveil au sortir de cette maison toute pleine des accords de Gounod, des sonnets d'Anatole et du petit rire que vous savez ! Je me console comme je peux en disant mes regrets, mais je me console mal ! »

Imaginez, il est vrai, ce que pouvait être, pour des gens d'esprit, une réunion dans le salon des Nouettes. Les plus jeunes des « bons enfants » sont partis se coucher ; les aînés ont fait silence pour se faire oublier ; ils écoutent et regardent les grandes personnes, suivant le volant de la conversation dont leur grand'mère dirige le jeu avec autant de tact que de grâce et de malice ; ils notent les traits d'un Veillot, dont les pointes, parfois entourées d'ouate, n'en sont pas moins des pointes et qui piquent, jusqu'au moment où un autre familier, le chantre de Mireille vient s'asseoir au clavier. En repassant en sa mémoire tous ces souvenirs, le marquis Pierre de Ségur qui entra dans les Lettres en recevant la dédicace de *Pauvre Blaise* et qui devait plus tard occuper un des quarante fauteuils, nous a laissé la physionomie d'une de ces réunions : « ... Après dîner, Gounod se mettait au piano, jouait et chantait comme il savait le faire, des opéras entiers, faisant à lui tout seul les solis, les duos, les ensembles, les chœurs et les parties d'orchestre. Veillot, calé dans un fauteuil, l'écoutait avec ravissement et semblait plongé dans l'extase. Il n'en avait jamais assez. »

Voyez de quelles scènes furent témoins la vieille maison et le parc ombreux, peuplé de silences et d'échos, dans les allées duquel Mgr de Ségur sentit ses yeux se fermer à jamais à la lumière (1), et où, dans une atmosphère apaisée, flottait, invisibles présences, l'enchantement des sourires fanés sur la jonchée des joies cueillies et des tristesses effeuillées ! Mais à quoi bon parler de tout cela, maintenant que la cognée est passée par là, frappant avec les arbres séculaires toutes les évocations qu'ils abritaient. Eh bien ! si ! retournons-y au contraire en pèlerinage afin de faire revivre dans son cadre traditionnel la grande figure de la douce aïeule, afin de

(1) Mgr de Ségur avait subitement perdu la vision de l'œil gauche, à Rome, le 1^{er} mai 1853. Son œil droit se ferma à la lumière, tout d'un coup, dans le parc des Nouettes, le 2 septembre 1854.

célébrer encore le vieux logis où sont éclos tant de chefs-d'œuvre !

Chefs-d'œuvre ! J'ai prononcé le mot et ne m'en dédis pas. En dépit de certaines moues dédaigneuses, les livres de la comtesse de Ségur appartiennent désormais à la littérature du XIX^e siècle et y font, quoi qu'on die, si honorable figure que l'on souhaiterait à beaucoup de ses détracteurs de laisser derrière eux une œuvre aussi durable.

Dès qu'ils commencèrent de paraître, ces volumes connurent une vogue sans précédent qui, après 70 ans, ne s'est pas relentie. Pour ne citer qu'un exemple, les *Mémoires d'un âne* ont été tirés à plus de 425.000 exemplaires. Et ainsi des autres. Ce succès tient, je crois, à deux causes. D'abord aux qualités incontestables de ces romans, que nous étudierons plus loin et ensuite à la pauvreté des ouvrages pour enfants de la période romantique. Quelques titres suffiront à édifier votre religion sur la littérature terriblement poncive et farouchement édifiante destinée aux « jeunes personnes » et à leurs frères : *Ernestine ou les charmes de la vertu*, *La Bague retrouvée ou les fruits d'une bonne éducation*, *Cécilia ou la jeune infortunée*, *Hubert ou les suites funestes de la paresse et de l'indocilité*, *Edouard ou l'enfant gâté*, etc., etc..., tout cela dérivant, oh ! mais de très loin, de Bernardin de Saint-Pierre et de Berquin, avec, bien entendu, le talent en moins.

Ces historiettes édulcorées, confites et solennelles qui sont à la vérité ce que la silhouette de carton est à l'être animé, étaient pleines de bonnes intentions ; mais cela ne suffit pas toujours et justement la grande habileté de la comtesse de Ségur fut de donner de l'air à toutes ces fadaises, d'y rendre l'atmosphère respirable en y introduisant le réel, le vivant, le vécu. Il ne faut pas chercher ailleurs le secret de son art ; l'on n'a pas trouvé mieux et de nos jours encore M^{me} du Genestoux puise aux mêmes sources vivifiantes. Sans perdre de vue le but éminemment moralisateur, M^{me} de Ségur a voulu éviter les écueils ordinaires des ouvrages doucereux dont nous parlions plus haut, écueils dont le principal est l'ennui, un de ces ennuis effroyables qui peut provenir d'un récit languissant à force d'être compassé, d'une action niaise à force d'être puérile, de personnages fastidieux

à force d'être vertueux. S'inspirant du *castigal ridendo mores* des comiques latins, elle n'a voulu, à aucun prix, jouer le rôle de la personne revêche qui admoneste, gronde, morigène à longueur de journée, telle M^{me} d'Embrun qui nous fera l'honneur de paraître ici même tout à l'heure.

Elle a pensé que pour être fructueuse une leçon devait en général être brève, qu'elle ne devait pas arrêter indéfiniment l'action, mais au contraire s'incorporer à celle-ci. C'est pourquoi elle a mis à pleines mains dans son œuvre du mouvement, de la gaieté, de la sincérité, louant le bien et surtout punissant le mal avec cette soudaineté de la justice immanente, dont les enfants sont, pourrait-on dire, altérés. Ne vous souvenez-vous pas d'Esbrouffe, le personnage d'un de ses contes qui, après avoir torturé comme à plaisir la pauvre « La Malice » reçoit de la fée, protectrice invisible et vengeresse, une série de gifles monumentales. C'est là sans doute une thérapeutique un peu sommaire, j'en conviens, mais qui remplit d'aise quand on a dix ans... et même davantage.

De plus, la comtesse de Ségur, a, de propos délibéré, abandonné la forme du récit pour adopter celle du théâtre, où le dialogue se poursuit vif, alerte, sans encombrement de : « dit-il » ou de « répondit-elle », où le mouvement scénique est si puissant, si coloré, si vrai que plusieurs de ses œuvres ont vu les feux de la rampe. D'abord ce fut *Un bon petit diable* que Rosemonde Gérard et son fils, Maurice Rostand, donnèrent avant guerre au Gymnase et qui, adapté depuis peu au cinéma, court maintenant les écrans ; puis *La sœur de Gribouille* jouée en 1912 au théâtre des Champs-Élysées. Tout récemment, le vicomte Paul de Pitray a fait représenter au théâtre Femina une *Auberge de l'Ange-Gardien* dont le succès fut si complet, qu'il se propose de mettre bientôt à la scène un *Jean qui grogne et Jean qui rit*.

Pour nous, favorisés du sort, nous allons pouvoir applaudir ce soir deux charmantes scénettes, extraites à notre intention de la geste de Sophie par mon si dévoué confrère, M. Jouanne, auquel je suis heureux de renouveler ici ma gratitude. Et sans vous faire languir davantage, je cède la parole aux aimables interprètes qui, pour vous faire digérer la confé-

rence — ce qui n'est pas superflu — vont aider Sophie à vous donner *Le Thé*.

(A ce moment la conférence est interrompue pour permettre la représentation du Thé de Sophie, scénette extraite des Malheurs de Sophie.)

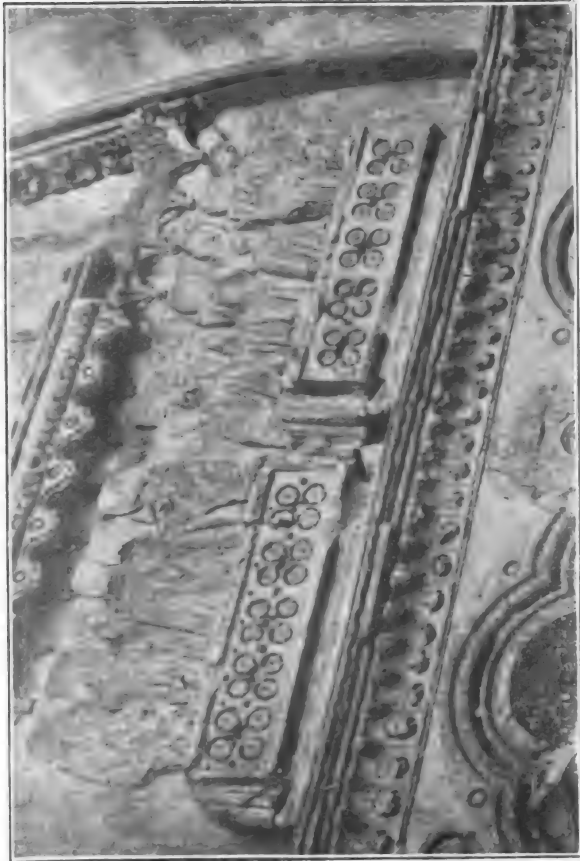
*
* * *

C'est de bien grand cœur, Mesdames et Messieurs, que j'applaudis avec vous les charmantes actrices et « le cousin Paul » ; ils ont traduit les sentiments de M^{me} de Ségur avec une délicatesse dont celle-ci eût été réjouie — et ce n'est pas là mince louange — mais aussi avec ce naturel, suprême don de l'écrivain et qui faisait dire à Louis Veuillot : « Voilà donc maman Ségur en train de mettre une gloire toute nouvelle sur ce vieux nom politique et militaire... Ses livres vivront par la grande qualité littéraire, celle qui fait vivre, le naturel. »

Le naturel ! Elle y excella, en effet, d'abord parce qu'il est une marque de la distinction, à quoi se reconnaît la race, et aussi parce qu'il est une preuve de la mesure, du goût, en lesquels se fondent les délicatesses du cœur et les dons de l'esprit. Ignorant le pédantisme, la comtesse de Ségur dut à son aimable simplicité, un mérite rare — et qui pour n'être pas très fréquent chez une femme n'en est que plus charmant — celui d'écrire comme elle parlait.

Sans doute l'invention dans ses livres tient une bonne place, mais c'est une invention tempérée qui ne perd jamais le sens du réel et qui toujours s'appuie sur l'observation. En cela elle appartient bien à cette littérature russe que le vicomte de Vogüé devait révéler vingt ans plus tard et à laquelle Dourakine, sans pousser bien loin le paradoxe, faisait une excellente introduction.

Dès qu'il s'agit d'animer la fiction, aussitôt mille types, croqués de-ci de-là, se présentent à l'esprit de la conteuse, qui, apportant avec eux la vérité, nous donnent l'illusion du « déjà vu » et jamais l'impression de l'in vraisemblable. Connaissant, en sa qualité de peintre, le prix du détail qui



TYMPAN DE LA PORTE CENTRALE DU GRAND PORTAIL DE LA CATHÉDRALE DE SÉES
Inserer à la page 188 des bull fins n° 2 et 3 de 1924

éclaire et met en valeur, elle a laissé, dans son œuvre un tableau heureux de la vie sous le second Empire, cette époque brillante et facile où triomphèrent les papillottes et où régna la crinoline. Mais sous les caprices de la mode, qui a beaucoup de chance de vous avoir, Mesdames, pour la rendre jolie et dont vous illustrez chaque jour avec tant de grâce les variations, une chose demeure, invariable celle-là : l'âme humaine dont les passions, les penchants ont été ici si fidèlement traduits que l'œuvre en a gardé, avec le caractère d'authenticité, toute la fraîcheur de l'actualité. Et pourtant elle date, non d'hier, mais d'avant-hier !

La comtesse de Ségur avait 57 ans quand, en 1856, elle signa son premier livre : *Les Nouveaux Contes de Fées*. Elle débutait en une année heureuse où toutes les espérances se penchaient sur le berceau du prince impérial et abordait en souriant la période de rude labeur que devait lui procurer sa vocation tardive. En quinze ans elle allait écrire vingt volumes, tous dédiés à tel ou tel des siens, sauf *Le Mauvais Génie*, qui parut sans dédicace (1).

De tous ces volumes, bien entendu, je ne puis vous entrete-

(1) Voilà la suite des volumes de la comtesse de Ségur, telle que me l'a communiquée son petit-fils, le vicomte Paul de Pitray, auquel je dois, pour ce renseignement et pour bien d'autres, une toute particulière gratitude :

Nouveaux Contes de Fées, paru en 1856, dédié à Camille et Madeleine de Malaret.

Les petites filles modèles (1857), dédié à Camille et Madeleine de Malaret.

Les malheurs de Sophie (1858), dédié à Elisabeth Fresneau.

Les Vacances (1859), dédié à Jacques de Pitray.

Les Mémoires d'un âne (1859), dédié à Henri de Ségur.

Pauvre Blaise (1861), dédié à Pierre de Ségur.

La sœur de Gribouille (1861), dédié à Valentine de Ségur-Lamoignon.

L'Auberge de l'Ange-Gardien (1862), dédié à Louis et Gaston de Malaret.

Les deux Nigauds (1862), dédié à Armand Fresneau.

Les bons enfants (1863), dédié à Pierre, Henri, Marie-Thérèse, Valentine, Louis de Ségur; Camille, Madeleine, Louis et Gaston de Malaret; Elisabeth, Henriette, Armand Fresneau; Jacques, Jeanne, Marguerite, Paul de Pitray.

Le général Dourakine (1863), dédié à Jeanne de Pitray.

François le Bossu (1864), dédié à Camille de Malaret.

La Fortune de Gaspard (1864), dédié à Paul de Pitray.

Un bon diable (1865), dédié à Madeleine de Malaret.

Jean qui grogne et Jean qui rit (1865), dédié à Marie-Thérèse de Ségur.

Comédies et Proverbes (écrit en 1861), paru en 1866, dédié à Henriette Fresneau.

Quel amour d'enfant !, dédié à Louis de Ségur-Lamoignon.

Le Mauvais Génie (Pas de dédicace).

Diloy le Chemineau (1868), dédié à François de Pitray.

Après la pluie le beau temps (1871), dédié à Paul de Belot.

Outre les volumes de la Bibliothèque Rose, il convient d'ajouter trois autres ouvrages à la bibliographie de la comtesse de Ségur : *L'Évangile d'une grand'mère*, *La Bible d'une grand'mère*, *Les Actes des Apôtres*.

nir, mais au passage nous pouvons saluer quelques figures connues, sinon très sympathiques, celles, par exemple, de la sordide mère Mac'Miche, de l'abominable M^{me} Fichini ou de l'extravagante M^{me} Papofska, types d'humanité assez peu flatteurs, il est vrai, mais qui sont d'aujourd'hui comme d'hier, malheureusement.

Ce n'est donc pas dans un monde *ad usum delphini* que l'écrivain nous introduit, mais bien dans le monde tout court où la vertu, souvent bousculée par le vice, finit en général par en triompher. Ainsi envisagée, l'œuvre reste et restera, en dépit des critiques, saine et hautement morale. J'insiste sur ce point parce que j'ai souvent entendu accuser l'auteur de perversité, sous le prétexte que le récit de certaines farces avait incité quelques jeunes lecteurs à rééditer celles-ci. Pendant qu'on y est alors, pourquoi ne pas prétendre aussi qu'elle était antimilitariste en s'appuyant sur ce fait que son Dourakine n'est pas flatteur pour l'Etat-Major général. Eh ! sans doute, il n'est point un maître ès art militaire, mais au demeurant il est un brave homme qui a été — ce qui n'est point négligeable — un homme brave et il réalise une des plus jolies incarnations que la littérature nous ait offertes du bourru bienfaisant. Aussi emporté dans le mal qu'impétueux pour le bien, il distribue avec une égale générosité les bourrades et les cadeaux, le knout ou les dots, ne sait que faire de ses roubles (les temps sont bien changés, hélas!), tyrannise ses bienfaiteurs, éclate à la fois de colère et de reconnaissance, fait la mauvaise tête et le bon cœur dans la même minute, crie, rudoie, tempête, tonitruue, embrasse, caresse ou donne et ne s'incline en somme que devant les vieilles douleurs pour lesquelles il vient solliciter la vertu curative des eaux de Bagnoles. Telle est la raison majeure qui l'amène en notre pays et le fait s'arrêter à l'Auberge de l'Ange-Gardien, où Domfront a installé de nos jours son école libre de filles.

C'est là que nous le retrouvons dans la charmante comédie que le vicomte Paul de Pitray a fait représenter cet hiver et dont l'une des principales interprètes fut M^{lle} Arlette de Pitray. Et chaleureux, je vous l'assure, fut l'accueil fait à celle-ci quand, au jour de la répétition générale, elle vint proclamer avant le lever du rideau : « La comédie que nous

allons représenter devant vous est tirée du roman de ma grand'mère Ségur ! »

A la scène, ce Dourakine apparaît vraiment comme l'artisan du merveilleux en action. Réalisation vivante d'un conte des *Mille et une nuits*, il fait, d'un coup de sa botte, surgir du sol, l'auberge du « Général reconnaissant », des tables abondamment servies, des notaires, des contrats de mariage, de donations, des taquineries, de la joie, du bonheur et, qui, plus est,... de la gratitude. Et tout cela en quelques pages ; c'est une vraie féerie persane, digne de la *Lampe merveilleuse* ou du *Dormeur éveillé* dont en l'espèce Moutier et Elfy se partagent le rôle.

A peine l'imposant abdomen, les terribles moustaches et les yeux furibonds du héros de Sébastopol ont-ils disparu au tournant d'un de nos jolis chemins creux que je vois remuer derrière l'aubépine de la haie deux longues oreilles, velues et malicieuses, et, tous, vous avez reconnu Cadichon, l'immortel Cadichon, qui est, je crois bien, le chef-d'œuvre de l'écrivain. Ce volume, qui parut en 1859, une année de victoire, recueillit d'unanimes suffrages et le comte de Ségur n'hésita pas à déclarer à sa femme : « Sophie, *Les Mémoires d'un âne* sont votre Iliade ! » On ne pouvait mieux traduire l'opinion générale envers une œuvre qui prolonge parmi nous l'esprit de nos vieux fabliaux.

On y respire, en effet, comme un parfum du roman de Renart et, en fermant le livre, on est obligé d'avouer qu'après La Fontaine, peu d'écrivains ont su avec autant d'aisance et de philosophie prêter à l'âme des bêtes des sentiments humains.

Pour tout dire, Cadichon se montré à ses débuts pétri d'arrogance et de morgue, raisonneur et suffisamment blasé sur la race de ses maîtres pour appuyer son discours d'impertinents aphorismes, tels que : « Les hommes ne sont pas tenus de savoir ce que savent les ânes. » Ou bien : « J'ai attrapé plusieurs fois nos maîtres qui n'étaient que des hommes et qui, par conséquent, ne pouvaient avoir l'intelligence des ânes. » Plus tard, quand viendra l'heure de s'amender, il fera cette réflexion d'une psychologie si profonde et qui, à elle seule, lui vaudrait de troquer son

bonnet d'âne contre un bonnet de docteur : « Je me jetai sur l'herbe et je pleurai non pas comme les hommes qui versent des larmes, mais dans le fond de mon cœur ! »

Certes, ce n'est pas là un aliboron ordinaire, et pourtant, par certains côtés il ressemble à un baudet qui exista jadis aux Nouettes, où, comme le raconte la vicomtesse de Pitray, il ouvrait avec ses dents le loquet des barrières. Mais il appartient aussi, par sa tenace rancune, à cette famille déjà illustrée par la mule du Pape, vous vous souvenez bien, celle qui, après sept années de démangeaisons dans le sabot, décocha un beau matin à ce fripon de Tistet Vedaine un coup de pied dont on vit la fumée jusques à Pamperigouste !

Le plus drôle est que ce vilain défaut, justement, faillit être cause d'un désaccord entre l'éditeur et l'auteur. Quand le manuscrit fut remis pour l'impression, il se terminait sur la chute d'Auguste dans l'étang. M. Templier, l'un des directeurs de la maison Hachette, jugeant ce dénouement contraire à la saine morale demanda à M^{me} de Ségur de faire se corriger son héros, de l'amener à un repentir sincère. La bonne grand'mère avait les idées très arrêtées, elle protesta qu'elle ne voulait pas faire de son âne un âne chrétien ; cette spirituelle boutade eut le don de faire rire l'éditeur, mais ne le désarma pas. C'est à cette circonstance que nous devons la conversion de Cadichon, devenu sur ses vieux jours un âne rempli de bons sentiments et, j'ajouterais si j'osais risquer une expression argotique, tout à fait « rangé des voitures ».

Puisque M^{me} de Ségur est assez persuasive pour amener les bêtes à se frapper la poitrine, ce qui ne s'était pas vu depuis le temps du grand saint d'Assise, rien d'étonnant à ce qu'elle opère chez les humains des cures aussi radicales.

Le *mea culpa*, c'est là qu'aboutissent presque fatalement les plus espiègles de ses enfants terribles. Ainsi de Charles Mac'Lance, dit *Un bon petit diable* ! Quelles émotions il nous a procurées, le pauvre petit, près de sa terrible tutrice, et comme on pardonne volontiers les bons tours qu'il lui joue, soit qu'il s'administre son café au lait et ses pains mollets, soit qu'il use du stratagème des visières ou même des diables

en papier buvard ! Sa conduite dans le pensionnat des frères Old'Nick fit toujours ma joie et continue de la faire, encore qu'elle ait coûté bien cher à un admirateur trop fervent du turbulent pensionnaire.

Figurez-vous, en effet, qu'un beau jour ou plutôt, une belle nuit, au collège de la rue des Postes, le battant de la cloche fut décroché. Il en résulta un supplément de sommeil dont les élèves furent enchantés, et sans doute les maîtres aussi ; mais une enquête fut ouverte et le coupable qui avoua, en toute franchise, avoir puisé dans la Bibliothèque Rose l'idée de son méfait, fut rendu à sa famille. L'histoire vint aux oreilles de M^{me} de Ségur qui en rit de tout son cœur jusqu'au moment où elle en connut le trop rigoureux dénouement.

Quant à Charles Mac'Lance, il revint chez ses bonnes cousines et, après quelques incartades, les dernières, son caractère bouillant qui s'était toujours cabré contre la rudesse, subit le charme de Juliette, la douce aveugle qu'il épousera au dernier chapitre. Je ne doute pas, je vous assure, qu'ils n'aient été très heureux et qu'ils n'aient eu beaucoup d'enfants !

Et ceci nous permet de constater une fois de plus la méthode de l'exquise grand'mère qui, de parti pris, s'adresse au cœur de ses lecteurs de préférence à leur intelligence, le premier lui paraissant plus accessible parce que portant en soi les germes de la bonté, alors que la seconde n'est bien souvent que source d'orgueil.

Vous le voyez, en cette œuvre d'une si apparente simplicité rien n'a été laissé au hasard. Toute l'action tend au bien par le vrai et celui-ci a été respecté dans les faits comme dans les paysages ou les caractères. Pour atteindre ce but, M^{me} de Ségur a puisé partout autour d'elle, dans ses relations de Paris, dans son horizon des Nouettes, dans ses souvenirs de Bretagne où elle faisait de fréquents séjours chez sa fille, Henriette, mariée à M. Armand Fresneau, qui habitait près de Sainte-Anne-d'Auray.

C'est à ces différentes sources d'inspiration que nous devons des scènes, telles que la noce décrite dans *Diloy le Chemineau*, où rien ne manque, ni le repas pantagruélique,

ni la contredanse, ni le galop échevelé, ni le violoneux, ou telles encore que l'épisode des « petits cochons » de Kermadio qui, au vrai, s'est passé dans la propriété de M. Fresneau, aux environs de Kérentré.

Il est bien certain que, quand M^{me} de Ségur met dans la bouche de la mère Louchet cette apostrophe à l'adresse de sa fille : « Attends, j'vas t'quérir », elle ne fait que répéter un mot qu'elle avait entendu, mais cette documentation donne à son œuvre une impression de vie intense, en même temps qu'une forte saveur de terroir. Vous allez pouvoir goûter l'une et l'autre en suivant dans la forêt de Moulins-la-Marche, proche du château de Fleurville, les amies des Petites filles modèles.

(Ici fut interprétée une comédie en miniature : Sophie veut faire la charité, dont les trois tableaux sont tirés des Petites Filles modèles.)

* *

Après vos applaudissements qui ont proclamé votre admiration pour l'auteur, l'adaptateur et les interprètes de cette comédie en miniature, je ne trouve plus rien à dire qui soit digne de vous et digne d'eux ! Et pourtant, quelle reconnaissance ne dois-je pas à ceux qui ont pris souci d'égayer la longueur de mon entretien ! De bien bon cœur, à tous, je rends grâce !

Et maintenant, avant de terminer, je voudrais vous parler brièvement des identifications de personnes ou de lieux que j'ai pu faire en m'appuyant sur les ouvrages de Mgr de Ségur et de M^{me} de Pitray, sa sœur, ou sur les indications qui me furent si aimablement données.

A l'encontre des galeries de portraits qui sont parfois fort impressionnantes, celle où nous allons pénétrer étant souvent humoristique vous fera bon accueil. Pour vous mettre en confiance, s'il vous restait quelque appréhension, allons tout de suite saluer M^{me} Bombeck qui nous sourit en pensant aux deux Nigauds. Cette maîtresse femme qui possédait onze violons et jouait faux avec conviction, n'avait pas

seulement bon bec ; il lui arrivait très bien dans un mouvement d'humeur, de briser son archet sur le dos du polonais Boginski, à la grande terreur d'Innocent et de Simplicie. Or, elle a bel et bien existé, c'était la vicomtesse Henri de Ségur, née Porte-Lance en qui une éducation trop masculine avait laissé, à côté d'une inépuisable bonté, un solide fond d'extravagance. Je ne sais si vous avez lu un volume de M^{me} de Pitray, intitulé : *Les débuts du gros Philéas* ; il y est question d'un voleur qui reçoit dans les parties les plus charnues de son individu un cuisant coup de fusil chargé de gros sel ; eh bien, ceci n'a point été inventé par l'auteur, mais bien par M^{me} Bombeck elle-même qui usa du stratagème dans une circonstance analogue.

Je regrette de n'avoir pu trouver la clef de tous ces caractères, mais M^{me} de Pitray nous affirme que cette pécore de Gisèle de *Quel amour d'enfant* a été peinte d'après nature, tout comme cette péronnelle de Félicie de *Diloy le Chemineau* et je n'ai pas grand mal à le croire. De même source, nous savons que Paolo de *François le Bossu* est un type réel, que M^{me} des Ormes, la vieille coquette, a été croquée sur le vif, mais si l'anonymat de celle-ci a été bien gardé, la chronique nous a conservé sur son compte une savoureuse anecdote. Cette femme qui, toute sa vie, refusa d'accuser la trentaine, avait un fils qui ne manquait pas d'esprit. Un jour, comme la comtesse de Ségur demandait à ce jeune homme son âge, il répondit sans sourciller : « J'ai un an de plus que ma mère. » Vous devinez l'émoi ; il était légitime. « Mais oui, ajouta-t-il ingénument, ma mère déclare avoir 29 ans ; j'en ai 30, alors... vous voyez. »

Dans *Diloy le Chemineau*, les Castelsot furent sans doute silhouettés d'après les indications du marquis de Lagrange, allié des Ségur, à qui ses recherches généalogiques avaient dévoilé bon nombre de fausses grandeurs. Mais poussons la porte de l'accueillante *Auberge de l'Ange-Gardien*, une sœur aînée de celle du grand Saint-André et nous nous trouvons au milieu d'une foule de braves gens qui se chargent de répondre pour nous au reproche fait à la Bibliothèque Rose de ne mettre en scène que des personnes de condition ou de qualité. Rien n'est moins exact. Je ne sache pas, en effet,

que l'opulente M^{me} Courtemiche, accostée de son hargneux Chéri-Mignon, ait rien d'une princesse du sang. Quant à Gribouille, Pauvre Blaise, Diloy le Chemineau et à tant d'autres, ils sont de rang plus modeste encore ; mais sous l'écorce rude battent de grands cœurs, tel celui du zouave de l'hospitnière auberge qui fut calqué sur le bon Méthol, vivante image de la fidélité. Ce Méthol, sous-officier de chasseurs à pied pendant l'occupation française à Rome, s'était, dès ce temps-là, attaché à Mgr de Ségur qu'il servit par la suite jusqu'à sa mort en 1881. C'est lui encore qui, sous le pseudonyme de Barcuss, nom du village basque dont il était originaire, paraît dans *Jean qui grogne et Jean qui rit*, volume où la figure de l'artiste protecteur de Jean a eu pour modèle M. Naudet, professeur de peinture de M^{me} de Ségur et de ses enfants.

Voici maintenant Sophie, déjà plusieurs fois nommée et applaudie, Sophie avec ses sourcils coupés, Sophie avec ses cheveux ruisselants, Sophie aux brusques révoltes et aux prompts retours, eh bien ! Sophie, c'est (je le disais en commençant) M^{me} de Ségur elle-même et quand elle raconte l'histoire du pot de crème et du thé, si joliment interprétée tout à l'heure, l'indigestion de pain chaud, elle ne fait que nous redire ses propres aventures à Voronovo. Par contre, dans *Les Petites Filles modèles* la chute de Sophie dans la mare où elle veut faire nager un hérisson fut inspirée à l'auteur par un accident analogue arrivé dans la mare des Nouettes à sa fille Olga, plus tard vicomtesse de Pitray.

Comment ne pas signaler immédiatement derrière cette agréable espiègle la sage et charmante Camille de Malaret ? De celle-ci, la bonté rayonne dans *Les Petites Filles modèles*, *Les Vacances*, dans *Les Bons enfants* surtout, où se trouvent réunis tous les petits enfants de l'auteur. Ils jouent là, comme ailleurs leurs rôles avec conscience et de tous les acteurs de cette comédie ils ne sont pas les moins bien campés, parce que les plus près du cœur. Ils représentent, si j'ose dire, de la vie prise au vol et M^{me} du Genestoux, à qui sont actuellement confiées les traditions de la Bibliothèque Rose, affirme que pour plaire aux enfants, il n'est de plus sûr moyen.

Si nos petits héros, toutefois, aiment l'action, ils ne dédaignent pas le discours et puisent leurs récits indifféremment dans le domaine de la simple invention, de la fable ou de l'histoire. Ces récits, où les fées paraissent fréquemment, retracent plus souvent encore des faits vécus. Le rêve du maréchal de Ségur, par exemple, n'est point une fiction, tant s'en faut, et il est vrai jusque dans le dernier détail. L'anecdote du singe et de la guenon du Jardin des Plantes avait fait la joie du général Rostopchine lui-même, au cours de ses flâneries parisiennes. Quant à celle de la fosse aux ours, il n'y a pas longtemps qu'elle s'est une fois de plus réalisée.

Mais revenons à Camille, dont ces digressions nous ont éloignés : elle inspira encore tel caractère de *Après la pluie le beau temps*, ouvrage qui fut dédié à son propre fils, Paul de Belot, et tel autre aussi de *La Fortune de Gaspard*, où, sous les traits de M. Féreor, il nous faut reconnaître le père de notre confrère, M. Mouchel, en son usine de Boisthorel.

Entrés ainsi dans notre pays, poursuivons-y nos investigations. Vous n'avez sans doute pas oublié les whists orageux et les mémorables démêlés de la baronne et de M. Tocambel dans *Quel amour d'enfant !* Les héros de ces scènes ne sont point personnages imaginaires. La première était une tante de M^{me} de Pitray. Sous l'originalité du second se cachait Pouqueville, né au Merlerault, consul de France à Janina, grand voyageur et archéologue notoire, dont les inénarrables perruques, discourtoisement qualifiées de gazon par son intrépide partenaire étaient au nombre de trois : la première, assez discrète, faisait le service du 1^{er} au 10 de chaque mois ; la seconde, plus fournie, assurait la transition de la décade suivante ; la dernière était une folle toison.

Si nous ouvrons *Comédies et Proverbes*, nous y trouvons M. Pupusse qui était originaire du village d'Aube, où doit se passer l'action du *Pauvre Blaise*, à en juger par certains détails, tels que la mare aux sangsues et la maison du concierge.

Aube ! C'était la paroisse des Nouettes et celle de Livet ! Les Pitray y ont encore leur sépulture à l'ombre de la vieille église qui, avec beaucoup d'autres souvenirs des Ségur, pos-

sède au-dessus de son maître-autel un retable peint par Mgr de Ségur et représentant une Immaculée-Conception, inspirée de Murillo ! Comment s'étonner alors que ce joli bourg ait fourni à l'écrivain tant de ses types ? De là sont l'aubergiste Hutfer (qui était en réalité boucher) et Hurel le boucher, et Toutain, et Adèle, la vieille bonne des deux jumelles Sabine et Henriette de Ségur, et les Leufroy, fidèles jardiniers des Nouettes qui, plus tard, se retirèrent à L'Aigle où le père Leufroy mourut le même jour et presque à la même heure que Mgr de Ségur.

Puisque nous sommes à L'Aigle, disons sans plus tarder que là s'écoule l'émouvante vie de *La sœur de Gribouille*, que le pharmacien M. Renou et sa femme sont nommés en toutes lettres dans *Diloy le Chemineau* et que le bon docteur Tudoux, des *Mémoires d'un âne*, est l'*alter ego* du docteur Mazier, toutes personnes que connut très bien mon grand-père.

Mais l'auteur n'a point emprunté que des personnages à notre pays, il lui a demandé encore le décor de plusieurs de ses drames. Lorsque dans *Les Vacances*, les enfants se mettent à la recherche du chien Biribi (nom qui fut porté par un chien des Nouettes), vous pouvez les accompagner au Val, à la Clémendière, à la Fourlière, au Bois-Thorel ; ce sont là de gais hameaux d'alentour.

Quant à Cadichon, si vous voulez le suivre, vous verrez, tout âne qu'il est, à quel parfait cicérone vous avez affaire : avec lui nous visiterons les plus jolis sites de notre région. C'est au marché de Laigle que nous le trouvons et il s'en va de là, assez penaud du reste, à la ferme des Haies, située aux portes de la ville, sur la route d'Aube, près de l'ancienne tréfilerie des Haies, aujourd'hui fabrique de dentelles. Assez maltraité, notre baudet s'enfuit en forêt de Saint-Evrault, d'où il gagne une autre forêt, distante de dix lieues et qui peut être soit la forêt de Bellême soit celle de Perseigne, puisque de là on le conduit au marché de Mangers. Un beau jour, son humeur vagabonde et sa vanité le ramènent à Laigle, où la sûreté de ses jarrets lui assure le pas sur tous ses congénères, puis le voilà enfin au service des *Bons Enfants*, où il joue mille tours de sa façon jusqu'à l'heure

de la conversion. Reniant alors le démon de l'orgueil, il ne songe plus qu'à se rendre utile et arrête deux malandrins sur lesquels on trouve la liste des châteaux de Chanday et autres lieux dont la visite pourrait être fructueuse.

Cette très exacte description des lieux qui est un si puissant élément de vérité nous est également un témoignage de l'amour profond que la comtesse de Ségur avait pour notre pays et je ne puis me défendre d'une pointe d'émotion en songeant à la destinée de cette femme, nouvelle princesse lointaine, qui s'était attachée à notre coin de terre par toutes les puissances de son être, par la force des souvenirs, par toutes les vibrations de sa sensibilité et qui dut s'en séparer sur la fin de sa vie.

Elle repose aujourd'hui loin du clocher d'Aube et dort sa veille de résurrection au pays de la grande sainte Anne, dans le calme cimetièrre de Pluneret, voisin d'Auray, mais son cœur est conservé à Paris ainsi que celui de son fils Mgr de Ségur au couvent de la Visitation de la rue de Vaugirard où j'ai eu l'honneur de voir les deux coffrets d'ébène les renfermant. C'est en ce couvent que s'était pieusement éteinte sa fille Sabine, le 20 octobre 1868, après dix ans de profession religieuse (1).

Encore que loin de nous, la mémoire de M^{me} de Ségur continue de vivre dans nos pensées, mais ne pourrait-on la faire revivre dans les lieux mêmes qu'animent toujours les

(1) Le couvent des Visitandines est situé 110, rue de Vaugirard. Les cœurs de la comtesse et de Mgr de Ségur sont contenus dans deux cassettes en marqueterie d'ébène. Deux ornements d'ivoire en forme de cœurs, entourés de la cordelette du Tiers-Ordre, sont incrustés sur la paroi de chacun des coffrets et portent les deux inscriptions suivantes :

ICI EST DÉPOSÉ LE CŒUR
DE SOPHIE ROSTOPCHINE
COMTESSE DE SÉGUR
DÉCÉDÉE LE 9 FÉVRIER 1874
A L'ÂGE DE 74 ANS,
6 MOIS, 21 JOURS

ICI
EST DÉPOSÉ LE CŒUR
DE MGR DE SÉGUR
DÉCÉDÉ LE 9 JUIN 1881
A L'ÂGE DE 61 ANS,
1 MOIS, 25 JOURS

palpitations de son cœur, dans ses chères Nouettes ? Sans doute le parc où les pas se feutraient de silence et d'ombre, a perdu son mystère et son âme, mais le château lui-même, sans être l'œuvre d'un Mansart ni d'un Boffrand, ne serait-il pas digne de figurer parmi les demeures classées en raison même de l'inspiration qu'il abrita et qui continue d'y frissonner malgré tout ?

Un comité de protection des sites ne pourrait-il, d'accord avec notre société, prendre en mains cette cause afin que soient à jamais honorés le logis et le souvenir de l'aïeule, à laquelle serait ainsi rendu le plus filial des hommages, sur un sol qui lui fut si cher ?

* * *

A Paris, un monument, œuvre du sculpteur Jean Boucher, lui a été élevé dans le jardin du Luxembourg et il fallut, à la cérémonie inaugurale, tout l'esprit si fin d'un Jules Lemaître pour trouver louange digne de celle qu'on célébrait.

Depuis lors, chaque jour, des cris d'enfants enveloppent ce buste et montent comme une caresse vers le sourire pétrifié de l'aimable conteuse, renouvelant le geste de ce petit garçon qui, apercevant une fois la comtesse de Ségur, au sortir de Sainte-Clotilde, l'aborda en lui disant : « Madame, c'est bien vous qui avez fait Cadichon ? » Et sur la réponse affirmative : « ...Alors permettez-moi de vous embrasser ! »

Il est probable que de tous les compliments qui furent offerts à l'écrivain, aucun ne lui fut plus cher ; pourtant il est une autre marque d'estime qui ne dut pas laisser indifférente M^{me} de Ségur, et pour cause : elle émanait d'un académicien qui, obligé de faire antichambre, saisit au hasard sur un guéridon les *Mémoires d'un âne*, les ouvrit machinalement, en parcourut quelque pages et mit le livre dans sa poche pour l'achever chez lui tout à loisir.

De toutes parts, les admirations lui ont fait cortège. Or, elle honore assez grandement sa terre d'adoption pour que celle-ci, à son tour, l'entourne de respect et je souhaiterais, comme gage de fidélité, de voir apposer quelque jour une

plaque commémorative au seuil de sa maison, afin de rappeler à tout venant le souvenir de cette femme qui passa son automne à chanter le printemps et qui, ayant gardé sous la neige de ses cheveux, la flamme toujours vivante de ses primes années, eût aimé, je crois, à s'entendre ainsi rendre justice : « Vraiment, il n'y a plus que les grand'mères pour savoir être jeunes ! »

RENÉ GOBILLOT.

CAUSERIE DU 7 MAI 1924

Un Inventeur Alençonnais

Jacques-Antoine DE MAUREY

(1757-1829)

Si l'on devait donner à cette communication une forme humoristique, il faudrait l'intituler : *D'Alençon à Incarville en passant par Rouen, aller et retour, ou Les surprises d'un chercheur.*

L'automne dernier, lors d'un séjour à Rouen chez notre oncle, M. Raoul Beaucantin, nous regardions avec curiosité des miniatures et des portraits de famille, et particulièrement celui d'un certain Jacques-Antoine de Maurey, dont nous avons déjà vu la réplique chez notre belle-mère, M^{me} Broussillon. Ce nom de *Maurey*, familier à ceux qui connaissent un peu la bibliographie ornaise, évoquait en nous le souvenir d'un historiographe du diocèse de Sées, de Maurey d'Orville (1), mais rien de plus.

Jacques de Maurey avait été bénédictin; la Révolution l'avait rendu à la vie civile; c'était un savant, nous dit-on: il avait perfectionné, sous le Premier Empire, les métiers à tisser. Il était de famille normande, probablement ornaise. Sa fille, aïeule de notre oncle et de notre grand-mère par alliance, avait épousé Jean-Chrysostome-Antoine Beaucantin, l'architecte-paysagiste à qui l'on doit le Jardin des Plantes d'Évreux, et dont le fils et le petit-fils, MM. Émile et Raoul Beaucantin, ont continué et perpétuent à Rouen les heureuses traditions.

(1) *Recherches historiques sur la ville, les évêques et le diocèse de Sées*, par M. DE MAUREY D'ORVILLE, chevalier de Saint-Louis, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, etc. Sées, P. Brée, 1829. Depuis que nous avons fait cette étude, M. l'abbé Guerschais, pro-curé d'Echauffour, a fait une communication, à une séance de la Société historique, sur de Maurey d'Orville.

N'ayant pas alors les loisirs de rechercher nous-même les origines de J.-A. de Maurey, nous nous étions remis à M^{me} Beaucantin du soin d'explorer éventuellement la Bibliothèque de Rouen, et nous ne songions plus à notre aïeul, quand, le 15 janvier dernier, nous recevions de M. Loys d'Angell, homme de lettres, publiciste à Beaune (Côte-d'Or), une demande de renseignements. Il nous informait qu'il s'occupait, pour une demoiselle Marcelle de Maurey, amie de sa femme, d'établir sa généalogie ; les documents entre ses mains attestaient que la famille de Maurey remontait au xv^e siècle ; qu'une branche avait habité la Picardie avant 1789, tandis qu'une autre s'était maintenue en Normandie, dans la région d'Argentan, Nécy. Les Lignerits. Il nous pria de bien vouloir lui adresser les notes généalogiques que pourraient fournir à ce sujet les archives départementales de l'Orne.

Notre curiosité fut de nouveau piquée. Sur notre demande, M^{me} Beaucantin nous communiqua et ses papiers de famille et les notes qu'elle avait recueillies : Une généalogie de la famille de Maurey, s'arrêtant à 1666, date à laquelle sa noblesse fut maintenue ; un discours sur l' « inventeur mécanicien » Jacques-Antoine de Maurey, prononcé le 4 août 1870, à l'occasion de la distribution des prix des écoles municipales supérieures de Rouen, par son petit-fils Emile Beaucantin, qualifié de « Professeur de culture à l'Ecole départementale d'agriculture de la Seine-Inférieure et à l'Ecole municipale de Rouen, Directeur des Plantations-Promenades et des Jardins publics de la ville, élève de l'ancien Institut agronomique de Grignon, ancien professeur directeur du Jardin-des-Plantes de la ville d'Evreux (1) » ; — une note de la mairie d'Incarville indiquant les dates de mariage et de décès de J.-A. de Maurey et supposant qu'il était né « dans une commune touchant Alençon » ; — une chanson, sur l'air : *C'est l'amour, etc.*, intitulée : *La cinquantaine du curé d'Incarville* (frère de Jacques-Antoine), « écrite par un convive du banquet donné à M. Demaurey, curé d'Incarville par les habitants, le 12 octobre 1841, en

(1) Rouen, imp. E. Cagniard, 11 p.

commémoration de ses cinquante années de fonction curiale en la commune (1) » ; — enfin quelques renseignements puisés dans les généalogies de la Bibliothèque de Rouen.

Tous ces documents fort intéressants ne nous éclairaient pas sur l'origine exacte de J.-A. de Maurey.

Le *Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne* nous fournit d'autre part, sous la signature de Ch. Vérel, dans un article sur *Nonant-le-Pin*, au fief du Plessis (2), une généalogie dont le point de départ remonte au xvi^e siècle, à l'époque où les deux filles de Jean Le Conte, écuyer, seigneur du Plessis, Catherine et Nicolle, épousèrent respectivement Jean et Nicolas de Maurey, écuyers, fils de Gilles de Maurey. Tous ces de Maurey, sauf la branche établie à Menneville en Picardie, avec Charles de Maurey, sieur des Lignerits, avaient fait souche dans la région ornaise, à Nonant, Planches, etc., mais aucun n'était signalé comme résidant à Alençon.

Le livre de M. le comte de Souancé : *Documents généalogiques d'après les registres des Paroisses d'Alençon (1592-1790)*, allait nous permettre de combler en partie cette lacune. Au vocable *Maurey (de)* qu'il signale comme portant d'azur à 3 bourdons d'or rangés en pal, il mentionne, à la date du 2 août 1757, le mariage de Jean de Maurey, fils de feu Jérôme-Gaspard de Maurey, écuyer, avec Louise-Marie-Dorothée Blessebois de la Garenne, dont il eut deux enfants : Pierre-François (14 Juin 1758 ; Saint-Pierre de Montsort) et Grégoire (17 mai 1761 ; Notre Dame). Sa femme mourut peu après, le 27 mai 1761 ; et on l'inhumait dans le cimetière Saint-Blaise (3).

Ces renseignements, pour si précis qu'ils fussent, nous laissèrent une désillusion : Jacques-Antoine n'était donc pas, ainsi que nous l'avions espéré, le fils de Jean de Maurey, écuyer !

Nous allions en prendre notre parti, quand le Comité

(1) Louviers, typ. de Delahaye frères. Le curé d'Incarville, comme Jacques-Antoine de Maurey, son frère, avait incorporé la particule à son nom, à partir de la Révolution.

(2) *Bulletin de la Soc. hist. et arch. de l'Orne*, t. XXII (1903), pp. 255 et suiv.

(3) Paris, H. Champion, 1907, pp. 344-345.

des Travaux historiques et scientifiques nous adressa le 5 mars dernier *L'Introduction du Machinisme dans l'Industrie Française*, ébauche d'une thèse de doctorat ès lettres préparée avant la guerre par Charles Ballot, agrégé de l'Université, tué devant Verdun en 1917 (1). Ce remarquable et précieux ouvrage, que les Normands consulteront avec fruit et qui donne particulièrement, en ce qui concerne l'Orne (p. 108-112), des détails inédits sur les entreprises des Richard-Lenoir, vint stimuler encore notre curiosité, en faisant ressortir l'importance des découvertes de J.-A. Demaurey (sous la Révolution il avait jugé prudent d'orthographier son nom en un seul mot).

Dans son discours de 1870, Emile Beaucantin avait retracé la vie de son aïeul ; le séjour de dom de Maurey à l'abbaye de Saint-Ouen ; sa réception à l'*Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts* de Rouen en 1786 ; sa collaboration scientifique aux travaux de cette docte Compagnie et à ceux de la *Société d'Emulation* de la même ville ; sa sortie du monastère quand sonna l'heure de la grande réforme sociale. Jacques de Maurey avait écrit en 1791 un *Mémoire sur les nécessités d'établir en France des machines expéditives pour la filature*, malgré l'opposition de la main-d'œuvre à l'introduction du machinisme dans l'industrie. Ce travail fut bientôt suivi d'un mémoire intitulé : *Les mécaniques à filer sont-elles utiles ou nuisibles au peuple et principalement à celui de Normandie ?* La même année, il traitait, pour l'Académie des Sciences de Rouen, *Des avantages des mécaniques qui économisent le temps en multipliant les produits du travail*, estimant « qu'il fallait éclairer le peuple sur ses véritables intérêts, en lui prouvant jusqu'à l'évidence que ces mécaniques dont il redoutait la concurrence deviendraient pour lui une source de prospérité et de bien-être. » Passant ensuite de la théorie à la pratique, il apportait des perfectionnements dans la première filature de coton établie en France, à Louviers, dans la maison

(1) *Notices, Inventaires et Documents, IX* (Publication du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Section d'Histoire moderne (depuis 1715) et d'Histoire contemporaine). Lille, O. Marquant, et Paris, F. Rieder, 1923. Les notes de Ch. Ballot ont été groupées et complétées par M. Claude Gével.

de Fontenay et fils, où, à côté des métiers anglais se trouvait une *chambrée de métiers à filer de Maurey* (1). Il inventait à Incarville, près de Louviers, une machine propre à filer le lin et le chanvre. Encouragé par le ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, il tournait ses recherches vers les machines à peigner la laine, le lin et les déchets de soie. En 1815, il introduisait à Louviers « deux machines nouvelles, l'une pour dégraisser et l'autre pour fouler le drap. »

Le livre de M. Ch. Ballot complète heureusement cette esquisse. Dans le chapitre consacré à *la laine*, il constate qu'à côté de l'emploi de la « jenny », les tentatives de de Maurey à Louviers et de Gauthier, ancien officier d'artillerie, « furent fructueuses, car elles utilisaient le procédé anglais (2) ». A la fin de l'ancien régime, Louviers était déjà un centre industriel important (3), avec J.-B. Decrétot, les frères Petou, les frères de Fontenay, Piéton de Prémolé, etc., auxquels vint se joindre, en 1802, Guillaume-Louis Ternaux qui prit Jacques de Maurey sous sa protection (4). « A partir de l'an IX... de nouvelles filatures s'élevèrent à Louviers... et dans les environs, à Incarville (Demaurey) (5). »

Il faut citer intégralement le passage consacré par l'auteur à J. de Maurey : « En 1801, un concours fut ouvert pour l'invention d'une machine à peigner. Il ne donna aucun résultat. En 1808, la Société d'Encouragement en organisa un nouveau doté d'un prix de 1.500 francs, pour une mécanique à peigner la laine et une mécanique à filer à toute grosseur la laine peignée pour chaîne et trame. Elles devaient procurer un avantage, soit par la perfection des produits, soit par une économie de 20 à 30 % sur le travail à la main. Le prix fut remis au concours pour 1809 et porté à 2.000 francs. Le rapport de Mollard, en 1810, signala un intéressant mémoire de Demaurey d'Encarville (*sic*) qui avait perfectionné le cardage, de manière « à suppléer en

(1) *Discours* de M. Emile BEAUCANTIN, p. 5.

(2) Ch. BALLOT, *op. cit.*, p. 177.

(3) Ch. BALLOT, *op. cit.*, pp. 82 et suiv.

(4) Ch. BALLOT, *op. cit.*, pp. 195 et suiv.

(5) Ch. BALLOT, *op. cit.*, p. 138.

quelque sorte les machines à peigner ». Il reçut 400 francs comme encouragement. Le prix fut porté à 3.000 francs. Demaurey construisit alors une machine à peigner, en appliquant les mêmes principes que Philippe de Girard venait d'employer pour le lin. Le rapport de Ternaux en 1812, lui fut très favorable. Son modèle lui permettait une économie de 50 %, plus de célérité et de perfection dans les produits. Le rapport concluait à ce que le prix lui fût accordé quand la machine fonctionnerait en grand. Construite chez Calla, elle fut employée avec succès par Ternaux même. Elle utilisait la méthode pratique de la division du travail dans la préparation ; le peignage s'opérait progressivement par trois machines : la première ouvrait la laine, la deuxième peignait, la troisième rubannait et triait les filaments suivant les longueurs. Le mérite de son invention n'a pas été jusqu'ici suffisamment reconnu (1). »

Non content de décerner cet éloge l'auteur donne en note l'énoncé du brevet de Jacques de Maurey (2).

Dans le chapitre suivant, qui traite du *lin*, J. de Maurey figure encore parmi les novateurs auxquels l'industrie française est redevable de sa prospérité, à une époque critique de notre histoire économique. « Dans les vingt dernières années du siècle, des tentatives diverses sont faites en France sans succès. Les nommés Ramonnet en 1782, Hildebrand en 1789, Villeneuve en 1791, proposent successivement des machines de leur invention. Il faut arriver au système de machine à filer le lin inventé par Demaurey, « artiste mécanicien d'Encarville », pour trouver un procédé qui reçût une application pratique. Il obtint une mention honorable de la Société d'Emulation de Rouen, et le bureau des arts jugea sa mécanique digne du Conservatoire des arts et métiers. Demaurey s'entendit avec un fabricant de Bourges pour le montage de ses machines ; elles furent surtout utilisées par Delafontaine dans son établissement de La Flèche. Celui-ci fit des toiles de bonne qualité, n'ayant pas plus de gros fils que celles faites avec

(1) Ch. BALLOT, *op. cit.*, p. 204.

(2) Ch. BALLOT, *op. cit.*, p. 204, n. 4. La citation est extraite des *Brevets* t. X, p. 140.

des fils filés à la main, et revenant à 0 fr. 50 moins cher le mètre ; le fil lui revenait à 4 fr. 85 le demi-kilog., et il le vendait facilement 5 fr. 25. Delafontaine reçut une médaille d'encouragement à l'exposition de 1806 (1). »

Il est des moments, dans la vie d'un chercheur, où tout concourt à tenir sa curiosité en haleine et à stimuler son zèle. Le 10 mars paraissait dans *Le Journal de Rouen* un article intitulé : *A propos des « Fontes de Mandrin »*. Une vieille famille normande, et signé de G. Dubosc, dont les chroniques rétrospectives sont si appréciées. Il commence ainsi : « On sait que récemment les fontes des pistolets du célèbre contrebandier Mandrin ont été données au Musée de Dieppe par M. de Leymarie, après avoir passé par la famille de Maurey et particulièrement entre les mains du chanoine de Maurey, curé d'Incarville. La famille de Maurey, dont il est ici question, est une des plus vieilles familles de Basse-Normandie. Elle possédait les seigneuries de Fangeais, de Ligneris, — le pays de Charlotte Corday, — du Hamel et du Plessis. » Suivent quelques détails généalogiques que nous connaissons, avec mention d'alliances aux de Guerpel, aux Bras de Fer, aux Hurel du Campart, et de la descendance rouennaise (famille Beaucantin), et enfin une biographie de Jacques-Antoine de Maurey, résumant le discours d'Emile Beaucantin.

Mais deux passages attirèrent plus particulièrement notre attention : les lieu et date de naissance attribués à Jacques-Antoine : Alençon, 1760, et la conclusion de l'article : « Est-il besoin de rapporter qu'aucun hommage n'a jamais été rendu à ce grand inventeur et philanthrope qui a fait la fortune de son pays ? »

Ce point d'interrogation appelait une réponse. Nous sommes heureux de pouvoir enfin la donner aujourd'hui. Le 15 mars, nous consultions les registres paroissiaux de Notre-Dame et de Saint-Pierre de Montsort, afin de retrouver ce qui avait pu échapper à la sagacité de M. de Souancé.

Le registre des baptêmes, mariages et sépultures de

(1) Ch. BALLOT, *op. cit.*, pp. 229-230.

Saint-Pierre de Montsort de 1759 nous livra, au folio 11, la clé de l'énigme :

« Le septième jour de septembre mil sept cent cinquante neuf par nous curé soussigné a été baptisé *Jacques-Antoine*, né le même jour du légitime mariage de Messire Jean de *Maurey*, écuyer, et de dame Louise-Marie Dorothée Blesbois de la Garenne, lequel a eu pour parrein le sieur Jacques-Antoine Blesbois et pour marreine dame Anne Hay, épouse de Messire François de Moré, tous soussignez avec nous (1). »

BLESLEBOIS.

Anne HAY. J. DE MAUREY.

LEVILAIN, c. de *Monsort*.

Dans le registre des baptêmes et mariages de Notre-Dame (mardi 2 août 1757), nous lisons (ff. 50 v. et 51) l'acte de mariage de son père, Messire *Jean de Maurey*, écuyer fils de feu Messire Jérôme-Gaspard de Maurey, écuyer, et de défunte dame Charlotte-Elisabeth de Viel, « originaire de la paroisse de Saint-Léger-sur-Sarthe et demeurant en celle de Saint-Pierre de Monsort depuis plusieurs années », avec demoiselle Louise-Marie-Dorothée Blesbois de la Garenne. Assistaient à la cérémonie : M^{re} François de Maurey, écuyer, oncle del'époux ; M^{re} Claude-Jean de Maurey, écuyer, *seigneur d'Orville* (2), son cousin ; M^{re} Jean-Gaspard de Maurey, écuyer, son oncle; N. Couppey, curé de Planches, etc

Né à Alençon, J. de Maurey s'était marié à Incarville, le 13 thermidor an IV, avec Marie-Barbe Alexandre. Sui-

(1) Le nom de Jean de Maurey a été orthographié primitivement sur l'original : *de Moré*. Une surcharge a rectifié : *de Maurey*. On lit au haut de la page, à gauche, cette annotation : « Le nom de *Maurey* a été substitué à celui de *Moré* par ordonnance de M. le Lieutenant général, scellée le 27 octobre 1777. C. de Clogenson, c. de St-Pierre d'Alençon, Faubourg Monsort. » Par contre, l'erreur commise dans l'orthographe du nom de François de Moré n'a pas été rectifiée.

(2) M. de Souancé, *op. cit.*, p. 345, l'appelle François de Maurey, seigneur d'Orville. Il semble qu'ici, par suite d'une omission, les deux noms de François de Maurey, oncle de l'épouse, et celui de Claude-Jean de Maurey, seigneur d'Orville, son cousin, aient été confondus en un seul.

vant une tradition de famille, Jacques de Maurey se serait résolu au mariage pour échapper aux soucis quotidiens de l'existence et se consacrer plus exclusivement aux spéculations scientifiques qui furent toute sa vie.

L'article de dom Denis sur *Les Bénédictins de Saint-Maur*, paru dans le *Bulletin de la Société historique de l'Orne* (1), consacre à dom Jacques-Antoine de Maurey, « profès de Saint-Denis-en-France, le 13 novembre 1780 », une notice dont les éléments sont empruntés aux Archives Nationales (A. F. IV 1906). Reportons-nous aux documents originaux (2).

Le 8 nivôse an XI, l'ancien bénédictin de Saint-Maur écrit au cardinal-légat Caprara pour obtenir, par son entremise, la faveur d'une amnistie ecclésiastique. Mais cette supplique n'étant pas rédigée suivant les formes requises, le cardinal lui fournit des instructions auxquelles il se conforme dans la nouvelle supplique qu'il adresse le 3 janvier 1803 au Souverain Pontife Pie VII.

Il y expose qu'il est fils de Jean de Maurey, qu'il est né à Alençon, faubourg de Montsort, « que les circonstances de la révolution, le besoin d'une compagne dans les travaux mécaniques auxquels il se livre, enfin l'esprit de la prétendue philosophie qui étouffoit alors les remords des consciences délicates ont déterminé un mariage auquel il n'auroit jamais dû penser ; de cette union il est né deux enfants qu'il fait élever dans les vrais principes de la religion catholique, apostolique et romaine et dont il ne permettra pas qu'ils s'écartent jamais (3). Il ne pourroit se séparer d'eux et de la mère sans leur causer le plus grand préjudice ; ils seroient abandonnés à eux-mêmes, sans fortune et sans secours ; ils n'ont d'autres moyens d'existence que le talent

(1) *Bull. de la Société histor. et arch. de l'Orne*, t. XXXI, 1912, pp. 311-312, n° 8.399.

(2) Nous remercions notre confrère de la Société historique de l'Orne, M. Joseph Besnard, d'avoir bien voulu, avec son habituelle complaisance, consulter ces documents à notre intention.

(3) Jacques-Antoine de Maurey eut trois enfants : 1° Marie-Catherine-Anastasie, née à Incarville, qui épousa Jean-Chrysostome-Antoine Beaucantin ; 2° Caroline, qui épousa le savant chimiste d'Evreux Boutigny ; — 3° Georges-Alexandre, flâteur à Louviers, qui mourut en 1836 et fut enterré à Incarville.

de leur père. » Il supplie Sa Sainteté de lui accorder les bienfaits de son indulgente sollicitude et demande que son mariage soit réhabilité en face de l'Eglise (1).

Détail piquant, « il observe... qu'ayant perdu sa mère en bas âge. pour se soustraire aux mauvais traitements d'une belle-mère qui ne pouvoit le souffrir, il prit le parti, comme le moins onéreux, de se faire religieux, pour se retirer de la maison paternelle. »

Sa lettre était accompagnée d'un certificat du chanoine Fresnay, vicaire général de l'évêque d'Evreux. Peu après le cardinal Caprara annonçait à Jacques de Maurey l'heureuse suite donnée à sa demande par le Saint-Siège, et l'invitait à attirer désormais sur sa famille, par une conduite vraiment chrétienne, « l'abondance des bénédictions célestes »

Jacques de Maurey mourut à Incarville le 11 février 1829, à 10 heures du matin. Il repose aujourd'hui, loin de sa terre natale, dans le petit cimetière de la commune où se manifesta son activité bienfaisante et inventive.

De nouvelles recherches dans les registres paroissiaux, des investigations dans les manuscrits d'Odolant Desnos, mis si amablement à notre disposition par M. Jousset de Saint-Hilaire, nous permettront de compléter ultérieurement la généalogie des de Maurey.

En attendant, et malgré notre éloignement pour le « moi » toujours haïssable, nous avons pensé qu'il était intéressant de fixer, pour les membres de la Société historique de l'Orne, les étapes pittoresques qui nous avaient conduit à une curieuse découverte.

Parti d'Alençon pour aller à Rouen et à Incarville où il finit ses jours, Jacques-Antoine de Maurey, inventeur notoire, revient avec nous dans l'Orne, berceau de sa famille.

(1) Ces mariages, contractés au cours de la période révolutionnaire, furent nombreux. C'est ce qui justifie la mission du cardinal-légat, qui régla avec bienveillance et une grande largeur d'idées les questions de conscience soumises à son appréciation. La connaissance exacte de l'histoire révolutionnaire explique la grande tolérance dont fit alors preuve l'autorité ecclésiastique. Une intéressante communication a été faite, dans ce sens, par M. l'abbé Sol, au dernier Congrès des Sociétés savantes, tenu à Dijon.

Nous nous en félicitons doublement, car, arrière-petit-neveu de Dupont de l'Eure par notre mère, et arrière-petit-fils de J. de Maurey par alliance, ces attaches normandes et éclectiques éloigneront de nous l'accusation de « horsain » qui attend les nouveaux venus au seuil de la curiosité provinciale.

Alençon, le 18 mars 1924.

RENÉ JOUANNE.

NOTES CONCERNANT LE CHATEAU DE LANCHAL, A SEMALLÉ

*A la mémoire de mon arrière-grand'mère,
Jean Lorphelin, née Marguerite Louvel, de
Semallé.*

Les présentes notes ont été prises dans les papiers de Lanchal, en octobre 1910. Ce dossier d'archives était alors aux mains de M^{lle} Marie des Mazis, dont le père fut un des derniers possesseurs de Lanchal. Cette propriété passa par acte de vente en 1865 à M. Louis Rabinel.

Presque tout le dossier de Lanchal est formé de pièces originales. Je ne sais ce qu'il est devenu depuis la mort de M^{lle} des Mazis (janvier 1921).

Ces notes trop informes, je n'ai que le mérite de les avoir rangées par ordre chronologique.

* * *

Le fief, terre et seigneurie de Lanchal était un « huitième de haubert relevant du roi à cause de la chatellenie d'Alençon. Il était situé en la paroisse de Semallé, avec les droits de relief, aide de relief treize, droit de colombier et de pêche dans la rivière de Sarte... Dans l'étendue dudit fief, hommes et vassaux, rentes en deniers foncières et seigneuriales... consistant en maisons manables du maître et du fermier, grange, étable, écurie de haute et basse cour, clos et jardins avec la chapelle, prés, pâtures et terres labourables suivant aveu en la chambre des comptes de Normandie du 10 juillet 1696 (1) ».

L'existence de la Seigneurie de Lanchal est établie, d'après

(1) Acte de vente du 29 janvier 1703.

nos pièces, dès le xv^e siècle. Rien ne s'oppose à ce qu'elle soit plus ancienne.

Elle ne demeura pas toujours dans la possession de la même lignée. Elle passa tout entière par exemple (sauf le pré des Joncherets) en 1703, des Duval aux Le Noir. Encore est-il qu'il y avait des liens de parenté entre les deux, et que le bien demeurait dans la même famille, par suite d'alliances.

Voici les noms des seigneurs de Lanchal indiqués par nos pièces :

Guillaume Jouanne (1557) ; — Du Gué (1588) ; — Du Val (1624) ; — Thomas Le Noir (1703) ; — Thomas-Jacques Le Noir (1721) ; — Thomas-Bernard Le Noir (1770).

* * *

Le manoir de Lanchal posséda une chapelle au xvii^e siècle. Le desservant en était tout probablement le curé de Semallé. Permission de bénir cette chapelle récemment construite fut accordée le 19 septembre 1686. On donnait vingt-cinq livres par an au prêtre qui devait célébrer la messe une fois par semaine. Les fondateurs étaient François Duval et sa femme.

Le 12 février 1731, il y eut ratification de cinquante livres de rentes à charge de deux messes à célébrer dans la chapelle de la Bertrie « à condition que le vicaire sera préféré (1) ».

* * *

XV^e-XVIII^e SIÈCLES

Indication de cueilloirs des rentes de la Crochardière de 1498 à 1588, — d'aveux de 1513, 1557 et 1647. (En 1647, le seigneur de Lanchal se nommait Philippe du Val.)

(1) *Pouillé de Sées*, par Savary, 1763, t. II, p. 60. Les curés de Semallé furent : 24 février 1684, Marin Lestard ; 14 juin 1706, Innocent de Maunoury *per obit. prae.* ; 5 février 1744, Jacques-Louis Lemerault *per obit. prae.* ; 18 avril 1748, Jos.-Franc. Radigois *per obit. prae.* ; 1^{er} juillet 1779, Jacques-Louis Gadeau *per permutat. cum prae.*

7 JUILLET 1557. — Aveu d'Etienne Marignier pour la terre des Genetés à M^e Guillaume Jouanne, seigneur de Lanchal.

27 JUILLET 1588. — Aveu de Louise Marinier pour la terre des Genetés à noble Pierre Du Gué, seigneur du Mets (1) et de Lanchal « à cause de demoiselle Françoise Jouanne, votre épouse ».

13 MAI 1591, Alençon. — Contrat d'acquêt par Pierre du Gué, sieur de Mets, demeurant au château de Lonray, d'un pré en la sieurie de Lanchal, acheté de demoiselle Adrienne de la Cheze, veuve de Guillaume de Mouy, sieur de Plesseis, demeurant en la Graffinaie, en Semallé.

14 OCTOBRE 1593, Alençon. — Contrat d'acquêt par le même d'un herbage en la sieurie de Lanchal, acheté de la même, demeurant à la Graffinaie, pour 6 écus 40 sols.

24 JUIN 1602. — Acte d'acquêt par Pierre Dugué, sieur de Metz, demeurant à Alençon, d'un quart de journée de terre en pâture en la sieurie de Lanchal, acheté de Mathurin Baudouin, de la paroisse de Semallé.

26 MAI 1615. — Aveu de Catherine Adam, veuve de Jean Marignier, pour la terre des Genetés, à Pierre Du Gué, écuyer seigneur du Mets, Lanchal et la Crochardière.

30 MAI 1624. — Aveu de Jean et Nicolas Marignier, pour la terre des Genetés, à Pierre Duval, seigneur du fief de Lanchal.

25 JUILLET 1658. — Aveu d'Ester Argentelle, pour la terre de Genetés, dans la sieurie de Lanchal.

11 MARS 1659. — Vente de Lanchal par Pierre Favre, sieur du Parc, conseiller du roi, et Charles Favre, écuyer sieur de la Gaze, son frère capitaine de cavalerie, à Philippe Duval, écuyer et s^r de Lanchal (une maison manable, composée d'une salle, une étable et une petite grange tenant ensemble, cour et issue devant un jardin dit clos, et chene-

(1) La sieurie de Metz, sur la paroisse d'Hauterive.

vière y joignant, et une pièce de terre labourable proche desdits clos et jardin, le tout contenant trois quarts de journeau ou environ, joignant d'un côté ou des deux bouts ledit sieur acquéreur et d'autre côté le chemin tendant du grand chemin à Lanchal. Item une autre pièce de terre labourable d'un journeau) pour 1275 l.

27 MARS 1659. — Contrat d'acquêt d'une terre labourable, près la Grafinaie en la sieurie de Lanchal, par Philippe Duval, s^r de Lanchal, achetée de Paul Huppé, chapelier d'Alençon et de son frère Michel Huppé, dit le Gervais, habitant Québec, pour 120 l.

5 AVRIL 1659. — Contrat d'acquêt par Philippe Duval, s^r de Lanchal, conseiller du roi, trésorier de France en la généralité d'Alençon, d'une petite portion de terre, labourable en la sieurie de Lanchal, achetée de Guillaume Laudier, sieur de la Crochardière.

29 JANVIER 1703. — Procès de Thomas Le Noir, écuyer, sieur des Vaux, gentilhomme ordinaire de feu Monsieur le prince, capitaine au régiment de Tessé, demeurant à Alençon, — contre Catherine de Brullé, épouse de messire François Duval, chevalier, seigneur de Lanchal, à propos de la vente de Lanchal acheté par Th. Le Noir. Le prix était de 14.800 livres, Il avait été soldé en 1712. Lanchal avait d'abord été acquis par le s^r de Villers, Jacques de Faucillon. Mais le sieur des Vaux réclama Lanchal par droit de lignage et il eut gain de cause (1).

12 SEPTEMBRE 1712. — Aveu de Nicolas Seguret pour la terre de Genetés, à Thomas Le Noir, écuyer, sieur Des-vaux.

(1) Le sieur des Vaux était fils de Pierre Le Noir et de demoiselle Marie Duval. Cette dernière était la sœur de Philippe Duval, écuyer seigneur de Lanchal, père de François Duval, et aussi de Gabrielle Duval. Ces trois filles étaient les enfants connus de Pierre Duval et de Jeanne du Guey, dont le frère François du Guey, était é^r et s^r de Lanchal. Th. Le Noir et François Duval étaient cousins germains. François Duval était à cette date (1703), seigneur de Lanchal, Neauphe, Corday, Occaignes et autres lieux, premier maréchal du duc d'Orléans, et demeurait au château de Corday, paroisse de Neauphe. Sur les Le Noir de Lanchal cf. SOUANCÉ : *Docum. généalogiques d'après les registres des par. d'Alençon*, Paris, 1907, t. 292-297.

27 OCTOBRE 1712. — Aveu de Gaspard-François Hamard, d'une acre de terre de Genetés à Thomas le Noir, écuyer, seigneur Desvaux, propriétaire de fief de Lanchal.

1719. — Acte d'acquisition par Thomas Jacques Le Noir, écuyer, sieur des Vaux et seigneur de Lanchal, capitaine au régiment de la Ferre, de deux petites maisons du pont de Segrie (1) et du pré de la petite Bertrie, achetés de M^e Jacques du Val, s^r du Mesnil Auguste.

1719-1746 (Baux). — Bail à Jean Laisné de la maison manable, chambre, grange, étables, prés, herbages, terres labourables... excepté la grande maison de Lanchal en tout son contenu, « scavoir la cour, le jardin, le parterre, le bois, la grande écurie, la fuye, la motte sur laquelle il y a une pépinière, le fruitier et le parc neuf (1710). »

Trois autres baux de la même métairie : à Jean Laisné pour 680 l. (1719), à François Louvel (1740), à René Alleaume et Catherine Rattier, sa femme (1746).

18 MARS 1720. — Bail de la Bennacherie, entre la route de Paris et Lanchal, fait à Saint-Denis du Chevain, par Jacques Gérard, sieur des Longpré, marchand, demeurant audit Chevain, à Louise Champfaily, veuve de Pierre Fleury, demeurant à Semallé.

15 FÉVRIER 1721. — Thomas-Jacques Le Noir, écuyer, sieur des Vaux et seigneur de Lanchal, capitaine au régiment de la Ferre, demeurant à Alençon, loue le lieu et bordage de la Bennacherie (Bunacherie).

5 NOVEMBRE 1725. — Autre bail de même.

8 MAI 1728. — Acquêt d'une demi-acre de terre nommée le champ des Pallis, derrière le verger de la Bunacherie, joignant les terres de la Crochardière, par Thomas-Jacques Lenoir, des héritiers Bouttin.

1734. — Déclaration de biens de Marie-Louise Peuvret, épouse de Th.-J. Le Noir :

(1) La dernière de ces maisons fut démolie avant 1790.

Une métairie appelée Lanchal, louée 630 l. en 1719, mais qui ne produit que 480 l. ;

Un petit fief qui ne produit que 10 l. ;

Pas de mouvance ;

Une métairie de la Crochardière acquise en 1718 pour 18.400 l., achetée de M. de Bellemare, louée à Michel Louvel pour 580 l., puis à Grégoire Marchand.

15 NOVEMBRE 1767. — Déclaration de biens au procureur du roi à Alençon :

Le manoir seigneurial, cours et jardins, « que je fais valoir par mes propres mains » ;

Vingt arpents de terre à froment ;

Vingt-quatre arpents de terre à méteil, dont un demi arpent à Congé ;

Seize arpents de pré à faucher dont quatre en Congé ;

Vingt-sept arpents de pâture ;

Deux bœufs, deux vaches et deux juments.

1770. — Partage de la succession de Thomas-Louis-Gabriel Le Noir, sieur du Gué, entre ses quatre frères :

Pierre-André Le Noir des Vaux, écuyer, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la généralité de Moulins en Bourbonnais,

Jean-Louis-René Le Noir, écuyer, sieur des Vaux, chevalier de Saint-Louis, ancien officier de dragons,

Louis-Jean-Baptiste Le Noir, écuyer, s^r des Vaux,

Louis-Charles Le Noir, sieur des Vaux, écuyer-major au corps royal du génie.

La succession comprend la Grande Bertrie, en Congé et sept journaux de terre en Cerisé.

Le s^r de Lanchal est alors Thomas-Bernard Le Noir, écuyer.

1783. — Une aire de terre au réage des Genetés est en mouvance du fief de Thomas-Bernard Le Noir, écuyer, seigneur de Lanchal, paroisse de Semallé, et relevante de la baronnie d'Hauterive. Elle est vendue à M. Chesneau de la Drouerie, seigneur de la Pouprière. Genetés devait 5 s. de rente à Lanchal.

FIN XVIII^e SIÈCLE, s. d. — Aveu de Louis-Charles Le Noir et s^r Desvaux, chevalier de Saint-Louis, lieutenant-colonel au corps royal de génie, à son père Thomas-Bernard Le Noir, écuyer, seigneur de Lanchal, fils de Thomas-Jacques Le Noir, à cause des terres des Vaux, des Périgaux, le Pommier Micaux, relevant toutes de la terre de la Crochardière.

1792. — *La liste des biens situés dans le département de l'Orne appartenant à des particuliers qui n'ont pas justifié de leur résidence dans le royaume, conformément à l'article IX de la loi du 8 avril 1792 relative aux biens des émigrés*, mentionne Semallé à la p. 9 et signale :

« Le sieur Claude Paillard : la terre de la Graffinaiis composée de maisons de maître, de fermier et autres bâtimens, prés, pâtures et terres labourables affermée à Jacques-Bernard Leguernay (1). »

1793. — M^{lle} de Lanchal et sa mère, M^{me} Vabois de Lanchal donnent vingt-sept pièces cotées B, et quatorze cotées A à la municipalité de Semallé, touchant les droits féodaux (2).

(1) Les autres mentions pour Semallé sont :

« Le sieur Bordin : la terre de Pirey consistant^e en maisons de maître et de fermier, avec d'autres bâtimens, prés, pâtures et terres labourables, affermée à Jacques et Jean Pillon frères.

« Le sieur Montagu fils : la ferme de la cour de Semallé, composée de différens bâtimens de maître et de fermier, prés, pâtures, etc., affermée à Jacques Laisné. Une autre ferme nommée la Cieuris (la Queurie) consistant^e en bâtimens, prés, pâtures... affermée à Pierre Godichon. Un petit bordage près le bourg de Semallé affermé au nommé Boisbunel. Un autre petit bordage aussi situé près le bourg de Semallé et affermé à Vinc. nt Gallier ou Gallais. Plus le moulin de Groutel occupé par le nommé Paris.

« Le sieur Duperche : la terre de Marmotouse composée de bâtimens, prés, pâtures et terres labourables affermée à René Marchand. »

Cf. Comte Robert de Semallé : *Précis sur la paroisse, les fiefs et la famille de Semallé*. Alençon, 1888, in-8 de 26 pages (Extrait du *Bull. Soc. hist. et arch. de l'Orne*).

(2) D'après Mourlot : *Rec. de doc. écon. du district d'Alençon*, t. I, p. 572-588, l'assemblée municipale de Semallé était composée de Pierre-Ambroise de Bordin, Louvel, Esnault, Pillon, Hamard, Lenoir de Lanchal et Gadeau curé, le 23 septembre 1787.

Le 25 avril 1790, Louis-François-Bernard de Lanchal, lieutenant en second au corps royal de génie, héritier en partie de feu M. de Lanchal, déclare contribuer aux besoins de l'Etat de la somme de 348 livres qu'il versera en trois paiemens. En cas de décès, il substitue à ses droits, Philippe-Jean Louvel de Semallé, à l'époque où le remboursement de la contribution patriotique pourra s'effectuer.

Le même 25 avril 1790, la veuve Lanchal déclare qu'elle contribuera de 150 livres et désigne pour son ayant-droit au remboursement en cas de décès Germain Adam, jardinier à Semallé.

* * *

Telles sont les notes prises dans le fonds d'archives de Lanchal.

Il serait utile de les compléter par des recherches aux archives nationales. Un rôle de taxe de 1692 mentionne « le trésor de Semallé » à cause « d'un demy arpent de terre ou herbage, nommée la Maladrerie en la censive de la sieurie de Lanchal estimée cinquante livres parizis, pour le droit d'amortissement au sixiesme la somme de quarante-troissols neufdeniers (1) ».

Il y aurait encore à voir dans la Chambre des comptes de Paris : P. 274, 302-308, 862, 1176² (Hommages). — P. 866, 867, 878, 880 (aveux). — P. 900-906 (formalités), — et P. 982-984 (déclarations de temporel). Voilà de l'ouvrage pour de plus vaillants.

P. UBALD D'ALENÇON.

Le 7^e jour de la 1^{re} décade du 2^e mois de l'an II (28 novembre 1793), en conséquence du décret de la Convention du 17 juillet 1793, la veuve Lanchal remet à la municipalité tous ses titres de noblesse, tous les titres seigneuriaux et féodaux de Lanchal. Après lecture, tous ces titres ont été incendiés au pied de l'arbre de la Liberté.

(1) Arch. nat. Paris. Q³ 6.

Les Voies Romaines

Leur relation avec l'Industrie gauloise et gallo-romaine

Pendant leur occupation de la Gaule, les Romains y ont construit de grandes voies militaires que l'on désigne sous le nom de *voies romaines*.

Les unes, les plus importantes, partaient de la borne dorée du Capitole et allaient jusqu'aux extrémités de l'empire. Les autres reliaient entre elles des villes importantes, des peuples voisins. Enfin des voies de troisième ordre formaient les mailles du réseau ou constituaient des variantes de tracé des lignes secondaires. C'est ainsi que le *chemin Chartrain* qui reliait les Carnutes aux Viducasses comportait aux environs de Tourouvre deux directions à partir du moulin de Longlée (commune de L'Hôme-Chamondot) :

L'une par Larsonnière, Mézières, les Croix-Chemins, les Touchet, les Vergers, la Chauvilière et la Rosière où elle se confondait avec l'autre qui passait à Gannes, les Châtelets, le château de la Ventrouze et la butte du Châtel.

Ces voies furent conservées tant bien que mal par la monarchie française. Comme elles étaient indispensables pour le déplacement des troupes, Charlemagne les fit réparer

ou rétablir par ses soldats. La confusion qui suivit son règne provoqua l'abandon de la plupart d'entre elles.

Actuellement, ces anciens chemins ont à peu près disparu. Là, on a enlevé, dans un but utilitaire, les matériaux qui constituaient la chaussée, ailleurs les alluvions recouvrent les voies et la culture les masque complètement. Seule la tradition en a conservé le souvenir et permet d'en rétablir le tracé ; c'est dans la dénomination des localités, villages ou lieux dits qu'elle s'est perpétuée. Du Hérissier de Gerville (1769-1858), né à Gerville, canton de La Haye-du-Puits (Manche), a précisé les caractéristiques de position des voies romaines ; je les rappelle ci-après en les complétant par les particularités de notre région.

Chaussée,
 Cauchiée,
 Pas,
 Macepas,
 Pavé
 Perrey
 Perrière,
 Ferrière,
 Gravelle,
 Graverie,
 Chemin Ferré,
 Chemin Perré,
 Querrière,
 Carrière,
 Le Caillou,
 Chaillou,
 Chailloué,
 Challoi,
 La Haute-Voye,
 La Forge,
 Vaufroger,
 Ménil-Froger,
 La Ferrette,
 La Ferronnerie,
 La Poterie.

} Points de jalonnement.

Câtel,	}	Camps ou forteresses, vigies (exploratrices), postes d'observation.
Castel,		
Castelet,		
Châtel,		
Les Châtelets,		
Le Châtelet,		
Gâtelet (corruption de Châtelet,		
Câtelet),		
Mireux,		
Montmirel,		
La Motte,		
Le Tertre,		
La Castelle,	}	
Le Haut Guet,		
Vauguai (corruption de Haut Guet).		

Sous la domination romaine, les ponts étaient rares dans notre pays, les moulins à eau n'existaient pas. On passait communément les rivières à des gués pavés par l'art ou la nature.

Les noms de :

Gué,
Vey.
Gatte, vât ou vast,
Rade ou radier,
Gravier,
Passeux, etc.,

conduisent presque infailliblement à ces sortes de passage.

Les *tumuli* sur lesquels on allumait des feux pour signaux de nuit sont encore des points voisins des voies romaines. Ces tertres ont souvent disparu, mais les noms de :

Hogue,
Hoguets,
La Hoguette, etc.,

constituent de bonnes indications.

Les noms de :

Fosse,
Fossé,
Fossetière, etc.,

s'appliquent aussi à des lieux situés sur des voies romaines.

Les chaussées des voies romaines montrent que les constructeurs s'étaient préoccupés d'utiliser les matériaux trouvés sur place. Ils employaient le silex entre le pays des Carnutes et Planches, là où ils le rencontraient, à proximité dans l'argile à silex et ils tiraient aussi parti des scories de fer, sous-produit de l'industrie sidérurgique de l'époque. Ailleurs, enfin, ils utilisaient des pierres grossièrement taillées et constituaient ainsi des pavages et dallages.

Entre Marchainville et Mézières, sur 12 kilomètres de longueur environ, le « chemin Chartrain » présente une chaussée de 6 mètres de largeur qui montre la coupe suivante :

Scories de fer	0.83 à 1.00	} 1.88 à 1.55
Un rang de gros silex	0.15	
Scories de fer	0.10	
3 ou 4 rangs de gros silex	0.30	

A La Ferrière-au-Doyen au village de la Bigotière, le démontage d'une voie romaine de troisième ordre allant des Aspres à Planches et réunissant le « chemin Chartrain » à celui allant du pays des Ebuovices à celui des Cénomans

en passant par Sainte-Céronne (Mont-Cacune) et la Herse, offre le profil ci-après :

Scories de fer	0.30	} 0.50
Silex	0.20	

Ces scories sont agglomérées par un liant argileux (soles des bas fourneaux) et la chaussée se présente comme une dalle de poudingue, ce qui montre qu'on se préoccupait déjà de prévenir la désagrégation, conséquence inévitable d'une circulation très active. Au xx^e siècle, le problème est le même.

L'énorme quantité de scories de fer ainsi employées et celles non utilisées, qui constituent d'importants crassiers, montrent ce que fut la métallurgie gallo-romaine.

Il apparaît donc que les voies romaines sont généralement postérieures au commencement de l'utilisation des minerais de fer des différentes formations géologiques rencontrées, puisque les résidus de la fabrication du fer ont été utilisés pour l'établissement des chaussées. Cette préexistence des exploitations sidérurgiques a donc influé, dans nos régions, sur le tracé des voies en question.

Ces remarques montrent aussi que nos ancêtres les Gaulois, bien avant l'occupation romaine, avaient une connaissance parfaite des ressources minières (certains auteurs font remonter à 800 ans avant Jésus-Christ l'origine du fer en Gaule). Ils possédaient dans le domaine de la géologie appliquée, des moyens de prospection que nous ignorons en grande partie et qui provoquent notre admiration tant ont été remarquables les résultats pratiques obtenus.

En faisant extraire des scories de fer au village de Sommaire (commune de Bonnefoi), j'ai trouvé de nombreux

fragments de *poteries samiennes* qu'on désigne aussi sous le nom de *poteries à vernis rouge* (trouvées également à la Bigotière, commune de La Ferrière-au-Doyen). Ces produits d'une grande finesse, comportaient des décors d'une très belle facture et notamment un sujet de chasse avec une frise remarquable par la pureté du dessin. Notre confrère, mon excellent collègue et ami, M. Lasseur, auquel j'avais remis un fragment de cette poterie, en a trouvé de semblables en tous points (pâte, couverte et dessin) aux musées de Jublains et de Metz et il en existe également à Lisieux en provenance des fouilles pratiquées au lieu dit « Le Grand Jardin ».

Des fragments de terres cuites de différentes natures, non vernissées, furent également trouvés. Tous montrent que l'industrie céramique gallo-romaine fut portée à un degré de perfection très élevé.

En dehors de notre région, dans les terrains primaires où des gisements aurifères, argentifères et stanifères existent avec divers satellites, on remarque d'anciens travaux miniers dont l'origine et le but furent établis par l'ingénieur Mallard dans une note présentée à l'Académie des Sciences en 1866, en leur attribuant une origine gallo-romaine et peut-être *gauloise*. Toutes ces anciennes exploitations, limitées aux têtes de filons, se trouvent dans le voisinage des voies romaines et sont généralement désignées sous le nom générique de *fosses*.

La détermination de la position des voies romaines, que cette note a pour but de provoquer, offre un triple intérêt : elle montrerait ce que furent les industries de l'époque. fixerait l'emplacement des lieux alors habités et peut-être aussi permettrait de reprendre les travaux anciens qui, avec les moyens primitifs d'extraction et d'exhaure alors en usage, furent limités aux affleurements.

G. DUBOURG.

A PROPOS DE TROIS NOMS DE COMMUNES : COULMER, OMMÉEL, OMMOI

La toponymie est une science des plus délicates, car l'hypothèse y est souvent indispensable, et il est impossible, sous peine de laisser dans l'ombre bien des problèmes, de n'y point recourir en certains cas. Son emploi est donc légitime, sous la seule condition de s'entourer de toutes les précautions désirables.

C'est ainsi que dans mon *Etude sur les noms de lieux d'origine scandinave de l'arrondissement d'Argentan* (1), j'ai signalé, sous les réerves les plus expresses, trois noms de communes, qu'il ne me paraît plus possible de maintenir dans cette liste, non que les hypothèses proposées soient par elles-mêmes inacceptables, mais parce que des raisons plus solides permettent d'en déterminer nettement l'origine. Il s'agit de Coulmer, d'Omméel et d'Ommoi.

1^o COULMER pourrait effectivement, avec ses formes antérieures : Collemer (1238 et 1350 env.), Colemer (1320), provenir de l'un des noms d'hommes scandinaves : Kolli, Koll, Kol, qui sont fort anciens (tous trois figurent dans le Landnámabók), et qui se retrouvent dans la toponymie norroise de l'Angleterre (ex. Colby, Westmorland) et de la Normandie : Colletot (Eure) [deux exemples], Colleville (Seine-Inférieure, Eure, Calvados [cinq exemples]), très probablement aussi Colmare (Seine-Inférieure). Il se rapproche en particulier de ce dernier, qui s'écrivait au moyen-âge : Colemare, 1276-78 (2), 1296 (2), 1331 (2), 1337 (3) ; Collemare, 1284 (2), 1431 (3).

(1) *Bull. Soc. Hist. Orne*, t. XLIII (1924), p. 297 à 317.

(2) *Cartulaire de l'Abbaye royale de Notre-Dame de Bon-Port, de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse d'Evreux*, édition Andrieux, Evreux, 1862, in-4^o, p. 298, 306, 313, 356, 388, 335.

(3) Auguste LONGNON : *Pouillés de la Province de Rouen*, Paris, 1903, in-4^o, p. 14 et 79.

Mais il faut observer que si le terme *mare*, très fréquent comme second élément de composition dans les noms de lieux de la Normandie orientale (surtout du pays de Caux), s'y trouve parfois joint à des noms d'origine scandinave, il en est autrement de la terminaison-*mer* : celle-ci se rencontre sur un certain nombre de points en Normandie, mais elle y est antérieure aux Normands, soit qu'elle représente le latin *mare* (ex. Mortemer), soit que, comme c'est le cas le plus fréquent, les noms de lieux en-*mer* proviennent, en réalité, de noms de personnes d'origine franque, dont les finales primitives en-*mar* ont pris en France la forme-*mer* ; il en est ainsi, par exemple, de Pont-Audemer, de Courtoimer et aussi de Coulmer.

A côté de Colmare — et par opposition à lui — nous avons rapproché Coulmer de plusieurs autres noms de lieux, dont l'un, voisin par la forme et peu éloigné au point de vue topographique, va nous aider à en retrouver l'aspect originel. Il s'agit de Coulimer (canton de Pervençières) : Corlimer, 1230 (1) ; « de Columero », 1264 (copie de 1404), Arch. Orne, H, 1911) ; Columer, 1873 ; Colimerum, xv^e siècle (2).

Dans son ouvrage sur *Les Noms de lieu de la France, leur origine, leur signification, leurs transformations* (3), Auguste Longnon propose comme base de ces deux noms * *Curtis Lietmari*, c'est-à-dire un terme formé à l'aide de *court* et d'un nom de personne franc en-*mer*. Sur le premier point, l'hypothèse d'un nom en *court* paraît absolument justifiée non seulement par la forme Corlimer de 1230, mais encore par les formes anciennes d'un nom voisin, celui de Saint-Germain-de-Coulamer (Mayenne) : Corlamer, 1260 ; Collamer, 1830 ; Courtlamer, 1405 (4) ; on sait, au surplus, que *court*,

(1) *Cartulaire de l'Abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, Alençon, 1889. in-8°, p. 121.

(2) Aug. LONGNON : *Pouillés*, p. 220 et 244.

(3) Paris, 1922-3, in-8°, p. 230.

(4) Lucien BESZARD : *Etude sur l'origine des noms de lieux habités du Maine*, Paris, 1910, in-8°, p. 308. Notons que M. Beszard considère comme « très improbable une origine * *corte* + n. d'h. franc en-*marus*, -*mer* », en raison de la prononciation : selon lui, « cette formation donnerait dans le Maine, *coulamé* », et non *coulamér* ; il le classe, pour cette raison, parmi les « noms d'origine obscure », et renvoie même, sans d'ailleurs en rien conclure, à l'exemple des Colmare normands. Il faut cependant observer que si, en effet, les noms de lieux du Saosnois formés de noms en-*mer* se prononcent *mé* (ex. : Courbomer, Courgimer), il n'est pas prouvé que cette

jouant en composition le rôle de premier élément, s'est très fréquemment réduit à Cor-, et en présence d'une *l*, à Col-, Cou- (ex. Coulandon : Courlandon en 1885 environ, Courtlandon, xv^e siècle (1), * Curtis Landonis).

Quant au second élément, il doit s'agir effectivement du nom d'homme tudesque *Leudomar*, dont on trouve des formes secondaires : *Leudomer* (ou *Lumier*, nom d'un évêque de Châlons à la fin du vi^e siècle), *Liudemar*, *Liutmar*, *Liutmere*, et *Leutmar* (forme franque figurant dans le Polyptique de Reims) (2).

Coulmer serait donc, en dernière analyse : * Curtis Leutmari, * Court-Lemer, d'où Collemer, Coulmer, tandis que Coulimer représenterait la forme Liutmar, Liutmer (* Curtis Liutmari, * < Court-Limer < Coulimer).

2^o OMMÉEL pourrait sans doute provenir d'un diminutif de *holm*. Mais il faut observer que ses formes antérieures ne présentent que rarement et tardivement (exemple de 1807) l'*h* initiale qu'offre, par contre, dès le xii^e siècle, le Hommel de Gratot (Manche) : Huméel, 1174-89 (3). Encore n'est-il pas tout à fait sûr que, malgré l'ancienneté et la présence constante de cette *h* («...de Hommello », 1882 ; le Hommeel, 1850-61 (4), etc.), celui-ci soit un dérivé de *holm*. Il convient, en effet, de rapprocher Omméel et du Hommel : les 29 lieux-dits l'Hommeau ou les Hommeaux que présente le *Dictionnaire topographique de la Mayenne* (5),

prononciation soit absolument générale dans tout le Maine (témoin Saint-Bomert, ancienne paroisse du diocèse du Mans réunie à l'Eure-et-Loir, et où se retrouve précisément le même nom de personne que dans Courbomer). Il n'est donc pas très surprenant que Coulamer, situé dans une autre partie de la province, présente une prononciation différente, conforme du reste à l'étymologie et à la prononciation habituelle des noms de personnes en *-mer*. Une preuve décisive en est, au surplus, fournie par le nom de lieu Coulamert (Eure-et-Loir ; cf. Lucien MERLET : *Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir*, Paris, 1861, in-4^o, p. 54) Il est donc très vraisemblable, au contraire, qu'il s'agit bien d'une composition court + nom de personne en-mer.

(1) Aug. LONGNON : *Pouillés*, p. 226 et 239.

(2) ERNST FORSTEMANN : *Alteutsches Namenbuch*, 1^{re} Band : *Personnennamen* (2^e édition) Bonn, 1900, in-4^o, col. 1045-6.

(3) *Notices, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche*, t. III (1868), p. 81.

(4) Aug. LONGNON : *Pouillés*, p. 271 et 365.

(5) LÉON MAITRE : *Dictionnaire topographique du département de la Mayenne*, Paris, 1878, in-4^o, p. 171-2 et 295.

Saint-Germain-de-l'Hommel (d^o 3), Osmeaux (Eure-et-Loir) (1), etc.

Or tous ces noms représentent simplement, malgré l'*h* prosthétique des premiers (4), un diminutif de lat. *ulmus* « orme ». On sait qu'au moyen-âge, beaucoup de noms d'arbres avaient une double forme, l'une tirée directement du latin, l'autre constituée à l'aide du suffixe *ellus* : de ces deux formes, une seule a généralement survécu dans le langage courant, mais on trouve cependant encore aujourd'hui un exemple de ces doublets — et un exemple particulièrement intéressant en la circonstance — dans orme et ormeau, répondant à *ulmus* et *ulmellus*. C'est à ce dernier que nous avons, sans aucun doute, affaire dans Omméel, et l'on en trouve une preuve décisive en comparant ses aspects anciens à ceux de Osmeaux (Eure-et-Loir), qui offre précisément, en 1081, la forme même *Ulmellus* (4).

3^o OMMOI présente un cas très voisin, car il tire également son origine d'un dérivé de *ulmus*. Là aussi, la présence de quelques exemples pourvus de l'*h* initiale (2) rend parfaitement admissible un rapprochement avec les noms de lieux normalement issus de *holm*. Mais ces exemples sont rares, et nettement dominés par les formes sans *h*, dont la plus ancienne — Ulmetum, dans des Chartes de Jumièges de 1172 (-3)-8 et autres du XIII^e siècle, et dans celle de Silli de 1223, nous fournit le terme original. En fait, Ommoi provient directement du substantif latin *ulmetum* « ormaie, lieu planté d'ormes », tiré de *ulmus* à l'aide du suffixe bien connu *-etum*. Joint à des noms d'arbres ce suffixe, de sens collectif, a servi à former de nombreux dérivés, qui sont eux-mêmes à la base d'une quantité considérable de noms de lieux français : il nous suffira de citer, à titre d'exemples, Aulnai, Aunai (de *alnetum*), Boisset, Boissei (de *buxetum*), Fresnai (de *fraxinetum*), Epinai (de *spinetum*), etc., etc.

De même, *Ulmetum* a normalement donné Oulmet,

(1) MERLET : *Op. cit.*, p. 135. Notons à côté de formes régulièrement sans *h*, un exemple : Hommeaux en 1485.

(2) On peut ajouter au Homel des *Magni Rotuli* (1195), la forme « de *Hulmeto* », 1222, qu'offre une charte de Silli conservée aux archives du Calvados.

Oumet, puis, la notion de l'étymologie ayant disparu (cf. Aunai, Boissei, Fresnai, Epinai), Oumei, Oumai, Ommai, d'où enfin Ommoi.

On trouve des exemples parallèles de cette évolution dans Osmoi (Seine-Inférieure, Eure, Eure-et-Loir, Seine-et-Oise, etc.), Ormoi (Eure-et-Loir) [trois exemples], Seine-et-Oise, Oise, etc.), Ommei (Eure), etc.

Coulmer, Omméel et Ommoi sont donc en réalité, le premier d'origine franque, les deux autres d'origine romane, et ils ne sauraient, même sous les réserves expresses qui les accompagnaient, être maintenus sur notre liste des noms de lieux d'origine scandinave de l'arrondissement d'Argentan. Leur suppression ne peut, au surplus, modifier en rien les conclusions de ce travail.

JEAN ADIGARD DES GAUTRIES.

TABLE DES MATIÈRES

Premier Bulletin

Membres du Bureau depuis l'origine	v
Bureau et comité de Publication	vii
Commission du Musée ; commission des Conférences	viii
Membres titulaires	viii
Sociétés savantes	xxix
Sociétés étrangères	xxxii
Procès-verbaux des Séances de la Société (26 juillet-19 décembre 1924)	1
Portrait de Louis du Bois, par H. T.	34
Excursion de la Société Historique et Archéologique de l'Orne dans le Passais Normand et le Mortainais, par M. G. HUBERT	35
Première journée (mardi 28 août)	36
Deuxième journée (mercredi 29 août)	69
Troisième journée (jeudi 30 août)	98
Liste des Membres de la Société présents à l'excursion	114
Séance solennelle tenue à Domfront le 29 août 1923	116
Discours de M. GALLOT, maire de Domfront	116
Domfront dans l'histoire, par M. H. TOURNOUER	120
Rapport annuel sur les travaux de la Société, par M. le baron J. A. DES ROTOURS	128
Potiers de Ger et potiers ornais, par M. R. JOUANNE ..	143
Les Poteries de Ger il y a un siècle, par M. A. LENEVEU	162
M. l'abbé Arthur-Louis Letacq, par M. J. LEBOUCHER	169
Domfront et les premiers barons de Lucé, par M. A. SURVILLE	173

2^e et 3^e Bulletins

Procès-verbaux des Séances de la Société (15 janvier-17 juin 1924)	181
Un Enfant de Bellême : Guillaume-André Villoteau, musicien, géographe de l'Expédition française d'Égypte, par M. Ch. BEAUGÉ	216

Un Médecin de Molière père d'un Evêque de Sées : Antoine d'Aquin, premier médecin de Louis XIV (1620-1698), par M. le docteur F. BEAUDOUIN.....	238
Souvenirs inédits sur Nicolas-Jacques Conté, enfant d'Aunou-sur-Orne, membre de la Commission des sciences et arts de l'Expédition d'Egypte, par M. Ch. BEAUGÉ	252
Service des correspondances de Regmalard à Pont-l'Evêque et la ligne au temps des Celtes et Gaulois, par M. J.-O. MOUCHEL.....	258
La maladie et la mort de la Bienheureuse Marguerite de Lorraine. Jean Goëvrot, médecin de Marguerite de Lorraine, de Marguerite de Navarre et de François I ^{er} , par M. le docteur F. BEAUDOUIN	266
Le costume ecclésiastique à travers les âges. Ses transformations et les ordonnances des Evêques de Sées, par M. l'abbé L. TABOURIER.....	280
Etude sur les noms de lieux d'origine scandinave de l'arrondissement d'Argentan, par M. Jean ADIGARD DES GAUTRIES	297
Le pseudo-dolmen de Céaucé, par M. G. HUBERT	318

4^e Bulletin

Procès-verbaux des Séances de la Société (16 octobre-17 décembre 1924)	323
Remise d'une médaille à M. Henri Tournotier en souvenir de ses vingt-cinq ans de présidence (1899-1924), par M. René JOUANNE.....	341
Conférence du 17 juin 1924 :	
Souhaits de bienvenue de M. TOURNOUER.....	349
La Comtesse de Ségur, sa vie, son œuvre, par M. René GOBILLOT.....	351
Un inventeur alençonnais : Jacques-Antoine de Maurey (1757-1829), par M. René JOUANNE.....	376
Notes concernant le château de Lanchal, à Semallé, par le P. UBALD d'ALENÇON	387
Les voies romaines. — Leur relation avec l'industrie gauloise et gallo-romaine, par M. G. DUBOURG.....	395
A propos de trois noms de communes : Coulmer, Omméel, Ommoi, par M. Jean ADIGARD DES GAUTRIES.....	401

TABLE DES GRAVURES

Portrait de Louis du Bois.....	Couv.
La Chalerie, lettrine (dessin de M. G. Lasseur).....	35
Lettrines.....	35, 36
Vue ancienne de l'église Notre-Dame-sur-l'Eau avant la construction de la route, d'après un dessin de 1827 (intérieur).....	37
Vue ancienne de l'église Notre-Dame-sur-l'Eau avant sa mutilation et la démolition des bas-côtés, d'après un dessin de 1827 (extérieur).....	37
Domfront : Intérieur de l'église Notre-Dame-sur-l'Eau....	41
Cul-de-lampe.....	43
Manoir de la Chalerie (dessin de M. Baurain).....	44
La chapelle de la Chalerie (dessin de M. Baurain).....	46
Le château de la Chalerie.....	49
Plan de l'abbaye de Lonlay, en 1664.....	51
Portail de l'église de Lonlay-l'Abbaye (dessin de M. H. Besnard).....	54
Ger : Etablissement Théot (dessin de M. H. Besnard).....	55
Château de la Bérardièrè : Façade principale.....	56
Château de la Bérardièrè : Façade postérieure.....	56
Château de la Bérardièrè : Pavillon des archives.....	57
Château de la Bérardièrè : Intérieur de la chapelle.....	59
Le château du Diable (dessin de M. G. Lasseur).....	64
Porte du château de la Guyardièrè (dessin de M. H. Besnard).....	66
Château de la Saucerie, d'après un dessin de 1827.....	71
Barenton : Porte du cimetière de Montéglise (dessin de M. H. Besnard).....	75
Rancoudray : La chapelle aujourd'hui détruite.....	78
Mortain : La chapelle Saint-Michel.....	81
Mortain : Contrefort de l'église collégiale (dessin de M. H. Besnard).....	84
Mortain : Porte latérale de l'église collégiale.....	85
Mortain : Le rocher de l'Aiguille.....	87
Mortain : Vue de l'ancien château, d'après un tableau conservé à la Bibliothèque de Mortain.....	88
Mortain : La Cance dans le bois de la grande cascade.....	89
Mortain : La petite cascade du Pont du Diable.....	89
Mortain : La grande cascade.....	89
Mortain : Vue ancienne de l'Abbaye-Blanche.....	91
Mortain : Le cloître de l'Abbaye-Blanche.....	91

Mortain : La chapelle Saint-Michel.....	93
Domfront : Vu du tertre Sainte-Anne. On aperçoit les clochers de l'église Saint-Julien et de l'ancien couvent des Bénédictines, d'après un dessin de 1827.....	100
Domfront : Rue des Barbacanes montrant les tours de Godras..., d'après un dessin de 1827.....	105
Vue du château de Couterne, 1742, d'après un lavis conservé au château.....	111
Portrait supposé de Jean de Frotté, d'après un émail du xv ^e siècle, conservé au château de Couterne.....	112
M. l'abbé Letacq, d'après une eau-forte de M. Henri Besnard.....	171
Graphique des alignements de dolmens, menhirs, etc., <i>gaulois</i> , qui servirent d'itinéraires à travers les massifs forestiers de l'Ouche et du Perche.....	266
Le costume ecclésiastique.....	286
Carte des noms de lieux d'origine scandinave de l'arrondissement d'Argentan.....	310
Céaucé : Dolmen de la Noirerie.....	321

HORS TEXTE

Domfront au commencement du xix ^e siècle, dressé d'après le plan cadastral levé en 1826, par M. G. Lasseur.....	42
Le tympan de la porte centrale du grand portail de la cathédrale de Sées.....	188
La comtesse de Ségur en ses dernières années d'après un dessin d'Adrien Marie.....	354
La comtesse de Ségur à trente ans, par Achille Devéria.....	370



Le gérant : GRISARD.

Alençon. — Imprimerie Alençonnaise, 41, rue des Marcheries.

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06822 8777

